This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138381 8

θ^{21}

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VIENNE

EN 1879

IMPRIMERIE PAUL BOUSEREZ, 5, RUE DE LUCÉ, A TOURS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VIENNE

EN 1879

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
TOURS
PAUL BOUSSREZ, IMPRIMEUR
—
1880

341E

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
268942
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1903 L

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)

MM. Léon PALUSTRE, *directeur*, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

le comte de MELLET, *directeur honoraire*, au château de Chaltrait (Marne).

De LAURIÈRE, *secrétaire général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.

De BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *secrétaire général*, à Caen.

BOUET, conservateur du musée et archiviste, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier*, rue Singer, 18, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier, rue Singer, 18, à Caen.

Comité permanent.

MM. Léon PALUSTRE, *président.*
de la MARIOUZE, *vice-président.*
CAMPION, *secrétaire.*
de LAURIÈRE.
de BEAUREPAIRE.
GAUGAIN.
de FONTETTE.
Julien TRAVERS.
Comte du MANOIR.
VILLERS.
L'abbé LEFOURNIER.
de BRÉCOURT.
BOUET.
de FORMIGNY de la LONDE.
le FÉRON de LONGCAMP.

Inspecteurs généraux.

1. M. le comte de MARSY, à Compiègne.
2. M. X.
3. M. X.
4. M. X.

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais et Somme.

Inspecteur : M. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne et Oise.

Inspecteur : M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, vice-président du Sénat, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariége.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

17e division:

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

18e division.

Doubs, Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M. ED. CLERC, président honoraire à la Cour d'appel de Besançon.

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le comte DE MELLET, au château de Chaltrait, près d'Epernay.

21e division.

Algérie.

Inspecteur : M. CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, à Alger.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique)

Ain.

Inspecteur : M.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat.

Aisne.

Inspecteur : M.

CHAUVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

* DEMON (l'abbé), vicaire, à Saint-Quentin.

DRASC, juge honoraire, à Laon.

FLEURY (Ed.), à Vorges, près Laon.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLOT, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 47 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* 15 *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et 18 *francs* pour l'étranger.

Allier.

Inspecteur : M.

Bailleau (Jh.), médecin à Pierrefitte-sur-Loire.
Bouchard, avocat, à Moulins.
* Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.
* Dadole (E.), architecte, à Moulins.
Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* *Dreux-Brézé* (Mgr de), évêque de Moulins.
* Esmonot, architecte du département, à Moulins.
Estoile (le comte de l'), à Moulins.
La Couture (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.
Couturier (Lucien), architecte, à Vichy.
Meilleurat des Prureaux (Louis), à Moulins.
* Mélin (l'abbé), à Moulins.
Mignot (D.-M.), à Chantelle.
* Queyroi, directeur du musée, à Moulins.
Salvert-Bellenaves (Mlle de), à Bellenaves.
* Saulnier (Maurice), à Moulins.
Tixier (Victor), à Saint-Pont.

Alpes (Basses-)

Inspecteur : M. Eysseric, à Sisteron.

Aicard, instituteur, à Château-Arnoux.
Berluc-Perussis (de), à Porchères, près Forcalquier.
Blanc, instituteur, à Noyers.
Boiron, inspecteur des écoles, à Sisteron.
Carbonnel (l'abbé), à Niozelles, près Forcalquier.
Chais (Maurice), à Riez.
Dou, instituteur, à Saint-Geniez.
Eysseric, ancien magistrat, à Sisteron.
Gaudemar (André de), à Digne.
Hodoul (l'abbé), curé de Mane, près Forcalquier.
Isnard, archiviste, à Digne.
Lutton (Gustave), architecte départemental, à Digne.
* Maurel (Victrice-Pierre), paléographe, à Sisteron.
Pardigon (Émile), employé des ponts et chaussées, à Sisteron.
Pinoncély, instituteur, aux Armands.
Reynaud, instituteur, à Bayons.
* Ripert-Montclar (marquis de), château d'Allemagne, près Riez.
Tardieu (Gustave), pharmacien de 1re classe, à Sisteron.

Alpes (Hautes-).

Inspecteur : M.

ALLARD (l'abbé), curé du Pouët.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN, architecte, à Nice.

BAUSSY (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.
* BLANC (Edmond), à Vence.
BRUN, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.
* CAVALLIER (Jean-François), avenue de la Gare, à Grasse.
CHAMBRUN DE ROSEMONT (de), place du Vœu, 2, à Nice.
GAZAN, colonel d'artillerie, à Antibes.
MOUGINS DE ROQUEFORT, docteur en médecine, à Antibes.
RANDON (Philippe), architecte, à Nice.
RASTOIN-BRÉMOND (Mme), 8, rue des Ponchettes, à Nice.
SÉNEQUIER, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M. OLLIER DE MARICHARD.

BARROT (Olilon), au château de Sépionet, près les Vans.
* CANSON, (Étienne de), à Vidalon-lès-Annonay.
HÉBRARD (l'abbé), curé de Mélas, par le Theil.
* MARICHARD (Jules Ollier de), à Vallon.
MONTGOLFIER (Félix de), à Saint-Marcel-lès-Annonay.
Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.
VASCHALDE (Henry), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : * M. COUTY, architecte, à Sedan.

* COUTY, architecte, à Sedan.

Ariége.

Inspecteur : M. Jules de Lahondès, à Pamiers.

* Lahondès (Jules de), à Pamiers.
Séré (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.
Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame de Camou, à Camou, par Mirepoix.

Aube.

Inspecteur : M.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice de Saint-Nicolas, à Troyes.
Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.
Chaumonnot (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.
* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.
Gayot (Amédée), sénateur, à Troyes.
Gréau (Julien), manufacturier, à Troyes.
Hervey, docteur-médecin, id.
Royer (J.), architecte aux Riceys, arr. de Bar-sur-Seine.
* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien député, à Vandeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulh de Fontiès, à Carcassonne.

* Berthot (Stéphane), professeur, rue Barbacane, à Carcassonne.
* Bonnefoy (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.
Brousse, juge au tribunal civil, à Carcassonne.
* Coste Reboulh de Fontiès, rue Saint-Michel, 1, à Carcassonne.
* Lafont, architecte, à Narbonne.
Lezat (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.
Mir (Achille), à Carcassonne.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé AZÉMAR, curé de Valady.

Alibert (l'abbé), chanoine, à Rodez.
AZÉMAR (l'abbé), curé de Valady.
* BION DE MARLAVAGNE (L.), à Milhau.
BONLOUIS, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.
* CÉRÈS (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez.
MASSABUAU (l'abbé), curé de Gaillac-d'Aveyron.
VALADIER, propriétaire, à Rodez.

Belfort (Territoire de).

Inspecteur :

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. GAUTIER-DESCOTTES, à Arles.

BARTHÉLEMY (le docteur), villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.
BERRIAT, sculpteur, à Aix.
BLANCARD, archiviste du département à Marseille.
BERTOGLIO (Louis), à Arles.
BIZALION (Honoré), à Arles.
BURCKARDT (Oscar), rue Sylvabelle, 15, à Marseille.
CAMMAN, notaire, à Tarascon.
* CLAIR (Honoré), président de la Commission archéologique, à Arles.
CLAPPIER (Félix), premier avocat général, à Aix.
ENGELHARDT (docteur Émile), cours Pierre-Puget, 18, à Marseille.
FASSIN (Émile), avocat, à Arles.
* GAUTIER-DESCOTTES, notaire, à Arles.
GAUTIER-DESCOTTES (Marc), à Arles.
GUILLIBERT (l'abbé), curé-doyen, aux Martigues.
* HUART, conservateur du musée à Arles.
KOTHEN, 13, rue Saint-Basile, à Marseille.
* LIEUTAUD, bibliothèque de la ville, à Marseille.
* MISTRAL BERNARD, conseiller général, à Saint-Remy.
MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille.
MOREL (l'abbé), curé de Saint-Bar-

thélemy, près Marseille.

Marin de Carranrais (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

Meyer (Georges), mécanicien, attaché au bassin de radoub, à Marseille.

Nodet (Ch.), 7, boulevard Dugommier, à Marseille.

Penon, directeur du musée Borély, à Marseille.

Pougnet (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.

Reybaud-Trenquier, rue des Prêtres, à Arles.

Rolland (l'abbé), aumônier du collége Bourbon, à Aix.

Roman, photographe, à Arles.

Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

Salles, ingénieur des ponts et chaussées, à Arles.

Saporta (le comte de), à Aix.

Sardou (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.

* Véran, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : * M. Bouet.

Auvray, architecte de la ville, à Caen.

Bazin (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, par Blangy.

* Beaujour, notaire honoraire, à Caen.

* Beaurepaire (de), conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

Blangy (vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

Boissin (Élisée), au château de Longraye.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

* Bouet, id.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de), à Guéron.

* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

Castel, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* Caumont (Mme de), à Caen.

Cazin, propriétaire, à Vire.

Chatel (Victor), à Valcongrain, par Aunay.

Cornulier (le marquis de), à Fontaine-Henry.

* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.

Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deshayes, architecte, à Caen.

Doucet, banquier, à Bayeux.

Dubourg, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

Du Manoir (Thibault), à Juaye.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

FARCY (Paul de), à Bayeux.

FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* FLANDIN, membre du Conseil général, au château de Batteville, près Pont-l'Évêque.

FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de la Londe* (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

* GAUGAIN, rue Singer, 18, à Caen.

* GÉRARD (le baron Henri), à Barbeville, par Bayeux.

GUÉRET (A.), avocat, à Vire

GUERNIER, peintre, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* *Guilbert* (Georges) banquier, à Caen.

* HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.

* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* HETTIER, conseiller général, à Caen.

* HETTIER (Charles), rue Guilbert, à Caen.

HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

JACQUIER, sculpteur-décorateur, à Caen.

Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* *La Mariouze de Prévarin* (de), ancien directeur des domaines, à Caen.

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.

* LE FERON DE LONGCAMP, docteur en droit, à Caen.

* LEFFROY, propriétaire, à Caen.

LE GOUIX (l'abbé), curé d'Authie, par Caen.

LE GRIX (Louis), maire de Litteau, près Bayeux.

LÉTOT, propriétaire, à Caen.

* LIDEHARD, propriétaire, à Caen.

* LOIR (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce), à Vierville.

MESNIL-DURAND (le baron de), au château de Balthazard, par Livarot.

MONTCOMMERY (le comte de), à Fervaques.

MOREL (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Lisieux.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louviers.

PICOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande, près Caen.

RAMPAN (Léonard de), à Ecrammeville.

RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT DU PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

SAINT-JEAN, membre du conseil général, à Bretteville-le-Rabet, par Langannerie.

SAINT-RÉMY (de), à Caen.

SENOT DE LALONDE, à Parfouru-l'Eclin.

TAVIGNY, à Bayeux.

TIKARD (J.), à Condé-sur-Noireau.

* TISSOT, conservateur de la bibliothèque, à Lisieux.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aube.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

Travers (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.
Vengeon (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer.
Vigan (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.
Villers (G.), à Bayeux.
Voisin (l'abbé), curé de Canchy.

Cantal.

Inspecteur : M. Aubépin, archiviste, à Aurillac.

Altier (Antoine), à Aurillac.
Aubépin, archiviste, rue de la Gare, à Aurillac.
Bertuis, instituteur communal, à Saint-Mary le-Plain.
Bouchut, receveur des contributions indirectes, à Massiac.
* Chalvet de Rochemonteix (Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.
Delcros, maire de Gourdiéges, par Pierrefonds.
Delort, professeur d'enseignement spécial, au collége de Saint-Flour.
Gibert (Gaétan), étudiant en droit, à Saint-Flour.
Réol, conducteur des ponts et chaussées, à Massiac.
Rivalier, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Flour.
Robert, juge au tribunal civil de Murat.
Rodier, conseiller municipal de Coren, à la Faye.
* Rouchy (l'abbé), à Ségur-les-Villas.
Roussilhe (Paul), à Murat.
* Seguy, architecte, à Murat.

Charente.

Inspecteur : M. de Thiac, au château de Puyréaux, par Mansles.

Champvallier (Maurice de), au château de Beauregard, près Ruffec.
* Delcros (l'abbé Louis), à Bouttevillle-Châteaunenf.
Denise (l'abbé), curé de Bassac.
* Fleury (Paul de), archiviste, à Angoulême.
* Maret (Arthur de), château de Ménieux, par Montembeuf.
Rambaud de la Rocque (Marcel), à Bassac, canton de Jarnac.
* Rancogne (Pierre de), rue du Minage, à Angoulême.
Séraux (Mgr), évêque d'Angoulême.
* Thiac (de), au château de Puyréaux, par Mansles.
Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé LAFERRIÈRE.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à la Rochelle.
* Bibliothèque de Rochefort.
CLERVAUX (Jules de), à Saintes.
LAFERRIÈRE (l'abbé), aumônier du collége, à Saintes.
MENUT, employé des douanes, à la Rochelle.
MONGIS (l'abbé), curé à Angoulins, près la Rochelle.
Person (l'abbé), chanoine, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.
* RICHARD (l'abbé), hydrogéologue, vic. général d'Alger, à Montlieu.
* THOMAS (Mgr), évêque de la Rochelle.

Cher.

Inspecteur : * M. Ch. DE LAUGARDIÈRE, conseiller à la cour de Bourges.

COUET (René de), à Couet, près Sancerre.
* LAUGARDIÈRE (Ch. de), conseiller à la Cour d'appel, rue Trompette, 4, à Bourges.
MARÉCHAL, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.
* MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
VALLOIS (Georges), id.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé POULBRIÈRE.

CHAUVINIAT (l'abbé A.), curé de Bar.
* FAURIE (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.
* LALANDE (Philibert), à Brive.
LALITE (Etienne), ancien vicaire général, à Tulle.
LESCURE (l'abbé Firmin-A.), curé doyen de Meymac.
MARCHE (l'abbé B.-A.), curé de Nespouls, par Turenne.
MASSÉNAT (Élie), à Brive.
PARJADIS DE LARIVIÈRE, à Forgès, par Saint-Chamans.
* PAU (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.
* POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.), professeur

de rhétorique au petit séminaire de Servières, par Argentat.

* Rupin (Ernest), à Brive.

Talin (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Corrèze.

Vallier (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.

* Vallon (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M. Kezierowiz.

Kezierowiz, ingénieur des ponts et chaussées, à Ajaccio.

Guglielmi, à Saint-Florent.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. Baudot, à Dijon.

Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* Baudot (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

* Beauvois, à Corberon.

Bretenière (Edmond de), à Dijon.

Degré (Pierre), architecte, 36, rue de la Préfecture, à Dijon.

Détourbet, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vantoux, par Dijon.

Duparc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

Lapérouse (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.

* Montille (Léonce de), à Beaune.

Suisse, architecte du département, à Dijon.

Vergnette-Lamotte (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Gaultier du Mottay.

* Gaultier du Mottay, à Plérin, près Saint-Brieuc.

Hernot, sculpteur, à Lannion.

Pinot (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : • M. Georges Callier.

Bonnat, médecin, inspecteur des eaux, à Evaux.
* Callier (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.
Chaussat (le docteur), à Ahun-les-Mines.
Coustin de Masnadaud (le marquis Henri de), au château de Sezerat, par Bénévent.
Pataux (l'abbé), curé de Saint-Quentin, près Felletin.
Pauly, notaire, à Chéncrailles.
Rousseau, greffier de la justice de paix, à Ahun.
Sapin (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. de Roumejoux, à Périgueux.

* Arzac de la Douze (le comte Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champsevinel.
Bergcet (Mme du), au château de Portboutout, par Ribérac.
Fayolle (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.
Goyenèche (l'abbé), curé de Bourgnac, par Mussidan.
Montardy (Gaston de), à Douzillac, par Neuvic, arr. de Périgueux.
* Roumejoux (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.
* Vasseur (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès, arr. de Sarlat.

Doubs.

Inspecteur : M. Castan, à Besançon.

* Castan (A.), conservateur de la bibliothèque publique à Besançon.
* Clerc (Edouard), président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.
Paulinier (Mgr), archevêque de Besançon.
* Soultrait (le comte de), trésorier-payeur général, à Besançon.
Vuilleret, conservateur du musée, rue Saint-Jean, 11, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : * M. Vallentin, juge à Montélimar.

* Morel, receveur des finances, à Nyons.
Nugues (Alphonse), à Romans.
Payan-Dumoulin (de), ancien conseiller à la cour d'Aix, à Fiancey-Bressac, par Valence.
Portroux (du), à Romans.
Sieyès (marquis de), à Valence.
* Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M.

Angérard, notaire à Louviers.
Balle (l'abbé Émile de la), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.
Delivet (l'abbé), curé de Ménilles, par Pacy.
Duhamel-Marette, peintre-verrier, à Évreux.
Fay (le vicomte du), à Verneuil.
Guillard (E.), avoué, à Louviers.
Lair (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.
Lalun, architecte, à Louviers.
La Roncière le Noury (le vice-amiral baron Clément de), sénateur, au château de Cracrouville, près Évreux.
Lebeurier (l'abbé), chanoine titulaire, à Evreux.
Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
Loisel, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
Maisons (comte Robert des), à Caumont, par la Bouille.
Mery (Paul), à Évreux.
* Porée (l'abbé), curé de Bournainville.
Prétavoine, maire de Louviers.
Quesnel (l'abbé), curé de Claville.
Quevilly (Henry), à Beaumesnil.
Rostolan (le comte de), à Évreux.
Schickler, au château de Bisy, près Vernon.
Société libre de l'Eure.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare, à Dreux.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.
Durand (Paul), à Chartres.
* Merlet, archiviste, à Chartres.
Morissure (de), fils, à Nogent-le-Rotrou.

PALLIÈRES (Médéric de), directeur du Crédit industriel, à Dreux.

* SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres.

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur: M. Paul DU CHATELLIER,

* BLOIS (le vicomte A. de), à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre correspondant de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

DU CHATELLIER (Paul), id.

LEVAINVILLE, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

LUKIS (John-Walter), directeur des mines d'Huelgoat.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé GAREISO, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.

AVON (l'abbé), professeur au grand séminaire de Nîmes.

ALÉGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

BLANC (l'abbé), curé de Domazan.

* BOCET (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.

BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

DURAND (l'abbé), vicaire à Saint Baudile, à Nîmes.

* GAREISO (l'abbé), supérieur du grand séminaire à Nîmes.

* LAVILLE (l'abbé de), chanoine à Uzès.

MICHEL (Albin), rue Neuve-des-Arènes, à Nîmes.

PRIAD (l'abbé), vicaire à Domazan.

* REVOIL (H.), architecte des monuments historiques, à Nîmes.

VILLEPERDRIX (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

BÉGOUEN (le comte), ancien trésorier-payeur général, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* Cartailhac (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.

Clausade (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

Crazanne (de), sous-intendant militaire, 22, rue Ninau, à Toulouse.

Faure de la Ferrière, rue des Fleurs, à Toulouse.

* Gantier (A.), au château de Picayne, près Gazères.

Gèze (Louis), hôtel d'Assézat, à Toulouse.

Gourdon (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

Héron (G^me^), 2, rue Delayrac, à Toulouse.

Lavrolles (vicomte de), 5, rue Tolosane, à Toulouse.

Malafosse (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

Martel (Paulin), à Castelmaurou.

* Marturé (le docteur), médecin militaire, 12, boulevard de Strasbourg, à Toulouse.

Morel, avocat, à Saint-Gaudens.

Pagan, 6, allées Saint-Etienne, à Toulouse.

* Saint-Simon (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

Sévérac (Henri de), à Toulouse.

* Solages (le comte Paul de), rue Ninau, 19, à Toulouse.

Trutat (Eugène), conservateur du muséum, à Toulouse.

* Virebent (Gaston), 4, rue Fourbastard, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien Lavergne, à Castillon-Debats,

Boussès de Fourcaud (Louis) à Beaumarchès.

Carsalade du Pont (l'abbé J. de), curé de Mont-d'Astarac.

Collard (Gustave), sous-officier en retraite, rue Montebello, à Auch.

Ester, ingénieur en chef en retraite, à Auch.

Gandère (Joseph), à Condom.

Laplagne-Barris (Paul), conseiller à la cour d'appel de Paris, au château de La Plagne, près Montesquiou.

* Lavergne (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

* Lauzun (Philippe), à Valence-sur-Baise.

Mellis (Max), au château de Bivès, par Saint-Clar.

Piette, juge de paix, à Eauze.

Tholomèse baron de Prinsac (Louis Auguste de), au château de Saint-Elix-Theux.

Gironde.

Inspecteur : M.

* Auzac de la Martinie (d'), propriétaire, à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

Bouard (le baron Sébastien de), à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

* *Chastegnier* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

* Cirot de la Ville (Mgr), camérier de S. S., doyen de la Faculté de théologie, 10, rue de la Concorde, à Bordeaux.

Corbin (l'abbé), 73, rue d'Eysines, à Bordeaux.

* Des Cordes (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

Jabouin, sculpteur, rue Bonafoux, 1. à Bordeaux.

Méredieu (de), avoué, rue Castillon, 9, à Bordeaux.

Piganeau, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, id.

* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, 102, cours d'Alsace-Lorraine, id.

* Villers (de), ancien trésorier-payeur, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M.

Arribat, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussairolles, à Montpellier.

Azais (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

* Besiné (Henri), architecte, rue des Trésoriers-de-France, 7, à Montpellier.

* Bonnaric (Georges), place Louis XVI, 7, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée, à Béziers.

Carenet (Gaston), à Gigean.

Carou, président de la Société archéologique, Beziers.

* Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

Corone (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers.

* Espous (Auguste d'), rue Salle l'Évêque, à Montpellier.

* Fabre (Albert), architecte, rue du Pont-de-Lattes, à Montpellier.

Fabrége (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

* Forton (le vicomte René de), rue Sainte-Foi, 16, à Montpellier.

Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

Hot (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

LAFORGUE (Camille), ancien membre du conseil général, à Quarante, par Capestang.

MARIOGE, médecin-vétérinaire, route de Toulouse, 8, à Montpellier.

MÉJEAN (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* NOUGUIER (Louis), avocat à Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, rue Saint-Firmin, 14, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, rue Dauphine, 4, id.

ROUQUET (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.

SAINT-GENIÈS (le marquis de), au château de l'Hermitage, par Servian.

SANCHEZ, délégué de la chambre des bâtiments, rue des Étuves, 9, à Montpellier.

SICARD (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier.

TOURTOULON (baron Charles de), à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS, architecte à Rennes.

* BREIL DE LANDAL (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

FORNIER, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue Royale, à Rennes.

HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

LA BORDERIE (de), député, à Vitré.

* *Langle* (le comte de), au château de Tesnières, par Argentré-Duplessis.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

* MATTY DE LATOUR (de), ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Servan.

QUÉRANGAL (Mme de), à Dinard.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU-DUFRESNE, à Châteauroux.

BLANCHET (l'abbé), curé de Clion.

* DAIGUSON, juge à Châteauroux.

DAMOURETTE (l'abbé), à Châteauroux.

FAUCONNEAU-DUFRESNE (le docteur), à Châteauroux.

GUILLARD, ancien agent-voyer, id.

* LA VILLEGILLE (de), à Dangi, par Reuilly.

* LE NOIR, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

ROUEDE, receveur des domaines, à Châtillon.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic, canton du Blanc.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de GRANDMAISON, archiviste à Tours.

* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
BOUSSEREZ (Jules), à Tours.
BRETON-DUBREUIL, à la Groustière, près le Grand-Pressigny.
* BUCQUET, à Fontenay, près Bléré.
COLLET (Mgr), archevêque de Tours.
DURAND (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.
* GIRAUDET (docteur), à Tours.
* *Grandmaison* (de), archiviste d'Indre-et-Loire.
* *Guérin*, architecte à Tours.
* GIROU (l'abbé), vicaire à Saint-Maurice de Chinon,
HARDION, architecte, à Tours.
JAUTROU, à la Hoberdière, près Nazelles.
JUTEAU (l'abbé), aumônier du Lycée de Tours.
LACROIX DE SENILHES, ancien receveur des finances, à Loches.
* LAPERCHE, à Saint-Cyr, près Tours.
* LOBIN (Léopold), peintre-verrier, à Tours.
* MICHELLE (Paul), à Tours.
* PALUSTRE (Léon), à Tours.
ROBIN (l'abbé), à Loches.
* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* SARCÉ (de), au château de Hodbert, Saint-Christophe.
Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : * M. LE BLANC, bibliothécaire et conservateur du musée, à Vienne.

BIZOT (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.
* BLANCHET (Augustin), manufacturier, à Rives.
BLANDIN, architecte-voyer, à Vienne.
BRYE (docteur de), place Saint-Maurice, à Vienne.
CHOLLIER (Auguste), ancien président du tribunal de commerce, à Vienne.
CHOMER (Louis), manufacturier, à Renage-les-Fures.
DARDELET, graveur, à Vienne.
DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel, près la Tour-du-Pin.
* GAREL, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.
* LEBLANC, à Vienne.
OLLIEU (Charles), à Vienne,
* REYMOND (Marcel), avocat, rue des Alpes, à Grenoble.
VALLENTIN (Florian), juge suppléant, à Grenoble.
* VALLIER (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

ROBERT (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saunier.

Landes.

Inspecteur : M. le baron DE CAUNA, à Saint-Sever.

BOUCHER (Henri du), à Dax.
* CAUNA (baron de), à Saint-Sever.
* LOBIT DE MONVAL (de), à Dax.
* PONSE (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE ROCHAMBEAU.

ARCY (le comte d'), à Celettes, près Blois.
BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de Saint-Ouen, près Vendôme.
DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.
HAUGOU (l'abbé), curé de Fontaine-en-Sologne, par Bracieux.
LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.
* LE NAIL (Ernest), peintre, à Blois.
MARICOURT (le baron de), au château de Thiéraie, par le Gault.
NADAILLAC (marquis de), à Vendôme, et 42, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
NEILZ (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.
* PRÉVILLE (l'abbé de), curé à d'Espéreuse, par la Ville-aux-Clercs.
* ROCHAMBEAU (marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte DE MEAUX, sénateur, ancien ministre, à Montbrison.

* AVAISE (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.
BRASSARD (Eleuthère), à Varennes, près Saint-Sixte.
* BUHET (Eugène), notaire à Saint-Etienne.
CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.
COSTE (Alphonse), à Roanne.
DURAND (V.), à Alleux, par Boën.
* GÉRARD, architecte de la ville, à Saint-Etienne.
Gonnard, directeur du musée, à Saint-Etienne, rue Saint-Louis, 52.
LASTIC SAINT-JAL (vicomte de), au Cotteau, près Roanne.
LE ROUX, ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, à Saint-Étienne.
MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.
* NOELAS, docteur-médecin, rue du Phénix, à Roanne.
* POIDEBARD (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.
RÉVÉREND DU MESNIL, juge de paix, à Saint-Rambert.
SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.
TÉTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), à Saint-Etienne.
TURGE (Honoré de), à Montbrison.
VIER (Louis), adjoint au maire, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-).

Inspecteur : M. CHASSAING, au Puy.

BATON (Charles), avocat, au Puy.
BOISSEULH (le comte Charles de), au château de Poinsac, près le Puy.
BRIVE (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.
CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.
CAUSANS (Paul de), au Puy.
CHASSAING (A.), juge au tribunal de première instance, au Puy.
CHAUMEILS DE LACOSTE (Ludovic de), conseiller général, au château du Fieu, près le Puy.
FRUGÈRE (l'abbé), à Langeac.
GAZANION, greffier du tribunal civil, au Puy.
GRELLET DE LA DEYTE (Emmanuel), ancien sous-préfet, à Allègre.
GIRON (Aimé), avocat, au Puy.
GIRON (Gaston), au Puy.
GIRON (Léon), au Puy.
JACOTIN (Antoine), au Puy.

HEDDE, banquier, au Puy.

* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

MARCHESSOU (Léon), au Puy.

SANHARD DE CHOUMOUROUX (Félix de), officier d'académie, à Saint-Julien-Chapteuil.

TRÉVETS (Adolphe), au Puy.

VINAY (Henry), ancien député, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. VAN-ISEGHEM, architecte, à Nantes.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, à Nantes.

Marionneau, boulevard Delorme, 1, Nantes.

Van-Iseghem (Henri), architecte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire général, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BRÉAN, ingénieur, à Pithiviers.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.

LE ROY, avoué, à Montargis.

MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Thézée, près Briare.

MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.

* MICHEL (Ed.), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue de Bourgogne, à Orléans.

STAUB (l'abbé), aumônier titulaire de la garnison, rue de la Lionne, 10, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

Lot.

Inspecteur : * M. Paul de Fontenilles, à Cahors.

Bazile (Gustave), avocat, à Figeac.
Bergougnoux (Félix), percepteur de Saint-Géry, à Cahors.
* Boudon du Verdier, à Cajarc.
* Calmon (Cyprien), statuaire, à Cahors.
Carbonnel (Léon), avocat, à Cahors.
Cardaillac (le comte J. de), au château de la Traine, près Souillac.
Castagné, agent-voyer d'arrondissement, à Cahors.
Colomb (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arr. de Figeac.
Delclaux, à Lentillac, près Figeac.
Desternes (A.), professeur au collége de Figeac.
Depeyre (Étienne), à Cahors.
Fontenilles (Paul de), à Cahors.
* Fontenilles (Jean de), à Cahors,
Grandou (l'abbé), aumônier du collége de Figeac.
Marquès (Joseph), à Cahors.
Martin, avocat, à Boissor, près Luzech.
Maury (l'abbé), chanoine, à Cahors.
Mourlhon (Lucien), à Autoire, près Saint-Céré.
Murat (Gabriel), à Assier.
Murat (Victor), à Assier.
Pontié (Francis), avocat, à Cahors.
Roussy (de), à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Tholin, à Agen.

Bourousse de Lafforre (de), à Agen.
Fatgère-Dubourg, à Nérac.
Combes (Ludomir), à Fumel.
Landesque (l'abbé), curé de Devilhac.
* Tholin, archiviste, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. Roussel, député.

André, archiviste, à Mende.
Le Franc, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.
Polge (l'abbé), vicaire général, à Mende.
* Roussel (le docteur), à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. Godard-Faultrier, à Angers.

Chevalier (l'abbé), curé de Combrée.
* *Espinay* (d'), conseiller à la cour d'appel d'Angers, rue Volney, 15.
* Fargy (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, 8, à Angers.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers.
* Galembert (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.
* Godard-Faultrier, conservateur du musée Saint-Jean, à Angers.
* Joly-Leterme, architecte diocésain, à Saumur.
Lair (Charles), château de Blou, près Longué.
Lambert (aîné), président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.
Mayaud (Albert), à Saumur.
Parrot (A.), rue de Château-Gontier, 11, à Angers.
Quatrebarbes (la comtesse de), id.
Roffay, architecte, à Saumur.
Tardif, chanoine, secrétaire de l'évêché, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M. Quesnault, à Coutances.

* Balliencourt (Gustave de), receveur particulier des finances, à Mortain.
Desplanques, à Sainte-Croix-de-Saint-Lô.
Dudouyt (Gustave), percepeur, à Bricquebec.
Le Creps, propriétaire à Saint-Lô.
Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.
* Lemuet (Léon), à Coutances.
Moulin, maire de Mortain.
* Pontgiraud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.
* Quénault, ancien sous-préfet, à Coutances.
Rougé (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Marne.

Inspecteur : * M. Givelet, rue de la Grue, 12, à Reims.

Barbat de Bignicourt, au château de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.
* Baye (Joseph de), à Baye.
* Bibliothèque de la ville de Reims.

Courbaye, à Suippes.
Denis (Auguste), à Châlons-sur-Marne.
Duquenelle, membre de l'Académie, 14, rue Talleyrand, à Reims.
* Fourdrignier, receveur des contributions indirectes, à Suippes.
* Givelet, membre de l'Académie, rue de la Grue, 12, à Reims.
Goulet (François-André), négociant, à Reims.
* Jouron (Léon), à Avize.
Launois, percepteur, à Reims.
* Le Conte (Frédéric), à Châlons.
Maireau (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.
* Mellet (le comte de), directeur honoraire, au château de Chaltrait.
Moignon (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* Nicaise (Auguste), à Châlons.
Poisel, architecte, à Châlons.
* Perrier (Émile), à Châlons.
Robert, rue du Cloître, 4, à Reims.
Simon, rue de l'Université, 9, à Reims.
Simon (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.
* Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
* Varnier, professeur au collége d'Epernay.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mahuet (Pol), à Saint-Dizier.
Rougé (Hervé de), au château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne.

Inspecteur : * M. Le Fizelier, à Laval.

Barbe (Henri), à Jublains.
Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
* Boxberg (Mlle de), au château de Thévalles, par Chémeré-le-Roi.
Chedeau, avoué, à Mayenne.
Déan de Luigné (Ch.), à Laval.
Garnier (Louis), architecte, à Laval.
Guiller, à Sainte-Suzanne.
Lauiour, procureur de la République, à Laval.
* Le Fizelier, vice-président du conseil de préfecture, rue de Bel-Air, id.
Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie.
Moreau (Émile), à Laval.
Morin de la Beauluère (Louis), à la Drujoterie, par Entrammes.
Prudhomme (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.
Ravault, notaire à Mayenne.
Richard (Jules-Marie), archiv., à Laval.
Tresvaux du Fraval, rue du Lycée, Laval.
Viennay (de), aux Rochères, par Meslay-du-Maine.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. Humbert, architecte.

Dumast (baron Guerrier de), correspondant de l'Institut, à Nancy.
Germain (Léon), rue Hédé, à Nancy.
Humbert (Lucien), architecte, place de la Carrière, 39, à Nancy.
Jambois, avocat, rue Poissonnerie, 20, Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. Liénard, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

Enard (l'abbé), curé de Koeur, par Sampigny.
Hannion, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.
Lalloquette, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
*Liénard, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.
Morel (l'abbé), curé de Sampigny.
Petitot-Bellavoine, à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M.

Audren de Kerdrel, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Nièvre.

Inspecteur : M. le comte G. de Soultrait.

* Héron de Villefosse, archiviste du département, à Nevers.
*Jacquinot (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.
Lespinasse (René de), au château de Luanges, par Urzy.
* Soultrait (le comte Georges de), au château de Toury-sur-Abron, par Dornes.
Viollet (l'abbé), archip. de Cosne.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT, 102, rue Royale, à Lille.

BONVARLET (A.), consul du Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.
BRÂSSARD, archiviste, à Douai.
CANET (Victor), professeur à l'Université libre, à Lille.
CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Wylder, par Bergues.
* CUVELIER (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.
CUVELIER (Jules), 55, rue Royale, à Lille.
* DOUAI (la Société d'agriculture, sciences et arts de).
* *Régnier* (Mgr), cardinal archevêque de Cambrai.
* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

Oise.

Inspecteur : M. le comte de MARSY, à Compiègne.

ALÉPÉE (Mme), à Senlis.
AUMALE (duc d'), à Chantilly.
* CAIX DE SAINT-AYMOUR (A. de), conseiller général, à Senlis.
CHEVALIER (Raymond), 13, rue des Dômeliers, à Compiègne.
DELARUE (Mme Ferdinand), à Senlis.
DU LAC (Jules), à Compiègne.
DUPUIS (Ernest), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.
FRASER-DUFF (Robert), à Chantilly.
LA PERCHE (Paul), à Senlis.
LATTEUX (Ludovic), à Tartigny, par Bacouël.
LÉCOT (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.
MANUEL (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello.
MARICOURT (comte de), à Villemétrie, près Senlis.
MARICOURT (Mlle Clotilde de), id.
MARSY (le comte de), à Compiègne.
MAULDE (Mme de), à Villemétrie, près Senlis.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de la Sicotière, sénateur, à Alençon.

* Audiffret-Pasquier (le duc d'), ancien président du Sénat, au château de Sacy, près Argentan.
Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.
* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Domfront.
Canivet, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, canton de Trun, arrondissement d'Argentan.
Lanoë (l'abbé), curé de Sainte-Céronne-lès-Mortagne.
* La Sicotière (Léon de), sénateur, à Alençon.
Le Cointre (Eugène), à Alençon.
Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.
Mackau (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.
Murie, architecte de la ville, à Flers.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé Van Drival, chanoine, à Arras.

* Aly, artiste peintre, rue Sabligny, 36, à Boulogne.
* Cardevacque (Adolphe de), à Arras.
Cardevacque (Alphonse de), à Saint-Omer.
* Cottigny (Jean), juge d'instruction, à Montreuil-sur-Mer.
Dancoisne, numismatiste, à Hénin-Liétard.
* Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.
* Enlart (Camille), au château d'Airon-Saint-Waast, près Montreuil-sur-Mer.
Givenchy (Charles de), id.
Granguillaume, à Arras.
Grebet (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois, par Samer.
Hays (E. du), à Saint-Omer.
Lecesne (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.
Lefebvre (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.
Lequette (Mgr), évêque d'Arras.
Maillard-Géneau (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.
Sens (Georges), à Arras.
Vallée (Georges), avocat, à Saint-Georges-lès-Hesdin.
Vaillant (Victor), rue Tour-Notre-Dame, 12, à Boulogne-sur-Mer.
* *Van Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. DE LA FAYE DE L'HOSPITAL, 17, rue du Port, à Clermont.

BOUILLET (Jacques), à Clermont-Ferrand.

* BOURGADE (Emmanuel), rue des Grands-Jours, à Clermont-Ferrand.

* BOYER (François), à Clermont-Ferrand.

CAVARD (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.

DOUBIF (le docteur), professeur adjoint à l'école préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.

* JALOUSTRE (Élie), à Clermont-Ferrand.

LA FAYE DE L'HOSPITAL (de), à Clermont-Ferrand.

* RANQUET DE GUÉRIN (Henri du), rue Savaron, à Clermont.

* SERRES DE GAUZY (Jules), à Clermont-Ferrand.

TEILLARD (Emmanuel), place Michel-de-l'Hôpital, à Clermont-Ferrand.

VIMONT, bibliothécaire, à Clermont-Ferrand.

* VIRY (Octave de), au château du Croc, près Thiers.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. LOUPOT, architecte à Pau.

* LOUPOT, architecte à Pau.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M.

* AGOS (baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

DELMAS DE RIBAS (Joseph), à Céret.

* VILLAR (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M. Desjardins, architecte à Lyon.

* Bégule, 5, quai de l'Hôpital, à Lyon.
* Benoist, architecte, 2, quai de Bondy, id.
Boissieu (Maurice de), 51, rue Saint-Hélène, id.
Brouchoud (Cl.), avocat, 237, Grande-rue de la Guillotière, id.
Caillemer, doyen de la Faculté de droit, id.
Canat de Chizy (Paul), 41, rue de Jarente, id.
Conservateur de la Bibliothèque du Palais des Arts, id.
* Chabrières-Arlès, trésorier-payeur général, id.
Desjardins, architecte, 25, quai de Tilsitt, id.
* Durand de Fontmagne (le baron), à Fleurieu-sur-Saône, par Fontaine.
* Fournereau (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.
Frèrejean (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.
Giraud, conservateur du Musée des Antiques, 4, place des Hospices, id.
Juster (Louis), 53, rue Sainte-Hélène, id.
Reure (l'abbé), à l'institution des Chartreux, id.
Savy (C. Vays), 33, rue du Puits-Gaillot, id.
Vachez, (A.), avocat, rue de la Charité, id.
Veuillot, contrôleur principal des contributions directes, 5, rue de la Reine, id.
Vingtrinier (Aimé), sous-bibliothécaire, id.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules de Buyer, à la Chaudeau, près Saint-Loup lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. Canat de Chizy, à Châlon.

* Bathault, Henri, secrétaire de la Société archéologique à Châlon-sur-Saône.
Bugniot (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.
* Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.
* *Canat de Chizy* (Marcel), à Prély, par Tournus.
Chevrier (Jules), à Châlon-sur-Saône.
Fontenay (Harold de), archiviste paléographe à Autun.
Lacroix père, pharmacien à Mâcon.
* Pailloux (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arrondissement de Châlon-sur-Saône.

Sartho.

Inspecteur : M. Hucher, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

* Albin (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.
Bertrand (A.), rue de Flore, au Mans.
Bouchet (Paul), architecte, rue d'Hauteville, 19, au Mans.
* Bouillerie (le baron Sébastien de la), au château de la Bouillerie, près la Flèche.
Bourguignon, ingénieur-architecte, au Mans.
Blottière, sculpteur, id.
Celier (Alexandre), avenue de Paris, id.
Chardon, ancien élève de l'école des Chartes, id.
* Charles (l'abbé R.), 60, rue de Flore, id.
* Cosnard, avocat, 25, rue du Bourg-d'Anguy, id.
Courtilloles (Ernest de), à Courtilloles, par Alençon.
* Cumont (le comte Charles de), au château de l'Hôpiteau, par Sillé-le-Guillaume.
Deslais (l'abbé), curé de la Couture, rue du Mouton, 14, au Mans.
* Dubois (Gaston), archiviste paléographe, 32, rue de Ballon, id.
* Esnault (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, id.
Étoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, id.
Eveillard (l'abbé Henri), professeur au petit séminaire de Précigné.
Faltrat de la Guérinière, rue des Arènes, au Mans.
* Fleury, imprimeur à Mamers.
Gayffier (A. de), 15, rue de la Motte, au Mans.
Gombert, architecte, id.
Hucher, rue de la Mariette, 126, id.
* Ledru (l'abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.
Le Pelletier, docteur-médecin, au Mans.
* Lèques, receveur des finances, à Mamers.
Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-Dame du-Pré, id.
* Menjot d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.
Montzey (Ch. de), à la Flèche.
* Paillard-Duclézé, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.
Pellier (Alfred), 34, rue de la Mariette, au Mans.
Pottier (l'abbé), vicaire à la Couture, id.
* Quatrebarbes (vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.
Rousseau, professeur de dessin, au Mans.
* Saint-Paterne (le comte de), à Saint-Paterne.
* Singher, rue du Quartier de Cavalerie, 37, au Mans.
* Rodier, architecte, rue Cauvin, 8, id.
Soyez, architecte, rue aux Lièvres, id.
* Tonnelier, à la Flèche.

* Trigier (Robert), rue Bruyère, au Mans.

Trochet (vicomte Raoul de), au château de Segrais, par Ecommoy.

Vaissières (Emmanuel de), au château de Vassé.

Savoie.

Inspecteur : M.

Belat, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, à Albertville.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

* Turinaz (Mgr), évêque de Tarentaise, à Moutiers.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M.

Seine.

Inspecteur : M. Darcel, aux Gobelins, à Paris.

Agnières (Aimé d'), directeur de l'*Armorial spécial de France*, boulevard Bourdon, 14, à Neuilly-sur-Seine.

* Ansard, quai Voltaire, 17, à Paris.

* Aubert (le commandeur), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V, id.

Barrey (le vicomte de), 80, rue Miromenil, id.

* Barthélemy (Anatole de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

Barthélemy (le comte Edouard de), rue de l'Université, 80, id.

Baudicourt (Théodule de), juge au tribunal civil, boulevard Saint-Michel, id.

Baudouin (Henri), boulevard Haussmann, 86, id.

* Bégule (Léon), rue Meslay, 50, id.

* Berge (Stéphane), avocat, rue Malher, 29, id.

Bescher, graveur en médailles, 15, quai de Conti, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Bochin, rue de Provence, 58, id.

Bonneuil (de), rue Saint-Guillaume, 81, id.

* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 13, id.

* Bosc, architecte, 3, rue Séguier, id.

* Boulay de la Meurthe (Alfred), 23, rue de l'Université, id.

Brutère, curé de Saint-Martin, id.

Capelli, rue Garreau, 3, id.

* Chardon (Em.), architecte, 7 rue Malesherbes, id.

* Clausse (Gustave), 9, rue Murillo, Parc-Monceaux, id.

Collard (H.), boulevard de Strasbourg, 39, id.

* Darcel, directeur de la manufacture des Gobelins, id.

Delongueil, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

Digard (Georges), rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

Dupont (Aᵗᵉ), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis.

Dureau (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.

Estampes (le comte Théodore d'), boulevard Haussmann, 56.

* Egger, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

Grellet (Alexandre), avenue de l'Est, 30, parc Saint-Maur, près Paris.

* Joanne, rue de Vaugirard, 20 bis, id.

Juglar (Clément), 167, rue Saint Jacques, id.

Lambert (Fabien), architecte, rue de Brés.

Laffolye (A.), architecte, 31, rue d'Amsterdam, id.

Lami (Stanislas), 27. rue Duret, à Passy.

* La Trémouille (duc de), rue de Varennes, 69, id.

Laurière (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

Laurière (Ferdinand de), 47, rue Bonaparte, id.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, rue Leroux, 7, id.

Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

Leteuil, 92, rue Richelieu, id.

Liesville (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 28, id.

Liget, architecte, rue de Bellechasse, 10, id.

* Magimel (René), 40, rue de Berlin, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue Linné, 8, id.

Maricourt (le comte Georges de), 63, rue de Rome, id.

* Meissas (l'abbé de), 22, rue de l'Odéon, id.

l'hospice Greffulhe, 76, rue de Villiers, à Levallois.

Meugy, inspecteur général honoraire des mines, 75, rue Madame, Paris.

Minoret (E.), rue Murillo, 6, id.

* Mirepoix (le duc de), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 102, id.

Morillon, rue Marie-Louise, id.

* Mottin de la Falconière, rue Lacroix, 22, aux Batignolles, id.

* Mowat (Robert), commandant d'artillerie en retraite, 100, rue des Feuillantines, id.

* Muntz, bibliothécaire à l'école des Beaux-Arts, id.

* Nodet (Henri), élève de l'école des Beaux-Arts, quai de la Mégisserie, 20, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

Onffroy de Vérez (baron), boulevard Haussmann, 109, id.

PARJADIS DE LARIVIÈRE, attaché au ministère des finances, 32, rue Gay-Lussac, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, quai des Grands-Augustins, 5, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut, rue de l'Université, 82, id.

* PICARD (Auguste), inspecteur de la Compagnie de l'Est, rue Fénelon, id.

* Pommereu (le marquis Armand de), rue de Lille, 67, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue de l'Université, 18, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* PRÉVOST, général, directeur du génie, id.

* QUANTIN (A.), imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît, 7, Paris.

ROYER-COLLARD (Paul), 46, rue des Écoles, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme, id.

* SAINT-PAUL (P.-L., de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* SAINT-PAUL (Anthyme), rue des Écoles, id.

* SALIES (de), rédacteur en chef de la *France illustrée*, 40, rue de la Fontaine, à Auteuil.

* SALADIN (Henri), rue de Seine, 13, id.

SIMON (F.-X.), négociant, boulevard d'Enfer, 27, id.

SILVESTRE (le baron Franz de), rue de l'Université, 26, id.

THIOLLET, passage Sainte-Marie, 8, id.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

VAUX (baron de), rue de Tournon, 4, id.

* VAUX (René de), rue de Tournon, 12, id.

VIGNAUX (Eugène de), 34, rue des Francs-Bourgeois, id.

* VILLEFOSSE (Antoine Héron de), attaché à la conservation des Antiques, au Louvre.

Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue Fabert, id.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : Léonce DE GLANVILLE, directeur de l'Association normande, à Rouen.

ARGENTRÉ (le comte d'), rue de Fontenelle, 31, à Rouen.

Barthélemy père, architecte, rue de la Chaîne, 26, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, id.

BAUDRY (Paul), 2, place de la Motte, id

BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, rue Chasselière, 5 bis, à Rouen.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, rue du Bac, 42, id.

* BONET, sculpteur, rampe Bouvreuil, 56, id.

* Bonnechose (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen.

Brianchon, à Cruchet-le-Valasse, par Bolbec.

Chaventré, entrepreneur, rue Traversière, 12 bis, id.

* *Chevraux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

Comont (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

Courtonne, architecte, rampe Bouvreuil, 100, à Rouen.

Cusson, secrétaire général de la mairie, id.

* Decorde (l'abbé), curé de Notre-Dame d'Aliermont, par Envermeu.

Desains, sous-préfet du Hâvre.

Desmarets (L.), architecte en chef du département, rue Saint-Maur, 60, à Rouen.

Devaux, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Hâvre.

* Duval, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, quai de la Bourse, 19, id.

Fleury, architecte de la ville du Hâvre.

Gilles (P.), manufacturier, Rouen.

Girancourt (de), membre du Conseil général, à Varimpé, près Neufchâtel.

* Glanville (de), rue du Bourg-l'Abbé. 19, Rouen.

Grimaux, entrepreneur, id.

Guéroult, ancien notaire, rue de Fontenelle, 2, id.

* Guéroult (docteur Ernest), médecin en chef de l'hospice de Caudebec-en-Caux.

Homais, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Rouen.

Le Breton (Gaston), conservateur du musée céramique, 87, rue Jeanne-d'Arc, id.

Le Comte (l'abbé), professeur à la faculté de Théologie, 12, route de Neufchâtel, id.

Legendre, id.

Lemire, avocat, id.

Let llier, photographe, rue de Toul, 23, au Hâvre.

Lormier (Charles), avocat, 15, rue Socrate, Rouen.

Loth (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la faculté de Théologie, rue des Bonnetiers, 2, id.

Mabire, Neufchâtel.

Marguery (E.), courtier de commerce, quai du Hâvre, 1, Rouen.

Mauduit, avocat, Neufchâtel.

Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Pallier, ancien manufacturier, rue des Halles, 10, Rouen.

Petiteville (de), rue Beauvoisine, 15, id.

Pouyer-Quertier, ancien ministre des finances, rue du Crosne, 22, id.

Quesnel (Henry), rue des Bons-Enfants, 78, id.

Sarrazin, id.

Sauvage (l'abbé Eugène), aumônier du collége, à Dieppe.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue Saint-Guillaume, 29

BONNEUIL (vicomte de), à Melun.
* COLLET (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.
* ERCEVILLE (le comte d'), au château de Chapuis, par le Châtelet.
SARAZIN (l'abbé Marie), curé de Chalmaison, par les Ormes.
* THIERCELIN (l'abbé), curé de Saint-Augustins, près Coulommiers.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheuil.
* DION (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
GRAVE, pharmacien, à Mantes.
GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.
HEUDE-LEPINE, à Montfort-l'Amaury.
MARTIN (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : * M. LEDAIN, à Poitiers.

LAFOSSE (Henri), id.
PIET-LATAUDRIE, rue Yvers, à Niort.
ROCQUET, à Ville-des-Eaux, près Chizé.
* Société de Statistique, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. MENNECHET, conseiller à la cour d'Amiens.

AMYOT (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.
BEAUVILLÉ (Victor de), à Montdidier.

* Bonnault d'Houet (H. de), château d'Hailles, près Moreuil, et à Paris, 19, rue Jacob.
Delfortrie, fils, architecte, à Amiens
* *Dural*, chanoine titulaire, id.
Ermigny (d'), à Péronne.
* Faverney (Gaston de), château de Raincheval, près Amiens.
Guilbert (Mgr), évêque d'Amiens.
Janvier (A.), ancien président des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Masson, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.
Mauduit (Albert), à Martigny, par Ham.
Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, faubourg de Noyon, à Amiens.
* Mennechet, conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.
Morgan (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, près Albi.
Bonnet (Henri), receveur des Domaines, à Rabastens.
Bruguière (Auguste), curé de Milhars, par Gaillac.
Cazals, curé de Saint-François, à Lavaur.
* Combette du Luc (le comte Louis de), à Rabastens.
* Combette-Labourelie (Louis de), au château de Labourelie, près Gaillac.
Falguière (le baron de), à Rabastens.
Goutte-Lagrave, (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.
Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.
Madron (Henri de), à Cadalen.
Mazas (Étienne), à Lavaur.
Michau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.
Miquel (Jacques), géomètre à Mazamet.
O'Byrné (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.
O'Byrne (Henri), id.
Peyronnet (A.), pharmacien à Rabastens.
* *Rivière* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.
Rossignol (Élie Antoine), à Montans, près Gaillac.
* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, par Carmaux.
* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), directeur de l'institut des provinces, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.
Veyriac (Auguste), à Carmaux.
Viviès (T. de), à Viviès, près Castres.
Voisins-Lavernière (Joseph de), à Saint-Georges, près Lavaur.
Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Tarn-et-Garonne

Inspecteur : M. l'abbé POTTIER, président de la Société archéologique, à Montauban.

ARNOUX DE BROSSARD (d'), à la Croze, près Saint-Porquier.
BRUN (Victor), directeur du muséum, à Montauban.
COMBES D'ALMA (l'abbé), curé de Roquecor.
DUBOR (Georges de), archiviste de la Société archéologique, à Montauban.
FAUR (Prosper du), à Lazarret, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.
FORESTIÉ (Édouard), à Montauban.
FROMENT (l'abbé), curé, à Varen, près Saint-Antonin.
GARRIGUES (l'abbé), curé de Moissac.
MONTBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.
MINORET (René), au château de Roujas, par Beaumont de Lomagne.
MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.
NONORGUES (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.
* POTTIER (l'abbé), faubourg du Moustier, 39, Montauban.
PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.
SAINT-CYR (vicomte de), ancien consul, à Montauban et à Nice.
SAINT-PAUL DE CARDAILLAC (Amédée de), à Moissac.
TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

Var.

Inspecteur : M. ROSTAN, à Saint-Maximin.

AUBE (Frédéric), au Luc.
BOYER, architecte, à Hyères.
BRESC (Louis de), avocat à Aups, près Draguignan.
DUPUIS (l'abbé), curé de Bargemon.
JAUBERT (le docteur), médecin-inspecteur des eaux de Gréoulx, à Hyères.
OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.
* ROSTAN, à Saint-Maximin.
* ROUSTAN (l'abbé), 15, rue de la République, à Toulon.

Vaucluse.

Inspecteur : M. DUHAMEL, archiviste à Avignon.

Administration (le président de l') du musée Calvet, à Avignon.
BARBANTAN (Nicolas), peintre décorateur, à Avignon.
BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.
BIRET (Noël), à Avignon.
CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.
CUREL-SILVESTRE (Félix), à Cavaillon.
DELOYE (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
DUHAMEL, archiviste à Avignon.
LÉGIER DE MESTEYME, avocat, à Apt.
MAIRE, employé aux archives, à Avignon.
NICOLAS (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.
SAGNIER (Alphonse), juge suppléant, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

BARON, ancien député, à Fontenay.
BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.
DELLISON, notaire, à Saint-Gilles-sur-Vie.
FILLON (Benjamin), à Saint-Cyr en Talmondais.
GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay.
TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred RICHARD, archiviste, à Poitiers.

AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.
BARBIER DE MONTAULT (Mgr), à Maris, par Jaulnay.

* Benyé (le père), id.
Delaveau (Camille), au château d'Éternes, près Loudun.
La Brosse (le comte de), à Poitiers.
* La Croix (R. P. Camille de), rue de l'Industrie, id.
La Tourette (Léon de), à Loudun.
Le Cointre-Dupont, à Poitiers.
* Ledain (B.), id.
Rédet, archiviste honoraire du département, id.
* Oudin, (Hilaire), rue de l'Éperon, id.
Richard (Alfred), archiviste du département, id.
Touchois (Auguste), rue Saint-Denis, à Poitiers.

Vienne (Haute-)

Inspecteur : M.

* Arbelot (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.
Fage (René), avocat, id.
Forgeront (André), à Chalus.
* Granges (Frédéric des), à Saint-Laurent-les-Églises, par la Jonchère.
Maublanc (de), à Saint-Junien.
Montégut (de), vice-président du tribunal, à Limoges.
* Société archéologique du Limousin.
Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, rue Porte-de-Tourny, 12, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : * M.

* Farnier (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Lallier, président du tribunal civil, à Sens.
Ravin, notaire, à Villiers-Saint-Benoît.
* Tonnelier, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Province d'Alger.

CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, à Alger.

* TREMAUX, à Tipaza.

Province de Constantine.

Inspecteur : M.

BOSRÉDON (de) capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tebessa.

DELAPARD (l'abbé), curé de Tebessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé STRAUB, à Strasbourg.

FREY (Henri), à Guebwiller.

GUERBER (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Hagueneau,

MERY (l'abbé Pantaléon), ancien supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.

RAUCH, docteur-médecin, à Oberbronn.

RIEHL (l'abbé), curé de Sessenheim.

* STRAUB (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue de l'Arc-en-Ciel, 13, à Strasbourg.

WOLF (Gustave), juge de paix, à Ilkirch, près Strasbourg.

AVIS IMPORTANT

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 24 août 1876. Après avis de M. le trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société, pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

SUPPLÉMENT.

1. Marquis de Courtavel, au château de Baillou, par Montdoubleau (Loir-et-Cher).
2. L'abbé Edmond Bourgeois, curé de Royaucourt, par Meignelay (Oise).
3. James Miln, à Carnac (Morbihan).
4. Barbier de la Serre, inspecteur des forêts, à Aurillac (Cantal).
5. L'abbé Dehaisnes, archiviste, à Lille (Nord).
6. Th. Biais, 74, rue Bonaparte, à Paris.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

Aueswold, président de la régence, à Trèves.

Autesses (le baron d'), directeur du musée germanique à Nuremberg.

Baehr, professeur de l'Université de Heidelberg.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques, à Carlsruhe.

Brincken (de), conseiller d'État à Brunswick.

Dectoff (le comte), à Gœttingen.

Firmenich, Jean-Matthieu, homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, de plusieurs académies, à Munich.

Furstemberg-Stanheim (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique, à Mayence.

Hulsh, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

Kheuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Kirchofer, Théodore, à Stuttgard.

Krieg de Hochfelden, aide de camp du grand-duc, à Baden-Baden.

Kugler, professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, prof. à l'Académie de Berlin.

Lindenschmidt, conservateur du musée, à Mayence.

Lenhart (F.), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar.

Marcus, Gustave, libraire, à Bonn.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Messmer, professeur, conservateur du musée, à Munich.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler, Charles, professeur à l'Académie de Dusseldorf.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgard.

Nahuys (le comte), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

Noue (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

Pipers, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Reichensperger, conseiller à la cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Saussail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase, conseiller à la cour de cassation de Berlin.

Stielfried (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stampe (de), président du tribunal de Munster.

Schutte (l'abbé), doyen de Frekendorff, diocèse de Munster.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

Wetter, membre de plusieurs académies, à Mayence,

Wittmann, directeur de la Société archéologique, à Mayence.

Wallerstein (le prince), ancien ministre, à Munich.

ANGLETERRE

Bedfort (Sa Grâce le duc de), Brigthon-Square, à Londres.

Bingham (le colonel), juge de paix du comté de Kent, à Rochester.

Bingham (Mme), à Rochester.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brown (le docteur W.-H.), à Londres.

Burges, architecte, à Londres.

Burke, Peter, membre de l'Institut des architectes, à Londres.

Clément, Georges-Edward, à Londres.

Cox, lieut.-col. C., à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), à Fordwich, id.

Devey, architecte, à Londres.

Donalson, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Druery, John-Henri, à Norwich.

Franks, Auguste-W., directeur de la Société des Antiquaires, à Londres.

Freeman, antiquaire, id.

Fry (Miss Katerine), à Plashet, près Stratfort.

Grant (Mgr), évêque de Southwarth, à Londres.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, Sanwich.

Kuoker, Edward, esq., ancien maire de Douvres, à Castel-Hill.

Milligam (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton-Valence.

Mayer, Joseph, à Bebington, près Liverpool.

Ogylvy (G.), esq., Museum Street, 41, à Londres.

Pagn, ancien maire de Douvres.

Parkers, John-Henry, Ashmoleam museum, à Oxford.

Ridel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Strood, près de Rochester.

Robson, Edward, architecte, à Durham.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels.

Syone (Rév. Canon.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry.

Stuart-Menteah (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath.

Stuart-Menteah, fils, à Entry-Hill-House-Bath.

Van der Vyner, docteur-médecin, à Jersey.

AUTRICHE

Czoernig (le baron de), président de la Commission impériale pour la conservation des monuments, à Vienne.
Forster, professeur d'architecture, à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.
Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague.

BELGIQUE

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

Alvin, préfet honoraire des études à Liége.
Andries (l'abbé J.-O.), chanoine à Bruges.
Bethune (Mgr), chanoine, professeur d'archéologie au grand séminaire, à Bruges.
* Blomme, Arthur, juge à Termonde.
Bruyenne, Justin, architecte, à Tournay.
Burbure (le chevalier Léon de), de l'Académie archéologique, à Anvers.
Busscher (Edmond de), de l'Académie royale, à Gand.
Casterman, colonel du génie, à Bruxelles.
Cramen, Victor, industriel, rue de la Bienfaisance, 3, Bruxelles.
Coppietters (le docteur), à Ypres.
Delvigne (A.), professeur d'archéologie au séminaire de Malines.
Devillers, Léopold, président du Cercle archéologique, à Mons.
Diegerich, archiviste, à Ypres.
Dognée de Villers, à Liége.
Dognée, Eugène, id.
Durlet (F.), à Anvers.
Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, rue des Célestins, à Liége.
Francart (A.), avocat à Mons.
Gellhand de Merten (le baron), numismatiste, à Bruxelles.
Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.
Guilery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.
Hagemans, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.
Hamman, négociant, à Ostende.
Haulteville, (de), littérateur, à Bruxelles.
Henrard, Paul, à Bruxelles.
Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, id.
Huguet (l'abbé), à Tournay.
Juste, Théodore, conservateur du musée d'antiquités, à Bruxelles.
Kervyn de Lethenhove (le baron), ancien ministre, id.
Kestelood, à Gand.
Keyser (N. de), directeur de l'école des beaux-arts, à Anvers.
Le Roi, professeur d'archéologie, à l'Université de Liége.
Limelette, conservateur du musée, à Namur.

Meulemans, Auguste, consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

Mons (Cercle archéologique de la ville de).

Meester de Ravestein (de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

O'Kelly de Galway (le comte), rue Sans-Soucy, 53, à Bruxelles.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

Ronse, Edmond, archiviste, à Furnes.

Roulez, professeur à l'Université de Gand.

Schouteette de Terwarent (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waess.

Schuermans, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, conseiller à la cour royale de Liége.

Siret (Ad.), commissaire d'arrondissement à Saint-Nicolas.

Smolieren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Vandhame-Bernier, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts, et conseiller principal, à Gand.

Van-der-Peerboom, à Ypres.

Van der Haéghe, rue de Courtrai, 8, à Gand.

Van der Putte, chanoine, curé-doyen, à Courtrai.

Vilie (Émile de), consul de Belgique, à Quito.

Vries (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

Wagener, à Gand.

Weale, James, à Bruges.

ESPAGNE

La Fuente (vicomte de), membre de l'Académie royale, à Madrid.

Ripalda (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.

Savedra (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

ITALIE

Aguilhon, César, chapelain de S. M., à la Villa Mirabello, dans le parc royal de Monza.

Balestra (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme,

Barelli (Monsignor), inspecteur de la Société archéologique de Côme.

Bertolotti (A.), archiviste d'État, à Rome.

Brambilla, Camillo, inspecteur des fouilles et monuments de la province de Pavie.

Cesa-Bianchi, Paolo, architecte de la cathédrale de Milan.

Descemet (le commandeur Charles-Maurice), 17, rue de Balestrari, à Rome.

Fiorelli, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

Garovaglio (A.), inspecteur des fouilles

de l'arrondissement de Lecco, à Milan.

Gonella, à Turin.

Lancia di Brolo (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

Menabrea (le comte), ancien président du conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée, à Naples,

Prelini (l'abbé César), à Pavie.

Pigorini (le docteur), directeur du musée Kircher, à Rome.

Rossi (le commandeur de), à Rome.

Salinas, professeur d'archéologie, à l'Université de Palerme.

Varisco (l'abbé Achille), à Monza.

NORVÉGE

Lichlté (l'abbé), curé catholique de Christiana.

PAYS-BAS

Alberding-Thijm, à Amsterdam.

Gelvet (le comte de), à Elson, près Maestricht.

Gildenhuis, ancien négociant, à Rotterdam.

Hezenmans (J.-C.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans, L.-C., architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Leemans, directeur du musée à Leyde.

Pleyte, conservateur du musée d'antiquités, à Leyde.

* Stuers (Victor de), à La Haye.

Ten Brink, homme de lettres, à La Haye.

PERSE

Mohammed-Hassan-Kan (le colonel), secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le shah de Perse, à Paris.

Nazare-Agha, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL

Da Silva, architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils correspondant de l'Institut de France, à Lisbonne.

RUSSIE

Eichwald (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

SUISSE

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Decron, Léopold, architecte, 11, place Du Molard, à Genève.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Fazy, Henri, membre du conseil d'État, idem.

Gosse fils, idem.

Griolet, numismatiste, idem.

Keller (le docteur), secrétaire de la Société archéologique, à Zurich.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques, à l'Université de Fribourg.

Sharpes, Edmond, architecte anglais, à Genève.

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1879

RENDU PAR LE TRÉSORIER

ET APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ

RECETTES.

Excédant du compte de 1878.	417	26
Capital de la rente léguée par M. de Caumont, ...	15,000	»
Rente 3 0[0 sur l'État, trimestre d'avril, de juillet, octobre 1879, et de janvier 1880	2,000	»
Rente sur l'État, 3 0[0 amortissable, trimestre de juillet, d'octobre 1879, et de janvier 1880	405	»
Subvention accordée à la Société par le Ministre de l'Instruction publique	500	»
Amortissement de six cotisations	600	»
Produit de la vente de volumes des Congrès	35	»
Solde de cotisations de l'année 1878 et cotisations de 1879, encaissées au 1er juin 1880	10,510	»
TOTAL des Recettes	29,467	26

DÉPENSES.

Section première.

Frais de recouvrement des cotisations par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants.	482	75
Frais de retour des traites non payées	87	35
A reporter.	570	10

Report	510	10
Solde des frais d'impression et d'envoi du compte-rendu du Congrès archéologique du Mans et de Laval	4,600	30
Solde du prix des dessins et des lithographies pour le même compte-rendu.	2,202	»
Port de lettres, de livres, de caisse, affranchissements et chargements divers	170	65
Médailles et jetons	502	70
Excursions archéologiques.	2,000	»
Visites de monuments et de musées	40	»
Loyer d'un appartement, à Caen, pour le dépôt des livres de la Société.	150	»
Impressions à Caen	161	85
Payé à valoir sur les droits de mutation pour le legs fait à la Société par M. de Caumont	1,080	25
Achat d'une rente sur l'État de 540 francs 3 0[0 amortissable . .	14,708	15
Part contributive de la Société dans des dépenses faites pour des améliorations dans la salle de ses réunions	119	»
Frais généraux d'administration et traitement d'employés . . .	1,000	»

Section deuxième.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
MM. Godard-Faultrier.	Transport au musée Saint-Jean des fragments d'un édicule découvert sur la place du Ralliement, à Angers.	300	»
M. Émile Cartailhac.	Fouilles de tumuli des Pyrénées . . .	100	»
M. Nicolas.	Fouilles dans les grottes de Saint-Geniez	150	»
M. Tardieu.	Fouilles dans les Basses-Alpes	150	»
M. Lefizelier.	Fouilles des dolmens et monuments mégalithiques du département de la Mayenne	100	»
M. de Berluc-Pérussis.	Achat de la maison de Gassendi . . .	439	»
M. Marionneau.	Fouilles dans le canton de Vertou. . .	100	»
MM. Calluaud.	Fouilles du théâtre romain des Bouchauds	50	»
M. Palustre.	Distribution de livres d'archéologie . .	55	»
	Subvention pour le *Bulletin monumental*.	500	»
	TOTAL des Dépenses.	29,333	40

BALANCE.

Recettes.	29,467 26
Dépenses	29,333 40
EXCÉDANT	133 86

Caen, le 2 juin 1880.

Le Trésorier,

Signé : GAUGAIN.

ALLOCATION A SOLDER.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. Anthyme Saint-Paul.	Souscription à la carte archéologique de France	150 »
M. Vincent Durand.	Fouilles à Feurs	150 »
M. de Saltes.	Souscription à l'histoire de Troo. . .	100 »
M. Hucher.	Réparations aux statues de Bueil . .	200 »
M. Rossignol.	Fouilles à Milhars.	100 »
M. de Laurière.	Fouilles dans la Charente	50 »
M. Le Blanc.	Fouilles de tumuli dans l'arrondisse- de Vienne	200 »
M. Palustre.	Somme à la disposition de M. le directeur de la Société	150 »
	A reporter.	1,100 »

	Report.	1,100 »
M. de Molandé	Travaux de restauration à l'église de Cottun	50 »
	Travaux de restauration à l'église de Fenouillet	100 »
	Complément des droits de mutations pour le legs de M. de Caumont. . . .	429 »
	TOTAL	1,679 »

Le Trésorier de la Société,

Signé : GAUGAIN.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire du Comité permanent,

A. CRAMPON.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LXVIe SESSION

TENUE A VIENNE

EN SEPTEMBRE 1879

Programme.

I.

1. Du mouvement des études archéologiques dans le sud-ouest de la France, et particulièrement dans l'ancienne province du Dauphiné (Isère, Drôme et Hautes-Alpes). Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés, soit par les particuliers.

II.

2. Archéologie préhistorique. — Faire connaître les dernières découvertes et constater les résultats qu'elles ont produits.

III.

3. Époque romaine. — Des modifications apportées aux idées que l'on s'était faites jusqu'ici de l'organisation du

pays avant et après la conquête romaine, soit par des interprétations nouvelles de monuments déjà connus, soit par l'heureuse découverte de monuments entièrement nouveaux.

4. Soumettre à un nouvel examen la topographie de la ville de Vienne, en insistant sur les restes de monuments antiques (murailles, portes, aqueducs, ponts, châteaux-d'eau, temples, amphithéâtre, théâtre, cirque, constructions privées ou publiques), qui l'éclairent de divers côtés. Rappeler incidemment la succession et l'histoire des anciens plans de la ville dans les deux derniers siècles.

5. Étudier séparément chacun des monuments précités en signalant les particularités qui les distinguent. — Rattacher à leur ornementation extérieure ou à leur décoration intérieure les principaux objets d'art (statues, bronzes, mosaïques, etc.), fournis par le sol de Vienne. — Indiquer dans quels musées ou dans quelles collections particulières ces objets d'art sont aujourd'hui conservés.

6. Tous les vases antiques trouvés à Vienne sont-ils le produit d'une fabrication locale ou bien le résultat d'une importation étrangère? Dresser la liste des noms de potiers qui se rencontrent le plus fréquemment.

7. Quels éclaircissements nouveaux les inscriptions découvertes depuis une vingtaine d'années ont-elles apportés aux connaissances que nous avions déjà de l'administration romaine? — Certains textes depuis longtemps connus, tels que la *Table de Claude* et l'*inscription de Pierre-Écrite* ont-ils été suffisamment expliqués?

8. Soumettre à une nouvelle étude les voies romaines de la province et constater les particularités de construction non encore observées.

9. De quelles ressources sont les inscriptions chrétiennes pour l'avancement des études relatives aux origines de l'Église de Vienne.

IV.

10. Moyen age. — Relever avec textes ou preuves à l'appui, la date des monuments figurés de tout genre (sculpture, orfévrerie, verrerie, tapisseries, etc.); étendre ce catalogue aux monuments de l'architecture religieuse, militaire et civile.

11. Étudier, en s'attachant à leurs principaux types, les monuments religieux de la province. Par quels traits diffèrent-ils des monuments romans et ogivaux du même genre, construits dans les autres parties de la France?

12. Étudier l'architecture militaire de la contrée. Faire la monographie d'un château en particulier; en restituer les parties détruites à l'aide de documents certains.

13. De l'architecture civile et domestique. Anciennes habitations; leurs constructeurs et principaux possesseurs.

14. Rechercher les familles des armuriers de Vienne. Dresser le plan des martinets, avec pièces justificatives à l'appui.

V.

15. Numismatique. — Quelles données ou quelles lumières nouvelles ont été fournies par les dernières découvertes à la numismatique ou à l'histoire? — Décrire les monnaies remarquables ou inédites.

VI.

16. Sigillographie. — Dresser un inventaire critique des sceaux originaux conservés dans les dépôts d'archives. Étudier une ou plusieurs catégories de familles seigneuriales, de prélats ou de personnes morales dont on possède es sceaux.

VII.

17. Stathmétique. — Étudier les anciens poids et mesures de la ville et de l'arrondissement de Vienne.

VIII.

18. Linguistique. — Étudier les variations du langage dans l'ancien Dauphiné.

19. De l'étymologie des noms de lieux. Faire la part des diverses civilisations qui se sont succédé dans les temps historiques.

20. Y a-t-il dans la contrée des livres de raison? en produire des originaux ou des extraits.

Des excursions seront faites à l'abbaye de Saint-Antoine, et dans les environs de la ville de Vienne.

S'il y a lieu, à l'issue du Congrès, une dernière excursion sera également organisée sur le Rhône jusqu'à Valence.

Liste des adhérents (1).

MM.

Advielle (Victor), attaché au ministère des Finances, à Sceaux (Seine).
Agoult (comte d'), propriétaire à Voreppe (Isère).
Albigny (Paul d'), Privas.
Allemand (Firmin), architecte, à Vienne.
Arnaud, avocat, maire des Côtes-d'Arey (Isère).
Aubry (Auguste), dessinateur, à Vienne (Isère).
Badin, docteur en médecine, à Vienne.
Badin (Léon), commissaire-priseur, à Vienne.
Barras (Léon-Joachim), procureur de la République, à Montélimar (Drôme).
Baudrier, président de chambre à la cour de Lyon.
Bégule (L.), à Lyon.
Bégule (Mme L.), à Lyon.
Bellet (Charles), abbé, à Tain (Drôme).
Bertolotti, archiviste d'État, à Rome (Italie).
Bigot (Joseph), fabricant, à Vienne.
Bizot (Ernest), architecte, à Vienne.
Blandin (Matthieu), architecte-voyer, à Vienne.
Blanc, percepteur, à Beaurepaire (Isère).
Blanchet (Augustin), manufacturier à Rives (Isère).
Blanchet (Paul), manufacturier à Rives, (Isère).
Boisrivant, conseiller général du canton de Rives, à Réaumont (Isère).

(1) Dans cette liste ne sont pas compris les membres de la Société française d'Archéologie, qui, au nombre de 1,200 environ, font de droit partie de tous les Congrès.

Bonjean (Auguste), rentier, à Vienne.
Bonnard (Félix), banquier, à Vienne.
Bonnier fils, négociant à Vienne.
Bouchardon, maire, à Arzay (Isère).
Boulet, pharmacien, à Vienne.
Bourbon (Tony), architecte, à Lyon.
Bouvier (Aristide), négociant, à Vienne.
Bouvier (Pierre-Léon), négociant à Vienne.
Bouvier-Latour, conseiller, municipal, à Vienne.
Boyne (William), numismatiste, à Nice.
Bresson (Louis), architecte, à Lyon.
Brillier, ancien sénateur de l'Isère, à Vienne
Brocard (Guillaume), négociant, à Vienne.
Brouchoud, (Claudius), avocat à la cour d'appel, à Lyon.
Burdy aîné, filateur, à Vienne.
Burdy (Jean), filateur, à Vienne.
Canson (de), à Vidalon-lès-Annonay (Ardèche).
Cartallier (Jérôme), fabricant de papiers à Pont-Évêque, près Vienne.
Cauna (baron de), au château de Cauna, par Saint-Sever (Landes).
Chaffaut (Gaston du), étudiant en droit, à Digne (Basses-Alpes).
Chaine (Joseph), ingénieur, à Pont-Évêque, près Vienne.
Champin (Jean-François), jardinier, à Sainte-Colombe (Rhône).
Champollion-Figeac (Aimé-Louis), à Vif (Isère).
Chanliaux (Philibert), rédacteur en chef du journal d'archéologie *La Gaule*, à Lyon.
Charvet (Baptiste) neveu, médecin à Grenoble.
Charvet (Léon), architecte, à Lyon.
Charreyre (Félix), conseiller d'arrondissement, à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère).
Chaumartin (Charles), avoué, à Vienne.
Chaumartin (Charles) fils, à Vienne.

Chaumartin (Louis-Joseph), agent-voyer-inspecteur, à Vienne.
Chénier (Gustave) vétérinaire au 11e cuirassiers, à Vienne.
Chenu (Xavier), aumônier du collége de Vienne.
Chollet (Mme Charles), à Tervueren, près Bruxelles (Belgique).
Chollier (Alexandre), avocat, à Vienne.
Chollier (Auguste), ex-président du tribunal de commerce, à Vienne.
Chomer (Louis), manufacturier, à Renage (Isère).
Combaudon (Félix), avocat, à Vienne.
Combes (Marius), secrétaire en chef de la sous-préfecture, à Vienne.
Contamin (Félix), rentier, à Vienne.
Coston (baron Adolphe de), à Montélimar (Drôme).
Coston (Adhémard de), substitut du procureur de la République, à Vienne.
Couston (Émile), pharmacien, à Vienne.
Couturier (Henri), député de l'Isère, à Vienne.
Couturier (Lucien), architecte, conseiller municipal, à Vienne.
Crapon (Denis), à Pont-Évêque, près Vienne.
Craponne du Villard (Gaston de), juge au tribunal civil de Vienne.
Dausse, commandant d'état-major, à Lyon.
Decœur (Georges), avoué à Vienne.
Dériard (Louis), directeur de la verrerie, à Valence (Drôme).
Dérieux, propriétaire au château de Virieu, au Passage (Isère).
Desjardins (T.), architecte, à Lyon.
Devers (Joseph), libraire, à Vienne.
Dissard (Paul), conservateur du musée des Antiques, inspecteur du Palais des Arts, à Lyon.
Donnat (Joseph), à Saint-Alban-du-Rhône (Isère).
Dreyss (Ch.), recteur de l'Académie, à Grenoble.
Duban, lieutenant-colonel au 99e de ligne, à Vienne.

Dumas (Gustave), négociant, conseiller municipal, à Vienne.
Emery, fabricant, à Lyon.
Falsan (Albert), membre de l'Académie, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
Farre, général, gouverneur militaire de Lyon.
Faure, docteur en médecine, Vienne.
Faure (Louis), avoué, conseiller général de l'Isère, à Vienne.
Février, général de division, à Lyon.
Fière (Paul), correspondant de la Société de Numismatique, à Voiron.
Floret (Paul), sous-préfet de l'arrondissement de Vienne.
Forge fils aîné, à Vienne.
Forton (comte de), à Montpellier.
Francard (Adolphe), avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Mons (Belgique).
Garon (François), négociant, à Vienne.
Garon (Louis), entrepreneur de transports, à Sainte-Colombe (Rhône).
Gauthier, photographe, à Vienne.
Gautier-Descottes, à Arles.
Gautier-Descottes (Mme), à Arles.
Gautier-Descottes (Mlle), à Arles.
Genin (Antoine-Auguste-Rodolphe), à Lyon.
Gery, fabricant de toiles, à Voiron (Isère).
Gilbert (Paul), négociant, à Vienne.
Gilibert (Pierre), propriétaire, à Sainte-Blandine (Vienne).
Girerd (Édouard), avoué, adjoint au maire de Vienne.
Gleyzolle (Auguste), banquier, à Vienne.
Godefroy-Martin, médecin, à Vienne.
Gonnard (Henry), directeur du Palais des Arts, à Saint-Étienne (Loire).
Gouet (Siméon), négociant, adjoint au maire de Vienne.
Grenouiller (Lucien), docteur-médecin, à Vienne.
Grenouillet (Antony), architecte, à Vienne.
Gris (Joseph) aîné, métallurgiste, à Vienne.

Grisard (J.-J.), conducteur général du service municipal de Lyon.
Grolée (Firmin), avocat, à Grenoble.
Guillemaud (Jacques), journaliste, à Rouen.
Guimet (Émile), manufacturier, à Lyon,
Hours, conseiller général de l'Isère, à Anjou (Isère).
Hugot (Victor-Alexandre), commissaire de surveillance des chemins de fer, à Vienne.
Hunfalvy (Paul), à Buda-Pest (Hongrie).
Hunfalvy (Mme Paul), à Buda-Pest (Hongrie).
Huvet (Jean-Benoît), géomètre, à Crémieu (Isère).
Jacob (Émile), principal du Collége, à Vienne.
Janin (Joseph), conseiller d'arrondissement, à Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).
Joly (Octave), négociant, à Vienne.
Jouffray (Claudius), ingénieur-constructeur, membre du conseil municipal, à Vienne.
Jouffray (Abel), architecte, à Vienne.
Jouffray (Antony), à Vienne.
Jouffray (Jean), constructeur mécanicien, à Vienne.
Jouffray (Marcel), greffier du tribunal de commerce, à Vienne.
Journet, fabricant de draps, à Vienne.
Julien-Moutelon, manufacturier, conseiller municipal, à Vienne.
Kléber (Alphonse), manufacturier, à Rives (Isère).
Kraeutler, conseiller municipal, à Vienne.
Kuss, ingénieur des ponts et chaussées, à Vienne.
Lacamp (Félix), limonadier, à Vienne.
Lac (du) fils, propriétaire, à Compiègne.
Lac (du), à Compiègne.
Lafaye (Eugène), docteur-médecin, à Vienne.
Lafon, receveur particulier des finances, à Vienne.
Laperche (P.), à Senlis.
Laperche (Mme P.), à Senlis.
La Bonnardière, docteur en médecine, à Grenoble.

Lascour (Paul), négociant en draperie, à Vienne.
Laugier, conservateur du Musée des médailles, à Marseille.
Laurent (Florentin), entrepreneur, à Vienne.
La Société de Topographie historique de Lyon.
Lefebvre fils, huissier à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère).
Le chevalier Da Silva, architecte du roi de Portugal.
Lelorain (Édouard), médecin-major au 99e régiment de ligne, à Vienne.
Leurquin (Charles), avocat, à Mons (Belgique).
Leurquin (Mme), à Mons (Belgique).
Leurquin (Mlle), à Mons (Belgique).
Lombard (Félix), avocat, conseiller municipal, à Vienne.
Lombard (Louis-Christophe), rentier, à Vienne.
Long (Charles de), à Paris.
Louvier, propriétaire, à Sainte-Colombe (Rhône).
Martin, curé de Foissat (Ain).
Maurice (Jean-François), agriculteur, à Éclose (Isère).
Messié (Alfred), avocat, à Montélimar (Drôme).
Michal-Ladichère, sénateur de l'Isère, à Saint-Geoire.
Michalon, docteur-médecin, à Vienne.
Mierjniki (A.), procureur et doyen de la Faculté d'histoire et de philologie, à Varsovie.
Monclar (marquis de), à Stuttgard.
Monier (Pierre-Antoine), percepteur des contributions directes, à Vienne.
Morel, receveur des finances, à Nyons.
Morrellet, procureur de la République, à Vienne.
Mourreton (Louis), docteur-médecin, à Vienne.
Morin-Pons (Henri), banquier, à Lyon.
Moutier (L.), curé, à Marsanne (Drôme).
Naboth, ingénieur, à Pont-Évêque, usine De Long.
Nicod (Ernest), à Moidieu (Isère).
Nodet, élève de l'École des Beaux-Arts, à Paris.
Noel (Léopold), conseiller municipal, à Vienne.
Nugues (Alphonse), à Romans (Drôme).
Odillon-Barrot, conseiller général, à Chombonas (Ardèche).

Ollier de Marichard (J.), à Vallon (Ardèche).

Ollieu (Charles), membre de la commission du Musée, à Vienne.

Pagès (Adolphe), conseiller à la cour d'appel, Grenoble.

Pailloux (Claude-Alexandre), docteur à Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

Palandre (André), directeur de l'École de tissage, à Vienne.

Pascal-Dijoud, fabricant de draps, à Vienne.

Pascal-Valluit, négociant, à Vienne.

Pauche (Alexandre), notaire, à Vienne.

Payan-Dumoulin, ancien conseiller à la cour d'appel d'Aix, à Fiancey-Bressac (Drôme).

Payen (Claudius), libraire, à Vienne.

Pellat, vice-président du conseil de préfecture de l'Isère, à Grenoble.

Perrad (Modeste), horloger, conseiller municipal, à Vienne.

Perrichon (F.), docteur en médecine, à Vienne.

Petin (Charles), propriétaire du château de Vourey (Isère).

Peyrieux (Eugène), conseiller général, propriétaire, à Saint-Jean-de-Bournay (Isère).

Picard (Armand-Charles-Henry), maire de Saint-Jean-de-Bournay (Isère).

Pizançon (marquis de), à Romans (Drôme).

Poidebard, avocat, à Lyon.

Polinière (baron Pierre-François-Léon de), à Vienne.

Poncet, curé d'Anthon (Isère).

Portroux (du), à Romans (Drôme).

Prat, curé de Saint-Maurice, à Vienne.

Prudhomme, archiviste départemental, à Grenoble.

Quenin (Édouard), géologue, à Pont-de-Chéruy (Isère).

Quinsonas (comte de), au château de Mérieu (Isère).

Quivogne, vétérinaire, membre de la Société littéraire et archéologique de Lyon, à Lyon.

Récamier (Étienne), homme de lettres, à Lyon.

Révoil (Antoine-Henry), architecte du gouvernement, à Nîmes (Gard).

Reymond (Étienne), négociant, à Vienne.

Reymond (Louis), négociant, à Vienne.

Reynaud, à Bayons.

Ribollet, architecte, à Lyon.

Richard-Bérenger, conseiller général, propriétaire à Mens (Isère).

Rochas d'Aiglun (de), capitaine du Génie, à l'École polytechnique, à Paris.

Roiz (Mlle), à Buda-Pest (Hongrie).

Roman (Joseph), à Embrun.

Ronjat (Jules), sénateur, maire de Vienne.

Roure (Adrien), ancien imprimeur, à Vienne.

Sar (Albert), ingénieur, directeur de l'usine à gaz, à Vienne.

Sar (Népomucène), ingénieur, à Vienne.

Saum (Auguste), ancien bibliothécaire en chef de Strasbourg, à Marseille.

Saunier, maire, à Meyzieu (Isère).

Savigné (E.-J.), imprimeur-éditeur, à Vienne.

Séroux (de), lieutenant de cuirassiers, à Vienne.

Tardif (Claudius), directeur d'assurances, à Vienne.

Thibaud, avocat, conseiller général de l'Isère, à Grenoble.

Thibon, pharmacien, à Vienne.

Thomas, directeur de l'agence du Crédit Lyonnais, à Vienne.

Thomas-Morgan, trésorier de la British archeological association, à Palace Koud, Streatham, près Londres-S.W.

Thomas, trésorier-payeur de l'Isère, à Grenoble.

Timon (Joseph), imprimeur, à Vienne.

Tonnerieux (Louis), receveur des Hospices, Vienne.

Tournier-Barjon, négociant, conseiller municipal, à Vienne.

Truchard-Dumoulin, juge de paix, à Vienne.

Vachez (Antoine), avocat, docteur en droit, membre de la Société littéraire de Lyon.

Vaillant, à Boulogne-sur-Mer.
Valentin (Florian), juge suppléant, à Grenoble (Isère).
Vallentin, juge d'instruction, à Montélimar.
Vallentin, conseiller municipal, à Vienne.
Vallier (Gustave), numismatiste, à Grenoble.
Vallin (Pierre), journaliste, à Lyon.
Verna (de), au château de Vernn, par Crémieu (Isère).
Verrière, notaire, maire de Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).
Veulliot (Charles), contrôleur des Contributions directes, à Lyon.
Vingtrinier (Aimé), membre de l'Institut Égyptien, sous-bibliothécaire, à Lyon.
Zacharie (Antoine), directeur de l'École de dessin, à Vienne.
Weimberg (Fernand), pharmacien, à Vienne.
Wezik (F. de), docteur en médecine, à Vienne.
Windeck (Joseph), brasseur, conseiller municipal, à Vienne.
Windeck (Philippe), brasseur, à Vienne.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 2 SEPTEMBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE.

Siégent au bureau : M. le général Farre, commandant du corps d'armée de Lyon, M. le sénateur Ronjat, maire de Vienne, M. Couturier, député de l'Isère, et M. Floret, sous-préfet de l'arrondissement de Vienne.

Sur l'estrade on remaque, outre les secrétaires généraux, MM. Siméon Gouët, Le Blanc, Lombard et Bégule, de nombreux étrangers parmi lesquels nous citerons MM. Hunfalvy, professeur à l'université de Buda-Pesth, Francard, délégué du cercle archéologique de Mons; Leurquin, avocat à Mons; comte de Marsy, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à Compiègne; Jules de Laurière, secrétaire général de la même Société; Tony Desjardins, architecte à Lyon; Vallentin, juge à Montélimar; Vallier, numismatiste, à Grenoble; Gautier-Descottes, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour les Bouches-du-Rhône, à Arles; Ollier de Marichard, inspecteur de la Société française d'Archéologie, pour l'Ardèche, à Vallon; Étienne Récamier, homme de lettres, à Lyon; Brouchoud, secrétaire de la Société de topographie de Lyon; Giraud, conservateur du musée archéologique de Lyon; le marquis de Monclar, consul de France à Stuttgard; Léon Charvet, professeur à l'École des Beaux-Arts de Lyon; Paul de Fontenilles, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département du Lot; Cailler, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour la Creuse, etc. etc.

Dans la salle élégamment ornée se presse tout ce que Vienne compte d'intelligent. Sur les murs, au milieu des drapeaux, des feuillages et des fleurs, de nombreux dessins et plans entremêlés de photographies, et représentant des édifices de Vienne et de ses environs, ainsi que des types de monuments de divers pays, étaient destinés, en servant de points de comparaison, à faciliter les travaux du Congrès.

M. Palustre, ayant déclaré ouverte la quarante-sixième session, M. le sénateur maire de Vienne a souhaité dans les termes les plus sympathiques, la bienvenue aux membres du Congrès, les remerciant d'avoir bien voulu choisir la ville de Vienne pour le lieu de leur réunion, tout en exprimant le regret de ce que les circonstances difficiles que traversait en ce moment l'industrie viennoise n'aient pas permis à l'administration municipale de compléter la réception qu'elle se proposait de faire par des démonstrations plus joyeuses.

M. Palustre prenant ensuite la parole a retracé, à grands traits, le rôle tout patriotique de la Société fondée par M. de Caumont, pour la conservation des monuments historiques. Il a rappelé que déjà, en 1841, la Société vint tenir des séances à Vienne, et que plus tard, en 1862, pendant le Congrès de Lyon, toujours sous la conduite de son fondateur, elle consacra une journée à l'étude des antiquités viennoises, dont il eut alors la bonne fortune de faire la connaissance.

Il a tenu aussi à rappeler le souvenir des archéologues distingués qui existaient alors à Vienne, MM. Quenin, Victor Teste, de Terrabasse, dont la perte est si profondément regrettable; il a ajouté, en voyant les travaux accomplis depuis cette époque, et dont M. Le Blanc se

propose de faire l'exposé : « On peut dire qu'à Vienne, si les savants disparaissent, la science ne périt pas. »

Après avoir remercié M. Ronjat et la ville de Vienne de leur accueil, M. Palustre a adressé également l'expression de sa gratitude à M. le général Farre, commandant du corps d'armée de Lyon, qui a bien voulu distraire quelques heures du temps consacré à ses hautes fonctions, pour venir assister à l'ouverture du Congrès.

En terminant, M. le Directeur exprime le regret qu'il éprouve d'avoir à présenter au Congrès les excuses de MM. Allmer et Révoil, ainsi que celles du R. P. de la Croix, empêchés d'assister à la réunion.

La parole est ensuite donnée à M. Leblanc, conservateur du musée de Vienne, pour la lecture d'un mémoire sur les découvertes archéologiques dont la ville de Vienne a été le théâtre depuis l'année 1841, époque de la première visite de la Société française d'Archéologie, jusqu'à nos jours.

Les découvertes faites à Vienne depuis l'année 1841 jusqu'à ce jour.

En 1841, M. Delorme, notre regretté et savant prédécesseur, publiait le catalogue du Musée des antiques de la ville de Vienne; il avait soin d'indiquer les lieux où avaient été découverts les objets que renfermait le Musée. Depuis cette époque, des fouilles archéologiques ont été faites chaque année soit par la ville de Vienne, soit par des particuliers.

Parmi les objets découverts, les uns sont devenus la propriété du Musée, soit comme trouvaille, soit comme

don, soit comme acquisition, d'autres sont restés entre les mains des propriétaires qui les ont trouvés, et enfin d'autres sont allés enrichir les musées de différentes villes. Mais que de monuments ont été recouverts ou détruits! Ici, c'est une construction romaine avec ses murs revêtus de marbres de différentes couleurs, ou portant des traces de peintures à fresque; là des mosaïques, des voies romaines, des portions d'égouts ou d'aqueducs.

Que de lumières ces précieux vestiges n'auraient-ils pas répandues sur l'histoire de notre cité, si des mémoires avaient été rédigés immédiatement et si les plans de chaque fouille avaient été dressés. Aujourd'hui, avec ces documents, nous pourrions rétablir la ville romaine.

Quelques descriptions de ces découvertes ont été relatées dans les journaux de la localité, dans les rapports au conseil d'arrondissement et au conseil général, dans le savant ouvrage sur les inscriptions par MM. Allmer et de Terrebasse, ou bien ces descriptions sont restées manuscrites ou gravées dans la mémoire de l'ouvrier qui a fait les fouilles ou du maître qui les a ordonnées.

Elles sont tellement disséminées qu'elles ne peuvent pas être d'une grande utilité au savant et au travailleur. C'est pour cette raison que nous avons pensé qu'en passant en revue les fouilles faites et en donnant la nomenclature des objets découverts, nous viendrions en aide à l'historien qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, entreprendra l'histoire de Vienne sous la domination romaine.

1841.

A l'entrée de la route de Beaurepaire.

1° Chapiteau symbolique en marbre blanc représentant

une tête hideuse, semblable à celle de Méduse, reposant sur un trépied. Deux serpents sur chaque face enlacent de leurs replis les supports du chapiteau. Au musée.

2° Une statue d'homme dont il ne reste plus que le bas du corps et une jambe. Au musée.

3° Un bas-relief représentant une course de char où les chevaux se mêlent et se précipitent. Au musée.

4° Une partie de mosaïque.

1842.

Chemin de Beaumur.

Bases d'un édifice public et des fragments de sculptures telles que colonnes, chapiteaux.

1843.

Rue Peyron.

Des murs, des marches d'escalier, une voie romaine.

Emplacement de deux chapelles des cloîtres de Saint-Maurice.

Les objets trouvés consistent en près de 200 médailles grand bronze du haut empire; en six statuettes de bronze plus ou moins bien conservées; en un petit buste de terre cuite; en quatre coupes d'argent déformées par l'action du feu; en fragments de cuillers d'argent d'une forme élégante. On a trouvé aussi onze clefs en fer, des fragments de serrures, des fragments de vases de bronze et de fer, des mascarons ou figures grotesques servant de supports à des anses de vases et d'un beau travail, un anneau de fer avec une agate sur laquelle sont gravés le soleil, la lune et les étoiles, deux lampes en fer, une

romaine aussi en fer avec son plateau, une lame de couteau, une serpette, trois couteaux à hacher les viandes; divers outils, tels que marteaux de différentes formes, limes, pinces, piochons, outils de tailleurs de pierres, ainsi que des fragments de poteries et des tuyaux de p omb.

1844.

Fouilles dans les cloîtres de Saint-Maurice.

Au milieu d'une salle romaine, on a découvert, outre divers objets en bronze, deux parties d'un candélabre aussi en bronze qui s'ajustaient entre elles au moyen d'une tige en fer; un moule en plâtre destiné à couler une statue en bronze de 0m20 environ de hauteur; deux bustes de femmes en bronze, l'une desquelles porte la couronne murale de Cybèle, l'autre la chevelure nouée et pendante par derrière; une anse en bronze chargée d'ornements et offrant dans le bas un génie qui fait des libations sur un autel; une lampe également en bronze.

1845.

Propriété de M. Contamin, aux Gargattes.

Une mosaïque dont le tableau du milieu figure la mer : sur un fond blanc, sont représentés en noir des poissons et des crustacés d'espèces différentes. A chaque angle est un génie ou un amour monté sur un dauphin, et au milieu d'un des côtés restants est une fort belle tête de l'Océan à la barbe touffue et au front surmonté de deux pinces de homard aussi en noir.

Emplacement de la chapelle Saint-Maurice ou des Macchabées.

Tombeau d'Étienne Louvier, évêque de Maguelonne, mort en 1405.

1846.

Angle de la rue Cuvière et de la rue de la Roche.

Dans une maison on a découvert un cippe funéraire en pierre de choin portant l'inscription suivante :

MEMORIAE
AETERNAE
...IVLI. VICTO
. . . . . VIN
. . . . . V . . . . . DVS
POSVERVNT
ET S. A. D.

Les lettres ont une hauteur de 0m035.

Ce cippe, qui est au musée, a été donné par M. J.-B. Couturier, propriétaire de la maison.

Place Saint-Paul.

Frise en marbre ornée d'une portion de rinceau.

Fût de colonne en marbre blanc couvert de sculptures; des ceps de vigne figurés avec leurs branches, leurs feuilles et leurs fruits, serpentent et se croisent à la surface, où l'on voit aussi des oiseaux becquetant les raisins ou s'efforçant de les atteindre. Au musée.

Saint-Romain en Gal. Palais du Miroir.

Plaque en marbre antique portant l'inscription suivante :

AETHERIVS . MORIENS · DIXIT
HIC . CONDITE · CORPVS
TERRA. MATER. RERVM
QUOD. DEDIT. IPSA TEGAT

Elle est au musée.

Ses dimensions sont en longueur 0m40, en largeur 0m34. La hauteur des lettres est de 0m03.

1847.

Propriété de M. Bain, pépiniériste à la Pyramide.

Des massifs de maçonnerie qui devaient appartenir à un grand édifice.

Emplacement de l'amphithéâtre romain (1).

1° Un bloc de marbre richement sculpté, offrant une partie de corniche, ornée de modillons qui ont appartenu à un édifice d'une magnifique architecture. Au musée.

2° Une portion d'architrave de marbre dont le plafond est décoré d'entrelacs. Au musée.

3° Plusieurs pierres de taille, d'un grand volume, provenant des gradins de l'amphithéâtre. Au musée.

4° Quelques médailles romaines de moyen et petit module et une petite pièce de monnaie frappée à l'effigie d'un archevêque de Lyon.

La fouille indique que l'amphitheâtre occupait la place du cirque, les rues Mirmande, des Célestes, du Repentir,

(1) Nous laissons à cet emplacement son nom vulgaire, bien que nous n'ignorions pas que l'attribution indiquée soit contestée.

de Saint-Marcel, et une grande partie de l'ancien couvent des Célestes. On y a trouvé des frises, des bases de chapiteaux et des fûts de colonnes plus ou moins mutilés, mais d'un travail remarquable.

Place et rue du Repentir.

On a remarqué, enfouies sous le sol, des parties encore conservées des constructions qui formaient la masse de l'amphithéâtre : murs en pierres de taille, dallage d'un passage qui conduisait du dehors dans l'arène.

Plaine de Saint-Romain en Gal, propriété de M. Michel Brun, actuellement emplacement de la gare du chemin de fer :

Une statue d'un beau travail.

Plusieurs mosaïques précieuses; l'une d'elles, entre autres, est remarquable par la reproduction fidèle de grands animaux ; dans le milieu est un vase antique. Cette mosaïque mesurait 5 mètres de côté.

Une autre mosaïque beaucoup plus grande se distingue par son ornementation de bon goût.

Il a été trouvé aussi des pièces de monnaies, des clefs d'un travail curieux, des lacrymatoires et différents autres objets.

1848.

A Oytiero.

Des conduits de chaleur en terre cuite.

1849.

Place du Musée. Maison Chollier.

Quelques fragments de verre et la partie supérieure d'une coupe en bronze.

Cours Romestang.

Plusieurs marbres de placage; fragments de chapiteaux et fûts de colonnes en marbre blanc et jaune antique; quelques bronzes bien travaillés, et une mosaïque entièrement composée de petites pierre noires et blanches formant des dessins géométriques.

Place du Musée. Maison Gonnet.

On découvrit le dallage qui entourait le Forum sous les Romains. Ces dalles sont en choin de Fay.

1850.

Saint-Romain-en-Gal, vis-à-vis le Palais du Miroir.

Une mosaïque d'une bonne conservation. Elle portait, entre autres, des vases, des oiseaux en pierres de diverses couleurs, et d'une excellente exécution. Elle a été détruite aussitôt que trouvée.

Aux Gargattes, propriété de M. Jouffray fils, mécanicien.

Statue d'Apollon en marbre de Paros. Le dieu debout, appuyé sur un tronc d'arbre au long duquel glisse le serpent Python, tient d'une main son arc, le carquois est renversé. Le bras droit était passé par derrière la tête. Malheureusement la tête, les bras, les jambes, les pieds et les mains sont séparés du torse par l'effet de la chute. Cette statue, d'un mètre de hauteur, paraît être une œuvre hors ligne. Chez M. Jouffray.

On a découvert aussi quelques médailles des Antonins et une coupe à pied en terre commune, mais d'une forme élégante.

1851.

Cours du Théâtre.

En creusant l'emplacement de l'ancien orchestre, on a mis à jour des tronçons de colonnes en marbre blanc, des fragments de frises ornées de riches rinceaux et quelques petites parties de feuilles d'acanthe qui ont dû appartenir à des chapiteaux corinthiens du même marbre.

1851.

Champ de Mars, côté méridional.

On a mis à jour la *Via magna*, large de 13m30, avec un trottoir de 1m80 de largeur, élevé de 0m16 au-dessus de la chaussée. A peu de distance on a aussi découvert une autre voie romaine se dirigeant vers la grande route actuelle.

Pyramide. Propriété Flambois, pépiniériste.

Une pierre de la forme des gradins destinés à recevoir les spectateurs.

Clos du Couvent de Bon-Accueil, près Vienne.

Un mur renversé, des fragments de la corniche d'un fronton ornée de modillons, des portions d'une frise avec rinceaux, une partie d'un chapiteau corinthien, des tronçons de colonnes, et enfin une tête d'homme de grandeur naturelle qui paraît avoir été incrustée dans un mur, en forme de bas-relief et avoir fait partie d'un buste ou d'un personnage en pied. Cette tête d'homme ressemble beaucoup à la figure de l'empereur Galba. Elle est au musée.

Place de l'Hôtel-de-Ville. — Emplacement de l'église et du couvent des Augustins.

125 pièces de monnaies frappées par les archevêques de Vienne, portant d'un côté une croix et autour la légende S. MAVRICIVS; de l'autre un monogramme et la légende VRBS VIENNA. Il y en a au musée.

1852.

Cours Romestang, propriété Bourguignon.

Ruines d'une maison romaine avec salles d'étuve, hypocaustes et tuyaux de chaleur tapissant les murs.

Jolie mosaïque avec dessins fort simples en noir sur fond blanc et quantité de tuyaux de plomb.

Travaux de l'usine à gaz.

500 à 600 médailles en bronze de petit module et tellement oxydées qu'on put à peine y réconnaître les effigies de Gratien, de Valentinien II et de Théodose.

1853.

Cours Romestang, propriété Bourguignon.

Salle romaine, dont la partie inférieure des murs paraissait revêtue d'un soubassement en marbre, couronné d'une corniche renversée. Le parquet était bien conservé et ses compartiments en marbre de diverses couleurs et de dessins variés produisaient un bel effet. Quelques médailles du haut et du bas empire, quelques statuettes en bronze, mais fort maltraitées par le feu. L'une d'elles tenait des deux mains les têtes de deux serpents qui enlacent de leurs replis son corps et ses jambes, et paraît représenter un Laocoon. — Un coffret

carré en argent d'environ 0m05 en hauteur et en largeur. Ce petit meuble est orné de quatre feuilles d'acanthe qui se contournent gracieusement sur ses angles, et au milieu de chaque face, une tête de femme en bas-relief. Un peu au-dessous du bord, terminé par des palmettes, on voit en dedans une feuillure destinée à recevoir le couvercle qui n'a pas été retrouvé.

1853.

Route de Paris à Antibes, en face du quartier de cavalerie.

Voie romaine de Domitien et d'immenses blocs de pierres provenant de la démolition des palais romains.

Emplacement du débarcadère de Vienne.

1° Un fragment d'architecture.
2° Cippe en pierre de choin.

D · M
. . . . . MEMORIAE
. . . . . COMINIAE
. . . . . ARCELLINAE
CL . CLAVDIANVS
FIL . MATRI
. . . . . IENTISSIMAE

Ce cippe a 0m77 de hauteur sur 0m58 de largeur. Les lettres ont une hauteur de 0m05.

L'*ascia* se trouve entre le D et l'M.

Au musée.

3°

BVS DOL . . . VM QÆ VIXIT
ANNVS SEPTEM
ET MEN SIS PLVSMEN'X
OBIIT IN PACE SVBDIE CDS
SEPTEMBRIS XXXIII PC BASILI
VCCON INDIC SEXTA

Au musée.

4° Table de marbre portant l'inscription :

QVIESCIT
CENIGRINIA
SVBDIACONVS
QVI VIXII ·ANN · PLVS
MINVS · OCTOGEN
TA · RESVRRECTVRVS
IN CHRISTO · RECES
SIT · XVIII · K · MAIAS

Au-dessous est gravé le monogramme du Christ entre deux colombes.

Les lettres ont 0m025 de hauteur.

Au musée.

Fouilles sous le massif de construction romaine de Pipet.

Canaux souterrains; marbres de placage, fragments de chapiteaux en marbre blanc, fragments de fûts en marbre jaune antique.

Fouilles autour de la Pyramide.

Plusieurs pierres en choin de Fay, ayant la forme de gradins.

Pyramide, propriété de Mme veuve Contamin.

Statue en marbre blanc très-mutilée. Elle représente un jeune homme portant sur l'épaule gauche une urne couchée qu'il retenait avec les deux mains de manière à verser devant lui le liquide qu'elle aurait contenue. Donnée au musée par la propriétaire.

1854.

Emplacement du débarcadère de Vienne.

Pierre taillée en auge ayant servi de sépulture. Elle porte l'inscription suivante :

D · M
ECCIAE
MARCELLI · F
MARCELLAE
DEF · ANN · XXII
Q · VERATIVS
DECIDIANVS
CONIVG · SANCTIS
ETM · ECCIVS
MARCELLVS.
SORORI . KARISS.

Les lettres ont 0^m10 et 0^m08 de hauteur. Au musée.

Rue de l'Éperon, à l'angle de la rue Cuvière, maison de Jacques Bonnard.

Pierre brisée en cinq morceaux, haute de 1^m20 et large de 0^m50. Avant, elle avait été partagée dans son épaisseur. Elle porte une inscription sur trois côtés; une seule face est complète.

D. M.

· · · VIVIS	M · MAGIVS	QVOI . . . .
· · · · VIVE	SOTERICVS	PO . . . .
. . . . RVES	SIGNO	NEM . . . .
. . . VET	HILARI	AN . . . .
. . . I	AMICORVM	QVIA · · ·
. . . . .	AMATOR	OB · · ·
. . . . .	IVVS · SIBI	NIL · · · ·
· · · R. EA	ECIT · VT	H · · · ·
· · · · ELIA	ESSET	DEO · · · ·
· · · N · HA	MEMORIAE	LVS · D
· · · · RMA	NVM · ITER	TIBI · · · ·
· · · C · DT	CIBVS FELICITER	DOR · · · ·

Les lettres ont 0m05 de hauteur.
Elle est au musée.

1855.

Sainte-Colombe, propriété Garon fils.

Des amphores rondes. Un bassin romain revêtu de ciment rouge. Conduits carrés en terre cuite.

Maison Pitran. Angle de la rue Marchande et de la place de la Boucherie.

1° Pierre de 1m23 de hauteur, 0m46 de largeur et 0m74 d'épaisseur; elle porte l'inscription :

C · BELLICO
CALPVRNIO
. ORQVATO
COS

OPTIMO
CIVI
VIENNENSES
PATRONO

Les lettres ont 0^m05 de hauteur.

Elle est au musée. Publiée par M. Allmer.

2° Couvercle d'un vase en étain doré chargé d'arabesques repoussées et ciselées avec beaucoup d'art. Son pommeau est épanoui en quatre-feuilles.

Place Miremont.

Un treillis en fer très-oxydé. Au musée.

Instrument en fer, composé d'une lame à deux manches, presque semblable à l'outil employé par les tanneurs pour dépiler les peaux.

Au musée.

Petit mascaron en bronze de 0^m07 de hauteur.

Grande route vis-à-vis l'hôtel de Provence.

Voie romaine.

Rue du Repentir.

Fragments de marbre portant des ornements d'architecture. Pied droit d'une statue colossale. Au musée.

Rue de la Gare. Propriété Combaudon.

Statue en bronze de 0^m55 de hauteur, sans comprendre la tête qui n'a pas été retrouvée, représentant une femme vêtue d'une longue tunique sans manches, d'un petit peplum par-dessus et d'un pallium. Celui-ci est attaché sur l'épaule gauche, descend sous le bras droit et se relève en formant de beaux plis sur le bras gauche, d'où il pend en

pointe. Le bras gauche est ramené sur la hanche et la main entr'ouverte tenait certainement un objet incliné en arrière et s'appuyant sur le côté.

1856.

Pont-Évêque. Près de l'usine dirigée par M. de Piellat.

Amphores de près de 1m50 de diamètre.

Bains jumeaux de 1m50 de longueur sur 1m25 de largeur.

Quantité d'ossements humains.

Pont-Évêque. En face de l'usine de Mme Serverin.

Bras d'une statue en bronze demi-nature.

Sainte-Colombe. Aux missionnaires.

Dallage en marbre blanc.

Auge en marbre blanc.

Rue de la Gare, derrière la maison de la Terrasse.

Petit autel en pierre calcaire portant l'inscription suivante :

DEO , SVCELLO
GELLIA , IVCVNDA
V · S · L · M

Chez M. Combaudon, rentier.

Hauteur 0m40. Largeur 0m30. J. V.

1857.

Rue de la Gare, maison Farnaud.

Peinture à la fresque représentant, entre des pan-

neaux à fond bleu clair, des rinceaux avec des fleurs. Au musée.

Mosaïque composée d'une cinquantaine de caissons carrés, offrant des figures géométriques en petits cubes noirs et blancs.

Briques portant le nom de CLARIANVS. Au musée.

Quelques médailles des règnes de Gordien le Pieux et de Philippe père.

Pavés en granit avec ornières provenant d'une voie romaine.

Fouilles du petit Champ de Mars. Chemin de Vimaine.

Voie romaine de 3^m60 de largeur qui devait communiquer à la grande voie (sous la route actuelle), la *Via magna*.

Médailles en bronze du haut et du bas empire, aux effigies d'Adrien et de Marc-Aurèle.

Une petite coupe et divers fragments de vases en poterie rouge.

1859.

Sainte-Colombe, palais du Miroir.

Bulle de Valentinien II, elle porte :

Face : buste de Valentinien II et la légende : D. N. VALENTINIANVS. AVG.

℟. Les bustes de Théodose et de son fils Arcadius, avec la légende : DD. NN. THEODOSIVS ARCADIVS.

Fouilles du Champs de Mars, angle sud-est.

Une salle de 5^m80 de large sur une longueur de 8^m30, pavée en mosaïque de couleur, très-belle, à compartiments octogones. Au milieu, Orphée jouant de la lyre et char-

mant les animaux. Dans les compartiments, qui entourent celui du centre, on voit : un cheval, un sanglier, un cerf, dont on n'aperçoit plus que les bois et les pieds de derrière, un taureau non moins maltraité, un lion et une panthère; divers oiseaux dans des carrés alternent avec des quadrupèdes.

Statuette en bronze représentant une femme debout vêtue d'une tunique et d'un péplum, coiffée d'une couronne murale, ornée de tourelles. Elle avait deux grandes ailes éployées, une d'elles manque; sur l'autre est un petit buste, vêtu de la chlamyde et coiffé du bonnet conique. Les deux ailes devaient être reliées entre elles par une bande en bronze, et porter sept bustes semblables au premier, et représentant les sept jours de la semaine. Au musée (1).

Statuette en bronze, représentant une Vénus nue cachant ses seins de son bras droit et les parties de son sexe de sa main gauche. Au musée.

1860.

Place de l'Hôtel-de-Ville, maison de Vernay-Ollier.

Pierre portant l'inscription suivante :

D · M
GRAECI · DEF
ANNOR · XXII
DONNIA · MO
DESTA
ALVMNO

Au musée. Les lettres ont 0m03 et 0m05 de hauteur.

(1) Cette statuette est reproduite dans la *Gazette archéologique*, pl. 2, 1879.

Fouilles dans l'intérieur de l'église Saint-Pierre.

1° Sarcophage gallo-romain, avec l'inscription :

SOLLIAE · FIDAE · T · CAFATIVS
D COSMVS · IIIIII VIR · AVG · CONIVG M
CARISS · ET · SIBI · VIVVS · POSVIT

Les lettres ont 0m06 de hauteur.

Ce sarcophage contient deux places, marquées par l'emplacement des deux têtes ; et l'inscription est répétée de chaque côté. Nous avons donné celle de gauche, celle de droite est ainsi disposée :

SOLLIAE · FIDAE · T · CAFATIVS
D COSMVS · IIIIII VIR · AVG · CON M
IVG · CARISS · ET · SIBI · VIVVS
POSVIT

2° Sarcophage taillé dans un bloc ayant appartenu à un entablement :

T · SAMMONIS FLAM · MAR

Au musée.

Les lettres ont 0m12 de hauteur.

3° Plaque portant l'inscription :

QVIETI · ET · D · M
VCCII
EVCARPVS · ET
POLYCARPVS
VIVI · FECERVNT

Les lettres ont 0m055 de hauteur.

Au musée.

4° Fragment d'inscription relative à Silvia, mère du patrice Celsius.

. . . . . .
. . . . . PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRARE
POSITIO EST VII IDVS MARSIAS
NOVIES PC BASILI VCC IND XII

Les lettres ont 0m05 de hauteur.

Au musée.

5° Pierre carrée portant l'épitaphe de saint Mamert, évêque de Vienne, instituteur de la fête des Rogations, mort le 11 mai 475 ou 476.

† MOLE SVB HAC LAPIDVMS . . . . . .
MEMBRA TEGVNTVR HVIVS P . . . . . .
VRBIS SACRIQVE MAM . . . . . .
HIC TRIDVANVM CVM SOLLEMPNIBVS LETANIIS
INDIXIT IEIVNIVM ANTE DIEM QVA CELE
BRAMVS DOMINI ASCENSVM.

Les lettres ont 0m04 de hauteur.

Au musée.

6° Sarcophage.

P · CASSI IVLIANI
DEFVNCT | · ANN · II · DIER · XXXVI
D P · FA · · NIVS · IVLIANVS · ET M
. . . . . CASSIA PARENTES
FILIO · DVLCISSIMO

Au musée.

Il est décoré à chaque extrémité d'une guirlande de fruits sur laquelle une colombe se repose.

Les lettres ont 0^m04 et 0^m035 de hauteur.

7° Sarcophage sur lequel on lit la fin d'une inscription.

. . . . . SSLVIAQV . . . . . .
QVEM · VICE · FILI · EDVCAVIT · ET · STVDIS · LIBERALIBVS
PRODVXIT · SED · INIQVA · STELLA · ET · GENESIS · MALA
QVI SE NON EST · FRVNITVS · NEC · QVOD ILLI DESTI
NATVM · ERAT · SED · QVOD · POTVIT · MVLIER · INFELIX
ET · SIBI · VIVA · CVM · EO · POSVIT . ET · SVB . ASCIA · DEDIC.

Les lettres ont 0^m03 de hauteur.

Au musée.

8° Sarcophage.

VALERIAE ATTICAE
SIGNO · AMANTIAE
D L · TERTINIVS · SEXTVS M
CONIVGI · ET · S · A · D

Les lettres ont 0^m075 de hauteur.

Au musée.

9° Dalle ayant servi de couvercle à un tombeau.

GAINIAE · VALERIANAE
DEFVNCTAE ANNOR · XXI
D C · GIAMILLIVS · MEROPS · ET M
CAMVLIA MARCELLA
FILIAE · DVLCISSIMAE

Les lettres ont 0^m06 de hauteur.

Au musée.

10° Autre dalle portant une inscription ayant de chaque côté une couronne gravée en creux.

SECVRITATI · PERPETVAE
IVLIAE · BRVNDESINAE
IVL · INGENVA · MATRI PIISS
ET · L · IVLIVS · GLAPHYR
CONIVGI · INCOMPARABILI

Les lettres ont 0m07 de hauteur.

11. Autre dalle portant une inscription surmontée d'un cintre, dans le milieu duquel est gravé en relief un croissant suspendu par un fil entre deux patères.

DIIS
MANIBVS
LVCRETIAE
CRATISTES
P · LVCRETIVS
ALCIMVS
FRATER

Au musée.

Cette inscription porte, comme particularité, des accents sur les voyelles longues, A, dans *manibus*, et dans *frater*; E, dans *Lucretiae, Lucretius* et *Cratistes*.

Les lettres ont 0m07 de hauteur.

12° Autre dalle.

D M
TIB · IVLIVS
DIADOCHVS
DENDROPHO
RVS
MUNIFICVS

Les lettres ont 0m05 de hauteur.

Au musée.

13° Tablette de marbre enchâssée dans une dalle de pierre, VIe siècle.

VNDIQ DIVINIS EXORNANS CVLTIBVS A
CASTO DVM NVTRIT HONORE ET VIGI
PVGN DIS PALMAM
QVOD MERVIT LACRYMIS QVOD VOTIS FIDA PO
ID TRIBVENTE DEO IAM LONGA IN GAVDIA
COETIBVS ADMIXTA FVTVRA IN SAECV
QVAE VIXIT ANNOS XLVII OBIIT IN XPO IIII ID NOV MIIPC B

Au musée.

14. Plaque de marbre ayant servi au retable d'un autel, portant une couronne dont on n'aperçoit plus que la place où se trouvaient les pierreries qui la formaient. Un alpha et un oméga pendent par une chaînette aux branches de l'X du monogramme. A l'entour une petite moulure.

15. Fragment de colonne en cipolin portant l'inscription :

IN PACAE ANNVS
PLUS · M · NVS
TRIG · NTA ET
HOCTO · · · · · VS
DIPOSISIO TE
VI IDVS IV IAS
INDICATIONAE IIII
ETERVM PCS
PAV · IVNIORE VCC

Datée du consulat de Paulinus Junior, 356 de notre ère.

Au musée.

16. Fragment de marbre sur lequel se lit l'inscription suivante (VIe siècle) :

· · · · · OC TVMV · · · · · · ·
· · · · · N PACE BO · · · · · · ·
· · · · · · ENAI · · · · · · · · ·
· · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Les lettres ont 0^m023 de hauteur.

Au musée.

17. Tablette de marbre, portant un fragment d'inscription métrique.

LVCIS FINE CARENS
HOC TVMVLO CAEL
SACRA CAPVD FLO
SPONSA ET DISCI
AD TRIBVIT TENER
IBVSQVE CRO · · ·

Au musée.

18. Fragment de marbre.

· · · · · · IM
· · · · HRISTVM
· · · · SEQVVTVS
· · · · · · · · · · · · ·

Les lettres ont 0^m04 de hauteur.

Au musée.

19. Table de marbre, portant une inscription en vers.

NDOGI · · · · · · · · · · · · ·
· · · · · · · · · · · · · · · · · ·
NO FALLENTIS HORAS
RENTEM MVNERA VERA DEI
· · · SVARIAS · · · · · · · · · · ·
· · · · · · SIBVS EXCOLVIT
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
· · ISS · · · · · · · · · · · · · · ·

· ·
· ENES · · AD CVMVLAT AMO · · ·
VICIT AVARITIAM QVAE VINCERE CVNCTA SOLEB · ·
· · · · · · · · · · · · INS PARITER ABSTINVIT VI · ·
· · · · SANCTO CARITAS INCORDE BE · · · ·
· · · · · NEC SINSIT MACVLAM CANDIDA SI. · · · ·
· · QVAGINTA ET VNO ANNIS AETAS · · · · ·
· · · . SAECVLIS OBTINVIT PRAEMIA · · ·
· · · · OBIIT IN XPO · III · IDVS OCTUB · · · ·

Hauteur des lettres : 0^m035.
Au musée.

20. Fragment de marbre.

· · · · VRASE
· · · · ISCVIT
· · · · · · · · · ·

Les lettres ont 0m055 de hauteur.
Au musée,
21. Fragment de marbre.

IMORTAL
IIGVLOSA
· · · · · · · · ·

Les lettres ont 0m035 dehauteur.
Au musée.
22. Fragment de marbre.

· · · · · · · MIAS
· · · · · · · ATIS HONVS
· · · · · · · ATVTINIS OFFICIO
· · · · · · · S CVRANS EDV
· · · · · · · EBVS BONAS
· · · · · · · A · QVI VIX ·

Au musée.
Revue du Lyonnais. Rapport de M. Allmer.
23. Bas-relief chrétien.

1861.

Fouilles à l'angle de la rue de la Chaîne et de la rue des Clercs.

Soubassement destiné probablement à soutenir un portique qui décorait le pourtour du temple. (Il existe sur place).

Rue des Serruriers.

Égout collecteur qui se dirigeait vers le Rhône, dans lequel se trouvaient un fût de colonnette de 0m50 de hauteur en brèche africaine et deux portions d'une belle corniche en bronze.

1862.

Rue de la Gare, maisons Farnaud et Combaudon.

Mosaïque de 5 mètres de largeur sur 5m50 de longueur, et à côté, les débris d'un hypocauste.

Rue des Serruriers.

Portion de la frise d'un monument antique portant l'inscription suivante :

· · · · · AGARIVS · T · F · IVSSIT

Les lettres ont une hauteur de 0m125.
Au musée.

Saint-Romain-en-Gal, lieu de la Chantrerie, propriété Pichat.

Mosaïque très-détériorée, dont le caisson central

représentait Ganymède enlevé par Jupiter transformé en aigle. (Donnée au musée par le propriétaire.)

Fragment d'une statue en marbre. Au musée.

(*Revue du Lyonnais*, *Moniteur Viennois*.)

Rue des Lanciers.

Petit autel gallo-romain. Au musée.

Mosaïque ayant servi de pavé à un triclinium (salle à manger). Quelques médaillons sont au musée.

Rue du Cirque.

Dans la maison de M. Chaudier, des fragments d'une frise antique en marbre blanc. Cette frise est ornée d'animaux sculptés en bas-reliefs : ce sont deux boucs, une chèvre, un taureau. Au musée.

Place Saint-Maurice, maison Nicoud.

Tablette en pierre, portant l'inscription suivante, qui date de l'an 570. Post-consulat de Basile.

IN HOC TVMVLO REQVI
ESCIT IN PACE FAMOLVS
DI POMPEDIVS QVI VI
ANNVS PLVS MENVS XII
OBIIT IN PACE DVODE
CIMO KAL IANVARI
AS XXX POST CONS
BASIL VC CON
INDIC QVARTA

Au musée.

1863.

Fouilles, champ de manœuvre, chemin de Vimaine.

Un dallage formé de blocs en calcaire tendre, recouvert à sa surface d'un ciment composé avec des tuileaux concassés et de la chaux vive. Son épaisseur était de 0^m12.

Pièce de dallage avec inscription.

· · · · · · SOR · AED · IIIIVIR · ET · Q · GELLIVS
· · · · · AQ · NOVAS · ITINERAQ · EAR
· · · · · S · FVNDOS · C · V · D

Hauteur des lettres 0^m055.
Au musée.
Rapport de M. V. Teste.

Quartier Saint-Martin.

Marbre portant l'inscription :

· · · · · · MOLO
· · · · · · ACE BONEM
· · · · · · NDOERDVS
· · · · · · ANNVS XXX
· · · · · · · · QVINQVE OBIE
· · · · · · KL APRILIS
· · · · · · ET IN XPO PO
· · · · · · · · ASTERI

Elle date du consulat d'Astérius et de Præsidius, vers l'an 495.

Hauteur des lettres : 0^m025.
Au musée.

1864.

Rue du Puits-Neuf, maison de M. Goudon, plâtrier.

Tablette en calcaire dur.

· · · · · SYM · RINI · RV · · ·
· · · SECVNDA · CONIVGI
· · · ATVRNINA I
· · · · NI · CHARISSIM

Donnée au musée.

Place Saint-Maurice, maison Nicoud.

Dalle tumulaire.

HIC · IACET · STEPHA · MAT · IOHIS · CHA
MARLEC

Donnée au musée M. V.
Colonne milliaire de Commode.

MANICO · MAX
IB · POT · VI · COS · III
PP · PROCOS
I

Donnée au musée.

Fouilles dans l'église Saint-Pierre.

Dans un savant rapport adressé à M. le ministre de l'Instruction publique, M. Allmer a rapporté et décrit les

vingt et une inscriptions découvertes dans ces fouilles. Toutes ces inscriptions sont au musée.

1866.

Rue Peyron, maison Brousse.

2 statuettes en bronze.

La première représente un Hercule nu, haut de 0m30, revêtu de la peau du lion de Némée, tenant de la main droite une haste, et de la main gauche un attribut en forme de coupe.

La deuxième, un peu plus petite, représente aussi un Hercule, vêtu de la même manière que le premier, et couvert d'une cotte de mailles.

Une petite panthère au repos aussi en bronze.

Deux petits Mercure en bronze.

Des couteaux à sacrifices, des ciseaux à ressorts, des lampes, des charnières, etc.

Tombe d'une jeune fille romaine, dans laquelle se trouvaient un collier en fil d'or aplati, deux épingles, plusieurs aiguilles à cheveux.

1867.

Rue des Gargattes, propriété Jouffray.

Un mosaïque de huit mètres de long sur quatre mètres de large.

1868.

Rue de la Gare.

Fragments de moulures, corniches en pierre blanche, colonnes en bleu turquin.

Deux grands sphinx ailés, sculptés.

Un grand nombre de fragments de poteries parmi lesquels s'est trouvé un tesson réprésentant, en relief, dans un médaillon, la victoire de Thésée sur le Minotaure. Au musée.

1870.

Sainte-Colombe, lieu dit chemin de la Jacquetière.

113 médailles en argent de différents modules : des règnes de Gordien III le Pieux, Philippe l'Arabe, Dèce, Émilien, Valérien, Gallien, etc. A la mairie de Sainte-Colombe.

Mur d'un appartement pavé en mosaïque.

Quatre squelettes humains.

Route nationale n° 86. Propriété Remillier.

Un mosaïque représentant des figures géométriques.

1871.

Partie supérieure du cimetière.

Près de 150 urnes à panse renflée, dont beaucoup portent la marque du fabricant.

Les murs de soutènement de la plate-forme de l'ancienne citadelle de Pipet.

1872.

Place Saint-Paul.

Deux inscriptions dont l'une porte le nom de SIEBODVS et l'autre celui de PETRVS.

Au musée.

Un tombeau en pierre tendre renfermant des osse-

ments et une crosse en fer. Un autre tombeau renfermant un vase, et un lacrymatoire en verre. Au musée.

Partie supérieure du cimetière.

Des murs romains, des urnes avec dix-sept noms nouveaux. Deux amphores longues de 1^m10. Une broche, une boucle. Au musée.

Cours du Théâtre.

Armoiries de la ville de Vienne.
Au musée.
Base de la double arcature du Forum.

Pont Saint-Martin, propriété Chaumartin Henri.

Inscription moyen âge du frère lai PETRUS.
Au musée.

Rue Ponsard, propriété de l'Hospice.

Voie romaine de 3^m80 de large, à une profondeur de 4^m80 au-dessous du niveau de la rue.

1873.

Cimetière.

Piédestal minuscule en marbre de 0^m16 de hauteur, portant d'un côté l'inscription :

I · · · M ·

et de l'autre :

VENERI · AVG
L · RVFIVS
RVFINVS
V · S · L · M

Au musée.

Fragment d'inscription :

AL
COS
V · B TR
LEG · XXI
DICAND

Au musée.

Médailles des règnes de Constantin Ier, de Constantin Jeune, de la ville de Rome, VRBS ROMA, de Constant Ier, etc. Au musée.

Plinthe d'une petite statue en marbre.

Au musée.

Ornement en marbre sur lequel on reconnait la peau du lion de Némée jetée sur un tronc d'arbre noueux, la hure d'un sanglier sortant d'un trou de rocher, et, suspendu au même tronc d'arbre, un carquois. Au musée.

Fragments de vases avec les noms : C · I · M — O · AT · R — S · COINS}— OF · MACCAR.

Au musée

Fer de lance, de flèche, épingles en bronze et en os, ornements en bronze. Au musée.

Deux fours à poteries.

1874.

Nouveau boulevard, jardin Dervieux.

Deux fourneaux avec des canaux conduisant les eaux à l'égout collecteur.

Une coupe en verre irrisé de 0m10 de hauteur.

Vase en argile noire à trois pieds, 0m05 de hauteur.

Urne en argile noire avec une anse, 0m16 de hauteur.

Petit vase en argile rose vernie, avec nom (graffite) EVGENIVS.

Petit vase en argile grise.

Petite amphore à deux anses.

Médaillon en argile rose représentant en relief un esclave prêt à être dévoré par un lion.

Vingt-quatre noms de fabricants de poteries.

Médailles en bronze des règnes d'Antonin le Pieux et de Trajan.

Tous ces objets sont au musée.

Place Saint-Férréol.

Dalles scellées avec des happes et des crampons en fer.

Torse d'une Vénus en terre cuite.

Trois lampes en argile. Au musée.

Route d'Avignon (propriété de Mme veuve Petetin).

Fragments d'une statue en bronze. Au musée.

Fragments des deux inscriptions suivantes en bronze :

C · IVLIO · PACATIANO I · / PROC
AVGVSTORVM NOSTRORVM MILITIIS
EQVESTRIBVS PERFVNCTO PRO · PROVINC
O . . · OENAE · PRÆFECTO LEGIONIS PARTHI
CAE P · · C ALPIVM CORIIIARVM ADLECTO
INTER COMIT · · · V GGGNNN PROCVRATOR
PROLEGATO PRO · · · · · C MAVRETANIAE TINGI
TANAE COL · · IA AELIA · AVG · ITALICA
· · · · ONO MERENTISSIMO

Au musée.

Deuxième inscription :

L · AQVILIO
L · FIL · vOLT
SEVERIANO
AEDILI
IIVIR · AERARI
FABRITIGNVAR
VIENNENSES
PRA · · · DO · SVO

Au musée.

Dans la première inscription, 225 morceaux sont rassemblés. Elle mesure 0m81 de hauteur sur 0m53 de largeur. Elle contient neuf lignes d'une écriturre cursive, les lettres de la première ligne ont 0m035 de hauteur, tandis que les autres n'ont que 0m026.

Cette inscription, rectangulaire de la base jusqu'aux deux tiers de la hauteur, se termine à la partie supérieure par un fronton triangulaire, au milieu duquel est un buste de la Victoire, dont on n'aperçoit plus que la tête et les deux ailes; celle de droite est palmée. Le tout se trouve entouré par une couronne garnie de petites feuilles et suspendue par deux attaches à une barre transversale au milieu de laquelle est une boucle. De chaque côté de la couronne sont des palmettes.

Au-dessus de la dernière ligne se trouve une couronne garnie de pointes intérieurement et extérieurement, et suspendue comme celle du fronton.

La deuxième inscription est de forme ovale et mesure en hauteur, la couronne non-comprise, 0m60, et en largeur 0m51. Les lettres, qui sont de la belle époque romaine, ont 0m024 de hauteur. Le bronze a une épais-

seur entre deux millimètres et demi et trois millimètres. La bordure a quatre millimètres. Elle est entourée d'une couronne de lauriers dorée qui mesure 0^m075 de largeur. Elle se compose de 8 lignes, et 145 morceaux sont assemblés.

Statue. La tête et le cou seuls sont intacts; les vêtements ont été brisés en un grand nombre de fragments; c'est un homme jeune encore, les cheveux divisés en petites mèches, le front un peu découvert, la moustache taillée en brosse, et la barbe coupée presque ras.

Donnés au musée par Mme veuve Petetin.

1875.

Rue Vimaine, propriété veuve Charvin.

Une hachette ou coin en Jade.

Un vase en terre noire vernie de 0^m17 de hauteur.

Deux petites amphores en terre jaunâtre, hauteur 0^m135.

Une petite coupe en terre rose vernie.

Quatre petites coupes en terre blanchâtre.

Trois lampes avec sujets.

Quantité de fragments de vases à vernis rouge brillant, parmi lesquels nous avons retrouvé douze types de vases différents, tous ornés, les uns de personnages, les autres d'animaux, les autres de feuilles, de fleurs, etc. Au musée.

34 noms de fabricants. Au musée.

Champ de Mars (angle sud-est).

Habitations romaines pavées en mosaïque d'une assez grande finesse, et les murs garnis de fresques.

Compas en bronze. Au musée.

Fragments de vases. Au musée.

1876.

Place Saint-Paul (nord de l'église Saint-Maurice).

Tombeau en pierre. Chapiteau. Mur du xve siècle, bâti sur pilotis. Conduit en plomb.

Médailles en bronze des règnes de Trajan, Antonin le Pieux, Claude Ier, Néron, Nerva, Germanicus. Au musée.

Médailles de Charles le Gros, des archevêques de Clermont, et un médaillon de forme ronde portant :

MESSIRE FRANÇOIS DE LA COLUMBIERA CHER SEIGNEVR DE PEIRINS.

℟. Armes : D'azur à trois colombes d'argent, becquées et onglées de gueules.

Aiguille en bronze, l'anse d'un vase.

Un moule de vase contenant en creux une femme assise dont le torse est nu, une draperie jetée sur les genoux; elle tient de la main droite une branche d'olivier, et l'autre main est sur sa tête.

Quatre petits vases en terre grossière.

Les noms de fabricants.

M M
DIOMEDE
S
DECVMINA
ALBVCI
GENITORI
SINILA M

CATISIVS · F

(Cette inscription forme un cercle.)

Anse d'amphore :

G C L · K

Au musée.

Quantité de débris de poteries en argile rose à vernis rouge brillant.

Trois urnes rondes à large panse.

Plusieurs clous en fer, de formes et de longueurs différentes.

Un couteau à lame large.

Trois boucles.

Au musée.

1877.

Rue de Vimaine, propriété de M. Faure, avoué.

Une grande quantité d'ossements.

Des fragments de poteries vernissées.

Au musée.

Rue de la Gare, propriété Armanet.

Bains romains. Calorifère. Salle chauffée. Plinthe en marbre. Fragments de fresques. Colonne en marbre.

Argile rose. — Grande quantité de vases ornementés, les uns avec personnages, d'autres avec des animaux : lions, sangliers, cerfs, lapins, d'autres avec des oiseaux, et d'autres avec des feuilles.

Argile grossière. — 8 petits vases, 6 petites amphores,

14 lampes, dont cinq avec la marque FORTIS, une avec la marque PHOETASTI, une avec celle de COMVNIS, et une avec celle de ATIMETI. Sur une nous voyons le croissant surmonté du soleil, sur une autre un poisson, et sur deux autres des masques.

Deux vases en argile noire.

En os. — Une cuillère, un cure-oreilles, une épingle, une aiguile.

Bronze. — Une clé, une bague, un clou, une boucle et divers autres ornements.

Tous les objets trouvés sont au musée.

1876-1877.

Traversée du chemin de fer. (Commune de Saint-Romain.)

Propriété Michoud, entre les poteaux hectométriques 101 et 102.

Un vaste édifice romain, dont le devant était soutenu par des colonnes en marbre.

Plusieurs tombeaux en pierre, dans lesquels étaient des squelettes, et particulièrement dans l'un, le corps d'une femme et celui de son enfant.

Tombeau en plomb, de 1^{m}65 de long sur 0^{m}33 de large et 0^{m}30 de haut. Le couvercle est à rebord, et se lève au moyen de deux pattes soudées dans la partie supérieure; ce tombeau renfermait le cadavre d'un jeune homme de 20 à 22 ans.

Fragments de colonne et de chapiteaux.

Une hache en fer.

Flacon en verre.

Restes d'un bassin.

Quantité d'amphores à large ventre dont les anses portaient les inscription suivantes :

P · VIBCHROM
Q · C · C
AFRICA · M
C · I · V · K
· · · · VAR
TROPHIM

Inscriptions sur fonds de vases :

GIIMITO
MATERNI
ATTILLI MA
MASVETI
ROMANI
MALLEDV F ·

Graffite.

CAEC · NCORVM

Une urne longue renfermant des ossements et une tête d'enfant.

Sainte-Colombe.

Ruines de plusieurs habitations romaines, dont deux étaient pavées en mosaïques. La première, carré de 8m54 de côté, comprenait 54 compartiments hexagonaux, dans lesquels se voyaient des oiseaux et des rosaces. La seconde de 6 mètres sur 4 de large, était formée de comparti-

ments dans lesquels se voyaient des figures géométriques. Elle communiquait à la première salle par une porte de 0m95 de large.

Plus au sud, les fragments d'une troisième mosaïque, ornée d'une magnifique bordure; de cette mosaïque deux compartiments seuls restaient, dans l'un se trouvait un masque, et dans l'autre un buste de femme, représentant le printemps. Elle avait la tête ceinte d'une couronne de fleurs, et tenait un pedum recourbé de la main gauche.

Une voie romaine, venant de la montagne, allant vers le pont romain; il en a été trouvé davantage sous la maison Aunis.

Des aqueducs descendant de la montagne.

Une colonne en marbre veiné, reliée par des bandes de fer.

Une lance triangulaire en fer.

Des fragments d'un vase en bronze.

Des clous en fer.

1878.

Rue de Vimaine, ancienne propriété Bonneton.)

Fragment de vase en argile grossière, sur lequel est un médaillon contenant un lit, sur lequel un homme et une femme sont assis, et un autre médaillon, sur lequel est ce fragment d'inscription :

SIC M
DICIO
CISTV
EVELL

Au musée.

Jardin de l'hôpital.

Mosaïque de 8m50 de long sur 6 mètres de large, composée de 21 compartiments, contenant des figures géométriques et des rosaces.

Tête en bois demi-nature. La beauté de cette tête, les gracieux contours de la figure, nous montrent un idéal et non un portrait, et rappellent les beaux jours de la sculpture romaine; les cheveux sont retenus par un épais bandeau qui forme couronne sur le front; de chaque côté, ils tombent en boucles, et le côté gauche possède encore une boucle d'oreille. Cette tête, qui est creuse à l'intérieur, devait servir de cassette, car l'entrée se fermait au moyen d'une planchette, glissant entre deux rainures. Au sommet se trouvait une ouverture ronde, qui se fermait avec une cheville du même bois, s'y adaptant parfaitement.

Deux petites têtes eu bronze.

Une lampe en argile noire, une autre en argile rose, et une coupe en argile rose à vernis rouge luisant.

Une pierre gravée représentant, en creux, un Faune tenant une chèvre par les cornes.

Un outil en fer.

Deux fragments de frise, en marbre blanc, dont l'un porte en relief un génie portant une bande de fleurs et de fruits.

Des fragments de corniches aussi en marbre.

Le tout au musée.

Inscriptions sur vases :

NAMIL · CROESI
· · · ILLIXO
CLIIMII · NS

Sur un médaillon circulaire en argile grise :

VENVS

Sur l'anse d'une amphore :

TROPHI · M

Au musée.

1879.

Grand'Rue, près de la place Saint-Maurice.

Voie romaine, avec cubes en granit.

Deux bases de colonnes cannelées, et une base de pilastre provenant probablement d'un temple.

Au musée.

Après la lecture de son premier mémoire qui l'a conduit jusqu'à la fin de 1879, M. Leblanc parle en particulier des fouilles opérées à Vienne en 1875, 1876 et 1877.

Fouilles archéologiques pendant les années 1875, 1876 et 1877.

En 1875, des fouilles archéologiques ont été faites sur le chemin de Vimaine, dans la propriété acquise de Mme veuve Charvin pour l'élargissement du chemin.

Dès la première tranchée, il s'est rencontré une terre très-noire renfermant une très-grande quantité d'ossements

d'animaux et quelques fragments de poterie fine, rose, à vernis rouge brillant. Arrivés à 1m60 au-dessous du sol, nous avons trouvé un sol romain en ciment portant; en dessus, des traces réelles d'incendie; à 1m85, nouvel amas en dessus de cendres et de charbons, et à 2m20, troisième sol, couvert aussi de cendres et de charbons. Dans l'épaisseur, jusqu'à 2m60, où se trouve le gravier, on voit une couche de terre glaise soutenue par du sable fin.

Sous le troisième sol, nous avons mis à jour un fût de colonne en choin de 1m50 de long sur 0m50 de diamètre, et, à côté, une base carrée, aussi en choin avec moulures.

Les tranchées suivantes ont montré les mêmes dispositions de terrain et, partant, les mêmes matières.

La quatrième tranchée a montré moins de traces d'incendie, mais beaucoup plus de débris de démolitions; il s'est trouvé deux supports de porte en mollasse de 0m75 de hauteur sur 0m45 de largeur et espacés entre eux de 0m75. Dessous il y avait encore du terrain brûlé. Un fait à noter dans cette tranchée, c'est qu'à 2m65 il y avait un fossé creusé dans le gravier, ce fossé avait été rempli de cendres et de charbons, parmi lesquels beaucoup de fragments de poterie assez grossière et quelques ossements.

En continuant la fouille, et à 1m50 de profondeur, les ouvriers sont arrivés sur un sol très-dur, composé de ciment et de cailloux, d'une épaisseur de 0m25. Ce chemin s'étendait à droite et à gauche de la fouille; les voisins nous ont affirmé l'avoir trouvé dans leurs propriétés.

Sur le côté nord de ce chemin, nous avons trouvé à 1m80 du sol un massif en maçonnerie de 0m90 de long

sur 0m80 de large et 1m20 de profondeur; il ne s'est rien découvert aux alentours qui puisse nous indiquer sa destination.

La tranchée suivante a montré un mur perpendiculaire au chemin; le parement du côté sud est intact, tandis que celui du côté nord est complétement dégradé. Les dimensions de ce mur sont, en largeur, 1m40, et en profondeur 3m80; il s'étend de chaque côté de la fouille.

Enfin, dans les deux dernières tranchées, nous avons trouvé d'abord, à 2m30 du sol, un petit canal de 0m53 de large sur 0m40 de hauteur, recouvert de fragments de pierres. Il venait aboutir, par un petit détour, à un mur au nord, dont il n'est éloigné que de 0m70; à cet endroit, il est recouvert par une forte pierre, ayant au milieu une ouverture de 0m30 centimètres carrés, portant une rainure en dessus comme pour recevoir une cheminée en ciment, dont nous avons aperçu les restes. Il nous a semblé, d'après l'inspection du charbon et des cendres qui se sont rencontrés au fond, que c'était le conduit de la fumée d'un calorifère; et ce qui nous a amené à cette conjecture, c'est que le sol de ce conduit était incliné du côté de la propriété de la veuve Charvin.

Au nord de ce conduit, un mur de 0m65 d'épaisseur et, à 3m30 plus loin, un autre de 0m55. Tous les deux s'étendent à droite et à gauche de la fouille.

Bien que les objets découverts ne soient pas d'une grande valeur, ils n'en ont pas moins un certain mérite, surtout au point de vue de la céramique. Voici les principaux :

1° Une hachette en pierre ;

2° Un vase en terre noire avec vernis, de 0m17 de hauteur;

3° Deux petites amphores en terre jaunâtre de 0m135 de hauteur;

4° Une autre dans le même genre, mais plus allongée, hauteur : 0m16;

5° Une petite en argile, revêtue d'un vernis rose brillant, hauteur 0m094;

6° Quatre petites coupes en terre blanchâtre grossière, hauteur : 0m044;

7° Trois lampes en argile; sur l'une est une Victoire et sur l'autre un sujet érotique.

Parmi les centaines de fragments de poterie rose, à vernis rouge brillant, nous sommes parvenus, par suite du rassemblage que nous avons fait, à obtenir douze types de vases différents, tous ornés soit de personnages humains, soit d'animaux, de feuilles, de fleurs, etc.

Il s'est aussi trouvé les noms de potiers suivants :

M MARCI
P · M · IER · PO
GIALB
MARCVS
PATERCLI M
OF VIRIL
· · · GNIM
FIRM
LVPPA
FELIX
SCOTIVS
CLEMENS
· · · IIMO
PRIMVLI
OF · L · COS · VIRILI

L · ETTY
SAMIA
OF IVL
VITA
OF CALV
RISPIM
PATRIC
OF MASCVI
OFF CER
OF MVRRE
PRIAM
VAIIIAN
ANAILL F
ION
RVFINVS
MOM
OF MOM
XIII MOM

Les quelques objets en bronze que nous avons rencontrés étaient tellement oxydés, qu'il a presque été impossible de les conserver, sauf une tête de clou, un fragment de clé, une anse de vase et une médaille moyen bronze de Germanicus.

Déjà, au mois de mars, par suite de travaux exécutés pour la plantation de quelques arbres dans la promenade du Champ de Mars, des fouilles avaient été faites.

Dans les quatre fossés ouverts, nous avons rencontré la preuve évidente que ce quartier de la ville, était couvert d'habitations romaines.

Les bases des murs sont en bon état, et les maisons étaient pavées en mosaïques, pour la plupart grossières,

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIe Session à Vienne.

Fouilles faites en 1875 et en 1877 dans la Rue de Vimaine

LÉGENDE

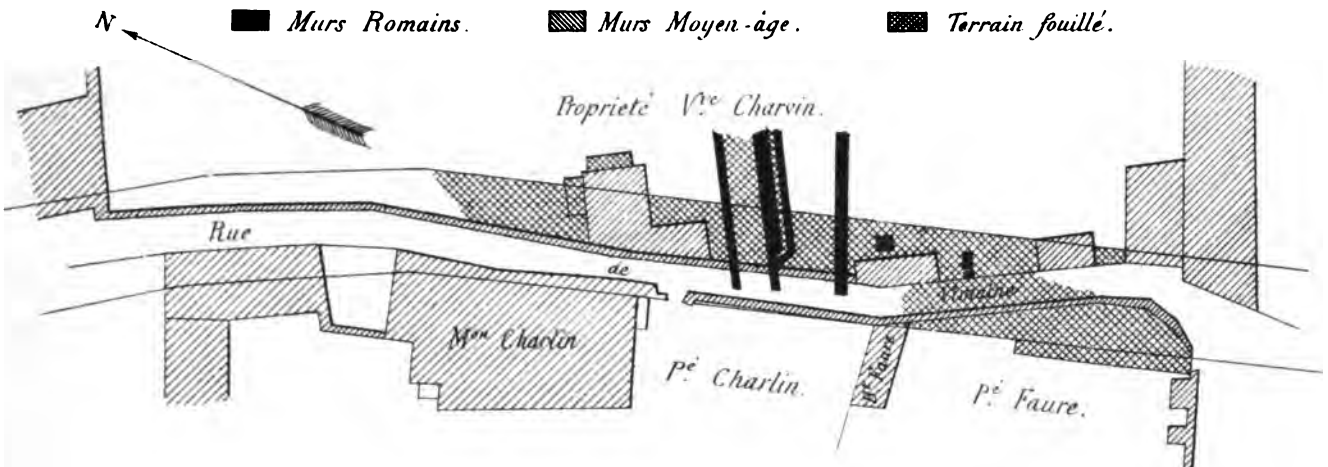

Autog. Guilland, Tours.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIe Session à Vienne.

Fouilles faites à Vienne en 1876, sur la Place St-Paul.

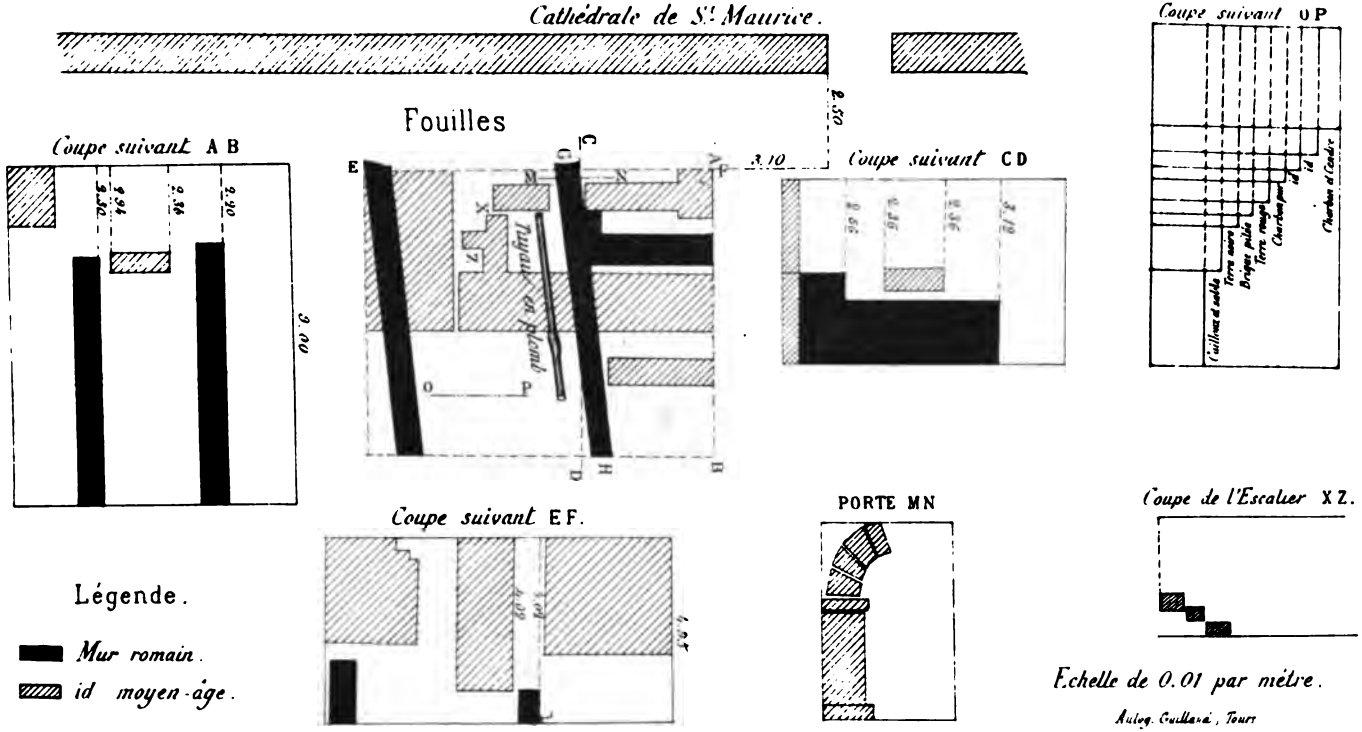

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIe Session à Vienne.

Fouilles faites en 1877, dans la Rue de la Gare.

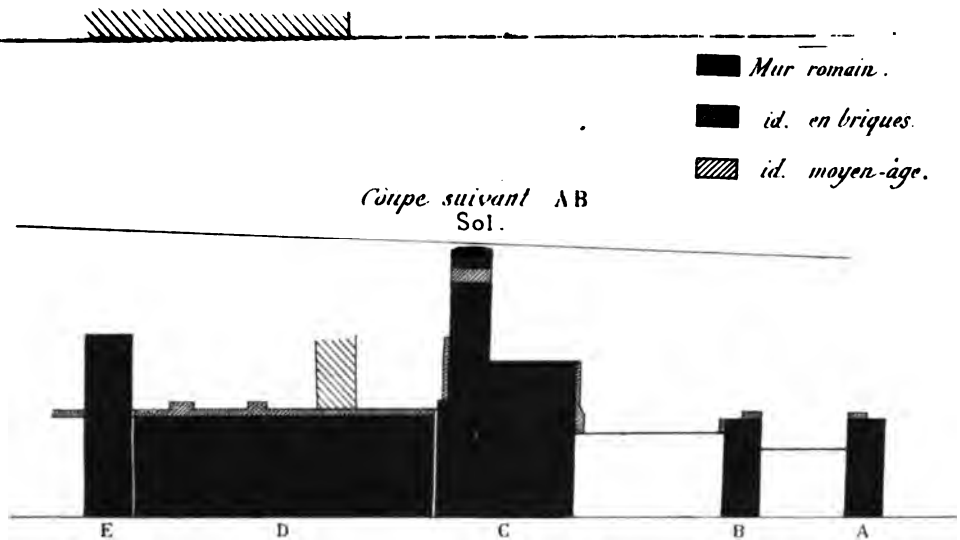

Autog. Guilland, Tours.

RK
RV

une seule fait exception. Plusieurs murs étaient revêtus de fresques.

Il s'est trouvé un petit compas en bronze, plusieurs fragments de poterie rouge et une grande quantité de briques en argile et de fragments de marbre.

1876.

Cette année, les fouilles ont été faites sur la place Saint-Paul, au nord de l'église Saint-Maurice, à la suite de celles faites en 1872, dans lesquelles 22 tombeaux avaient été découverts.

A 3^m10 de la porte de l'église, nous avons fait ouvrir une première tranchée de 7^m50 de longueur sur 3^m40 de largeur. A peine à 1 mètre du sol, il se trouvait un tombeau en maçonnerie, de même que ceux découverts en 1872; il était recouvert par deux dalles de 0^m08 d'épaisseur. Les infiltrations l'avaient rempli de manne. Les ossements qui y étaient renfermés étaient presque calcinés, et ce n'est que par fragments que nous avons pu les retirer.

La tranchée était bornée, du côté de l'église, par un mur EF' interrompu par une porte MN, de 0^m86 de largeur. Les jambages du côté ouest de cette porte étaient droits et en pierre dure, tandis que de l'autre côté on voit une base d'un seul bloc, faisant saillie de 0^m12 de chaque côté, un fût de 2^m57, un chapiteau de 0^m133 d'épaisseur, faisant saillie de 0^m03 en-dessous et en-dessus de 0^m08. Là commence une voûte de porte formée de quatre dalles de 0^m30 de longueur sur 0^m10 de hauteur en dedans et 0^m13 en dehors. Cette porte était assise sur un massif, et le mur GH la traverse.

A 2 mètres de profondeur, un mur de 0m65 de large sur 9 mètres de hauteur, au sud duquel et à 0m70 de distance, à 2m36 du sol, il s'est trouvé un massif en maçonnerie, de toute la largeur de la fouille; ses dimensions sont, en largeur, 1m55, et en épaisseur 0m45; il est du XIVe siècle et est bâti sur cinq rangs de pilotis de 1m50 de profondeur; il est construit en pierres ordinaires et recouvert de briques. Nous pensons qu'il devait servir de passage. A 0m30 de ce massif, nous avons trouvé un mur qui nous a paru être romain; il est à 2m70 du sol, et sa largeur est de 0m70. Nous avons fait démolir ce massif, et la fouille a été poussée à 9m50 de profondeur, la terre mouvante et les pluies nous ont empêché d'aller plus avant. Nous n'avons pas trouvé les fondations des murs qui se trouvent de chaque côté du massif. A 3m50 de profondeur, en passant sous le massif, se trouve le mur romain GH qui traverse la porte MN dont nous avons parlé.

Les terrains que nous avons rencontrés sont de différentes natures: jusqu'à 1m50 de profondeur, c'est une terre rapportée, mélangée d'ossements qui proviennent du cimetière de Saint-Maurice. Plus bas et jusqu'à 6 mètres, le terrain est brûlé et contient de la brique pilée, des cendres et du charbon. Au-dessous, le terrain est noir et par couches; il renferme encore des cendres et du charbon; à 4m50 de profondeur et à l'est du mur romain GH, nous avons rencontré un conduit romain en plomb avec son raccord.

Dans la partie nord de la fouille, il ne s'est trouvé que des débris de maçonnerie.

La seconde tranchée a été ouverte à l'est de la première, de la même longueur et sur une largeur de 3m80. Il s'y est trouvé deux tombeaux en maçonnerie, conte-

nant de la terre et des ossements mélangés, et un massif aussi en maçonnerie de 3m13 de longueur sur 2m80 de largeur et sur une épaisseur de 2m25, bâti sur pilotis.

Sous ce massif se trouve un mur romain parallèle à GH, rencontré dans la première tranchée, à une distance de 4m32. Dans cette tranchée, à 1m40 du mur GH, on voyait un escalier de trois marches dont la base de la première était à 2m80 du sol. Le terrain de cette tranchée était complétement brûlé et rempli de cendres, de charbons et de fragments de briques, entre les profondeurs de 5 mètres et de 5m50. Au-dessous et jusqu'à 9 mètres, le terrain était noir et mélangé de pierres.

1877.

Les fouilles ont été faites sur trois points différents de la ville : rue de Vimaine, au Cimetière et rue de la Gare.

1° Rue de Vimaine :

Elles ont commencé à deux mètres de la propriété Charlin, pour longer la propriété Faure jusqu'au portail; à partir de là, M. Faure, avoué et membre du conseil général de l'Isère, nous ayant autorisé à fouiller dans sa propriété, nous nous sommes avancé d'environ deux mètres, et nous avons continué ainsi jusqu'à la propriété de MM. Vincent et Frécon.

Dès la première tranchée, nous avons rencontré le sol de l'ancienne rue, à 0m40 de profondeur, ensuite une couche de terre glaise, variant de 0m40 à 0m50 d'épaisseur (cette même couche allait jusqu'au portail), ensuite une terre noire mélangée de cendres et de charbons.

Dans cette couche, qui avait environ un mètre d'épaisseur, il s'est trouvé quantité d'ossements, quelques petits vases en argile jaunâtre et rouge grossière, et beaucoup de fragments de vases ornementés en argile rose vernie.

Sous cette couche il y en a une autre de 0m35 d'épaisseur, composée de sable fin et de vase; au-dessous, et d'une épaisseur variant entre 0m60 et 0m80 centimètres, une autre couche de cendres, renfermant du charbon pur et, par intervalles, des fragments de briques brûlées et comme pilées. Dans cette couche, il s'est trouvé une grande quantité de fragments d'amphores, quelques fragments de poterie noire et rouge grossière, et peu de poterie rose vernie. Cette dernière couche repose sur le gravier.

En continuant, nous avons démoli le mur qui séparait la propriété de la rue, et nous avons rejoint la fouille faite, en 1875, dans la propriété veuve Charvin.

Les tranchées suivantes, jusqu'auprès du portail, nous ont montré les mêmes terres et donné les mêmes résultats.

Arrivés près du portail de M. Faure, nous avons trouvé des traces d'incendie presque à la surface, et à 0m50 se voyait un sol brûlé, composé de cendres et de charbons; là, les fragments de poterie vernissée étaient en assez grande quantité.

Les tranchées suivantes nous ont montré le même terrain. Il est à remarquer que, comme dans la fouille de 1875, les objets en bronze, trouvés en assez grand nombre, étaient tous tellement oxydés qu'il nous a été presque impossible d'en déterminer les formes.

2° Au Cimetière :

Les fouilles ont été faites dans la partie basse, au nord de

la porte d'entrée; nous avions pour but de rechercher les bases d'un temple romain qu'on suppose avoir été bâti dans cette partie de la ville. Dès la première tranchée, nous n'avons rencontré que du remblai, et à environ trois mètres de profondeur, le sable pur s'est montré; dans la tranchée suivante, même terrain et sable à la même profondeur; seulement, il nous a semblé que le terrain allait en pente du côté de la gare; nous avons fait ouvrir une dernière tranchée dans ce sens; là, le sable s'est trouvé beaucoup plus bas: mais nous n'avons toujours rencontré que de la terre qui avait été remuée et peu solide. A la suite des pluies tombées et qui, en détrempant les terres, les avaient fait ébouler, nous avons dû renoncer à aller plus loin; de plus, on nous a affirmé que, sous la ligne des tombeaux construits le long du mur nord, le sable s'est toujours montré sous une petite couche de terre et qu'on n'avait aperçu aucune trace de mur.

3° Rue de la Gare :

Les fouillles ont commencé à 3 mètres au sud de la propriété Armanet, acquise par la ville pour la continuation de la rue de la Gare, et à la suite des fouilles faites en 1868.

La première tranchée a été poussée à $4^{m}50$ de profondeur, en ne rencontrant, jusqu'à deux mètres, que des fragments de briques, de la rocaille et des débris de constructions. A cette profondeur, nous avons trouvé six gros blocs en pierre calcaire tendre, taillés grossièrement d'un côté, et portant des filets et des cannelures; leur mauvais état n'a pas permis de les conserver. Plus bas, à 3 mètres environ, l'incendie s'est montré dans toute

l'étendue de la tranchée, et il a été si fort, que tous les objets trouvés sont complétement détériorés (tronçon de colonne en marbre bleu turquin avec une base, et un fragment de chapiteau du même marbre). Arrivés à 4 mètres, nous avons rencontré un sol en ciment de 0^m20 d'épaisseur sur 3 mètres de largeur. Le mur nord (C du plan), qui s'élevait à 2 mètres au-dessus de ce sol, était revêtu d'une couche de ciment de 0^m20 à la base et de 0^m10 à la partie supérieure. La partie inférieure portait, dans toute sa longueur, une plaque en marbre rouge de 8^m30 de haut sur 0^m02 d'épaisseur. En démolissant ce ciment, nous avons trouvé une quantité de fragments de fresques aux couleurs rouge, jaune, verte et noire très-vives.

Le mur sud (B), qui ne s'élevait qu'à 0^m30, était rehaussé d'une bande en ciment de 0^m20 sur la moitié de la largeur, et, à côté de cette bande, un bourrelet d'un rayon de 0^m05. Nous avons fait percer le sol de cet appartement et nous sommes allés à une profondeur de 1^m70, où il ne s'est plus rencontré qu'une épaisse couche de sable fin. En arrière du mur B, à une profondeur de 0^m60, un canal de 0^m70 de large avec un radier en ciment très-dur, et de chaque côté des bourrelets, avec un mur A de 0^m70 d'épaisseur, ayant même hauteur et même bande en ciment que le mur B. Seulement, entre le mur et le bourrelet supérieur étaient deux plaques de marbre blanc de 0^m015 d'épaisseur.

Revenant au mur C, nous l'avons fait découvrir dans toute sa largeur, qui est de 2^m40. Du côté nord de ce mur, il s'en est trouvé un autre de 0^m70 d'épaisseur qui, à 1^m50 de hauteur, a une ligne de maçonnerie en briques rouges. Nous sommes entrés dans un nouvel appartement, à 0^m95 en contre-bas du mur, pavé en briques

rouges de différentes dimensions; il est bordé, à l'est, par un mur de 0m80 d'épaisseur. Là, nous avons trouvé un hypocauste, couvert par une brique rouge de 0m60 de côté. La chaleur se communiquait à l'appartement par une série de conduits en argile, placés à l'entour de cet appartement, à 0m95 du sol, et la partie au-dessous était garnie par une couche de ciment. Cet appartement, qui avait 6m30 de largeur lors de sa construction, a dû paraître trop grand, car à 1m65 au nord du mur C, nous en avons trouvé un de 0m70 d'épaisseur, mais d'une construction plus récente. Deux autres murs de 0m20 de hauteur, construits en briques et variant d'épaisseur, se sont trouvés dans la même salle, avec cette particularité que le long du premier de ces murs se voient de petits massifs en briques de 0m20 de côté, et placés à une distance de 0m40 les uns des autres; ces massifs se retrouvent aussi de chaque côté de l'hypocauste, et se montrent de l'autre côté du mur E. Sous le pavé de cette salle, il y a un massif en maçonnerie, bâti sur pilotis; dans deux lignes différentes, nous avons trouvé sept trous, et l'écorce du bois se voyait encore adhérente à la maçonnerie. Sur le pavé, mais n'y adhérant pas, se trouvait, sur presque toute la surface, une plaque de ciment d'une épaisseur de 0m25, polie en dessous et simplement dégrossie en dessus; nous pensons que cette couche couvrait la salle; et ce qui appuie notre dire, c'est que nous avons remarqué en dessous des rainures où devaient passer les bois destinés à soutenir cette couverture; ces rainures, qui avaient 0m20 de large, étaient espacées de 0m40. Dans le mur de séparation, à l'est, et à 2m20 du mur C, il s'est rencontré un conduit d'un calorifère rempli d'une terre noire et brûlée. Derrière ce mur, il ne s'est trouvé que des débris de maçonnerie.

L'approche des maisons a dû nous faire cesser cette fouille.

M. le président remercie M. Leblanc des très-intéressants renseignements qu'il vient de donner, et donne la parole à M. de Laurière sur la récente découverte d'une sculpture de l'époque romaine, en bois, que tous les membres du Congrès pourront voir au musée de l'Hôtel de Ville.

Note sur une sculpture en bois de l'époque romaine, découverte à Vienne (Isère).

L'extrême rareté des œuvres de sculpture en bois de l'époque romaine s'explique suffisamment par la nature de leur matière, qui est loin d'avoir la résistance du marbre et du bronze. Aussi cette rareté donne-t-elle un intérêt tout particulier à la découverte que M. Leblanc a récemment faite à Vienne, et dont nous donnons une photogravure.

De tous les arts de l'antiquité, celui qui nous a transmis le plus grand nombre d'œuvres en bois offrant un intérêt artistique est sans contredit l'art égyptien. Le musée du Louvre, sans parler de ceux de Turin, de Londres, de Boulacq, possède un nombre considérable de statuettes et de statues en cette matière. L'une d'elles même, haute environ d'un mètre, remonterait à plus de trente siècles avant l'ère chrétienne, d'après l'écriteau qui l'accompagne. Un bas-relief en bois, finement exécuté, représentant des figures en pied, est également conservé dans la section égyptienne du Louvre. On peut voir aussi, dans une autre série, une tête phénicienne en bois, de

Héliog. Dujardin *imp. Eudes*

SCULPTURE EN BOIS

ÉPOQUE ROMAINE

Musée de Vienne (Isère)

grandeur naturelle et peinte en rouge. Nous ne parlons pas des caisses et des masques de momies en bois qui se trouvent en si grand nombre dans tous les musées de ce genre, et qui sont dans un état de parfaite conservation.

Les Grecs ont eu des statues de bois. Au temps de Pausanias, cité par Émeric David (1), il existait dans le temple d'Erythrès une statue en bois de Minerve Poliade attribuée à Endœus d'Athènes, élève de Dédale. Pausanias nous apprend aussi qu'un coffre précieux en bois de cèdre, sculpté vers 663 par un artiste dont le nom ne nous est pas parvenu, fut consacré plus tard par les Cypsélides dans le temple de Junon, à Olympie. « Il est orné sur toutes ses faces de bas-reliefs représentant l'histoire des dieux et des héros grecs. Plusieurs de ces bas-reliefs étaient en or et en ivoire et appliqués sur le bois; les autres étaient sculptés sur le bois même. » (Émeric David, p. 26, *Histoire de la peinture.*)

Le passage suivant de Pline nous prouve qu'à une certaine époque, à Rome, les statues en bois étaient fort communes. « Il me paraît surprenant, dit-il, l'origine des statues étant aussi ancienne en Italie, qu'on ait de préférence consacré, dans les temples, des effigies des dieux en bois et en argile. » (Liv. XXXIV, 16.)

C'est sans doute une statue de ce genre qu'indique Montfaucon, lorsqu'il signale dans le temple de la Fortune, bâti par Servius Tullius, la statue en bois de la déesse qui resta entière après l'incendie. (Antiq. t. II, p. 102.)

Il existe au musée du Louvre de curieuses peintures du style romain, sur bois; des têtes d'hommes et de

(1) *Histoire de la sculpture antique,* p. 25.

femmes sur des panneaux d'environ 8m40 sur 0m15 ou 0m18 de large; mais ces objets se rapportant à la domination romaine, proviennent d'Égypte et font partie du musée Égyptien.

Nous ne croyons pas que les musées de Pompéi et de Naples possèdent d'œuvres en bois ayant un caractère artistique proprement dit, en dehors de quelques simples ustensiles et notamment d'un coffret, en partie carbonisé.

Les célèbres fouilles exécutées à Kertch, près de l'ancien Bosphore Cimmérien, ont produit de curieux objets de l'art grec en bois, gravés à la manière des miroirs étrusques ou sculptés en bas-reliefs et rehaussés de peintures. Ils sont conservés au musée impérial de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg, et on peut les apprécier dans le magnifique ouvrage : *Antiquités du Bosphore Cimmérien*, etc., publié à Saint-Pétersbourg, 1844-55. Citons particulièrement deux panneaux de 0m17 de hauteur, trouvés dans le tombeau du Roul-Oba, représentant une Junon reine, diadémée, et un Apollon couronné de laurier, attribué au IVe siècle avant l'ère chrétienne. On peut voir aussi au musée du Louvre et provenant de Kertch, une charmante statuette de femme, en bois, de 0m35 de hauteur, finement drapée, de style grec, encore couverte de dorure, mais sans tête ni pieds.

En France, des sépultures gauloises ou gallo-romaines ont fait connaître quelques objets en bois d'un caractère votif. Le plus intéresant est peut-être la statuette d'une déesse mère, découverte par M. l'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), et actuellement déposée au musée national de Saint-Germain. Nous regrettons de ne pouvoir indiquer d'une manière précise des *ex-voto*, sortes de bas-reliefs en bois sur lesquels sont figurées des têtes de

femmes, retrouvés, il y a quelques années, dans des fouilles opérées sur l'emplacement des anciens thermes de Luxeuil. Mais tous ces objets, d'un intérêt fort considérable à un autre point de vue, sont très-grossiers, et l'art n'a rien à y voir.

Il n'en est pas de même de la tête de femme trouvée à Vienne. A l'intérêt de la rareté que lui donne sa matière se joint celui d'une exécution habilement conçue et traitée. L'expression de la physionomie, empreinte d'une beauté juvénile ferme et gracieuse, est encore rehaussée par l'élégance de la chevelure, ornée d'un triple bandeau. Sa hauteur mesure 0^m15; son aspect est presque noir d'ébène, poli, un peu brillant, et comme revêtu d'une sorte de patine. Un creux de forme carrée est pratiqué dans l'intérieur, avec une ouverture ménagée dans le haut au milieu de la chevelure. Cette disposition permet de supposer que cette tête devait former une cassette destinée aux usages d'une personne élégante.

Nous n'avons pu nous empêcher, en visitant l'exposition rétrospective du Trocadéro, d'être frappé d'un air de parenté très-caractérisé entre la tête dont nous nous occupons et une charmante tête de bronze beaucoup plus petite, trouvée dans le royaume de Pont, entre Trébizonde et Erzeroum, exposée par M. Sorlin-Dorigny, et remarquable par le luxe de son élégante coiffure. Même physionomie, même pose, même disposition creuse à l'intérieur pouvant indiquer, aussi pour le bronze d'Asie-Mineure, la destination d'une petite cassette ou d'une boîte à parfums (1).

(1) M. E. de Chanot a publié à ce sujet, dans la *Gazette archéologique* (1879, p. 84), un intéressant article. Seulement il semble ignorer la découverte de M Leblanc, que le *Bulletin monumental* avait déjà mentionnée depuis longtemps. Voir le n° 7 de 1878, p. 677.

La tête antique retrouvée par M. Leblanc, l'heureux fouilleur, dans les circonstances qu'il a fait connaître, avec d'autres débris de l'époque romaine, serait-elle unique dans le genre des objets auquel elle se rapporte? Ce serait sans doute aller trop loin que de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, le but que nous nous proposons avant tout est de recommander aux archéologues une pièce tout à fait digne de leur attention.

A la suite de différentes observations sur le monument de sculpture véritablement extraordinaire dont vient de parler M. de Laurière, M. le Maire de Vienne a tenu à rappeler au Congrès tout l'intérêt que la ville portait à la possession de ce morceau, et à lui dire tout le prix qu'elle attachait à sa conservation.

M. Étienne Récamier, ne pouvant se trouver à Vienne pendant toute la durée du Congrès, a demandé à prendre la parole sur la sixième question :

Tous les vases antiques trouvés à Vienne sont-ils le produit d'une fabrication locale, ou bien le résultat d'une importation étrangère, etc?

Le savant archéologue s'est efforcé de résoudre dans le sens affirmatif cette question posée par M. Allmer, et c'est en s'aidant à la fois des nombreux types fournis par les musées de Lyon et de Vienne et par ceux de sa riche collection, que M. Récamier a cru pouvoir établir l'existence à Vienne d'une fabrique spéciale distincte de celle de Lyon. Nous ne pouvons suivre M. Récamier dans cette argumentation, qu'il faudrait reproduire en entier, et dont les lecteurs du *Compte rendu* du Congrès approu-

veront sans doute les conclusions appuyées sur de nombreuses preuves (1).

M. Récamier, du reste, a su appeler habilement à son aide tous les secours que pouvaient lui fournir les différentes branches de l'archéologie, et principalement la numismatique et l'épigraphie.

Passant de cette première question à une seconde qu'il y a rattachée, M. Récamier a étudié, d'après les vases antiques, puis d'après des médailles, les différents incidents des courses qui, en Gaule aussi bien qu'en Grèce, constituaient une des principales fêtes populaires et étaient, de préférence aux combats de gladiateurs, le divertissement favori de nos ancêtres.

S'aidant ici encore de la belle mosaïque du musée de Lyon, de monuments céramiques et de revers de médailles, il a cherché à préciser certains points et notamment ceux du canal et de l'arrosage de la piste, sur lesquels il s'est trouvé en dissentiment avec M. Friedlænder, le savant archéologue berlinois.

La place nous manque pour reproduire diverses observations suscitées par la remarquable communication de M. Récamier, et nous signalerons seulement les lectures faites à la fin de la séance par M. Brouchoud, sur la voie romaine de Sainte-Colombe à Givors, et par M. Leblanc, sur le palais du Miroir et sur la tour de Sainte-Colombe, lectures qui ont eu principalement pour but de faire connaître aux membres du Congrès les monuments qu'ils se proposaient de visiter.

(1) Le mémoire annoncé ne nous étant pas encore parvenu à la date du 22 décembre 1879, nous avons dû passer outre, à notre grand regret, et nous contenter des courtes indications du procès-verbal.

Des voies de communication entre Vienne et Lyon dans l'antiquité.

Vienne était la métropole des Allobroges. Cette peuplade gauloise habitait sur la rive gauche du Rhône et sur celle du lac de Genève; son vaste territoire comprenait tout le pays connu plus tard sous les noms de Savoie et Dauphiné. Les anciens préféraient cependant généralement les montagnes aux cours d'eau comme limites, ou quand ils se servaient de ceux-ci pour se délimiter entre eux, il arrivait fréquemment que, sur certains points du moins, le même peuple occupait le territoire situé sur les deux rives du fleuve. C'est ainsi que l'Allobrogie s'étendait en face de Vienne sur le territoire de Sainte-Colombe, et que les Ségusiaves possédaient en face du confluent du Rhône et de la Saône un assez vaste territoire désigné au moyen âge sous le nom de mandement de Bechevelin.

Quelles étaient les voies de communication entre Vienne et Lyon?

Il faut, je crois, distinguer deux époques : l'une est antérieure à la conquête de la Gaule par les Romains, l'autre est postérieure à cette date.

Pour la première époque nous avons la géographie de Strabon. Et nous devons dire, en passant, un mot de l'ordre des matières suivi par cet auteur dans son livre quatrième, dont les quatre premiers chapitres sont consacrés à la description de toute la Gaule transalpine. Ce n'est qu'à la fin de ce IVe livre et dans l'avant-dernier alinéa du chapitre IV, que le géographe grec parle des

quatre grands chemins de la Gaule exécutés sous les ordres d'Agrippa. C'est au contraire dans le Ier chapitre de ce même livre qu'il signale les deux routes qui, de Vienne, conduisaient à Lyon. N'y a-t-il pas là une première raison de considérer le récit de Strabon comme s'appliquant, dans le chapitre Ier, à la description des chemins de l'époque barbare, et dans le chapitre VI à la description de la nouvelle voie créée depuis la conquête? Les deux derniers alinéas du VIe et dernier chapitre auraient été ajoutés, par notre auteur, comme une sorte de post-scriptum aux données concernant l'ancien état de la Gaule, afin de mettre cette partie de son ouvrage au courant des améliorations réalisées dans ce pays depuis la conquête. Peut-être même ces deux derniers alinéas ne sont-ils qu'une interpolation d'un continuateur de Strabon.

Ce contexte du IVe livre de la géographie de Strabon est donc un premier argument en faveur de la thèse suivante :

Les deux voies par lesquelles on pouvait se rendre de Vienne à Lyon avant l'époque romaine étaient toutes deux situées sur la rive gauche du Rhône.

En effet, que dit Strabon? *La distance de Vienne à Lugdunum* (ou plutôt au confluent de l'Arar et du Rhône) *quand on s'y rend par terre, c'est-à-dire en traversant le territoire des Allobroges, est de* 200 *stades environ.* Le stade étant de 177 mètres, cette route avait une longueur d'environ 35 kilomètres. La carte de Cassini donne 25,337 mètres à vol d'oiseau des portes de Vienne au pont de la Guillotière. Si on y ajoute les contours que décrivaient la route, la traversée du Rhône, et l'espace à franchir depuis le pont de la Guillotière jusqu'à l'ancien confluent du Rhône et de la Saône, lequel était situé au

pied de l'autel de Rome et Auguste, à la hauteur de la place des Terreaux, la distance, approximativement indiquée par Strabon, est justifiée; on pourrait même ajouter que Strabon s'est plus préoccuppé, dans le calcul de ces distances, de la situation des affluents du Rhône que de l'assiette même des villes situées auprès de ceux-ci. C'est ainsi qu'il a pu placer Vienne à l'embouchure de la Gère, qui traverse d'ailleurs la ville, et partir de ce point pour compter la distance entre la capitale des Allobroges et le confluent du Rhône et de la Saône.

Cette distance est un peu plus forte, ajoute notre auteur, si l'on remonte le fleuve. Tous les termes sont à peser dans cette phrase. Et d'abord Strabon paraît ne parler ici que d'une voie fluviale. Cette seconde route c'est le Rhône lui-même, par opposition à la première route que l'on suit quand on se rend, dit-il, de Vienne à Lyon, *par terre*. Veut-on admettre qu'il s'agisse d'une autre route par terre, ce sera alors une voie qui côtoyait la rive gauche du fleuve. Elle ne traversait pas en effet, comme la première, le pays des Allobroges, elle le longeait seulement. Strabon aurait pu, sans doute, exprimer avec plus de netteté et de précision sa pensée; mais les termes mêmes dont il se sert se concilient parfaitement avec cette interprétation. Enfin, une dernière raison ne permet pas de chercher cette seconde route sur la rive droite du Rhône. Lorsque Strabon avance que la distance entre Vienne et Lyon en remontant le Rhône était *un peu* plus forte que par la route qui traversait l'Allobrogie, il ne devait pas parler d'une route qui aurait enveloppé le cours du Rhône, car la différence de longueur pour ces deux routes eût été, dans ce cas, considérable, tandis qu'il existait, en effet, une différence, mais peu grande, entre ces deux routes si

on les place toutes deux au levant du lit du Rhône.

Les itinéraires anciens ne fournissent d'ailleurs aucun argument contre ces données. La Table de Peutinger ou Théodosienne, que l'on fait remonter au 1er siècle de notre ère, puisque Stabia, Herculanum et Pompéi, qui ont été détruits par l'éruption du Vésuve en l'an 79, y figurent, ne signale qu'une route de Lyon à Vienne, et elle lui donne une longueur de seize milles romains ou seize mille pas, soit environ 24 kilomètres. Cette différence avec les calculs de Strabon s'explique par l'extension de la cité de Lugdunum du côté de Vienne. Tout le territoire connu plus tard sous le nom de mandement de Bechevelin et dont la limite méridionale est portée dans le procès-verbal de Tindo, rédigé en 1479, jusqu'au village de Saint-Fons, avait fait partie du pays, *pagus*, ségusiave. La Table de Peutinger ne parle plus comme Strabon de la distance entre Vienne ou la Gère et le confluent du Rhône et de la Saône, mais de celle qui sépare les deux cités, de limite à limite du territoire de chacune. Il nous est impossible de partager l'opinion de M. Guigue (*Les Voies antiques du Lyonnais*, etc. Lyon, 1877, in-8, p. 165), qui croit à une erreur de scribe dans la transcription des itinéraires anciens. Le savant archiviste du département du Rhône estime que la carte de Peutinger parle de 16 lieues gauloises (à 2,222 mètres par lieue) entre Vienne et Lyon, et non de 16 milles romains (à 1,481 mètres par mille), et il place cette route sur la rive droite du Rhône. L'itinéraire le plus ancien, dans lequel il n'est question que d'une route, serait, dans cette hypothèse, muet sur la voie la plus ancienne, celle dont parle Strabon. Puis il faudrait admettre, contrairement au texte de la Table, que les distances se mesuraient, non en milles romains, mais en lieues gauloises, de Lyon à Vienne. Il est vrai que, pour

écarter cette objection, M. Guigue applique le nombre XVI à une route établie sur le territoire gaulois, la rive droite du Rhône ayant fait partie du pays des Ségusiaves dont Lugdunum était la principale ville, la plus rapprochée de la Province romaine. Mais M. Guigue est encore en contradiction avec le texte de Sénèque, qui place Lugdunum à XVI milles de Vienne, *ad sextum decimum lapidem*. On ne peut comprendre, en effet, pourquoi Sénèque aurait parlé, dans sa satire contre l'empereur Claude, d'une mesure étrangère. M. Guigue va même plus loin. Selon lui, l'itinéraire d'Antonin, qui est postérieur à la Table de Peutinger, parlerait de deux routes entre Vienne et Lyon, situées toutes deux sur la rive droite du Rhône, la plus longue ayant 24 milles et la seconde, le *compendium*, la plus courte, en comptant vingt et un. Mais il faudrait admettre également que l'Itinéraire d'Antonin contient une erreur, en ce qu'il porterait XVI au lieu de XXI. Nous n'éprouvons aucun embarras à déclarer qu'avec des suppositions de cette nature, les thèses les plus téméraires pourraient trop facilement se soutenir. Les critiques dirigées contre le texte des itinéraires anciens ne nous paraissent pas justifiées, d'abord parce qu'il n'existe aucune différence dans les diverses copies qui nous en sont parvenues, et en second lieu parce que les auteurs anciens sont tous d'accord avec les données fournies par les itinéraires.

En résumé et pour conclure, la Table de Peutinger ne mentionne que la route tracée à travers l'Allobrogie et dont a parlé Strabon; c'était la plus ancienne. Strabon lui a donné une longueur approximative de 35 kilomètres de Vienne ou de la Gère au confluent du Rhône et de la Saône. La Table de Peutinger lui en a donné 24 de Vienne à la limite de la cité ou du territoire de Lugdunum. Et il n'est pas douteux que ce territoire s'étendait

en effet sur la rive gauche du Rhône. De nombreux tombeaux de personnages, décemvirs ou autres, ayant appartenu à la colonie de Lugdunum, ont été, en effet, découverts sur cet emplacement que traversait sans doute la tête de la route qui conduisait de Lyon à Vienne à travers le pays des Allobroges.

Quant à l'itinéraire d'Antonin, qui est d'une date plus récente que la Table, il mentionne deux routes : l'une qui était plus moderne, elle datait de la conquête de la Gaule, c'était la plus longue; elle mesurait 24 milles romains, soit 35 kilomètres et demi; elle était établie sur la rive droite du Rhône. Elle passait par Sainte-Colombe, Givors, Montagny, Brignais et Saint-Genis. L'autre, le *compendium*, plus courte, était l'ancienne voie à travers l'Allobrogie, portée à 200 stades environ par Strabon, entre les deux points que nous avons indiqués, et réduite à 16 mille pas, par le calcul de la distance qui séparait administrativement les deux cités devenues romaines, Vienne et Lyon. La Table de Peutinger et l'Itinéraire sont en pleine concordance au sujet de la longueur de cette route.

La carte de Peutinger a été sans doute dressée par les ordres d'Agrippa, comme une statistique des routes principales existant de son temps dans l'empire romain, afin de servir à ses études pour le tracé des grandes routes qu'il projetait d'ouvrir. Deux raisons viennent justifier cette conjecture. La première, c'est la mention déjà citée des villes détruites par les éruptions volcaniques de l'an 79; la seconde, c'est la détermination de la longueur des routes en lieues gauloises, au delà de la Province romaine. Après l'achèvement des travaux d'Agrippa, toutes les routes de l'empire ont dû être pourvues de pierres milliaires, portant la substitution des pas romains

aux mesures itinéraires de l'ancienne Gaule. La mention du mille romain et de la lieue gauloise sur la même table ne peut s'expliquer que par la rédaction de celle-ci avant les transformations qui ont eu pour résultat de soumettre toute la Gaule au régime administratif de l'empire romain. On comprend dès lors pourquoi l'ancienne voie à travers l'Allobrogie y est seule mentionnée; lorsque ultérieurement a paru l'itinéraire d'Antonin, les grands chemins construits par Agrippa ont dû naturellement y figurer, et ainsi s'explique la mention, dans ce document, d'une seconde route de Vienne à Lyon, avec la longueur qu'avait précisément la voie nouvelle sur la rive droite du Rhône.

La route que le Congrès va visiter sur le territoire de Sainte-Colombe a fait partie du grand réseau construit par Agrippa. Elle vient d'être débarrassée sur une longueur de quatre mètres de la terre qui la recouvrait à 0m90 de profondeur seulement. Elle est intacte, son pavé est formé de gros blocs de dimensions inégales, entre lesquels il y a quelquefois de petits coins en pierre. Elle a six mètres de largeur. Elle est loin de présenter une surface bien plane, mais elle ressemble à toutes les voies romaines que l'on a retrouvées, et la voie Domitienne elle-même, a dit M. Desjardins, n'était pas mieux pavée. Elle ne présente pas de traces de fortes ornières ni de trottoirs sur les côtés. Elle se dirigeait de Vienne par Sainte-Colombe à Givors, puis à Lyon, et elle commençait vers la tête du pont de Sainte-Colombe à Vienne; l'on peut voir à l'angle du mur de la propriété Chaumartin, près de la Tour Sainte-Colombe, des pavés de cette route encore sur leur lit de pose. Ils supportent l'angle même de ce mur. On reconnaît également sa direction en ligne droite dans le chemin d'enceinte de la plaine n° 1, qui a été pratiqué

en contre-bas et en travers du sol de cette route antique. Le pavé de l'ancienne voie forme en quelque sorte les assises du mur septentrional qui longe ce chemin sur une largeur de six mètres environ.

Cette voie paraît avoir été rectifiée plus tard, dans la traversée du territoire des communes actuelles de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gal. Quelle a été la cause de ce changement de tracé? Il y en a eu peut-être deux. D'abord le voisinage du Rhône, qui exposait la route à de fréquentes dégradations; puis la construction de cet énorme massif de voûtes auquel on a donné le nom de *Palais du Miroir* et dont les ruines ont provoqué, sans succès encore, de nombreuses et ardentes polémiques. Toujours est-il qu'en effet, sur les indications de M. Leblanc, le savant et zélé conservateur des musées et de la bibliothèque de Vienne, des fouilles ayant été entreprises aux frais de la *Société de Topographie historique de Lyon*, au couchant des ruines du *Palais du Miroir*, les ouvriers ont mis à découvert une nouvelle voie romaine suivant à peu près la même direction que la première, mais à une plus grande distance du Rhône. Cette seconde voie était bordée de constructions; elle a une largeur de $5^{m}25$ de mur à mur; un trottoir de $1^{m}35$ de large règne sur le côté occidental, il est formé par une bordure en granit de $0^{m}10$ de hauteur. Les blocs formant pavé sont de plus grande dimension en général que ceux de la voie au levant; on n'y voit pas d'ornières; un égout de $0^{m}95$ de largeur et de $1^{m}32$ de hauteur, du bas au sommet de la voûte, règne sous le milieu de la chaussée. L'intrados de la voûte est à $0^{m}95$ du sol de la voie. Cette route a été évidemment ouverte postérieurement à l'autre; elle est à 57 mètres, au couchant, de la façade du *Palais du Miroir*, et à 37 mètres, au levant, de la route actuelle

de Sainte-Colombe à Givors. La première voie romaine dont il a été parlé était à deux cents mètres environ et au levant de celle que la Société de Topographie historique de Lyon a fait découvrir. Tout porte donc à croire que c'est l'édification du *Palais du Miroir* qui, placé entre ces deux routes, a amené, par voie de rectification, la suppression de la première. Il serait intéressant de rechercher, en face et au levant de ces ruines, ce qu'est devenu le sol de l'ancienne voie; on le retrouverait certainement intact et venant aboutir contre chaque côté du Palais.

M. Valentin, juge d'instruction à Montélimart, ayant fait connaître au Congrès que, vers 1836, M. Lebas, architecte, avait été envoyé en mission par le gouvernement pour faire des fouilles à Sainte-Colombe, et l'honorable magistrat ayant bien voulu offrir à la bibliothèque de Vienne un exemplaire du rapport de M. Lebas, nous y avons lu que M. Chenavard, architecte à Lyon, avait levé un plan des fouilles exécutées autour du *Palais du Miroir*. M. Chenavard, alors professeur à l'École des Beaux-Arts de Lyon, avait en effet avec M. Rey, devenu son collègue, étudié, en 1827, ces ruines romaines. Le savant architecte a conservé des notes et des plans, et avec un empressement dont nous devons lui savoir gré, il a bien voulu en promettre la communication à M. Leblanc, qui prépare une étude sur cette partie du territoire de Sainte-Colombe.

C'est une chose digne de remarque que, sur la rive gauche du Rhône, les mêmes changements de tracé se sont produits, aux mêmes époques et toujours dans le sens de l'éloignement du fleuve.

Ainsi, la route la plus ancienne, du moins dans sa partie entre Lyon et Feyzin, — car de cette commune jus-

qu'à Vienne, la voie romaine était placée sur la hauteur comme un poste d'observation ou une route stratégique, — était au bas de la côte. Son tracé était indiqué, il y quelques années encore, par les ruines de l'ancienne église, que le chemin de fer P.-L.-M. a renversées. La vie de saint Didier, par Adon, nous apprend d'ailleurs qu'au VIIe siècle, à l'époque où furent transférés de Saint-Didier sur Chalaronne les restes de l'évêque martyr, le clergé lyonnais les accompagna jusqu'à Feyzin en bateau, que le corps fut déposé dans l'église du lieu, et que le clergé de Vienne vint les y chercher processionnellement pour les porter dans l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, où reposaient déjà quelques-uns de ses prédécesseurs sur le premier siége des Gaules; au moyen âge, au contraire, la route fut portée à mi-coteau, et les restes encore visibles de la tour que l'archevêque Barnoin fit construire sur le bord de cette nouvelle route permettent d'en déterminer avec exactitude l'emplacement. Puis, à la fin du XVIIe siècle, la route fut portée sur le plateau même pour déboucher ensuite dans la plaine de Vénissieux par la descente de Saint-Fons.

Il n'entre pas dans le cadre restreint de cet exposé, de traiter toutes les questions que soulève l'étude approfondie des diverses localités traversées par cette route abrégée de Lyon à Vienne. Je les ai résumées dans le dressé d'une carte qui embrasse les points les plus ignorés ou les plus sujets à controverse. Le texte explicatif de cette carte fournirait à lui seul des matériaux pour un travail de longue haleine.

Il y a moins de choses à signaler sur le parcours des routes romaines de la rive droite du Rhône. Peut-être, en les débarrassant de la terre qui les recouvre, y trouverions-nous matière à dissertations.

La découverte de ces routes est une preuve de plus de l'importance qu'il convient d'attacher aux traditions du moyen âge pour arriver à connaître l'antiquité.

A l'occasion des recherches que j'ai entreprises depuis bien des années sur l'ancienne baronnie de Maubec, en Dauphiné, j'ai été amené dès l'année 1872 à chercher dans les archives du département du Rhône, et notamment dans le fonds de Malte, tous les documents qui pouvaient se rattacher à cette localité; car tout près du château de Maubec était l'ancien temple de Vaulx, dont la bibliothèque de Lyon possède aujourd'hui le cartulaire. Ce curieux recueil, écrit sur des peaux larges de 165 millimètres, forme un rouleau de 5m42 de longueur. Ayant conçu le projet de le publier, je dressai une carte de toutes les possessions des Templiers dans le département de l'Isère, et comme Vienne faisait partie de la commanderie de Saint-Romain-en-Gal, je me mis à explorer cette région. C'est ainsi qu'en 1873, guidé par un des procès-verbaux de visite de la Commanderie, je reconnus, à quelque distance et au levant de la route actuelle de Saint-Romain à Sainte-Colombe, les ruines d'une ancienne église sous le vocable de Saint-Jean. Elle se trouvait sur le bord d'un petit chemin qui, plus loin, avait une largeur assez grande et bien délimitée. Évidemment j'étais en présence de la voie du moyen âge, pourvue de son hôpital et de son église contiguë. Soupçonnant que, de même que sur la rive gauche du Rhône, la voie romaine avait bien pu être plus rapprochée du fleuve, j'abordai un cultivateur qui travaillait sa vigne au levant de ce chemin, et il me révéla qu'autrefois il avait trouvé des griffes qui faisaient son désespoir et celui de son père, elles avaient parfois brisé le soc de leur charrue. Il m'en indiqua l'emplacement et la direction sur une longueur

ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

VIe Session à Vienne.

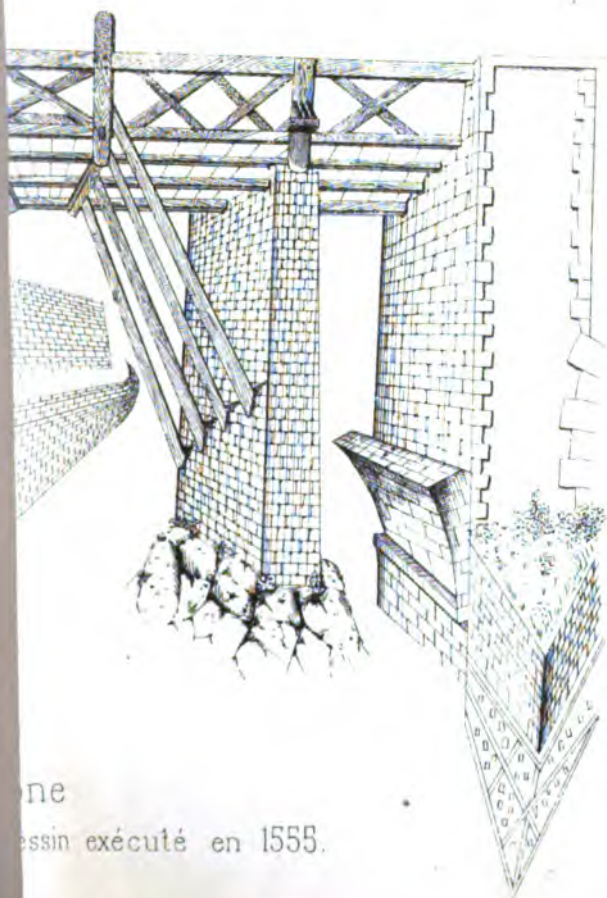

ne

ssin exécuté en 1555.

d'une soixantaine de mètres environ. Ces griffes qui étaient, disait-il, à 0m60 de profondeur, n'étaient autre chose que le pavé d'une ancienne voie romaine encore sur son lit de pose. Le terrain avait été, depuis cette époque, exhaussé par les fumures et par les inondations du Rhône. Indications et conjectures ont été justifiées par le résultat des fouilles entreprises à l'occasion de la réunion du Congrès, et c'est ainsi que nous pouvons examiner cette voie antique recouverte depuis des siècles d'une couche de terre qui ne permettait guère d'en soupçonner l'existence.

Cette lecture terminée, la parole est de nouveau à M. Leblanc.

Pont du Rhône entre Vienne et Sainte-Colombe.

Pendant la période romaine, les communications entre Vienne et Sainte-Colombe étaient établies par trois ponts, dont un seul a subsisté jusque vers l'année 1651. Plusieurs historiens (1) ont parlé de ce pont, et en attribuent la fondation à Gracchus Tiberius Sempronius pendant son séjour à Vienne, alors qu'il se rendait en Espagne, 175 ans avant Jésus-Christ.

Nous ne possédons de documents certains qu'à partir de l'année 1302. Depuis cette époque jusqu'en 1402, les registres consulaires de Vienne nous montrent que, par suite des grandes eaux, ce pont avait subi quelques dégâts ; afin de les réparer, les habitants de Vienne firent des quêtes et choisirent pour diriger les travaux quatre d'entre eux, qui furent nommés *maîtres et recteurs généraux de l'œuvre et de la*

(1) Symphorien Champier, Odon et Chorier.

fabrique du pont du Rhône. Pierre Berger, Jacques Isambard, Guillaume de Chamseaux et Jean de Bourbon, furent les premiers appelés à cet emploi. Leurs ordres furent exactement suivis et la réparation réussit.

Le 2 février 1402, le Rhône ayant causé de grands ravages au pont, Guigues Millereux, recteur de la fabrique du pont, acheta, en juillet, une maison sur la place de Sainte-Colombe pour y entreposer les matériaux nécessaires à l'entreprise dont il était chargé.

Le même jour, l'arche du milieu, sur laquelle était une croix, s'écroula à dix heures du matin, ainsi qu'en fait foi le procès-verbal intitulé : *Quando pons Rhodani cecidit.* On établit alors un pont en bois sur trois piles en pierre. En mars 1407, le Rhône ruina ce pont et le fit tomber; pour le relever, les habitants firent des quêtes dans la ville et dans toutes les paroisses du diocèse; les réparations furent confiées, le 2 mai 1412, à François Lansard, au prix de 1,800 florins d'or.

Ces travaux ne furent pas de longue durée, puisqu'en 1422 on fut obligé d'en venir à de nouvelles réparations qui furent renouvelées pendant de longues années; on parvint à rétablir la troisième et la quatrième arche, et il ne resta plus que la cinquième du côté de Sainte-Colombe à relever.

Afin d'obtenir de l'argent pour ces réparations, Antoine de la Colombière, grand vicaire de l'archevêque Angelo Cato, fit publier, en 1500, une ordonnance portant permission de manger de la viande le lundi et le mardi du carême-prenant, pourvu néanmoins que tous, indifféremment, et même les enfants au-dessus de sept ans, donnassent trois deniers à cette réparation. De plus, « il donna à tous ceux qui feraient cette aumône, quarante jours de vrai pardon, en rémission de leurs péchés. » Cette

ordonnance fut renouvelée le 10 janvier 1506, dans un mandement de Antoine de Clermont, archevêque de Vienne; le 1er novembre 1507, et, le 10 janvier 1510, par Guillaume Palmier, docteur, chanoine et doyen en la sainte église de Vienne, vicaire général de très-révérend père en Dieu monseigneur le cardinal de Saint-Séverin, archevêque de Vienne; le 10 janvier 1535, par une bulle du pape, et le 1er novembre 1555, par Pierre Palmier, archevêque et comte de Vienne. En tête de cette dernière lettre, on voit une gravure représentant le pont tel qu'il était à cette époque. (Voir la planche ci-contre).

En 1544, par suite d'une crue extraordinaire, la Gère avait élevé considérablement le lit du Rhône; l'eau se jetant du côté de Sainte-Colombe détruisit deux piles du pont. Voici à ce sujet ce que nous lisons dans les lettres patentes de François Ier, roi de France, données à Fontaines le 5 octobre 1546 : « et qui pis est par impétuosité de ladicte rivière de Gière, ruyne des dictz ponts, artifices et maysons, la rivière du Rhosne, du costé de ladicte ville au-dessus du pont dudict Rhosne seroit comblée et en telle sorte que l'habundance de l'eaue de ladicte rivière du Rhosne passe soubz le pont dicelle de laultre du costé de Saincte-Colombe, auquel costé de Saincte-Colombe a une pile dudict pont du Rhosne, laquelle tant par vétusté que par impétuosité de ladicte eaue est si fort caducque et ruyneuse avecques les murailles et bords dicelle rivière dudict costé de Saincte-Colombe que si promptement on n'en faict réparation, deux arcz dudict pont du Rhosne ensemble lesdictes murailles et bordz tomberont. » Une enquête fut faite le 27 octobre suivant, et les experts rapportèrent que, pour reconstruire la pile et la muraille, il faudrait dépenser vingt mille livres tournois. Pour subvenir à ces dépenses, le roi, par lettres

patentes du 9 septembre 1550, accorda à la ville de Vienne, pendant trois ans, la moitié du produit du droit de péage de Saint-Symphorien d'Ozon.

En janvier 1571, la pile la plus voisine de celles déjà réparées fut tellement ébranlée par les eaux, qu'elle ne put résister; elle tomba avec les arcades qu'elle soutenait. On s'empressa d'abord de la rétablir en bois; d'autres dommages occasionnèrent de nouvelles dispositions.

Le 2 juin 1575, nouvelle visite de la pile la plus voisine de Sainte-Colombe appelée « Pille Jaillard », rebâtie depuis peu. Les experts reconnurent que cette pile avait été mal faite, qu'elle était creuse par-dessous et qu'elle pouvait tomber d'un jour à l'autre, surtout « la premiere foys que le Rosne sera impétueux comme il a este ceste sepmaine passée, tout renversera. » Ils trouvèrent qu'il n'y avait rien de plus positif que d'abattre la pile. Pour la reconstruire, l'archevêque Pierre de Villars obtint de la munificence du roi, en 1576, pour les habitants de Vienne, l'exemption d'une année de taille, et un fond sur l'épargne appliquée à cet objet. Henri III, par ses lettres du 27 juillet 1584, accorda encore aux habitants la jouissance, pendant quatre ans, d'un octroi de douze deniers sur chaque charge de marchandises et sur chaque minos de sel qui passeraient sur le Rhône. Le produit devait être employé à ce rétablissement. En 1588, les consuls firent publier une proclamation pour la reconstruction de la pile joignant Sainte-Colombe. Cette reconstruction se fit attendre, puisque, dans une procédure de 1601, nous voyons qu'elle était encore en bois, mais que la pile du milieu était en réparation; voir ci-contre le plan que nous en trouvons sous la dénomination suivante : *Pourtraict de la pille du milieu du pont du Rosne de Vienne, faicte en janvier* 1601.

Dans la même procédure, nous trouvons qu'il y avait quatre arcs en pierre. Le premier du côté de Vienne avait 96 pieds d'ouverture, le second, même dimension, le troisième 85 pieds, le quatrième 91 pieds, et le cinquième, qui était en bois et qui était soutenu vers le milieu par une pile aussi en bois, avait 96 pieds d'ouverture.

Le pont avait 21 pieds de large du côté de Vienne, pour la partie en pierre, et 17 pieds 3 pouces du côté de Sainte-Colombe, pour la partie en bois.

Il avait une longueur totale de 554 pieds faisant 92 toises 2 pieds.

Le 21 septembre 1606, un prix fait fut consenti à François Brionnet, marchand de Vienne, pour la réparation de l'arche de Sainte-Colombe et du mur qui soutenait la propriété des pères Cordeliers; il s'élevait à 45,000 livres. Par acte du 28 janvier 1608, François Brionnet subroge en son lieu et place Jean Cocherand.

Cette arche tomba encore en 1617, et ensuite d'une procédure du 17 avril même année, les consuls de Vienne se chargèrent d'établir un bac pour la traversée; Claude Jourdan, de Vienne, fut le premier fermier, et les habitants de Vienne et de Sainte-Colombe devaient être exempts du droit de péage. Le 28 avril suivant on adjugea au prix de 17,600 livres la construction d'un pont en bois de sapin garni de plateaux de chêne. Toutes ces réparations ne durèrent pas longtemps, car le 7 juillet 1618, les consuls de Vienne, dans une requête à Messieurs de Granieu et de Chastellier, trésoriers de France en Dauphiné, exposèrent « que la cheutte de deux arcades du pont du Rosne de lad. ville a esbranlé non seulement les aultres mais aussi la pille sur laquelle a présent est posé le pont de boys. Et les aultres pilles ont aussy besoing d'estre réparées en plusieurs endroictz, que la

violance et la rapidite du Rosne a détérioré et gasté. Ce qui pourroit apporter un grand dommaige, voire la ruine totalle dud. pont s'il n'y est promptement pourveu de remèdes convenables. »

Un arrêt des trésoriers généraux du 21 janvier 1620, commet M. de Musy, conseiller du roi, pour procéder à la visite des dégâts occasionnés par cette chute; mais à mesure que l'on restaurait d'un côté, de nouvelles dégradations se manifestaient sur d'autres points.

Une visite du 2 janvier 1622 indique encore des ruines, et par requête du même jour, les consuls demandèrent de nouvelles réparations. De grandes fautes avaient été commises précédemment, elles sont indiquées dans un procès-verbal du 14 octobre 1622.

Le besoin de communications se faisant sentir, et le bac ne suffisant pas, il fut résolu de reconstruire les parties tombées; c'est là l'origine du contrat consenti le 4 septembre 1630, en faveur des sieurs Clément et Garnichard, maîtres charpentiers de Paris, pour la construction d'une pile et de deux arches du pont du Rhône, au prix de 420,000 livres. Les entrepreneurs promettent de construire sur la proue de la pile une chapelle en l'honneur de Notre-Dame.

Deux autre piles tombèrent le 14 février 1635. Cependant le passage provisoire était rétabli en 1641, et l'on construisait une pile en maçonnerie du côté de Sainte-Colombe dont la première pierre avait été posée le 19 avril 1638. L'inscription suivante le mentionne :

Du règne de Louis XIII, Roi de France et de Navarre, Illustrissime et Révérendissime Pierre de Villars, archevêque et comte de Vienne, Primat des Primats, etc., a posé la première pierre de cette pile le XIX avril MDCXXXVIII, par l'entreprise des sieurs Hugues et Clément père et fils,

Ingénieurs de Sa Majesté, et sieur Michel de Saint-Martin, secrétaire de la chambre du Roi.

Cette inscription est actuellement dans les fondations du mur qui soutient la terrasse du théâtre de Vienne.

Des crues subites du Rhône ayant causé la chute presque entière du pont en 1647, et le 5 décembre 1651, il n'y eut plus possibilité de le réparer. Dès lors, on rétablit le bac à traille qui subsista jusqu'au 4 mai 1829. Le 8 avril 1828, l'adjudication avait été donnée à la Préfecture de l'Isère pour l'établissement d'un pont suspendu; ce pont fut livré au public le 4 mai 1829. Il tomba le 17 mai 1876 à la suite d'une épreuve qu'on lui faisait subir; il a été rétabli et livré au public en 1877.

Les rois de France étaient souvent venus en aide pour les réparations de ce pont.

Le roi Charles V, par ses lettres patentes du 6 avril 1407, exempte du péage et de tous autres droits les matériaux nécessaires à la reconstruction du pont.

Amédée, comte de Savoie, par ses lettres du 3 mai 1408, accorde en aumône aux consuls deux cents pièces de bois à prendre dans ses forêts pour ce même but.

En 1416, de l'autorité de l'empereur Sigismond, on établit un poids public dans Vienne, pour le blé seulement, et le motif de cet établissement fut que ce que la ville en retirerait servirait à la réparation du pont.

Nos rois avaient même, par lettres des 16 février 1440, 28 avril 1445, 15 juillet 1450 et 8 octobre 1461, accordé à la ville un droit de barrage auquel tous ceux qui traverseraient le fleuve seraient soumis, pour subvenir aux dépenses de l'entretien du pont.

Le roi Charles VII, par ses lettres du 14 mars 1459, avait même ordonné à tous chefs de maison à trois lieues à la ronde de Vienne, d'envoyer tous les mois un

manœuvre pour travailler au pont. Toutes ces mesures ne produisirent que peu d'effets.

Voici les noms des principaux entrepreneurs du pont :

2 mai 1412. François Lansard. Construction d'un pont en bois, au prix de 1,800 florins d'or.

27 juillet 1438. Étienne Rodet, charpentier. Construction de la seconde arche du côté de Sainte-Colombe au prix de 240 florins.

28 juillet 1439. François Mignot. Construction de trois arches, la première du côté de Vienne, l'arche du milieu, et la dernière du côté de Sainte-Colombe.

10 juillet 1448. Antoine Monteil et Pierre Chapuis. Reconstruction d'une pile au prix de 1,000 livres.

26 juillet 1450. Antoine Rodet, charpentier, et François Mignot. Réparation de quatre piles du pont.

17 mars 1472. Barthélemy Laurent. Réparations. — 21 septembre 1606. Construction d'une arcade du côté de Sainte-Colombe, au prix de 45,000 livres.

16 juillet 1621. Jean Callemard.

4 septembre 1630. Hugues Clément et Garnichard, charpentiers à Paris. Construction d'une pile et de deux arches, au prix de 420,000 livres.

1637. Martin Michel. Réparations moyennant le prix de 9,400 livres.

Il y avait, près du pont de Vienne, et relevant de l'œuvre, un hospice où étaient reçus les voyageurs indigents et les malades. Cet établissement, que l'on appelait l'hôpital du pont du Rhône, ou grand hôpital, avait été construit dans le XIIIe siècle par Jean de Bournin, archevêque de Vienne. Il fut réuni, en 1560, à l'hôpital Saint-Paul, et démoli lors de la construction du quai.

Les arches du pont avaient la forme d'un cintre sur-

Ros

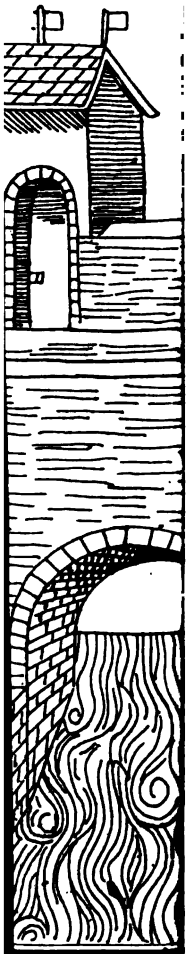

almi

ARCH

XLVIe S

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIe Session à Vienne.

Pourtraict de la Pile

du milieu du Pont du Rosne de Vienne faicte en Janvier 1601.

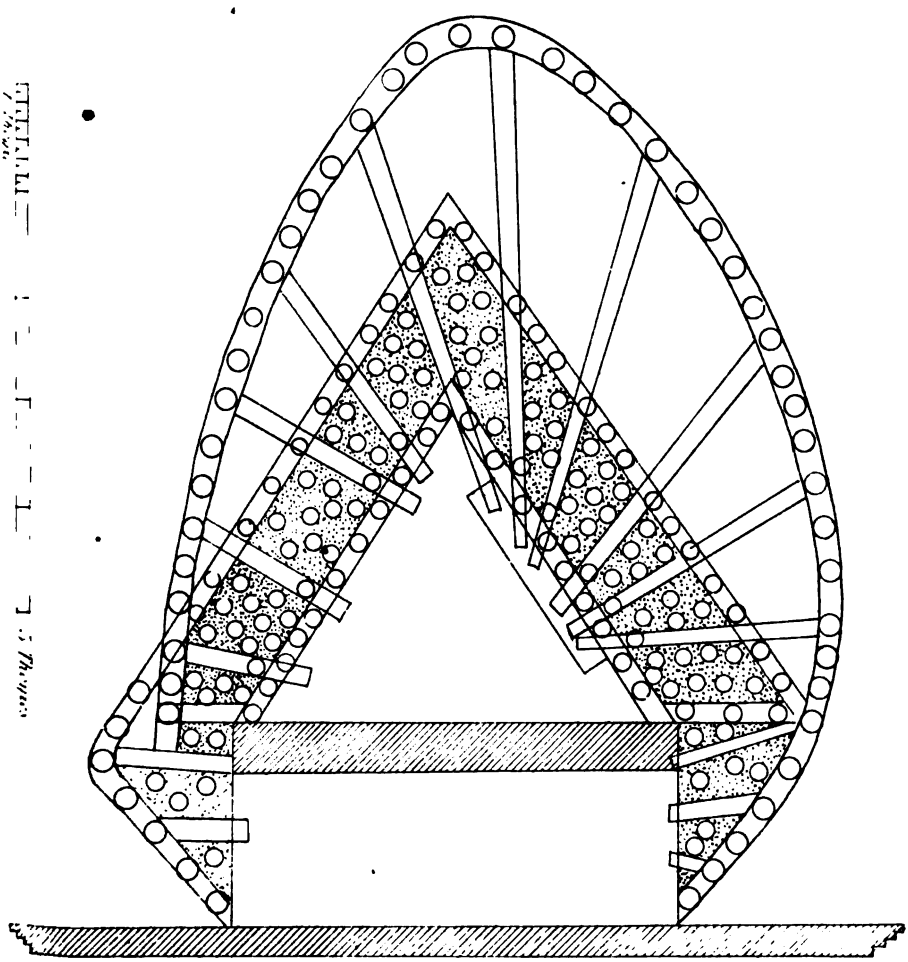

Lith. Ch. Guillaud, Tours

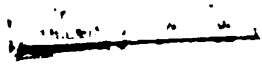

élevé à la hauteur d'avant-becs triangulaires qui défendaient les piles contre l'action du courant. Les claveaux des arches, liaisonnés entre eux, étaient indépendants du reste de la maçonnerie. Au midi de la pile qui séparait la deuxième arche de la troisième, les consuls en exercice durant l'année 1419, avaient fait ériger une modeste chapelle pour célébrer la messe et procurer aux passants les indulgences accordées à la fabrique du pont. Cette chapelle fut rebâtie en 1631. Une croix placée sur le parapet nord de la quatrième arche achevait de donner au pont de Vienne le caractère religieux des ponts construits au moyen âge (1).

Le pont était défendu par deux tours : la première avait été bâtie par Philippe de Valois, du côté de Sainte-Colombe : on l'appelait la clef et la porte de l'empire; la seconde, garnie d'une herse, fermait l'entrée de la ville du côté de Vienne.

TOUR DE SAINTE-COLOMBE.

Dans le XIIIe siècle, des démêlés étaient survenus entre les églises de Lyon et de Vienne, au sujet des limites des terres de Givors et de Loire; la guerre même avait été déclarée. Les archevêques avaient fait cesser les hostilités; mais dans le commencement du XIVe siècle, les habitants de Condrieu firent des excursions sur le territoire de Saint-Clair, ravagèrent le pays, et le sang coula. Pour arrêter cette lutte meurtrière, le Dauphin, en 1314, accéda à une confédération qui eut lieu entre l'archevêque de

(1) Note de M. Bruguier-Roure. *Les Constructeurs de ponts au moyen âge.*

Vienne, le chapitre et les habitants de la même ville, mais rien ne put arrêter les excès qui se commirent de nouveau. Condrieu et Bans furent encore ravagées. Charles le Bel, voulant mettre un terme à ces guerres particulières, demanda au chapitre de Vienne une partie de la juridiction de Sainte-Colombe; ce chapitre, craignant de se donner un maître, ajourna cette demande sous différents prétextes. Le roi de France, engagé dans une guerre avec l'Angleterre, ne donna pas suite à ce projet.

La guerre recommença bientôt; les troupes de Vienne entrèrent de nouveau dans les terres de l'Église de Lyon et ravagèrent encore Bans; l'archevêque de Lyon, protégé par le roi de France, lui demanda du secours. Le roi, pour punir les Viennois, leur interdit tout commerce dans le royaume et séquestra non-seulement tous les biens qu'ils possédaient sur la rive droite du Rhône, mais encore ceux du chapitre. Les habitants de Vienne, voulant mettre fin aux dévastations des troupes, firent leur soumission. Philippe de Valois accepta leur soumission en 1332 et leva l'interdit sur le commerce, mais il ne se contenta plus de demander une partie de la juridiction de Sainte-Colombe, il voulut l'avoir entière. Le chapitre y forma opposition. Philippe de Valois, par ses lettres patentes du 19 mars 1334, unit ce bourg à son royaume, et y mit Jean de la Garde comme gouverneur et viguier. Malgré toutes les oppositions, les commissaires du roi prirent Sainte-Colombe et la fortifièrent. Pour empêcher toutes les excursions du côté de Vienne, et pour surveiller les troupes de l'archevêque et du chapitre, le roi y fit construire une tour.

Cette tour, qui subsiste encore en partie, est carrrée; elle était couronnée par quatre tourelles rondes, et les espaces compris entre ces tourelles étaient garnis de cré-

neaux. (Voir *le dessin ci-dessous réprésentant la tour en 1550, et la première arche du pont du Rhône.*)

Aujourd'hui, des quatre tourelles, il n'existe plus que la base de celle du sud-est, et les créneaux ont été démolis. L'escalier qui servait à monter sur la plate-forme se trouve dans le mur sud; il est éclairé par des fentes qui devaient servir de meurtrières; un autre escalier pour monter au premier étage se trouve dans l'angle du mur nord-ouest; il est fermé. Plusieurs voûtes soutenaient les différents étages. Il n'y reste aujourd'hui que les murs, et par suite de la transformation de la tour d'abord en café-musée, et plus tard en fabrique de pâtes d'Italie, on a dû percer des ouvertures.

Nous ne chercherons pas à établir l'historique de la tour, car du moment que le bourg de Sainte-Colombe a été incorporé au royaume de France, ce bourg subit toutes les vicissitudes de la ville de Vienne, en sorte qu'il nous faudrait faire l'histoire de Vienne pour avoir celle de Sainte-Colombe et de sa tour; nous nous bornerons à citer quelques faits qui y ont rapport d'une manière particulière.

En 1567, l'émotion était si grande dans le pays par suite de la prise de Mâcon, que les seigneurs chanoines, gouverneurs des châteaux de Pipet et de Bâtie, jurèrent de les conserver au roi, et M. de Birague écrivit au viguier de Sainte-Colombe la lettre suivante :

« Capitayne et viguier de Saincte-Colombe. Nous vous ordonnons par la présente que ne failliez de remettre incontinent ès mains des eschevins et consulz de Vienne les clefz de la tour dudict Saincte-Colombe, sans aulcunes difficultés / desquelles nous vous deschargeons par ceste dicte présente. Faict à Lyon, le dernier jour de septembre 1567. — De Biragoz. »

Immédiatement le viguier répondit aux consuls :

« Messieurs, suyvant ce qu'il a pleu à monseigneur de Biragoz mescripre, j'envoye mon filz à Saincte-Colombe, avec Me Caroly, présent porteur pour bailler et deslivrer les clefz de la tour dudict Saincte-Colombe / desquelles ensemble de ce qui se trouvera dans ycelle, vous luy feres descharge et promectre me les rendre et remectre lors et quand en seres requis. Je y feusse moy-mesme allé, n'eust esté le temps et quelque aultre affaire que jay par deça, et si voyes que jaye moyen de vous faire plaisir et service, vous me trouveres bien à vostre commandement daussy bon cueur que je présente mes humbles recommandations à voz bonnes grâces, et prie le Createur, messieurs, vous donner en santé longue vie. De Condryeu, en vostre mayson, ce premier octobre 1567. Vostre serviteur, voysin et bien bon amy. Claude Morel. »

Les deux clefs de la tour furent portées à l'hôtel de ville, mais les consuls ne voulurent les accepter qu'après avoir visité ladite tour et inventorié les objets qui devaient y être renfermés; Jean Verdier, l'un des consuls, nommé pour cette visite, accompagné de M. Lentillon, rapporte que la tour est complétement vide.

Le 4 octobre, les protestants s'étant emparés de Vienne, M. de Mouvans demanda la remise des clefs des deux châteaux de Pipet et de la Bâtie; la tour de Sainte-Colombe fut en même temps remise aux protestants.

Le 1er mars 1589, le sieur de Saint-Marc, gouverneur de Vienne, écrivit au Consulat de Lyon que la tour de Sainte-Colombe étant un passage de grande importance, il s'en était saisi et y avait mis garde depuis quatre ou cinq jours. (*Péricaud, Notes pour servir à l'histoire de Lyon.*)

Le 18 mars, il écrivit qu'il avait bien pourvu à la

garde de la tour. Le duc de Nemours, quelques jours après, le nomma garde de ladite tour. (*Péricaud.*)

Le 31 mars 1590, les ennemis s'étant saisis de Vienne et s'étant aussi rendus maîtres du bourg et de la tour de Sainte-Colombe, commencèrent à courir bien près des murs de la ville de Lyon. Les consuls de cette ville arrêtèrent que le seigneur de Saint-Christophe, gentilhomme très-affectionné au parti de la Sainte-Union et qui se trouvait à Lyon, serait envoyé vers M. le baron de Senecey pour le prier d'amener ses forces au dit Lyon, et l'assurer qu'elles seraient soudoyées et les chefs très-bien reçus. (*Péricaud.*)

Le 16 avril 1590. Les consuls de Lyon donnèrent à MM. Prost et Charbonnier les instructions suivantes : « A Sainte-Colombe, verront de faire rompre le pont, prendre la tour, l'avitailler et y laisser homme de commandement duquel on puisse s'assurer avec le nombre requis de soldats. »

Le 24 juin, les consuls de Vienne nommèrent M. de Chaponnay, seigneur de l'Isle, pour assister à la conférence de Saint-Genis-Laval, et le chargèrent de demander aux sieurs de Ventadour, de Maugiron et de Bothéon : « Que Sainte-Colombe et la tour, Condrieu ville et château, le Bourg-Argental et Saint-Sauveur, seront remis en l'obéissance de Monseigneur de Nemours, d'autant plus que le traité de Vienne ayant été rompu par M. de Maugiron et autres de son parti, les ennemis s'étaient saisis de Sainte-Colombe et avaient fait entrer toutes les forces des hérétiques dans le royaume et l'avaient pillé et ravagé. »

En mai 1592, dans les articles présentés aux députés de M. le colonel d'Ornano de la part de M. le duc de Nemours, on lit :

« Que les fortifications faites au bourg de Sainte-Colombe, tant dedans que dehors, seront entièrement démolyes et ruynées. Ledit bourg démantellé et ses murailles abbattues et des sabmedy prochain trentiesme du présent moys de may, travailler aux susd. demolitions et démantellement affin qu'il soit entièrement faict et parachevé dans mercredy troiz^me^ jour de juing, pour asseurance de quoy Monsieur le Colonel baillera dès à présent sa parolle à Monseigneur le duc de Nemours, de laquelle il se contente, et à ce que led. desmolissement soit bien et deuement faict led. jour de sabmedy, ung nombre de commissaires et le nombre de pionnyers qui sera advisé pour y travailler avec ceulx que ledit Colonel y employera. » (*Archives de Vienne.*)

Les démolitions furent commencées le 21 avril 1592, sous la direction de M. Lauxeurre, et on y travailla jusqu'au 27 mai, sauf du 30 avril au 9 mai, pendant lequel temps les ouvriers n'ont pas travaillé à cause des grandes pluies. Les frais se sont élevés à cent cinquante-trois écus quarante-quatre sols tournois.

Le 22 janvier 1594, dans les articles proposés entre le colonel d'Ornano et le s^r^ Allard, conseiller du roi en la sénéchaussée de Lyon, député de la ville, il est dit :

« Ledict sieur Colonel a promis secourir lad. ville (Lyon) pays et gouvernement de sa personne, forces et moyens pour ayder à netoyer ledict gouvernement, et pour y parvenir, prendre en premier lieu Saincte-Colombe, rompre le pont de Vienne et de là aller à Feurs et Donzy et aultres lieux comme il sera jugé nécessaire. » Cet article a été accordé. (*Archives.*)

Nous extrayons du manifeste des consuls, échevins, bourgeois et habitants de la ville de Lyon, sur le fait de la prise de Vienne, rupture de la trêve et entrée de l'ar-

mée de monseigneur le duc de Nemours dans le pays de Dauphiné en 1592, la page suivante :

« Il se résolut à la guerre; et de faict sur le champ, il manda les estrangiers pour entrer le lendemain (9 juillet) du costé du Dauphiné, et ses troupes françaises pour se loger dans Sainte-Colombe, et néanmoins, combien que par le traicté de tresve il ne fut dict que l'on seroit tenu d'advertir l'un l'autre de la rupture d'icelle, et quoiqu'elle fust déjà rompue par ceux du Dauphiné qui avoient manqué à leur promesse, ce néantmoins, il advertit le président d'Ylin de sa résolution par un trompette qu'il luy despéchast exprès, et de mesme le s^r de Maugeron, et le lendemain lundy 9e de ce mois, ce grand chevalier Dom Olivaro, chef des troupes espagnoles et italiennes, passant dans la ville de Lyon avec sa cavalerie, et au mesme instant son infanterie par la rivière soubs le pont du Rosne s'allarent rendre à Saint-Saffourin d'Ozon, où S. E. et monseigneur le marquis, son frère, les allarent trouver le soir, et en chemin rencontra les s^rs comtes de Maugeron et de Montlor, auxquels il faict entendre les raisons qui l'avoient meu, voire force et contrainct de se résoudre à la guerre contre ceux de Dauphiné qui occasionna ces seigneurs, qui ne voulaient mestre ceste tasche en leurs maisons qui ont toujours faict profession de l'honneur d'avoir participé à une telle perfidie et desloyauté, ni exposer leurs villes à l'hazard d'un sac et d'un pillage se résoudre à embrasser la justice de sa cause, et partant ledict sieur de Maugeron prenant l'escharpe noire qui luy fust mise au col par monseigneur le Marquis, accompagna S. E. jusques à Vienne, et le lendemain 10e de ce mois, y arrivant, il fut rencontré par le vibaillif et les eschevins, qui luy firent la bienvenue et luy apportarent les clefs des portes de la ville, et

de là fust conduict à la Grande Esglise, où ceux du clergé luy vindrent au devant avec la croix et l'eaue beniste et chantarent un *Te Deum laudamus*, ce que faict, les forteresses de Pipet et Sainte-Colombe et la Bastie, luy furent consignez, où il mist garnison de Suisses et de Françoys; il séjournast audict Vienne juques au lundy 13e, et combien que dans ladicte ville fust logé le sr Olivaro avec son infanterie estrangière, il y eut une telle police qu'il n'y eut une seule plainte que l'on eut pris une feuille de chou sans payer, ni fait tort ou violence à un seul petit enfant. Le dimanche 12e du mois, les habitans de Vienne firent le serment de l'union entre les mains de Monseigneur le Marquis, lequel ils recognurent pour leur gouverneur. »

Nous voyons aussi que la tour de Sainte-Colombe a servi de prison aux sieurs de Saint-Chamond en 1632.

Nous terminerons en donnant la liste des viguiers telle que nous la trouvons dans la statistique de Sainte-Colombe par M. Cochard.

1334. Jean de la Garde.

1377. François de Cours, qualifié noble damoiseau.

1454. Aymard de Villeneuve, échanson du roi Charles VII.

1460. Claude de Costaing, écuyer tranchant du roi.

1495. Noble homme Antoine Fournier, sieur de la Garde, écuyer, est nommé lieutenant général de cette viguerie dans un contrat de 1495.

1511. Catherin Combe, baron de Barjat, s'intitulait, dans un jugement de 1511, viguier, juge et capitaine de la cour royale et viguerie de Sainte-Colombe.

1511. Claude de Baronnat lui succéda.

1553. Hugues Béraud.

1567. Claude Morel.

GIQUE DE FRANCE

à Vienne.

ir, des ruines et de la voie romaine.

Coupe suivant AB

Echelle de 0,01

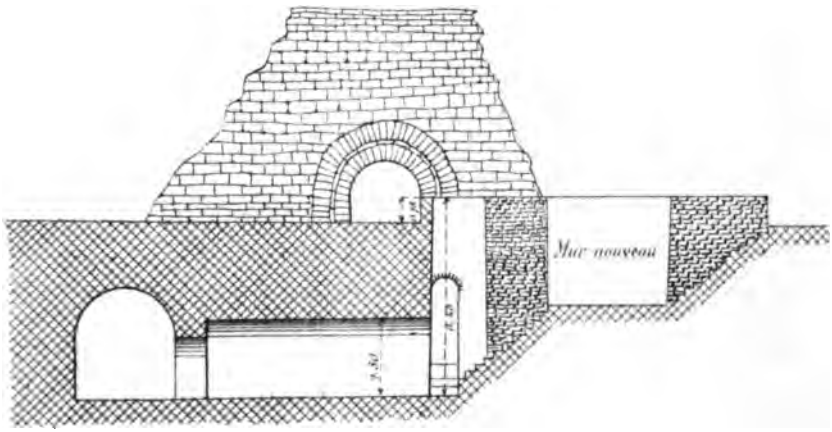

Autog. Guillard - Tours

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

1595 à 1615. Arnaud de Foyssin, sieur de la Jacquetière, prévôt général du Dauphiné.

1615. Scipion de Polloud, sieur de Saint-Agnin, gendre du précédent, le remplaça. Il était docteur ès droit, conseiller du roi, grand prévôt général du Dauphiné.

1664. Arnaud de Polloud son fils.

L'exercice de cette justice royale s'étendait sur les paroisses de Sainte-Colombe, Saint-Cyr, Saint-Romain-en-Gal et Loire.

Après avoir remercié M. Leblanc des intéressants détails qu'il venait de donner, M. le Président continue la parole au même orateur pour la lecture d'un mémoire sur le Palais du Miroir, dont le Congrès doit aller visiter les ruines à l'issue de la séance.

Palais du Miroir.

Sur le territoire de Saint-Romain-en-Gal, au nord de Sainte-Colombe, dans la propriété de M. Garon, entrepreneur de transports, il existe de fort belles ruines connues sous le nom de *palais du Miroir*. Ce nom leur vient sans doute de la beauté du marbre dont les murs étaient revêtus (1). A diverses époques, on en a recueilli des quantités considérables de fragments; on en trouve encore de

(1) L'historien Chorier, qui écrivait son histoire sur les antiquités de Vienne vers 1659, dit que, de son temps, on avait déterré le pied des murs, qui offraient encore des fragments d'incrustations.

nos jours; le marbre de Paros, la brèche violette, le serpentin, le vert antique, le jaune, le porphyre, le cipolin y dominent, et les murs des propriétés voisines en sont parsemés.

On voit encore aujourd'hui deux pans de murs en pierres bien alignées (C et D du plan ci-contre). Ces murs se reliaient entre eux et formaient un appartement carré de 11m10 de côté. Au nord se trouvent les bains, dans lesquels on aperçoit encore des revêtements en marbre blanc. Le mur D a une longueur de 11m85 sur une épaisseur de 0m95; tandis que le mur C a près de 7 mètres de hauteur sur 1m65 d'épaisseur. Dans ce mur se trouvent plusieurs entrées de voûtes à double rang de pierres. Il existe aussi plusieurs souterrains, dont le sol actuel est à 5m70 au-dessous du niveau du terrain du jardin. On accède à ces souterrains par deux escaliers. (*Voir la coupe suivant* A B.) Au pied du premier escalier se trouve une plate-forme de 4 mètres de longueur sur 1m70 de largeur, recouverte par une mosaïque dont on n'aperçoit plus actuellement que quelques fragments. C'est là que devait se trouver le passage des bains signalés plus haut. Au bas du second escalier est le premier souterrain G, de 7m50 de longueur sur 2m50 de hauteur avec une largeur de 2m90. A l'extrémité, il s'en trouve un autre H coupant perpendiculairement le premier et communiquant avec lui par un passage en biais de 1m80 de hauteur; ce souterrain suivait le mur nord du bâtiment décrit, mais il est détruit à peu près à moitié de ce mur, et on en voit l'issue garnie de ronces. Revenant au pied de l'escalier, nous trouvons un passage de 3m40 de longueur sur 2m22 de largeur, et les trois souterrains I, J, K qui sont parallèles, et d'une longueur de 21 mètres; ils communiquent entre eux par un passage L. A l'extrémité, ces souterrains ont une hauteur de 2m50

sur une largeur de 3 mètres. Perpendiculairement à K sont quatre autres souterrains remplis de terre, et sur le côté S de P on voit la cheminée S qui devait donner de l'air. Nous ne pouvons dire la longueur de ces derniers souterrains. Au passage L et en prolongement de J, on découvre une nouvelle voûte, arrivant perpendiculairement sur une autre N, qui se trouve sur la limite des propriétés de MM. Garon et Chaumartin. Au sud de ces voûtes est un mur E de près de 4 mètres d'épaisseur, qui devait clore l'esplanade du palais. A l'ouest et à 57m50 des murs, la Société de topographie historique a fait des fouilles et a découvert une voie romaine. Nous ne la décrirons pas, M. Brouchoud, avocat à la Cour d'appel de Lyon, ayant bien voulu lire un savant travail sur les voies romaines des deux rives du Rhône. M. Garon nous a dit que dans le souterrain I il existait un bel escalier; nous regrettons de n'avoir pu vérifier cette assertion, car nous aurions eu réellement la hauteur des voûtes. En examinant ces souterrains, nous avons remarqué qu'ils ont été faits en plusieurs fois, et que suivant leur destination on a dû les agrandir.

Tout annonce, dans ces ruines, les restes d'un bâtiment considérable; la forme des grandes portes cintrées qui s'y rencontrent, la dureté du ciment destiné à lier ces matériaux, justifient cette opinion.

M. Cochard, dans sa notice statistique sur Saint-Romain, pense que ces vestiges appartenaient à des thermes, et dit que, dans les environs, il y avait un palais magnifique et même un temple; il fonde son opinion sur les restes nombreux d'habitations qui sont recouverts par le sol, et sur les fragments précieux découverts.

D'un autre côté, M. Lebas, membre de l'Institut, dans une notice sur quelques antiquités de la commune de

Sainte-Colombe, appuie l'affirmation de Chorier, et il dit : « L'établissement d'un pont sur le Rhône ayant donné la facilité de circuler à toute heure et avec sécurité, d'une rive à l'autre, attira l'élite de la population dans la nouvelle ville, et Mermet nous apprend que ce furent les principaux Viennois qui y construisirent ces habitations si remarquables par l'élégance et la diversité des formes, la richesse des décorations, l'étendue et la beauté des jardins. Il n'y a donc pas de doute que c'était là que se trouvaient les bains, les maisons de campagne et les bâtiments de luxe.

« En effet, à en juger par le nombre des fragments antiques dout une immense surface est couverte et que l'on a la presque certitude de rencontrer partout où des fouilles sont entreprises, on est convaincu que de somptueux édifices ont dû exister autrefois sur l'emplacement de Sainte-Colombe. Les matières les plus précieuses s'y rencontrent à chaque pas, dans un vaste champ, au milieu duquel se trouve le *palais du Miroir*, et que tout fait présumer avoir appartenu à des thermes de la plus grande magnificence. »

Enfin, M. Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques de France (*Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 125-126), s'exprime ainsi : « Ce lieu s'appelait le *Miroir* dans le pays, et ce nom et la présence de ces fragments précieux ont fait penser à Mme Michoud qu'un établissement romain avait existé en ce lieu. Le succès le plus complet a couronné ses recherches ; non-seulement ses fouilles ont mis à découvert les fondations d'un édifice considérable, qu'on serait tenté de regarder comme des thermes, une immense quantité de marbres précieux, de conduits souterrains, etc...., mais encore des tronçons de colonnes, de chapi-

teaux, des fragments de corniches, et, ce qui est bien plus précieux, des statues en marbre blanc d'une grande proportion et d'un travail remarquable. »

De son côté, M. Garon père a découvert les voûtes souterraines qui ont motivé la visite du Congrès; comme Mme Michoud, il a trouvé des quantités de marbres précieux, des fragments de statues, des colonnes en granit. Une grande partie de ces objets sont devenus la propriété du musée de Vienne.

M. Garon y a trouvé, en 1846, l'inscription suivante, sur marbre blanc, acquise en 1866 pour le musée de Vienne.

AETHERIVS . MORIENS · DIXIT
HIC . CONDITE · CORPVS
TERRA. MATER. RERVM
QVOD · DEDIT · IPSA TEGAT.

En examinant ces restes attentivement, n'y verrait-on pas un palais d'été des gouverneurs de Vienne, sous la domination romaine, où les empereurs eux-mêmes ne dédaignaient pas de venir passer quelque temps, pendant leur séjour dans la ville? car si nous en croyons l'histoire rapportée par Mermet, nous voyons que l'empereur Valentinien II y fut assassiné, le 15 mai 392, par Arbogaste, un de ses lieutenants. La première partie des souterrains aurait pu servir à supporter une esplanade devant le palais; mais, comme nous l'avons déjà dit, à une époque que nous ne pouvons déterminer, ces souterrains étant devenus insuffisants, d'autres y furent ajoutés. Quelle fut leur destination? c'est la question que nous nous posons; un jour, peut-être, ces souterrains, fouillés complétement, nous donneront la clef de ce problème, et nous connaî-

trons définitivement la destination de cet édifice, un des plus beaux des environs, ainsi que sa fondation, qui, au dire de M. Cochard, est attribuée à Gracchus ou à Pompée.

Pour les découvertes faites sur ce terrain, nous suivrons M. Cochard, qui écrivait sa notice vers 1817.

Dès le XVIIe siècle, on avait trouvé des colonnes, des frises et des chapiteaux d'une grande beauté, et M. Schneider se procura, pour le musée de Vienne, un petit chapiteau symbolique en marbre blanc, ayant pour décoration, en place de volutes, des poissons, et au lieu de rosaces, des coquilles de mer contre le tailloir. Vers l'an 1800, dans un des souterrains dont nous avons parlé, on découvrit un torse de grandeur naturelle et d'une exécution parfaite; il est au musée. En 1815, on retira des décombres amoncelés sur ce terrain, un bloc considérable d'entablement, en marbre statuaire; les rosaces, les oves en étaient sculptés avec le plus grand soin. On a trouvé aussi une colonne cannelée en brèche rose. (*Au musée de Lyon.*)

Les marbres précieux qui composent le maître-autel de l'église de Vienne, des soubassements ornés de sculptures et de fragments de draperie proviennent du même endroit.

M. Garon avait bien voulu faire nettoyer tous les souterrains, pour en rendre l'accès plus facile aux membres du Congrès.

A l'est, dans la propriété de Mme Michoud, on voit encore la trace des thermes, dans lesquels fut trouvée la belle statue (*dite de Vénus*) acquise depuis peu par le musée du Louvre. Cette statue avait figuré à l'exposition rétrospective de Lyon, en 1877.

C'est près de là que se trouve la vigne de la *Chantrerie,* où, en 1772, fut trouvée la mosaïque portant en

tête les quatre saisons et la tête de Méduse, et dans le compartiment central Achille à la cour de Lycomède, roi de Scyros, au moment où il est reconnu par Ulysse. Cette mosaïque, dont la ville possède un dessin fait par Schneider, et qui a été gravé par Artaud, fut détruite par la jalousie d'un voisin. Presque au même endroit, dans la vigne de M. Pichat, on découvrit, en 1862, la mosaïque dont le médaillon central porte Ganymède, enlevé par Jupiter, transformé en aigle. Cette mosaïque a été donnée au musée de Vienne par le propriétaire.

Non loin de là s'est encore trouvée la mosaïque représentant Orphée, coiffé du bonnet phrygien et pinçant de la guitare. Les autres tableaux étaient remplis par des quadrupèdes : le rhinocéros, le chameau, l'éléphant, le tigre, le léopard, la panthère, etc., et par des oiseaux : la perdrix, le paon, le corbeau, la pintade, le hibou, etc.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Au sortir de la salle des séances, les membres du Congrès se dirigent vers Sainte-Colombe, où ils vont visiter d'abord, dans l'église paroissiale, une très-remarquable statue de sainte Anne, en marbre blanc rehaussé d'or. Cette statue semble avoir été exécutée dans la seconde moitié du XVe siècle.

Puis, après avoir examiné ce qui reste du pont dont avait parlé M. Leblanc, la plupart des membres sont montés sur la tour de Sainte-Colombe, d'où ils ont admiré le splendide paysage du Rhône, et jeté un coup d'œil sur la topographie générale de Vienne. En dernier lieu, le Congrès s'est transporté au palais du Miroir, où tout était préparé pour le recevoir. Les salles souterraines ont été

successivement parcourues et étudiées en détail. Enfin on est allé à une courte distance voir un tronçon de la voie romaine, que les secrétaires généraux du Congrès avaient eu l'aimable attention de faire mettre à découvert.

PREMIÈRE SÉANCE DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. TONY DESJARDINS, ARCHITECTE A LYON.

Siégent au bureau MM. Palustre, Floret, sous-préfet de Vienne, et Vallentin, juge d'instruction à Montélimar.

M. Paul de Fontenilles remplit les fonctions de secrétaire.

Après avoir donné au Congrès de très-intéressantes explications sur les plans du cirque antique de Vienne apportés par M. Quenin fils, M. Desjardins exprime le vœu, auquel le Congrès s'associe, que de nouvelles fouilles soient pratiquées en cet endroit, afin de pouvoir déterminer exactement les dimensions de la *spina*.

L'excursion au palais du Miroir fournit ensuite à plusieurs membres du Congrès le sujet de curieuses observations. Les opinions sur la destination des substructions du palais étaient très-partagées, lorsque M. Palustre, rappelant des substructions semblables qui existent à Chassenon (Charente), et construites en très-bel appareil, émit l'avis que les souterrains en question étaient destinés

principalement à éviter les inondations, en élevant à une certaine hauteur palais et terrasses.

La visite du mont Pipet, où l'on voit de remarquables restes de constructions romaines, en petit appareil, avec cordons de briques, donne lieu à d'intéressantes controverses. Il s'agissait de déterminer la destination du monument qui y était adossé. L'opinion émise, il y a soixante ans, par Schneider, qui a voulu y reconnaître un amphithéâtre, a été vivement combattue par MM. Palustre, Desjardins et Gautier-Descottes. Ces trois archéologues y ont reconnu tous les indices d'un théâtre. Néanmoins une nouvelle visite fut décidée afin de pouvoir trancher définitivement cette question.

M. Desjardins dépose sur le bureau différents ouvrages offerts au Congrès, et donne ensuite la parole à M. Ollier de Marichard, sur la 2e question, ainsi conçue : *Archéologie préhistorique. — Faire connaître les dernières découvertes et constater les résultats qu'elles ont produits.*

M. Ollier de Marichard, en l'absence de M. Nicolas, retenu à Avignon par les travaux de la navigation du Rhône, veut bien d'abord lire le mémoire suivant :

Rapport sur les fouilles exécutées dans les grottes de la rive droite du Rhône, entre Saint-Étienne-des-Sorts et Roquemaure.

Il me serait difficile de donner, dès aujourd'hui, le résultat complet de mes recherches dans les nombreuses grottes que j'ai visitées sur la rive droite du Rhône,

d'abord par suite de l'exiguïté du temps qui me reste, puis par la multitude de renseignements et de détails recueillis dans ces cavernes; d'ailleurs, mes fouilles sont à peine terminées, je ne pourrais donc, sans un travail préalable, fournir en quelques jours un rapport complet.

Je vais m'attacher surtout à vous tracer rapidement ce qu'il y a de plus intéressant, me réservant ensuite de vous adresser une étude d'ensemble, avec dessins à l'appui, plans et coupes, réunissant mes nouvelles découvertes.

La rive droite du Rhône, entre Roquemaure et Pont-Saint-Esprit, est presque partout limitée par les assises des terrains secondaires, formant une suite de collines, nues quelquefois, mais souvent escarpées en falaises. Elles remontent parallèlement au fleuve, en laissant dans leurs sinuosités, entre elles et le Rhône, quelques plaines fertiles résultant des alluvions transportées par les crues.

Ces assises s'inclinent au nord, de sorte que si vous allez de Roquemaure, où le néocomien inférieur se montre, jusques à Saint-Geniez-de-Comolas, vous parcourez ainsi, en les remontant, toute la série des couches néocomiennes supérieures, ou du moins la plupart d'entre elles. Après ces assises viennent quelques étages secondaires d'une rare puissance; un d'entre eux, le turonien, forme à lui seul un vaste plateau presque horizontal, où s'accusent les ruines d'un oppidum gaulois connu dans la localité sous le nom de camp de César.

Ce plateau, taillé naturellement à pic sur presque toutes ses faces, domine au loin la plaine, et forme, par sa position exceptionnelle, un camp retranché. A l'ouest, seul côté abordable, se montrent les restes d'un mur d'enceinte, formé de gros blocs de rochers superposés à sec, et défen-

dant ainsi l'approche de la place du côté du couchant; au midi, où le village de Laudun est établi au pied de l'escarpement du camp, des murs semblables se montrent. Des poteries romaines, de petits autels votifs, des inscriptions, des monnaies gauloises, romaines, phocéennes, ont été retrouvés sur les flancs du camp, et quelques fouilles pratiquées sur le plateau même ont mis à découvert une belle mosaïque, représentant l'Amour monté sur un cygne, actuellement au musée de Nîmes.

Presque vis-à-vis, toujours sur la rive droite du Rhône, au quartier des Moines, existent les ruines d'une ancienne ville romaine. La charrue du laboureur heurte souvent ces constructions à fleur du sol; malheureusement, une grande partie a été entraînée par les corrosions de la rive du fleuve, ce qui permet de remarquer des traces de petits égouts, des fondations nombreuses, des parties de soubassements de rez-de-chaussée, peints de diverses couleurs, quelques lithostrates ou mosaïques grossières; mais ce qui abonde surtout, ce sont les débris de poteries romaines et quelques verres cassés.

Une étude sur ces belles ruines a été publiée en 1866 par notre confrère, M. Léon Allègre, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne, section d'archéologie*, p. 113-123. Son travail est accompagné de deux planches, l'une qui présente une vue du camp de Laudun, prise du village de ce nom, l'autre qui reproduit la belle mosaïque dont j'ai parlé.

Si maintenant, en quittant ces ruines, nous remontons toujours le cours du fleuve jusqu'à Saint-Étienne-des-Sorts, nous rencontrons la suite des étages secondaires, représentant des grès bleuâtres (synchroniques de la craie de Rouen?), et d'autres bancs compacts rougeâtres, de la même zone que ceux de Mornas et de Mondragon, formant,

au-dessus de ces villages, de nouvelles falaises de plus de 60 mètres de hauteur. C'est en profitant de cette situation stratigraphique, que le baron des Adrets précipitait dans l'abîme les malheureuses victimes qu'il sacrifiait à sa haine.

Ces nouvelles collines, dont l'orientation diffère un peu de la première que nous avons dit s'étendre entre Roquemaure et Saint-Geniez-de-Comolas, suivent aussi la rive du fleuve, jusques à Saint-Étienne-des-Sorts, pour de là se poursuivre en amont de Pont-Saint-Esprit, où elles sont coupées par l'embouchure de l'Ardèche.

Immédiatement au-dessus du village de Saint-Étienne-des-Sorts, elles présentent quelques parties abruptes, où se montrent plusieurs excavations que j'ai visitées et fouillées en partie, une surtout, vaste et profonde, s'ouvrant sur un rocher à pic. J'attaquai les déblais au centre, au point qui me semblait le plus propice; mais après plusieurs journées de travail assidu, et n'ayant rencontré, à environ deux mètres de profondeur, qu'un fragment de dolium, je renonçai à continuer des fouilles qui auraient absorbé rapidement mes ressources, pour atteindre les couches à silex. Un disque hexagonal en terre cuite, percé au centre, fut la seule pièce quelque peu importante que je trouvai.

En dehors des assises secondaires que je viens de signaler, se montrent quelques couches tertiaires d'un haut intérêt, déposées dans les petits golfes ou fiords qui échancraient le rivage de la mer pliocène, formé des couches néocomiennes; au-dessus se montrent des dépôts marécageux variés, indices d'un premier soulèvement; puis la série se termine par une couche de cailloux roulés, qui recouvrent la surface du sol, résultant des anciens niveaux du Rhône.

Comme nous le verrons bientôt, cet exposé a une importance marquée dans l'étude des grottes situées entre Roquemaure et Saint-Geniez-de-Comolas; il précise le moment de leur formation, ou du moins permet d'affirmer qu'elles étaient ouvertes à tel étage, et la mer pliocène nous servira désormais de repère.

Les strates de la colline qui réunit Roquemaure à Saint-Geniez-de-Comolas, sur quatre kilomètres de longueur, sont presque verticales ou légèrement penchées, suite du soulèvement de cette petite chaîne; un des flancs s'avance en pente douce vers la plaine sud-ouest; l'autre présente, au contraire, tous les caractères d'une véritable falaise. Évidemment une faille, de quatre kilomètres de longueur, a fait glisser l'une sur l'autre toute une moitié de la colline, dans le sens de la longueur, et tandis que l'une s'élevait au-dessus du sol, pour nous montrer ses nombreuses crevasses, l'autre restait en place, conservant sa position primitive. Après ce soulèvement, qui n'a pas de date précise, mais qui est sûrement antérieur aux dépôts pliocènes, diverses mers sont venues battre cette falaise ainsi soulevée. Les strates, que nous avons dit être presque verticales, ont dû s'ébouler, minées par les vagues de ces anciennes mers, en modifiant profondément leur profil; c'est ainsi que ces strates formant, au début, une paroi unie, ont fini par créer comme des escaliers géants, par une désagrégation lente, mais continue de la roche.

Tout ce que nous pouvons savoir actuellement, c'est que la mer pliocène est celle qui a le plus notamment corrodé ce rivage escarpé, en battant, pendant des siècles, contre cette muraille néocomienne.

Après le retrait de la mer pliocène, la désorganisation de la roche s'est poursuivie par les agents atmosphé-

riques, pluies, gelées, etc. (travail qui se continue encore), et la falaise, déchiquetée dans tous les sens, présente actuellement des dentelures, des pics isolés, des pitons élevés, et quelques vallons encombrés de détritus de roche, mais accessibles, qui permettent de gravir la chaîne par ce côté.

Or, précisément, ce côté abrupte montre une série de grottes et de cavernes qui ont eu pour origine une fissure profonde, suite de la dislocation intérieure, façonnée ensuite, par l'action violente de grands cours d'eau ou sources qui, ralentissant leurs débits, ont fini par déposer le carbonate de chaux en dissolution, en tapissant leurs parois de gracieuses stalactites.

Nous pensons que c'est à ce moment-là que l'homme a pu habiter ces grottes, dont l'accès est aujourd'hui des plus difficiles en général.

Ces nombreuses excavations peuvent se diviser en deux séries, les unes ouvertes au moment de la mer pliocène, les autres, au contraire, qui ont dû ne montrer leurs ouvertures qu'après le retrait de ces eaux, à la suite des éboulements produits dans les rochers, qui les masquaient sans doute; sans cela, comme les premières, elles porteraient les traces évidentes du séjour de la mer.

Nous l'avons dit en commençant, la mer pliocène nous sert de repère. Certaines grottes sont perforées partout de magnifiques trous de *lithodomus lithophagus*, qui atteignent jusqu'à 0^m18 de profondeur et 0^m3 ou 0^m4 de diamètre intérieur; aucun de nos lithodomes vivants n'arrive à ces dimensions. Exposées à l'air, les coquilles ont dû disparaître depuis longtemps; les trous seuls restent, attestant la présence de la mer. En dehors de ces mollusques marins, le sol est recouvert de dépôts de cet âge, renfermant des *ostrea*, *spondylus*, *lima*, *pecten*, *ballamus*, etc.

Les autres grottes accusent seulement l'action érosive des grandes sources, par leurs parois mamelonnées et, pour ainsi dire, polies; pour moi, ces dernières se seraient montrées à l'homme primitif, à la suite d'éboulements des strates, après la période pliocène.

Une simple observation se présente d'elle-même, c'est que toutes ces grottes pouvaient être ouvertes au moment de la mer pliocène; mais l'usure que nous constatons après cette époque, a effacé toutes traces de lithodomes, comme aussi elles pouvaient être réellement fermées. Tous ces phénomènes complexes ont dû entrer en jeu, qu'elles aient été ouvertes avant ou après; certaines d'entre elles présentent à la fois tous ces caractères.

Quoi qu'il en soit, après le retrait de la mer et après l'écoulement des sources d'eaux douces, l'homme est venu se réfugier dans ces grottes, placées à toutes hauteurs, en choisissant les plus faciles comme habitation, et celles dont l'approche devenait laborieuse, comme sépultures, bien que des suintements considérables se produisissent encore.

Je me demandai tout de suite, en les visitant pour la première fois, lorsque j'eus admiré les trous de lithodome, les dépôts pliocènes, et la position de chacune d'elles, si l'homme n'avait pas visité ces excavations avant l'époque néolithique, avant même les dépôts pliocènes que j'observais.

Les silex bien connus de Thenay, ceux non moins remarquables de Saint-Prest, me revinrent en mémoire: j'essayai immédiatement quelques sondages, qui m'arrêtèrent tout de suite, par l'épaisseur des dépôts pliocènes à enlever avant d'arriver au-dessous d'eux, ce qui aurait épuisé largement les fonds qui m'étaient alloués; je préférai les utiliser avec plus de fruit, en fouillant avec

soin les couches supérieures. J'abandonnai alors ces séduisantes idées, mais je n'ai pas renoncé pour cela à d'autres explorations, dans le sens de l'homme miocène ou pliocène, et je serais très-heureux si certains de mes confrères, plus habitués que moi à ces recherches et plus autorisés pour les interpréter, voulaient bien y sacrifier quelques journées de travail. Ainsi s'expliquent les détails que j'ai donnés au sujet des dépôts tertiaires divers que j'ai rencontrés, sans oublier les sables de Saint-Laurent, où se montrent les mastodontes et les rhinocéros (1), ce qui complète les espérances que j'ai de retrouver ces périodes lointaines de notre humanité.

Bien convaincu que je ne pouvais pas creuser en dessous des dépôts pliocènes sans une forte augmentation de crédit, je commençai mes fouilles quelque temps après celles que j'avais entreprises à Saint-Étienne-des-Sorts. Je parcourus d'abord mes grottes avec soin, ne voulant rien entreprendre sans quelque chance de réussite, et si je ne vous donne pas, grotte par grotte, le résultat de mes recherches, ce qui serait trop long, je vous signalerai au moins les principales.

La première, la plus importante comme dimensions, est la grotte dite de la Grande-Baume; or, comme en général ce nom a été souvent employé, je préfère lui donner une autre dénomination plus conforme à la description que je me propose; je l'appellerai Grotte-à-Apions, à

(1) Tout dernièrement, une demi-mâchoire inférieure de mastodonte et une pareille de rhinocéros furent découvertes. M. Cazalis de Fondouce les a acquises pour sa belle collection.

Ces jours derniers, j'ai découvert un autre ossement que je n'ai pas eu le temps d'examiner.

cause de la quantité prodigieuse d'*Apion Pomonæ*, Fab., que je rencontrai à son entrée, groupés, massés contre le roc.

Elle présente une vaste ouverture demi-circulaire, qui s'abaisse bientôt vers un couloir central de 20 mètres environ de profondeur; cette première salle largement ouverte a peut-être 30 mètres de longueur sur 25 mètres au moins de largeur. La voûte, de 12 à 15 mètres de hauteur, présente des espèces de puits verticaux presque polis, qui indiquent l'action érosive des eaux; les parois à l'ouverture et à l'intérieur accusent une désagrégation profonde, suite des intempéries des saisons, qui ont accumulé sur le sol une épaisseur de plus de 1^m50 de débris de roches. Il faudrait donc enlever cette couche, ce qui demanderait une dépense assez ronde. J'ai fouillé sur un point sans rien trouver, et cependant, à la surface, il y a à peine quelques jours, j'eus le plaisir de ramasser un joli fragment de flèche en silex parfaitement taillé.

Plus loin, en allant au fond, à gauche, je commençai quelque fouilles dans un terrain argileux, rougeâtre; là, je trouvai une pointe en silex, à peu de profondeur; mais j'abandonnai aussi ces recherches sur ce point, n'ayant plus rien rencontré, malgré une journée de travail de deux hommes.

J'attaquai alors le couloir sur divers endroits; là, les dépôts sont argileux, composés de feuillets minces et nombreux; je poussai mes fouilles à près de 1^m20, ayant toujours ces menus dépôts sous la pioche, et je ne retirai qu'une portion de coquille indéterminable, percée d'un trou, ce qui me semble démontrer qu'on venait peut-être se désaltérer dans l'eau qui avait formé ces dépôts.

C'est précisément dans ce couloir que l'action érosive des eaux se montre parfaitement accusée. Sans parler des dépôts

mentionnés, qui démontrent encore mieux l'existence d'une source d'un certain volume, il est évident pour tous que la fissure primitive a été agrandie et façonnée par un courant d'eau douce.

Un peu en avant de cette ouverture principale se montre, à droite en rentrant, une large dislocation des strates inclinées. Elle a formé comme une galerie qui aboutit à une autre grotte très-irrégulière.

Le sol étant très-incliné, il me fut facile de déblayer rapidement le point que je m'étais proposé d'explorer; je réussis en très-peu de temps à découvrir un bouton en argile cuite, percé de deux trous rapprochés, puis, en continuant d'approfondir ma tranchée, en la poussant en avant, à mettre à découvert une très-grande poterie, avec ces anses bien connues, façonnées entre le pouce et l'index; elle était maintenue en équilibre par deux cailloux roulés, entre lesquels quelques traces de charbon; au-dessous se trouvaient les dépôts pliocènes que je ne jugeai pas utile d'explorer. Je revins à diverses reprises, et sauf quelques débris de poteries, plus rien de particulier ne vint encourager mes recherches, que j'abandonnai quelque temps après pour les porter sur une autre grotte, à droite et vis-à-vis de celle-ci.

Avant de quitter cette grotte, je dois faire observer que les trous de lithophages se montrent à l'intérieur sur divers points assez bien accentués; quelques blocs détachés pendant l'occupation de la mer sont aussi perforés, tandis que d'autres ne le sont pas. A l'entrée se montrent aussi les mêmes traces de trous, mais usés et réduits de longueur; enfin, à l'extérieur même, et sur la vaste ouverture de la Grotte-à-Apions, ces traces disparaissent entièrement; il est facile de reconnaître qu'une désagrégation profonde en a complétement changé l'aspect.

A gauche en entrant se montre une nouvelle excavation circulaire, en forme presque de puits, communiquant par un boyau étroit et tortueux, placé ras du sol, à une deuxième grotte assez vaste; la première avait été remuée, et, si j'en crois les récits qui m'ont été faits, quelques grossières poteries y auraient été rencontrées. Néanmoins je fis quelques fouilles dans un sol trop sablonneux, dont les éboulements ne me permirent pas d'aller profondément. Pour la deuxième, basse et presque comblée en partie, je ne pus rien entreprendre; tout est à faire.

Ces trois grottes réunies ont donc servi d'habitation aux hommes de l'époque néolithique; la coquille percée, les deux silex, la grande poterie, les traces de charbon l'indiquent suffisamment. Les quelques fouilles que j'ai faites ne sont rien comme étendue, relativement à la surface à explorer, et nous pouvons dire qu'elles sont à peine ébauchées.

La deuxième grotte, dite Grotte-à-Spondyles, qui attira mon attention, est située à un niveau bien inférieur à celles que nous venons de décrire succinctement; elle est placée à environ 100 mètres plus au midi, au pied d'un escarpement. C'est dans un enfoncement du roc que s'ouvre cette fissure, dont l'entrée assez grande est obstruée à droite par un gros bloc; puis, après un parcours de 5 à 6 mètres, le couloir qui suit forme un coude de 3 mètres de longueur seulement.

Je commençai à fouiller près du bloc en m'avançant vers l'intérieur. Je trouvai bientôt les dépôts pliocènes, pétris cette fois d'ostréa, de spondyles, etc. (d'où le nom Grotte-à-Spondyles que je lui ai donnée). Je m'éloignai alors du bloc, pour essayer plus avant dans l'intérieur, où les dépôts semblaient s'incliner. Après quelques coups de

pioche, je mis à découvert quelques dents isolées et un humérus humain, puis quelques poteries grossières, le tout dans une dépression faite avec intention dans les dépôts pliocènes pour former comme une fosse, et presque au fond du coude, trois mâchoires humaines, quelques fémurs et d'autres débris de poteries.

Quoique placés à un niveau bien inférieur aux autres, les trous de lithodomes étaient très-bien accusés; grands et profonds, ils avaient environ 0m10 de longueur. Le bloc lui-même était perforé et s'était détaché avant ou pendant l'occupation de la mer pliocène.

Cette grotte nous offre un spécimen de grotte sépulture, comme quelques autres que nous verrons dans le cours de ce mémoire, toutefois mieux accusées que celle-ci. On avait creusé les dépôts pliocènes pour former les dépressions qui recelaient les dents et l'humérus humains; plus loin, la rencontre des deux autres mâchoires, jointes à quelques poteries, en dehors de tous autres signes, permet de supposer que j'avais bien là une sépulture de la même époque, d'ailleurs plus cachée que les autres. Placée dans un enfoncement, elle avait présenté tous les avantages demandés pour cet usage; qui sait même si le bloc énorme que j'ai trouvé à l'entrée ne servait pas à fermer complétement l'entrée, qui, d'abord évasée, se rétrécit bientôt de manière à pouvoir être obstruée par le bloc en question? Il est évident que ce bloc n'a pas été amené là, non pas à cause de son volume, car les populations les plus voisines, probablement de la même époque, celles de Castellet, en transportèrent de très-loin d'aussi volumineux; seulement, détaché de la voûte ou des côtés, avant ou pendant le pliocène, ils pouvaient bien l'utiliser après, étant sur place. Il n'y a donc rien de prématuré dans la destination que nous lui assignons.

Si le rocher avait été plus facile à attaquer, avec les instruments de l'époque, il est probable qu'ils n'auraient pas placé leurs sépultures si près des habitations; ils se seraient livrés à ces travaux étonnants de nos allées couvertes de Provence; ils auraient sans doute réuni dans une même sépulture ceux que la mort enlevait à leur affection, pour les protéger plus facilement contre les attaques des animaux. Mais ici la difficulté était insurmontable, ils n'avaient pas même des blocs propices pour la construction d'un monument quelconque; car la roche disloquée se brise et s'émiette avec le temps. Ils y renoncèrent et choisirent de préférence alors les creux les plus cachés, les moins accessibles.

GROTTE DU LIERRE.

Bien au-dessus et plus au midi encore, se montre une superbe fissure, large, assez profonde et très-élevée; des lierres épais tapissent toute la face extérieure, ce qui m'a fait lui donner ce nom pour les distinguer entre elles.

Sitôt entré, on se bute contre un rocher vertical, qui laisse des couloirs en dessus et en dessous. Celui du dessous, la galerie supérieure au couloir incliné, demande une certaine habitude pour y arriver en grimpant; on pénètre ensuite dans ce passage qui s'élargit bientôt, et là le chaos le plus indescriptible se montre à nous: des rochers entassés, recouverts en partie par de la terre, d'autres suspendus, laissant voir des fissures verticales, puis au fond des stalagmites recouvrent le sol. Tenter quelques déblais au milieu de ces décombres, de ces rochers énormes, n'est pas facile; cependant comme je n'ai pas rencontré des trous de *pholades* à l'intérieur ni sur ces blocs, tout fait

présumer que ces éboulements se sont produits après le retrait de la mer pliocène. Si l'on essayait quelques déblais dès l'entrée, en passant en dessous du rocher, dans la galerie inférieure qui doit se réunir inévitablement avec la supérieure que nous venons de décrire, évidemment des résultats heureux répondraient à nos recherches; car j'ai trouvé des fragments de poteries de divers âges à la surface même, dans des trous que laissent entre eux les gros blocs, et cela sans aucune fouille préalable.

Par sa position difficile d'accès, surtout pour le couloir supérieur, cette grotte pourrait bien être une sépulture; je la signale donc à l'attention de mes confrères.

Je passe sous silence certaines excavations placées entre les grottes que je viens de décrire; elles présentent toutes des traces de lithodome, quelle que soit leur hauteur. Je me réserve, dans l'étude complète que je ferai plus tard, d'expliquer comment nous retrouvons ces traces à diverses hauteurs.

A environ 4 ou 500 mètres plus au nord, deux magnifiques ouvertures se montrent assez rapprochées. La plus près et la plus basse, que j'appellerai Grotte-des-Blocs, a un accès facile, tandis que l'autre, dite Grotte-des-Lithodomes, exige quelques précautions et demande qu'on ait le pied familiarisé avec ces sortes d'ascensions.

Dans la Grotte-des-Blocs, je fouillai entre les rochers éboulés, ce qui n'est ni commode ni avantageux, sans rencontrer les dépôts bien connus du pliocène, où je m'arrête toujours; il est vrai que je n'allai pas profondément. Cependant j'eus bientôt quelques débris de poteries, dont une surtout présente comme des larmes en creux; c'est la seule, dans toutes mes fouilles, qui ait présenté des ornements; un couloir se montre à la voûte et pourrait donner accès dans d'autres galeries.

La roche est aussi percée de nombreux trous, bien conservés à l'extérieur, mais presque effacés intérieurement; ce qui démontre que l'usure s'est produite après l'envahissement des eaux. Je n'ai fouillé que l'intérieur; reste toute une terrasse au-devant qui demanderait quelques travaux de déblais.

Si nous passons à la suivante, dite Grotte-à-Lithodomes, nous trouvons, après une faible couche de terre noirâtre de 0^m50, les dépôts pliocènes, et, dans un coin, près de l'entrée, les traces d'un foyer.

C'est ici, évidemment, que les recherches au-dessous du pliocène pourraient avoir un certain résultat. La grotte a une longueur de 30 mètres environ, très-élevée, avec un couloir incliné qui n'a pas été visité, et 3 mètres de largeur en moyenne. A environ 19 mètres, comptés à partir de l'ouverture, elle forme un angle très-obtus, et bientôt le couloir, quoique prolongé, est fermé complétement par une agglomération de stalactites. J'essayai d'attaquer cette muraille, sans obtenir un travail appréciable; j'y renonçai. Les perforations nombreuses qui se voient sur les parois justifient suffisamment le nom que je lui ai donné; il indique que c'est dans ce couloir que je les ai rencontrées le mieux accusées et avec les plus grandes dimensions possibles, 0^m18 de longueur, sur 0^m04 de diamètre.

L'entrée fort grande et bien évasée a été très-altérée par des éboulements, puisqu'on ne rencontre aucune trace de trous comme à l'intérieur.

Quatre autres grottes, peu éloignées les unes des autres, se trouvent dans une échancrure du rivage, au sommet d'un vallon tortueux à pente raide; elles sont placées entre la Grotte-des-Blocs et la Grotte-à-Apions ou Grande-Baume. Très-élevées dans la falaise, elles présentent

cependant les mêmes trous que les précédentes. La première fut fouillée partiellement; les déblais consistaient en débris de montagne mélangés de terre sur plus de 1 mètre de hauteur; je ne jugeai pas utile d'aller plus avant. La deuxième est insignifiante, nous n'y pratiquâmes aucune fouille, vu la difficulté d'y pénétrer, ce qu'on ne pouvait faire qu'en rampant. La troisième nous présenta les mêmes dépôts que la première, avec cette différence qu'en persistant nous rencontrâmes les dépôts pliocènes à plus de 1 mètre, ce qui me fait supposer avec juste raison que ces mêmes dépôts doivent se rencontrer dans les autres; mais ici je trouvai des débris nombreux de poteries. Enfin, comme la quatrième est complétement comblée par les détritus de montagne, je résolus d'attendre un autre moment pour attaquer ces fouilles. Or, de ces quatre, une seulement a été visitée superficiellement, et à part une qui peut laisser des doutes, il en reste encore deux qui méritaient d'être fouillées avec assiduité.

En remontant au nord sur le village de Saint-Geniez-de-Comolas, quelques-unes se montrent encore placées à diverses hauteurs; mais toutes, comblées en partie, exigeraient quelques journées de travail pour déblayer ces éboulements, pour ainsi dire récents. Ainsi une d'elles, qui, vue de la route, semble un œil de bœuf ouvert dans le haut de la falaise, n'est autre qu'une très-grande grotte tout à fait affaissée; elle formait même un abri sous roche qui a disparu de même.

A quelques centaines de mètres de là, toujours en se dirigeant au nord-ouest, vers Saint-Geniez-de-Comolas, une grotte sépulture, la plus importante de toutes, se montre sur un escarpement régulier. L'ascension par le bas est impossible, on ne peut l'aborder, tandis qu'en atteignant le haut de la colline, la présence d'une gorge ou vallon

très-incliné, semble favoriser la descente par ce point; toute la difficulté consiste à se bien guider, une fois arrivé au sommet, pour reconnaître la gorge à pente raide parmi les autres, et ne pas s'engager au hasard dans le premier ravin venu. Or, pour éviter cet inconvénient, j'eus la précaution de laisser un de mes hommes au pied de la colline, qui devait m'indiquer par des signes si j'avais dépassé ou non l'endroit précis. Puis enfin arrivé au sommet en suivant les indications qui m'étaient données d'en bas, j'avançai résolument au bord d'un escarpement ayant 70 mètres de hauteur, où je trouvai alors le ravin favorable sur lequel, au moyen de cordes, je me laissai glisser. J'arrivai ainsi à l'ouverture de la grotte, où mes hommes, avec les mêmes précautions, me rejoignirent après pour commencer les fouilles.

Cette grotte présente deux ouvertures superposées, l'une simulant la porte d'entrée, l'autre figurant vaguement la fenêtre de ce réduit. A chacune de ces ouvertures correspondent deux galeries étagées aussi.

La galerie inférieure est un couloir bas en partie comblé; la galerie supérieure, dans laquelle on arrive en grimpant dans une espèce de cheminée qui les réunit à quelques mètres en arrière de l'entrée, est au contraire assez large, haute, sans aucun dépôt sur le sol autre que le roc lui-même. Elle se coude tout de suite, et l'on pénètre alors dans une salle assez vaste, dont le fond est tapissé de stalactites au travers desquelles on juge qu'elle s'avance en montant dans l'intérieur du massif montagneux.

C'est dans cette galerie, pour suivre l'ordre de mes travaux, que retentit bientôt le pic de l'ouvrier. J'attaquai les stalagmites, ou, pour mieux dire, ce composé d'os humains mélangés à une terre noirâtre, le tout durci par des infiltrations de carbonate de chaux; quelques coups de pioche

suffirent pour mettre à découvert une superbe lame en silex engagé dans cet amalgame de phalanges disloquées, fémurs brisés, humérus, débris de crânes, etc.; le travail avançait lentement, il est vrai, mais j'acquis la certitude que j'avais sous les yeux une grotte-sépulture qui, par ses vastes dimensions, promettait une ample moisson d'objets ayant appartenu à ces lointaines époques.

Après ces premiers essais, je descendis dans la galerie inférieure pour m'assurer si les mêmes espérances viendraient encourager mes tentatives. Je fus tout aussi heureux, puisque, après avoir enlevé une faible couche d'une terre rougeâtre, je découvris une fort jolie poterie, accompagnée de nombreux ossements humains brisés et sans ordre. Mes travaux furent alors organisés de façon à ne rien laisser perdre et à pouvoir fixer la place de chacun des objets que je rencontrerais. Pour cela je suivis attentivement les fouilles, que je conduisis par éboulements et par petites portions; ce procédé permet de retirer intacts les poteries et les silex qui s'y trouvent. Je négligeai cependant de tamiser les terres, ce qu'il sera toujours possible de faire, puisqu'elles sont accumulées à l'entrée, même sur un espace libre en forme d'esplanade. Ces précautions prises, je continuai mes fouilles.

Après la poterie, les déblais amenèrent la partie inférieure d'un magnifique couteau en silex; puis, un peu plus loin, une autre portion d'un couteau semblable vint après un très-beau couteau cassé mais complet. Une patine blanchâtre recouvre cet instrument, qui, par la régularité des arêtes, la finesse de ses retouches et le poli de sa surface, ne laisse vraiment rien à désirer; c'est la fine coutellerie de cette époque, et je doute fort qu'une aussi jolie pièce ait été jamais rencontrée.

Avec ces précieux objets, dont j'abrége l'énumération,

de nombreux ossements se trouvaient mêlés; j'observai un tibia tout à fait platycnémique, quelques plaques crâniennes fort épaisses et un ou deux humérus perforés. Quelques crânes suffisamment conservés accusent une forme brachycéphale ; les mâchoires n'indiquent rien de particulier avec leurs dents conservées, sauf quelques cas de carie partielle.

Une estimation approximative me permet de porter à dix le nombre d'individus de tout âge et de tout sexe que j'ai découverts dans cet étroit boyau. Je tâcherai d'expliquer plus tard le désordre qui existait dans toutes les pièces qui composent notre charpente; ce fait, qui n'est pas particulier à cette grotte, se retrouve dans bien des sépultures de cette époque : aux allées couvertes de Castellet, près d'Arles, que j'ai fouillées, et ailleurs, bien entendu.

Quelques ossements présentent des traces de maladies; les bords d'une vertèbre lombaire s'épanouissaient en saillies et débordaient en forme d'exostose; elle devait maintenir immobile et souffrant son malheureux possesseur. Ce qu'il y a d'étrange dans cet amas d'ossements, c'est la rareté relative des vertèbres; ainsi, en estimant à dix le nombre d'individus reposant dans cette sépulture, je n'ai rencontré que 3 ou 4 vertèbres. Il est difficile, en effet, d'expliquer ce fait; faut-il en conclure que la composition spongieuse des vertèbres ne permet pas une longue conservation? Il serait prématuré, je l'avoue, de se prononcer, car il n'est pas possible d'admettre que les membres extrêmes, y compris la tête, fussent seuls admis dans ces sépultures.

Mes fouilles furent ainsi continuées, dans la galerie inférieure, sur une longueur de 7 à 8 mètres environ, sans atteindre l'extrémité du couloir, qui se prolonge plus avant. A cette distance, les dépôts le comblant complète-

ment, nous nous heurtions à des stalactites qui barraient le passage. Je décidai alors d'explorer un point où nos déblais avaient mis à découvert un enfoncement dans le roc, comme une niche. Je retrouvai toujours des flèches, parmi lesquelles une en forme de feuille de saule et une autre en feuille pédonculée, des poteries, et surtout des ossements. J'arivai même à reconnaître que, plus je découvrais d'ossements, et plus le nombre d'armes était considérable, ce qui rendait vraisemblable cette hypothèse déjà admise, que ces armes avaient dû occasionner la mort, suite de blessures reçues dans un combat.

En déblayant cet enfoncement de la paroi du rocher, je reconnus bientôt qu'il communiquait avec la galerie supérieure, où nous arrivâmes, après avoir donné quelques coups de pioche dans les remblais qui nous séparaient d'elle; puis, toujours en enlevant les terres, nous établîmes un passage facile, pour aller de l'une dans l'autre.

Les dépôts explorés n'avaient, il est vrai, que 0m50 à 0m80 d'épaisseur dans la galerie inférieure; mais une fois les communications établies, nous avions à pic devant nous une hauteur de terre de près de deux mètres, ce qui simplifiait et facilitait la conservation des objets qu'elle recélait.

Je n'ai pas complétement vidé ces deux galeries; il reste encore, dans la chambre supérieure, un volume de terre à enlever beaucoup plus considérable que celui que j'ai pu sortir. Il y aurait ensuite à attaquer franchement la puissante couche de stalagmites déposée après le retrait de la mer, les perforations de lithodomes étant en dessous d'elles, couche dans laquelle, on se le rappelle, j'avais trouvé mon premier couteau en silex. Elle recouvre le sol de plusieurs assises successives de même nature, ce qui

démontre qu'il a dû y avoir des alternances dans la régularité des suintements. Que reste-t-il encore? Je ne puis répondre, mais pour sûr on devra retrouver de nombreux objets en fouillant plus loin, et si mes loisirs me permettaient à nouveau de reprendre ces travaux, je n'hésiterais pas à le faire.

En dessous des dépôts quaternaires se trouve, comme ailleurs, une argile blanchâtre qui, bien que dépourvue de fossiles, accuse les dépôts pliocènes. Ici encore, il faudrait faire des fouilles; cette station propre à une époque devait aussi présenter un grand avantage dans une époque plus reculée.

La période pliocène en général laisse peu d'espoir, puisqu'elle occupait entièrement la plupart des excavations que je viens de passer en revue, et encore faut-il reconnaître que, pendant cette période fort longue probablement, la mer a dû ne pas les remplir toutes à la fois, des différences de niveau de plus de 50 mètres les séparant quelquefois. D'un autre côté, il faut reconnaître que les oscillations qui enfoncèrent d'abord cette contrée furent très-lentes; ainsi que cela se passe de nos jours, la région entière ne fut pas comme précipitée dans les flots, comme aussi elle ne dut pas surgir avec la même énergie; j'ai découvert, sur la paroi extrême de cette longue falaise qui touche à Saint-Geniez-de-Comolas, la preuve évidente qu'il y eut même un temps d'arrêt fort long sans doute. En effet, l'escarpement vertical présente à deux niveaux différents, séparés par 15 mètres de hauteur, une grande dépression presque cylindrique, gravée en creux dans le roc, qui s'étendait sur plus de 100 mètres de longueur. Elle est partout perforée de trous de lithodomes, ce qui prouve que la mer pliocène a dû battre plus longtemps ces deux niveaux différents que les autres parties

de la surface. Les perforations sont non pas seulement dans ces dépressions, mais existent dans l'intervalle au-dessus et au-dessous. Si la désagrégation de la roche n'avait pas fait disparaître les dépressions qui nous occupent, probablement nous les retrouverions sur une plus grande longueur que les cent mètres que nous constatons.

Il me resterait à vous entretenir d'autres grottes, leur nombre dépassant cinquante; par exemple, celles d'Eole, au nombre de quatre, puis une autre, tout à côté de ce groupe, dont elle n'est séparée que par une masse du roc promontoire, présentant une ouvertue presque circulaire, pratiquée sous un grand enfoncement du rocher, formant saillie au-dessus et communiquant avec une grande salle élevée, et de celle-ci, à une autre en contre-bas, remblayée en partie, qui serait comme la cave de la première; celle dite du Pont, résultant de l'éboulement complet de la voûte, qui n'a laissé qu'une arcade rocheuse au-devant, que l'on peut franchir aisément. Enfin celle dite du Trou-Manchon; son ouverture évasée, couverte de lierre, rappelant un côté de cet accessoire des vêtements chauds que portent nos dames en hiver pour y fourrer leurs doigts mignons, leurs mains délicates, et les garantir ainsi des rigueurs d'un froid intense et brutal, et d'autres encore vastes, tortueuses ou profondes, qui se rencontrent dans cette colline, en partant de Roquemaure, toutes fouillées partiellement, et laissant, pour la plupart, de grandes espérances; mais je réserve ces descriptions pour le mémoire complet que je présenterai au plus prochain Congrès, car, en dehors de l'étude sur les grottes, j'ai étendu mes observations sur les plaines environnantes, où j'ai retrouvé de nombreux silex taillés, préparés suivant des types particuliers à nos régions.

Avant de terminer, je vais détailler dans le tableau suivant tous les objets que j'ai retrouvés dans ces grottes, ce qui permettra de juger de l'importance de mes recherches. Il est vrai que certaines grottes produisent plus que les miennes, surtout les grottes de l'Ardèche, où chaque coup de pioche met en évidence un objet nouveau, un instrument particulier.

Nos régions sont-elles pauvres? Qui pourrait l'affirmer? Si elles n'ont pas produit encore comme d'autres contrées, ce n'est pas tant à cause d'une pauvreté relative, que par suite de la rareté de nos recherches. En effet, jusqu'à ce jour, rien ou presque rien n'avait été rencontré aux environs, personne n'étudiait à ce point de vue, à l'exception de quelques archéologues distingués. On n'avait encore presque nulle part commencé avec soin ces recherches. Je me suis mis à l'œuvre; depuis quelques années je sonde chaque coin de rocher, je vérifie chaque fissure de roc, j'examine chaque ravin, et je reconnais que cet horizon s'agrandit de jour en jour. Hier encore, aux environs d'Aramon, à la surface même du sol, une flèche parfaitement taillée se trouvait sous mes pas.

Nos contrées sont pauvres, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé. Elles sont cependant mieux fournies que celles que j'ai visitées et fouillées dans les Alpes, où, en dehors de la rareté des objets, une imperfection particulière à ces régions les distingue facilement des nôtres. Là-bas, ce sont des silex incomplets, sans formes spéciales rappelant tel ou tel type; de loin en loin un instrument fixe, fort heureusement, le rang qu'il doit occuper dans les classifications adoptées, tandis qu'ici, c'est le contraire; quoique de la même époque, tout est bien achevé, perfectionné même; cette belle flèche en feuille de saule, cette autre amincie en feuille pédonculée; ces fines lames

de silex, longues, fragiles, complètes, et ce couteau splendide qui défie toute comparaison, et cet autre de 0m20 de longueur, ne sont-ils pas faits pour me dédommager un peu du nombre restreint des objets?

Comparées avec mes fouilles laborieuses des Basses-Alpes (1877), où le premier j'ai laissé le goût de ces recherches, en montrant tout l'intérêt qui s'y rattachait, puis avec celles de Castellet (1876), qui, sauf la vertèbre humaine percée d'une flèche, la perle en or et d'autres nombreuses en calaïs, comptent seulement deux poteries et 10 à 12 pointes de flèches, je trouve mes découvertes riches d'objets variés et sur bien des points très-satisfaisantes, comme résultat acquis à l'étude préhistorique du midi de la France.

Enfin, ces fouilles ne sont pas achevées; elles pourraient et doivent être reprises avec le temps. Quelques tentatives, il est vrai, ont été faites dans plusieurs; mais seule la grotte-sépulture a été l'objet d'une attention particulière, bien qu'elle ne soit pas encore complétement déblayée. En comparant donc ce qui a été fait et ce qui reste à faire, il devient évident que nous accroîtrons les éléments qui doivent un jour, en fixant les stations du même âge, rétablir chez nous ces époques reculées.

En résumé, antérieures aux allées couvertes de Castellet, les grottes qui font l'objet de ce mémoire appartiennent, par la perfection particulière de certains instruments, toutes à la fin de l'époque néolithique qui, bien près de s'éteindre, verra bientôt s'ouvrir le nouvel horizon de l'âge du bronze.

INVENTAIRE :

1 Nucleus.

2 Couteaux entiers.

1 Lame d'un très-beau couteau.
3 Talons de silex.
2 Morceaux intermédiaires.
1 Belle lame de flèche.
5 Flèches.
2 Flèches en feuille.
5 Canifs.
14 Pointes de flèches.
5 Silex ramassés au pied de l'escarpement.
2 Lames en silex.
1 Disque en terre.
1 Bouton.
1 Morceau de cristal de roche transparent.
2 Crânes d'oiseaux.
2 Becs d'oiseaux divers.
12 Dents diverses d'animaux.

POTERIES.

Une presque entière remontée.
Une autre presque complète restaurée.
Une autre moins complète.
Une moitié seulement d'une un peu plus grande.
Une autre basse.
Une moitié d'une très-grande.

La lecture du mémoire de M. Nicolas achevée, M. Ollier de Marichard demande à garder la parole pour son propre compte, et expose l'état des études préhistoriques dans la contrée qu'il habite.

Les Troglodytes de l'Ardèche.

LE VIVARAIS PRÉHISTORIQUE.

AVANT-PROPOS.

Les annales du Vivarais ne remontent pas très-haut dans le passé. Si l'on consulte, en effet, les plus anciens souvenirs des hommes, ce n'est que vers 118 avant Jésus-Christ que nous voyons apparaître, pour la première fois dans l'histoire, le peuple helvien, comme client des Arvernes, et, en cette qualité, compris dans la puissante confédération nationale qui se souleva contre les Romains, sous la conduite de leur roi Bituit (1). On sait que cette ligue fut bientôt réprimée, et que les petits peuples gaulois qui y étaient entrés furent complétement défaits par Q. Fabius Maximus et Domitius Ænobarbus, entre le Rhône et l'Isère, près de Tain en Dauphiné. Là s'arrêtent les plus anciennes annales du Vivarais.

On aurait cru, il y a dix ans à peine, que, passé cette date, tout espoir était perdu de retrouver la trace du peuple helvien, et de remonter à l'origine de nos prédécesseurs dans ce petit pays qui est aujourd'hui le département de l'Ardèche.

Nous avons essayé cependant de reculer cette date, et le premier, lors du Congrès archéologique de Montpellier, en 1868, nous avons communiqué nos recherches sur l'ancienneté de l'homme dans le Vivarais. Ce que nous ne

(1) A. de Boys, album du Vivarais.

pouvions que timidement émettre alors, est aujourd'hui une réalité.

Grâce, en effet, aux recherches patientes, aux observations précises et aux nombreux travaux de nos savants modernes, l'histoire de l'homme avant l'histoire est retracée. Une science nouvelle, qui a aujourd'hui ses chaires, ses musées, l'Archéologie préhistorique est constituée.

A l'aide de cette science, l'origine du Vivarais et de sa population primitive, *les troglodytes de l'Ardèche*, regardée naguère comme impénétrable, n'est plus un mystère. Nous ne savons pas le nom de ces premiers habitants, aucun historien ne les a mentionnés; il y a dix ans seulement que nous avons découvert leurs vestiges, mais nous connaissons leur mode d'existence, leur industrie, leur culte et tous les détails de leur vie.

Comment pouvons-nous si bien connaître une population qui n'a laissé aucune trace dans le souvenir des hommes, et dont l'existence même aurait été, il y a peu d'années, déclarée impossible? Dans les grottes et cavernes des bords du Rhône et de l'Ardèche, où habitaient les troglodytes, nous avons trouvé les restes de leurs repas et les produits de leur industrie; dans celles où ils déposaient leurs morts et dans leurs monuments funéraires disséminés dans nos forêts, les débris de leurs ossements, les objets de leur culte et de leurs croyances religieuses. Ces souterrains inexplorés, ces sépultures inviolées, nous ont livré leurs archives inconnues et le secret de leur histoire. C'est à l'aide de ces documents inédits que nous avons, après dix années de recherches, ressuscité leur passé.

I.

L'HOMME FOSSILE DE L'ARDÈCHE A L'ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE OU DE LA PIERRE TAILLÉE.

L'existence des troglodytes de l'Ardèche remonte à une antiquité telle que l'imagination a peine à la concevoir. Peut-on en fixer la date? La chronologie ordinaire est impuissante pour résoudre la question. Les archives de la nature, où sont inscrites, comme dans un grand livre, les époques géologiques et les diverses périodes de la formation des couches terrestres, la faune que ces couches renferment, de plus les dépôts successifs des grottes, leurs demeures primitives, et le mobilier funéraire de leurs antiques sépultures, peuvent seuls nous mettre sur la voie pour assigner la place que cette population a occupée dans le temps.

Ces époques, ces périodes, ces débris d'industrie et cette faune, sont des dates que rien ne peut fausser et que nous allons généreusement consulter.

Il est inutile de nous occuper des époques primaires et secondaires, elles ne peuvent nous fournir aucun document sur le sujet qui nous occupe : l'homme ne vivait pas encore alors. Nous en dirons de même de l'époque tertiaire. Les découvertes d'objets d'industrie humaine faites dans les couches de terrains tertiaires à Saint-Prest, près Chartres, par M. Desnoyer, et plus tard à Thenay, près Blois, par M. l'abbé Bourgeois, sont encore douteuses et réclament de nouveaux faits, pour trancher le débat d'une manière définitive de l'existence de l'homme tertiaire.

Constatons toutefois que la fin de l'époque tertiaire a

été marquée dans le Vivarais par l'apparition de plusieurs phénomènes remarquables.

Au climat tropical, qui avait régné jusqu'alors, succéda tout à coup un climat humide et glacial. Des pluies torrentielles, fréquentes en toutes saisons, se changeaient en chute de neiges sur les hauteurs, et entretenaient de vastes glaciers, dont on retrouve les traces autour de nos principales montagnes des Cévennes. Au début de l'époque quaternaire, l'adoucissement graduel de la température amena la fusion des glaciers. La fonte rapide de ces immenses amas de neige accumulés pendant des siècles sur nos montagnes produisit des cours d'eau gigantesques, roulant, dans leurs flots puissants, les débris des montagnes, inondant les plaines, labourant le sol, et se creusant un passage à travers tous les obstacles. C'est de cette époque, dite diluvienne, que date la percée du Pont-d'Arc et nos rivières actuelles.

Jusqu'à la fin de l'époque quaternaire, les grandes crues se sont maintenues, mais peu à peu leur impétuosité s'amoindrit et finit même tout à fait, lorsque les glaciers eurent disparu de nos montagnes et que la température fut devenue à peu près égale à celle de nos jours.

Le phénomène de la fin de l'époque tertiaire qui a laissé dans notre pays les traces les plus grandioses de son passage, c'est, sans contredit, celui des éruptions de nos volcans, qui se sont même prolongées jusque dans les premiers temps de l'époque quaternaire.

Giraud Soulavie, Faujas de Saint-Fons, et de nos jours M. Dalmas, de Privas, les ont si bien décrites, que nous devons seulement les signaler, laissant à ces savants géologues tout le mérite de leurs travaux.

Pendant toute la durée de l'époque quaternaire, les

grands cours d'eau ont laissé leurs dépôts, sous forme de couches plus ou moins stratifiées, dans les vallées et dans les plaines. Ces couches, qui sont, à quelques exceptions près, superposées par ordre d'ancienneté, sont autant de dates géologiques; les plus anciennes sont les plus inférieures et portent le nom de *bas niveaux;* au-dessus d'elles s'étalent les *moyens niveaux,* qui leur sont postérieurs et qui sont recouverts à leur tour par les couches des *niveaux supérieurs,* provenant des derniers temps de l'époque quaternaire. Enfin une couche plus ou moins épaisse des terrains récents formés d'alluvions, de tourbe et de terre végétale, recouvre presque partout les terrains quaternaires.

Pendant que se formaient les différentes couches de ces terrains, notre pays nourrissait une faune comprenant, à côté des espèces animales actuelles, des espèces dont une partie a disparu, dont une autre partie a émigré au loin. C'est d'une part :

Le mammouth, *elephas primigenius.*
Le rhinocéros, *rhinoceros thicorinus.*
Le cerf d'Irlande, *megaceros hibernicus.*
L'ours des cavernes, *ursus spelæus.*
L'hyène des cavernes, *hyena spelæa.*
Le cheval, *equus caballus.*
Le tigre des cavernes, *felis spelæa.*
D'autre part :
Le renne, *cervus tarendus.*
L'élan, *cervus alces.*
Le bœuf musqué, *ovibos moschatus.*
L'aurochs, *bison europæus.*
L'hippopotame, *hippopotamos amphibius.*
Le lion, *felis spelæa.*
Le sanglier, *sus scrofa.*

Nos troglodytes ont eu à combattre la plupart des animaux de toutes ces espèces. A cette époque, nos troglodytes habitaient dans les grottes de Soyons, sur les bords du Rhône; celles du Grand-Lourêt, près Saint-Martin d'Ardèche; du Colombier et de Lonoï, près Vallon. L'infatigable explorateur de nos cavernes, M. de Malbosc, avait aussi signalé leur existence dans les grottes des Barres, de la Gleysasse et du Voïdon, sur les bords du Chassesac. L'homme de cette époque est pour nous l'homme fossile du Vivarais, ou l'homme contemporain de ces races d'animaux éteints ou disparus, dont on ne retrouve les ossements qu'à l'état fossile.

L'étude géologique de la superposition des couches des dépôts fournit des données certaines pour connaître l'ancienneté de ces ossements fossiles qui se trouvent mêlés aux diverses couches; les ossements de ces espèces d'animaux à leur tour servent à caractériser les périodes et peuvent établir à la fois la date des terrains et celle de l'homme fossile.

Au début de l'époque quaternaire, lors des dépôts des *bas niveaux*, le mammouth régnait en maître dans notre pays; cette race a complétement disparu, on ne rencontre les ossements qu'à l'état fossile.

De nombreux débris d'ossements de ces espèces de grands mammifères ont été extraits, par nos devanciers, dans les dépôts sous-jacents aux coulées basaltiques de Mirabel, dans le canton de Villeneuve-de-Berg.

Quoique nous n'ayons nous-même que très-peu découvert de débris de cette race d'animaux éteints dans nos alluvions anciennes des bords de l'Ardèche et du Rhône, et à Aubignas, près d'Apt, nous avons été plus heureux, de ce côté, dans un de nos départements voisins, le Gard, où nous avons extrait nous-même, à Dufort, dans une

couche diluvienne, le gigantesque éléphant qui fera, sous peu, l'ornement de la grande galerie de Cuvier au muséum de Paris, auquel nous l'avons généreusement donné. Cet éléphant est le plus grand connu; il mesure cinq mètres de hauteur au garot, tandis que celui de Saint-Pétersbourg ne mesure que 3m431, celui de Bruxelles, incomplet, 3m60, et celui de Lyon, très-incomplet, 3m50.

Pendant la période qui vit se former les *moyens niveaux*, les grandes espèces animales habitaient encore nos régions, toutefois leur nombre commence à diminuer; des espèces moins redoutables se multiplient. Les rennes, les chevaux, les cerfs, les bisons, envahissent nos forêts et disputent leur nourriture aux grands mammifères qui finissent par disparaître, faute d'une alimentation suffisante, mais surtout par l'adoucissement de la température, qui favorisait, au contraire, le développement et la fécondité de ces nouvelles espèces d'herbivores. Toutefois le mammouth, quoique bien réduit en nombre, survécut encore, et ses ossements se rencontrent jusque dans la périodes des *niveaux supérieurs*, avec ceux du renne, du cheval et de la plupart de nos espèces actuelles. Dès lors, la température s'adoucit, et le climat insulaire fait place au climat continental avec ses extrêmes de chaud et de froid. Les espèces animales qui ne trouvent plus, sous la même latitude, la température convenable à chacune d'elles, les unes, comme le renne, le glouton, le bœuf musqué, émigrent vers le Nord, les autres, comme le cerf, l'antilope, le bouquetin, gagnent les hautes cimes des Alpes et des Pyrénées.

Enfin si, pendant l'époque récente ou néolithique, quelques espèces d'animaux ont disparu, il faut l'attribuer à l'action destructive de l'homme, bien plus qu'à

celle du climat qui, quoique encore plus froid qu'il ne l'est aujourd'hui, était déjà tempéré. C'est à l'homme, qui définitivement s'établit dans le pays, qu'est due l'introduction de plusieurs espèces nouvelles, pour la plupart domestiques.

Nous pouvons déjà, sur ces données, assigner une place dans le temps aux premiers autochthones de l'Ardèche.

Nous avons trouvé les grossiers produits de leur industrie à l'époque de la pierre taillée, à la fin de l'époque quaternaire, alors que les grandes crues déposaient dans nos vallées les couches des niveaux supérieurs. Nous savons qu'ils ont combattu le grand ours des cavernes, vu le mammouth, chassé et mangé le renne; ils sont donc antérieurs à l'époque géologique actuelle, époque dont on a cherché à déterminer la date, et que M. Forel, par l'étude des atterrissements du lac Léman, a fixée à 100,000 ans (1). D'un autre côté M. d'Assier (2), par ses travaux basés sur la périodicité des époques glacières, qui, selon lui, ont exercé une grande influence sur l'évolution de l'humanité, constate deux faits de la plus haute importance : d'abord que l'Occident de l'Europe n'a été peuplé que bien des siècles après les contrées de l'extrême Orient, que les migrations asiatiques ne datent que de 30,250 ans avant notre ère; secondement, qu'il ne s'est écoulé que 9250 ans du dernier grand hiver boréal au 1er siècle de notre ère. Nous avons reconnu, par nos propres recherches, que l'homme de Soyons est antérieur à cette date, et constaté que sa présence dans le pays, date de la fin de l'époque quaternaire, alors que les grands gla-

(1) De Quatrefages, *L'Espèce humaine.*

(2) D'Assier, *Les Périodes glacières et l'évolution humaine.*

ciers de la seconde période glacière se trouvaient à peu près disparus. Nous pouvons dès lors fixer sans crainte de 10 à 12,000 ans l'existence des autochthones primitifs de l'Ardèche.

L'archéologique préhistorique, va maintenant nous fournir toutes les données nécessaires pour les suivre durant les âges de la pierre polie et des métaux, et assister, pour ainsi dire, à leur développement progressif, à leurs alliances avec les races diverses avec lesquelles, par la suite des siècles, ils ont fini par se confondre et former le peuple helvien.

II.

L'HOMME TROGLODYTE DE L'ARDÈCHE A L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE OU DE LA PIERRE POLIE.

M. Boucher de Perthes, le premier, a constaté que les gisements de l'époque quaternaire renfermaient des produits de l'industrie humaine.

Ces débris d'industrie consistaient en outils, armes, fabriqués de différentes matières dures : les os, les dents de grands animaux, mais surtout la pierre et plus particulièrement le silex, étaient généralement employés. Les métaux étaient totalement inconnus; leur usage ne date, pour ainsi dire, que d'hier. De là deux grandes phases bien caractéristiques de l'existence de l'homme : la première, qui en embrasse presque toute la durée, puisqu'elle dure encore chez certaines peuplades sauvages de l'Océanie. On la désigne sous le nom d'âge de la pierre. La deuxième commence à la fin de l'époque néolithique ou

de la pierre polie, et comprend tous les temps actuels; on la nomme l'âge des métaux. Comme le mode de fabrication des instruments, leur forme, leur nature, leur usage et leur perfectionnement ont dû nécessairement varier pendant ces deux grandes époques, suivant le degré de civilisation, les besoins et le genre de vie de l'homme qui les employait, toutes ces variations de forme, d'usage et surtout de perfectionnement, sont autant de périodes ou de dates dans les archives de l'humanité. Elles constituent des médailles ineffaçables et des documents chronologiques de la plus haute importance.

De même que les géologues ont pu, plus d'une fois, déterminer et désigner toute une faune d'après une seule espèce caractéristique, de même en archéologie préhistorique on a choisi, pour distinguer les unes des autres les diverses périodes de l'âge de la pierre, l'instrument le plus caractéristique de chacune d'elles; de là, une première classification basée sur l'industrie, admise par tout le monde, en âge de pierre, de bronze et du fer. Plus tard, on a subdivisé l'âge de la pierre en période de la pierre taillée ou paléolithique, et période néolithique ou de la pierre polie.

D'après M. G. de Mortillet, on peut former deux grandes subdivisions industrielles de la période de la pierre taillée.

La première, la plus longue et la plus ancienne, pendant laquelle l'homme ne se servait que d'instruments en pierre.

La seconde, caractérisée par l'apparition d'instruments en os et en bois de cervidés qui ont pris un grand développement et remplacé en partie les instruments en pierre. Cette période avec instruments en os forme une époque;

l'autre partie de la période paléolithique où les instruments en pierre dominent, forme trois époques, ce qui porte à cinq les époques de l'âge de la pierre.

La première époque est caractérisée par la hache, dite de Saint-Acheul. C'est un silex de volume variable, affectant plus ou moins la forme amygdaloïde, taillé de deux côtés. L'instrument se maniait, au moins très-généralement, à la main, sans emmanchure. Son nom vient de Saint-Acheul, dans la vallée de la Somme. Nous n'avons pas rencontré, dans aucune des demeures des Troglodytes, aucun instrument se reportant à cette première époque.

La deuxième époque est la pointe du Moustier.

C'est un silex un peu plus pointu que le précédent; il n'est taillé que sur une de ses faces. L'autre face a été enlevée d'un seul éclat et n'a pas été retouchée. Il tire son nom de la grotte du Moustier, sur les bords de la Vesère (Dordogne). Les produits de cette époque ont été trouvés dans plusieurs de nos grottes du Vivarais, mais celle qui est la plus caractéristique de cette époque, c'est la grotte de Néron, près Soyons, sur les bords du Rhône.

La pointe de Solutré est le type de la troisième époque. Ce sont des armes en silex plus perfectionnées, pointues et tranchantes, et plus effilées; les contours et les faces en sont plus réguliers, plus symétriques, et une retouche fine, faite à petits éclats, en a délicatement aminci les bords. Ces lames proviennent de la station de Solutré en Maconnais. Ce type s'est rencontré ici, principalement dans la grotte du Deroc et dans les grottes anciennes, sur les bords de l'Ibic.

L'époque de la Madeleine, qui marque l'apparition des instruments en os et en bois de cervidés, manque complétement dans notre Vivarais. Cette époque tire son nom

de la station sous abri de la Madeleine, située sur les bords de la Vesère.

Enfin, la cinquième et dernière époque, celle de Robenhausen, parfaitement caractérisée par ses haches polies, les pointes de flèches en pierre, barbelées et à pédoncule, et par l'apparition de la poterie, les dolmens, les menhirs, les animaux domestiques, et enfin l'agriculture. C'est l'époque néolithique, qui termine l'âge de la pierre taillée et dure, par conséquent jusqu'à l'âge des métaux. Elle porte le nom de Robenhausen, parce que c'est dans les environs de Robenhausen, canton de Zurich (Suisse), qu'on a découvert les documents les plus complets sur l'industrie et la vie à cette époque...

Le Vivarais est le pays privilégié où l'on a découvert les produits de l'industrie les plus complets de cette époque. Les Troglodytes ont laissé dans toutes nos grottes, leurs demeures, les documents authentiques de leur séjour, souvent temporaire, mais à cette époque devenu permanent.

Toutes ces demeures souterraines ont été déjà décrites (1), nous n'y reviendrons pas; nous allons les examiner au point de vue de l'industrie qu'elles ont fournie, qui servira de parchemins à nos populations primitives.

Dès l'époque moustérienne, nos Troglodytes n'avaient pas encore de résidence fixe, ils étaient nomades. Ils se servaient d'outils grossiers en silex taillés, ou en calcaire

(1) *Recherches sur l'ancienneté de l'homme dans les grottes et monuments mégalithiques du Vivarais*, par Ollier de Marichard. Coulet, éditeur, Montpellier, 1879.

Stations préhistoriques de la Vallée du Rhône en Vivarais, par le vicomte Lepic. André Perrin, éditeur, Chambéry, 1874.

schisteux grisâtre, quelques-uns de grandes dimensions, mais dans l'ensemble assez petits. Ici, aucun de ces objets en os travaillé qui marquent un progrès sensible dans l'âge de la pierre éclatée; nos Troglodytes n'avaient pas le temps de se livrer au travail; sans cesse préoccupés d'alimenter leur famille et de se préserver des bêtes fauves, tantôt s'établissant sur les grands arbres, au milieu des forêts, tantôt dans une caverne élevée et pour ainsi dire inaccessible, et dont ils fermaient l'entrée, soit avec d'énormes blocs de rochers, soit avec de puissants madriers qu'ils fixaient solidement dans les parois de la roche, comme nous l'avons constaté dans plusieurs de leurs sombres demeures, leur principale occupation était la chasse. Les débris d'ossements accumulés dans le fond de leurs demeures et rejetés pêle-mêle sur le sol, prouvent qu'ils chassaient des animaux de toute taille, depuis l'oiseau jusqu'au mammouth. Ce vieux géant des premiers temps quaternaires vivait encore, mais il était à la fin de son existence. Le renne lui-même, dont ils ont fait leur principale nourriture, disparaît à son tour, et s'enfuit vers les Alpes.

Les chevaux, les bœufs, les cerfs deviennent leur nourriture de prédilection. L'adoucissement de la température et la disparition des carnassiers viennent bientôt modifier, d'une manière sensible, leur état social et leur développement. D'isolés qu'ils ont été jusqu'alors, ils se réunissent en tribus diverses, ils choisissent des demeures plus spacieuses, saines et bien ajourées. La chasse et la pêche deviennent leurs principales ressources. Ils ont des loisirs qu'ils emploient à fabriquer et à confectionner des armes plus perfectionnées. A la vie nomade qu'ils avaient menée jusque-là, succéda la vie pastorale, marquée par la domestication du chien et de plusieurs espèces

d'herbivores. L'époque néolithique, ou de la pierre polie, est à son aurore. C'est de cette époque que date le plus haut degré de développement de l'industrie de nos Troglodytes.

Dans toute l'étendue du sol de leurs demeures, à tous les niveaux, la couche recèle une énorme quantité d'ossements d'animaux récents, brisés et associés à des outils de toute nature, fabriqués tant en os qu'en pierre. Mais ce qui caractérise spécialement les demeures de cette époque, c'est la présence de la poterie, inconnue de leurs prédécesseurs. Ces vases en terre noire, non cuite, simplement séchée dans le feu, et que l'on rencontre en grande abondance, sous toutes les formes et de toute dimension, leur servaient à faire leur cuisine. Ils connaissaient parfaitement le feu, car on trouve partout, soit à l'entrée, soit au centre de la grotte, de grands foyers garnis encore d'une couche épaisse de cendre et de charbons. Ils faisaient donc cuire leurs aliments, et en cela ils avaient fait un progrès immense sur leurs aïeux, qui se nourrissaient de racines, de glands et de viande crue. Comme leurs devanciers ils laissaient, après le repas, les os épars sur le sol de la grotte. Dans un climat chaud, ces débris auraient exhalé une odeur insupportable; mais il ne faut pas oublier que la température était plus basse qu'aujourd'hui, et que nous trouvons encore de nos jours cet usage pratiqué par toutes les peuplades du Groenland et les Esquimaux.

Nos Troglodytes de l'âge de la pierre polie se servaient, pour vêtements, des peaux d'animaux qu'ils tuaient à la chasse; s'ils portaient ces peaux revêtues de leur poil, pendant la saison d'hiver, en été, ils avaient des vêtements dégarnis de leur fourure. Les innombrables grattoirs en silex recueillis dans toutes leurs demeures n'ont

pu servir à autre chose qu'à racler le poil des peaux et leur enlever toute partie charnue et graisseuse : nous ignorons la forme des vêtements, mais nous savons qu'on les cousait. Nous avons trouvé les poinçons et les aiguilles pour les coudre. On sait aussi que cette population employait, en guise de fil, les fibres tendineuses des ruminants. Les longs canons taillés en sifflet avec une large échancure étaient leurs étuis pour enfermer leurs poinçons effilés et leurs aiguilles. Ces antiques chasseurs avaient même le sifflet de ralliement, fait avec un os d'oiseau percé au centre d'une de ses faces, parfaitement polie et même artistement ouvrée de petites encoches très-régulières. Ce sifflet faisait partie de leurs objets de parure et devait se porter au cou comme les coquilles et les ornements en os qu'on recueille en abondance dans toutes les grottes qu'ils habitaient, et principalement dans celles où ils déposaient leurs morts. Ces dernières, plus petites que les précédentes, contenaient une grande variété de vases en poterie grossière, dans lesquels ils avaient la coutume de déposer la part du mort après le repas funéraire qu'ils ne manquaient jamais de faire au devant de la grotte sépulcrale, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

A cette époque où le temps n'avait aucune valeur, nos Troglodytes ne craignaient pas de le perdre en se livrant à une occupation fort longue du polissage de leurs outils en pierre et en os. Les matières employées par eux étaient principalement le jade, la serpentine, la chloromélanite, les basaltes pour leurs haches en pierre; ces haches sont tellement soignées dans leurs dispositions géométriques, qu'elles sont l'œuvre de véritables artistes. Mais là où le produit artistique est le plus sensible, c'est dans l'ornementation de leurs poteries. Certainement les dessins sont encore des plus simples, mais on trouve déjà des qua-

drillages assez réguliers, des successions de chevrons, des lignes se coupant en X, d'autres faisant des cordons réguliers autour de la panse des vases; tous ces ornements tracés à l'aide d'une pointe de silex ou d'un poinçon en os; d'autres étaient façonnés avec l'ongle ou bien avec le doigt, alors que la poterie était encore fraîche. C'est le début de l'art chez nos Troglodytes de cette période. Mais bientôt de remarquables progrès ne tardent pas à se manifester au sein de cette population naissante.

Nos Troglodytes se sont tellement multipliés et développés que les grottes ne peuvent plus les contenir. Des tribus nombreuses se réunissent en clans populeux; des villages composés de petites huttes en pierres sèches et couvertes de branchages et de chaume, se construisent sur les coteaux élevés de la montagne de Rechs, à Baravon et à Los Poretos, près Lussas, et sur presque toutes les collines qui se détachent du mont Tamargue et de la chaîne des monts Coirons.

Les Helviens sont à leur origine. De beaux monuments mégalithiques, leurs nouveaux tombeaux, qui ne sont pour nous qu'une modification du rite funéraire et non la sépulture d'une race spéciale, se dressent de toutes parts au sein de nos forêts et sur nos plateaux calcaires. Le soin avec lequel ces monuments ont été construits, le riche mobilier funéraire qu'ils renferment, dénotent qu'ils sont l'œuvre d'une population tout à fait sédentaire et dont tous les membres sont unis par des liens d'une étroite parenté et par une similitude de mœurs, de culte et de civilisation.

Notre population, en effet, à partir de cette date, 3,000 ans environ avant notre ère, a perdu presque le souvenir de sa première existence. De nombreux besoins nécessitent des armes et un outillage nouveau. Les objets

de parure, de culte, de consécration sont mieux choisis et plus perfectionnés; aux armes de pierre succèdent les armes en bronze, converties plus tard en armes de fer. Le culte du soleil et du feu remplace celui de la pierre brute. Le culte de fétichisme devient la base de la religion. Ainsi s'expliquent les innombrables amulettes en dents humaines de tout âge, percées, ces rondelles crâniennes, ces armes magnifiques en silex et ces nombreux fétiches de culte et de souvenirs, que nous avons recueillis dans leurs monuments mégalithiques, et que nous possédons dans nos collections. Ce sont là autant de preuves, pour nous, de leur croyance à une autre vie, mais sur ce point nous sommes de l'avis de M. Henri Martin : « Les habitants de la Gaule, dit-il, croyaient à l'existence d'une vie future; mais cette vie future n'était pour eux que la continuation de la vie terrestre, et en déposant dans la tombe des objets chers à leurs morts, ils croyaient que ces objets leur seraient nécessaires dans l'autre monde où ils devaient les retrouver. »

III.

LES HELVIENS A L'AGE DES MÉTAUX.

Pendant la première période de l'âge des métaux, notre population subit l'influence des races asiatiques de l'extrême Orient, sorties de ce vaste plateau central, limité au sud et au sud-ouest par l'Hymalaya, à l'ouest par le Balor, au nord-ouest l'Ala-tau, au nord par l'Altaï et ses dérivés, à l'est par le Kin-Khan, au sud et sud-est par le Jelina et Kuem-Loum. « C'est de ce point tout

à fait restreint que, suivant M. de Quatrefages, les races humaines se seraient répandues partout; là en effet se rencontrent encore les trois sortes de langues. Là nous ramènent les plus anciennes civilisations de l'antiquité, de là enfin sont venus nos animaux domestiques (1). »

Les premières races qui, d'après les témoignages qu'elles nous ont laissés, sont venues disputer notre territoire à nos populations de l'âge de la pierre polie, seraient les Ibères, qui semblent avoir été le berceau des Aquitains, habitant entre les Pyrenées et la Garonne, voire même au delà, et les Ligures de nos côtes méditerrannéenes et de la Corse (2). Quelques siècles plus tard seraient apparues les races Aryanes dont les Celtes sont le principal rameau. D'après un travail de M. A. Bertrand, on sait la marche des Celtes depuis les bords de la Baltique jusqu'en Espagne et en Afrique, en suivant les bords des mers depuis le Volga jusqu'aux bords de l'Océan et de la Méditerrannée.

Les recherches de nos savants modernes nous ont appris de plus que les Celtes envahirent toute la partie méridionale de la Gaule, et chassant devant eux les Ibères et les Ligures établis déjà depuis des siècles sur ce vaste territoire, refoulèrent les uns jusqu'au delà des Alpes, et s'unirent aux autres par similitude de mœurs et peut-être d'origine. Le peuple helvien, ou peuple chasseur, de race mêlée de Celtes et d'Ibères, serait né de cette alliance. Nos Troglodytes absorbés et confondus, jadis sans nom, prirent dès lors le nom d'Helviens, et leur antique territoire celui d'Helvie.

(1) Quatrefages. *Loc. cit.*

(2) Lagneau, *Ethnologie de la France. Bull. de la Soc. d'Anth.*, tome XI, p. 340.

Sous l'influence civilisatrice et industrielle de cette race qui apportait avec elle l'usage des métaux, la langue et les animaux domestiques, les Helviens ne tardent pas à prendre un développement rapide.

Tout le pays changea d'aspect par sa culture, et sa prospérité se manifesta de tous côtés. Cette prospérité leur fut fatale. Une grande race blonde, les Kymris, originaires des bords du Rhin, qui depuis plusieurs siècles occupaient le N.-O. de la Gaule, en quête de nouvelles conquêtes, s'avancent vers les Cévennes en 300 av. J.-C., les contournent et viennent fondre sur l'Helvie. Une lutte sanglante s'engagea entre ces deux races. Les géants engloutirent les pygmées. Les Kymris s'emparèrent de tout le territoire de l'Helvie jusqu'aux montagnes, où les Celtes-Helviens furent refoulés et où, comme nous le verrons plus loin, ils s'établirent définitivement, attirés vers ces hautes régions par le voisinage d'autres petits peuples, les Vellaves, les Gabales et les Arvernes, avec lesquels ils avaient une communauté de mœurs, de langue et d'origine. Un événement important et qui devait décider du sort du pays tout entier, ne tarda pas à amener un intime rapprochement entre les deux races.

Quelques siècles plus tard, réunissant la grande taille des uns et l'astuce féline des autres, les Helviens réunis se dressaient puissants et forts devant les légions romaines qui venaient les asservir, et nous connaissons par l'histoire et par leurs annales écrites, leur conduite généreuse et fière vis-à-vis des nouveaux conquérants, qui leur attira la bienveillance de Rome et les priviléges du droit latin.

Les Helviens, quoique vaincus et soumis à la puissance romaine, conservèrent néanmoins leur ancienne indépendance sous des chefs qu'ils élisaient eux-mêmes, et

la liberté de se gouverner d'après leurs lois et leurs coutumes privées.

Sous l'égide protectrice de Rome, les Helviens devinrent un peuple puissant et redoutable qui sut résister, même par la force, à toutes les tentatives de soulèvement et de révolte suscitées par les peuples voisins, contre le joug et la domination romaine ; aussi Rome, reconnaissante de leur fidélité et surtout de leur puissant concours dans les différentes expéditions où ils furent appelés à la soutenir, les combla de bienfaits et leur accorda le titre de citoyens romains.

Ils eurent leur cité. On créa des voies magnifiques qui la mettaient en communication directe avec toutes les cités des peuples compris dans la grande province romaine. Leur cité Alba Augusta, aujourd'hui le petit village d'Aps sur les bords de l'Escoutay, près Viviers, devint leur capitale. Comme Rome, elle eut ses places publiques, ses temples, son théâtre, dont on admire encore aujourd'hui les importantes ruines. Le christianisme y vint plus tard accomplir ses conquêtes bienfaisantes, et le nouveau culte se greffa partout sur les lieux consacrés, sur les édifices et parfois même sur les symboles et les pratiques religieuses de l'ancien.

C'est à Albe que s'établirent les premiers apôtres de l'Évangile. C'est à Albe que siégèrent les premiers évêques jusqu'au commencement du ve siècle, époque où Crocus, roi des Vandales, après avoir ravagé le Gévaudan, se jeta sur l'Helvie et détruisit de fond en comble cette riche et puissante cité, 404 av. J.-C.

Après cet événement, le siége épiscopal fut transféré à Viviers, qui devint la capitale des Helviens et donna son nom au pays de cet ancien peuple.

IV.

ETHNOLOGIE DU VIVARAIS
OU LES HABITANTS DE L'ARDÈCHE A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Les habitants actuels de l'Ardèche descendent-ils de cet ancien peuple? Grave et importante question qui demande des connaissances plus approfondies que les nôtres pour la traiter à fond et y répondre d'une manière affirmative. Nous devons, pour le moment, nous contenter de consigner ici nos observations et nos impressions personnelles, à titre de renseigemeuts destinés à servir de jalons pour des recherches ultérieures.

Si l'on visite les trois arrondissements du département de l'Ardèche, on est frappé de la diversité des types, des mœurs et surtout de l'idiome des habitants qui les composent. Il est certain pour nous que cette diversité ne provient que de leur diversité de race, caractérisée chez les uns par un type ethnique presque pur, chez les autres par les influences et les modifications successives qu'ils ont subies par alliance, par conquête ou relations commerciales avec les différentes nations étrangères qui sont venues s'établir dans le pays, depuis les âges les plus reculés, jusqu'au jour où le Vivarais est devenu le département de l'Ardèche.

Nos observations personnelles, que nous n'émettons d'ailleurs que sous toute réserve, nous ont habitué à classer les habitants actuels de l'Ardèche en trois groupes bien caractérisés. Le premier groupe, que nous considérons comme les descendants directs des races de l'âge de la pierre polie, occupe toute la partie S.-O. du bas Viva-

rais, où, comme nous l'avons déjà constaté, ces population primitives furent refoulées par la conquête de leur territoire par les Gallo-Kymris de la première invasion.

Ce groupe renferme trois types distincts. Le premier caractérise la population de la montagne depuis la vallée de Valgorge jusqu'au Mezenc dans la Haute-Loire. C'est la population asservie, c'est la plèbe, connue dans le pays sous le nom de Padgel. Ce sont les habitants des cantons de Valgorge, de Saint-Étienne de Lugdarès, de Coucouron, de Thueyts, de Montpezat et de Burzet. Le Padgel est brachycéphale, d'une taille au-dessous de la moyenne (1^m620), brun ou châtain foncé, le teint coloré; il aime la lutte, la chicane, les voies de fait. Il habite dans de petites chaumières enfumées et couvertes de chaume, où grouillent et pullulent bêtes et gens dans une saleté révoltante.

Le second type de ce premier groupe des habitants de la montagne est communément appelé du nom de Rayols. C'est encore une population asservie. Elle forme la majorité des habitants des cantons des Vans, de Joyeuse, de Largentière, de Jaujac, d'Aubenas, d'Antraigues, de Saint-Pierreville et du Chaylard. Le type rayol est dolichocéphale, d'une taille moyenne (1^m640), plus maigre que le Padgel, moins coloré, le teint brun, à peu près aussi fort, mais plus indépendant, plus orgueilleux et plus méfiant. Il habite le fond des vallées et en général les lieux où croît le châtaignier; son habitation, aussi peu avenante que celle du Padgel, est cependant mieux aérée et couverte d'ardoises.

Le caractère distinctif de ces deux types est la chevelure, que ces habitants laissent croître et qui retombe toute naturellement frisée en longs tire-bouchons des deux côtés des tempes, à la manière des Bohémiens et des Tzi-

ganes. Ne serait-ce pas là un caractère de leur origine asiatique? Irascibles l'un et l'autre, ces deux types des habitants de la montagne sont toujours munis d'un couteau effilé qui sort de sa gaîne à la plus légère dispute, et leurs lieux de réunions bachiques, les cabarets, sont souvent témoins de luttes sanglantes. Superstitieux à l'excès, la religion seule adoucit ou neutralise en partie chez eux les instincts demi-sauvages dont ils ont hérité de leurs prédécesseurs de l'âge de la pierre polie. Nous trouvons encore ces mêmes instincts, mais bien amoindris, dans le troisième type de ce premier groupe, qui est caractérisé par sa grande taille (1m780). Il occupe tout le pays calcaire à travers lequel coulent le Chassezac et l'Ardèche, depuis les Vans jusqu'au delà de Vogué. Ce type est plus dolichocéphale que brachycéphale, le teint brun et le nez relevé et à racine tronquée. La grande stature et les mœurs particulières de cette population rappellent à la fois l'homme de l'âge des dolmens, dont elle occupe les principaux emplacements, et les races Berbères d'Afrique. Ces trois types réunis sont les descendants directs de l'ancien peuple helvien, qui ont formé plus tard ce grand groupe des habitants du Vivarais.

Les arrondissements de Tournon et de Privas renferment la population qui a supporté le plus de modifications et de mélanges pendant toutes les phases de son existence. La grande voie naturelle du Rhône en est la cause principale.

Cette population forme deux grands groupes qui ont conservé leur type ethnique d'origine, mais caractérisé l'un et l'autre par une différence sensible dans le langage, la taille, les aptitudes et les mœurs.

Pris dans son ensemble, le type ethnique de ces deux groupes est généralement mésaticéphale; le teint clair,

blond ou châtain, la taille au-dessus de la moyenne 1^m700. Les habitants de ces deux arrondissements, riverains du Rhône, sont serviables, industriels, indépendants et très-libéraux; ceux du haut Vivarais parlent un patois francisé, tandis que ceux du bas Vivarais des arrondissements de Privas et de Largentière parlent un patois gréco-latinisé. La différence des caractères ethniques de ces deux groupes d'habitants de l'Ardèche est due, pour ceux de la partie septentrionale, à leur origine germanique et principalement à la race Burgonde, qui l'a occupée de 462 à 535, époque où, à la suite des dissentiments qui éclatèrent entre les successeurs de Gondebaud, l'un des rois de Bourgogne, les enfants de Clovis en devinrent les maîtres et réunirent le Vivarais à la couronne de France.

Pour ceux de la partie méridionale, elle est due à l'influence des Grecs et surtout des Romains, qui l'ont assujettie et dominée de 118 avant J.-C. à 405 de J.-C. Ainsi l'on peut dire, suivant l'expression émise par nos historiens modernes, que les habitants du haut Vivarais sont des Gaulois germanisés, et que ceux du bas Vivarais sont des Gaulois græco-romanisés.

Afin d'épuiser ce qui a rapport aux études préhistoriques, M. de Laurière demande à communiquer un mémoire de M. A. de Maret, bien connu des lecteurs du *Bulletin monumental*, qui ont déjà applaudi (1re livraison de 1878) à ses heureuses découvertes.

Stations préhistoriques de la grotte du Placard, près de Rochebertier (Charente).

A six kilomètres en amont de la Rochefoucauld, les rochers en calcaire du lias qui s'élèvent à une assez grande hauteur sur la rive gauche de la Tardoire, sont fréquemment percés d'excavations naturelles en forme de grottes. Ces excavations sont surtout nombreuses près du petit village de Rochebertier. Sur six qui ont été explorées, trois ont fourni des preuves irrécusables du séjour de l'homme à l'époque dite préhistorique. La plus intéressante, connue dans le pays sous le nom de grotte du Placard, n'est point inconnue des archéologues : ses couches supérieures ont fourni à quelques explorateurs d'intéressantes collections.

Je me propose aujourd'hui d'exposer le résultat des fouilles que j'y ai opérées, après avoir été aidé dans mes recherches par les savants professeurs du Museum d'histoire naturelle, qui ont bien voulu déterminer : M. Gaudry les mammifères, M. Milne-Edwards les oiseaux, et M. Fischer les coquilles.

Que ces maîtres éminents en reçoivent ici l'assurance de ma profonde gratitude.

La grotte du Placard, ouverte au sud-est, est éloignée de 42 mètres de la Tardoire, et élevée de 17 mètres au-dessus de son niveau ; sa profondeur est de 35 mètres ; mais comme la partie supérieure du rocher, formant abri, dépasse de 10 mètres les côtés, elle n'a en réalité que 25 mètres de long, sur 10 à son entrée.

Jusqu'à ce jour, les recherches n'ont été faites que dans

la grotte proprement dite. Si l'on doit s'en rapporter à ses nombreux niveaux ossifères et aux milliers d'objets qui en ont été retirés, elle aurait été à différentes époques, et pendant de longues périodes, le refuge favori des populations primitives de la contrée. En effet, on y trouve, parfaitement distinctes, une succession de huit couches habitées par l'homme, et séparées par autant de couches d'éboulis de calcaire provenant du plafond de la voûte. Celui-ci, sous les influences atmosphériques, s'est délité peu à peu, sauf dans un seul cas, où un large banc, assez épais, est venu d'un seul bloc recouvrir une partie du sol. Cette désagrégation de la roche a été lente, mais continue; elle existait même pendant le séjour de l'homme, puisque l'on retrouve les fragments du calcaire jusque dans les cendres des foyers.

En commençant par le bas, c'est-à-dire par la couche la plus inférieure et la plus ancienne, placée à 7^m80 de profondeur, nous trouvons l'industrie du Moustier, bien caractérisée par les massives pointes de lance, retaillées d'un seul côté et à un seul bout (1), fig. 2. Quelques silex de forme ovale ou circulaire, taillés des deux côtés, sont eux aussi de la même époque; l'un d'eux, assez gros, est en silex du Grand-Pressigny, fig. 1.

La couche au-dessus, séparée de celle dont nous venons de parler par l'éboulis de calcaire, contient, avec des grattoirs, de ces magnifiques pointes de flèche et de lance, retaillées des deux côtés et aux deux bouts (2), fig. 3 et 4, comme on les rencontre à Solutré (Saône-et-Loire). L'une de ces dernières, brisée par le milieu, a une longeur de 0^m19. La fréquente cassure de ces pointes montre assez la

(1) G. de Mortillet. *Classification des âges de la pierre.*
(2) G. de Mortillet. *Id.*

difficulté qu'éprouvait l'homme pour arriver à leur donner ce fini qui en fait les pièces les plus belles de nos collections.

La faune de ces deux niveaux se compose, jusqu'à ce ce jour, uniquement des espèces suivantes :

Cervus tarandus.

Equus caballus.

Bison priscus.

En remontant encore, et séparée de la couche précédente par un autre éboulis de calcaire, divisé lui-même par une bande de limon jaune gris, épaisse d'environ 0m10, nous rencontrons de nouveau l'industrie de Solutré, mais sensiblement différente de celle que nous venons de voir. Car ici, les pointes de lance en forme de feuilles de laurier deviennent rares, et sont remplacées par des pointes plates d'un côté et finement retaillées de l'autre. En même temps apparaissent les têtes de flèche avec pédoncule et cran latéral, semblables à celle de Saint-Martin-d'Excideuil (Dordogne), fig. 5, 6 et 7. Aussi, pour la description de ce dernier type d'armes, je ne puis mieux faire que de renvoyer au remarquable mémoire du docteur Parrot (1).

Ces pointes de flèche, parfois en jaspe de couleur variée, sont accompagnées d'une foule d'outils, tels que couteaux, grattoirs et perçoirs dont la pointe est très-effilée. Cette industrie se complète par la présence de nombreux instruments d'os, de bois de renne et d'ivoire, ce sont : quelques flèches, des poinçons très-aigus en os d'oiseaux, et peut-être des aiguilles, dont le chas est remplacé par une série d'encoches assez profondes qui se retrouvent presque toujours sur les objets de cette couche, fig. 9.

(1) *Matériaux*. Vol. IV, p. 472 et planche XVIII.

Les ornements percés d'un trou pour les suspendre sont des morceaux d'os, fig. 8, une canine de renard et des coquilles.

Des fragments de sanguine et de plombagine, sur lesquels se voit la trace des silex qui les ont raclés, nous laissent supposer que l'homme savait se tatouer, ou tout au moins se peindre le corps, de même que le font encore, de nos jours, certaines peuplades sauvages.

Par la position de cette couche et l'abondance de ces pointes de flèche à pédoncule et cran latéral, retrouvées en grand nombre, tandis qu'elles manquent totalement dans la célèbre station de Saône-et-Loire (1), on doit, en y ajoutant la grotte de Saint-Martin-d'Excideuil et les similaires, y voir une époque distincte, du moins une période de transition, venant prendre place entre le Solutréen et le Magdalénien; c'est du reste la position qu'elle occupe au Placard.

Les quatre dépôts suivants (2), de l'époque de la Madeleine, contiennent dans une terre noire, parfois rouge, mélangée de calcaire, et autour de foyers de un à deux mètres de diamètre, tous les types de silex que l'on rencontre dans les grottes du même âge : couteaux, perçoirs, ciseaux, grattoirs, etc. Huit de ces derniers ont l'angle formé par le côté plat et la partie arrondie, complétement poli par suite du long usage auxquels ils ont été employés, c'est-à-dire à la préparation des peaux. Les Esquimaux se servent journellement, et dans le même

(1) De Ferry et Arcelin. *Le Mâconnais préhistorique.*

(2) Dans une précédente note (*Bulletin monumental*, année 1878, p. 46), je ne signalais que trois couches; la quatrième n'étant pas suffisamment accusée, j'avais cru ne pas devoir en parler.

but, de grattoirs semblables (1). De plus, trois petits silex ressemblant à ceux de Bruniquel (2), en diffèrent cependant en ce que les dents, au lieu d'être perpendiculaires à la lame, comme dans ces derniers, sont beaucoup plus obliques. Cette disposition les rend très-propres à faire des pointes de harpons. Les nucléus et les lames de rebut s'y trouvent fréquemment, avec un nombre considérable de cailloux roulés de diverses roches provenant de la rivière qui, à un endroit très-rapproché de la grotte, en est pour ainsi dire pavée. Quelques-uns ayant servi de percuteurs, présentent, sur certaines parties, cette surface grenue, indice des coups fréquents qu'ils ont donnés. D'autres, très-grands, ainsi que des plaques de grès, ont un côté entièrement poli, et de plus petits, se rapprochant comme forme de celui figuré à la planche A. XXIII fig. 3 des *Reliquiæ*, montrent également les mêmes traces d'usure. L'un d'eux est assez curieux, en ce qu'il conserve sur une face la teinte rouge, et sur l'autre une teinte noire, indice des couleurs qu'il a servi à broyer.

Des rognons de minerai de fer ont aussi été apportés, sans doute pour allumer du feu, quoique aucun ne soit marqué par le silex dont on aurait dû se servir pour en tirer des étincelles. Trois pointes de flèche à pédoncule, semblables à celles de la couche précédente, se sont trouvées dans ce dépôt, comme souvenir d'une époque déjà lointaine. Les bois de renne proviennent de bois mue, mais aussi, et le plus souvent, de têtes d'animaux tués à la chasse. Des merrains tenant au frontal, des os de saïga,

(1) *Reliquiæ Aquitanicæ*, p. 14, et Lubbock, *l'Homme préhistorique*, p. 88.

(2) Brun. *Fouilles de l'âge de la pierre exécutées à Bruniquel et Saint-Antonin.*

de cheval, de lièvre et de renne, conservent les traces du silex employé pour en détacher les morceaux destinés à être transformés en instruments. J'ai trouvé aussi un métacarpien de renne sillonné de coupures, comme le même os d'un cheval figuré à la planche B XVII, fig. 23 des *Reliquiæ*.

Malgré les progrès actuels des études d'ethnographie comparée, l'on ne saurait déterminer la destination d'un grand nombre de ces objets. Aussi n'indiquerons-nous que les plus intéressants.

Bâtons de commandement. Faute de mieux, je leur laisse ce nom, avec lequel tout le monde s'entend, bien que, suivant moi, ces objets n'ont jamais été les insignes du commandement : 17 sont entiers, et si l'on y ajoute les cassés, on arrive au chiffre de 74, sans compter ceux dont le trou n'est pas achevé, ou est simplement indiqué par un trait circulaire. Tous ne sont percés que d'un seul trou, et leur tige, souvent ornée de coupures ou de points, n'a que rarement des représentations animales; deux, dans ce dernier cas, présentent gravés au trait, l'un le profil d'une tête de cheval, l'autre une tête du même animal, également de profil, et une tête de renne vue de face. Un troisième, dont la partie allongée est taillée comme une lame à deux tranchants d'un couteau à papier, semble, par un détail exagéré, représenter à l'autre extrémité la partie d'un corps de femme caractérisant son sexe. Sur un autre est sculpté la tête d'un animal indéterminé, fig. 16. Il faut aussi mentionner un bâton dont la branche la plus grosse a été travaillée en forme de vis, fig. 19.

Têtes de lance. Le talon ou partie emmanchée, généralement taillé en biseau des deux côtés, est rayé de coupures transversales, probablement destinées à les fixer

plus solidement à la hampe, comme dans la fig. 2, planche B. IX des *Reliquiæ;* quelquefois aussi, ce talon est simplement arrondi ou aplati d'un seul côté. D'autres lances, remarquables par leur longueur, atteignent jusqu'à 0m31, et si l'on doit s'en rapporter à la grosseur de certains échantillons, brisés par le milieu, cette longueur devait être beaucoup plus grande.

Pointes de flèche et de dard. De même que les têtes de lance, le talon, souvent en biseau, passe ainsi que la pointe, parfois courbée, à différentes formes, suivant le niveau d'où elles proviennent. Dans le bas, à la couche E de la planche I, rondes ou plates et assez longues, le biseau n'est jamais que d'un seul côté, fig. 10; l'une d'elles, de forme exceptionnelle, est exactement semblable à la pointe de dard retrouvée par M. Dupont dans la caverne de Goyet (1), et le système d'emmanchement reconstitué s'y adapte parfaitement. Au-dessus, leur pointe ronde, se renforçant vers le milieu, devient très-épaisse à la base, qui se termine toujours par un côté aplati et recouvert de coupures ayant le plus souvent la disposition de feuilles de fougère, fig. 11. Cette forme, absolument invariable, ne se retrouve jamais que dans cette couche. Plus haut, assez variées, elles ont cependant un air de famille qui les fait distinguer facilement, fig. 12. Cette rainure était-elle faite, comme on le croit, pour contenir du poison, c'est ce qu'il est permis de supposer, sans pouvoir l'affirmer.

Dans le dernier habitat de l'âge de la Madeleine, avec quelques-unes du type dont nous venons de parler, celles que l'on retrouve le plus souvent sont très-courtes, et la partie emmanchée, taillée en biseau d'un seul côté, est

(1) Dupont. *L'Homme pendant les âges de la pierre.*

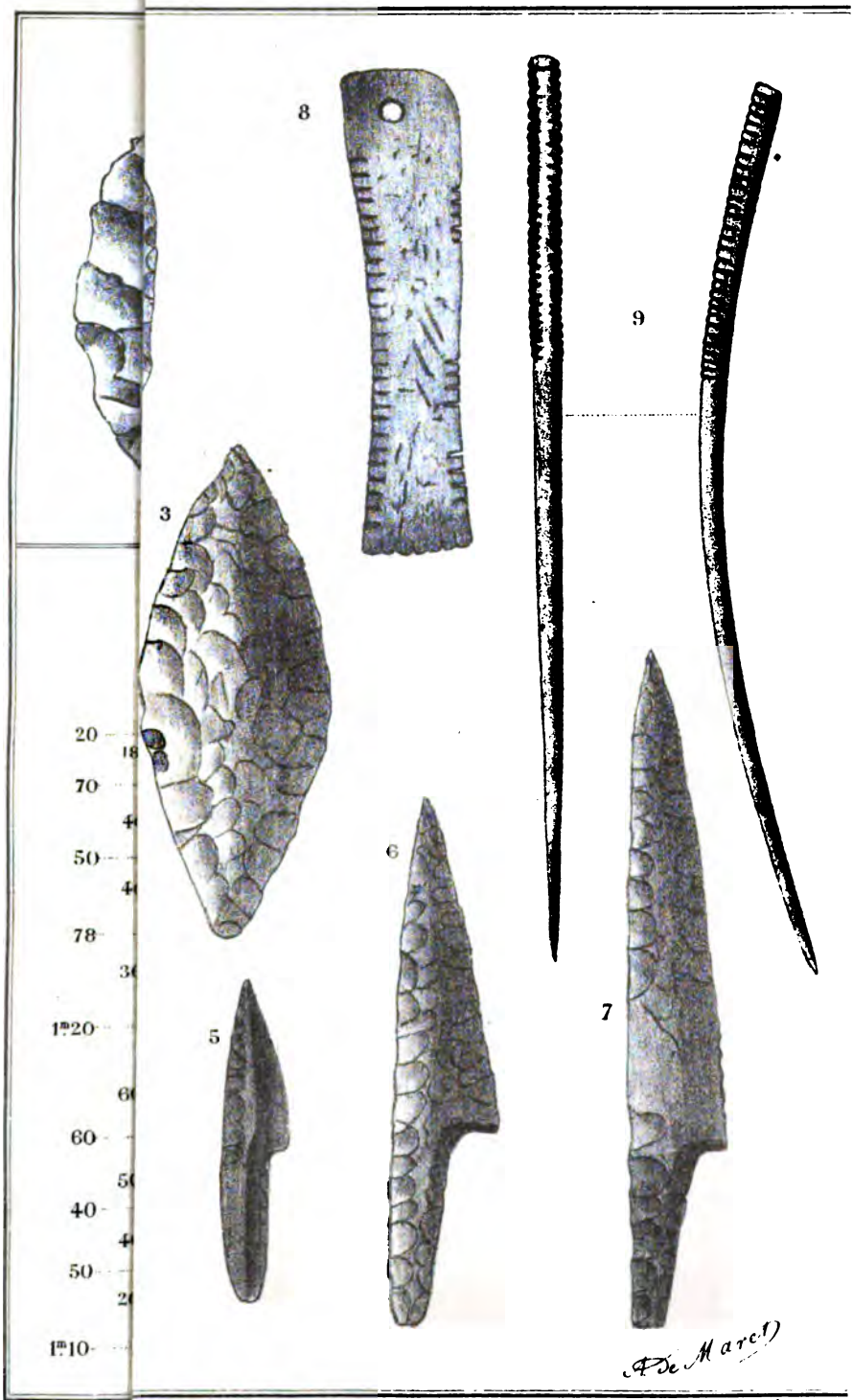

réen — type Saint Martin d'Exideuil

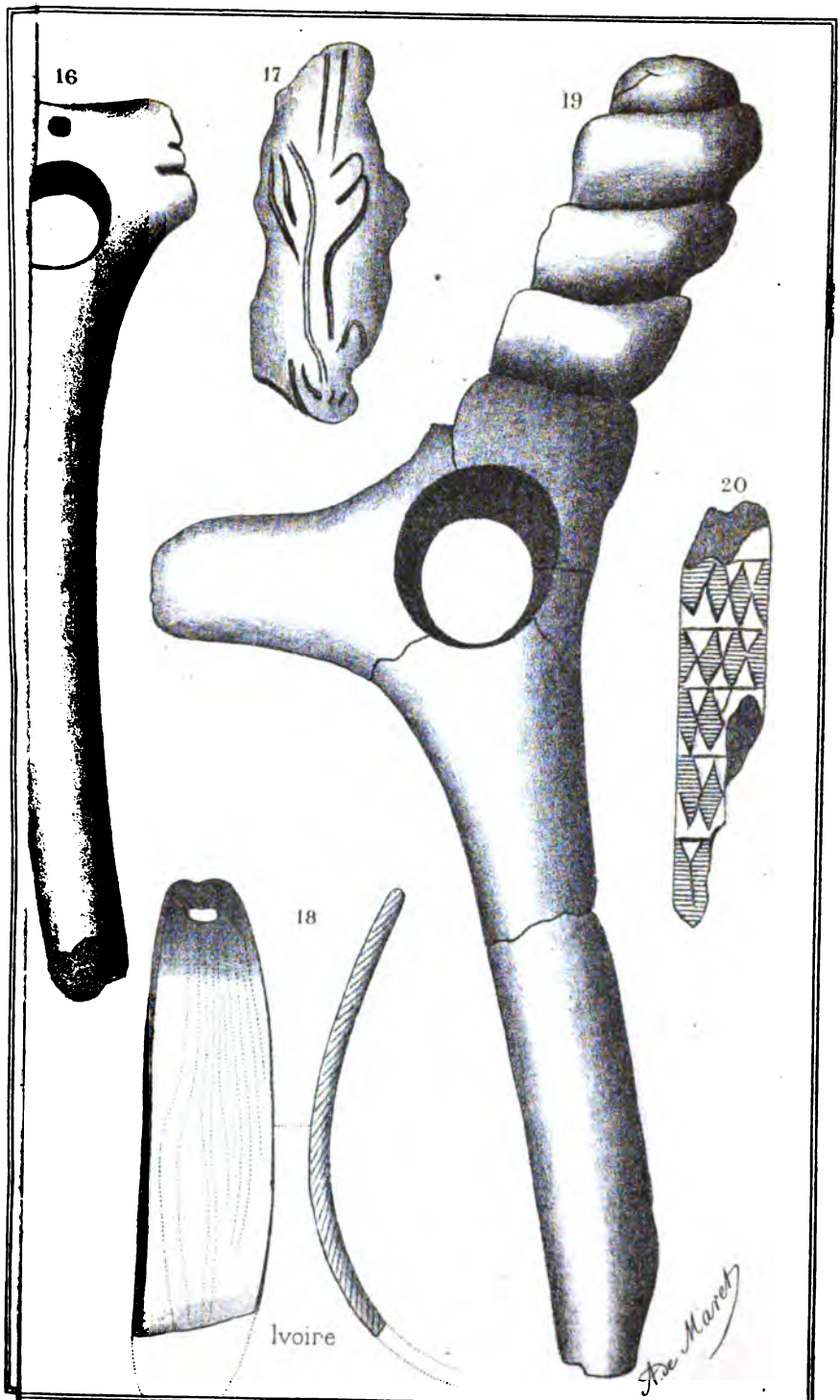

N

presque toujours d'une longueur égale à la pointe, munie, elle aussi, d'une petite coupure longitudinale, fig. 14. En même temps apparaissent, mais en petit nombre, quelques flèches barbelées.

Presque toutes ces pointes sont recouvertes de dessins géométriques ou marques; une seule représente, gravée au trait, une tête de renne vue de profil. Les lignes du contour, sans reprises, sont tellement fines, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté et la grande sûreté de main de l'artiste primitif, quand on sait qu'il ne possédait qu'un silex pour burin.

Si je me suis appesanti sur ces divers types de flèches, c'est pour démontrer que l'époque de la Madeleine a été fort longue, et que les dépôts de calcaire qui en séparent les quatre couches ont dû mettre un certain temps à se former, puisque, chaque fois que l'homme est revenu dans la grotte, c'est avec un perfectionnement, ou tout au moins une nouvelle forme dans ses armes.

Ciseaux en bois de renne. Destinés sans doute à travailler le bois, ces ciseaux, très-variés en grosseur et en longueur, ont la partie opposée au tranchant souvent déformée et fendue par les coups; des têtes de lance, brisées à moitié et dont le talon était déjà taillé en biseau, paraissent avoir servi au même usage. (John Evans dans son ouvrage (1) cite d'après, Catlin, les Indiens du détroit de Nootka, comme se servant de ciseaux faits avec la corne du wapiti, pour creuser sans l'aide du feu leurs canots dans les grands cèdres.) A ces outils, nous pouvons ajouter des poinçons et des lissoirs, les uns pour faciliter le passage des aiguilles, les autres, soit pour

(1) John Evans. *Les Ages de la pierre dans la Grande-Bretagne*, p. 430.

abattre les coutures, soit pour la préparation des peaux.

Aiguilles. Faites en bois de cervidés, et surtout en os, ce sont elles qui nous montrent le plus la grande habileté de nos aborigènes; excessivement lisses, et d'une extrême ténuité, leur longueur varie depuis 0m03 jusqu'à 0m12. Le chas, de forme ronde, n'était jamais percé qu'après la confection de l'aiguille, car il n'est pas rare d'en rencontrer n'ayant point encore subi ce dernier travail indispensable. Une a le trou seulement creusé à moitié, et sur d'autres, dont le chas primitif a été brisé, il en a été fait un second, au-dessous de l'ancienne cassure. Leur nombre est prodigieux (143), sans y comprendre les fragments. Quatre, retrouvées accolées les unes aux autres, pouvaient faire supposer que primitivement elles avaient été renfermées dans un étui de bois ou de peau, disparu par la décomposition; aussi, est-ce avec une vive satisfaction que dans une de mes fouilles j'ai retiré moi-même un véritable étui en os d'oiseau, contenant trois aiguilles, il est vrai non percées. Cette découverte, n'en vient pas moins compléter, par un curieux spécimen, l'outillage de nos anciennes populations. Un métatarsien de saïga, coupé aux deux extrémités, et quoique ne contenant rien, a pu servir au même emploi, ainsi qu'un os d'oiseau orné de losanges, fig. 20. Ces aiguilles sont identiquement semblables à celles dont se servent encore les Esquimaux pour confectionner leurs vêtements de peaux, si remarquables par l'imperméabilité des coutures (1).

Gravures. Moins abondantes que dans les grottes du Périgord, nous ne pouvons ajouter à celles signalées plus haut qu'un renne, dont le corps entier, vu de profil,

(1) Lartet. Sur l'emploi des aiguilles dans les temps anciens. *Matériaux*, vol. VI, p 348 et suivantes, traduit des *Reliquiæ*.

est gravé sur la palme d'un bois du même animal.

Sifflets. On pense que ces sifflets, fabriqués avec une phalange de renne percée, pouvaient servir dans les expéditions de chasse, comme rappel ou signal. Dans tous les cas, il est certain que l'on peut encore en tirer un sifflement très-aigu.

Harpons.—Navettes. Si l'homme s'adonnait à la chasse, la pêche lui fournissait également des provisions; on retrouve, avec des harpons à un seul crochet, fig. 15, et des hameçons pareils à ceux de la planche VI des *Reliquiæ*, fig. 10 à 15, des instruments en bois de renne fourchus à leurs extrémités, et dont la forme fait reconnaître en eux des navettes employées pour la confection des filets, fig. 3. Des instruments analogues, provenant de la grotte du Chaffaut (Vienne), figuraient au Trocadéro, dans la collection de M. Gaillard de La Dionnerie. J'ai également vu, dans les galeries de l'histoire du travail, dans une collection d'objets des Esquimaux du Labrador, appartenant à M. Pinaud, une navette en ivoire, semblable à celles du Placard, sauf que ces dernières sont plus courtes et plus massives.

Ornements. L'os, l'ivoire, fig. 18, les stylets du pied de renne et des bois du même animal, plus ou moins découpés et percés d'un trou, ont été transformés en pendeloques; des dents percées, se rapportant au bœuf, renne, cerf, saïga, bouquetin, loup, renard, ours et un petit felis (felis pardus?), ont été aussi utilisées et suspendues comme ornement. J'ai déjà signalé (1) à l'attention des archéologues des objets dont, jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé les similaires. Ces objets sont en bois de renne, arrondis, lisses, ayant la forme de croissants terminés par des

(1) *Bulletin monumental*, p. 46, année 1878.

pointes effilées qui s'échappent horizontalement à droite et à gauche, fig. 2; je ne saurais préciser leur usage. Je serais cependant tenté d'y voir des ornements destinés à être fixés, par leurs extrémités, sur des vêtements de cuir. J'en ai trouvé neuf dont deux sont ornés de quelques rayures. En moyenne, leur diamètre intérieur est de deux centimètres. Leur circonférence, prise vers le milieu, varie entre 0m020 et 0m037. Mais tous ces objets doivent comme nombre passer après les coquilles, dont la grotte est richement pourvue, comme on en jugera par la liste suivante.

COQUILLES VIVANTES. OCÉAN.

	Nombre	percées.
Pecten maximus,	3	»
Fusus jeffreysianus,	2	2
Purpura lapillus,	20	1
Chenopus pes-pelicani,	1	»
Cardium edule,	52	50
Pectunculus glycimeris,	42	16
Nassa reticulata,	1	1
Littorina littorea,	9	1
Cyprina islandica,	1	»
Littorina rudis,	2	»
Fusus propinquus?	2	»
Littorina obtusata,	1	1
Cassis saburon,	2	1
Fusus contrarius,	1	1

Nombreux fragments de coquilles bivalves roulés sur le rivage.

3

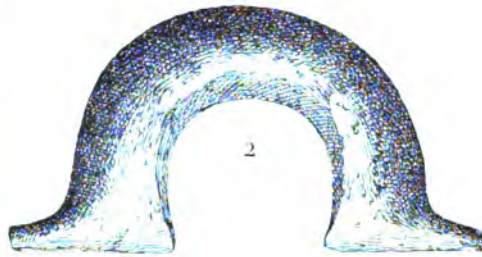
2

1

COQUILLES FOSSILES.

	Nombre	percées.
Cerithium bidentatum, des Landes et de la Touraine,	2	2
Terebra modesta, faluns de la Touraine,	2	1
Cerithium inconstans, Bordeaux,	1	»
Sismundia occitana, Saint-Estèphe,	14	14
Pecten solarium? jeune, faluns de l'Anjou,	1	»
Natica parisiensis, bassin de Paris,	5	5
Pectunculus violacescens? de localité inconnue,	1	2 trous.
Ostra santonensi, craie de Saintes,	3	»

DENTS DE POISSONS.

Carcharodon acutidens, 1.
Onyrhina, 2.
(Fossiles de l'Aquitaine.)

Six coquilles percées de *Simundia occitana*, de Saint-Estèphe, placées en demi-cercle, et alternant avec cinq *Natices* du bassin de Paris, pouvaient former les éléments variés d'un collier; de même que 44 coquilles du *Cardium edule*, également percées, emboîtées les plus petites dans les plus grandes.

Ces coquilles étrangères au pays sont intéressantes à rechercher, car leur présence nous fournit de précieux renseignements sur les relations déjà établies de tribus à tribus fort éloignées, ou sur les grandes pérégrinations que ces tribus accomplissaient dans le but de se les procurer. En effet, d'une part, nous les voyons pêcher sur les côtes océaniques (particulièrement dans le golfe de Gascogne), parcourir l'Aquitaine à la recherche des fossiles de Saint-

Estèphe; de l'autre, visiter les faluns de l'Anjou et de la Touraine, puis remonter au bassin de Paris, et peut-être traverser le détroit du pas de Calais, pour se répandre jusque dans le nord de la Grande-Bretagne. C'est ce que semble confirmer la découverte de la *Cyprina islandica*, provenant de cette dernière contrée. Aussi sa présence dans une grotte de la Charente vient à l'appui de l'opinion de M. Fischer, qui suppose chez ces peuplades la connaissance de la navigation (1).

Faune. Voici la liste des espèces, d'après leur abondance.

MAMMIFÈRES.

1. Cervus tarandus,
2. Equus caballus,
(Dominent de beaucoup.)
3. Bison priscus,
4. Antilope tartarica,
5. Canis lupus,
6. Canis vulpes,
7. Lepus timidus,
(Assez nombreux.)
8. Antilope rupicapra,
9. Cervus elaphus,
10. Capra ibex,
11. Ursus ferox,
12. Bison europæus,
13. Felis pardus?
14. Gulo luscus,
15. Elephas primigenius,

(1) Fischer. *Matériaux*, vol. XI, pages 483 et 484.

16. Arvicola amphibius,
17. Arvicola agrestis?
18. Spermophilus,
19. Putorius erminea,
(Quelques individus.)

OISEAUX.

1. Nyctea nivea, très-abondant,
2. Rallus aquaticus,
3. Tetrao lagopus,
4. Tetrao albus?
5. Tetrao urogallus,
6. Aigle pygargue?
7. Corbeau,
8. Femur de gallinacé (tetras?)
9. Femur métatarsien de canard, trop jeune et trop incomplet pour être déterminé spécifiquement,
10. Tibia de passereau voisin de l'emberiza nivalis.
Poissons indéterminés.

La manière dont les os de ces animaux sont traités, et les différentes parties des squelettes qu'on retrouve, présentent une frappante analogie avec les savantes observations qui ont été faites dans les cavernes de la Belgique. Les os du tronc manquent le plus souvent, et ceux du carpe et du torse sont fréquemment réunis dans leurs connexions naturelles. Les os à moelle, après en avoir retranché les épiphyses, ont toujours été fendus en long, et souvent les éclats conservent la trace du coup qui les a brisés. De l'absence des os du tronc des grands animaux, on a tiré la conclusion qu'ils n'étaient point

domestiques (1); l'homme, après les avoir tués à la chasse, rapportait dans son refuge les parties les plus charnues et les plus faciles à transporter, telles que les membres et la tête pour en extraire la cervelle.

Ossements humains. Trop incomplets pour être de quelque utilité à l'anthropologie, ces ossements se rapportant à des individus des deux sexes et de tout âge, se composent en grande partie de fragments de maxillaires, de phalanges et de dents. Une maxillaire inférieure (côté droit) présente, près du trou mentonnier, deux petites stries qui peuvent avoir été faites avec une lame de silex. Ces débris humains, recueillis dans la plupart des grottes de l'âge de la Madeleine, soigneusement explorées, sont certainement dus à une coutume particulière à ces populations, dont nous ignorons le but, à moins qu'ils ne soient des restes de l'abominable coutume du cannibalisme.

Enfin, après cette longue énumération, dans le haut de la grotte, presque à la superficie et sur les côtés, le milieu étant remanié, j'ai rencontré avec des ossements de l'époque actuelle (bœuf, cheval, cerf, chien et cochon), des notes de l'industrie néolithique, représentée par des fragments de poterie, trois ébauches de haches, une jolie pointe de flèche en silex, et, avec divers autres objets, un petit godet en lignite et une pendeloque en ambre rouge, cassée au niveau du trou de suspension.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les fouilles de la grotte du Placard viennent une fois de plus prouver que le robenhausien ou pierre polie n'est point une transformation directe du solutréen, puisqu'il en est séparé par la longue

(1) M. Dupont. *L'Homme pendant les âges de la pierre*, pages 74 et 174.

période du magdalénien : de plus elles confirment la judicieuse classification des âges de la pierre, établie par M. de Mortillet. Pour ma part, j'adopte entièrement la classification du savant sous-directeur du musée de Saint-Germain; la méthode archéologique qui lui sert de base me paraît bien préférable à l'ancienne, qui repose uniquement sur la paléontologie. Certainement il ne faut point abandonner entièrement cette dernière; mais si, au Placard, on avait pris la faune seule pour guide, on aurait été bien indécis pour en classer les silex, le cheval et le renne dominant de beaucoup dans toutes les couches (1), et les autres espèces n'étant représentées que par des restes peu nombreux.

Enfin la parole est donnée à M. Brouchoud, pour exposer ce que l'on sait sur le tumulus de Solaise.

Le tumulus de Solaise et l'ager Octaviensis.

I.

LE TUMULUS DE SOLAISE.

A l'extrémité occidentale de la chaîne de coteaux qui longe le cours sinueux de la petite rivière de l'Ozon s'élèvent, sur le territoire de la commune de Solaise, deux

(1) Bien entendu qu'ici il n'est pas question de la couche néolithique.

tertres, dont l'un surtout domine par ses gigantesques proportions un immense paysage.

C'est évidemment un *tumulus*, quelle que soit la signification que l'on veuille attacher à ce mot.

Dans une charte datée de l'an 943 et publiée dans le cartulaire de Cluny sous le n° 623, ce mollard est appelé *mons anticus*. Il était donc, à cette époque déjà, considéré comme une création faite de main d'homme. Aujourd'hui encore il est facile de reconnaître que ce n'est pas là un accident naturel du terrain, car tout autour de sa base il existe un creux formé par l'enlèvement des terres qui ont servi à l'élever.

A quelle époque remonte-t-il? quelle a été sa destination première ?

Malgré les découvertes, d'ailleurs très-douteuses, de lances et d'épées, auxquelles auraient donné lieu les travaux du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'un tombeau élevé sur les restes des Gaulois vaincus dans les derniers combats livrés pour défendre, contre les Romains, l'indépendance de la Gaule.

En l'année 924, ce tertre est désigné dans le cartulaire de Cluny (charte n° 246), sous le noms de *mons Mercurius*. C'est le nom que lui donne la tradition la plus reculée. Il serait donc téméraire de rechercher, en dehors de cette donnée, sa destination première. L'horizon qu'ouvre devant l'archéologue cette seule citation est d'ailleurs assez vaste pour que l'esprit le plus scrupuleux n'ait pas à désirer d'en sortir.

Si, à ce premier élément de discussion nous ajoutons ce fait que le *pagus Lugdunensis* finissait au cours de l'Ozon, on doit se demander si ce tumulus n'a pas été élevé sur ce point pour marquer la limite qui séparait

deux peuples gaulois, les Ségusiaves et les Allobroges. L'histoire nous apprend que les anciens diocèses avaient, en général, la même étendue que les anciennes circonscriptions politiques de la Gaule. Or l'archiprêtré de Meyzieu, dont dépendait la paroisse de Solaise, a fait partie du diocèse de Lyon jusqu'en 1790, époque à laquelle il fut réuni à l'évêché de Grenoble par suite de la suppression de l'archevêché de Vienne. D'autre part, le cartulaire de Cluny démontre, par de nombreuses chartes, que l'Ozon formait bien la limite du *pagus Lugdunensis* du côté de Vienne. Si quelques localités, soit au nord, soit au sud de l'Ozon, sont placées, d'après ce cartulaire, tantôt dans le *pagus Lugdunensis*, tantôt dans le *pagus Viennensis*, c'est précisément parce qu'elles étaient sur la limite des deux *pagi*. Notre conjecture sur l'origine du tumulus en devient donc par cela même d'autant plus plausible.

Il ne nous reste plus qu'à établir qu'elle peut être corroborée par des textes anciens.

Il n'est pas douteux que des *tumuli* ont été quelquefois ouverts, consciencieusement fouillés, et que cependant on n'y a découvert ni ossements ni rien qui autorise à penser qu'ils recouvraient des tombeaux; car on ne peut sérieusement prendre pour des traces de sépultures les cendres, les charbons et les fragments de vases de terre qu'on y a rencontrés.

Ces tertres servaient donc à un autre usage.

Ici apparaît l'importance d'un passage de deux écrivains, Faustus et Valerius, qui, chargés de procéder à des délimitations de territoires en Afrique et en Gaule, ont souvent, disent-ils, employé des monticules de terre, dans lesquels ils avaient mis des charbons, de la cendre et des fragments de poterie, *monticellos plantavimus de*

terra, quos botontinos appellavimus et intra ipsos carbones et cineres et testa tusa cooperuimus (1). Les dimensions de ces monticules devaient être évidemment proportionnées à l'étendue, à l'importance des territoires qu'ils servaient à borner.

Il ne s'agit plus, dès lors, que de rattacher à cet usage la dénomination de *mons Mercurius* donnée à notre mollard de Solaise.

On sait, tout le respect que les anciens professaient pour les limites. Afin de les protéger contre les atteintes des malfaiteurs de tous genres, on les plaçait sous la protection d'une divinité. Au temps de la République romaine, ce dieu protecteur s'appelait *Jupiter Terminus*. Il était représenté par un bloc de pierre brute ou par un pilier à tête humaine. Les Grecs avaient pour dieu terme Mercure, qu'ils appelaient Hermès. On en était ainsi venu à donner ce nom d'Hermès à une sorte de pilastres surmontés d'une tête de ce dieu et que l'on plaçait sur les grands chemins et dans les carrefours.

Mercure était, d'après César, le dieu le plus populaire et le plus vénéré de la Gaule. Il avait, dit-on, changé sous la domination romaine son nom national de Teutatès, ainsi que son caractère farouche, contre un nom et des attributions paisibles et favorables à l'agriculture. Cette divinité était donc naturellement appelée à voir son culte se trouver en faveur auprès des populations dont elle protégeait le territoire. Un *altare*, un autel devait, selon toute vraisemblance, couronner ce tumulus ou se dresser sur une de ses faces. Les premiers chrétiens ont ensuite renversé ce monument du paganisme, et le lieu même

(1) *Rei agrariæ auctores legesque, etc.* Amstotredami, 1674, in-4°, fig. p. 306.

qui avait été témoin des anciennes pratiques religieuses, a toutefois conservé à travers les siècles, sous le nom de *Merquet*, corruption de *Mercurius*, le souvenir des croyances des anciens habitants de cette contrée.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule preuve de la persistance des vieilles traditions. Le bouc était l'animal consacré à Mercure. C'est celui que les prêtres immolaient dans les sacrifices offerts à ce dieu. Les restes des victimes qui ne se consumaient pas étaient enfouis dans la terre, dans une sorte d'emplacement sacré, réservé à proximité du temple. Aussi trouvons-nous, au pied du tumulus de Solaise, un champ qui porte le nom de *les Cornées*. Il lui vient certainement de la découverte, sur ce point, d'un ossuaire formé avec les débris des boucs immolés sur l'autel de Mercure.

Enfin il n'est pas jusqu'au pré de la Dame ou de la Fée, *fata*, qui, contigu au champ des *Cornées*, ne fournisse un nouvel et irrécusable témoignage des cérémonies religieuses pratiquées autour de ce tumulus. Toujours, en effet, on trouve des monuments consacrés aux déesses-mères à côté des temples de Mercure, et le christianisme, en cherchant à ridiculiser les pratiques païennes, n'a jamais manqué de perpétuer le souvenir des traditions mythologiques relatives aux boucs et aux sorcières. La superstition a sans doute fait oublier l'idée religieuse, mais c'est cependant grâce à ces légendes populaires qu'a pu survivre, pendant des siècles, cette bizarre association de noms et d'idées.

Le tumulus de Solaise n'en est pas moins un monument de l'antiquité, digne d'être ouvert et minutieusement fouillé; car s'il ne doit rien nous livrer, en fait d'armures ou de bijoux, il servira cependant à élucider une des questions les plus controversées de l'archéologie.

II.

L'AGER OCTAVIENSIS.

C'est la publication des cartulaires qui a fait faire à l'histoire de la géographie ancienne les plus rapides progrès. Si, à cette série de documents, on pouvait ajouter l'impression des terriers féodaux, les anciennes divisions du sol avec leurs noms seraient faciles à déterminer. En attendant que tous ces matériaux voient le jour, et pour en faciliter l'interprétation, il conviendrait que chaque cartulaire publié fût suivi d'une carte, qui remplacerait avec avantage les longues colonnes d'un *Index topographicus*. Chaque région pourrait être représentée sur une carte générale qui offrirait un résumé de tous les cartulaires ou terriers du même siècle ou d'une grande époque. L'abondance des documents que renferme le cartulaire de Cluny, sur le Lyonnais et le Viennois, nous a paru devoir justifier, à elle seule déjà, la mise à exécution de ce programme. Le Ier volume qui vient de paraître n'embrasse qu'une période de 152 ans, et le nombre des chartes qui intéressent ces contrées dépasse cent trente. Le IIe volume nous mènera jusqu'à l'année 986. Nous lui devrons un ensemble de titres non moins utiles à consulter.

Les *pagi*, les *agri*, les *villæ*, auxquels correspondent à peu près aujourd'hui nos diocèses, nos cantons et nos communes, ont bien, dans le cours des siècles, subi parfois des démembrements; ils ont bien reçu, à certaines époques, des appellations quelquefois différentes; mais on peut dire que ces modifications, qui s'expliquent par les transformations politiques du pays et par l'accroisse-

ment de la population, ont toujours respecté les anciennes limites territoriales. Des subdivisions nouvelles n'ont, en effet, presque jamais empiété sur ces lignes séparatives des grandes circonscriptions, et soit que des noms anciens, à signification païenne trop prononcée aient été remplacés par des mots empruntés à la langue vulgaire ou au martyrologe chrétien, soit que des dénominations nouvelles aient dû être créées pour répondre aux besoins que faisaient naître le développement de la culture du sol et l'accroissement de la population, on retrouve toujours au fond de tous ces changements quelque chose qui rappelle les divisions et les appellations anciennes.

Nous nous bornerons, dans cette étude, à relever ce qui, dans le cartulaire de Cluny, concerne la partie limitrophe des anciens *pagi Lugdunensis* et *Viennensis*, et notamment l'*ager Octaviensis*, dont la situation a, depuis quelques années, excité la sagacité des historiens.

Aug. Bernard qui, le premier, s'est livré à un sérieux examen des chartes de l'abbaye de Cluny, dont il pensait entreprendre la publication, a timidement conjecturé que l'*ager Octaviensis* pouvait bien avoir eu pour chef-lieu Saint-Symphorien-d'Ozon, dont le nom moderne aurait fait complétement oublier l'ancien. Le nom *Celosia*, d'où serait dérivé celui de Solaise, lui paraissait pouvoir justifier son opinion. Il énonçait cependant la possibilité de voir dans le nom d'Oytier ou dans celui d'Optevoz le chef-lieu de cet *ager* où *Casariacus* serait devenu Carisieu, et *Celosia* Cessieux. (Cartul. de Savigny, 1853.)

Le cartulaire de Cluny fournissait bien d'autres éléments de conviction qu'Aug. Bernard n'a sans doute pas eu le temps d'étudier, mais que M. Houzé, en 1850, a signalés à M. Alfred Jacobs, et que celui-ci a considérés comme suffisants pour justifier la situation qu'il donne

...an du Salut Public, Brau

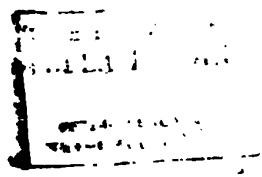

au *vicus Octavus* dans la carte géographique qui accompagne son édition de Grégoire de Tours.

Enfin M. Aug. Longnon, dans sa *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle* (Paris, 1878, p. 199), a entrepris une démonstration plus complète de l'opinion de ses devanciers. Il pense que *Cisarianus* et *Celosia*, signalés comme compris dans l'*ager Octaviensis*, ne pouvant être que Serezin et Solaise, de même que le cours d'eau l'*Also* ne pouvant être que l'Ozon, aucun doute ne devrait plus subsister sur le bien fondé de l'opinion de M. Houzé.

La publication du Ier volume du cartulaire de Cluny, et la communication que son savant éditeur, M. Bruel, a bien voulu nous faire de quelques-unes des chartes qui doivent paraître dans le IIe volume, nous ont permis de grouper tous les arguments qui doivent aujourd'hui servir à fixer, d'une manière définitive, la situation de l'*ager Octaviensis* et de son chef-lieu.

I. Et d'abord le *vicus Octavus* doit être placé sur les confins du *pagus Lugdunensis* et du *pagus Viennensis*. L'histoire des Francs, par Grégoire de Tours, et le cartulaire de Cluny, interprétés l'un par l'autre, ne permettent d'avoir aucun doute à cet égard.

En effet, la peste qui, sous le roi Gontran, dévasta Marseille, se répandit rapidement, dit l'historien franc, jusqu'à un bourg de Lyon nommé *Octavus*, et les chartes (n°s 624 et 1411) des années 943 et 975 placent le village *Cisariano, in agro Octavense, in pago* LUGDUNENSE. Celle de l'an 966 (n° 1201) place *Celosia in agro Octavense*, lequel est situé *in pago* LUGDUNENSE. D'autre part, les chartes n°s 904 et 1263 mentionnent au contraire la *villa Cisariano* ou *Cisturino* comme située *in agro Hoctaviensi*, *in pago* VIENNENSI. La contiguïté des deux *pagi*, au point où

était l'*ager Octaviensis*, explique naturellement ces confusions.

II. La *villa Cisiriano, Cistarino, Cisarino*, que les chartes n°s 246, 624, 904, 1014, 1263 et 1411, placent dans l'*ager Octaviensis*, est bien la paroisse de Serezin, qui est bornée au nord par Solaise, à l'ouest par le Rhône, au midi par Ternay et Communay, et au levant par Saint-Symphorien-d'Ozon.

En effet, quelles sont les limites données, par la première charte aux deux curtils, aux vignes et à la saussaie, compris dans la donation de l'an 924? Ce sont : *fines de Crapon*, nom donné à un ensemble de petits coteaux que se partagent avec Serezin les communes de Communay et de Ternay; *fines de Croptas*, localité que nous trouvons sur la limite nord-ouest de la commune de Ternay, désignée par les mots de Crotta et de Sarrasinière, ce dernier nom très-significatif pour désigner de vieilles ruines; *mons Mercurius*, aujourd'hui connu sous le nom de Merquet, et *Auriola insula*, dont le nom ne s'est pas conservé; mais il suffit de savoir que c'était le nom d'une île, pour qu'il soit certain que cette île était sur les bords du Rhône et qu'elle formait la limite occidentale des fonds décrits dans la donation. Enfin *fines de Octavello*, c'est-à-dire une autre extrémité de cet *ager*.

La charte n° 624, de l'an 963, donne pour limite à un curtil et à une vigne, dans la même localité, *mons anticus*, qui n'est autre que le *mons Mercurius*.

La charte n° 1263, de l'an 969, mentionne un champ, situé *in villa Cistarino, in loco ubi dicitur Rota*. Le copiste a commis ici deux erreurs. L'une porte sur le nom de *Cistarino*, pour *Cisarino, in agro Hoctavensi;* l'autre sur le nom de *Rota*, qui doit avoir été pris pour *Crotta*. L'*Elsone vel Venie* est donné pour un autre con-

fin à ce tènement. Il est facile de reconnaître là le nom de la petite rivière de l'Ozon, dans celui d'*Elsone*. Le nom de *Venie*, qui serait une seconde dénomination de ce petit cours d'eau, apparaît pour la première fois. Peut-être appelait-on ainsi un des bras de l'Ozon, car il a plusieurs embouchures dans le Rhône.

Enfin il est question dans la charte n° 1411, de l'an 975, d'un autre champ situé également *in agro Octaviaco*, *in villa Cisariano subtus monte Mercurio*.

Il résulte donc de tous ces documents que si l'*ager Octaviensis* est relié tantôt au *pagus Lugdunensis* et tantôt au *pagus Viennensis*, la *villa Cirisiano* est constamment placée dans l'*ager Octaviensis*, et que cette villa a pour localités contiguës *mons Mercurius*, Crapon, Crotta et des îles du Rhône; qu'enfin elle est traversée par l'Ozon ou la *Venie*, peut-être dérivée par métathèse du mot *Vienne*, qui lui serait venu du nom du *pagus Viennensis*, dont elle formait la limite septentrionale.

Un autre document emprunté à l'*Histoire du diocèse de Paris*, par M. l'abbé Lebeuf (Paris, 1755), peut encore être cité à l'appui de ce qui précède. Il y est question, en effet (t. VI, p. 51), d'une charte du cartulaire de l'église de Vienne de l'an 843, dans laquelle est mentionnée au nombre des possessions de la basilique de l'église de Challes une terre située *in pago Viennensi*, au canton dit en latin *Octaviensis*, *in loco qui dicitur* CYCONINGUS, et limitée au nord *fluvio Alsoni*. Or il s'agit évidemment dans ce texte de l'île aujourd'hui connue sous le nom de *Sénozan*, nom dérivé de *Cyconingus* par les transformations successives : *Cynocingus*, Cynocing, Cinozing, Synozin, Sinozan, Sénozan. La rivière de l'Ozon se jette en effet dans le Rhône au nord de l'île Sénozan.

L'emplacement de l'*ager Octaviensis* est donc désormais

à l'abri de toute controverse, et il s'étendait du côté du couchant jusqu'au Rhône, tandis que du côté du midi il avait pour limite l'*ager Ternacensis*, et au nord l'*ager Elosiacensis*.

III. Saint-Symphorien en faisait-il partie? Assurément non, et la question est tranchée par la charte de l'an 924.

En effet, les confins de l'*ager de Octavello* sont donnés pour limite orientale aux fonds compris dans cette donation. D'autre part, ces mêmes fonds s'étendaient du côté du couchant jusqu'au Rhône. Si dispersés qu'ils fussent, pouvaient ils franchir le territoire de Saint-Symphorien et se développer au delà de cette paroisse pour en former la limite orientale? La teneur de la charte résiste à cette interprétation; on peut donc affirmer que *fines de Octavello* se trouvaient entre la *villa Cisarino* et un *ager* voisin, dont le nom nous est inconnu et qui pouvait bien avoir Saint-Symphorien pour chef-lieu. Mais cet *ager* voisin ne pouvait pas être l'*ager Octaviensis*, puisque l'*ager Octaviensis* comprenait Serezin, qui s'étendait à l'est jusqu'aux confins de l'*ager* de ce nom (Arg^t de la charte, n° 246), or, l'*ager Octaviensis* ne dépassant pas les limites de la paroisse de Serezin, il se confondait donc avec celle-ci.

La carte qui accompagne cette dissertation en rendra l'intelligence plus facile; dressée d'après les données que fournit le cartulaire de l'abbaye de Cluny, elle met encore en relief ce fait caractérisque, c'est que dans la région qu'elle représente les *agri* avaient une faible étendue, puisque leurs limites sont les mêmes que celles des paroisses qui nous ont conservé leurs noms. C'est un nouvel argument en faveur de la thèse que nous venons de développer.

Nous y avons ajouté, dans l'*ager Communacensis*, une

localité appelée *Balaeitum* et signalée par M. l'abbé Chevalier, dans le cartulaire de Saint-André-le-Bas (charte n° 58*, de l'année 1066).

Nous devons, en terminant cette étude, dire un mot de l'origine de certaines dénominations qui y sont citées.

Nous nous sommes expliqué ici, ou dans les quelques pages que nous avons consacrées à l'étude des voies romaines entre Lyon et Vienne, sur le sens des mots : Merquet, les Cornées, le pré de la Dame, etc.; il nous reste à rechercher la signification des mots : *Octavum*, *Octaviensis*, *Octaviacum*, et les rapports qui peuvent exister entre ces appellations et ce nom de Saint-Symphorien donné au village voisin.

Octavum, *Octaviensis*, *Octavellum*, *Octaviacum*. Tous les historiens sont d'accord pour admettre que le mot *Octavum* a été donné à cet *ager* pour marquer la distance qui le séparait de Vienne. Il en était à huit mille pas, et en effet, la huitième pierre milliaire (à 1,481 mètres par mille), devait être placée sur la route entre Communay et Solaise. La villa *Cisiriano* se trouvait donc *ad octavum lapidem*, d'où le nom d'*Octaviensis* donné à l'ager qui en dépendait. Seulement, cet *ager* a ceci de remarquable, c'est qu'il n'avait pas, à proprement parler, de chef-lieu comme les *agri* voisins. Cette particularité est mise en évidence par ce double fait, que l'*ager Octaviensis* ne s'étendait pas au delà des limites de la paroisse actuelle de Serezin et que, sous le rapport de son étendue, il ressemblait aux *agri* de cette région. Grégoire de Tours est le seul qui parle d'une petite localité du nom d'*Octaviacum*, mais il l'appelle non une *villa* comme *Celosia*, *Communaicum*, ou *Tudarnacum*, chefs-lieux des *agri Celosiacensis*, *Communacensis* et *Tarnatensis*, il lui donne le nom de *vicus*, qui indique bien plus la situation d'un point donné d'une

route, aux abords d'une cité ou d'un territoire quelconque, qu'une agglomération de maisons.

Mais, si Saint-Symphorien, n'a jamais porté le nom d'*Octavum*, puisqu'il était (s'il a existé avant le IXe siècle de notre ère), en dehors de l'*ager Octaviensis*, nous n'en sommes pas moins disposé à trouver une certaine relation entre le nom de Saint-Symphorien et celui de l'*ager* voisin.

A quel *ager* appartenait le territoire de Saint-Symphorien? Nous l'ignorons! A quelle époque le nom de Saint-Symphorien apparaît-il dans l'histoire? Pas avant le XIIe siècle. Antérieurement à cette date, y avait-il là une *villa*, une paroisse ayant un nom quelconque, que celui de Saint-Symphorien aurait remplacé, ou bien cette dénomination est-elle contemporaine de la création du village? D'autres cartulaires jetteront peut-être quelques lumières sur cette question ; en l'état de nos connaissances, il nous est impossible de nous prononcer.

La seule chose qui nous paraisse vraisemblable, c'est que le nom de Saint-Symphorien lui a été donné préférablement à tout autre, en souvenir du nom d'*octavum* que portait l'*ager* voisin. Il y a trop de rapprochements à faire entre ces deux noms, pour pouvoir attribuer au hasard le choix du vocable de cette paroisse.

On sait aujourd'hui que les dénominations données par l'Église aux localités anciennes sont toutes une réminiscence des noms primitifs, mais détournés de leur première signification. Quand nous nous trouvons en présence d'une appellation profane, cette règle n'a pas la même importance; mais ici, elle reprend bien toute son autorité, puisque c'est le nom d'un saint qui a été donné au village. Faute d'avoir plus tôt tenu compte de cet usage, il est bien des questions historiques dont la solu-

tion s'est fait longtemps attendre. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais il est concluant. On a disserté longtemps, à Lyon, au sujet de l'emplacement du temple de Rome et Auguste. Il y a vingt ans seulement qu'il est admis qu'il existait, près des Terreaux, sur la versant sud de la colline Saint-Sébastien. La découverte de tombeaux, érigés à la mémoire des prêtres de cet autel, à force de se reproduire dans cette partie, et seulement dans cette partie de la ville, a fini par frapper l'attention des archéologues. Ils n'avaient pourtant qu'à interroger l'origine de cette dénomination de Saint-Sébastien, donnée à l'une des collines qui couronnent la ville de Lyon, et précisément à l'ancien confluent du Rhône et de la Saône. En se rappelant que Σεβαστος veut dire AUGUSTE, et que l'on appelait *Sébastes* les fêtes célébrées en l'honneur de l'empereur Auguste, on aurait depuis longtemps compris que le martyrologe chrétien avait supplanté, sur ce point, le souvenir de la tradition païenne.

De même, nous croyons que le mot d'*Octavum*, qui n'avait servi d'abord qu'à désigner une mesure itinéraire, ayant été conservé, longtemps encore après la destruction des routes consommée par les invasions des barbares et l'incurie du gouvernement, il n'aura plus rappelé plus tard à l'esprit que le nom de l'empereur Auguste, à la mémoire duquel on aura peut-être fait remonter l'origine de l'*ager Octaviensis*. C'est ainsi qu'*Octavum* aura pris la même signification qu'*Augustum*. Or le souvenir de celui-ci se retrouve dans le nom de Saint-Symphorien, originaire d'*Augustodunum* et dont la fête se célèbre dans le mois d'août, *Augustus*.

Après le lecture de ce dernier mémoire, la séance est levée à onze heures.

2e SÉANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1870

PRÉSIDENCE DE M. VALLENTIN.

Siégent au bureau, MM. Palustre, Desjardins et Francart, délégué du cercle archéologique de Mons (Belgique).

M. de Fontenilles remplit les fonctions de secrétaire.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Président invite M. Desjardins à faire connaître son avis sur le monument qui avait été, le matin, l'objet d'une discussion, et que le Congrès vient de visiter de nouveau. M. Desjardins pense que l'on ne peut voir là qu'un théâtre, semblable à celui d'Orange, dont une grande partie était adossée à la montagne. Après différentes observations, faites par plusieurs membres, le Congrès exprime le désir que de nouvelles fouilles soient pratiquées sur cet emplacement (1).

M. Leblanc donne ensuite lecture d'une intéressante pièce relatant le transport surnaturel, de Rome à Vienne, des lions qui se trouvent aujourd'hui à l'église Saint-Pierre, que vient de visiter le Congrès.

(1) On trouvera plus loin le rapport détaillé de M. Desjardins sur le prétendu amphithéâtre de Vienne.

Transport miraculeux de trois lions de pierre, de Rome dans l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne.

Le Reverend seigneur abé du Monastaire de Sainct-Pierre, hors les portes de Vienne, de l'ordre de Sainct-Benoit, supplie humblement les magnifiques seigneurs, Conseilliers du Dauphin, auditeurs de la chambre des comptes de Dauphiné, à ce que le bon plaisir desd. seigneurs soit de mander et permetre estre extrait et tiré des registres de la Chambre une copie des patentes en icelle enregistrées sur l'apposition des trois lyons de pierre apportés et existant dans le cymettière dud. monastaire en mémoire éternelle de la chose qui s'est passée à ce subjet et faire expédier lad. coppie ou extrait au proffit desd. suppliants en bonne et probante forme pour servir et valloir ce que de rayson. Et à ces fins que la commission soit addressée à l'un des secrétaires de lad. Cour pour faire faire perquisition du contenu en lad. rcqte faite au bureau l'an de grace mil cinq cent trente quatre et le troiziesme jour du mois de déxembre consernant la consecration du cymettière de Sainct-Pierre hors portes de Vienne et la transportation des trois lyons de pierre de la ville de Rome. On lict à Rome, dans le catalogue-registre ou tresor du bienheureux Sainct-Pierre, et imprimé dans une certaine pierre d'un stille brief, que le bienheureux Grégoire premier, l'an deuxième de son pontificact, a consacré lesglize et cymettière de Sainct-André-le-Bas, et en appres environ la neufviesme année de son pontificat dans la citté de Vienne, anciennement appellé la *Gehenne* ou

prison des crestiens et le lieu de malédiction ou le fleuve du Rosne passe tout au long de lad. ville par un cours rappide et dans laqlle les crestiens estoient envoyés en exil par Trajan et autres empereurs des Romains perfides pour estre affligés de la Gehenne et souffrir le tourmant du martire, auquel temps led. Pappe Grégoire consacra le monastaire de Sainct-Pierre, premier des apostres aveq son cymettière et dans lequel reposent et sont inhumés une inffinité presque de martirs et les corps des saincts tués et martirisés. Lad. consécration estant finie, il se prosterna en terre à genoux et fist des prières à Dieu et au Seigneur Tout-Puissant, aveq un esprit d'humilité et de supplication, disant : « Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos apostres et, par les apostres, à son Vicaire et aux fidelles crestiens, tout ce que vous demanderez à mon père et à mon nom, vous sera accordé; je demande à la toute-puissance de Vostre Majesté, à ce que quiconque à l'advenir eslira la sépulture de son corps dans le cymettière des deux esglizes Sainct-Pierre et Sainct-André de lad. ville, pourveu qu'il aye faict proffession de la foy de Jésus-Crist, ne soit pas subjet et soubzmis aux flammes de la damnation éternelle, mais plustost qu'il jouisse de la joye de la vie éternelle. » Ensuite de quoy, l'oraison estant parachevée, apparut un ange qui luy dict : « Ta prière a esté exaucée. » Et en signe de cela, les trois lyons qui brusloient à Rome, sans estre estaincts ny consumés au devant lydolle des Romains et les simulacres des divinités par un art de Virgille, ou plustost diabolique, cette mesme nuict, par l'annunciation de l'ange feurent transportés miraculeusement de Rome dans le cymettière dud. Sainct-Pierre, et lesquels lyons servant autrefois aux simulacres des démons, Jésus-Christ a réservé, pour les corps morts des martires, mais pour ce

que tu as présumé demander des sy grandes choses et que tu as demandé de prier pour l'âme de l'empereur Trajan, homme sy infidelle, sache qu'en ce siecle, tu ne seras jamais deslivré d'une infirmité corporelle de laquelle sans doubte tu serois deslivré, si tu n'avois pas demandé à Dieu ces deux choses, et certes ainsy que les nouvelles le rapportent, lad. prière perpétuelle ayant esté exaucée, il feust d'abord accablé d'une langueur d'estomac et feus travaillé jusques à son decedz, d'une fièvre cante et quarte, et du depuis, on n'a pas entendu les tonnerres, mouvement de terre, infestations des démons, les terribles bruits nocturnes que l'on estoit en coustume d'entendre auparadvant. Ce que voyant, le bienheureux pape Grégoire, dans la susd. consécration et pendant l'octave et les trois festes de Sainct-Pierre, il accorde une indulgence de vingt ans pendant les caresmes, à tous les fidelles, véritablement repentis et confessés, et sept ans et sept quarantaines à toutes personnes, pour la substention et entretenement de la lumière miraculeuse des lampes des lyons, servant aux statues; et, laquelle prière et révélation divine a esté notiffiée, à savoir, à nous, Pierre, diacre, que nous avons faict transcrire pour en donner notice à la postérité, et à moy Jean Humbert, diacre et secrétaire du bienheureux père Grégoire. Après son decedz, j'ay inscrit les actes de sa vie, par le commandement de Jean Pontiffe. Enfain, le bienheureux Grégoire, apprès avoir tenu le Saint Siége pendant quatorze ans six mois et dix jours, tout remply de bonnes œuvres, a rendu l'âme à Dieu son Créateur, l'année six cents six, depuis l'incarnation de nostre Seigneur. En tesmoignage de quoy, lesd. seigneurs de la chambre des comptes ont faict apposer leur scellé aux présentes, et signé par Nous secrétaires soubsignés, ce

cinquiesme décembre 1534 : Bonier, Gignon, secrétaires.

Engagé par M. le président de la séance à faire connaître son opinion sur l'église Saint-Pierrre, M. Palustre dit qu'on peut la classer au nombre des rares monuments chrétiens des premiers siècles que possède la France, et qu'il est un des mieux conservés. Le corps de l'édifice, dont certaines parties extérieures sont ornées de cordons de brique, paraît remonter au VIe ou au VIIe siècle, époque où l'on utilisa les colonnes antiques. Ce ne fut que plus tard, vers le milieu du XIe siècle, après un violent incendie qui dévora la charpente apparente qui recouvrait l'édifice, que cette église fut transformée presque entièrement; de cette époque datent, dans l'intérieur, cette double série de piliers soutenant la charpente et revêtus de stuc, le remaniement de l'abside, et enfin, la construction du clocher. Tel est aussi l'avis de M. Desjardins, sur l'église Saint-Pierre, où le Congrès a pu examiner de nombreuses et intéressantes inscriptions et de beaux morceaux de sculpture trouvés à Vienne (1).

M. Palustre donne ensuite lecture de la note suivante, qui présente une nouvelle explication de la plus célèbre des inscriptions du musée.

Du mot « carpusculus » à propos d'une inscription du musée de Vienne.

Le musée de Vienne possède une inscription qui a vainement exercé jusqu'ici la sagacité des érudits. Ce n'est pas,

(1) On trouvera plus loin le rapport de M. de Laurière, chargé d'étudier spécialement l'église Saint-Pierre.

toutefois, que le texte laisse quelque prise à l'incertitude, que l'on puisse facilement se permettre une substitution de mots à peu près semblables, et ainsi produire successivement des interprétations différentes. Loin de là, et jamais épigraphe n'a présenté une lecture plus certaine; car, non-seulement le lapicide a écarté, semble-t-il, à dessein, toute abréviation douteuse, mais encore il a tracé dans le marbre des caractères d'une beauté exceptionnelle.

D'où naît donc le sujet de désaccord qui nous occupe? du sens à donner à un terme qui n'apparaît que cette seule fois dans tous les monuments de l'antiquité.

Tandis que les uns font des *carpusculi* un ornement de toiture, les autres les confondent avec le membre d'architecture connu sous le nom de socle ou plinthe. Le même mot, suivant le caprice des gens, désigne des objets diamétralement opposés, et l'on comprend que le public, devant de pareilles variétés d'opinions, se sente pénétré d'un scepticisme profond. Cependant il n'y avait pas, croyons-nous, matière à perpétuer ainsi indéfiniment une discussion, et pour arriver à une solution raisonnable, il suffisait de réfléchir quelque peu sur le texte même de l'inscription, d'examiner dans quelle liaison les différentes parties se trouvent entre elles. Si le lecteur le veut bien, c'est ce que nous allons faire en sa compagnie, après avoir mis préalablement sous ses yeux la pièce du procès.

D. D. FLAMINICA. VIENNAE
TEGVLAS. AENEAS. AVRATAS
CVM. CARPVSCVLIS. ET

VESTITVRIS. BASIVM. ET. SIGNA
CASTORIS. ET. POLLVCIS. CVM. EQVIS
ET. SIGNA. HERCVLIS. ET MERCURI
D S D

M. Allmer, qui le dernier a parlé de cette inscription (1) en donne la traduction suivante :

« . . . . .*Flaminique de Vienne, par décret des décurions, a donné de ses deniers les tuiles en bronze doré* (de la toiture) (2), *avec ses palmettes et les revêtements de ses acrotères, les statues de Castor et de Pollux, et les statues d'Hercule et de Mercure.* »

Puis vient un long commentaire, dont nous extrairons seulement les quelques lignes utiles à notre sujet :

« Au nombre des objets mentionnés, dit-il, il en est deux qui ont donné lieu à des interprétations diverses : l'un désigné par le mot *basium*, l'autre, par le mot *carpusculis*, qui, jusqu'à présent, ne s'est encore rencontré nulle part ailleurs. M. Delorme (*Notice*, p. 46 et 50) a le premier démontré fort savamment qu'il faut entendre par celui-ci les palmettes qui couraient au bord et sur les arêtes de la toiture, et que les bases indiquées par l'autre étaient les acrotères, autrement dit les piédestaux sur lesquels étaient dressées les statues des Dioscures avec leurs chevaux et celles d'Hercule et de Mercure (3). »

Nous ne voudrions pas manquer de respect à M. Allmer,

(1) *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, par MM. A. Allmer et A. de Terrebasse, t. II, p. 292.

(2) Cette parenthèse semblait bien inutile, car nous ne voyons pas où les tuiles en question pourraient être placées, si ce n'est sur un toit. Mais nous avons tenu à reproduire intégralement le texte de M. Allmer.

(3) *Op. cit.*, p. 293-94.

mais, véritablement, pense-t-il nous satisfaire avec ces phrases vagues et ces prétendues explications empruntées à autrui? A tout prendre, nous préférons la traduction, timidement hasardée, dès 1856, par le regretté Victor Teste (1). « *D. D. Flaminique de Vienne a donné, de son bien, des tuiles de bronze doré, avec leurs ornements, et le revêtement des bases, et les statues de Castor et de Pollux avec leurs chevaux, et les statues d'Hercule et de Mercure.* » Si les deux *D* placés en tête de la première ligne ne sont pas, comme l'avait pensé cet archéologue, l'abréviation d'un nom propre (2), mais bien l'indice que la généreuse donatrice dont nous cherchons à pénétrer les intentions avait été nommée *Flaminique* par décret des décurions, *decreto decurionum*, il faut avouer que les mots : *avec leurs ornements et le revêtement des bases* sont tout au moins conformes à la construction grammaticale de la phrase, qui accorde à la première proposition, *cum*, la même force qu'à la seconde, et ne permet pas plus de séparer les tuiles dorées de ce qui achevait de donner à la toiture une signification de richesse, que les statues de Castor et de Pollux de leurs attributs ordinaires.

Chez M. Allmer, au contraire, nous trouvons un oubli complet de ces principes élémentaires, et pour lui le membre de phrase *cum carpusculis et vestituris basium* ne se rapporte pas tout entier à ce qui précède immédiatement. Aux tuiles il se contente d'accorder des palmettes; mais aux acrotères déjà chargés de statues, il veut encore

(1) *Bull. Mon.*, XXI, p. 681.

(2) « Le nom de cette Flaminique ou prêtresse est ici gravé en abrégé par deux D. Cette abstention est-elle due à la modestie de la donatrice, ou bien à la célébrité plus que suffisante dont ce nom était entouré? »

ajouter un *revêtement*. C'est la plus étrange confusion, en un mot, qui se puisse concevoir, et l'on a peine à comprendre que la seule inspection du texte n'ait pas conduit promptement à une plus raisonnable solution.

Mais après avoir dit en quoi s'est particulièment trompé le plus illustre de nos devanciers, il faut à notre tour chercher à jeter un peu de lumière sur une question si compliquée en apparence. Et d'abord, quel sens peut-on donner au mot CARPUSCULUS? Quel est ce genre d'ornement, et quelle place convient-il de lui assigner? Si nous ouvrons les dictionnaires, même les plus autorisés, notre embarras, loin d'être diminué, s'accroît, au contraire, dans des proportions étranges. C'est ainsi que nous lisons dans l'édition française de Freund (1) :

« *Carpisculus* ou *Carpusculus*, sorte de chaussure fendue en plusieurs endroits. » — Vop. Aurel. « Carpisculum (ou carpisclum), genus calciamenti esse satis notum est. » — « De là, en terme d'architecture, base, socle, plinthe. » Orelli, 32, 72.

Ducange s'exprime à peu près de la même manière (2), et quant aux écrivains spéciaux, de qui nous étions en droit d'attendre des explications, tels que Anthony Rich (3), ou MM. Daremberg et Saglio, ils ont éludé la difficulté en paraissant ignorer la question (4). Cependant

(1) *Grand Dictionnaire de la langue latine*, etc., *traduit de l'allemand en français*, par N. Theil. Paris, Didot, 1858.

(2) Il donne l'inscription de Vienne, mais sans commentaires.

(3) *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, in-8°, 1859.

(4) *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques d'après les textes et les monuments*. Paris, Hachette, in-4°, en cours de publication. C'est la seconde lacune que nous consta-

un peu de réflexion eût suffi pour démontrer que le mot CARPUSCULUS, évidemment dérivé du grec καρπός, dont il est à proprement parler un diminutif, devait indiquer un ornement en forme de fruit (1). Et comme, d'autre part, ce n'est pas au pied des édifices, mais bien à leur sommet qu'il faut chercher sa place, tout naturellement nous sommes amené à penser que le rédacteur de l'inscription a voulu désigner, par un terme très-caractéristique, la série de courbes régulières emboîtées à leurs points de jonction dans une sorte de petite poire, tout cet ensemble enfin connu généralement sous le nom de *crête*, et dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours (2). Pour tout dire, en un mot, les CARPUSCULI n'étaient autre chose que des antéfixes à deux faces, destinées à la décoration des faîtages, où elles servaient à relier les *imbrices* des pentes opposées. Pline a parfaitement défini leur rôle et indiqué une de leurs dénominations dans une phrase qu'il est bon de citer : « Dibutadis inventum est rubricam addere, aut ex rubra creta fingere; primusque personas tegularum extremis imbricibus imposuit, quæ inter initia prostypa vocavit. *Postea idem ectypa fecit. Hinc et fastigia templorum orta* (3).

Ce premier point éclairci, voyons si le reste de la phrase présente également les grandes difficultés que l'on a voulu y découvrir. Puisque grammaticalement, — et nous défions M. Allmer de nous prouver le contraire, — *et ves-*

tons dans cet important ouvrage. Voir ce que nous avons dit du mot ATTEGIA, *Bull. Mon.*, 1877, p. 676.

(1) De même les Latins avaient le mot ENCARPA (ἔγκαρπα) qui signifiait « guirlande de fleurs et de fruits ».

(2) Conf. Viollet-le-Duc. *Dictionn. raisonné*, au mot CRÊTE.

(3) *Hist. nat.*, XXXV, 43.

tituris basium doit se rapporter aux tuiles d'airain dont il est fait mention à la seconde ligne de l'inscription, nous avons peine à comprendre que l'on vienne dans la circonstance nous parler d'*acrotères*. Non certes, par le mot *basium* il ne faut pas entendre les petits socles qui se dressaient aux extrémités et au sommet du fronton d'un temple et servaient de supports horizontaux à des vases, à des trépieds, voire même à des statues de divinités, comme nous le verrons tout à l'heure! Que nous le voulions ou ne le voulions pas, le cercle dans lequel il est permis de se mouvoir est plus restreint, et la seule *base* qu'il s'agisse de *revêtir* est celle du toit. Au lieu de *vestituris basium*, on aurait aussi bien pu mettre *imbricibus extremis;* mais, nous l'avouerons, l'expression dont a fait usage le rédacteur de l'inscription est plus poétique, et c'est peut-être pour cela qu'elle a été jusqu'ici si peu comprise. Il a voulu tout simplement désigner les ornements que l'on attachait, comme dit Festus (1), sous la chute d'eau, *sub stillicidio*, c'est-à-dire à l'extrémité des tuiles courbes, dans le seul but de cacher la série de vides qui d'en bas produisaient un fâcheux effet. Cette fois nous sommes en présence de véritables antéfixes, de *prostypa*, suivant le langage de Pline, qui mieux que tout autre a indiqué, en quelques mots, la division que nous nous sommes efforcé d'établir.

En parlant « du revêtement des bases », Victor Teste ne compromettait rien, et s'il n'eût montré dans un commentaire qu'il était loin d'avoir entrevu la vérité (2), nous

(1) *De verb. significatione.*

(2) « Il faut donc voir dans *carpusculis* les ornements des tuiles, et probablement ces gracieuses palmettes, nommées *antéfixes*, dissimulant l'extrémité de la toiture *au-dessus de la*

pourrions peut-être croire qu'il a devancé notre explication; mais évidemment il s'est contenté de traduire littéralement, sans s'occuper en aucune façon de donner à sa phrase toute la précision désirable. M. Allmer, au contraire, ne permet pas un instant de douter du fond de sa pensée, et c'est bien en dehors de la toiture proprement dite, sur les rampants du fronton, qu'il va chercher les *bases* dont il a besoin. Bien plus, il revêt les acrotères, qui étaient des piédestaux tout unis, sans base ni corniche, de toutes sortes d'ornements. Les statues qui sont indiquées à cette place ne lui suffisent pas, et au risque de se trouver en désaccord avec les connaissances que nous avons de l'architecture antique, il prend sous son patronage la plus étonnante affirmation qui, depuis longtemps, ait été produite au grand jour.

Quoi qu'il en soit, il est désormais certain que la généreuse Flaminique dont le nom malheureusement ne nous a pas été conservé, avait pris à sa charge l'entière décoration des parties supérieures du temple auquel elle était très-probablement attachée. Sa piété aidant, sinon son goût pour la magnificence, — car il est assez difficile de savoir à quel sentiment elle a principalement obéi, — le bronze seul a été employé dans les différents usages auxquels servait habituellement la terre cuite. Tuiles, ornements de faîtage, antéfixes, statues des Dioscures sur les *acroteria angularia*, d'Hercule et de Mercure sur le *medianum* (1), tout a été coulé dans la première matière qui acquiert encore, grâce à l'application de l'or à sa sur-

corniche des édifices antiques. » *Loc. cit.* Puisque les *carpusculi* sont des antéfixes, il ne reste plus de place pour les *vestituræ basium.*

(1) Vitruve, III, 3.

face, une plus grande richesse et un merveilleux éclat.

Du reste, par une bonne fortune inespérée, on peut voir aujourd'hui dans les vitrines du musée de Vienne, outre des fragments de tuiles dorées, certains festons découpés qui font instinctivement rêver aux CARPUSCULI. Tous ces objets précieux ont été trouvés sur le mont Pipet, il y a une vingtaine d'années (1), et c'est là peut-être qu'il faut chercher le temple auquel ils ont appartenu.

Nous n'ajouterons qu'un mot. L'inscription qui a fait le sujet de cette étude, bien que son importance ait été plusieurs fois constatée (2), était naguère encore exposée aux injures du temps et des hommes. Le premier, M. de Caumont, en 1856, appela sur elle l'attention municipale, et sa parole aussitôt entendue donna le signal du mouvement qui nous a valu le plus admirable musée lapidaire que la France possède, si nous exceptons celui de la ville d'Arles, dont l'équivalent ne saurait être cherché de ce côté des monts.

M. le Président, après avoir remercié M. Palustre de son intéressante communication, appelle l'attention des membres du Congrès sur la belle publication entreprise par M. Leblanc, aux frais de la ville de Vienne. Il s'agit de la reproduction, à une même échelle, de toutes les

(1) *Bull. Mon.*, XXI, 683.

(2) Voici à peu près, par ordre de date, les principales publications auxquelles on peut se référer à ce sujet : Gruter, *Inscriptiones*, 98, 8. — Ducange, *Glossarium*, v° capisculus. — Grasser, *Antiquités de Nîmes*, p. 1068. — Millin, *Voyage*, II, p. 54. — Rey, *Monuments de Vienne*, III, pl. XVIII. — *Bull. Mon.*, XXI, p. 681. — Herzog, *Galliæ Narbonensis historia*, p. 111. — Allmer, *op. cit.*

inscriptions du musée. Déjà la planche XVI a vu le jour. Il n'y a pas, comme on pourrait le croire, double emploi avec l'album dont M. Allmer a acompagné son grand ouvrage sur les *Inscriptions antiques de Vienne.* M. Leblanc s'attache uniquement aux monuments renfermés dans le musée, et chacun peut voir que la comparaison des planches placées sous les yeux du Congrès avec tout ce qui a précédé est entièrement à son avantage.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Bellet, sur la neuvième question ainsi conçue : *De quelles ressources sont les inscriptions chrétiennes pour l'avancement des études relatives aux origines de la ville de Vienne?*

Dans cette très-intéressante étude, écoutée avec beaucoup d'attention, M. l'abbé Bellet passe en revue les différents auteurs qui ont parlé de l'établissement du christianisme chez les Allobroges et en tire d'ingénieuses conclusions (1).

La parole est ensuite donnée à M. de Marsy, pour la lecture d'un mémoire de M. l'abbé de Meissas sur la même question. M. l'abbé de Meissas parle au double point de vue de l'épigraphie et de la liturgie. Sous le

(1) M. l'abbé Bellet s'étant permis, contrairement à toutes les habitudes des Congrès, de publier son mémoire aussitôt après la clôture de la session, nous nous croyons en droit de ne pas même en reproduire un seul fragment. Certes, nous comprenons que M. l'abbé Bellet, qui appartient à l'école légendaire, n'ait pas un goût très-vif pour les observations; mais alors pourquoi vient-il reproduire en public des arguments qui ont été cent fois réfutés? Du reste, son mémoire ne se rattachait qu'indirectement à la question portée au programme, et c'est uniquement par amour de la libre discussion que nous en avions accepté la lecture.

Léon PALUSTRE.

rapport de l'origine de la liturgie, les documents peu nombreux sont insuffisants, mais permettent d'essayer de rattacher celle de Vienne à l'une des liturgies orientales; et au point de vue épigraphique, la première inscription de Vienne, étant de 441, la lacune de deux siècles motivée par les invasions des Burgondes ne permet pas de rien préciser au delà du ve siècle.

De quelles ressources sont les inscriptions chrétiennes pour l'avancement des études relatives aux origines de l'Église de Vienne ?

La question des origines d'une Église est toujours double, et comprend les deux problèmes suivants : 1° A quelle date l'Église a-t-elle été fondée? 2° Par quel canal l'Évangile lui est-il arrivé?

En ce qui concerne l'Église de Vienne, l'épigraphie peut-elle, dans l'état actuel de nos connaissances, suppléer aux lacunes de l'histoire pour la solution de l'un ou de l'autre de ces problèmes? Voilà ce que nous allons rechercher.

Ire PARTIE.

A QUELLE DATE L'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE PERMET-ELLE DE REPORTER LA FONDATION DE L'ÉGLISE DE VIENNE ?

Le sol viennois est un des plus riches de France en vieilles inscriptions chrétiennes, et personne, depuis la

savante et volumineuse publication de MM. Allmer et de Terrebasse (1), ne peut plus ignorer ces richesses. Mais parmi ceux de ces marbres qui sont datés, le plus ancien, l'épitaphe d'Irène (2), est de 441. Quant à ceux qui sont dépourvus d'indication chronologique formelle, leur type, surtout depuis les études de MM. de Rossi et Edmond Le Blant, permet de connaître leur âge avec une probabilité qui confine à la certitude. Or il n'en est pas un seul qu'on puisse reporter plus haut que le ve siècle. Mais si les marbres chrétiens n'apparaissent à Vienne que vers le ve siècle, en revanche, c'est à profusion qu'on les trouve à partir de ce moment-là.

Pour les quatre siècles antérieurs, ils se divisent en deux périodes bien distinctes. L'une, qui va jusqu'à la seconde moitié du IIIe siècle, est riche en inscriptions, mais toutes de forme absolument païenne. L'autre, qui s'étend des dernières années du IIIe siècle aux premières années du ve, ne présente que des pièces fort rares, parmi lesquelles il est moins étonnant qu'on n'en ait encore rencontré aucune qui présente des formules ou des symboles du christianisme.

En d'autres termes, le ve siècle offre le spectacle d'une véritable renaissance de l'épigraphie, à partir de laquelle les épitaphes chrétiennes se rencontrent à profusion. Cette renaissance est immédiatement précédée d'une période anépigraphe d'un siècle et demi environ. Enfin, avant cette période, le sol viennois se retrouve riche en épitaphes, mais en épitaphes dépourvues de tout caractère qui permette de les rapporter à des chrétiens.

(1) *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, Vienne, Girard, 1875, 6 vol. in-8°.

(2) Allmer, t. IV, 249.

Si nous étions réduits à ces données pour rechercher l'époque où fut fondée l'Église de Vienne, il faudrait en conclure tout d'abord que cette époque est antérieure au ve siècle, puisque dans ce siècle-là le christianisme paraît, d'après le nombre de ses monuments, déjà répandu dans les populations de la Viennoise.

Mais que devrions-nous penser des temps antérieurs? Sans doute il n'est pas étonnant que les mêmes causes (1) qui, pendant près de deux siècles, suspendirent ici l'usage des inscriptions, nous privent, durant cette période, de toute preuve épigraphique de l'existence du christianisme, quoique une notable fraction de la population pût être déjà chrétienne. Même dans la période précédente, c'est-à-dire dès le IIIe, le IIe, et si l'on veut le Ier siècle, la forme universellement païenne des inscriptions viennoises connues jusqu'à ce jour n'est pas une preuve absolue que le paganisme fût encore général (2); car d'une part il n'est pas impossible que quelque monument de forme chrétienne, appartenant à cette époque, se trouve enfin mis à jour; d'autre part, il faut bien admettre avec M. de Rossi (3), que là où les chrétiens des trois premiers siècles n'eurent à leur disposition que des cimetières à ciel ouvert, ils ne prirent pas d'habitudes épigraphiques capables de distinguer leurs sépultures.

(1) Relativement à ces causes, on peut consulter avec fruit MM. Allmer et de Terrebasse, *passim*, et le remarquable discours de réception à l'Académie de Lyon de M. Caillemer, sur l'*Établissement des Burgondes dans le Lyonnais, au milieu du* v^e *siècle*. (Lyon, Association typographique, 1877.)

(2) Cette forme prouve cependant que le paganisme était encore dominant.

(3) Voir le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, année 1871, p. 86.

En résumé, on le voit, quant à la date de l'origine de l'Église de Vienne, l'épigraphie ne saurait jusqu'à présent démontrer qu'une chose, c'est que cette date est antérieure au ve siècle. L'histoire, quoique très-pauvre en documents acceptables et concluants (1), est cependant beaucoup plus riche, puisqu'elle nous prouve au moins, par les souscriptions du concile d'Arles, l'existence d'un évêque à Vienne en l'an 314, et par la célèbre lettre des martyrs de Lyon rapportée dans Eusèbe, l'existence de chrétiens viennois vers l'an 177 (2).

(1) Je repousse absolument les fables d'après lesquelles l'évêché de Vienne aurait été fondé au i^er siècle, par saint Crescent, disciple de saint Paul. Elles n'avaient cours ni en 417, quand le pape Zosime donnait à l'Église d'Arles la suprématie sur celle de Vienne, ni en 450, lorsque l'assemblée des évêques des Gaules confirmait le témoignage rendu par ce Pontife à la priorité de saint Trophime. Les critiques sérieux sont depuis longtemps d'accord sur ce point. Voyez Daniel Papebrock au 27 juin dans les Bollandistes, les Mémoires de Tillemont, t. I, p. 585, et parmi les contemporains, les remarquables articles insérés dans le *Bulletin monumental* en 1866 et 1867, par notre savant et regretté confrère M. Taillar, sous ce titre : *Essai sur les origines et les développements du christianisme dans les Gaules.*

(2) Il est bon de remarquer pourtant que le martyre subi par des chrétiens originaires de Vienne ne suppose pas nécessairement l'existence, à Vienne, d'une chrétienté gouvernée par un évêque.

IIe PARTIE.

PAR QUEL CANAL L'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE PERMET-ELLE DE CROIRE L'ÉVANGILE ARRIVÉ A VIENNE?

Abordons maintenant la seconde partie du problème, et voyons si l'épigraphie y projette un peu plus de lumière.

M. Edmond Le Blant (1), M. Allmer (2), et autres savants des plus compétents, ont relevé dans leurs études sur l'épigraphie chrétienne de la Viennoise la fréquence des formules relatives à l'espoir de la résurrection.

L'épitaphe d'Irène, datée de 441, comme nous l'avons déjà rappelé, finit ainsi :

καὶ ἀναστήσεται ἐν τῇ ἡμέρα Χριστοῦ ἐρχομένου, *et resurget in die Christi venientis.*

Ailleurs on trouve :

Surrecturus die cœlo cum venerit auctor,
Surrectura cum dies Domini advenerit,
In spe resurrectionis misericordiæ Christi,
In spe resurrectionnis vitæ æternæ, etc.

M. Edmond Le Blant rapproche ces formules de celles qu'on rencontre dans la messe de saint Jean Chrysostome, dans les liturgies orientales recueillies par Renaudot, dans l'épître de l'église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe, dans les actes de saint Taraque, martyr de Cilicie au IVe siècle. Il voit là une nouvelle preuve des origines grecques de l'Église de Vienne, comme dans

(1) *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 93.
(2) *Inscriptions de Vienne*, t. IV, p. 249.

l'emploi de la formule *qui nos præcesserunt*, il en voit une des origines romaines des églises d'Afrique.

Malgré toute ma reconnaissance pour le ferme appui que les travaux du savant académicien prêtent à l'école historique dans la question de l'évangélisation des Gaules, je crois, Messieurs, devoir dire que ces conclusions me semblent ici quelque peu hasardées.

La question des liturgies primitives est, en effet, au moins jusqu'à ce jour, plus ténébreuse encore que l'histoire de nos premiers apôtres. Pour cette dernière il y a des faits absolument certains dès le IIe siècle; pour la première on peut dire que nous sommes dépourvus de toute espèce de documents antérieurs au Ve siècle.

Ni Tomasi, ni Mabillon, ni Muratori, n'ont réussi à rien nous apprendre touchant l'état de la liturgie romaine avant saint Léon, pape de 440 à 461; et si certains auteurs contemporains ont repris, non sans bruit, les mêmes questions, ils n'ont guère abouti qu'à prouver clairement qu'ils n'en savaient pas plus long que leurs devanciers. Quant aux vieilles liturgies gallicanes (1), on sait qu'au huitième siècle elles étaient très-différentes du Sacramentaire de saint Grégoire, forme à peu près définitive de la romaine arrêtée à la fin du VIe siècle. Des différences non moins remarquables ressortent de la comparaison de ce même Sacramentaire avec ce que nous savons de l'état où se trouvaient vers le même temps les rites orientaux, le mozarabe, l'ambrosien, l'africain, le breton et l'hiberne.

(1) C'est seulement sous Charlemagne que la liturgie romaine fut imposée aux églises des Gaules, comme elle le fut plus tard à celles d'Espagne, d'Angleterre. etc. V. Mabillon, *de Liturgia gallicana*.

Mais il est certain que la liturgie romaine n'était arrivée que progressivement à la forme sous laquelle on l'oppose aux autres liturgies. Celles-ci n'avaient-elles pas varié aussi chacune de son côté? Nous ne pouvons l'affirmer, mais cela paraît fort probable; en sorte qu'on est en droit de se demander si la diversité des rites est originelle, ou si au contraire elle ne provient pas de ce que chaque Église a modifié dans la suite ses usages particuliers, sans tenir à autre chose qu'aux grandes lignes qui se retrouvent dans toutes les liturgies et qui en sont comme le canevas commun.

Si, comme cela paraît être, l'Église de Vienne a été constituée au IIe siècle, si dès cette époque elle a eu sa liturgie propre, pour que cette liturgie confirmât son origine orientale, il faudrait que nous sachions quel était au cours du IIe siècle l'état respectif de la liturgie romaine et des liturgies orientales.

Or vous venez de voir, Messieurs, que nous l'ignorons absolument.

Fût-on en mesure d'avancer ou de reculer les commencements de l'Église de Vienne avec quelque certitude, on ne serait pas plus avancé pour cela; car l'obscurité de l'histoire liturgique n'est pas moindre au Ier et au IIIe siècle qu'au second.

A cette première remarque, j'en ajouterai une seconde, quoique de moindre importance au point de vue de la question qui nous occupe spécialement.

L'origine romaine des Églises d'Afrique, que M. Edm. Le Blant paraît accepter comme irrécusable, m'a toujours semblé pour le moins fort douteuse. Elle ne possède, en effet, d'autre appui que l'épître XXV de saint Innocent Ier, pape de 407 à 417. Ce pontife attribue, il est vrai, la fondation des Églises d'Afrique à des envoyés de ses pré-

décesseurs; mais il étend la même affirmation en bloc à toutes les Églises de l'Italie, des Gaules, de la Sicile et des îles adjacentes (1). Or, pour ne parler que de notre pays, le témoignage de saint Innocent n'y peut être admis par personne. L'école légendaire ne saurait voir des envoyés de Rome, ni dans un saint Lazare miraculeusement amené de Judée par mer en Provence, ni dans un saint Crescent que saint Paul aurait laissé à Vienne en passant pour aller en Espagne, ni dans bien d'autres que l'on pourrait leur ajouter. Quant à l'école historique, si cet embarras n'existe pas pour elle, elle a tout au moins saint Pothin, fondateur d'Église très-authentique au IIe siècle, qui n'était certainement pas un missionnaire romain.

Le texte attribué à saint Innocent (2), perdant ainsi la valeur que lui prêtent les partisans de l'origine romaine des Églises d'Afrique, nous restons en face d'un témoignage absolument contraire, celui de saint Augustin. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, Messieurs, ce qu'un tel nom lui donne de gravité. Quant au degré de précision, vous allez en être juges.

L'évêque d'Hippone défendant Cécilien contre les Donatistes (Ep. XLIII, n° 7), dit de lui : « Il ne pouvait

(1) *Quis nesciat... id quod a... Petro.. traditum est, ab ommibus debere serrari... cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam, et insulas interjacentes, nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes.*

(2) Nous disons *attribué*, car nous ne serions aucunement surpris que ce texte eût, comme tant d'autres, été postérieurement ou fabriqué ou remanié par quelqu'un de ces scribes de l'école de Mercator qui ont infesté l'Église vers le IXe siècle.

prendre souci de la multitude de ceux qui conspiraient contre lui, en se voyant uni de communion avec l'Église de Rome... et avec les autres pays d'où l'Évangile est venu en Afrique, *et cæteris terris, unde Evangelium in ipsam Africam venit.* »

Quels sont ces autres pays? Les destinataires de l'épître le savaient sans doute; leurs connaissances à cet égard ne sont malheureusement pas parvenues jusqu'à nous; mais il est de toute évidence que dans leur pensée comme dans celle de saint Augustin, c'était d'ailleurs que de Rome, que l'Afrique avait originairement reçu l'Évangile.

Les analogies tirées d'une comparaison avec les Églises d'Afrique ne me paraissent donc, pas plus que la comparaison des liturgies romaine et orientale, offrir aux conclusions de M. Ed. Le Blant une base suffisamment ferme; et je crois que, malgré l'ardeur de nos aspirations à une lumière plus abondante, il faut, pour tirer quelque chose de concluant des rapprochements entre les liturgies et l'épigraphie, savoir attendre encore.

Mes conclusions sur la seconde partie de notre problème demeurent donc, à mon grand regret, négatives comme sur la première; et j'estime qu'ici encore l'épigraphie n'ajoute rien à ce que nous entrevoyons par l'histoire, à savoir que le christianisme fut probablement, à Vienne comme à Lyon, une importation directe de l'Orient (1).

M. Paul Hunfalvy, professeur à l'université de Buda-Pesth, demande ensuite la permission d'analyser un long travail philologique et ethnographique dont il est l'auteur.

(1) Voir les savants articles de M. Taillar, déjà cité. *Bulletin monumental*, de 1866 et 1867.

Cette communication est accueilie par les applaudissements sympathiques de l'auditoire.

Du peuple roumain ou valaque. Étude sur son origine et celle de la langue qu'il parle.

I.

L'origine des nations modernes latines occidentales est assez connue, même dans ses détails; mais l'origine des Latins orientaux, des Valaques, qu'on nomme Roumains, est encore très-obscure. Dans toutes les provinces de l'empire d'Occident, la langue latine domina pendant tout le moyen âge aussi bien dans l'Église que dans l'enseignement public et l'administration politique; les langues modernes, comme le français, l'italien, l'espagnol, etc., se sont donc formées sous la tutelle du latin du moyen âge. Quelle qu'ait été l'influence étrangère qui modifia le bas latin et la langue vulgaire (*lingua rustica*), le latin de l'Église, de l'enseignement et de l'administration demeura toujours le latin littéraire.

Rien de semblable dans l'empire d'Orient. Quoique de Constantin le Grand à Phocas et Héraclius (jusqu'à 610), la langue latine fût aussi employée dans l'administration politique, dans les armées et aux tribunaux; quoique les évêques de la Mésie écrivissent en latin pendant cette période et avant l'occupation bulgare (679), pourtant la langue des conciles œcuméniques et de la théologie était le grec, les empereurs écrivains se servaient du grec, la philosophie et, en un mot, la science, qui résista aux ruines générales, parlait et écrivait en

grec; enfin l'administration de l'ancienne Grèce restait toujours grecque. Avec l'empereur Héraclius le latin cessa aussi dans l'administration politique, comme il avait déjà cessé dans la littérature et le commerce. Ainsi le sol de l'empire d'Orient n'était pas latin ou latinisé, comme celui de l'empire d'Occident; il était ou grec ou barbare, seulement avec des oasis latines dans la Mésie, dans la Thrace et dans la Macédoine, lesquelles cependant ne pouvaient changer la physionomie générale du sol. Par conséquent, la langue valaque ou roumaine ne put se former sous la tutelle du latin littéraire.

L'Occident et l'Orient éprouvèrent également de nouvelles invasions. Mais pendant que les Francs, les Burgondes, les Goths, les Longobards, etc., se latinisaient dans les provinces occidentales, les envahisseurs slaves et bulgares dans les provinces orientales ne changeaient pas de nationalité au profit du grec ou des oasis latines; c'est au contraire le slavisme qui gagne sur le grec dans le Péloponèse, et qui, ayant refoulé les colons latins, absorbe aussi les Bulgares au nord du Balkan. Voilà la physionomie du pays et les changements ethnographiques au sud du Danube.

Qu'est-ce qu'on sait des provinces au nord du Danube? « Inter imperii provincias Dacia postremo acquisita, prima amissa est, » écrit l'historien Mommsen (1). La Dacie, c'est-à-dire la Transylvanie et la Roumanie modernes, fut acquise en 107, et pour la plus grande partie perdue déjà en 256. Il ne resta sous la domination romaine que des contrées entre le Temes et le Danube, jusqu'à Aurélien (270-275), qui retira « exercituum populorumque reliquias », et les transféra dans la Mésie, au sud du Danube.

(1) Corpus inscriptionum latinarum, vol. III, pars, I, p. 160.

Cette transplantation augmenta naturellement les oasis latines de la Mésie. Sans doute, l'évacuation opérée par Aurélien, et celle qui s'était déjà faite avant lui, ne purent pas être si complètes, qu'il ne soit resté quelques débris des colons, qui préféraient la domination barbare à l'exil. Nous verrons si nous en pouvons trouver des traces.

Mais pourquoi nous livrer à cette recherche? est-ce que le peuple valaque en Transylvanie et en Roumanie ne prouve pas suffisamment son origine romaine? De qui peut-il donc descendre, sinon des anciens colons avec lesquels Trajan avait peuplé la Dacie conquise, et des légions qui stationnaient dans cette province? Voilà la réponse de tous les écrivains roumains ou valaques, qui s'appuient aussi sur l'autorité des historiens d'une grande renommée, dont il faut citer quelques-uns.

Voyons ce que dit Gibbon dans son célèbre ouvrage : *The Decline and Fall of the Roman Empire.* L'empereur Aurélien fait la paix avec les Goths, qui après la mort de Claude, abandonnant leur résidence dans l'Ukraine moderne, s'emparent des provinces de l'empire. Aurélien leur laisse la Dacie qu'il avait évacuée, en transférant les sujets romains dans la Mésie au delà du Danube. Mais l'ancienne Dacie retint pourtant un nombre considérable de ses habitants, qui préféraient la domination des Goths à l'exil. (The old country of that name detained, however, a considerable number of its inhabitants, who dreaded exile more than a Gothic master.)

Ces Romains dégénérés servaient toujours l'empire, en introduisant parmi les vainqueurs l'agriculture et les notions élémentaires des arts et de la vie civilisée. Peu à peu il s'établit une communion de langage et de commerce entre les deux rives opposées du Danube;

même *après que la Dacie fut devenue un état indépendant, elle resta encore la barrière la plus solide de l'empire contre les sauvages du Nord.* « And after Dacia became an independant state, it often proved the firmest barrier of the empire against the invasions of the savages of the North. » Dans une note, Gibbon ajoute : « The Walachians still preserve many traces of the Latin language, and have boasted in every age of their Roman descend. They are surrounded by, but not mixed with the barbarians. See a Memoir of M. d'Anville on ancient Dacia, in the Academy of inscriptions, tom, XXX. » Les Valaques conservent encore beaucoup de traces de la langue latine, et ils se glorifient toujours de leur origine romaine. Ils sont bien entourés par des barbares, *mais jamais ils ne se sont mêlés avec eux.* (Voir un Mémoire de M. d'Anville, etc.)

Le célèbre historien nous parle ici d'une Dacie indépendante, qui aurait été souvent la plus solide barrière de l'empire contre les invasions barbares du nord : mais dans tout le cours de son grand ouvrage il oublie de nous montrer cette Dacie indépendante, qui joua un rôle si profitable à l'empire. Gibbon lui-même raconte qu'après la domination des Goths, la Dacie passa sous celle des Huns, et puis sous celle des Gépides, et enfin sous celle des Avares; et que tous ces barbares envahissaient continuellement l'empire au delà du Danube. Donc, selon le récit de Gibbon, cette Dacie ne fut jamais une barrière de l'empire contre les invasions; elle était au contraire ce nid formidable d'où sortaient toujours les ennemis les plus implacables de l'empire.

Gibbon, comme nous avons vu, cite aussi l'autorité de d'Anville, pour prouver que les Valaques étaient bien entourés des barbares, sans pourtant jamais se mêler

avec eux. Si tel est vraiment le texte de l'illustre géographe, il faut dire qu'il ne connaissait point ni la Transylvanie, ni la Valachie, ni la Moldavie de son temps.

Eh bien ! l'historien Gibbon prétend constater deux faits éclatants : celui de l'état indépendant de la Dacie, duquel cependant lui-même ne nous montre pas la moindre trace, et celui de l'isolement des Valaques entre tous les barbares au temps de d'Anville, ce qui pourtant était invisible aux habitants de la Transylvanie et de la Roumanie aux siècles passé et présent. *Donc ces deux faits éclatants rentrent dans l'ordre des choses imaginaires.* Reste à savoir si les Romains dégénérés, comme Gibbon nomme les ancêtres des Valaques modernes, ont vraiment introduit l'agriculture et les notions élémentaires des arts et de la vie civilisée parmi leurs vainqueurs. Voyons ce qu'en sait M. Amédée Thierry, un autre historien d'une grande valeur.

« Un grand nombre de ces colons transdanubiens (c'est-à-dire de la Dacie) refusèrent d'abandonner leur pays. Ils résistèrent comme ils purent aux nations gothiques, qui des rives du Dniester s'avançaient vers le Danube. Quand les Goths furent maîtres des Carpathes, les colons romains se résignèrent à vivre sous une domination qui ménageait en eux *les arts qu'elle ignorait et le travail des champs qu'elle dédaignait.* Plus tard ils passèrent avec la Dacie des mains des Goths dans celles des Huns, vainqueurs des Goths, et furent sujets d'Attila. Après Attila, d'autres dominations barbares les possédèrent et épargnèrent en eux *une population industrieuse*, dont le travail leur profitait. C'est ainsi qu'il ont traversé dix-sept cents ans, laissant le temps emporter leurs maîtres, et perpétuant au milieu des barbares de toutes races *les restes d'une vieille civilisation*, une langue fille de la langue latine et

une physionomie souvent noble et belle qui rappelle le type des races italiques. »

Thierry n'a pas, non plus, un mot à dire sur l'indépendance de la Dacie du IIIe au Xe siècle; avec une emphase d'autant plus grande relève-t-il les arts, le travail des champs, enfin l'industrie des colons romains pendant la longue domination barbare. Or, si vraiment « un grand nombre de ces colons » qui se multipliaient, étant les seuls habitants fixes ou sédentaires dans le flux et reflux des barbares de toutes races, si ce grand nombre continuait la vie civilisée dans la Transylvanie moderne, comment donc expliquer le changement total de la nomenclature topique? Pas un nom de villes romaines n'est resté; la province elle-même a perdu son nom; car celui de « Dacie » n'est qu'un souvenir classique. En Allemagne, les noms romains de villes se sont perpétués, quoique la population romaine ait disparu entièrement; en Transylvanie, au contraire, la population romaine aurait existé sans interruption, dès le IIIe siècle, et pas une ville, pas une bourgade n'a retenu son nom romain. Les ruines de Sarmizegethusa, métropole dacique, qui sous les Romains était Colonia Ulpia Trajana, ont, chez les Roumains d'aujourd'hui, un nom slave: « Gradichtie; » ces mêmes Roumains appellent la métropole de la Transylvanie moderne « Belgrad », encore un nom slave. Les noms de fleuves sont les plus tenaces de la nomenclature géographique; aussi trouvons-nous, outre le Danube, l'Aluta, le Marisius (Maros), le Crisius (Körös ou Keres), le Samos, les plus grands fleuves de la Transylvanie, dont les noms étaient connus par les Romains. Mais les autres fleuves ont des noms ou slaves, comme Krasna, Bistra, Bistritza, Tcherna-Voda, etc., ou des noms hongrois, comme Aranyos, Tekete-Ügy, Homorod, Nyarad,

Sajo, Küküllö, etc. Même ce dernier fleuve s'appelle chez les Roumains « Tirnava », nom de fleuve slave fort répandu dans les contrées slaves. Pour qui connaît la Transylvanie moderne, et pour qui les langues hongroise et slave ne sont pas inconnues (que Gibbon, d'Anville, Thierry ignoraient complétement), c'étaient des Slaves et seulement des Slaves qui habitaient la Dacie ancienne, après l'occupation romaine et avant l'occupation hongroise. Il faut qu'il y ait eu un déplacement de population romaine plus soudain et plus fort qu'en Allemagne. Aussi tous les écrivains qui ont été à même d'apprécier les circonstances, ont-ils affirmé que l'origine des Roumains d'aujourd'hui doit être cherchée au sud du Danube, dans les Balkans. Ainsi écrit Sulzer : « Les Valaques se sont formés en Mésie et en Thrace, pas en Dacie (1). » La même thèse est traitée avec un apparat plus scientifique par Robert Roesler, dans ses Études roumaines (2).

M. Édouard Sayous, dans son *Histoire générale des Hongrois* effleure aussi cette question. Voilà ce qu'il en dit : « Après tant d'invasions, quatre siècles après la chute de l'empire d'Occident, six siècles après l'abandon de la Dacie par Aurélien, y avait-il encore de notables éléments latins dans la population du pays qui allait devenir la Hongrie? La plupart des écrivains roumains soutiennent la perpétuité du romanisme dans leur pays... Mais M. Roesler, dans son ouvrage, n'hésite pas à répondre négativement. La population que nous voyons aujourd'hui date, selon M. Roesler, du XIIIe siècle... C'est alors qu'après bien des mélanges elle repassa le Danube pour

(1) Sulzer, *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, II, Wien, 1781, p. 53.

(2) Rob. Roesler, *Romanische studien*. Leipzig, 1871.

s'établir définitivement au nord de ce fleuve, laissant dans la région de l'Hémus une colonie considérable qui existe encore. » M. Sayous ne trouve pas l'argumentation de M. Roesler absolument concluante. « Ces émigrations de peuples devenus laborieux et civilisés sont rares, et jamais on en aurait vu d'aussi complète. Mais ce qui est certain, ajoute-t-il, c'est que *les Roumains n'avaient pas fondé un véritable État* (1). »

L'histoire des guerres et des persécutions religieuses en France, en Allemagne, en Hongrie, nous offre le triste spctacle des émigrations volontaires et des expulsions violentes de peuples laborieux et industrieux; il n'y a donc rien d'invraisemblable à ce que, d'après le récit des historiens, les sujets romains aient abandonné la Dacie; et nous pouvons bien nous imaginer que la peur des Goths envahissants égalait bien la terreur des persécutions religieuses. Et puis l'évacuation de la Dacie ne se fit pas précipitamment; elle commença en 256, et finit en 271-275. En outre, M. Sayous sait très-bien qu'en Allemagne, en Pannonie, la population romaine a diminué peu à peu, et disparu entièrement, sans aucune émigration notée par l'histoire, seulement par le nombre toujours augmentant des nouveaux habitants. Le même changement aurait-il été impossible en Dacie, « postremo acquisita, prima amissa ? » Mais notons bien que, selon M. Sayous, les Roumains supposés de la Transylvanie n'auraient pas fondé un véritable État.

On revient toujours à ses premières amours, même en histoire. M. Henri Kiepert est bien connu comme géographe. Publiant un *Manuel de géographie ancienne*,

(1) Édouard Sayous, *Histoire générale des Hongrois*, tome I, page 46-48.

il dit, que « dans l'écroulement de l'empire romain, la plus grande partie de la Dacie passa sous la domination des Goths; Aurélien retira les derniers colons romains en 271, et les établit en Mésie, où ils formèrent la nouvelle Dacie aurélienne. » Dans une note, il constate *la fuite générale des sujets romains,* par des trouvailles souvent faites des trésors enfouis dont les monnaies ne montrent pas une date postérieure à Galien. « Mais, continue M. Kiepert, pour cela il ne faut pas songer à une complète évacuation, comme l'imagine M. Robert Roesler. Contre cette hypothèse est décisive la coïncidence du territoire de la langue roumaine moderne avec l'ancien royaume et l'ancienne province de la Dacie. Ajoutez-y encore le témoigage du mot magyar *deak*, qui prouve qu'au temps de l'occupation magyare les Roumains habitant ces contrées, conservèrent encore le nom de « Dacie » (1).

La coïncidence que M. Kiepert trouve entre le territoire de la langue roumaine moderne avec l'ancienne Dacie, n'est pas exacte. Le royaume de Décébal avait peut-être cette étendue, mais la province romaine était beaucoup plus restreinte. On ne trouve pas d'inscriptions romaines en Bukowine, pas même dans le comitat hongrois de Maramaros au nord de la Transylvanie. Comme les Roumains modernes de ces contrées dérivent d'une immigration des siècles postérieurs, ceux de la Transylvanie peuvent bien aussi être de nouveaux arrivants. Mais nous ne voulons rien préjuger.

Quant au témoignage du mot *deak*, M. Kiepert ne l'a pas compris. Ce mot signifie *diacre* (de diaconos, diaconus) ministre ou serviteur ecclésiastique. La langue

(1) Heinrich Kiepert. Lehrbuch der alten geographie. Berlin, 1878, p. 337.

magyare l'a emprunté de la langue slave, et l'emploie pour désigner « le latin », et « un homme qui sait le latin ». Le mot deak n'a donc aucune relation avec les anciens Daces.

II.

Il y a des événements dont l'histoire ne conserve pas le souvenir, car ils sont en dehors de son domaine. L'origine d'une langue et du peuple qui la parle sont de ces événements que l'histoire proprement dite ignore. La langue est le miroir dans lequel nous pouvons lire l'origine et les vicissitudes de la langue elle-même et du peuple qui en fait usage. Le témoignage de la langue est irréprochable, il ne veut ni ne peut nous tromper. Nous allons auparavant décrire la langue roumaine, et voir *comment elle s'est formée, et quel a été le milieu où elle s'est formée*. Ensuite nous regarderons en quelle relation réciproque se trouvent les langues hongroise et roumaine, ce qui a été négligé jusqu'à présent, quoi que ce soit absolument nécessaire pour décider définitivement la question dont il s'agit.

§ I. Les Valaques ou Roumains de nos jours demeurent en deçà du Danube, dans la Roumanie moderne (autrefois Valachie et Moldavie), dans la Bessarabie, dans la Boukowine, dans la Transylvanie et les contrées limitrophes orientales de la Hongrie, enfin sur la rive droite du Danube, dans la Servie et la Bulgarie, c'est-à-dire au nord de ces provinces, et dans la Dobrudscha. Ce sont les Valaques du nord que nous voudrions appeler *Daco-Roumains*. Mais il en demeure aussi dans la Thrace, la Macédoine, l'Albanie (l'ancienne Épire), dans la Thessalie. Des écrivains roumains modernes, comme Bolintineanu

(en 1858) et Margarit (en 1873) nous assurent, que de Thessalonique (Salonique) jusqu'aux villes de Berat, d'Avlona, Durazzo, Scodra etc., au littoral de la mer Ionienne, il y a partout des Valaques. Selon l'opinion de ces écrivains, les commerçants grecs à Vienne, à Budapest, etc., seraient venus de ces contrées là, comme aussi plusieurs familles bien connues, les Sina, les Mocsonyi, les Siaguna, etc. Poscopole ou Moscopole, Vlaho-Clissure, Ochrida seraient les centres de ces Valaques. Parmi les chrétiens de Salonique, il y aurait 764 familles valaques et seulement 324 familles bulgares. Nous appelons ces Valaques du sud *Macédo-Roumains*. Aux siècles antérieurs, ces Macédo-Roumains étaient plus nombreux; Moscopole avait encore à la fin du siècle dernier 80,000 habitants; son commerce, ses écoles, même sa typographie avaient une certaine célébrité; aujourd'hui il n'y a que des ruines, entre lesquelles végètent environ 150 familles. Comme les Daco-Roumains s'augmentent de jour en jour, les Macédo-Roumains, par contre, se diminuent. Ils se voient absorbés par l'hellénisme moderne, qui absorbe aussi la langue slave dans les villes et villages de la Grèce moderne et des provinces turques.

Nous avons donc deux branches du peuple roumain: celui du nord, les Daco-Roumains, et celui du sud, les Macédo-Roumains. Maintenant, nous allons décrire la langue de ces deux branches. Pour les Daco-Roumains, nous pouvons puiser dans toute leur littérature; mais pour les Macédo-Roumains, il faut nous borner à deux sources. La première est un petit dictionnaire de Théodore Cavalliotis, publié à Venise en 1770, que nous trouvons dans l'ouvrage de Jean Thunmann (1); la seconde,

(1) Johann Thunmann's: Untersuchungen über die Geschichte

est la grammaire macédo-valaque de Michael Bojadschi (1). Il est intéressant de savoir, que l'auteur de notre première ressource, Théodore Cavalliotis, naquit à Moscopole en 1720, où il fut prêtre (protopopas), après y avoir fait ses études. En 1770, tous les habitants de Moscopole parlaient encore le roumain.

Pour décrire une langue, il en faut montrer un petit dictionnaire et un extrait de grammaire; mais ici on n'en verra que quelques échantillons. Puisqu'il s'agit ici des deux dialectes, dont la prononciation doit être précisée, je me sers de *k* au lieu de *c* devant *a o u*, car le *c* sera prononcé comme *tz* ou le *z* allemand, mais *c* sonnera comme l'italien *ci* (ciascuno); *s* sonne comme le *s* français au commencement des mots; *s* au contraire aura la valeur du *ch* français (chasser); *z* vaut autant que le *j* français (je, jadis); mais *z* sonnera comme le *s* français, entre deux voyelles (2).

I. *Des mots latins qui se trouvent dans chacun des deux dialectes :*

Daco-Roum.		Maced-Roum.	
aku	acus	aku	aiguille
albu	albus	albu	blanc
alegu	eligo	alegu	je choisis
amu	habeo	amu	j'ai
aproape	prope	aproape	près

der œstlichen europaeischen Vœlker. Erster Theil. Uber die Geschichte und sprache der Albaner und der Walachen. Leipzig, 1774, p. 136-238.

(1) Γραμμανικὴ Ρομανικὴ ἤτοι Μακεδονο-Βλαχικὴ. Romanische oder Macedono-wlachische Sprachlehre. Verfasst und zum ersten. Mahle herausgegeben von Michael G. Bojadschi. Wien, 1813.

(2). Les lettres indiquées, *c*, *s*, et *z* devraient être surmontées d'une sorte d'esprit rude, que l'absence de caractères hongrois nous empêche de reproduire.

arbore	arbor	arbore	l'arbre
ardu	ardeo	ardu	je brûle
askundu	abscondeo	askundu	je cache
asceptu	adspecto	asteptu	j'attends
audu	audio	audu	j'écoute
atunci	tunc	atumcia	alors
barba	barba	barba	la barbe
bou	bos	bou	le bœuf
bracu (bratzu)	brachium	bracu	le bras
bunu	bonus	bunu	bon
cétate	civitas	citate	la cité
cina	cœna	cina	la cène
cingu	cingo	cingu	je ceinds
dau	do	dau	je donne
dente	dens	dinte	la dent
despoiatu	spoliatus	despolliatu	dépouillé
domnu	dominus	domnu	le seigneur
doamna	domina	doamna	la dame
dormu	dormio	dormu	je dors
draku	draco	draku	le diable
dulce	dulcis	dulce	doux
ziku	dico	ziku	je dis
earba	herba	iarba	l'herbe
esu	exeo	esu	je sors
faku	facio	faku	je fais
farina	farina	farina	la farine
ferbu	ferbeo	herbu	je cuis
fia	filia	hillia	la fille
fiu	filius	hilliu	le fils
foame	fames	foame	la faim
foku	focus	focu	le feu
frangu	frango	frangu	je romps
frate	frater	frate	le frère
fruptu	fructus	fruttu	le fruit
fumu	fumus	fumu	la fumée

implu	impleo	umplu	j'emplis
inelu	anulus	nelu	l'encan
intru	intro	intru	j'entre
kaldare	caldarium	kaldare	le chaudron
kapu	caput	kapu	la tête
kandela	candela	kandila	la chandelle
kane	canis	kane	le chien
karbune	carbo	karbune	le charbon
kiaic	clavis	kliaie	la clef
karne	caro	karne	la chair (viande)
kiemu	clamo	klemu	je crie, j'appelle
korbu	corvus	korbu	le corbeau
kornu	cornu	kornu	la corne
kruce	crux	kruce	la croix
kumperare	comparare	kumperare	je compare (j'achète)
lakremu	lacrima	lakrema	la larme
laku	lacus	laku	le lac
legu	ligo	alegu	je lie
lingu	lingo	lingu	je lèche
luna	luna	luna	la lune
loku	locus	locu	la place
lupu	lupus	lupu	le loup
luptu	luctor	aluptu	je lutte
lupta	lucta (bellum)	liufta	la guerre
marzine	margo	marcene	la marge, le bord
maskuru	musculus	maskuru	le masculin
medua	medulla	medua	la moelle
minte	mens	minte	l'esprit
munte	mons	munte	le mont
muieare	mulier	muliare	la femme
multu	multus	multu	beaucoup
nare	nares, nasus	nare	le nez
nepotu	nepos	nepotu	le neveu
numeru	numerus	numeru	le nombre

caspe	hospes	oaspe	l'hôte
oaste	hostis	oaste	l'ennemi
okiu	oculus	okliu	l'œil
omu	homo	omu	l'homme
oameni	homines	oameni	les hommes
osu	os, ossis	osu	l'os
ou	ovum	ou	l'œuf
pane	panis	pane	le pain
parte	pars	patte	la part
peatru	petra	kiatra	la pierre
peale	pellis	kiale	la peau
peptene	pecten	kiaptene	le peigne
peptu	pectus	keptu	la poitrine
peana	penna	peana	la plume
porku	porcus	porku	le porc
portu	porto	portu	je porte
puute	pons	punte	le pont
raza	radius	raca	le rayon
riu	rivus	reu	le ruisseau
roa	ros	rao	la rosée
sanze	sanguis	sance	le sang
sanetate	sanitas	senetate	la santé
seate	sitis	siate	la soif
seara	sera	siara	le soir
sedu	sedeo	sedu	je sieds
seminu	semino	seaminu	je sème
sinn	sinus	sinu	le sein
semnu	signum	semnu	le signe
sciu	scio	stiu	je sais
skriu	scribo	skriu	j'écris
sourece	sorex	sioareku	la souris
surdu	surdus	surdu	sourd
tudoare	sudor	sudoare	la sueur
stingu	extinguo	astingu	j'éteins
tacere	silentium	tacere	le silence (taire)

taku	taceo	taku	je tais
tundu	tondeo	tundu	je tonds
ungia	ungula	ungle	l'ongle
ursu	ursus	ursu	l'ours
vaka	vacca	vaka	la vache
vale	vallis	valle	la vallée
vecinu	vicinus	vicinu	le voisin
veargu	virga	viarga	la verge
vedu	video	vedu	je vois
ventu	ventus	vintu	le vent
verme	vermis	jermu	le ver
vinu	vinum	jinu	le vin
vicelu	vitulus	jicalu	le veau
virtute	virtus	vertute	la vertu
vomu	vomo	vomu	je vomis
vulpe	vulpis	vulpe	le rénard
zoku	(jouis) ludo	zoku	je joue

Ces mots nous montrent qu'en général la langue roumaine ressemble beaucoup plus à l'italien qu'au français; mais ils nous montrent aussi que, nonobstant quelques différences, ces deux dialectes ou branches ne font vraiment qu'une langue. Ainsi les Roumains du mont Pinde et les Roumains de la Bukowine parlent la même langue, dont l'origine ne peut pas se trouver dans deux pays différents, par conséquent en Transylvanie et en Macédoine. L'élément le plus flexible et le plus variable des langues, c'est la prononciation des voyelles. S'il y a des nuances de la prononciation identiques dans deux dialectes, certes, il est absolument impossible que ces dialectes se soient formés dans deux différents pays éloignés l'un de l'autre.

Or nous trouvons ici dans la liste des mots communiqués : *omu* (homme) et *oameni* (hommes), *domnu* (domi-

nus) et *doemna* (domina); ensuite *seate, siate* (sete, sitis, soif), *seara, siara* (sera, soir), etc., c'est-à-dire, nous trouvons que la voyelle *o* devant *a* et *e* se prononce comme *oa,* et que la voyelle *e* devant *a* et *e* se prononce comme *ea, ia.* Selon cette règle, on prononce dans les deux dialectes :

mollis (mou)	ainsi :	moale, moale
mola (moulin)	—	moara, moara
mors (la mort)	—	moarte, moarte
olla (le pot)	—	oala, oala
porca (la truie)	—	poarka, poarka
sol (le soleil)	—	soare, soare
vox (la voix)	—	voace, boace, etc. etc.

Cette prononciation est observée aussi dans les mots qui ne sont pas latins, par conséquent broska (la grenouille), se prononce comme broaska ; gropa (le fossé), groapa, etc.

herba (l'herbe)	earba, iarba
penna (la plume)	peana, peana
sitis (la soif)	seate, seate
virga (la verge)	vearge, viarga, etc.

Selon cette règle, le verbe video, vides, videt, se prononce en roumain vedu, vezi, veade, etc.

Dans la liste des mots communiqués nous trouvons aussi des permutations de consonnes, à savoir :

A. la gutturale latine se change en une *labiale,* dans les deux dialectes. Ainsi :

luctor	luptu	aluptu	je lutte
lucta	lupta	liufta	la guerre
aqua	apa	apa	l'eau
directa	dereapta	deriapta	droite

equa	eapa	iapa	la cabale
lac	lapte	lapte	le lait
lignum	lemnu	lemnu	le bois
lingua	limba	limba	la langue
nox	noapte	noapte	la nuit
octo	opto	optu	huit
quatuor	patru	patru	quatre, etc.

Ce changement a lieu aussi entre les deux dialectes, comme nous avons vu; par conséquent :

petra	peatra	kiatra	la pierre
pellis	peale	kiale	la peau
pecten	peptene	kiaptene	le peigne
fieri	fire	hire	devenir, la nature
vinum	vinu	jinu	le vin
vitulus	vicelu	jicalu	le veau, etc.

Mais il y a des mots qui ne subissent pas ce changement, par conséquent caballus (le cheval) reste *kalu*, callis (le chemin) reste *kale*, qualis (quel) reste *kare*, etc. Dans ce dernier mot la consonne *l* latine est changée en *r*, comme nous avons déjà vu que le latin *sol* (soleil) est dans tous les deux dialectes *soare*. Voyons d'autres exemples.

B. l latin se change en *r* :

cœlum	ceru	ceru	les cieux
mel	miere	miara	le miel
palus	paru	paru	le pieu
palumbes	parumbu	parumbu	la colombe
pilus	peru	peru	le poil
pulex	purece	purice	la puce
sal	sare	sare	le sel
salire	sarire	sarire	saillir, sauter

scala	skara	skara	l'échelle
singulus	singuru	singuru	seule
subtilis	supcire	supcire	subtile
talis	tare	ah-tarc	tel
velle	vreare	vriare	vouloir, l'amour

L'identité des mots latins, mais surtout l'identité du changement de ces mots dans les deux dialectes, nous fournissent la preuve la plus sûre que cette langue a pris naissance dans un même pays.

II. *Des mots non identiques en latin et en roumain, et des mots non latins, qui se trouvent également dans les deux branches roumaines :*

acellu	àcellu	celui
adunu	adunu	j'amasse
aflu	aflu	je trouve
arunku	arunku	je jette
astazi (istadie)	azi	aujourd'hui
azunare	azunare	le jeûne, le carême
balta	balta	le marais
barbatu (barbatus)	barbatu	l'homme, le mari
belesku	belesku	je pèle
broaska	broaska	la grenouille
bruma	bruma	la bruine, le frimas
burete (boletus)	burete	le champignon
buza	buza	la lèvre
capu	capu	le bouc
cenusa (cinis)	cennusa	la cendre
cesu	cesu	je tisse
demandu	dimandu	je commande
dimineaca	diminiaca	l'aurore
dumnezeu (dominus deus)	dumneze	dieu

doru (dolor)	doru	le désir
fecora	ficora	la fille
fecoru	ficoru	le fils, le garçon
fetu	fetus	j'accouche
feata	fiata	la servante
folosesku	felisesku	je profite
frika	frika	la peur
frunza	frunza	la feuille
fortuna	fortuna	la tempête
galbenu	galbenu	jaune
golu	golu	vide
gradina	gradina	le jardin
graiu	graiu	la voix
graiesku	griaiesku	je parle
grasime	gresime	la graisse
greaca	greaca	le fardeau, la charge
goapa	groapa	la fosse
gura	gura	la bouche
gusa	gusa	le gosier
hranesku	harnesku	je nourris
imprumutezu	imprusmutezu	j'emprunte
inima	inema	le cœur
invecu	invecu	j'enseigne
kalu	kalu	le cheval
kale	kale	la voie, le chemin
kamasa	kamiasa	la chemise
kautu	kaftu	je cherche
kopilu	kopelu	le garçon
kopila	kopila	la servante
kucitu	kucutu	le couteau
kurendu	kurrundu	vite
leau	aliau	je prends
leuare-a-minte	loare-a-minte	observation
lingura	lingura	la cuiller
lukru	lukru	le travail

lukrezu	lukrezu	je travaille
lupta (lucta)	liufta	le combat, la guerre
macu	macu	les entrailles
mare	mare	grand
mencuna	mincune	le mensonge
mosu	mosu	le vieillard
moasa	moasa	la vieille
muma	muma	la mère
orbu	orbu	aveugle
padure	padure	la forêt
pantece	panteku	le ventre
panza	panza	la toile
petreku	pitreku	j'envoie
preotu / preutu	preftu	le prêtre
pucinu	pucinu	peu
rana	rana	la plaie, blessure
rendu	a-rada	l'ordre
sboru	asboru	je vole
secerare	sicerare	la moisson
skandura	skandura	la planche
skaperu	skaperu	je bats le briquet
skotu	skotu	j'en tire
strembu	strembu	courbe
strimtu	strimtu	étroit
sufletu	sufletu	l'âme
suta	suta	cent
supcoare	sumsoare	l'aisselle
tata	tata	le père
trupu	trupu	le corps
usa	usa	la porte
uskatu	uskatu	sec, terre ferme
visu	jisu	le songe, rêve

Parmi ces mots il y en a de latins, dont la signification

s'est changée en roumain ; par conséquent barbatu l'homme, le mari; doru (dolor, douleur) désir; gura (gula, geule) la bouche; inima, le cœur; leau (levo), je prends; leuare-a-minte (levare ad mentem), animadversion, observation; lukru (lucrum) le travail; orbu (orbus) aveugle; sufletu, l'âme, etc. Ce changement de signification étant le même dans les deux dialectes, impossible de penser qu'il se soit également fait en Transylvanie et en Macédoine ou en Thessalie. Il faut donc supposer que la langue roumaine s'est formée dans un seul pays, d'où elle s'est répandue successivement. La même supposition s'offre, si nous considérons les autres mots qui ne sont pas latins. Il est absolument impossible de penser que le milieu dans lequel la langue s'est formée ait été le même, et en Transylvanie et en Macédoine ou en Thessalie. Si donc il est impossible de présupposer deux différents berceaux, d'où serait sortie la langue roumaine ou valaque? Où faut-il chercher ce berceau, en Transylvanie, ou bien en Macédoine et en Thessalie? La réponse à cette question nous sera donnée par la langue elle-même. Nous y trouvons des mots qui dérivent du grec, par conséquent :

aflu	je trouve	aflu	ἀλφάνω
beserika	l'église	besarika	βασιλική
daskalu	le maître d'école.	daskalu	διδάσκαλος
draku	le diable	draku	δράκων
drumu	le chemin	drumu	δρόμος
ermu	le désert	ermu	ἔρημος
harisesku	je gratifie	harisesku	χαρίζομαι,
igumenu	l'abbé	igumenu	ἡγούμενος
ikoana	l'image	ikoana	εἰκών

lipsa	le manque	lipsa	λεῖψις
marturu	le témoignage	marturu	μάρτυρ
meru	la pomme	meru	μῆλον
pedepsa	la punition	pedesa	παίδευσις
pedepsesku	je punis	pedefsesku	

Ici je me borne à des mots que je trouve également chez Cavalliotis et chez M. de Pontbriant (1). En prenant chaque dialecte séparément, on en trouve bien davantage. Par conséquent en macédo-roumain : dokimie l'expérience, dokssa la gloire, eirine la paix, elefteru franc, etc. En daco-roumain : eftinu à bon marché, haru la grâce, hrisovu la bulle d'or, logofetu le chancelier, mire le futur, fiancé, mireasa la fiancée, plasma créature, plasmai faire, patima souffrance, patimi souffrir, temeiu fondement, fond (θημέλιον), etc. Or ces mots nous disent qu'il faut chercher le berceau de la langue roumaine dans le voisinage du grec. Parmi ces mots *beserika*, *besiarika* sont d'une très-grande preuve. Supposez que le roumain se soit formé en Transylvanie, nous y trouverions ou le mot « ecclesia », qui a été adopté par toutes les langues romanes, ou « kirche », « cirkue », qui se trouvent dans toutes les langues germaniques et slaves. « Beserika » (Βασιλική) nous conduit donc vers les Grecs. Mais continuons à examiner la langue.

Toutes les langues romanes ont formé leur article du pronom démonstratif *ille*, *illa;* l'italien dit « il lupo, la parte » ; le français « le loup, la part », seul le roumain dit « lupu-lu, parte-(l) a ». Le roumain met donc l'article après le nom, pendant que toutes les autres langues romanes le mettent avant le nom. Cette différence ne se serait pas

(1) *Dictionaru Romano-Francesu*, de Raoul de Pontbriant, Bucuresci, 1862.

formée en Transylvanie, où les descendants des colons romains auraient vécu parmi des peuples teutoniques (goths, gépides) et slaves. Or ni la langue gothique ni les langues slaves n'ont cette particularité; il faut donc conclure qu'elle s'est formée dans un autre milieu, où elle se trouve encore. Or elle se trouve dans l'albanais et le néo-bulgare. Notons bien qu'elle ne se trouve pas dans l'ancien bulgare; par conséquent on doit présupposer qu'elle s'est formée dans le roumain ou seulement par l'influence de l'albanais, ou bien plus tard par l'influence aussi du néo-bulgare. Tout le monde est d'accord sur l'origine de l'albanais, qui est le reste de la langue thrace, laquelle avant l'invasion des Romains et des Slaves était régnante dans toute la péninsule des Balkans. La position de l'article dans le roumain est donc une preuve que le berceau de cette langue doit être cherché parmi les Albanais et parmi les Bulgares, c'est-à-dire au sud du Danube.

Les numéros de 11-19 sont des formes synthétiques, retenues du latin, dans les autres langues romanes. Seulement le roumain, abandonnant ces synthées, s'est formé des formes analytiques comme voici :

11.	undici	onze	un-spre-zace	un-spre-zece
12.	dodici	douze	duo-spre-zace	doi-spre-zece
13.	tredici	treize	trei-spre-zace	trei-spre-zece
14.	quattordici	quatorze	patru-spre-zace	patru-spre-zece
15.	quindici	quinze.	cinci-spre-zace	cinci-spre-zece
16.	sedici	seize	sas-spre-zace	sease-spre-zece
17.	diecessette	dix-sept	sapte-spre-zace	seapte-spre-zece
18.	dieciotto	dix-huit	optu-spre-zace	optu-spre-zece
19.	diecinovo	dix-neuf	nau-spre-zace	noue-spre-zecé

Ces formes analytiques sont des constructions faites par

les mots : « unum supra decem, duo supra decem », etc. En albanais on trouve des formes analytiques correspondantes.

Le futur du verbe des autres langues romanes montre une forme nouvelle synthétique, qui se fait avec le verbe « habeo », en italien : ho hai ha etc.; en français : ai as a. « Parlerò, parlerai, parlerà » s'est fait de « parlare-ho, parlare-hai, parlare-ha, » comme « parlerai, parleras, parlera ». Le roumain, au contraire, a une forme analytique composée du verbe « volo » et de l'infinitif. Ainsi :

l'italien dit :	le daco-roumain :	le macédo-roumain :
loderò	voliu lauda	voi laudare
loderai	veri lauda	vrei laudare
loderà	va lauda	va laudare
loderemo	vremu lauda	vremu laudare
loderete	vreci lauda	vreci laudare
loderano	voru lauda	voru laudare

On se souvient que le latin *velle* est en roumain *vrere* (vreare, vriare), car la consonne *l* se change en *r*. De là les formes latines : « volumus, vultis, volunt, » sont en roumain : « vremu, vreci, voru. » Le grec moderne forme son futur aussi par le verbe θέλω, par conséquent θέλω πατήσει je marcherai. L'albanais montre la même formation. La forme analytique du futur roumain ressemble donc à la forme analytique du grec moderne et de l'albanais.

Jusqu'ici nous avons trouvé que la langue roumaine ne peut avoir deux différents berceaux, par conséquent un en Transylvanie et un autre en Macédoine et en Thessalie. Donc, elle n'en possède qu'un seul.

En outre nous avons trouvé que ce berceau doit être

cherché au sud du Danube, en Macédoine et en Thessalie, d'où elle s'est répandue parmi les Bulgares.

Dans l'Europe moderne, tous les peuples romans et germaniques, comme le peuple hongrois, ont adopté l'écriture romaine. Les peuples slaves sont divisés par l'écriture. Ceux qui appartiennent à l'église de Rome se servent de l'écriture romaine; ceux-là qui appartiennent à l'église de Byzance, emploient l'écriture cyrillique. On sait que saint Cyrille, frère cadet de saint Méthode, pour la conversion des Slovènes composa, vers l'an 865, l'alphabet qui porte son nom. On sait aussi que saint Méthode, avec le consentement du pape, chantait la messe en slavon dans toute la Pannonie et en Moravie. La liturgie slavonne exista jusqu'à ce que Svatopluc expulsa de la Moravie les disciples de saint Méthode, qui s'enfuirent chez les Bulgares, nouvellement convertis, au delà du Danube. L'invasion des Hongrois annihila le royaume moravien et la jeune chrétienté en Pannonie et en Moravie. Mais chez les Bulgares, la chrétienté se développa avec la liturgie et avec une littérature slavonnes, cultivées par les disciples réfugiés de saint Méthode. Ainsi se forma la littérature paléo-bulgare, qui fut aussi transplantée en Russie, avec le christianisme. Selon Gibbon, d'Anville et les autres auteurs cités ici, comme aussi selon l'opinion de tous les écrivains roumains, les Valaques de la Transylvanie et de toute la Dacie Traïanne seraient des descendants des anciens colons romains qui auraient continué, au milieu des barbares, une vie civilisée avec l'agriculture et les arts qui constituent la civilisation, jusqu'à l'invasion et l'occupation hongroise. Ils auraient eu une hiérarchie complète sous un métropolite de Belgrad, la capitale de la Transylvanie, comme tous ces écrivains l'affirment. Il faut donc suppo-

ser, que ces Valaques avec leurs prêtres avaient une littérature latine, chrétienne et profane, comme tous les peuples romans occidentaux. Cette littérature aurait été nécessairement écrite en caractères latins; la hiérarchie roumaine aurait célébré la messe, enfin le culte divin en latin, comme l'ont fait tous les peuples occidentaux. Les Hongrois se convertissant, l'écriture et la liturgie de Rome furent introduites chez eux; la conversion des Hongrois aurait dû confirmer l'Église de Rome et la littérature latine chez les Valaques. Cependant que voit-on, lorsque percent de leurs ténèbres les Valaques de l'histoire? Leurs prêtres chantent la liturgie slavonne, ils se servent de l'écriture cyrillique; enfin les Valaques appartiennent à l'Église de Byzance, et n'écrivent pas même dans la langue valaque, car le slavon est leur langue littéraire et diplomatique.

Pour expliquer ce miracle parmi un peuple romain, civilisé, qui, selon d'Anville, était bien environné de barbares, mais ne s'est jamais mêlé avec eux (tant on ignorait leur état historique!), les écrivains roumains ont imaginé plusieurs fables. L'une d'elles dit que l'empereur Basile, le conquérant de la Bulgarie, en 1017-19, détruisit tous les livres et documents latins, à la prise d'Ochride; l'autre nous raconte qu'après l'union des Églises Occidentale et Orientale, que le métropolite de la Moldavie avait souscrite, on se révolta contre l'union, et pour l'empêcher définitivement, on amassa tous les livres latins et on les brûla, en proscrivant l'écriture romaine, et en introduisant les caractères cyrilliques. Cela serait arrivé en Moldavie, après 1439. En Valachie on aurait imité l'exemple des Moldaves. Ainsi aurait disparu l'ancienne littérature latine des Valaques, à la place de laquelle furent adoptées la langue et l'écriture slavonnes.

Ces fables étant trop naïves, on en invente de meil-

leures. Le celèbre chroniqueur Sinkaï nous assure, que saint Méthode et saint Cyrille étaient Valaques, voilà pourquoi ils ne reconnurent point l'autorité de Photius, et s'unirent avec l'Église de Rome (1). Héliade, président de l'Académie des sciences à Bucharest, s'avança davantage à la session du 23 août 1869, où il proclama que les Valaques ont inventé l'écriture cyrillique et converti les Slaves (2). Ainsi les descendants des colons romains auraient abandonné l'écriture romaine et se seraient donné la peine d'inventer un nouvel alphabet.

Mais laissons de côté les fables et regardons l'histoire des pâtres valaques. C'étaient des gens illettrés, dont les prêtres, en Macédoine et en Thessalie, étaient Grecs; en Bulgarie ils étaient Bulgares. Aussi voyons-nous ceux qui commencent à écrire en roumain se servir de lettres grecques ou de lettres slavonnes, c'est-à-dire bulgares. Ils importent cette écriture aussi dans les provinces en deçà du Danube, dans la Valachie, la Transylvanie, etc. Le chroniqueur Sinkaï est le premier qui osa employer les lettres latines, en publiant la première grammaire « dacoromane ou valaque », à Vienne, en 1780. Jusque-là tous ceux qui écrivaient en roumain, au deçà du Danube, employaient l'écriture cyrillique; et ceux qui tâchaient d'écrire en roumain au sud du Balkan, comme Cavalliotis, se servaient des lettres grecques. Rien ne prouve plus fortement que l'origine de la langue et du peuple roumains doit se trouver au sud du Danube, dans le Balkan, en Macédoine et en Thessalie, où était la « Grande Valachie,

(1) Sainkaï : *Chronica Romanilor*, et. Jassi, 1853, tome I, page 159.

(2) *Analile Societatei, Academice Romane,* tome I, Bucuresci, 1869.

Μεγαλο-βλαχία », des écrivains byzantins, que ce fait remarquable, que l'écriture grecque au midi, et l'écriture cyrillique ou slavonne au nord, étaient employées par tous ceux qui écrivaient en roumain.

§ 2. A présent nous allons regarder la relation réciproque des langues hongroise et roumaine, ce qui a été négligé entièrement par tous les écrivains. Si c'était un fait historique que les Valaques ou les Roumains de la Transylvanie ont été une population industrieuse, cultivant l'agriculture et les arts de la vie civilisée, jusqu'à l'occupation hongroise, comme le prétendent des historiens tels que Gibbon, Amédée Thierry, etc., et comme les écrivains roumains l'affirment presque sans exception : la carte ethnographique de la Hongrie, à l'époque de ladite occupation hongroise, aurait montré une population slovène, des frontières occidentales du pays jusqu'à la Theiss, dans l'ancienne Pannonie aussi bien qu'en Moravie, à la rive gauche du Danube; et une population roumaine, au delà de la Theiss, jusqu'aux frontières orientales de la Transylvanie et jusqu'aux bords du Pruth. Cette carte ethnographique aurait laissé des empreintes dans la langue hongroise, et nous aurions une langue hongroise occidentale, remplie de mots slovènes, et une langue hongroise orientale, remplie de mots roumains. La langue hongroise posséda une grande facilité pour s'approprier des mots étrangers, qu'elle empruntait à la population qui avait existé avant l'occupation.

Or, dans la langue hongroise, y a-t-il une différence, à l'égard des mots étrangers, aux environs de Comorn ou d'Alba-Regia Hongroise (Stuhl-Weissenburg), et aux environs de Colosvar ou de Kézdi-Vasarhely, une ville de la frontière orientale de la Transylvanie? Point du tout. Dans toute son étendue, la langue hongroise possède

les mêmes mots *slovènes*, elle ne montre nulle part des mots roumains. Nous avons une traduction de la bible « hongroise », copiée par les mains d'Émeric Ensel, à Tatros, en Moldavie, en 1466; cette traduction ne montre pas la moindre différence, eu égard aux mots slovènes, et ne contient pas un seul mot roumain.

Au milieu du XVe siècle, la réforme de Jean Huss comptait beaucoup de sectateurs en Moldavie, c'est à eux que nous devons cette traduction de la bible hongroise. Au XIVe et au XVe siècle il y avait en Moldavie des évêchés catholiques, un à Bacou, un autre à Seret; les catholiques de ces contrées étaient Hongrois, mais leur langue ne montre pas la moindre influence du valaque. Lorsque, selon la fable racontée, on brûla les livres latins et on bannit jusqu'aux lettres latines, tout ce qui aurait pu conserver la mémoire de l'origine romaine, pour entraver l'union ecclésiastique en Moldavie, selon l'histoire constatée, on prêchait là les dogmes de Huss, et on traduisait la bible en hongrois, et cette traduction ne montre pas trace du roumain. Ce témoignage indéniable de la langue hongroise indique hautement qu'au temps de l'occupation hongroise, tout le pays, du Pruth en Orient, jusqu'à la Leitha en Occident, était habité par une population slovène, au milieu de laquelle les Valaques ne jouaient aucun rôle visible; le témoignage indéniable de la langue hongroise indique hautement qu'elle s'est formée peu à peu sans la moindre influence de la langue valaque; donc le peuple valaque n'a eu aucun rôle ethnographique aux Xe, XIe, XIIe, XIIIe, XIVe siècles, ni dans la Hongrie orientale, ni en Transylvanie, ni même en Moldavie.

Voyons sous le rapport de la réciprocité, le témoignage de la langue roumaine elle-même. Cette langue regorge d'expressions slaves; d'Anville, et après lui Gibbon et

une foule d'écrivains occidentaux, ignorent totalement l'excessive influence des Slaves sur la formation de la langue roumaine; la plupart des écrivains roumains affectent la même ignorance au point de paraître ridicules. C'est donc la plus grande des fables, que *ces Romains ne se sont jamais mêlés avec des barbares.* Cependant la relation entre les Roumains et les Slaves reste à part ici, où nous devons parler seulement de celle entre les Roumains et les Hongrois. Nous avons vu que le roumain n'a pas eu la moindre influence sur la formation de la langue hongroise; à présent nous allons voir que, en sens contraire, cette dernière a eu une influence bien remarquable sur la formation de la langue roumaine.

En général, les emprunts qu'une langue fait à une autre, consistent en des noms, particulièrement des noms substantifs. Dans la foule de mots slaves qu'on trouve dans le hongrois, il n'y a pas un seul verbe. La langue roumaine fait exception, elle empruntait aussi à la langue hongroise des verbes qu'elle met à la troisième conjugaison eni(*ire*), et forme leur présent avec *esk*, par exemple le verbe hongrois *ald* est en roumain *aldui*, bénir, *alduire*, bénédiction, *aldueskn*, je bénis.

En voici d'autres exemples :

Alkat-ui (en hongrois *alkiott*), former, façonner; *alt*-ui (en hongrois *olt*), vacciner, inoculer; *ban*-ui (en hongrois *ban*-ni), soupçonner, douter; de *ban* dérive *bant* en hongrois, qui est aussi en roumain: *bant*-ui occasionner une perte. *Bel* en hongrois signifie l'intérieur, la doublure, de *bel* se forme le verbe *bellel-ni* doubler, fourrer, et les substantifs verbaux : *béllés, béllet*, action de doubler, doublure. Le roumain a emprunté toutes les trois formes; et dit *bel*-ui et *ble*-ni doubler, *belesu* et *beletu* doublure, *beles*-ui et *belet*-ui doubler.

Biz-ui (en hongrois *biz*-ni), croire, présumer; *fagad*-ui (en hongrois fogadni), s'engager, faire vœu; mais *fogad*-ni, en hongrois, signifie aussi recevoir, d'où est *fagado* celui qui reçoit, hôtel et hôtelier, en roumain *fagadau*, cabaret.

Gond, en hongrois, la pensée, en roumain *gandu*, pensée, idée, et un verbe *gand*-ui, penser, réfléchir.

Gazda, en hongrois, maître de maison, maître d'hôtel, *gazd*-ui, loger, recevoir.

Inged-ui, permettre, en hongrois, *enged*-ni; *kelt*-ui, dépenser, en hongrois, *költ*-eni; *kin*, en hongrois, signifie tourment, supplice; en roumain, *kinu*, tourment, et *kin*-ui, tourmenter; *kép*, en hongrois, image, qui forme *képez*-ni, former, imaginer; en roumain, *kipu*, image, *kip*-ui, et (avec *in*) *inkip*-ui, imaginer, *kipz*-ui, imaginer.

Pelda, en hongrois, exemple, mot pris de l'allemand *bild*, *pild*; le roumain l'a emprunté au hongrois, et dit *pilda*, exemple, *pild*-ui, servir d'exemple, etc. etc.

Notons des noms empruntés :

Aprodu, en hongrois, aprod, facteur, huissier; *banu*, en hongrois, ban, gouverneur; *aluatu*, en hongrois, aluto, levain; *betegu*, en hongrois, beteg, infirme, maladif; *bilsugu*, en hongrois, bölseg, böseg, abondance; *biru*, en hongrois, ber, impôt; *birau*, en hongrois, biro, juge; *bir*-ui, en hongrois, bir-ni, vaincre; *bitangu*, en hongrois, bitang, bâtard; *bolta*, en hongrois, bolt (qui vient de l'italien volta), voûte, coupole; *bulcu*, *belcu*, en hongrois, bulcu, foire, marché. Ce mot est intéressant. Le hongrois *bulcsu*, *bucsu*, est l'ancienne forme du moderne *bolcs*-at, et signifie « indulgence ». Or les fêtes ecclésiastiques servaient aussi de marché, de foire, comme en allemand le mot *messe* signifie « la messe », et la foire, par conséquent, « die Leipziger messe ». Le roumain a emprunté

le mot *bulcu* seulement, avec la signification de la foire.

Ceve, ceava, en hongrois, céve, cö, tuyau; *deresu,* en hongrois, deres, blanc, gris et bai, se dit seulement des chevaux; *der,* en hongrois, le frimas, la gelée blanche, et *deres,* ressemblant au frimas, et puis une couleur grise de chevaux; *fele,* en hongrois, fél, fele, demi; *felu,* en hongrois, fél, sorte, espèce. Ces deux mots sont homonymes en hongrois, comme leur correspondant *puoli* en finnois. Un demi-oca de vin, en hongrois, egy *fél* oka bor, se dit, en roumain, *o felu de oka de vin.* Du mot *felu,* espèce, sorte, se sont faites des phrases comme du *féle* hongrois, par conséquent, *ce felu de lemnu?* (mi féle fa?) quelle espèce de bois? *ast felu* (az féle), de cette sorte; *halau,* en hongrois, halo, filet, rets; *halas-tou,* halas-to, étang, piscine, du hongrois *hul,* le poisson; *halas,* poissonneux, et *to,* étang, lac; *hamu,* en hongrois, ham, harnais; *hardau,* en hongrois, hordo, fût, tonneau; *hinteu,* en hongrois, hinto, carrosse; *holdu,* en hongrois, hold, champ labouré; *hodosu,* en hongrois, hodos, plein de taches; *hotaru,* en hongrois, hatar, limite, borne, confin; *iku,* en hongrois, ék, coin; *ileu,* en hongrois, ülö, enclume; *kezesu,* en hongrois, kezes, garant, répondant, du hongrois *kéz,* main, *kezes,* celui qui donne la main en promettant; *kilinu,* en hongrois, *külön,* divers; *kopoiu,* en hongrois, kopo, chien de chasse; *kuldusu,* en hongrois, koldus, pauvre, mendiant; *lakasu,* en hongrois, lakas, demeure, habitation; *lepedeu,* en hongrois, lepedö, drap de lit; *munka,* en hongrois, munka, travail; *nemu,* en hongrois, nem, race, famille; de là *nemesu,* en hongrois, nemes, noble; *orasu,* en hongrois, varos, ville; *orad,* en hongrois, varad, fortification; *pera,* en hongrois, per, instance, action, demande; *ravasu,* en hongrois, rovas, reçu, quittance; *salasu,* en hongrois, szallas, logis, rési-

dence; *sama*, en hongrois, szam, nombre, soin; *silipu*, en hongrois, zilip, canal, aqueduc; *soimu*, en hongrois, solyom, faucon; *suia*, en hongrois, süly, gangrène; *tau*, en hongrois, to, lac, étang; *timseu*, en hongrois, timso, alun; *tolceru*, en hongrois, tölcer, entonnoir; *uliu*, en hongrois, ölyv, épervier; *uriasu*, en hongrois, orias, géant; *vama*, en hongrois, vam, douane, octroi; *vamasu*, en hongrois, vamos, douanier; *voda*, en hongrois, vaida, du slavon voevoda, duc, etc. etc.

La langue roumaine n'a pas seulement emprunté au hongrois des mots, des verbes et des noms, mais aussi des suffixes qui forment des mots. Par exemple le hongrois *s*, que nous avons vu ici dans plusieurs mots, comme en *deres* (dér), gris; *halas* (hal), poissonneux; *kezes* (kéz), garant; *vamos* (vam), douanier. La langue roumaine se sert de ce suffixe avec des mots slaves et roumains, par exemple *suta*, cent, est un mot slave dont la langue roumaine forme *sutas*, centurion, capitaine; *frunte*, front; *fruntas*, principal, chef; *arma*, arme; *armas*, homme d'armes; *patima* (mot grec), souffrance, maladie; *patimas*, maladif, etc. Un autre suffixe hongrois est *ség*, qui forme des substantifs abstraits, en roumain, *sug*, s'appliquant également aux mots roumains et non roumains. Par conséquent, le slave *prietel* est, en roumain, *prieten*, ami, de là *prietesug*, amitié; le hongrois *beteg*, maladif; *betegseg*, maladie, est, en roumain, *betegu* et *betegsugu*.

On voit que la langue roumaine, lorsqu'elle rencontra la hongroise, était encore à un état inachevé, pour ainsi dire malléable, ce que le mode d'appropriation des éléments slaves prouve encore davantage. Par conséquent, le peuple lui-même était alors encore en un tel état. Dans toutes les langues romanes occidentales, le « salvator » s'appelle « salvatore, salvadore, sauveur ». En roumain, le mot

« salvator » aurait la forme de « serbator », qui serait égale à celle qui a pu se former du mot « servator ». Mais l'expression « serbator » était déjà employée avec la signification de « fête ». Ainsi « serbatoare », ou selon la prononciation roumaine, « serbatoare » est la fête, et « serbatori » signifie fêter, chômer. Pour exprimer le *sauveur*, la langue a emprunté au hongrois le verbe *ment-eni*, sauver, en formant le verbe *mentui*, et de ce verbe elle a formé *mentuitoriu*, sauveur. Les savants roumains, qui d'ailleurs prétendent que les Roumains sont des Romains purs, font dériver ce mot de « manstutor », qu'on avait lu chez Plaute (*Truculentus*, act. IV, scena VI, 6) dans ce vers :

Vides eccum, qui *manstutorem* me adoptavit suis bonis.

Mais ce mot *manstutor* n'est pas latin, car ce vers se lit à présent :

« Vides eccum, qui *amans, tutorem* me adoptavit suis bonis ». Le *mentuitoriu* est le dérivatif du mot *mentui*, emprunté au hongrois *ment-eni*, sauver.

Dans la plus ancienne traduction roumaine du « Pater noster », de 1580-1581, cette prière : « Et libera nos a malo, » est exprimée : « Ce ne isbaveste pre noi de *hitlenul*. » Izbaveste est un mot slave; *hitlen* est un mot hongrois signifiant « mécréant, infidèle, incrédule ». Au temps de la réforme de Huss, et plus tard de celle de Luther, l'infidèle, l'incrédule était le mauvais par excellence; la langue roumaine a donc adopté le mot *hitlen*, avec la signification du mauvais. Une nouvelle traduction de 1593 exprime la même prière de cette façon : « Ce ne *mentuiaste* de *fitlanul*. » Ici nous trouvons le mot hongrois *mentui*, que nous connaissons déjà, et l'autre mot hongrois, *hitlen*, changé en *fitlen*. Le changement de *h* en *f* est régulier en roumain, par conséquent, à côté de *foame*

(fames), faim, cette langue a la forme *hamisitu*, famélique; le daco-roumain *fire* (fieri) se prononce, en macédo-roumain *hire*. Mais le *f* aime à se changer aussi en *v*, et *tl* se changent en *kl;* Bethléem se prononce, en roumain, *Viklen*. Au moyen de ces changements, le mot hongrois *hitlen* (incrédule, infidèle) est devenu *viklen*. John Chamberlayn a publié, en 1715, une collection des traductions du « Pater noster », dans laquelle s'en trouvent plusieurs en roumain. Dans l'une nous lisons: « Ize ne mentueste pre noi de *hitlyanul* »; dans l'autre : « Shi *mentujeshte* pre noi de *viklianul*. » Le hongrois *hitlen* a un dérivatif, *hitlenség*, infidélité. La langue roumaine a adopté aussi le dérivatif, et *viklen* le fourbe, signifie à présent, perfide, déloyal, d'où *viklesugu*, la perfidie, la malice.

La langue roumaine étant dans un état inachevé lorsqu'elle rencontra le hongrois, elle s'est approprié de celui-ci des formes grammaticales contraires au système du latin et des langues latines dérivées. En hongrois, les pronoms possessifs adjectifs sont exprimés par des suffixes, comme en hébreu et en arabe. Or je trouve chez Saguna (Chaguna), feu archevêque roumain de la Transylvanie: « Din parte mi, » de ma part; « epistolą-ci », ton épître; « in mana-i, » en sa main, formes tout à fait hongroises.

Cependant, tout ce que la langue roumaine doit à l'influence hongroise se trouve dans le dialecte daco-roumain, parce que ce dialecte seul a une littérature qui s'est développée aussi par l'influence hongroise, comme nous allons le voir.

Résumons maintenant les résultats du témoignage de la langue. Les deux dialectes daco-roumain et macédo-roumain ne font qu'une langue, dont l'origine ne laisse pas présumer deux différents pays, comme seraient la Transylvanie au nord, et la Macédoine avec la Thessalie au sud. Il

faut que cette langue soit sortie d'un seul berceau. Des mots aussi bien que des formes grammaticales prouvent que ce berceau a été au midi du Balkan, dans le voisinage du Grec et de l'Albanais, d'où la langue s'est répandue par la Bulgarie. La liturgie et l'écriture appuient ce témoignage de la langue. Elles étaient et sont encore aujourd'hui grecques partout où l'hellénisme règne; elles étaient nécessairement bulgares, c'est-à-dire slaves (cyrilliques), dans toute l'étendue de la Bulgarie, et comme la langue et le peuple roumains de Bulgarie se sont répandus au nord du Danube, dans la Roumanie moderne et dans la Transylvanie, ils y ont apporté la liturgie et l'écriture slaves. En Transylvanie, la liturgie slave fut enfin remplacée par une liturgie roumaine par l'ordonnance de Georges Ier Rakoczi, prince de la Transylvanie vers le milieu du XVIIe siècle; et comme je l'ai déjà dit, Sinkai, un Roumain natif de Transylvanie, essaya le premier, en 1780, d'employer les lettres latines; en Valachie et en Moldavie, la liturgie et l'écriture slaves ont régné presque jusqu'à nos jours. L'immigration des Roumains en Transylvanie et dans les contrées limitrophes orientales de la Hongrie commença après la constitution définitive du royaume hongrois; c'est pourquoi la langue roumaine ne participe pas, comme le fait la langue slovène, à la formation de la langue hongroise pendant les Xe, XIe, XIIe, XIIIe siècles. Pendant ce temps, les Roumains n'existaient pas encore en Moldavie et en Transylvanie, du moins n'eurent-ils pas la moindre influence sur la formation du hongrois. Les Roumains sont donc les derniers arrivés dans ces pays-là. Mais lorsqu'ils arrivèrent et rencontrèrent les Hongrois pleinement constitués, ils sont encore dans un état primordial, et leur langue est encore inachevée; elle est encore malléable. C'est pourquoi elle s'appro-

prie de la langue hongroise, non-seulement des noms d'une sphère de la vie civilisée supérieure, mais aussi des verbes et des suffixes, qu'elle emploie indistinctement à des mots hongrois, slaves et roumains. Et ce mode d'appropriation, elle l'avait encore davantage exercé en Bulgarie avec des éléments slaves, dont la langue roumaine regorge, et dans la moderne Roumanie, où la population slave et slavisée fut absorbée par les Roumains.

III.

Les faits historiques constatés confirment totalement le témoignage de la langue.

En Dacie ancienne (dans la Transylvanie et la Roumanie modernes), la vie romaine, ou plutôt la civilisation romaine, cesse après l'évacuation de la province. Nulle inscription postérieure à la date de 275 n'a encore apparu, nulle trace du christianisme ne se trouve dans l'étendue de la Dacie. En Pannonie, la vie et la civilisation romaines continuent jusqu'à la fin du ve siècle; saint Martin de Tours était originaire de Sabarie, en Pannonie. Rien de semblable après 275 dans la Transylvanie et la Roumanie modernes, qui servirent de premières étapes aux Goths, aux Huns, aux Gépides, aux Avares, mêlés à des Slaves, dont le nombre allait s'augmentant de jour en jour. Dans ce flux et reflux des barbares, le romanisme a dû cesser beaucoup plus tôt qu'il n'a cessé en Pannonie. Enfin, depuis 275 jusqu'à l'occupation des Hongrois, l'histoire constatée n'a pas encore découvert la moindre trace de romanisme en Transylvanie et en Roumanie. Lorsque les Hongrois envahirent le pays qui

porte leur nom, les Péchénègues se rendirent maîtres de la Roumanie; les Comans suivirent les Péchénègues et y dominèrent jusqu'à l'invasion des Mongols. Une population slave existait cependant sous les Avares, et plus tard sous les Péchénègues et les Comans; c'est ce qui est constaté par la nomenclature topographique dans toute la Roumanie moderne. Voilà des faits historiques pour les pays en deçà du Danube.

Au delà du Danube, l'empire romain oriental existe toujours; en Mésie, le romanisme et le christianisme florissaient avant l'invasion slave, qui changea la face de ce pays. Selon la coutume des Slaves, qui détestaient la centralisation et la monarchie, sept dominations indépendantes s'établirent dans la Mésie. Les colons romains qui restaient furent refoulés dans les montagnes, où les Besses, un peuple thrace, se fondirent avec eux et s'adonnèrent à la vie pastorale. D'ailleurs, en Thrace, la moderne Roumélie, il y avait toujours des troupes et des habitants latins; les Grecs eux-mêmes adoptèrent le nom de Rome en se nommant « Romæi-Ῥωμαῖοι. » La Mésie subit bientôt l'invasion bulgare, les sept dominations slaves indépendantes cessèrent et reconnurent les Bulgares pour maîtres. Les Slaves étant très-nombreux, les Bulgares se slavisèrent, comme les Francs se sont latinisés; et lorsque les Bulgares furent convertis au christianisme, leur slavisation était presque achevée. Les disciples de saint Méthode purent donc prêcher en langue slave aux Bulgares et aux Slaves, leurs sujets. Mais en Thrace, une langue rustique latine s'était déjà fait jour parmi la population mixte. Les noms des fortifications que Justinien fit bâtir en Thrace et en Dardanie, contre les invasions slaves et bulgares, n'ont pas des noms thraces, mais romains. Dans l'exclamation : « Torna,

torna, fratre! » d'un soldat passant l'Hémus en 587, on croit trouver la première phrase de la langue roumaine.

En 1014, les écrivains byzantins nomment *Kimpu-Longu* le premier hameau roumain auprès du fleuve Strymon, la Maritza moderne. Sitôt que les écrivains byzantins commencent à distinguer la population roumaine, ils l'appellent *Vlaki*-Βλαχοί; c'est vers 976 qu'on entend pour la première fois ce nom aux environs de Kastoria et de Prespa, entre l'Albanie et la Macédoine.

Les rois bulgares, les ennemis les plus acharnés de l'empire oriental, avaient émancipé l'Église bulgare de la suprématie du patriarche de Constantinople, en établissant un patriarcat bulgare. Mais l'indépendance du royaume et de l'Église bulgares fut anéantie par l'empereur Basile en 1017-1019. Basile organisa, en 1020, l'Église bulgare, en mettant à sa tête l'archevêque d'Ochrida, à qui il subordonna aussi tous les Valaques de la Bulgarie. Ainsi, en 1020, nous trouvons déjà des Valaques dans toute la Bulgarie (ἀνὰ πᾶσαν Βουλγαρίαν Βλαχοί). La domination des empereurs grecs sur la Bulgarie ne dura que de 1017 à 1186. Pendant cette période, on le peut bien supposer, les empereurs grecs n'ont rien fait pour supprimer cette population valaque, qui, imitant les Grecs de la Thrace, se nommait aussi *roumaine*, mais que les écrivains byzantins, comme Cinname (Κίνναμος), tenaient pour des anciennes colonies italiennes. Pendant cette même période, les empereurs grecs guerroyaient avec les rois hongrois; rien d'impossible que des pâtres valaques,—car ils menaient une vie pastorale, — aient passé le Danube pour chercher de bons pâturages dans la Valachie moderne. On remarque déjà la même chose vers 1164, en Galicie; car la vie nomade facilite les migrations.

En 1186, les Bulgares et les Valaques se révoltent contre

la domination constantinopolitaine; deux frères, Asan et Pierre, pâtres de l'Hémus, sont les chefs de la révolte, et après plusieurs défaites, ils réussissent avec l'aide des Comans. Pendant les douze ou treize ans que cette guerre d'indépendance dura, il y eut une migration continuelle de la rive droite à la rive gauche du Danube; les Comans passent et repassent le fleuve, et les Bulgares et les Roumains se réfugient sur le territoire des Comans. Beau-Jean (Calojohannes) ou Joanitius, successeur d'Asan et de Pierre, offrit le nouveau royaume à Innocent III, pour s'acquérir l'appui du pape contre les empereurs latins de Constantinople, car l'empire oriental fut attaqué et par les Bulgares-Valaques et par les chevaliers francs. Le pape accepta l'offre de Calojohannes, en disant entre autres choses : *Expedit enim tibi tam ad temporalem gloriam quam salutem æternam, ut sicut genere sic sis etiam imitatione Romanus, et populus terræ tuæ, qui de sanguine Romanorum se asserit descendisse, Ecclesiæ Romanæ instituta sequatur, ut etiam in cultu divino mores videantur patrios redolere.* Certes, Innocent était plus grand pape qu'historien; les écrivains byzantins disaient que les Valaques étaient des colonies italiennes. Ici le pape les appelle descendants du sang romain.

Entre le nouveau royaume bulgare-valaque et les Comans de la moderne Roumanie, il y avait des relations continuelles; le déplacement des pâtres valaques ne rencontrait pas d'obstacles de la part des Comans. Bientôt on en observe aussi en Transylvanie. Les rois et l'épiscopat hongrois tâchèrent de convertir les Comans, contre lesquels André II établit les chevaliers Teutoniques au sud-est de son royaume, où est à présent la ville de Brasso ou de Kronstadt. *Dans le privilége qu'il donne aux chevaliers en 1222, on trouve la première mention des Valaques en*

Transylvanie. L'évêché des Comans s'établit vers 1228; de lui dépendaient aussi les Valaques de cette contrée. En 1235, Grégoire IX est surpris d'entendre qu'il existe là des Valaques attachés à des évêques schismatiques. Il demande donc à Béla IV, roi de Hongrie, de les contraindre à reconnaître l'autorité de l'évêque ordonné par le pape. En ce temps-là Béla s'appelait déjà roi de la Comanie. Sous son règne arriva l'invasion terrible des Mongols. Après ce cataclysme, Béla reconstitua son royaume et établit, en 1247, les chevaliers de Saint-Jean dans la Comanie, depuis les Alpes de Transylvanie jusqu'à la mer Noire, c'est-à-dire la moderne Valachie, qui désormais par les écrivains byzantins est nommée Ungro-Valachie (Οὐγγροβλαχία).

Dans la donation faite aux chevaliers on trouve des kenèzes et voevodes valaques qui avaient reçu des terrains du roi, et qui étaient obligés de servir sous les chevaliers pour défendre le pays contre les agressions extérieures. En outre, le grand maître s'engage à peupler non-seulement ses terres, mais aussi le royaume, de *gens étrangers*, c'est-à-dire tirés de la Bulgarie. Le grand maître *curam et operam dabit ad populandum non solum dictas terras, sed etiam alias terras Nostri regni; et quod rusticos de regno nostro cujuscumque conditionis et nationis ac Saxones vel Teutones de Nostro regno non recipiant ad habitandum terras dictas, nisi de licentia regia speciali.*

Les mots « kenèze » et « voevode » sont slaves, et ont la signification vague du mot « comes » au moyen âge. Ce sont des entrepreneurs acquérant de nouveaux habitants et jouissant de plusieurs prérogatives. Le lecteur français comprendra mieux leurs fonctions et leurs droits en lisant le passage suivant tiré de l'article : « La puissance de l'ordre teutonique, » de la *Revue des Deux-*

Mondes (15 avril 1879, page 804). « En Prusse comme en Brandebourg, les villages furent bâtis par entreprise. Un entrepreneur recevait du grand maître ou d'un commandeur une concession de terrain, à charge pour lui de trouver des colons et de garantir le paiement foncier, après l'écoulement d'une période franche de quelques années; il jouissait personnellement du droit de Culme, et, le village fondé, en devenait le bailli héréditaire. » Ce mode de peupler des terrains était d'usage aussi en Hongrie et en Transylvanie. Là où il y avait déjà des habitants allemands, ces entrepreneurs étaient nommés « sculteti », en allemand « Schultze », baillis des villages fondés. Là, au contraire, où il y avait des habitants slaves, comme au nord-est de la Hongrie et dans toute la Transylvanie, ces entrepreneurs portaient le nom de kenèze et de voevode. Au commencement, c'est la couronne seule qui donne des terrains à peupler dans les domaines royaux; les kenèzes ont l'obligation de faire défricher les forêts par les nouveaux habitants. Les droits des kenèzes et l'obligation des nouveaux arrivants diffèrent bien de ceux en vigueur en Prusse et dans le Brandebourg, car les gens nouveaux étaient toujours des pâtres, dont la richesse consistait en brebis et en porcs; leur paiement foncier était, en Transylvanie, le *cinquantième des brebis*. Et cette *quinquagesima* est le principal revenu de la couronne qu'elle perçoit des habitants valaques en Transylvanie, jusqu'au XVIe siècle. Puisque ces Valaques étaient des pâtres et pas des laboureurs, ils ne payaient pas la dîme que l'évêque catholique percevait de tous, fussent-ils colons ou nobles. Plus tard, lorsqu'ils commencèrent à s'établir aussi sur des terres d'anciens colons, qu'on nommait « terræ christianorum », ils furent également tenus à payer la dîme. L'exemple de la couronne fut bientôt

imité par l'évêque et le chapitre de Transylvanie, et peu à peu aussi par les autres possesseurs nobles. Toujours on voit des kenèzes fondant de nouveaux villages dans des forêts vouées au défrichement. De cette manière se multipliaient les Valaques parmi les Hongrois, les Szekelys et les Saxons; l'ancienne population slave se fondant avec eux, augmentait encore leur nombre. Les rois angevins de Hongrie, Charles Robert et son fils Louis, surnommé le Grand, basèrent leur puissance sur la noblesse; augmenter le nombre des nobles était la politique de cette période, comme celle de nos jours est d'augmenter les armées. Déjà Charles Robert commença à anoblir des kenèzes; Louis suivit l'exemple de son père jusqu'à l'excès. Mais, étant bon catholique, il obligea les nobles valaques d'être fidèles à l'Église de Rome, ce qui ne les empêcha pas de rester ou de redevenir schismatiques. Le grand nombre des nobles valaques en Transylvanie et en Maramaros date de ce temps. Le gouverneur du royaume, Jean Hunyad, et, plus tard, les princes transylvaniens, comme Jean Zapolya, les Batori, les Rakotzi, jusqu'à Apafi, le dernier, n'étaient que trop libéraux en conférant la noblesse à tout le monde valaque ou non valaque. Cependant la plupart de ces Valaques anoblis étant reçus dans la noblesse hongroise (*in cœtum verorum et naturalium nobilium*), devenaient Hongrois. Ceux des kenèzes qui ne devinrent pas nobles restèrent maires des villages valaques, comme les « Schultze » allemands. Voilà, en quelques traits, comment les Valaques sont arrivés en Transylvanie, où leur nombre à présent surpasse déjà les autres habitants.

Comme nous l'avons vu, la Comanie était devenue un domaine des rois de Hongrie, que les écrivains byzantins nommaient Ungro-Valachie, et que les chroniques hon-

groises, comme aussi tous les diplômes royaux, nommaient *partes Transalpinæ*. La plupart des Comans fuyant devant les Mongols s'étaient établis en Hongrie, où ils avaient des districts nommés « Cumania major » et « Cumania minor », existant encore aujourd'hui; mais ils changeaient de nationalité et devenaient Hongrois après avoir reçu le christianisme. Le reste des Comans s'enfuyait en Bulgarie ou se mêlait avec les Tartares sujets des Mongols. L'Ungro-Valachie se repeupla principalement par des Valaques arrivés toujours de la Bulgarie. Les voevodes valaques étant vassaux des rois de Hongrie, visaient à l'indépendance toutes les fois que la puissance royale s'affaiblissait. Déjà, en 1282, une révolte éclata sous Ladislas III. Pendant le règne d'André III, successeur de celui-ci, qui fut le dernier de la famille royale d'Arpad, des prétendants troublèrent le pays, et ces troubles s'aggravèrent après la mort d'André, et durèrent de 1300 à 1330, jusqu'à ce que les Angevins se fussent affermis sur le trône. Charles Robert pensa rétablir l'autorité royale aussi en Ungro-Valachie et rejeta les conditions offertes par le voevode. Sa réponse étant : « Sic dicite Bazarad : *Ipse est pastor ovium mearum*, de suis latibulis per barbas suas extraham, » comme nous le raconte le chroniqueur Marc en 1358. On voit d'après cela l'état des pâtres valaques. Mais comme les chevaliers autrichiens périrent dans la bataille contre les paysans suisses, ainsi furent anéantis les chevaliers hongrois en 1333 dans une embuscade par les pâtres valaques. Pourtant les rois de Hongrie furent toujours les « reges clementissimi, domini naturales » des voevodes valaques jusqu'à la conquête des Turcs (1).

(1) Par exemple, Michel, voevode en 1598, s'appelle : « Nos Michael *vayvoda partium regni Hungariæ Transal-*

L'Église de Rome perdit peu à peu ses fidèles, comme, par contre, ceux de l'Église de Byzance s'augmentèrent. Déjà, en 1359, le patriarche de Constantinople fit installer le premier métropolite d'Ungro-Valachie (πάσης Οὐγγρο Βλαχίας). Le métropolite se nomme encore aujourd'hui : *metropolitu alu Ungro-Vlahiei.*

En Transylvanie, le catholicisme régnait toujours; là les Valaques étaient sujets à l'autorité de l'évêque catholique de Transylvanie, comme les Valaques des contrées limitrophes orientales de la Hongrie reconnaissaient l'autorité des évêques de Nagy-Varad, de Csanad et de Kalocsa. Jusqu'au commencement du XVIe siècle, on ne trouve point de trace d'évêque schismatique ni en Transylvanie ni en Hongrie.

La réforme, d'une part, et les désordres politiques après la bataille de Mohacs en 1526, d'autre part, changèrent tout le royaume. En Transylvanie, les Saxons acceptèrent les premiers la réforme de Luther; les Hongrois et les Székelys suivirent leur exemple, quoique plus tard ils adoptèrent les dogmes de Calvin et de Servète. En 1550, l'évêché catholique fut aboli en Transylvanie, ceux de Nagy-Varad, de Csanad et de Kalocsa tombant sous la domination des princes protestants de Transylvanie ou sous celle des Turcs, perdirent aussi toute activité. En Transylvanie et ailleurs, les réformés tâchèrent de convertir les Valaques; dans ce but ils firent imprimer en valaque des livres religieux et des traductions de la Bible. *L'Invetiatura crestinesca* (doctrine chrétienne),

pinarum, » et dit : « Sacram Cæsaream et regiam majestatem pro Domino et rege nostro legitimo et naturali recognoscere, *quemadmodum tempore etiam Divorum olim regum Hungariæ de jure competebat.* »

imprimée à Nagy-Szeben, ou Hermanstadt, en 1546, est le premier livre valaque qui ait paru. En Valachie, le premier livre valaque parut seulement en 1640, en Moldavie en 1643. Mais la réforme ne réussit pas parmi les Valaques; les princes protestants de Transylvanie permirent donc qu'il y eût des évêques schismatiques élus par les popes valaques, mais examinés par le consistoire protestant et confirmés par le prince. Comme je l'ai déjà mentionné, le prince Georges Ier Rakoczi fit traduire la liturgie slave en roumain, et ordonna que le culte divin et les cérémonies ecclésiastiques se fissent en roumain ou en valaque. (En Moldavie et en Valachie, la liturgie slave resta en usage jusqu'au dernier siècle). Cependant tout s'écrivait et s'imprimait en lettres cyrilliques. Tel était l'état de choses jusqu'à la réunion de la Transylvanie à la couronne hongroise, sous la domination des Hapsbourg. Sous cette domination apparut la reconstitution des évêchés catholiques en Transylvanie et à Nagy-Varad (Magno-Varadinum, Gross-Wardein), et une nouvelle ère pour les Valaques par l'union des schismatiques avec l'Église de Rome. L'évêché gréco-catholique de Fogaras fut fondé; les popes gréco-catholiques furent émancipés; des écoles pour l'éducation de la jeunesse furent établies; des jeunes clercs furent envoyés à Rome, à Vienne, à Gratz, dans les universités des Jésuites, etc. etc. De cette manière il se forma en Transylvanie une littérature valaque, comme il se forma des savants valaques. C'est de la Transylvanie que la culture et les sciences en langue valaque se répandirent dans tous les pays où il y a des habitants valaques. C'est pourquoi on trouve des éléments de langue hongroise dans toute la littérature roumaine ou valaque.

Cependant l'union ecclésiastique ne changea pas l'état des paysans vis-à-vis de leurs seigneurs; ils restaient

taillables comme avant l'union, ne pouvant même changer de maître sans le consentement de leurs seigneurs. *Mais c'était l'état général des paysans hongrois aussi bien que des paysans allemands, slaves ou valaques.* Joseph II adoucit bien cet esclavage; mais seulement la diète de 1847-1848 l'anéantit totalement, en rendant libres et les personnes et les terres.

En Valachie et en Moldavie, l'esclavage des paysans dura jusqu'à 1866. Voilà des traits généraux du peuple valaque. Il est le dernier arrivé en Roumanie et en Transylvanie. En Roumanie, il a déjà absorbé tous les autres habitants ses prédécesseurs; il n'en reste plus que quelques débris en Moldavie. En Transylvanie, il a absorbé l'ancienne population slave; mais les Saxons, quoiqu'ils ne soient pas nombreux, résistent par leur culture et leur industrie; les Székelys, qui sont plus nombreux, résistent encore davantagee: les Hongrois proprement dits, à qui appartient l'aristocratie, les nobles valaques eux-mêmes qui, avant 1848, ont fait partie de l'aristocratie hongroise, plient devant eux en plusieurs contrées. Les popes valaques sont mariés et élèvent de nombreuses familles; les prêtres catholiques sont célibataires; le nombre des pasteurs protestants n'égale pas celui des popes valaques, et leurs familles ne sont pas aussi nombreuses que celles de ces derniers. Or seulement les catholiques et les protestants sont Hongrois ou Allemands; les gréco-catholiques et les non unis ou orthodoxes, — c'est ainsi qu'ils s'appellent, — sont tous Valaques.

En dernier lieu, la parole est donnée à M. le docteur Charvet, de Grenoble, pour la lecture d'un mémoire sur les mors galvaniques en usage au Mexique.

Mors de bride mexicains anciens, munis d'appareil galvanique.

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE SUR CE SUJET.

A mon dernier voyage à Paris, fin novembre 1878, le hasard me fit découvrir, chez un marchand d'antiquités mexicaines, trois mors de bride d'ancienne origine (n°s 1-2-3). Deux sont en bon état de conservation (n°s 1-2); ils portent sur les parties en contact avec l'intérieur de la bouche du cheval une disposition métallique qui, mise en jeu par la salive de l'animal, produit un courant galvanique. Sous cette influence, les glandes salivaires sont excitées, leur sécrétion plus abondante. Aussi le cheval est-il soulagé de la privation de se désaltérer, quand il marche toute une journée sans rencontrer de l'eau, comme il arrive fréquemment dans ces pays.

Les indigènes se servaient aussi de ce frein pour le dressage des chevaux encore sauvages; ils avaient remarqué qu'ils s'accoutumaient beaucoup plus vite à la bride, quand le harnachement était pourvu d'un mors muni de l'appareil en question.

Cet usage tout à fait oublié et inédit, à ce que je crois, d'après mes recherches, puisqu'il n'est indiqué dans aucun ouvrage didactique sur cette partie de l'embouchure, va être étudié rétrospectivement sous divers points de vue qui m'ont paru dignes d'intérêt.

Avant la conquête du Mexique, comme on le sait, les indigènes se servaient exclusivement, comme animal de transport, du lama ou guanaco. La conquête ayant eu lieu en 1521, et le cheval y étant inconnu avant cette

époque, j'ai, pour déterminer l'âge de ces freins, un point de départ de date irrécusable, et pour faire une large concession à la production et à l'importation chevaline, je laisse écouler 79 ans. J'arrive ainsi à l'année 1600, date d'origine la plus vraisemblable de ces trois freins, comme j'espère le prouver peu à peu.

Plus d'un demi-siècle avait donc permis aux Espagnols surtout, et à d'autres nations, d'importer des chevaux ou de les voir se multiplier rapidement, dans les splendides pâturages où se fait encore si bien l'élevage du bétail.

Pendant cette période, l'indigène s'habitua bien vite à utiliser l'importation du cheval. Je m'occuperai du cheval de selle en ce qui concerne seulement le mors de bride.

Les Espagnols se ressentaient encore à cette époque de la domination des Maures; en ayant imité les usages et les équipements, ils importèrent au Mexique les mors de bride qu'ils avaient à leurs montures. Cependant ce n'était déjà plus le type mauresque avec son anneau gourmette (n° 4). Je trouve, aux trois mors dont je parle, une largeur de neuf centimètres seulement, étroitesse cependant suffisante pour l'embouchure du cheval barbe primitif; mais ils ne pourraient être mis à aucun des chevaux de notre cavalerie légère, qui en réclament de 10 1/2 à 11 de largeur; ils ont une liberté de langue à 2 montants parallèles de 10 centimètres de hauteur qui vont toucher le palais du cheval. Je suis obligé d'admettre, pour un instant, que ces freins sont hispano-mauresques; nous allons les voir subir une nouvelle transformation sous l'influence italienne.

C'est qu'en effet, à cette époque, l'histoire de l'équitation nous apprend que c'était uniquement l'Italie qui

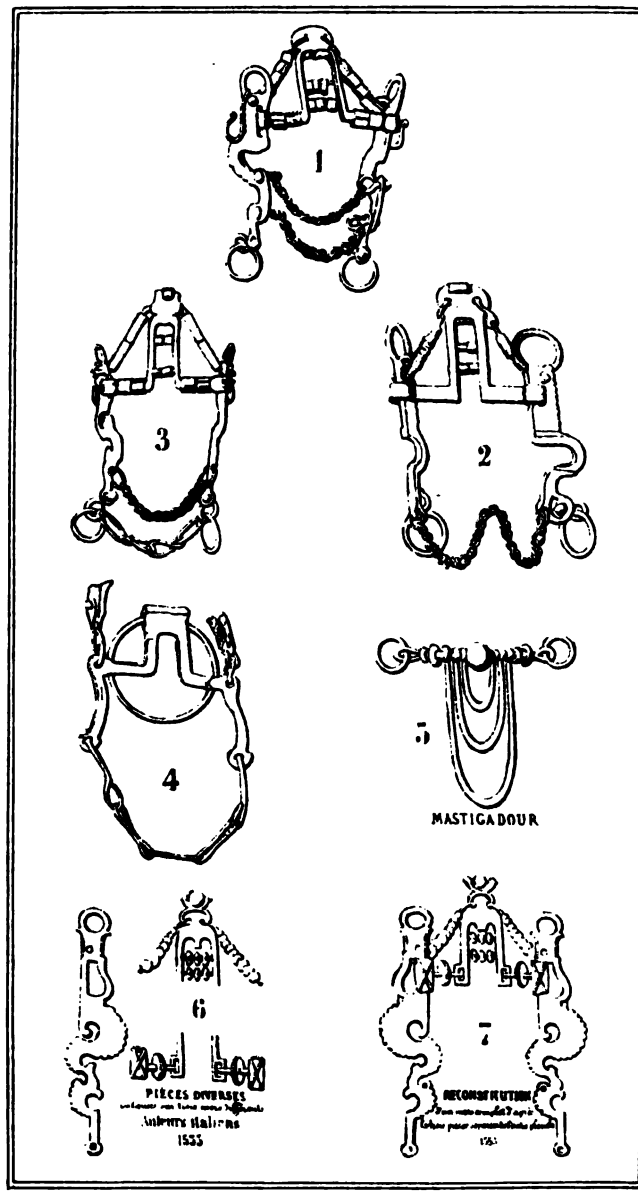
1
3
2
4
5
MASTIGADOUR
6
PIÈCES DIVERSES
Auteurs Italiens
1535
7
RECONSERVATION

[illegible]

s'occupait avec ardeur de tout ce qui avait trait à l'équitation, et le moment ne devait pas tarder où la France verrait un de ses enfants spécialistes, le fameux Pluvinel Dauphinois, se préparer, en 1612, au grand manége académique de Jean-Baptiste Pignatelli à Naples, à devenir, en 1618, le professeur de Louis XIII, alors âgé de seize ans.

En recherchant dans les principaux ouvrages à gravures de cette époque, Laurent Rusé, 1533, Frédéric Grison, 1555, Antonio Ferraro, 1602, Fiaschy, 1611, j'ai trouvé beaucoup de gravures de freins sur lesquelles telle ou telle partie représentait telle ou telle partie des miens; aussi a-t-il fallu emprunter à plusieurs gravures pour reconstituer un dessin rappelant un de mes freins anciens (n° 6); mais, pour une personne même peu versée dans cette étude, il ne peut y avoir de doute que ceux qui font le sujet de cette notice ne soient contemporains et imités de ceux de l'époque italienne vers 1600, et dont voici un essai de reconstitution (n° 7).

On remarque surtout les branches d'un mors italien qu'on dirait avoir été fabriqué par le même ouvrier qui a façonné celles d'un des mors mexicains anciens (n° 1).

L'histoire nous apprend, en effet, que ce fut après 1550, lors de la mort de Doria, que Gênes fut étroitement liée à l'Espagne, et qu'à partir de cette époque elle prit part avec elle aux querelles européennes.

Les Espagnols et les Italiens, dans leurs relations journalières, en vinrent bientôt forcément à se copier dans leurs usages, leurs coutumes et leur équipement, et dans le harnachement, le mors italien remplaça en partie le mors arabe.

L'on ne retrouva plus que la gourmette à chaînette, l'on conserva la liberté de la langue, à montants paral-

lèles, auxquels l'on fit adopter toutes les bizarreries ou les caprices de la mode ou de la routine dans l'emploi des patre-nôtres, des rondelles, des olives, des chaînettes, des pointes, chaque forme ici mentionnée ayant, d'après tel ou tel écuyer, un but particulier de faire mieux porter la tête au cheval, etc., de l'encourager, de le rafraîchir en le faisant écumer; ils avaient inventé un frein spécial à cette intention, dont je possède plusieurs spécimens qu'ils appelaient *mastigadour* (n° 5). Je suis donc convaincu que l'usage des objets mouvants, disposés de telle ou telle façon comme nécessaires aux freins, avaient entre autres pour but de faire saliver.

Sur les deux mors mexicains (nos 1-3), comme sur les dessins trouvés dans les ouvrages italiens, à droite et à gauche des canons en dehors, s'élèvent en obliquant en dedans vers le sommet de la liberté de langue, une série de plusieurs anneaux enroulés et mouvants autour d'une tige de fer. Il existe aussi dans le vide compris entre les branches montantes de la liberté de langue, deux étages d'anneaux en fer enfilés à une tige métallique comme des grains de chapelet. On rencontre aussi quelquefois des olives ou des chaînettes substituées aux grains de chapelet; sur nos deux spécimens, nous en avons un monté avec de petites bobines, l'autre avec des anneaux.

Je crois donc que, sans prévention, je puis dès à présent admettre que ces freins datent de 1600, qu'ils ont été fabriqués au Mexique, et qu'ils portent le cachet irrécusable de l'influence mauresque et de la mode italienne alors toute florissante.

Mais ces anneaux et ces olives sont en cuivre au lieu d'être en fer comme sur les mors italiens, comme le reste du mors, branches et accessoires, et là commence toute la question physique.

Le fabricant a-t-il voulu, avec une idée arrêtée systématiquement, remplacer avec intention les petits anneaux ou olives de fer (la forme n'y fait rien) par des anneaux ou des olives de cuivre?

Si *oui* il l'a fait intentionnellement, il a, sans s'en douter probablement, trouvé une pile galvanique 174 ans avant les travaux de Galvani ou de Volta, puisque la pile date de 1774.

Si *non*, se servant machinalement de cuivre, au lieu de fer, le hasard d'abord et l'empirisme ensuite ont fait tous les frais de l'invention, et la salive du cheval mettant en mouvement et en contact deux métaux constamment entretenus humides et bien dérochés, un courant magnétique s'établit dans la bouche de l'animal, lequel courant se manifeste par une sensation particulière et dont la conséquence est l'excitation des glandes salivaires, par conséquent l'augmentation de la sécrétion qui se traduit par l'écume qui se voit sur les lèvres de l'animal.

Mais où a pris naissance cet usage?

En Italie, en Espagne ou au Mexique? Pour répondre à cette question, il faudrait savoir si en Italie et en Espagne l'on retrouverait, soit dans les collections privées, soit dans les musées nationaux, des spécimens semblables à ceux qui ont donné lieu à cette étude rétrospective.

Les auteurs de cette époque étant absolument muets à ce sujet, mes relations et mes recherches ne m'ont pas, jusqu'ici, mis à même d'y répondre. Je penche cependant à croire que l'application de ce système est née au Mexique, du hasard et de l'observation, la nécessité de rafraîchir le cheval pendant de longues traversées d'immenses étendues de pays, sans trouver de l'eau, ayant ensuite généralisé l'application de la trouvaille.

EXPÉRIENCES PHYSIQUES.

J'ai reconstitué, sur le troisième frein (n° 3), celui qui n'avait plus d'appareil galvanique, un système tout à fait analogue à celui qui existait sur les deux en bon état, et après l'avoir déroché avec de l'eau acidulée, je l'ai placé dans une cuvette pour bain de photographie, avec de l'eau légèrement salée. Je lui avais préalablement fixé de chaque côté des canons un fil métallique conducteur, et chacune des autres extrémités a été fixée à un galvanomètre à 32 tours; aussitôt les contacts établis, l'aiguille du galvanomètre a oscillé fortement, s'est déviée jusqu'à 9° et s'est fixée à 4°. Ayant alors changé les fils de point de contact et les ayant portés à l'extrémité des branches du frein, j'ai obtenu le même résultat que ci-dessus, et après diverses oscillations l'aiguille s'est encore fixée à 4°. Le courant était donc uniforme d'intensité dans toutes les parties constituantes.

Enlevant ensuite les fils galvaniques du côté du galvanomètre, et plaçant l'extrémité libre sur et sous ma langue, j'ai parfaitement ressenti cette sensation qu'on éprouve avec des disques de métal différent qu'on place de la même façon en contact avec cet organe.

DEUXIÈME EXPÉRIENCE.

Enfin j'ai placé dans le même liquide et de la même façon le meilleur des deux anciens freins, et après un temps un peu plus long, deux minutes environ, l'aiguille du galvanomètre a commencé à se mouvoir et s'est fixée

à 3°. En changeant alors aussi les fils de place et les mettant à l'extrémité des branches, comme dans la première expérience, j'ai obtenu le même résultat, oscillations et repos à 3°.

L'effet galvanique est donc incontestable dans ces deux expériences faites sur deux pièces différentes, mais analogues.

EXPÉRIENCES SUR LE CHEVAL.

Il me restait à faire des expériences décisives sur un cheval de selle, afin de me rendre compte de ce que produirait sur lui l'influence du courant magnétique. Cette expérience, vu l'étroitesse du mors, n'était pas facile; il fallait trouver un cheval de petite embouchure, ou transporter sur un mors de bride assez large, un appareil analogue. J'ai fini par trouver à Chambéry un cheval sarde qui a rempli les conditions désirées.

Voulant, pour une première expérience, activer le courant, j'ai fait donner à ce cheval une ration d'avoine mélangée à une demi-tasse de sel marin, et le repas à peu près terminé, il a été sellé et bridé. Mais avant de le monter, il a été observé pour voir s'il ne manifesterait aucun symptôme pouvant être attribué à l'expérience, et en même temps j'imprimais quelques mouvements de va-et-vient au frein, pour communiquer du mouvement aux parties mobiles en contact avec la bouche. L'œil du cheval s'est animé, est devenu inquiet; il s'est mis à gratter du pied avec impatience, et à beaucoup mâcher, et après une observation d'un petit quart d'heure le sol était couvert d'écume. L'ayant alors monté, j'ai fait une promenade d'environ six kilomètres, et j'ai pu remarquer la

sécrétion salivaire beaucoup plus abondante qu'elle n'a lieu chez un cheval embouché avec une bride ordinaire. Le courant galvanique, cependant, n'est pas violent, et paraît avoir été calculé pour être un excitant de la sécrétion sans amener de l'épuisement ou de la douleur à l'animal.

Cette expérience, renouvelée plusieurs jours après par le maître du cheval, cavalier consommé, a donné les mêmes résultats qu'à la première; cet amateur m'a dit avoir trouvé sa monture plus obéissante et plus sensible à la bride que d'habitude, et que la sécrétion salivaire avait été plus abondante qu'avec la bride ordinaire. Dans cette expérience l'emploi du sel, dans l'avoine, n'avait pas eu lieu.

Je terminais ce travail rétrospectif et intéressant pour moi, sans me douter qu'il coïnciderait avec l'apparition, en 1879, d'une étude de MM. Defoy et Moreau, ayant pour titre : *Dressage des chevaux par l'électricité*, étude dont le rapport a été lu, à la séance de la Société nationale d'agriculture, par M. Bella, ancien directeur de l'école de Grignon, aujourd'hui administrateur de la Compagnie des omnibus de Paris. L'application du procédé consiste à faire passer dans la bouche du cheval un faible courant électrique, à chaque tentative de résistance. Le courant est produit par une petite machine d'induction, système Clarke, dont les fils communiquent avec le mors de bride; d'après ce procédé, le courant n'est pas continu comme dans le mors mexicain.

De ce rapprochement il résulte que, chaque jour, nous retrouvons dans les recherches du passé des faits que l'on croirait nouveaux, et qui depuis longtemps étaient connus de nos devanciers.

Revenant au sujet de ma communication, je ne sau-

rais dire pour quel motif cet usage a été abandonné au Mexique. Je crois que ces contrées, s'étant beaucoup peuplées, les voyageurs et les caravanes ont pu trouver plus facilement de l'eau qu'autrefois, car l'on ne fabrique plus, depuis longtemps, de mors semblables à ceux qui font le sujet de ce travail; et des renseignements pris auprès de beaucoup d'officiers de cavalerie ayant fait la dernière campagne du Mexique et qui se sont servis de chevaux et d'équipement du pays, il résulte qu'aucun ne connaissait cet usage, pas plus que plusieurs négociants nos compatriotes, qui ont séjourné quinze ans et plus dans diverses contrées du Mexique, et qui ont paru très-étonnés du fait, quand je leur ai demandé quelques renseignements à ce sujet.

Après cette communication, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Excursion à Saint-Antoine, 4 septembre 1879.

Conformément aux indications du programme, les membres du Congrès, auxquels s'étaient jointes quelques dames, ont quitté Vienne jeudi matin, à six heures et demie, pour se rendre à la Côte-Saint-André, où, grâce aux bons soins des organisateurs de l'excursion, des voitures en nombre suffisant étaient mises à leur disposition.

A Saint-Antoine la réception est aussi splendide que

possible; les rues sont pavoisées, le bruit du canon se fait entendre, la musique locale salue le Congrès de ses plus brillants accords, et c'est au milieu d'une foule curieuse, mais bienveillante, que nous faisons notre entrée dans le bourg, dont l'abbaye, occupée jadis par les Frères hospitaliers, dits les Antonins, est célèbre dans toute la contrée et se trouve le but de nombreux pèlerinages.

Les superbes substructions de l'église attirent tout d'abord les regards des visiteurs; mais il est midi passé; une table magnifiquement dressée et couverte des mets les plus attrayants, attend les membres du Congrès, qui se laissent séduire, remettant à plus tard l'examen des monuments.

Après une heure de repos bien employée, le Congrès se rend à l'église et s'arrête tout d'abord devant la façade du XVe siècle, intéressante à divers titres, quoique mutilée ou non terminée dans sa partie supérieure.

Cette façade se compose d'un portail majeur surmonté d'une vaste fenêtre et de deux portails latéraux; l'ornementation en est soignée, et plusieurs détails remarquables, notamment au centre de la deuxième voussure du grand portail, Dieu le Fils assis, de la main gauche tenant le globe et bénissant de la droite; dans la première voussure du même portail, les douze grands prophètes assis, et dans les deuxième et troisième voussures des anges et des séraphins en adoration placés deux à deux. On franchit la porte et l'on admire la belle disposition des lignes de la nef centrale et des bas côtés; le chœur et les premières travées qui le précèdent appartiennent au beau XIIIe siècle, mais la plus grande partie du reste de l'édifice ne date que du XIVe, quoi qu'en dise une inscription peinte sur le mur intérieur nord du chœur, indiquant une dédicace de la première moitié du XIIe siècle, laquelle

ne peut s'appliquer à l'église que nous avons sous les yeux.

L'église de Saint-Antoine n'a pas de transsept; c'est une disposition qui paraît copiée sur Saint-Maurice de Vienne; mais deux portes sont ouvertes, l'une au nord, l'autre au sud, dans la partie où se seraient trouvés les bras d'un transsept. L'autel majeur, les nombreux reliquaires exposés, ainsi que les vieux livres de chant et de belles tapisseries de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, attirent l'attention des membres du Congrès; l'autel en marbre noir, avec décoration de bronze, est extrêmement remarquable. Il a été construit en 1667, par Mimerel de Lyon; c'est un beau travail et de grande allure. A chaque extrémité de l'autel se voit l'aigle à deux têtes couronnées et les ailes éployées, timbrée au cœur du tau des Antonins : ce tau se trouve d'ailleurs fréquemment répété dans l'église.

Après avoir jeté un coup d'œil sur plusieurs reliquaires du XVIIe siècle, presque tous en métal et semblables de forme, on s'arrête avec admiration devant le grand reliquaire dit châsse de Saint-Antoine. Cet objet d'orfévrerie, d'une valeur intrinsèque considérable puisque la plus grande partie en est couverte d'argent, offre un grand inrérêt par son élégant travail : toute l'ornementation est repoussée, comme du reste celle des autres reliquaires cités plus haut (1).

Les bornes de ce rapport ne permettent pas d'entrer dans de grands détails; d'ailleurs la longueur de la course n'a pas laissé au Congrès un temps suffisant pour examiner à fond tout ce que Saint-Antoine renferme de

(1) Cfr. *Le trésor de l'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, par l'abbé Dassy. Grenoble, 1855, gr. in-8, planches.

curieux; toutefois je signalerai des peintures murales du XVe siècle, dans les deux premières chapelles, à gauche du bas côté nord; l'une représente saint Christophe portant l'Enfant Jésus, une autre, différentes scènes de la vie de saint Antoine, etc. etc.; ces peintures ont un joli caractère, les têtes qui paraissent encore sont douces, harmonieuses. D'autres peintures existaient, il y a une vingtaine d'années, sur les colonnes de la grande nef et dans le chœur, on les devine à peine aujourd'hui. A l'entrée du chœur se voient, à gauche et à droite, deux larges chaires en bois du XVIe siècle; elles rappellent les anciens ambons. Les stalles du chœur ont été sculptées en 1630, par Hannard de Lyon. Il subsiste encore quelques vitraux du XVIIe siècle, ayant le caractère de l'époque, un dessin tourmenté et peu d'harmonie dans les couleurs, où le jaunâtre domine.

Mais l'heure nous presse, nous avons une trentaine de kilomètres à faire pour atteindre la Côte-Saint-André, où nous devons reprendre le train qui doit nous ramener à Vienne. Il faut s'arracher à cet intéressant examen; mais nous ne quittons pas Saint-Antoine sans remarquer d'abord le clocher, dont la partie inférieure appartient au XVIe siècle, et la supérieure au XVIIe, puis les beaux bâtiments claustraux de cette dernière époque, qui entourent l'abbaye. Enfin l'on part en jetant un coup d'œil sur plusieurs maisons des XVe et XVIe siècles, et la musique nous salue une dernière fois. Nous reprenons péniblement la route de la Côte-Saint-André; arrivés sur le plateau dominant Saint-Antoine au nord, nous admirons le merveilleux panorama qui se déploie devant nous, depuis la Grande-Chartreuse jusqu'à Crest; au nord, à l'est, au sud se dépoient, splendides, les grandes Alpes dauphinoises qu'éclaire le soleil couchant; mais on ne peut s'arrêter.

Nous sommes bientôt à Roybon, puis à la Côte-Saint-André, d'où part le chemin de fer; nous arrivons enfin à Vienne à dix heures du soir.

Au dîner qui suit de près notre arrivée, M. Palustre porte un toast à M. le Sous-Préfet, pour le remercier de toute la peine qu'il s'est donnée dans l'organisation de cette jolie excursion; M. le Sous-Préfet y répond fort aimablement, et l'on se sépare pour aller prendre un repos bien mérité.

Ire SÉANCE DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

Siégent au bureau, MM. Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon, et Tony Desjardins, architecte.

Dès l'ouverture de la séance, quelques explications sont fournies par plusieurs membres, sur l'excursion de la veille à l'abbaye de Saint-Antoine. M. Gautier-Descottes en fait l'historique; il raconte la possession par cette importante abbaye des reliques de saint Antoine et les constestations auxquelles ce fait a donné lieu. M. Vallier décrit ensuite des peintures murales qui existent aux Loives, hameau de Roybon, dans une maison dépendant autrefois du puissant ordre hospitalier de Saint-Antoine. M. Palustre signale au Congrès les différentes époques de construction de l'église Saint-Antoine, qui appartient: le chœur, au XIIIe siècle, et la nef au XIVe.

M. Leblanc dépose ensuite sur le bureau un bijou en or, découvert en 1855, et qui porte une inscription curieuse. Il est décidé que ce bijou sera dessiné et reproduit dans le compte rendu du Congrès.

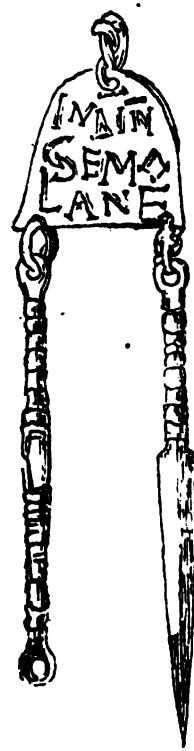

M. Géry, de Voiron, communique une bulle de Valentinien II, trouvée au Palais du Miroir, et qu'il a déjà publiée dans la *Revue numismatique*, 2e série, tome III, 1858, p. 389-390.

M. Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon,

appelle l'attention des membres du Congrès sur le mode de construction de plusieurs voies anciennes, établies dans des pays montagneux. Les ornières que l'on remarque sur ces voies ne paraissent pas dues à l'usure causée par le passage des chars. Ce sont plutôt des rainures creusées artificiellement, pour faciliter la traction des voitures sur un sol rocailleux.

Les voies grecques étaient ainsi construites; ce point peut aujourd'hui être considéré comme certain. Il ne serait nullement étonnant que le même procédé ait été observé dans les Alpes.

M. Caillemer cite, comme exemples de voies à rainures artificielles, la voie de l'Oisans en Dauphiné, les voies gauloises du plateau de Trochatey près Besançon, et surtout la voie du Val-de-Fier entre Rumilly et Seyssel.

Cette savante communication est vivement applaudie par tous les membres du Congrès.

Les voies à rainures chez les anciens.

Je ne suis pas archéologue, et je devrais, pour cette excellente raison, me borner ici au rôle de simple auditeur. Mais votre honorable Président m'a si courtoisement invité à prendre la parole sur une des questions du programme, que je n'ai pas osé lui répondre par un refus. Je vous dirai donc quelques mots d'un sujet qui figure à votre ordre du jour : le mode de construction des voies publiques dans l'antiquité.—On me l'a déjà fait sentir, et je suis le premier à l'avouer, un ingénieur aurait plus d'autorité, en pareille matière, qu'un docteur en

droit, alors surtout que ce docteur en droit étudie beaucoup plus dans les livres que sur le terrain. J'espère cependant que ma communication aura pour plusieurs d'entre vous quelque intérêt.

Il y a déjà une douzaine d'années, appuyé sur des textes nombreux empruntés aux auteurs classiques et sur les observations des voyageurs les plus consciencieux, j'arrivais à cette conclusion que les anciennes traces de roues, si fréquentes sur le sol rocheux de la Grèce, ne sont pas des ornières creusées par un long usage, mais bien des rainures, préparées artificiellement, à des distances calculées sur la largeur ordinaire des chars, dans le but d'assurer la direction des roues et de faciliter la traction des fardeaux sur un terrain accidenté.

Je fis part du résultat de mes recherches à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, et je fus admis à lire, le 15 avril 1868, devant les délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne, un court mémoire sur *Les railways ou chemins à rainures dans l'antiquité grecque* (1).

D'après le procès-verbal de la séance, rédigé par M. Chabouillet, conservateur des Antiques à la Bibliothèque nationale, « bien que le titre de mon travail eût pu faire croire qu'on allait entendre le développement d'un paradoxe plus ou moins spirituel, » je fus « écouté avec un intérêt marqué par l'assemblée, dont les applaudissements me montrèrent que les archéologues ne craignent pas les nouveautés. »

Des nouveautés! J'avais eu pourtant grand soin de dire, dans mon mémoire, que cette thèse : « Les ornières des voies grecques sont des rainures artificielles, » est entrée

(1) Imprimerie nationale, 1869.

dans le domaine public de la science étrangère, et que, soit en Angleterre, soit en Allemagne, elle n'est plus contestée. Les voyageurs anglais Leake, Ross et Mure, l'historien allemand Ernst Curtius, l'ont mise en pleine lumière, et on la trouve reproduite dans des ouvrages élémentaires, tels que ceux d'Hermann et d'Ernst Guhl, destinés à vulgariser les connaissances acquises.

Ce qui est plus étonnant que l'impression gardée de ma lecture par la section d'archéologie, c'est que les Grecs semblent n'avoir prêté aucune attention aux remarques de ces illustres explorateurs, dont les œuvres ont eu l'honneur de plusieurs traductions. Vers la fin de 1870, je reçus de Constantinople un journal grec, le *Néologos*, contenant une analyse, presque une traduction, de mon mémoire. L'auteur, M. Bernardakis, bien compétent, puisque, dans ses études sur le présent et l'avenir de la Grèce, il a consacré un important chapitre aux voies de communication, parle de l'originalité de ma découverte. La même pensée se trouve exprimée dans une Revue grecque du mois d'avril 1872.

Plusieurs de ceux qui ont parlé de railways grecs en pierre (*stone-railways*), comparables à nos chemins de fer (*as the sockets of our rail-roads*), d'ornières creusées artificiellement dans le sol pour les roues des chars (*Geleise für die Ræder der Wagen kunstlich in den Felsboden eingehauen*), m'ont précédé de longtemps dans la vie et ont écrit à une époque où je ne pouvais pas être leur collaborateur.

Je suis heureux de rendre hommage à la vérité en restituant à César ce qui est à César, et en proclamant bien haut devant vous que je n'ai pas le mérite de l'invention; je suis un simple vulgarisateur.

Faites donc, Messieurs, abstraction de mon incompé-

tence et ne voyez en moi que l'interprète des voyageurs qui ont minutieusement observé.

Lorsque le fonds sur lequel une route devait passer était du rocher nu ou de la pierre recouverte d'une couche de terre fort mince (ce qui se rencontrait presque toujours), les Grecs ne rendaient pas carrossable toute la largeur de la chaussée. Ils se contentaient d'un grossier nivellement; puis ils creusaient, pour les roues, des rainures qu'ils nivelaient avec un grand soin, afin que les chars roulassent sur une surface parfaitement unie au fond de la rigole. Entre les deux rainures, lorsque le sol était trop raboteux ou trop inégal, on répandait du sable ou du gravier.

Grâce à ces précautions, les chars des processions religieuses, ornés de guirlandes et de feuillages, portant les statues des dieux et les ministres du culte, circulaient sur les routes les plus rocailleuses et les plus difficiles, sans qu'une secousse détruisît l'harmonie de leur décoration.

Les ornières profondément et régulièrement creusées sur des routes raboteuses sont donc une œuvre d'art et non pas le résultat d'un long usage. Comment expliquer autrement ce chemin que l'on voit aux environs d'Orchomène, et qui présente deux rainures d'un nivellement irréprochable, séparées l'une de l'autre par des trous assez profonds et par des pointes très-aiguës?

L'inconvénient de ce mode de construction était le danger d'une rencontre entre deux chars allant dans des directions opposées. Il fallait, en effet, que l'un des voyageurs, pour laisser la voie libre devant l'autre, fît sortir péniblement des rainures les roues de son char, et, après un détour sur la partie raboteuse du chemin, se replaçât dans la voie. Il devait y avoir là une cause fréquente de conflits. « N'est-il pas intolérable, dit Ion, d'être obligé, parce

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIe Session à Vienne.

Voie antique du Val de Fier (*H^te-Savoie*)

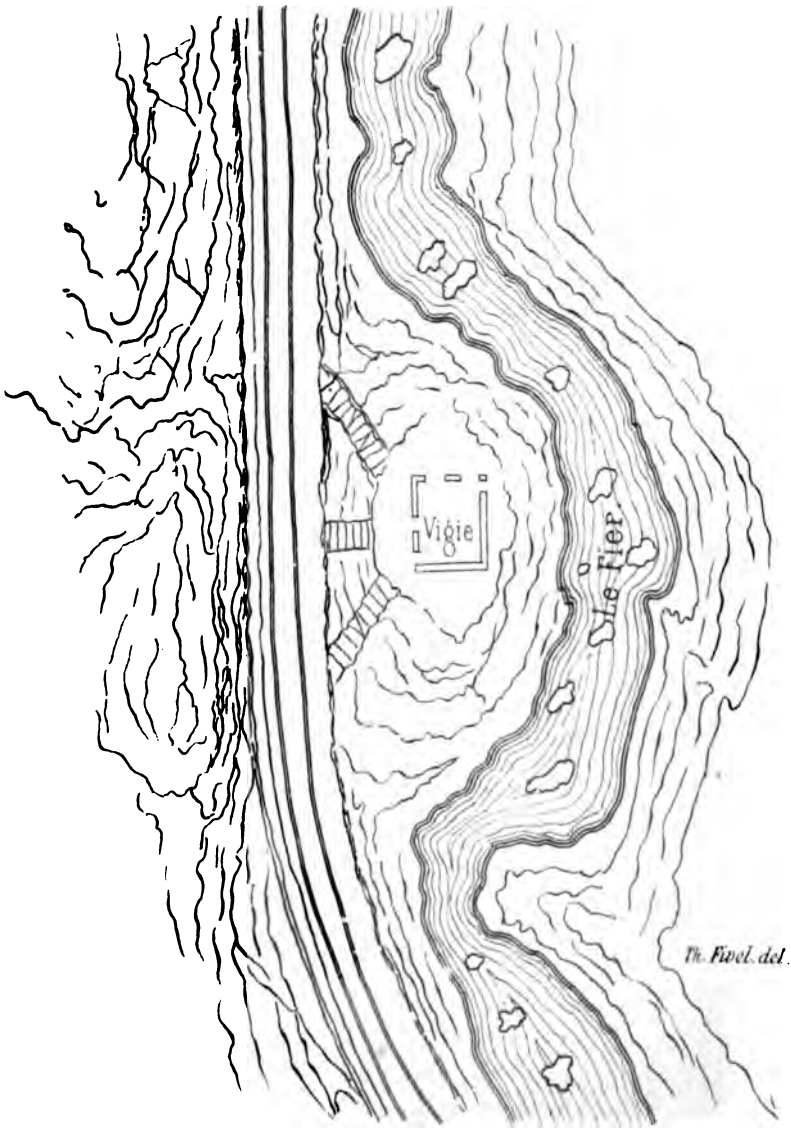

N.B. *Cette vigie est placée au centre du Val de manière à en surveiller tous le parcours.*

Lith. Ch. Guilland, Tours.

TI...
PU...
...
TILDEN ...

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIe Session à Vienne.

Voie antique du Val de Fier (*H^te-Savoie*)

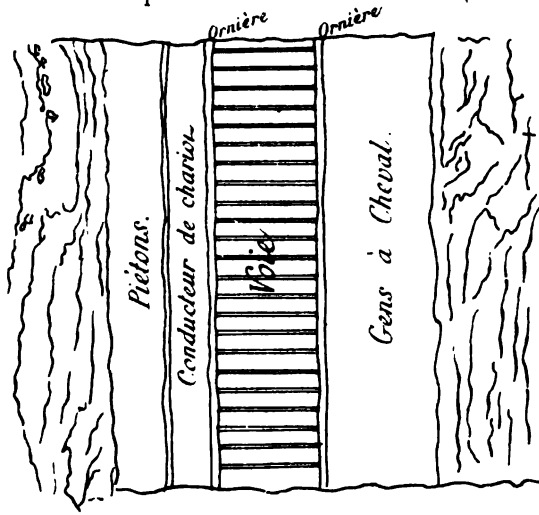

Plan
de la Voie complète
avec rainures transversales pour empêcher le glissement des bêtes de trait

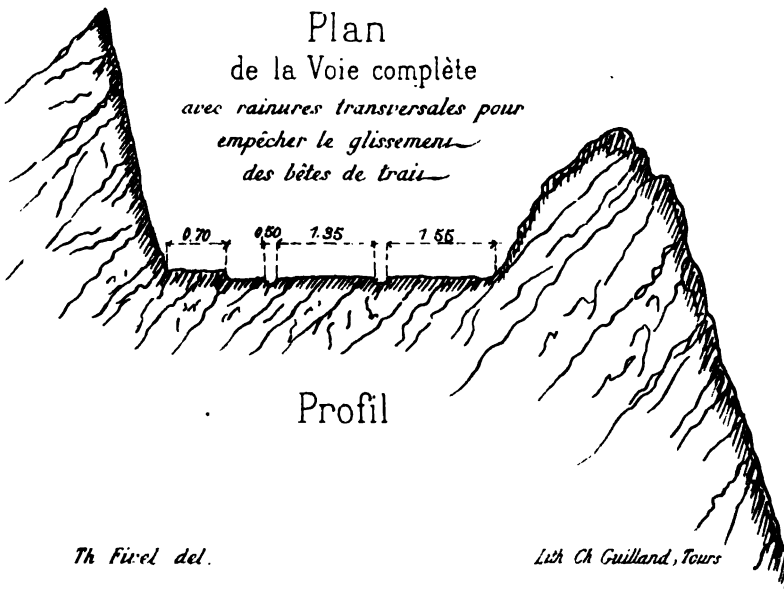

Profil

Th Fivel del. *Lith Ch Guilland, Tours*

ITU

qu'on est le plus faible, de céder la voie à un homme que l'on méprise? »

Je ne rappellerai pas l'épisode tragique de la mort de Laïus, frappé par Œdipe. Un de mes savants collègues, M. Hignard, affirme que Laïus seul était en voiture, tandis qu'Œdipe voyageait à pied. Croyons-le provisoirement sur parole. Mais on peut citer d'autres exemples fameux, tels que la rencontre d'Hercule et de Cycnus, si bien décrite par Hésiode (1).

Pour remédier à cet inconvénient, il suffisait d'établir deux voies parallèles, ou même, en se contentant d'une voie unique, de disposer de place en place des courbes d'évitement. Les deux moyens furent employés. Sur la route de Sparte à Hélos, on voit des rainures profondément creusées, qui s'infléchissent en demi-cercle de chaque côté de la voie et vont se rejoindre un peu plus loin.

L'idée de tracer des rainures sur la chaussée des routes n'est pas particulière aux Grecs. Les routes qui conduisaient aux villes les plus anciennes du Latium, notamment à Cora, à Norba, à Signia, chez les Volsques, présentent des vestiges de ce mode de construction.

Faudrait-il maintenant s'étonner si l'on constatait son existence en Gaule?

Voici, Messieurs, plusieurs observations que je me permets de vous signaler, pour les soumettre à votre contrôle.

M. Quiquerez, ancien préfet de Délémont, a observé dans le Jura, à Pierre-Pertuis (entre Délémont et Bienne) un tronçon de voie présentant des ornières creusées dans le roc, de huit à douze centimètres de profondeur, sur une

(1) *Scutum Herculis*, v. 352 et s., Didot, p. 27.

largeur de six à sept, de telle façon qu'il fallait des roues à jantes fort étroites pour passer librement dans ces sillons (1). La même route offre des rainures transversales, pour empêcher les chevaux de glisser. Ces rainures sont espacées parallèlement entre elles de vingt-cinq centimètres, et elles sont assez larges pour permettre à un petit pied de cheval de s'y loger tout entier.

« Ces rainures, dit M. Quiquerez, ne sont pas le produit de l'usure, car elles vont d'une ornière à l'autre avec une régularité qui repousse l'idée de leur formation par le passage réitéré des chevaux. En effet, si les anciens chars avaient été attelés de deux chevaux marchant de front, ceux-ci auraient dû poser leurs pieds dans les ornières, qui sont trop étroites pour les recevoir. Si, par contre, on les attelait à la file, alors l'empreinte de leurs pieds devait se marquer au milieu de la voie, et non pas dans toute sa largeur. Il suffit d'ailleurs de voir de près ces rainures transversales pour s'assurer qu'elles ont été faites avec le pic ou le marteau, comme probablement les ornières mêmes...

« Je connais un grand nombre de chemins qu'on parcourt depuis des siècles, sans que les roues et les pieds ferrés des chevaux y aient laissé aucune trace pareille. Le roc jurassique est bien un peu usé; mais il n'y a pas d'ornières profondes, ni de rainures transversales... Les chevaux et les roues arrondissent le rocher, sans creuser d'ornières...

« J'estime donc que, à Pierre-Pertuis, comme dans toutes les autres localités où ces ornières et rainures profondes existent dans des roches compactes, elles ont été

(1) *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, p. 339 à 343.

faites par la main des hommes, au moyen d'outils d'acier, tandis que le passage réitéré des chars et des chevaux, durant des siècles, n'a fait que les arrondir plutôt que de les approfondir...

« Si, dans les temps modernes, nos pesantes voitures, nos lourds chevaux de trait, tous si fortement ferrés, ne produisent qu'une faible usure sur le roc jurassique, il paraît évident que, dans l'antiquité, ce ne sont pas les roues de bois sans cercles ou mincement cerclées, ni la corne des sabots des chevaux ou les petits fers qui la renforçaient, qui ont pu former, par le frottement, quelque prolongé qu'il fût, et dans ce même rocher, les sillons profonds qu'on y observe...

« Il faut donc reconnaître que, à une époque plus ou moins antérieure à l'arrivée des Romains dans les Gaules et dans cette partie du Jura, lorsque les chemins passaient dans des lieux d'un accès difficile, on entaillait le roc. On trouvait plus facile de franchir une tête de roc en y creusant des ornières et des entailles transversales, pour empêcher les chevaux de glisser, que de la contourner ou de l'enlever. »

Plusieurs membres de la Société d'émulation du Doubs, MM. Alphonse Delacroix, Bial, Varaigne, ayant contesté les observations de M. Quiquerez (1), ce dernier se livra à un nouvel examen de la voie de Pierre-Pertuis. Confirmé dans ses premières impressions, M. Quiquerez affirme de nouveau que rainures et ornières sont artificielles (2). Les rainures notamment, d'une régularité très-remarquable et n'offrant que des variantes sans importance, sont faites

(1) *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1866, p. XXVIII.

(2) *Ibid.*, 1867, p. 220 à 224.

avec le marteau à pointe, ce qu'il est facile de reconnaître à leurs extrémités où elles ne sont nullement usées... La voie étant étroite et encaissée, comme il eût été difficile de passer à côté d'un char qui en occupait absolument toute la largeur, on avait taillé un trottoir du côté de la montagne sur une largeur de trente centimètres.

Une autre voie, partant de Pierre-Pertuis, entre la vallée de la Suze et celle de la Byrse, et longeant les plateaux ou les flancs élevés du Sonnenberg, présente également des rainures transversales et des ornières plus ou moins profondes creusées dans le rocher (1). C'était cependant une voie sans importance, ne conduisant à aucune masse d'habitations connue. Mais, à raison de la difficulté du passage, on avait trouvé naturel d'entailler la pierre (2).

Lorsque l'on va de Besançon à la Chapelle-des-Buis, à travers le coteau de Trochatey, on remarque en plusieurs endroits, sur les côtés de la route actuelle, des ornières d'une netteté remarquable. Leur profondeur varie; mais elle atteint quelquefois trente centimètres.

« Ces ornières, dit M. Bial, sont si bien modelées dans la roche qu'aucune roue de plus de cinquante et un millimètres d'épaisseur de jante ne pourrait y entrer, même de force. La voie est si bien encaissée que nulle voiture ne saurait l'emprunter sans être appelée dans les ornières, ni suivre celles-ci sans avoir rigoureusement une largeur de voie roulière déterminée (3). »

(1) *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1866, p. 339 et suiv.

(2) Voir, pour le chemin de Moutier-Grandval, Bial, *Chemins celtiques*, 1864, p. 105.

(3) *Chemins celtiques*, 1864, p. 96.

Ces ornières sont-elles dues à l'usure du sol par le passage des voitures? M. Bial l'affirme, et cependant il avoue que la route romaine voisine, dans les parties qui, passant sur le rocher, n'ont jamais été remaniées et ont servi jusqu'au temps de Louis XIV, ne présente rien de pareil (1).

Sur le chemin actuel, on voit çà et là de légères rainures dues à l'usage. Que l'on compare leur forme arrondie à l'ouverture à angle droit des ornières, et l'on sera frappé par la différence.

Ces rainures modernes ont à peine quelques centimètres de profondeur. Pour expliquer les anciennes qui vont jusqu'à trente centimètres, il faudrait supposer, pendant des siècles, une circulation d'une activité telle, qu'un observateur attentif aura toujours peine à l'admettre.

Je pourrais citer d'autres voies sur lesquelles l'existence d'ornières a été constatée : celle du Mont-de-Lans, dans l'Isère, que l'un de vous, M. Florian Vallentin, a si attentivement étudiée (2); celles du Vivarais, qui ont été reconnues par l'un des vice-présidents du Congrès, M. Ollier de Marichard, etc... Mais je ne veux pas abuser de votre indulgence, et je ne vous parlerai plus que de la voie du Val-de-Fier, dans la Haute-Savoie (3).

(1) *Chemins celtiques*, p. 95.

(2) La voie romaine de l'Oisans, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* pour 1877, p. 263 et suiv. Les rainures, d'une largeur de 0m08, d'une profondeur de 0m08 à 0m15, sont séparées par un intervalle constant de 1m38. Voir p. 285, 286 288, 291, 298.

(3) Cette route a été décrite par M. Ducis, *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 1863 : par M. Laravoire, *Notice historique sur la route du Val-de-Fier*, 1865, p. 8 et suiv.; par M. Croisollet, *Histoire de Rumilly*, 1869. p. 346 et suiv., etc.

Sur la rive droite du Fier, entre le point où il se jette dans le Rhône et le village de Saint-André, existait naguère une route pleine d'attraction pour les archéologues. Une route départementale, très-pittoresque, mais pourtant moins intéressante, s'est substituée à la vieille voie, dont il reste seulement quelques débris. Mais on peut encore, en faisant appel aux souvenirs des habitants du pays, et en utilisant les notes prises par quelques amateurs du passé, décrire sommairement la route antique, telle qu'elle était il y a trente ans.

Au nord, contre la montagne, existait un trottoir de 0m70 à 0m80 de largeur, à une hauteur de dix à quinze centimètres au-dessus de la chaussée. Ce trottoir était séparé de la voie proprement dite (*currus*) par un espace libre de cinquante à soixante centimètres environ.

La voie, y compris deux ornières latérales, avait 1m65 de largeur. Chacune des ornières, large de 0m12 à 0m15, était profonde d'environ quinze centimètres.

Entre la voie et le bord qui dominait le torrent, était un nouvel espace libre, variant de 1m50 à 1m80.

Dans sa plus grande largeur, la route avait donc 4m70.

Le croquis ci-joint, que je dois à l'obligeance de M. Théodore Fivel, archéologue distingué de Chambéry, rend plus saisissante la description qui précède.

La régularité parfaite des ornières, alors que, de chaque côté, il y avait un espace libre assez considérable, a frappé tous ceux qui ont autrefois visité le Val-de-Fier. Expliquera-t-on leur présence par le passage réitéré des chars? Il y a sans doute de nombreux vestiges qui prouvent que la civilisation romaine avait pénétré dans cette région; je citerai notamment les belles inscriptions romaines aujourd'hui encastrées dans les murs des églises de Sion et de Lornay, à droite et à gauche du Fier, à l'entrée orientale

du Val; les miroirs et les médailles, etc., trouvés dans le Val même. Mais, si active que fût la circulation, suffit-elle pour produire ces ornières régulières de quinze centimètres?

Non-seulement il y avait des rainures longitudinales; il y avait aussi des rainures transversales pour prévenir le glissement des chevaux et des bêtes de somme sur la pierre unie. Ces stries régulières ont été observées par MM. Ginet et Croisollet, qui recommandèrent aux ouvriers de mettre quelques fragments en réserve, afin de les déposer dans les musées. Mais leur conseil ne fut pas suivi, et tous les blocs détachés de l'ancienne voie ont servi à former la nouvelle chaussée.

A un endroit où la route était plus étroite et où les chars devaient occuper toute sa largeur, on avait creusé dans le rocher une sorte de guérite ou de refuge pour les piétons. Ses dimensions était les suivantes : largeur 0^m40; profondeur 0^m54; hauteur 1^m10.

Vers le milieu du Val, entre le Fier et la route nouvelle, à l'est des tunnels, existe un monticule qu'il est facile d'escalader. M. Ducis et plusieurs explorateurs ont même observé des marches taillées dans le roc, qui faciliteraient cette escalade. Du sommet, on jouit d'une vue magnifique sur le Val tout entier, et l'on domine les deux extrémités. Les fragments de briques romaines et d'ustensiles de ménage, que j'ai ramassés en juin 1870, prouvent qu'il y eut là, autrefois, une habitation. Serait-il téméraire de supposer qu'un surveillant, établi sur ce point élevé, pouvait, à l'aide d'un signal convenu, indiquer à ceux qui se présentaient à l'une des extrémités du Val si la route était libre ou déjà occupée? Renseignement fort utile! car une rencontre était dangereuse sur une voie si étroite, à une grande hauteur au-dessus du précipice.

Pour contourner certains rochers qui dominaient le torrent, on avait établi des murs, les uns en pierres sèches, d'autres en maçonnerie. L'une de ces murailles, d'environ vingt-cinq mètres de hauteur, existe encore à l'entrée orientale du grand tunnel. Son extrémité supérieure est à deux mètres à peine du rocher! Le vide une fois comblé, les chars passaient sur cette terrasse artificielle, et atteignaient une plate-forme rocheuse assez bien nivelée; un peu plus loin, on se heurte à un obstacle infranchissable, un abîme de quelques mètres, au delà duquel on voit une nouvelle plate-forme; ce vide avait dû motiver, autrefois, la construction d'une terrasse analogue à la première et qui a complétement disparu.

Tant d'œuvres d'art pour une route vraiment secondaire, entre les deux grandes voies qui conduisaient de Vienne d'une part, et de Milan d'autre part, à Genève! Il y a vingt ans à peine que l'on a rouvert cette voie impraticable depuis des siècles, et les habitants du pays, qui l'avaient oubliée, n'étaient pas éloignés de protester contre les dépenses faites pour la rétablir.

Est-il donc étonnant que les anciens se soient imposé la tâche d'établir des rainures là où ces rainures devaient faciliter la circulation des chars?

Je vous livre simplement, Messieurs, ces quelques remarques. Il y a d'autres questions qui m'ont été posées et auxquelles je n'ai pas compétence pour répondre. Je ne vous dirai pas qui a construit ces routes, si elles sont phéniciennes, grecques, celtiques, romaines. A vous de les voir et de prononcer.

M. le docteur La Bonnardière entretient en dernier lieu le Congrès de ses études historiques et économiques sur les institutions médicales, dans leurs rapports avec les

religions, les civilisations, les mœurs et les lois. L'auteur examine, sous ces divers points de vue, les différents habitants de la Gaule.

La séance est levée à six heures et demie.

Observations sur l'ancienne église Saint-Pierre de Vienne.

L'ancienne basilique Saint-Pierre de Vienne dépendait, dans le principe, d'un monastère qui aurait été fondé, au ve siècle, par saint Léonien, venu de Pannonie en Gaule. Cependant les auteurs du *Gallia christiana* contestent cette origine et l'attribuent, un siècle plus tard, au duc Ancemond. Quoi qu'il en soit, ce monastère se trouvait, au viiie siècle, occupé par des religieux soumis à la règle de saint Benoît, et jouissait d'une prospérité des plus florissantes.

Alors arriva l'invasion des Sarrasins, qui n'épargnèrent pas dans leurs dévastations le pieux établissement. L'église aurait été ruinée, sans que nous puissions préciser en quoi consista cette destruction. Au ixe siècle, les moines commencèrent à relever les bâtiments, et vers les premières années du xe, le comte de Vienne, Hugues, plus tard roi de Provence et empereur d'Italie, réédifia l'église et la dota, ainsi que le couvent, de grandes richesses. Après avoir traversé plusieurs phases de prospérité et de déca-

dence, ce monastère fut sécularisé par Paul V, en 1612, et les moines furent remplacés par un chapitre de nobles chanoines dont le prieur eut le titre de doyen et les membres la qualité de comtes.

Après la Révolution, au rétablissement du culte, l'église Saint-Pierre fut donnée en propriété à la fabrique de Saint-Maurice. Par suite d'un arrangement entre cette fabrique et la ville, l'ancienne église servit de local pour le musée lapidaire jusqu'en 1822. De cette époque jusqu'en 1845, elle fut occupée par des établissements industriels. Après cette date, devenue propriété de la ville, elle fut affectée de nouveau à l'installation du musée, dont l'aménagement définitif et digne de son importance toujours croissante, ne se fera pas longtemps attendre, du moins on nous le fait espérer.

Il serait difficile d'assigner une époque précise au monument, considéré dans ses anciennes parties. Les murs, avec leur revêtement de petit appareil dont on ne peut malheureusement pas connaître suffisamment le caractère, par suite de la restauration qu'ils ont reçue, avec leurs bandes d'ornements formées de briques incrustées, avec leurs alternances de briques et de pierres aux cintres des fenêtres, peuvent très-bien être attribués à une époque antérieure au xe, et rien n'empêcherait même de remonter jusqu'au VIIIe. Cependant plusieurs auteurs, et en dernier lieu M. de Terrebasse (1), prenant à la lettre la mention de la destruction de l'église par les Sarrasins, veulent voir aussi dans les murs latéraux la reconstruction du commencement du xe siècle, exécutée par le comte Hugues, avec des matériaux provenant de monuments romains. Quant à l'abside actuelle, elle est une réfection du

(1) *Inscriptions antiques de Vienne*, 2e partie.

XIIe siècle, et la belle tour carrée qui surmonte le porche date aussi de la même époque.

Dans l'état actuel, l'intérieur est divisé en trois nefs par de longs piliers carrés d'un aspect étrange. Ils portent des arcs cintrés sur lesquels s'élève un mur percé de baies également cintrées, divisées, elles aussi, par des colonnettes. Cette construction s'harmonise mal avec le reste de l'édifice et dénote un remaniement postérieur. Sur les murs latéraux s'étend une décoration de deux étages d'arcatures, soutenues par des colonnes de marbre dont les chapiteaux sont, les uns romains et d'un style de décadence, les autres très-ornés et rappelant l'époque mérovingienne. Les fenêtres cintrées établies des deux côtés, dans les arcades du second étage, ont aussi leurs embrasures munies de colonnes semblables. Tout cet arrangement, plein d'originalité et d'élégance, est d'un très-agréable effet.

Mais l'histoire architectonique de cet édifice a été singulièrement embrouillée, non-seulement par les différentes modifications qu'il a subies à l'intérieur, mais aussi par les différents récits des auteurs qui en ont fait mention.

Il est intéressant de rechercher la vérité au milieu de toutes ces obscurités.

En 1819, Rey, conservateur du musée, nous apprend (1) qu'au siècle dernier les chanoines, choqués de l'assemblage des colonnes et des chapiteaux, firent disparaître, sous une décoration ionique en plâtre, tous ces beaux marbres. Mermet, rapportant le même fait, ajoute que l'on appliqua une voûte de plâtre sur le magnifique lambris de la basilique (2).

(1) *Guide des étrangers à Vienne,* 1819.

(2) *Chronique religieuse de la ville de Vienne*, ouvrage posthume publié en 1856.

En 1831, Vietty, collaborateur de Rey (1), dit que « les arcs à plein cintre qui portent la voûte sont eux-mêmes portés sur des colonnes corinthiennes antiques, dont les chapiteaux et les bases sont de marbre blanc. Ces colonnes devaient être enlevées par Soufflot, pour être employées dans la construction d'un château. Mais elles ne le furent pas, par suite de la mort de cet architecte. »

En 1844, lorsqu'il s'agit de racheter le monument pour en faire le local du musée de la ville, M. Questel, architecte du gouvernement, adressa à la commission des monuments historiques un rapport dans lequel nous lisons : « Le plan de l'église est celui d'une basilique à trois nefs dans toute sa pureté. Les colonnes qui divisaient les trois nefs étaient en marbre et provenaient de monuments anciens. Malheureusement, vers 1780, on restaura entièrement l'intérieur de cette basilique dans le goût du temps. Les colonnes furent enlevées et remplacées par des piliers revêtus d'enduits en plâtre. Schneider dit dans son ouvrage inédit, conservé à la Bibliothèque de la ville, qu'il fut chargé par Soufflot d'acheter ces colonnes pour les employer dans un château que faisait construire cet architecte. Malheureusement Schneider n'indique pas où elles ont été transportées... »

Ces deux derniers récits se contredisent en ce qui touche l'enlèvement des colonnes. Mais nous devons comprendre qu'il s'agit des colonnes portant les arcatures appliquées aux murs, lesquelles colonnes devaient être enlevées, comme l'a dit Vietty, et ne le furent pas, suivant son propre témoignage.

En 1863, M. Boeswilwald, inspecteur général des monuments historiques, fait, lui aussi, un rapport au

(1) *Monuments romains et gothiques de Vienne.*

sujet de l'appropriation du bâtiment en musée : « L'église Saint-Pierre de Vienne, dit-il, est une basilique fort ancienne et du plus haut intérêt. Son plan primitif consistait en une seule nef large de 15 mètres, terminée par une abside. De cette disposition il ne reste plus que les deux grandes colonnes antiques portant l'arc triomphal d'entrée à l'abside et les murs de la nef, formés de deux étages aveugles, dont les retombées posent sur des colonnes en marbre, à chapiteaux corinthiens... Au XVIIIe siècle, l'architecte Soufflot divisa la nef unique en nef et bas côté, au moyen d'arcades portées sur des piliers de forme oblongue. L'ancienne charpente apparente fut détruite et remplacée par des voûtes. »

Ainsi, pour M. Boeswilwald, à ce moment-là, la basilique n'avait eu qu'une nef jusqu'au siècle dernier, et les piliers dataient de la restauration de 1780. Mais les travaux exécutés à la suite de ce rapport, sous la direction de M. Constant Dufeux, vinrent jeter un nouveau jour sur l'ancien état du monument. En effet, les colonnes en marbre que l'on croyait enlevées, furent retrouvées en partie dans les dosserets de maçonnerie où elles étaient enfouies. D'un autre côté, les déblais du sol moderne, outre des sarcophages et des inscriptions, ont mis à découvert des murs qui paraissent compléter la distribution intérieure et mobilière de la basilique chrétienne des premiers âges (1).

Les travaux se poursuivirent jusqu'en 1870. Ils furent alors arrêtés, et depuis ils n'ont pas été repris.

Comme M. Boeswilwald l'explique dans un dernier rapport, en date du 1er mai 1872, il fut reconnu que les piliers intérieurs qu'on avait pris d'abord pour des con-

(1) Rapport de M. C. Dufeux, à la date du 14 juin 1864.

structions du XVIIIe siècle, avec le mur qu'ils supportent, étaient du XIIe siècle. Lorsqu'on vint, en effet, à dépouiller les maçonneries de leurs enduits et à supprimer le plafond relié aux murs de la nef par une corniche en plâtre, « on découvrit au haut des murs de la nef une large corniche peinte du XIIe siècle, formée d'arcs encadrant des feuilles d'acanthe. Au-dessus de chaque grande arcade, on rencontra des baies à arc plein cintre, divisées par des colonnes à chapiteaux sculptés. Enfin les tailloirs des piliers reparurent avec leurs profils anciens. »

C'est la construction qui apparaît dans l'état actuel.

Ainsi l'installation de ces piliers et du mur qu'ils soutiennent se rattache, selon toute apparence, à la même restauration du XIIe siècle qui a construit le clocher au-dessus du porche et renouvelé l'abside polygonale à l'extérieur.

Ce n'est pas cependant, croyons-nous, une raison pour admettre que l'église n'ait eu, dans le principe, qu'une seule nef. Une largeur de 15 mètres n'est-elle pas trop considérable pour avoir été couverte, à cette époque, par une charpente sans supports intérieurs? Cette disposition serait surtout contraire au type habituel des anciennes basiliques chrétiennes, qui comportait trois nefs. En vain à Rome, à Ravenne, en Syrie, en Afrique, on chercherait le plan d'une basilique à nef unique. En France, le seul monument qui se rapproche, comme mode de construction et comme époque, de Saint-Pierre, *la Basse-Œuvre* de Beauvais, avait trois nefs, dont celle du milieu mesurait 9^m30 de largeur.

Ce n'est pas dans les auteurs du XVIIe siècle qu'il faut chercher des détails architectoniques. Lorsqu'ils en donnent, ces détails sont vagues ou à peu près nuls. Chorier, qui a consacré de longues pages à l'histoire de Saint-

Pierre de Vienne (1), dit seulement que du porche « on entre dans la nef de l'église. Elle est d'une excellente architecture, quoiqu'elle ne soit que lambrissée et non voûtée comme celle de Saint-Maurice. Les murailles sont faites en arcs appuyés d'un double rang de colonnes, et en ceci elle a beaucoup de rapport à la symétrie observée dans la structure des anciens temples. »

D'après cela, nous voyons qu'à cette époque il n'y avait pas de voûte, mais bien une charpente apparente. Quant aux arcs appuyés sur un double rang de colonnes, il ne peut s'agir que des deux étages d'arcades appliquées aux murs et portées sur les fameuses colonnes disparues au XVIIIe siècle, et retrouvées plus tard par M. Constant Dufeux.

Le sieur de Moléon, observateur minutieux des églises, au point de vue des détails liturgiques, visita Saint-Pierre de Vienne vers 1718. « La nef de cette église, dit-il (2), est d'une belle architecture, et soutenue d'un double rang de colonnes... » Ce qui peut s'entendre aussi bien des deux étages de colonnes portant les arcades des murs, que des deux rangs de piliers élancés que l'auteur aura confondus avec des colonnes.

L'arc triomphal de l'abside reposait sur deux belles colonnes en cipolin avec bases et chapiteaux en marbre blanc. Elles ont reparu en partie à travers la maçonnerie qui les empâtait, et attendent d'être dégagées en entier dans l'achèvement de la restauration. Elles ont de 7 à 8 mètres de hauteur.

Les travaux de déblaiement du sol, comme nous l'avons

(1) *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, 1658.

(2) *Voyage liturgique de France*, MDCCXVIII.

déjà vu, ont mis à découvert, dans la nef et sous le chœur, un grand nombre de sarcophages enfouis sur deux couches superposées. Les parois des murs étaient aussi garnies de plusieurs tombeaux d'origine romaine et d'inscriptions antiques, que nous a fait connaître Chorier et qu'ont publiées aussi MM. de Terrebasse et Allmer (1). Deux des plus importants de ces tombeaux, celui de saint Léonien et celui de saint Mamert, se trouvaient dans des *arcosolia* pratiqués dans le mur, à l'entrée du chœur, à droite et à gauche du grand autel.

Celui de saint Léonien était à gauche. C'est l'un des deux sarcophages qui ont été déposés dans la cathédrale de Saint-Maurice, au bas de la nef, près du grand portail. Ses deux extrémités, disposition rare dans les monuments de ce genre, sont arrondies sur les deux faces; deux paons becquettent des raisins pendant à des tiges qui sortent d'un vase et s'étendent gracieusement sur ses faces. Toute cette ornementation est gravée au trait sur le marbre. Le couvercle, à deux versants arrondis, porte sur l'un d'eux la longue inscription qui raconte la vie de saint Léonien. Sur l'arête aplatie qui sépare les deux versants, on lit une autre inscription de six vers qui contient l'éloge du saint. Des imbrications couvrent le second versant, dont le milieu est aussi décoré d'un monogramme du Christ accompagné de l'alpha et l'oméga. Ces inscriptions ont été souvent publiées; on les retrouvera dans l'ouvrage de MM. de Terrebasse et Allmer, et dans le *Bulletin monumental* de 1872, avec une gravure du sarcophage.

Chorier nous apprend que « ce tombeau n'ayant pas été épargné par le temps qui ruine tout, Louis, fils de Charles VII, n'étant encore que Dauphin, le fit relever, et

(1) *Inscriptions antiques de Vienne*, 2e partie.

il fut basti par son ordre, comme nous le voyons aujourd'hui » (1650). Mais faut-il en conclure que le sarcophage actuel n'est qu'une restitution de l'ancien, exécutée au XVe siècle? Cette opinion n'est pas admissible en présence de cette ornementation, dont le caractère et le sentiment, trop étrangers à cette époque, n'auraient pu être alors reproduits. Que le dauphin ait fait *relever et bâtir* le tombeau, cela doit s'entendre d'une restauration de l'ensemble, dans laquelle aura été conservé l'ancien sarcophage, qui est réellement un monument des premiers siècles du christianisme. Est-il besoin de rappeler aussi que les inscriptions sont beaucoup moins anciennes que le tombeau lui-même! Elles dateraient du Xe siècle, comme l'expose M. de Terrebasse, de l'époque où le sarcophage aurait été utilisé pour la sépulture de saint Léonien.

Le sujet qu'il représente, les paons, symbole de la résurrection, est rare, en France, sur les sarcophages, et contribue à rehausser le prix de ce monument, précieux souvenir des origines de la Vienne chrétienne. Aussi on ne saurait trop regretter le malencontreux déplacement que tout récemment il a subi. A la place qu'il occupait, au bas de la nef, il était visible sur toutes ses faces. On vient de le transporter dans l'une des chapelles du collatéral gauche où, appliqué près d'un mur, il n'est plus permis de l'examiner que d'un côté. Mais le mal est facilement réparable, et l'administration ecclésiastique de la paroisse Saint-Maurice nous a déjà fait espérer que le monument serait remis à son ancienne place.

Mais revenons à Saint-Pierre.

Dans l'arcade qui faisait face à celle du tombeau de saint Léonien, on voyait encore, au temps de Chorier et du sieur de Moléon, l'épitaphe de saint Mamert, évêque

de Vienne au ve siècle. Mais les enduits de plâtre qui défigurèrent l'église au siècle dernier, sous prétexte de l'embellir, la firent disparaître. Elle fut retrouvée dans le déblaiement de cette maçonnerie parasite et, de plus, près d'elle, on découvrit un sarcophage, autrefois violé, qui, selon toute apparence, devait être celui de saint Mamert (1).

Il existait au fond de l'abside une chaire, *cathedra*, élevée sur trois degrés et portant ces paroles du *Pastoral* de saint Grégoire :

DESINAT LOCVM DOCENDI SVSCIPERE QVI
NESCIT DOCERE.

« Terrible sentence pour les pasteurs ignorants! ajoute Moléon. On n'en voit guère néanmoins pour cela qui refusent ces places et encore moins qui les veuillent quitter. »

L'auteur de ces dernières réflexions n'a pas manqué de faire observer que « la table du grand autel de marbre

(1) MOLE SVB HAC LAPIDVM SANCTISSIMA
MEMBRA TEGVNTVR : HVIVS PONTIFICIS
VRBIS SACRIQVE MAMERTI
HIC TRIDVANVM CVM SOLLEMPNIBVS LETANIIS
INDIXIT IEIVNIVM ANTE DIEM QVA CELE
BRAMVS DOMINI ASCENSVM :

Toutefois cette inscription, comme celle de saint Léonien, n'appartient qu'au xe siècle et doit se rapporter à une réinstallation du tombeau.

Les détails de cette découverte, empruntés à l'ouvage déjà cité de M. de Terrebasse, se trouvent dans le Compte rendu du Congrès archéologique de Lyon, 1863, p. 510.

était un peu vuidée par dessus comme celle du grand autel de Saint-Maurice, de Vienne, et comme celles des églises de Saint-Jean et de Saint Étienne de Lyon. »

L'ancienne chapelle de Notre-Dame, située au sud-est de l'abside et communiquant avec le collatéral droit de la basilique, constituait une intéressante petite église en forme de croix grecque, construite au commencement du XIIe siècle. Au centre s'élève une élégante coupole octogonale portée sur quatre trompes et sur des arcs dont les retombées reposent sur quatre colonnes posées aux angles des grands piliers. Elle a reçu l'empreinte du XIVe siècle, dans la fenêtre à meneaux du fond, et vers le XVIe siècle, elle eu à subir quelques remaniements encore visibles aujourd'hui. Dans l'installation actuelle du musée, cette chapelle est affectée au dépôt des objets du moyen âge.

Au sud de la basilique s'étendait le cloître du monastère. La porte qui lui donnait entrée se trouvait établie dans la quatrième arcade en venant du chœur. Son tympan extérieur, porté sur deux colonnes, était orné d'une statue du Christ debout et bénissant, œuvre du XIIe siècle.

Le porche fermé qui précède l'église comprend deux travées inégales, séparées par un arc-doubleau, et forme une sorte de narthex. La tour à trois étages, qui servait de clocher, s'élève sur la travée la plus rapprochée de la porte de la basilique. Au premier étage, on voit trois baies cintrées, avec archivoltes à claveaux, portées sur colonnettes; au deuxième étage, également trois baies dont les cintres sont enveloppés d'une élégante arcature trilobée. Au troisième, plus ajouré que les précédents, trois arcades séparées par des pilastres sont divisées chacune en deux cintres par des colonnettes à chapiteaux. Toute cette harmonieuse construction, spécimen d'un type qui s'est

développé dans cette région, se rapporte au XIIe siècle, et présente une grande richesse de chapiteaux romans, soit aux arcatures intérieures du rez-de-chaussée du porche, soit aux baies du clocher. Il est facile de se rendre compte de l'application de cette tour sur la façade de l'église, en examinant les baies qui ouvrent de la nef dans le clocher et dont les cintres sont coupés par la construction postérieure. Il faut aussi remarquer, dans le tympan de la porte de l'église, la décoration en genre mosaïque formée de cubes de ciment rouge imitant la brique. Elle représente une croix, composée d'un rang de carrés disposés en losanges et enveloppée par une étroite bordure de même matière. L'archivolte supérieure du tympan est aussi incrustée d'une série de cubes semblables. Ce porche, du XIIe siècle, a dû en remplacer un autre analogue aux portiques qui précèdent les anciennes basiliques de Rome. Là, sans doute, se trouvaient les lions *sculptés par Virgile et portés par un ange, à travers les airs, de Rome à Vienne*, aussi célèbres aujourd'hui par leurs légendes que par la complaisance de l'historien Chorier, qui s'est attaché à réfuter sérieusement leur poétique origine. Ils portaient, comme tant d'autres encore en place en Italie, les colonnes de ce premier portique. C'était là aussi que de hauts personnages, parmi lesquels Gisèle, femme de l'empereur Hugues, restaurateur de la basilique, avaient leur sépulture, pendant que l'intérieur de l'église, en raison du grand respect inspiré par la sainteté du lieu, était réservé aux archevêques de la métropole et aux abbés du monastère.

Quant à la construction située au nord de la nef, et qui semble faire saillie comme un tronçon de transsept, ne doit-elle pas être considérée comme les restes d'une ancienne tour détachée de l'église dont elle était con-

temporaire et raccourcie par suite des remaniements du XIIe siècle?

En résumé, la basilique Saint-Pierre de Vienne, telle que nous la voyons aujourd'hui, est un des plus précieux spécimens de l'ancienne architecture que nous puissions étudier dans notre pays. Sa construction représentée par les murs latéraux peut flotter du VIIe siècle au commencement du Xe, avec toutefois beaucoup plus de probabilités pour se rapprocher de la première date; mais, au XIIe siècle elle subit un remaniement qui amena l'installation des piliers intérieurs, l'adjonction du porche et de la tour, avec reconstruction de l'abside.

En 1863, le Congrès archéologique de Lyon vint visiter Saint-Pierre, dont les colonnes antiques commençaient à se dépouiller de leur honteux enduit, et il émit le vœu que ces colonnes fussent laissées dans leur état actuel, comme devant avoir, pour le musée, un tout autre intérêt que si elles étaient restaurées. Nous ne pouvons aujourd'hui que renouveler ce vœu, en exprimant également celui que les travaux de dégagement et d'appropriation en musée soient promptement repris et menés à bonne fin.

Et puisque cette église n'appartient plus désormais qu'au domaine de l'art et des souvenirs, puisse-t-il aussi se trouver un artiste qui s'inspire des traditions architectoniques de l'édifice, de ses vieux débris aux ornements archaïques, de ses anciens autels, de sa cathedra, de ses ambons, de ses sarcophages, pour nous restituer, dans une savante composition, la basilique de *Vienne-la-Sainte!* Il n'est pas en France, dans cet ordre d'études, un sujet plus digne d'un grand talent.

JULES DE LAURIÈRE.

2e SÉANCE DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 1880.

PRÉSIDENCE DE M. GAUTIER-DESCOTTES.

Siégent au bureau : MM. le comte de Marsy et Saum, ancien bibliothécaire de Strasbourg.

M. le président, après avoir indiqué les ouvrages offerts, donne la parole à M. Palustre, qui rend compte de la visite faite, le matin, au musée de l'hôtel de ville, où les membres du Congrès ont examiné les fragments considérables d'une statue en bronze, de belles mosaïques, une statuette de bronze antique, dont un similaire, le seul connu, se trouve à Londres, où il est dénommé *statue de la Semaine*. Après ces observations, M. Palustre revient sur la question des tuiles de bronze doré dont il est question dans une inscription latine du musée Saint-Pierre, et qui empruntent à leur rareté un grand intérêt, outre qu'elles ont une véritable valeur intrinsèque.

La parole est donnée à M. Desjardins sur le temple d'Auguste et Livie, visité dans la matinée. Ce monument lui semble, au moins en partie, dit-il, d'une date plus récente que son nom l'indiquerait. Il observe que les profils en sont lourds et sans finesse (1).

Après plusieurs observations à ce sujet, M. Lucien Bégule lit un rapport sur la visite faite par le Congrès à l'église Saint-Maurice.

(1) On trouvera plus loin le rapport de M. Desjardins sur ce sujet.

Visite de l'église Saint-Maurice, le 5 septembre 1879.

Ainsi que le comportait l'ordre du programme, l'après-midi du vendredi 5 septembre fut consacrée à la visite de la basilique Saint-Maurice, le monument de l'époque ogivale le plus important du midi de la France, entre Lyon et Marseille. Nous voudrions pouvoir rappeler toutes les merveilles qui ont fait l'admiration des membres du Congrès, mais l'espace nous manque ici ; nous pouvons, tout au plus, en présenter une sèche et incomplète nomenclature. Du reste, Saint-Maurice, par le mérite ds son architecture et plus encore par ses nombreuses particularités iconographiques, réclamerait une monographie détaillée accompagnée de planches et de dessins. Espérons que, dans un avenir prochain, l'étude de cette curieuse basilique viendra se joindre à la liste déjà longue de nos monuments historiques connus par la plume et le burin.

Historique. — La tradition rapporte que près de l'emplacement de la basilique actuelle, saint Paul dédia une église souterraine aux Machabées. En 718, saint Edoald, quarante-unième évêque de Vienne, remplaça cette crypte par une basilique dédiée à saint Maurice. Cette église, agrandie par Charlemagne, fut encore remaniée au xe siècle par saint Théobald, qui entreprit de donner à sa cathédrale une forme plus monumentale. Vers le milieu du xe siècle, saint Léger reprit l'édifice depuis les fondations, en utilisant, comme on le fit pour la cathédrale de Lyon, de superbes, matériaux provenant d'édifices romains:

Ecclesiam majorem a fundamentis construxit. L'obituaire de l'Église de Vienne ajoute : *Presbyterium lapidibus pretiosissimis adornavit*. En 1107, le pape Pascal II consacra solennellement l'église de Saint-Maurice, et le 27 avril 1251 le pape Innocent IV la consacra de nouveau, après la reconstruction de son abside dans le style du XIIIe siècle. Au XIVe siècle on remania les parois latérales pour la construction des chapelles. C'est à cette époque qu'on démonta la partie supérieure des murs latéraux, composée de belles arcatures romanes, curieusement historiées, pour en former le couronnement de la paroi nord, tel que nous le voyons aujourd'hui.

En 1395, les travaux étaient exécutés sous la direction du maître de l'œuvre *Ginet d'Arche*. Au XVe siècle, l'église, devenue trop courte, fut allongée de quatre travées au couchant; la façade, commencée à la même époque, ne fut achevée qu'en l'année 1533 par l'architecte Pierre Morodi. L'étude de l'ancienne cathédrale de Vienne est donc une source féconde d'enseignements, puisque nous y retrouvons les spécimens des plus belles phases de l'architecture religieuse de cette partie de la France, du XIIe au XVIe siècle.

Mais, hélas! dans quel état voyons-nous aujourd'hui ce superbe témoignage de la foi et du génie de nos pères? Il n'est-peut-être pas un seul de nos monuments français où les révolutions humaines, plus brutales que les injures du temps, aient plus tristement marqué leur passage. A peine les sculptures de la façade sortaient-elles des mains des *ymaigiers*, que les hordes furieuses du baron des Adrets, commandées par François du Terrail, occupèrent, en 1562, la ville de Vienne et sévirent violemment contre la cathédrale, mutilant les innombrables statues, brisant les vitraux, pillant le trésor et le chartrier. La Révolution de

1793, acheva l'œuvre dévastatrice et convertit l'église en magasin à fourrage.

Description. L'église de Saint-Maurice, régulièrement orientée, est précédée d'un vaste parvis élevé de 4^m26, dominant le cours du Rhône. Vingt-huit degrés conduisent à la plate-forme supérieure, sur laquelle est assise la façade. Ce piédestal, unique peut-être, dans la composition de nos basiliques françaises, ne peut être comparé qu'à celui de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et contribue puissamment à la majesté de l'édifice.

Deux grandes divisions partagent la façade dans sa hauteur. L'étage inférieur, composé de trois portails correspondant aux trois nefs, est encore, malgré les rudes assauts des guerres de religion, un des spécimens les plus remarquables de l'art sculptural du XVe siècle.

Le deuxième étage, séparé du premier par une longue galerie, est malheureusement construit en *molasse*, pierre tellement friable, que les deux clochers et le grand fenestrage éclairant la nef ne présentent plus que l'aspect d'une ruine. Pour comble, l'incendie du 11 avril 1869 détruisit presque entièrement le clocher nord.

Primitivement, vingt-deux grandes statues décoraient tout le soubassement formant une garde d'honneur à l'entrée du temple. Une seule, saint Paul, subsiste encore au portail droit. Sous les voussures profondes, dans les tympans, ou accrochés aux innombrables culs-de-lampe, une foule de compositions bibliques et de personnages divers, entremêlés de guirlandes de feuillage, merveilleusement ciselés, constituaient une vaste encyclopédie, où le peuple trouvait l'enseignement des grandes vérités de la religion, et la représentation de sujets historiques et moraux.

Dans la première des trois voussures du portail central, nous reconnaissons les prophètes de l'Ancienne Loi tenant

des phylactères: dans celle du milieu, les principaux faits de l'Ancien Testament, et dans la troisième, joignant le tympan, le Nouveau Testament et la vie de Notre-Seigneur. Inutile d'ajouter que l'artiste a, le plus souvent, groupé ces différentes scènes de façon à établir un parallélisme entre elles; ainsi le Calvaire en regard du Serpent d'airain; la mise au tombeau et Joseph abondonné dans un puits par ses frères; la descente de Notre-Seigneur aux limbes et l'ange faisant sortir Abraham de Sodome; la Résurrection et Jonas dans le ventre de la baleine; l'Ascension et Élie montant au ciel sur un char, etc.

Le tympan, autrefois décoré de nombreuses statues encadrées dans de charmants édicules, n'en conserve plus que deux à peu près intactes; la Loi Ancienne et la Loi Nouvelle, autrement dit l'Église et la Synagogue, allégories si répandues au moyen âge. Le trumeau divisant la porte en deux baies est aujourd'hui privé de la statue de saint Maurice, de grande proportion, dont il était primitivement orné. En revanche, sur le retour de gauche, on observe la composition bizarre de quatre lièvres courant dans un carré, de façon qu'ils ne laissent voir que quatre oreilles et paraissent, cependant, en avoir chacun deux. Cette fantaisie, qui n'est qu'une imitation postérieure du même sujet traité au XIVe siècle dans un des médaillons de la façade de Saint-Jean de Lyon, semble avoir été très-populaire, car nous la retrouvons encore à Saint-Bonnet-le-Château, dans la Loire, à la chapelle du Musée de Cluny, à Paris, et jusque sur d'anciennes enseignes d'hôtelleries.

Les voussures de la porte de droite renferment les patriarches de l'Ancien Testament et des groupes d'anges musiciens aux joues bouffies et à la chevelure frisée. Leur étude fournirait de très-curieux renseignements sur les

instruments de musique en usage à la fin du XVe siècle. Les niches du tympan ne contiennent plus que des débris informes.

Le portail de gauche était consacré à la glorification de la Vierge. De la belle composition du tympan devant représenter le couronnement de Marie, il reste encore un groupe ravissant. Deux anges descendent du ciel déposer un diadème constellé d'étoiles sur la tête de la Mère de Dieu. Rien n'égale la grâce charmante et la perfection de cette sculpture, qui semble être absolument détachée du mur et tenir isolée dans l'espace. On a peine à comprendre comment un semblable chef-d'œuvre a pu traverser tant d'orages et arriver jusqu'à nous. Des groupes de chérubins remplissent la voussure intérieure. Dans la voussure extérieure huit niches contiennent des séraphins et des archanges enveloppés dans de grandes ailes, et accomplissant diverses fonctions de cérémonies. Les uns portent des chandeliers, des encensoirs et même le bénitier et le goupillon; d'autres chantent des cantiques notés sur de longs phylactères et en s'accompagnant de divers instruments, au nombre desquels figurent la vielle, la cornemuse, les cymbales, et jusqu'à des chapelets de grelots attachés aux poignets. Bizarrerie étrange, un Bacchus, ayant pour tout costume des pampres de vigne enlacés autour du corps, la tête couronnée de lauriers, s'associe au concert céleste et chante la musique et les paroles inscrites sur une banderole tenue par un ange vêtu d'une dalmatique. La sculpture ornementale ne le cède en rien à la belle exécution des figures et témoigne d'un art accompli. Le dais, les culs-de-lampe, les pinacles, constituent autant de chefs-d'œuvre de richesse, de grâce et de légèreté.

Il y aurait à faire de curieuses observations au sujet

de l'iconographie de cette façade; mais en attendant qu'un chercheur patient vienne interroger une à une toutes ces figures, contentons-nous de signaler un sujet énigmatique qui ne paraît pas avoir d'analogue dans l'iconographie de nos édifices du moyen âge. Cette sculpture, aujourd'hui très-mutilée et destinée à servir de support à l'une des grandes figures décorant le bas de la façade, semble avoir appartenu à un autre monument, ou tout au moins avoir été placée ici après coup. Elle aurait été ainsi utilisée, à cause du mérite de son exécution qui paraît être un peu antérieure à celle de la façade et dater du commencement du XIVe siècle. Une sirène au corps squameux s'empare d'un jeune enfant nu, en le saisissant par la jambe; derrière elle, un autre enfant semble attendre, debout sur un rocher, le sort qui lui est réservé. La façon dont le bas de l'échine du monstre se termine par une tête de dauphin aux oreilles pendantes et pourvue d'un nez agrémenté d'un long appendice, en forme de queue de vache, est bien faite pour piquer la curiosité. En outre, des balances et des traces de pattes d'un deuxième monstre occupent le fond de la sculpture. On a cru reconnaître ici le *pèsement des âmes* par l'archange saint Michel; mais en présence du plus sommaire examen cette interprétation ne peut se soutenir. C'est probablement cette supposition qui a engagé M. Rey à représenter au-dessus de ce cul-de-lampe la statue de saint Michel terrassant le dragon, sur la vue d'ensemble *restaurée* de la façade de Saint-Maurice, qu'il a donnée dans ses *Monuments de Vienne*, (pl. IX).

Pénétrant dans l'intérieur du monument, les membres du Congrès sont reçus par M. le curé de Saint-Maurice, qui avait tenu à faire lui-même les honneurs de son église.

Le plan de l'édifice est des plus simples : trois nefs sans transsept et une abside pentagonale privée de *deambulatorium,* ainsi que la plupart des églises de la région. Saint-Maurice a dans œuvre 90 mètres de long et 27 d'élévation, aussi la longueur est-elle disproportionnée par rapport à la hauteur et à la largeur. De plus, le jour répandu à flots par les innombrables fenêtres aujourd'hui privées, pour la plupart, de leurs anciens vitraux de couleur, contribue beaucoup à lui attirer le reproche de monotonie, et ne saurait lui donner le caractère sévère et mystérieux que nous aimons à retrouver dans nos grandes basiliques du moyen âge.

Dans ces quelques notes, nous ne pouvons songer à détailler toutes les curiosités qui attirent l'attention de la Société ni parler des nombreuses chapelles latérales, qui toutes se rattachent à des faits historiques intéressants ou renferment quelques détails archéologiques. Contentons-nous de rapppeler, en peu de mots, quelques-unes des particularités les plus saillantes.

Nous avons vu les travaux de construction de la cathédrale se poursuivre pendant près de cinq siècles consécutifs, aussi à la première inspection de l'édifice reconnaît-on aisément ces différentes époques. La partie la plus ancienne comprend les sept premières travées, à compter de la limite du chœur, et appartient à l'art du XIIe siècle; les pilastres de marbre antique cannelés et leurs curieux chapiteaux historiés en sont la preuve irrécusable. La construction romane s'arrête au triforium. Cette galerie qui se déroule dans tout le pourtour du monument et les fenêtres hautes furent remaniées aux XIIIe et XIVe siècles.

L'abside et les deux travées de l'avant-chœur possèdent tous les caractères du XIIIe siècle et rappellent les principales dispositions du chœur de Saint-Jean de Lyon. L'an-

cien trône des archevêques, les deux rangs de frises incrustées ont particulièrement attiré l'attention des membres du Congrès, ainsi que le maître-autel et le fameux mausolée de l'archevêque Armand de Montmorin, œuvre de René Michel Slodtz exécutée en 1747. Il importe de consigner ici, pour la première fois, l'existence d'anciennes fresques paraissant remonter au XIVe siècle, et décorant tout l'espace qui règne entre le triforium et l'extrados des fenêtres inférieures. Autant qu'il est permis d'en juger, au travers de l'épais badigeon qui les recouvre, ce sont des anges à mi-corps rappelant assez la belle décoration du chœur de Saint-Bernard de Romans, à peu près contemporain de celui de Vienne. La Société émet le vœu de voir bientôt rendre à la lumière un document aussi intéressant.

Enfin les quatre travées joignant la façade, à peu près dépourvues d'ornementation, furent ajoutées au XVe siècle. Avant la construction de cette dernière adjonction, une chapelle du *Saint-Sépulcre* avait été érigée à cette place par saint Adon, qui l'avait fait construire à la porte de l'église, laquelle ne s'étendait pas plus bas. Le souvenir de cet antique oratoire est encore conservé par l'inscription suivante incrustée dans le dallage de la basilique, sur l'emplacement même de la chapelle :

HIC
ERAT CAPELLA
SANCTI SEPVLCRI

A l'entrée de l'avant-chœur, surélevé de trois marches, un jubé divisait l'église en deux parties. Mutilé par les calvinistes et relevé dans la suite, il a disparu définitivement à la Révolution.

Faisant le tour des nefs, par le côté nord, nous arrivons à la petite porte s'ouvrant sur la place Saint-Paul. A l'intérieur une superbe sculpture romane représentant les signes du zodiaque attire notre attention, qui ne tarde pas à être sollicitée par le détail extérieur de ce petit portail. Composée d'éléments bien divers, cette porte a toujours été un champ de discussion ouvert aux archéologues. Deux montants de marbre cannelés, de provenance romaine, supportent un linteau admirablement sculpté représentant des griffons affrontés, séparés par des candélabres, des coupes, des groupes de fleurs. On a cru voir ici un fragment de la Renaissance; mais comme il est incontestable que cette porte fut établie au XIVe siècle, cette dernière opinion est inadmissible. Il est vrai que la finesse et l'élégance de la ciselure ont aisément pu motiver cette appréciation. Le tympan, aujourd'hui dépouillé de la sculpture dont il était décoré, est encadré par un arc roman orné de rinceaux merveilleusement fouillés; cet arc repose sur des colonnettes romaines en marbre blanc couronnées de chapiteaux feuillagés du XIVe siècle. Il est à observer que cet arc, provenant de la cathédrale primitive, et ainsi utilisé à cause du mérite de sa sculpture, n'a point aujourd'hui le développement qu'il devait avoir dans son premier état; il devait être à plein cintre et non ogival. Pour arriver à l'adapter aux proportions de la porte actuelle, on dut supprimer trois ou quatre des claveaux du centre, de façon à pouvoir rapprocher les deux parties latérales. Ce fait ressort clairement du manque de raccord des rinceaux à la partie supérieure.

Au-dessus se déroule la belle galerie romane provenant de l'ancienne basilique, et de nombreuses inscriptions du XIIe et du XIIIe siècle tapissent la paroi inférieure jusqu'à la façade. Nous ne pouvons que renvoyer, à ce sujet,

aux tomes V et VI des *Inscriptions de Vienne*, contenant les savantes dissertations de MM. Allmer et de Terrebasse.

Continuant notre visite à l'intérieur, nous passons devant l'épitaphe du roi Boson, mort à Vienne le 11 janvier 887, puis devant une remarquable sculpture de grande proportion, rappelant l'entrevue d'Hérode avec les Mages : à droite le roi, assis sous un dais cintré, confère avec les Mages, qui portent tous trois le bâton de voyage en forme de T. Particularité curieuse, le trône d'Hérode, formé de deux lions, repose sur deux basilics.

Les deux dernières chapelles renferment actuellement deux curieux sarcophages provenant de l'ancienne abbatiale de Saint-Pierre. Le plus ancien, à en juger par son ornementation à écailles de poissons, par le monogramme du Christ et les paons ciselés sur la face, semble appartenir aux premières époques du christianisme. Les restes de saint Léonien, un des plus fervents reclus de l'Église d'Occident, y furent déposés au xe siècle, et une longue inscription rappelle les mérites du pieux solitaire (voir les *Inscriptions de Vienne*, t. V, p. 53). Le second, qui ne date que du xiiie siècle, était celui d'Aymar, abbé de Saint-Pierre, évêque de Maurienne, et plus tard archevêque d'Embrun, décédé le 21 mai 1245. Ces deux tombeaux, aujourd'hui adossés aux parois des chapelles, ne peuvent être examinés facilement; aussi M. de Laurière a-t-il émis le vœu de les voir rétablir à la place qu'ils occupaient il y a quelques années, c'est-à-dire, dans la grande nef, à droite et à gauche du portail central.

Il nous est impossible de signaler tous les autres détails qui ont attiré l'attention des membres du Congrès. Rappelons seulement de très-beaux fragments de vitraux garnissant les ajours supérieurs des fenêtres de la nef et de

quelques chapelles; ils datent de 1530 environ. A l'extrémité de la basse nef méridionale dans la chapelle de Saint-Jacques, une grande verrière assez bien conservée représente l'adoration des Mages et des bergers. Une des chapelles du côté méridional est entièrement peinte à fresque. Malheureusement, ces curieuses peintures du XVe siècle sont dans le plus déplorable état et réclament un prompt nettoyage, si on ne veut pas les voir disparaître totalement.

Passant de surprises en surprises, à la fin de la visite on étale à nos yeux émerveillés une magnifique série de tapisseries, propriété de la fabrique. Ces tentures, au nombre de dix, sont admirablement conservées pour la plupart. Plusieurs peuvent être considérées comme de véritables pièces de musée, et il serait à souhaiter qu'une salle spéciale fût affectée à leur exposition; leur conservation y gagnerait et les artistes applaudiraient à cette mesure.

M. Bégule lit ensuite un mémoire sur les frises de Saint-Maurice, et signale leur similitude avec celles de Saint-Jean de Lyon, qui leur ont servi de type; puis il fait connaître l'existence de peintures sous le badigeon, qui lui semblent dater de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle.

M. de Laurière exprime en dernier lieu le regret que les sarcophages qui se trouvaient près de la grande porte de Saint-Maurice aient été transportés dans une chapelle et placés de façon qu'ils ne peuvent être étudiés que sur une seule face; au nom du Congrès, il exprime le vœu que ces sarcophages, au moins celui qui est orné de paons, soient transportés dans un endroit plus favorable à leur

complet examen. M. le curé de Saint-Maurice répond qu'il sera tenu compte de l'observation de M. de Laurière.

M. Morel, de Châlons-sur-Marne, a ensuite la parole pour la lecture d'un mémoire sur un torques gaulois.

Torques avec figures humaines trouvé dans le cimetière gaulois de Courtisols (Marne).

Avant de quitter, il y a quatre mois à peine, le département de la Marne, où, pendant vingt ans, j'ai eu la bonne fortune de faire souvent les fouilles les plus heureuses au point de vue archéologique, j'ai voulu tenter un dernier effort, qui a été encore couronné de succès, ainsi que vous en pourrez juger vous-mêmes.

Chacun connaît, au moins de réputation, les cimetières gaulois de la Marne. Plus de 5,000 squelettes humains du temps de la Gaule indépendante, ont été méthodiquement exhumés de leurs tombes, et leurs dépouilles, consistant en vases, en armes, bijoux et parures, sont venues enrichir nos collections particulières et former les trois quarts des richesses accumulées dans notre musée national de Saint-Germain.

Plusieurs d'entre vous ont pu admirer l'année dernière, dans la galerie de l'Art ancien, au Trocadéro, les merveilles que, de tous les points de la France, les archéologues se sont empressés d'envoyer. Pour ma part j'y avais fait transporter une partie de mes vitrines, contenant plus de 1,500 objets.

La riche découverte, à Somme-Bionne, d'un Gaulois inhumé sur son char y figurait sous une vitrine spéciale qui a été fort remarquée des savants étrangers.

J'avais réservé pour la Société française d'Archéologie la primeur de cette découverte importante dont vous avez pu lire la description dans le compte rendu du Congrès tenu à Châlons-sur-Marne en 1875.

Dans le *Bulletin monumental* notre savant Directeur, M. Palustre, a bien voulu, avec l'autorité qui s'attache à son talent, appeler l'attention des archéologues sur ce fait, que mon frère et moi nous avions été les premiers à signaler, à propos du bandeau d'or de Somme-Bionne, le rapport intime qui existait entre l'œnochoé et sa couronne.

A cette époque, j'ai mis également sous les yeux des membres de la Société française mon album archéologique, en deux volumes, renfermant les dessins au crayon des plus beaux objets de ma collection trouvés dans les cimetières de la Marne de toutes les époques.

Cet album est publié en partie, du moins en ce qui concerne l'époque gauloise proprement dite, et je soumets à l'appréciation des membres du Congrès de Vienne les six premières livraisons qui ont paru, contenant 36 planches in-folio oblong d'objets gaulois tous antérieurs à la conquête romaine.

A Châlons-sur-Marne, la Société a bien voulu encourager mes efforts en récompensant mes travaux, ce dont je lui suis toujours reconnaissant.

C'est pourquoi je suis heureux aujourd'hui de venir lui donner, en quelques mots, la primeur d'une découverte qui prend presque à mes yeux les proportions d'un événement archéologique.

Et cependant il ne s'agit ici d'aucune de ces découvertes

extraordinaires qui sont venues, en ces derniers temps, nous surprendre et exciter notre émulation, telles que : Gaulois sur leur char, œnochoés et vases étrusques, casques, phalères, bracelets et anneaux d'or, etc., mais simplement d'un torques gaulois en bronze, sur lequel apparaissent en plusieurs endroits des reproductions en relief de la figure humaine.

Le temps m'a manqué pour vous donner une description approfondie de ce précieux torques, que je vous apporte, pour que les archéologues compétents puissent le juger *de visu*.

Vous en comprendrez la rareté, quand je vous aurai dit que la riche collection de Saint-Germain, qui en compte près de 300, trouvés sur le sol de l'ancienne Gaule et principalement en Champagne, n'en possède pas un seul de l'espèce.

Voici en effet ce que m'écrivait, le 30 juillet dernier, le savant conservateur, M. Alexandre Bertrand, dont chacun connaît la compétence en pareille matière :

« Je vous félicite de votre dernière fouille. Votre torques à tête humaine est en effet une nouveauté. Nous ne possédons rien de semblable au musée. C'est un mode de décoration qui, jusqu'ici, n'avait été signalé que sur certains vases de types étrusques des bords du Rhin. Des têtes analogues aux vôtres y font partie de l'ornementation des anses. La seule exception que je connaisse est un bracelet en *or* du tumulus de Waldgesheim, près Mayence, publié par Lindenschmit. Je serai très-heureux d'avoir pour le musée un moulage de votre torques. »

Je dois vous faire connaître maintenant dans quelle circonstance il a été trouvé : c'est dans un cimetière gaulois à Courtisols, gros village situé à huit kilomètres de

Châlons-sur-Marne. Quatre ans auparavant j'avais découvert, dans la même commune, un autre cimetière dont les objets les plus intéressants sont reproduits à la sixième livraison de mon album, qui est intitulé : *La Champagne souterraine, ou 20 années de fouilles archéologiques dans la Marne.*

Le torques était passé autour du cou d'un squelette que je crois être celui d'une femme. Il avait été retiré intact, mais un curieux maladroit qui se trouvait sur les bords de la fosse voulut essayer de l'ouvrir, et le métal oxydé, qui me paraît être du cuivre sans mélange d'étain, céda au premier effort. Voilà pourquoi je vous le présente retenu avec des fils de soie, en attendant que je le fasse souder après en avoir fait faire l'analyse.

Le squelette qui en était orné portait, au poignet droit, deux bracelets, l'un fort élégant, en bronze, avec jolis dessins en relief et à jour, et l'autre en jayet ou bois fossile. Deux vases étaient aux pieds, un de couleur noire et un autre jaunâtre, mais tellement fragmentés qu'il nous a été impossible d'en reconstituer la forme.

Parmi les objets les plus curieux que cette nécropole nous a donnés, nous citerons un autre torques très-remarquable que nous plaçons également sous vos yeux; une épée avec son fourreau en fer, des couteaux, des lances, des restes de boucliers; une force ou gros ciseau en fer sur laquelle était placé un rasoir en fer. Ce qui donne un attrait tout particulier à ce rasoir, c'est que la forme ou la cambrure de la soie, c'est-à-dire de l'extrémité du manche, est tout à fait semblale à celle de nos rasoirs actuels.

Nous avons aussi recueilli plusieurs bracelets, des armilles, des ceintures dont l'une est composée de 12 anneaux de bronze plats avec terminaison ou crochet

en forme de 8; des colliers composés de grains d'ambre et un autre formé de 80 petits grains bleus lapis.

J'ai voulu vous montrer par cette courte analyse que le torques de Courtisols était bien dans un milieu essentiellement gaulois; aussi a-t-il été le bienvenu quand il est entré dans ma collection, qui en comprend au moins une centaine.

Chacun sait que le torques était, par excellence, l'ornement préféré des Gaulois, c'est ce qui souvent les distinguait des autres peuples. Jusqu'aux portes de Rome les chefs le portaient fièrement suspendu à leur cou, ainsi que l'histoire nous le raconte. On sait en effet que le Romain Manlius ayant vaincu un Gaulois en combat singulier, lui prit son torques qu'il porta comme trophée, action qui lui valut, de la part de ses contemporains, le surnom de Torquatus.

Le torques de Courtisols porte non-seulement de *chaque côté* de son ouverture deux têtes humaines opposées, séparées chacune par une tête de bélier, mais toutes ces figures, tant humaines que fantastiques, sont reliées et comme rattachées entre elles par de *doubles spirales* le plus souvent opposées ou enchevêtrées.

Voilà ce qui ajoute singulièrement à son importance, attendu que tout cela nous rappelle l'*art étrusque* le plus pur. Et en effet, la découverte d'Eygenbilsen, dont l'étrucisme a été surabondamment prouvé par le savant conseiller de Liége M. Schuermans, présentait les *doubles spirales opposées* dans la palmette de son œnochoé. Il en est de même pour la palmette de l'œnochoé de Somme-Bionne, celle du musée de Mayence à tête humaine, toutes deux regardées comme étrusques, ainsi que tant d'autres objets, tels que : miroirs, vases, etc. etc., qu'il serait trop long d'énumérer.

Cette constatation de l'*art étrusque* sur le torques de Courtisols apportera nécessairement une preuve de plus à la question tant controversée qui divise nos érudits : à savoir si tous les objets de bronze recueillis sur le sol de l'ancienne Gaule sont le produit oui ou non de l'*art indigène* ou des importations italiennes, grecques ou orientales.

Il ne m'appartient pas d'apporter dans ce débat la moindre opinion personnelle. Modeste pionnier de la science archéologique, je serai toujours heureux lorsque je pourrai annoncer à nos savants quelques découvertes qui pourront les aider à éclairer d'un jour nouveau le problème encore si obscur de nos origines nationales.

Après avoir remercié M. Morel de son intéressante communication, M. le président demande à M. Caillemer de vouloir bien traiter la question relative aux *Tables de Claude*. Le savant doyen de la Faculté de droit de Lyon s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Je n'ai pas étudié d'une manière spéciale les Tables Claudiennes; je ne peux donc vous apporter aucune lumière nouvelle sur ce précieux monument épigraphique. Mais, puisque M. le Président me fait la gracieuseté de m'offrir la parole, je dirai brièvement à ceux d'entre vous qui l'ignorent ce que sont les Tables Claudiennes; puis j'exprimerai un vœu que je recommande dès maintenant à toute la sollicitude des savants lyonnais présents à cette séance.

On donne le nom de Tables Claudiennes ou Tables de Claude à deux tables de bronze, qui furent trouvées, en 1527 ou 1528, sur la colline de Saint-Sébastien, au nord de Lyon. Elles contiennent un long fragment d'un discours, déjà analysé par Tacite, que l'empereur Claude prononça devant le sénat romain en faveur des Gaulois, pour les faire déclarer admissibles au sénat et aux autres magistratures.

Aujourd'hui les tables de bronze sont assez nombreuses; depuis une trentaine d'années notamment, les découvertes en ce genre ont été fréquentes. Je citerai seulement les tables de Malaga et de Salpensa, trouvées en 1851 en Espagne; la table de Cles, trouvée en 1869 dans le Tyrol italien; les tables d'Osuna, trouvées en Espagne en 1871; la table d'Aljustrel, trouvée en Portugal en 1876. Tout le monde connaît aujourd'hui la grande valeur de ces monuments, et les inventeurs se gardent bien de les détruire.

Mais, au XVIe siècle, ces objets si précieux couraient les plus sérieux dangers; de vulgaires industriels s'en rendaient acquéreurs au prix du métal et les transformaient rapidement en ustensiles de ménage.

Heureusement, un homme qui a bien mérité des lettres lyonnaises, Claude de Bellièvre, jugea que les tables « étaient antiquailles aussi belles que guères se treuvent, et dignes d'être par la Ville retirées pour être affigées en quelque lieu, à perpétuelle mémoire ».

Bellièvre avait même cru remarquer que, « en icelles lames et tables, y a parolles servans a congnoistre l'ancienne dignité de la ville de Lyon. » S'est-il trompé? Est-il vrai que la Table de Claude n'a aucun intérêt pour Lyon, et que cette ville était tout à fait étrangère à la question traitée par l'empereur, attendu que Lyon jouissait depuis sa fondation du privilége que Claude demande pour les Gaulois?

C'est là un problème obscur pour moi, et dans l'examen duquel je ne veux pas entrer ici.

Quoi qu'il en soit, sur l'avis favorable de Claude de Bellièvre, les consuls de Lyon firent l'acquisition des tables, et les scellèrent contre le mur de l'une des salles de l'hôtel de ville.

Leurs successeurs ont toujours traité avec respect ce monument. En 1657, on le transporta dans le vestibule du nouvel hôtel de ville, sur la place des Terreaux. Au commencement de ce siècle, l'hôtel de ville le céda au palais Saint-Pierre, où on le voit encore aujourd'hui, et il occupe la place d'honneur dans le musée archéologique.

Non contente de veiller soigneusement à sa conservation, l'administration municipale l'a fait, maintes fois, dessiner et reproduire à grands frais. Des éditions, véritablement monumentales, du Discours de Claude ont été publiées sur le budget de la ville et distribuées dans le monde entier.

Il semble que l'on ne peut souhaiter rien de plus.

Peut-être me trouvera-t-on bien exigeant, mais je crois qu'il reste encore beaucoup à faire.

L'édition monumentale de la Table de Claude est déparée par des taches que, pour l'honneur de la ville de Lyon, il convient de faire disparaître, et elles ne disparaîtront que lorsque le précieux texte aura été commenté par un éditeur que de profondes études auront élevé au niveau d'une si grande tâche.

Faut-il fournir une preuve à l'appui du jugement que je porte sur l'édition dite municipale? Je viens de voir au milieu des dessins qui décorent cette salle un beau *fac-simile* de la Table de Claude. Il va me servir à vous montrer que l'éditeur n'a pas toujours compris le texte qu'il commentait.

Servius Tullius, nous dit l'Empereur, après avoir été le compagnon fidèle de Cœlius Vivennas, « Etruria excessit, montem Cœlium occupavit et a duce suo Cœlio ita appellatus, mutatoque nomine, nam tusce Mastarna ei nomen erat, ita appelatus est ut dixi, et regnum summa cum reip. utilitate obtinuit. »

D'après le traducteur officiel, « Servius sortit de l'Etrurie et vint occuper le mont Mastarna, dont il changea le nom toscan, comme je l'ai dit, en celui de Cœlius son chef, et il obtint la royauté pour le plus grand bien de la République..... »

Le moindre latiniste traduirait : « Servius, sortit de l'Étrurie et vint occuper le mont Cœlius, auquel il donna ce nom en souvenir de son ancien chef Cœlius. Lui-même changea son nom; car en étrusque, il s'appelait Mastarna, et prit le nom, que j'ai déjà prononcé, de Servius Tullius... »

Ainsi, pour l'éditeur, Mastarna est le nom toscan du mont Cœlius, tandis qu'il est évident que Mastarna est le nom primitif de Servius Tullius!

S'il pouvait y avoir une hésitation, elle disparaîtrait devant les peintures de la nécropole de Vulci, qui nous montrent, en face l'un de l'autre, Cœlius Vibennas et son fidèle compagnon Mastarna.

A la différence du singe de la fable, qui prenait le Pirée pour un homme, l'éditeur a pris un homme pour une montagne; et, comme l'erreur est contagieuse, je pourrais citer un savant académicien, un haut dignitaire de l'Université, qui, en 1870, dans une Étude sur les Tables Claudiennes, a reproduit cette confusion, bien qu'il dût être protégé par la connaissance du Mastarna de Vulci.

Faut-il, dès lors, s'étonner si l'on rencontre beaucoup de propositions inexactes dans le commentaire des Tables?

Il y aurait mauvaise grâce à reprocher sévèrement à un docteur en médecine les fautes qu'il a commises en parlant des colonies, des municipes, du *jus italicum*, etc.; mais on peut, au moins, dire qu'il est en faute d'avoir abordé de pareils sujets et surtout d'avoir fait trop bon marché de ce qu'il appelle les arguties des commentateurs et des juristes.

Pour expliquer la Table de Claude, cette Table devant laquelle, suivant le mot de M. Hirschfeld, aucun savant, aucun ami de l'antiquité ne peut passer avec indifférence, la bonne volonté ne suffit pas; il faut une connaissance approfondie du droit public romain.

L'étude de ce droit n'est pas encore très-répandue. Je la recommande aux jeunes historiens. Elle seule leur permettra de tirer des richesses épigraphiques de nos musées tout le profit qu'on est en droit d'espérer.

En dernier lieu la parole est à M. Florian Vallentin, qui désire entretenir le congrès d'une importante découverte épigraphique faite récemment à Grenoble.

Inscription latine découverte à Grenoble en mai 1879, relative à un monument élevé dans cette ville en l'an 269 de notre ère, en l'honneur de l'empereur Claude le Gothique.

Ce monument épigraphique a été découvert vers la fin du mois de mai, pendant les travaux que faisait exécuter l'autorité militaire pour établir une porte dans le mur

d'enceinte de la *Citadelle*, sur la place Lavalette (1). L'inscription est gravée sur une grande table en pierre calcaire de Sassenage, qui paraît avoir appartenu au piédestal d'une statue; elle est renfermée dans un encadrement de moulures (2). Les lettres encore bien conservées, quoique peu profondes, semblent déjà accuser par leur forme une époque de décadence. La pierre s'est malheureusement brisée en deux fragments, pendant les travaux de démolition : quelques lettres ont, par suite, été endommagées. Voici le texte de l'inscription aujourd'hui au musée épigraphique de Grenoble :

IMP · CAESARI ·
M · AVR · CLAVDIO
PIO · FELICI · INVICTO ·
AVG · GERMANICO
11 MAX · P · M · TRIB · POTES
TATIS · II · COS · PATRI · PA
TRIAE · PROC · VEXIL
LATIONES · ADQVE ·
EQVITES · ITEMQUE
10 PRAEPOSITI · ET · DVCE
NARI · PROTECT · TEN
DENTES · IN · NARB ·
PROV · SVB · CVRA · IVL ·
PLACIDIANI · V · P · PRAE
FECT · VIGIL · DEVOTI
NVMINI · MAIESTA
15 TIQVE · EIVS

(1) Ce monument avait été employé dans la construction de la chapelle d'un couvent de Cordeliers, ruiné pendant les guerres de religion, et sur l'emplacement duquel Lesdiguières avait fait élever la *Citadelle*. Quelques objets provenant de cette chapelle ont été déposés au musée épigraphique de Grenoble.

(2) Hauteur 0m98, largeur 0m62, épaisseur 0m22.

Imperatori Cæsari Marco Aurelio, Claudio pio felici, invicto Augusto, Germanico Maximo, pontifici maximo, tribuniciæ potestatis iterum, consuli, patri patriæ, proconsuli,

Vexillationes atque equites, itemque præpositi et ducenarii protectores, tendentes in Narbonensi provincia, sub cura Julii Placidiani viri perfectissimi, praefecti vigilum, devoti numini majestati ejus (1).

« A l'empereur César Marcus Aurelius Claudius, pieux, heureux, invincible, auguste, Germanique très-grand, souverain pontife, revêtu pour la deuxième fois de la puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, proconsul,

« Les détachements et les cavaliers ainsi que leurs commandants et les *protectores* à deux cent mille sesterces, cantonnés dans la province Narbonnaise (ont élevé cette statue), par les soins de Julius Placidianus, personnage perfectissime, préfet des Vigiles, dévoué à la divinité et à la majesté de l'empereur. »

J'avais cru devoir signaler à l'attention des archéo-

(1) Ce texte a été revu par MM. Allmer et Léon Renier, auxquels j'avais envoyé un estampage. Un moulage sera prochainement déposé au musée de Saint-Germain-en-Laye. *Remarques* 1re ligne, l'I et une partie de l'R de CAESARI, ont été enlevés, lorsque la pierre a été arrondie à cet angle, pour être placée dans la maçonnerie de la chapelle; 3e ligne, le C d'INVICTO; 4e ligne, l'E et l'R de GERMANICO; 5e ligne, l'A et l'X de MAX, et le P qui suit ont en partie disparu lorsque la pierre s'est brisée en deux fragments; 11e ligne, l'R et l'I de NARI; 14e ligne, l'A et l'E de PRAE forment des monogrammes; 17e ligne, l'V et l'E de TIQVE marquent très-faiblement. Le terme ADQVE pour ATQVE, se rencontre quelquefois dans les inscriptions. V. Allmer, *Inscr, antiques de Vienne*, p. 384.

logues (1) ce monument qui, depuis lors, a fait son chemin dans le monde savant, en France et à l'étranger (2). M. Léon Renier, qui l'a si savamment commenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a dit avec raison que l'inscription *autant par les événements qu'elle rappelle que par les faits qu'elle permet d'établir, est un des monuments les plus importants qui aient été recueillis sur le territoire de l'ancienne Gaule* (3).

Après la mort de Gallien, Claude, qui s'était couvert de gloire dans les guerres contre les barbares, fut proclamé empereur, sous les murs de Milan, vers le 20 mars 268; l'élection fut ratifiée par le sénat le 24 mars suivant. D'après les historiens, Claude réunissait en lui la modération d'Auguste, la valeur de Trajan et la piété d'Antonin. Malheureusement pour l'empire il mourut de la peste à *Sirmium* (Sirmich), vers le mois de mai 270 : il avait 56 ans.

Claude, en arrivant au pouvoir, avait trouvé la guerre civile dans plusieurs régions de l'empire. Aurelius, légat de Rhétie, s'était fait reconnaître empereur par ses troupes, à Milan. Tetricus, gouverneur de l'Aquitaine, avait accepté la souveraineté de la Gaule et de l'Espagne, après la mort de Marius (mars 268, peu après la mort de Gallien). Zénobie, reine de Palmyre, avait étendu sa domination sur l'Asie Mineure. En outre, les Alamans avaient envahi

(1) *Inscription romaine récemment découverte à Grenoble. Lettre à M. Chaper*, Grenoble, Maisonville, 16 pages in-8°.

(2) *Rev. Arch.*, août 1879, p. 120; *Bull. Mon.*, 1879, p. 432 et 539.

(3) Séance du 18 juillet 1879, voir le *Journal officiel*, du 23 juillet suivant.

la Transpadane; les Goths, malgré leurs récentes défaites, s'étaient jetés sur les provinces Danubiennes.

Claude, après avoir vaincu les Alamans sur les bords du lac de Garde, en 268, marcha contre Aureolus et le défit : Aureolus périt dans la mêlée (1).

L'inscription récemment découverte à Grenoble remonte à l'année 269, année à laquelle correspondent la deuxième puissance tribunicienne et le consulat; elle se rapporte, à ce que je crois, à une expédition dirigée contre Tetricus. Les historiens nous ont rapporté les projets de Claude contre l'empereur gaulois, après ses succès sur les Alamans et Aureolus. Le monument de Grenoble fait supposer une expédition, non-seulement projetée, mais aussi préparée. La présence à Grenoble du préfet des Vigiles de Rome, et d'un corps de *protectores*, c'est-à-dire de la garde impériale, indiquent que les troupes cantonnées dans cette ville avaient été détachées de la garnison de Rome.

Mais Claude n'eut pas le temps de mettre ce projet à exécution; car les Goths avaient envahi l'Empire, et il se hâte de se rendre à leur rencontre, parce que, disait-il, suivant l'historien Zonare, « la guerre de Tetricus était la sienne, mais que la guerre des Goths était celle du public, dont il préférait l'intérêt au sien (2). » Le corps cantonné à Grenoble, sous le commandement de Placidianus, fut alors sans doute destiné à surveiller Tetricus et à l'empêcher de se jeter en Italie pendant cette guerre.

Grenoble (*Cularo*), située au pied des Alpes, encore simple *vicus* de la colonie des *Viennenses*, était une sta-

(1) Le Nain de Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. III, p. 486.

(2) Tillemont, *eod. loc.*, p. 492.

tion routière sur la voie directe de Vienne à l'*Alpis Cottia*, et en même temps une station douanière de la compagnie du Quarantième. Elle était sans doute alors, comme aujourd'hui, par sa position, un point stratégique important; on sait qu'elle fut place forte à l'époque de Dioclétien et de Maximien, et, au temps de la *notitia dignitatum*, la résidence d'une cohorte, sous le commandement d'un tribun. Elle devint ensuite *civitas* de la province Viennoise, sous le nom de *Gratianopolis* à partir de Gratien, et par suite évêché.

L'inscription en l'honneur de Claude le Gothique constate, en outre, que Grenoble et la Narbonnaise ou une partie assez importante de cette province pour être appelée *Province Narbonnaise*, obéissait à l'empereur Claude, du temps de la domination de Tetricus sur le reste des Gaules; s'il en eût été autrement, le corps militaire cantonné à Grenoble n'aurait pas élevé un monument à Claude; un tel acte eût été une rebellion contre Tetricus, que celui-ci aurait immédiatement réprimée, et que les historiens auraient mentionnée comme ils l'ont fait pour la révolte d'Autun (1). C'est là, je crois, une donnée historique restée inconnue jusqu'à ce jour et qu'il est important de mettre en lumière.

L'inscription de Grenoble se réfère à l'érection d'un monument à Claude, probablement à l'occasion de ses premiers succès sur les Goths, qui sont les seuls événements de cette année 269. Ce monument, suivant les usages des Romains, devait être une statue : la table de pierre où est gravée l'inscription paraît, en effet, avoir appartenu à un piédestal de statue. L'instigateur de ce monument était vraisemblablement Placidianus, qui est

(1) Tillemont. *Loc. cit.*

seul nommé dans le texte; il me paraît en outre le plus haut gradé des officiers des troupes cantonnées à Grenoble. Il est, en effet, qualifié de *vir perfectissimus,* titre créé par Septime Sévère, qui était donné aux chevaliers devenus préfets et au-dessus, et de *præféctus Vigilum*, préfet des Vigiles, milice urbaine, instituée par Auguste pour veiller à la sureté et à la tranquillité de Rome.

Quel était ce Julius Placidianus, de l'ordre équestre, qui se dévoue à la majesté et à la divinité de l'empereur, *devotus numini majestatique ejus?*

Une inscription encastrée dans le clocher de l'église du bourg de Vif, près Grenoble, et les Fastes consulaires permettent de connaître une partie de la carrière de ce personnage.

L'inscription, dont les lettres ont 0^m05 de haut, est ainsi conçue :

IGNIBVS
AETERNIS · IVL
PLACIDIANVS
V · C · PRAEF · PRAE
TORI
EX VOTO POSVIT

Ignibus æternis, Julius Placidianus, vir clarissimus, præfectus prætorio ex voto posuit.

« Aux feux éternels Julius Placidianus, sénateur, préfet du prétoire, a consacré ce monument en accomplissement de son vœu (1). »

(1) Cette inscription a été maintes fois publiée, voir Long, *Antiq. rom. du pays des Vocontiens*, p. 183. Florian Vallen-

Ainsi Placidianus, dans la partie connue de sa carrière, aurait d'abord été *præfectus Vigilum* et *vir perfectissimus* en sa qualité de chevalier; ensuite, pendant son séjour à Grenoble, il serait arrivé au grade de *præfectus prætorio* qui pendant longtemps avait été le plus haut grade de chevalier, mais qui, depuis Sévère Alexandre, était un grade conférant le rang de sénateur : aussi Placidianus porte-t-il le titre de *vir clarissimus* (c'est-à-dire sénateur) sur l'inscription de Vif. Il est probable que l'acte de dévouement et de flatterie consigné sur le monument de Grenoble ait contribué à cette élévation.

Enfin plus tard, en 273, d'après les Fastes, Placidianus devint consul et fut le collègue de Tacitus, qui parvint à l'empire en 275.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de présenter quelques courtes remarques sur plusieurs termes de l'inscription récemment découverte à Grenoble.

Claude est décoré des titres ordinaires de la souveraineté et des surnoms qui, introduits par l'esprit de flatterie, devinrent de style au commencement du IIIe siècle. Le surnom *Germanicus* se rapporte à la victoire de l'empereur sur les Alamans (1); on le trouve mentionné sur les monnaies (2).

C'est en 269 que Claude fut consul pour la première fois avec Paternus, d'après les Fastes; toutefois quelques

tin, *Divinités indigètes du Vocontium*, p. 67. C'est aux Feux de la Fontaine ardente, une des sept merveilles du Dauphiné, que s'adresse Placidianus, c'est au moins l'opinion que j'ai soutenue dans cette publication. *Remarques* aux 2e et 4e lignes, les lettres A E sont liées en monogrammes.

(1) Orelli, 1020 et suiv.

(2) Cohen, *Méd. Imp.*, t. V, p. 108.

inscriptions d'Espagne font concorder avec la deuxième puissance tribunicienne un second consulat; c'est là une question qu'il convient de laisser de côté, faute de pouvoir l'éclaircir (1).

Le terme *vexillationes* se rapporte aux détachements de légions envoyées, à l'armée, avec un drapeau spécial. Il serait difficile d'indiquer le nombre d'hommes d'une *vexillatio;* il n'y avait probablement rien de normal à cet égard; dans une inscription, il est question de *vexillationes milliariæ,* et, à cause de cette indication, il semble qu'il s'agisse d'un cas exceptionnel (2).

Les inscriptions donnent aux chefs de ces détachements et des corps de cavalerie le nom et le titre de *præpositi* (3).

Les *protectores* étaient une milice d'élite, spécialement chargée de la garde de la personne de l'empereur, les cohortes prétoriennes; leurs officiers portaient les noms de *centenarii, ducenarii* et *trecenarii,* noms qui indiquaient à la fois et le grade et la solde (100,000, 200,000, 300,000 sesterces, c'est-à-dire 20, 40, ou 60,000 fr. de notre monnaie (4). M. L. Renier a heureusement fait des *ducenarii protectores* des tribuns des cohortes prétoriennes (5). La formule *devoti numini majestatique ejus* remonte, d'après Dion Cassius, à l'année où Octavien

(1) Gruter, 275-9, 276-2.

(2) Ch. Robert, *Coup d'œil général sur les légions romaines.*

(3) Orelli-Henzen, 3103, 3180, 3423, 3496, 3664, 5456, 6693, 6923.

(4) Allmer, *Eod. loc.*, p. 418. — Sparton, *Caracal.*, 7; *Am. Marcellin.*, 14, 7.

(5) *Loc. cit.*

adopta le nom d'*Augustus* (1); elle est rare avant les Antonins (2).

En résumé, l'inscription récemment découverte à Grenoble, *autant par les événements qu'elle rappelle que par les faits qu'elle permet d'établir, est un des monuments les plus importants qui aient été recueillis sur le territoire de l'ancienne Gaule.*

Après cette lecture, M. le comte de Marsy donne quelques explications sur les développements de la Société française d'Archéologie, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Il fait passer sous les yeux de l'assemblée une série de cartes qui rendent plus sensible tout ce qu'il vient de dire.

La séance est levée à cinq heures.

Excursion à Gemens.

Le Congrès s'est rendu en excursion à Gemens, situé à sept kilomètres de la ville, pour examiner les vestiges des aqueducs romains qui amenaient jadis les eaux à Vienne, en suivant la rive gauche de la Gère; ces aqueducs, en assez bon état de conservation, présentent cinq lignes parallèles, dont quatre de dimensions égales; la cinquième, la plus élevée, est plus grande que les autres. Ces cinq aqueducs ont sans doute été construits successivement, peut-être pour

(1) LIII, 16 et 20.
(2) Voir les Recueils.

répondre à des besoins différents : ils sont presque constamment en souterrain, les parties apparentes sont très-régulières. Leur construction rappelle les travaux de même nature qui subsistent encore soit en France, soit à l'étranger. On remarque notamment l'enduit et les bourrelets dans la partie inférieure. Il n'existe pas de série d'arcades comme dans les régions voisines (Bonnant, Arles, etc.), par le motif que les aqueducs suivaient la colline et ses sinuosités et n'avaient pas à franchir de vallée. Il y a cependant deux petits vallons qui étaient sans doute traversés au moyen d'un pont; une ou deux arcades devaient suffire; il n'existait pas de siphon. Aux abords de la ville, sur le coteau de Sainte-Blandine, il y a, à diverses hauteurs, des murs de soutènement construits, suivant l'usage, en demi-cylindres, à l'effet de diminuer le poids des terres intérieures. L'un de ces murs, sur les bords de la Gère, repose sur cinq ou six assises de grosses pierres (choin et molasse), sans doute pour empêcher l'affouillement qu'aurait amené la rivière, qui forme un coude à ce point : cette partie menace ruine. Quoique moins beaux que ceux du mont Cœlius, à Rome, ces murs sont cependant les plus remarquables qui existent en France. Les aqueducs sont encore en partie utilisés dans ce parcours : ils ont été restaurés pour la première fois en 1822, ainsi que l'indique une plaque commémorative, placée près des moulins de Gemens.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE RÉCAMIER.

Siégent au bureau MM. de Laurière et Gautier-Descottes.

La parole est à M. Florian Vallentin pour une communication sur *l'ancienneté de l'homme en Dauphiné*. Les plus anciens vestiges ne sauraient remonter à l'époque de la période paléolithique (Rosans-Clansayes, Crémieux, etc.), l'homme a dû suivre le mouvement des glaciers. A l'époque néolithique, les traces de l'homme se retrouvent dans toutes les parties du Dauphiné, et assez fréquemment dans les grottes (la Buisse, l'Échaillon, etc.). Le bronze, introduit par le commerce italien à travers les cols des Alpes (Réallon, Ribiers, la Fare), fut ensuite exploité dans le Dauphiné (Goncelin, la Poype, Vaugris, etc.) : il se forma une *époque rhodanienne*. Le fer fut probablement importé en Dauphiné comme le bronze par les populations proto-étrusques; à cette période *protohistorique* se rattachent un certain nombre de nécropoles, dans la partie montagneuse (vallées supérieures de la Durance, de la Romanche, de l'Aygues, etc.), qui constituent par leurs caractères spéciaux un type particulier à cette région.

M. Chanliaux fait ensuite une communication relative aux marques céramiques du bassin de l'Allier. Une discussion s'engage au sujet d'une fabrique de poteries à Lyon, précédemment soutenue par M. Récamier, qui prend la parole pour répondre à M. Chanliaux. M. Leblanc fait observer que les beaux fragments de poteries existant

dans la collection de Moulins sont de fabrique viennoise.

Immédiatement après une discussion s'engage sur les aqueducs de Vienne. M. Bresson fait une communication sur les aqueducs de Lyon, et donne à cet égard quelques détails intéressants. Il établit une comparaison entre ces derniers et ceux de Vienne.

M. Vallier entretient le Congrès des méreaux de Vienne, qu'il a étudiés spécialement et dont il fait passer sous les yeux du bureau d'admirables reproductions. Il reçoit à ce sujet les félicitations du président, qui témoigne le désir de voir le beau travail de M. Vallier prendre place dans les comptes rendus du Congrès. M. Vallier donne ensuite quelques détails sur le recueil complet des inscriptions de cloches du département de l'Isère, auquel il travaille depuis de longues années.

J'ai l'honneur, dit-il, de présenter au Congrès archéologique de 1879, un *Recueil complet* des inscriptions de cloches du département de l'Isère. Il ne m'appartient point de faire ressortir l'importance que ce travail présente, non-seulement au point de vue de l'épigraphie campanaire dans les différents siècles qui y sont représentés, mais aussi à celui des familles, dont quelques-unes portent des noms historiques, d'autres des noms de magistrats, de fonctionnaires publics et de gens jouissant d'une certaine notoriété, mais à des titres divers. Les cloches modernes ne sont pas les moins intéressantes, car elles offriront à la postérité une étude des plus curieuses sur les mœurs de notre époque. Je me propose du reste de publier ce recueil, fruit de mes longues et pénibles excursions, mais en y joignant :

1° Une introduction historique au point de vue local;

2° Une table, renfermant les noms de toutes les églises

du département, avec le nombre de cloches qu'elles possèdent et des nos de renvoi aux pages correspondantes du recueil;

3° Une table des noms propres inscrits sur ces cloches, également avec les nos de renvoi aux pages correspondantes de la publication des inscriptions qui les contiennent;

4° Un index des fondeurs, avec des notices et la reproduction de leurs *marques;*

5° Enfin de nombreuses planches lithographiées, renfermant les armoiries de villes et de personnages, les sceaux d'évêques et de communautés, les marques de confréries, etc. etc., dont j'ai eu soin de prendre les empreintes en plâtre et dont je possède une collection unique.

Mais, je le répète, je n'ai dans cette circonstance qu'une prétention : celle d'offrir au Congrès un simple *Recueil d'inscriptions,* sans autre commentaire que celui qui découle de l'ordre chronologique que je leur ai imposé.

Ces inscriptions ont été relevées avec le plus grand soin; et c'est avec une sorte de respect, gage de mon exactitude, que j'y ai laissé subsister les nombreuses incorrections et fautes d'orthographe qu'on y remarquera. Mon travail est, pour ainsi dire, un *fac-simile,* une photographie : mon commentaire seul rendra sa valeur à chaque chose.

Le nombre de ces inscriptions atteint presque le chiffre de 1,200.

Enfin M. Vallier demande à garder la parole, pour donner lecture d'une note de M. Morin-Pons, sur une médaille de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne.

Note sur un denier de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne.

Des circonstances imprévues me privent du plaisir d'assister au Congrès archéologique de Vienne. Je voudrais cependant, quoique absent, apporter ma modeste pierre à son œuvre, et je ne peux mieux faire que de lui donner la primeur d'un petit monument entièrement inédit, qui se rattache à cette grande Église de Vienne, *maxima Galliarum*, de glorieuse mémoire.

J'appelle donc un moment l'attention bienveillante de nos collègues sur un denier qui offre assurément l'initiale d'un archevêque de Vienne, très-probablement celle de Guy de Bourgogne, promu à ce siége le 12 mars 1088, lequel devint pape en 1119, sous le nom de Calixte II.

Ce n'est pas chose absolument nouvelle dans l'histoire métallique de Vienne, que de rencontrer un nom d'archevêque sur la monnaie de Saint-Maurice. Mais les exemples qu'on en peut citer sont, par leur rareté même, à l'état d'exception confirmant la règle. De ce nombre, le précieux denier de saint Thibaud, que j'ai décrit dans ma *Numismatique du Dauphiné*, et qui, par le nom de ce prélat, inscrit en toutes lettres conjointement au monogramme de Rodolphe III, roi de Bourgogne, prend place entre les années 993 et 1000.

Depuis la publication de mon ouvrage, M. C. Guigue nous a fait connaître la monnaie de Sobon, qui occupait le siége archiépiscopal vers le milieu du xe siècle; attribution motivée et légitimée par la seule présence d'un S dans le champ de la pièce. A l'appui de cette interprétation, si elle pouvait être contestée, viendraient les diverses

monnaies recueillies par M. Guigue, dans la même trouvaille qui a mis au jour les deniers de Sobon. Il y a là une concordance synchronique qui ne permet aucun doute.

C'est encore une simple initiale qui va nous donner la clef d'une découverte semblable. Décrivons d'abord types et légendes :

A. Dans le champ un G,

† VIENNA CIV

℟. Croix.

† SCI . MAVRICI

Argent. Poids : 1 gr. 21. Remarquer à ce propos qu'on a cisaillé la pièce pour reconnaître la nature du métal.

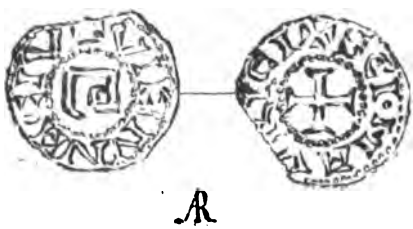

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir incertitude sur l'interprétation du style qui occupe le champ de l'avers. Ce monogramme, qui se rapproche beaucoup du *gamma* des Grecs, pourrait-il être un L, plus ou moins accompagné? Telle n'est pas mon opinion. J'exclus ainsi toute attribution à l'archevêque Léger, qui, de 1030 à 1070, occupa une si grande place dans les fastes de l'Église de Vienne.

Mais au XIe siècle le siége archiépiscopal de Vienne a vu deux prélats se succéder auxquels le G est pareillement

appliquable : Gontard et Guy de Bourgogne. Le premier, évêque de Valence, administrait le diocèse de Vienne, le 19 janvier 1082; il prend même le titre d'archevêque dans deux actes de 1084; le second, c est le célèbre Guy de Bourgogne. J'emprunte au récent travail de M. le chanoine Ulysse Chevalier le résumé suivant de sa biographie :

« Guy Ier *de Bourgogne* fut élu par le clergé de Vienne, le 12 mars 1088, puis se rendit à Rome, où il fut consacré par Urbain II; on le trouve à Vienne le 30 mai 1090; il eut avec saint Hugues, évêque de Grenoble, au sujet du comté de Salmorenc, d'assez longs démêlés qui furent terminés par le pape Pascal II (2 août 1107); il figure successivement aux conciles de Plaisance, en 1095, de Clermont, le 16 novembre, de Nîmes, le 12 juillet 1096; il se rendit en Angleterre comme légat, en 1100, et reçut à Vienne, en 1106, le pape Pascal II, qui consacra son église cathédrale. Guy tint dans sa métropole, le 16 septembre 1112, un imposant concile contre l'empereur Henri V; il présida encore à diverses assemblées, jusqu'au jour où il fut élu pape, à Cluny, sous le nom de Calixte II, (2 février 1119) (1). »

Comme je l'ai indiqué dans ma *Numismatique féodale du Dauphiné,* il semble qu'à cette époque les archevêques de Vienne, inféodés à la politique pontificale, avaient renoncé à rappeler sur leurs monnaies les empereurs d'Allemagne, leurs souverains légitimes, héritiers des rois Rodolphiens. Mais simultanément l'usage se perdait de rendre pareil honneur aux prélats viennois. La pièce qui nous occupe paraît venir d'un retour éphémère à cette tradition évanouie. Reste à savoir à qui nous devons l'at-

(1) *Revue du Dauphiné et du Vivarais,* 3e année, p. 223.

tribuer, de Gontard ou de Guy de Bourgogne. Tout milite en faveur de ce dernier, la longue durée de son ministère, sa haute situation personnelle, l'éclat de sa naissance qui le rattachait, du côté maternel, à nos contrées. En l'honneur d'un fils des comtes de Bourgogne, d'un oncle de Gisèle, comtesse de Savoie, l'Église de Vienne a bien pu, pour la dernière fois peut-être, se départir de son principe, qui était de maintenir à la monnaie de Saint-Maurice son caractère anonyme.

Sur la question relative aux objets d'art provenant de Vienne et dispersés dans les collections publiques ou privées, M. de Laurière donne lecture de la note suivante.

Objets d'art provenant de Vienne.

Parmi les objets d'art et d'archéologie trouvés à Vienne ou dans les environs, un certain nombre est aujourd'hui dispersé hors de cette ville, dans des collections soit privées, soit publiques, où quelques-uns occupent des places d'honneur. Il serait intéressant d'en dresser le catalogue aussi complet que possible. Les quelques notes qui vont suivre n'ont point la prétention de réaliser ce but. Elles ne feront que fournir un faible apport à ce vaste répertoire, que d'autres, nous l'espérons, sauront compléter.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

M. Julien Gréau, dont tous les visiteurs du Trocadéro ont pu admirer, l'an dernier, la riche collection, possède un *lion de bronze* de 0m20 à 0m22 de longueur et pro-

venant de Vienne. Cette pièce est aussi remarquable par son état de parfaite conservation que par le style hardi et souple qui la caractérise.

Ajoutons aussi, comme faisant partie de la même collection, trois bustes en bronze creux de Jupiter, Neptune et Minerve. Ces trois morceaux, d'une facture élégante et ferme, étaient appliqués sur les faces d'un autel triangulaire en marbre blanc découvert à Vienne. Ils ont de 0^m25 à 0^m28 de hauteur.

M. Gréau possède encore, provenant de Vienne, un fragment de *moule antique*, en terre cuite, sur lequel M. de Villefosse a bien voulu me communiquer la note suivante : « Ce moule était destiné probablement à former un médaillon de vase. Il représente Mercure assis sur un rocher, dans la pose ordinaire d'un Mercure assis; la jambe droite légèrement repliée. Il tient le caducée de la main droite, de la main gauche il s'appuie sur le rocher; il porte les talonnières; un coq est au pied du rocher. Le pied gauche du dieu repose sur un tabouret, une chlamyde rejetée en arrière laisse tout son corps à découvert. Devant lui un autel sur lequel un homme drapé vient offrir un sacrifice. Au pied de l'autel un bélier. A l'arrière-plan un joueur de flûte. Mercure semble barbu. Il a une figure satirique. Ses oreilles paraissent pointues. »

MUSÉE NATIONAL DE SAINT-GERMAIN.

On conserve dans ce musée plusieurs objets sortis du sol de Vienne ou de ses environs. Citons d'abord un buste de jeune homme en bronze demi-grandeur. Il a été trouvé à Saint-Barthélemy de Beaurepaire avec diverses pièces de bronze, entre autres des colonnettes creuses ornées de moulures à leurs bases et sommets. Elles mesurent 0^m35

de longueur. Elles devaient faire partie d'un meuble. 4 ou 5 de ces colonnettes sont déposées à Saint-Germain. Elles sont accompagnées de deux *poignées de bronze* en forme de dauphins, de la même provenance. Viennent ensuite :

Une *applique* en bronze représentant un petit personnage les jambes croisées (n° 8,549).

Un *petit bélier* qui accompagnait le Mercure conservé actuellement à Vienne (n° 22,498).

Une pointe de lance en bronze trouvée à Dessine en 1829 (n° 631).

3 têtes de clous, à large tête et à moulures (*clavus muscarius* de Vitruve), trouvés à Dessine.

2 boucles d'oreilles en or, rondes avec pierre verte au milieu, et munies de pendeloques également en pierre verte.

Une lampe en bronze, à deux becs, avec suspension (n° 22,494).

Une lampe en fer, avec d'autres petits objets en fer (n° 22,497).

Parmi les objets en terre cuite :

Une tuile romaine avec le nom de CLARIANVS; elle a été publiée dans le *Musée archéologique*.

Un vase, forme de bol, en faux samien :

OF CALVI
OF PRIM
VITAL

sur fond rouge.

Un fond de poterie noire avec l'inscription :

SEVVO FECIT

Et un autre :

CLINVS FECIT

Un contre-poids en terre cuite avec l'inscription :

2FM MARTIALIS

répétée quatre fois.

Un autre avec l'inscription :

CAΠAIVS

Quatre contre-poids en plomb.

Des charnières en fer.

MUSÉE DE LYON.

On y voit :

Une tête de femme en bronze, d'une physionomie aux traits réguliers, empreinte d'une beauté jeune et grave. Ses cheveux abondants, séparés sur le milieu du front, relevés en arrière autour des tempes, sont serrés par un bandeau plat, ébréché en plusieurs endroits à son bord supérieur, et qui porte l'inscription : *L. Lilugius Sexti F. Laena quaestor Coloniæ Aniensis.* Le cou est déchiré par derrière dans le sens de la longueur et peut indiquer que cette tête était celle d'une statue de Junon, dont elle réalise le type (*Gazette archéologique,* 1876, pl. 1).

Un magnifique camée de l'empereur Constant, de 0m11 à 0m12 de hauteur. Il est en pierre gris-violet transparente et d'une parfaite conservation.

Un buste de César en marbre blanc, veiné de gris, moins grand que nature.

La tête trop petite est disproportionnée avec les épaules, qui du reste semblent rapportées.

Trouvé à Vienne; donné par M. Guérin.

Une petite plaque rectangulaire en serpentine contenant en creux, sur la même ligne, les moules de sept petites têtes, pour pâte de verre. Quatre de ces têtes sont de face, trois de profil, dont l'une barbue et surmontée d'un objet carré. Ces têtes sont précédées du moule d'un ornement et suivies de celui d'une coupe à pied et à deux anses.

Un grand *brasero* en bronze, d'un état de conservation parfait. Ses quatre faces sont ornées de trois têtes en applique d'un vigoureux style. Il repose sur quatre pieds de griffons. C'est là un splendide spécimen de ces ustensiles où l'art s'allisit élégamment à la destination des usages de la vie domestique (*Gazette arch.*, 1876, pl. 18).

Cinq bagues en or avec pierres gravées, trouvées à Ruffieux.

Ajoutons encore, de la même provenance, des pièces d'argenterie, ustensiles de ménage, consistant en deux casseroles à queues très-bien conservées.

Plus, un vase de bronze, une *capis* à libation, allongée, à panse renflée, trouvée à Reventin.

MUSÉE DU LOUVRE.

Le buste de Faune dont le musée de Vienne n'a conservé qu'un moulage se trouve au musée du Louvre. Nous empruntons à la notice de M. Fröhner sur la sculpture antique du musée national du Louvre, les renseignements et les appréciations qui suivent.

Ce buste en marbre grec fut découvert à Vienne, en 1820, dans les ruines d'une salle romaine, située sur le quai de la Gère et adossée aux rochers de la colline, dite de

Salomon!, derrière la maison de M. Jouffray aîné. Cette salle avait des murs et des pilastres revêtus de marbre.

La hauteur du buste est de 0^m46.

« La gaieté folâtre du suivant de Bacchus est exprimée avec tant de bonheur et de vérité qu'il semble difficile, pour ne pas dire impossible, d'atteindre à un plus haut degré de perfection. Le Faune sourit en montrant deux rangées de dents; ses cheveux sont peints en rouge, ce qui rappelle l'usage qu'avaient les anciens de mettre de la couleur écarlate sur les idoles de Bacchus et de son cortége. Ce buste n'est du reste qu'un fragment de statue.

« On peut lui comparer le célèbre *Faune à la tache* (Fauno colla macchia) de Munich, autrefois dans la collection Albani; puis un petit buste du palais de Wœrlitz (*Gerlach pl. VI*).

« Ce marbre fut offert au roi par la ville de Vienne, au mois de janvier 1822. En échange, Louis XVIII donna l'ordre d'envoyer à Vienne un tableau de maître-autel et telle quantité de modèles en plâtre que désignerait le conseil municipal. Voici du reste l'exposé des sentiments du roi à l'égard de la donation, tant critiquée et tant regrettée depuis; c'est son ministre, le marquis de Lauriston, qui parle (13 fév. 1822) :

« Il m'a paru que ces hommages n'étaient rien moins qu'agréables aux habitants des villes, que l'on prive ainsi de leurs monuments historiques. Je me suis en conséquence arrêté pour l'avenir à l'idée qu'il serait du service du roi et de la France de s'appliquer à éluder ces offres et ces hommages des autorités locales, auquel il est, en effet, contre la nature des choses que les administrés applaudissent. »

(*Archives du Louvre.*)

Clarac, Cat. n. 481 bis; Musée, pl. 1082. n° 2763 a.— *Bouillon*, Supplément du t. III, pl. 14. — *Delorme*, Description du musée de Vienne, 1841, p. 242.

L'oreille droite et la pointe de l'oreille gauche du Faune étaient brisées et ont été refaites. L'oreille droite, retrouvée plus tard dans les décombres, aurait été recueillie par M. Chavernod et vendue après sa mort, avec la collection d'antiquité qu'il avait formée. M. Delorme assure que l'on découvrit en même temps « quelques parties des jambes de la statue, surtout le genou avec une partie de la cuisse, sur laquelle était assis Bacchus enfant. »

La récente installation au musée du Louvre du beau fragment de sculpture dit la *Vénus de Vienne* donne à la découverte de ce beau monument un vrai caractère d'actualité, bien qu'elle remonte déjà à près d'un demi-siècle.

Il consiste dans le corps d'une femme jeune et forte, accroupie sur le talon droit et un peu penchée en avant. Les bras et la tête manquent. Des vestiges des doigts de la main gauche apparaissent sur la cuisse droite. Sur le dos on voit aussi les débris d'une main enfantine qui serait celle de l'Amour accompagnant sa mère, dans la supposition que ce corps de femme ait été celui d'une Vénus, suivant l'opinion developpée par M. Bavaisson, dans une savante dissertation, publiée par la *Gazette des Beaux-Arts* (1). La partie inférieure du corps, au côté gauche, se trouve munie d'un tenon qui témoigne de l'ancienne présence d'une urne renversée, attribut du type de Vénus au bain auquel aurait appartenu la Vénus de Vienne.

Mais avons-nous réellement là une représentation de cette déesse? C'est ce que conteste avec de judicieuses

(1) Voir aussi la *Gazette archéologique*, 1878, p. 68, pl. XIII et XIV.

observations M. Tony Desjardins, dans la notice que l'on trouvera plus loin.

Quoi qu'il en soit, cette statue, en beau marbre de Paros, est excessivement soignée et d'un galbe très-pur. Malgré quelques détails, précurseurs d'une époque de décadence, mais magistralement dominés par les reflets d'une incontestable beauté, cette œuvre pourrait certainement suffire, à elle seule, à justifier les titres d'*ornatissima* et de *pulchra* que la Table de Claude et les vers de Martial ont consacrés à la ville de Vienne.

Grand nombre d'objets, et des plus beaux, sortis du sol de Vienne sont passés à l'étranger. M. Julien Gréau veut bien nous apprendre que le magnifique vase en argent qui fut découvert en 1842 au village de Tourdan, parmi les débris d'une maison romaine, se trouve maintenant en Angleterre. On avait précédemment extrait du même endroit d'autres objets, des médailles impériales de divers règnes, depuis Auguste jusqu'à Nerva, et des poteries rouges avec figures et ornements.

Ce vase, d'un argent très-pur et d'une forme semi-sphérique, mais un peu allongée par en bas, est muni d'une anse mobile en torsade qui s'accroche à deux appendices faisant saillie sur son bord. Il repose aussi sur un petit pied circulaire. Il a $0^{m}16$ de hauteur et $0^{m}21$ de largeur. La hauteur jusqu'au sommet de l'anse relevée est de $0^{m}28$. Son poids est de 1,560 grammes.

La panse du vase présente une décoration ciselée en bas-reliefs, peu saillants, d'une très-élégante composition distribuée sur deux zones, dont la principale, la supérieure, est beaucoup plus large que l'inférieure. Les sujets de cette décoration sont les quatre saisons, représentées par quatre femmes portées par quatre animaux qu'accompagnent des génies et des emblèmes.

Nous empruntons à un long article publié par le *Journal de Vienne* du 29 avril 1843, quelques passages de la description de ce vase.

La première des saisons, le Printemps, jeune, belle, le corps nu, la chevelure ornée de fleurs et assise sur le dos d'une panthère, appuie le coude droit sur le cou de l'animal. Une draperie couvre ses cuisses et un voile léger, dont elle tient les extrémités de chaque main, voltige au-dessus de sa tête. Devant la panthère est une corbeille remplie de fleurs. Au-dessus de celle-ci, un génie ailé, aussi couronné de fleurs, se balance dans les airs, tenant une draperie de ses deux mains. Un second génie, qui porte un chevreau sur ses épaules, marche derrière la panthère, tandis que deux autres suivent la même direction à travers l'espace.

La seconde saison ou l'Été, couronnée d'épis et vue de profil, est assise sur le dos d'un taureau accroupi. Celui-ci, dans l'attitude du repos, est tourné à droite ainsi que la déesse, qui paraît d'un âge plus mûr que la précédente. Elle a également le corps nu; une draperie est jetée sur l'une de ses cuisses, et le vent qui agite son voile le tient suspendu derrière sa tête. De la main droite elle s'appuie sur la croupe du taureau et tient de la gauche une gerbe. Un génie, debout derrière l'animal et paraissant immobile, est tourné aussi à droite et tient à la main droite une faucille et sous le bras gauche un objet qui est peut-être un van.

L'Automne est portée sur une panthère, qui fait face au taureau précédent. Elle est mollement étendue sur le dos de l'animal consacré à Bacchus. Le pampre se marie à sa chevelure, et une draperie jetée sur ses cuisses vient couvrir une partie de ses bras. Elle porte à l'une de ses mains un cep de vigne orné de ses feuilles et de ses fruits,

et de l'autre elle tient sur l'un de ses genoux une corbeille d'où pendent des grappes de raisin. Trois génies ailés, dont deux portent des fruits et des raisins, forment son cortége.

La quatrième saison, ou l'Hiver, est représentée sous la figure d'une femme d'un âge avancé et qui a la tête, les épaules et les cuisses couvertes de son manteau. Elle est tournée à droite comme l'Été; l'animal sur lequel elle est assise et sur la croupe duquel elle appuie sa main droite, se trouve, ainsi que le bœuf de l'Été, dans l'attitude du repos et tourné du même côté. Il n'en reste que la partie postérieure, toute celle de devant ayant été enlevée par accident au moment de la découverte. De là la difficulté de reconnaître à quelle espèce appartient l'animal, dans lequel cependant il est permis de voir un sanglier, en raison des traits rudes, figurant ses soies qui couvrent son corps. De plus le sanglier, dont la chasse a lieu pendant l'hiver, peut être donné pour attribut à cette saison. Deux génies, dont l'un n'a conservé que la tête, accompagnaient cette personnification de l'Hiver. Celui qui est resté complet tient d'une main deux oiseaux morts, et de l'autre un *pedum* ou bâton recourbé. Il forme ainsi l'attribut de la chasse et aussi celui de l'hiver pendant lequel elle avait le plus souvent lieu.

Sa bande inférieure, beaucoup plus étroite que la précédente, représente des ondes de la mer sur lesquelles voguent des chevaux et des lions marins avec de longues queues de poissons enroulées et portant chacun un génie sur sa croupe. On y voit aussi des coquillages, des poissons et des attributs de la navigation, une ancre et un aviron.

Ce magnifique vase, quelques jours après sa découverte, fut acquis par M. Girard, libraire à Vienne, qui en fit

exécuter un dessin que M. Gréau a eu la gracieuse obligeance de nous communiquer.

M. Desjardins, pour compléter ce que vient de dire M. de Laurière, demande à faire quelques observations sur la statue découverte, il y a plusieurs années, à Sainte-Colombe et aujourd'hui au Louvre.

La Vénus de Vienne.

Parmi les objets précieux découverts dans les fouilles effectuées à Vienne, se trouve un fragment important d'une statue de femme nue, dont j'emprunterai la description à M. Félix Ravaisson, de l'Institut, conservateur au musée du Louvre. Le savant critique a publié, dans le numéro du mois de mai 1879 de la *Gazette des Beaux-Arts,* un article étendu et des plus intéressants sur ce monument curieux de la ville antique.

Il a été découvert, il y a environ un demi-siècle, dans une propriété située à Sainte-Colombe, sur la rive droite du Rhône, en face de Vienne, et signalé par Mérimée d'abord dans ses *Notes d'un voyage dans le midi de la France,* et ensuite par Stendhal dans ses *Mémoires d'un touriste.* Exposé à Lyon, en 1877, il a attiré l'attention de tous les hommes de goût et en particulier celle de M. Héron de Villefosse, attaché au musée du Louvre, qui en rapporta à Paris des photographies. Le conservateur du musée des Antiques se rendit à Lyon pour examiner de près ce fragment; il le fit expédier au Louvre, et son acquisition fut immédiatement décidée.

« Le fragment de Vienne, dit M. Ravaisson, consiste

dans un corps de jeune femme nue, accroupie sur le talon droit et un peu penchée en avant, le pied gauche portant sur le sol. Il manque les bras et la tête; mais on voit sur la cuisse droite les restes des extrémités des doigts de la main gauche, qui venaient s'y appuyer. D'autres restes, sur le côté gauche de la poitrine et sur la cuisse gauche, montrent que la déesse, en même temps qu'elle se courbait un peu sur elle-même, se voilait de ses bras et de ses mains, comme le font la Vénus de Médicis, la Vénus semblable que possède le musée de Dresde, celle du Capitole, et d'autres images antiques en grand nombre de la déesse de la beauté, auxquelles leurs auteurs, bien différents en cela de beaucoup d'artistes modernes, ont donné une attitude et un mouvement qui expriment la pudeur...

« On voit, par l'attache du cou, que la Vénus tournait la tête et l'inclinait un peu vers sa droite; c'est que de ce côté se trouvait un Amour vers lequel devaient se diriger ses regards. On voit, en effet, sur le dos de la déesse, un débris d'une main d'enfant qui s'y appuie, la seule partie qui reste d'une figure disparue. Ce débris indique une main gauche et, par conséquent, l'enfant auquel elle appartenait était placé en arrière et à droite de la figure principale. »

M. Ravaisson cite plusieurs répétitions de Vénus accroupies et développe toutes les raisons qui font comparer ce beau marbre de Vienne, malgré toutes les lacunes qu'il présente, aux modèles connus de ce genre; il conclut qu'elle était représentée sortant du bain et accompagnée de l'Amour, qui devait lui offrir quelque objet de toilette; puis il continue ainsi :

« La Vénus offre la beauté de la jeunesse dans son plein développement. Lorsque les artistes grecs voulurent donner à cette divinité la beauté propre à l'adolescence, ils la

figurèrent à sa naissance, sortant de l'écume de la mer; c'est ce que fit le premier, peut-être, Apelle, dans son Anadyomène, Praxitèle, dans sa Vénus sortant du bain, représentation dont la raison ou le prétexte, Vénus présidant souvent au mariage, se trouvait peut-être dans ce bain qui en était un rite solennel. Praxitèle avait donné à la déesse, autant que nous pouvons en juger par les reproductions qui subsistent de son œuvre, la beauté de la jeunesse tout à fait adulte. C'est aussi le caractère de la Vénus du Capitole et de ses congénères; c'est enfin celui de la Vénus de Vienne et qui se retrouve dans la plupart des répétitions connues du même type. »

Après avoir ajouté que la Vénus de Vienne est en marbre de Paros, d'un travail très-fini et même poli, qu'elle offre des qualités éminentes de perfection, et que la grandeur y domine sans que l'œil en souffre, il ne lui échappe pas que le corps ployé en avant présente de larges plis offrant un trait de réalité qui a été critiqué comme ôtant à cette partie de la figure les qualités de noblesse qu'offrent toujours, en de pareils sujets, les productions de la statuaire antique.

Le savant conservateur croit pouvoir expliquer la faiblesse et le défaut de goût qui se trouvent dans cette partie du corps, en faisant remarquer qu'elle était moins exposée à l'œil du spectateur.

Il rappelle néanmoins que Prosper Mérimée, en parlant de cette statue, dit que son auteur s'est placé par là en dehors des règles constantes de l'art antique, et il ajoute que Mérimée s'est fondé pour le dire sur cette théorie, très en faveur à l'époque où il écrivait, que les anciens auraient toujours subordonné l'imitation de la nature à certain type idéal du beau absolu.

Il résulte de toutes ces observations, qui ne sont pas

exemptes de critiques, comme on vient de le voir, que M. Ravaisson attribue à une époque touchant la décadence le fragment dont il est question. Il pense qu'on y doit voir la copie d'une œuvre originale, exécutée sous les derniers successeurs d'Alexandre ou les premiers Césars, et que le type qu'elle représente et qui se fait remarquer par une grâce parfaite jointe à beaucoup d'ampleur et d'opulence dans les formes, qualités qui caractérisent plus particulièrement les œuvres grecques de l'Asie Mineure, doit fixer son origine dans cette contrée, aux environs du commencement de notre ère.

Je viens de résumer aussi exactement que possible les appréciations du savant conservateur sur le beau fragment dont le Louvre est devenu propriétaire. Comme M. Ravaisson paraît le croire, ce fragment aurait appartenu à un type de la déesse Vénus qui la représenterait accroupie; mais n'est-il pas permis d'en douter?

Je veux essayer de faire comprendre d'où proviennent mes hésitations relativement à ce morceau de sculpture dont la beauté est très-réelle, mais dans lequel on vient de voir que M. Ravaisson avait rencontré des défauts, au sujet desquels il a eu recours à des explications peut-être un peu cherchées. Est-ce bien là une déesse? Rencontre-t-on dans les éléments plastiques de ce fragment les conditions qui rappellent la divinité? Je ne le crois pas, et je demande la permission de donner un corps à toutes les objections que son étude minutieuse et la lecture attentive du savant mémoire de M. Ravaisson m'ont inspirées.

Évidemment, et cela n'a pas échappé au critique éminent, comme on l'a vu plus haut, cette figure est empreinte d'un réalisme assez caractérisé pour qu'on ne puisse pas plus la ranger parmi les plus belles productions de l'art grec, aux grandes époques de son magnifique

développement, que la présenter comme une œuvre originale.

Aussi M. Ravaisson, qui connaît le sensualisme des artistes grecs de l'Asie Mineure, a-t-il cru devoir attribuer à cette époque le beau marbre dont il s'occupe, et, sur ces divers points, je partage absolument son avis. Mais là où le doute me saisit, c'est lorsque je lui entends dire qu'en présence du marbre de Vienne nous sommes en face de la déesse de l'amour et de la volupté.

Il est un principe généralement, je dirai presque constamment suivi chez les peuples d'origine grecque ou parmi les nations soumises à leur influence, et sur lesquelles leur grande supériorité artistique était dominante; c'est que la divinité est toujours représentée selon certaines formes consacrées. Si le corps humain est l'image sous laquelle l'artiste grec se représente le dieu qu'il adorait, il sait en élever l'idéalisme jusqu'à l'abstraction, et même en Asie Mineure, même aux époques de décadence, cette loi n'a jamais été méconnue d'une manière absolue. C'est par une sorte d'hiératisme plus sensible aux époques anciennes et moins apparent, sans doute, lorsque la dégénérescence de l'art se fait sentir, que, dans sa croyance, il ose figurer les puissances divines qui président à ses destinées.

Or, est-ce le cas du marbre trouvé à Vienne? Dans ce beau corps mutilé devons-nous voir celui d'une déesse? Malgré les trésors d'érudition que M. Ravaisson développe, l'affirmative me semble impossible. C'est une femme jeune et belle que l'on a sous les yeux; sa beauté est tout humaine et personnelle, elle vit de la vie de l'humanité, et elle me paraît bien loin de ces effigies d'Aphrodite telles que celles de Milo, de Médicis ou du Vatican, dont les caractères empreints d'impersonnalité sont si remar-

quables dans leur pudeur sereine et la grâce exquise d'une nudité absolue.

Mais je tiens à mieux préciser ma pensée, et l'on voudra bien me permettre d'entrer, à ce point de vue, dans quelques considérations générales sur la sculpture grecque, qui la feront mieux comprendre.

Les premières représentations de la figure humaine chez les Grecs, au moment où l'éclosion de leurs admirables facultés esthétiques commença à se manifester, eurent pour but principal de représenter les divinités de leur Olympe. Minerve fut, si je ne me trompe, une des premières parmi ces divinités qui sollicita le ciseau des sculpteurs et sans doute aussi le pinceau des peintres, et, pendant longtemps, le type primitivement créé resta immuable, sans autres modifications que celles qui résultaient de l'habileté plus grande des artistes. La persistance de la tradition fut telle, que du VIIe et du VIIIe siècle avant l'ère chrétienne, époque à laquelle on peut faire remonter les représentations de la déesse assez dégrossies pour y reconnaître un type, on le retrouve encore en pleine décadence de l'art romain, au revers de quelques-unes de ces effigies d'empereurs que leurs soldats élevaient aujourd'hui au pouvoir impérial pour les renverser demain. Il en fut de même d'Hercule, de Jupiter, de Junon, de Mercure et de presque tous les dieux.

Chacun de ces dieux, moins souvent représenté que la déesse Minerve, moins populaire sans doute, a conservé longtemps les traits principaux d'un type consacré, si bien qu'ils sont toujours reconnaissables sur les monnaies ou ailleurs, sans autre désignation spéciale.

Il en était de même pour Vénus, plus particulièrement adorée chez les Ioniens et dont le temple était à Éphèse. Chez les anciens, Vénus n'était pas seulement, comme

nous sommes habitués à la considérer de nos jours, la personnification de la volupté; elle était bien invoquée au moment de la célébration d'un mariage, et recevait alors des vœux sous une forme particulière; mais elle était surtout la déification de la beauté de la femme, sous une forme qui, dans sa nudité absolue, s'est toujours montrée aussi chaste que pudique dans toutes les productions les plus brillantes et les plus authentiques parmi celles qui sont venues jusqu'à nous. Si ces productions n'ont pas le caractère solennel des Minerves de l'antiquité dont le culte, répandu dans la Grèce d'Europe, était celui d'un peuple que des mœurs plus graves et plus sérieuses faisaient différer de la Grèce asiatique, cependant, dans la grâce exquise des contours, dans la finesse des attaches, dans l'expression de la pudeur abstraite, si je puis m'exprimer ainsi, qui définissent les plus belles statues de Vénus, il y a encore des éléments d'hiératisme, et je ne crois pas que les artistes grecs en aient jamais méconnu la loi dans leurs œuvres importantes.

Or c'est une œuvre d'un ordre assez élevé qui fait l'objet de cette étude; elle est due évidemment à un artiste grec d'une remarquable habileté. Comment donc aurait-il méconnu les principes fondamentaux de son art au point de représenter la déesse sous la forme d'une femme arrivée à la complète puberté, belle et jeune encore, mais dont les flancs sont représentés de la façon la moins noble, la plus réaliste, et avec une absence presque complète de mesure et de goût? M. Ravaisson a bien compris que là était le point faible de ce beau débris de la statuaire antique, lorsqu'il a eu recours à cet argument spécieux, que cette partie du corps avait été négligée par l'artiste, parce qu'elle était moins en vue. Dans une figure à l'état d'ébauche ou moins finie, cette

raison aurait sa valeur, mais elle paraît difficile à admettre lorsque nous sommes en face d'une œuvre dont le degré d'achèvement est au contraire tout à fait exceptionnel, comme il le reconnaît lui-même. Ainsi, malgré l'opinion de l'éminent critique, je ne puis me ranger à l'opinion que le nouveau marbre du musée du Louvre représente la déesse des amours; c'est une femme que son auteur a voulu reproduire, et rien de plus, ce qui, du reste, n'enlève rien au mérite artistique de l'œuvre et ne conserve pas moins toute sa valeur à la découverte qui en a été faite.

Peut-être est-il regrettable que la ville de Vienne n'ait pas pu la conserver pour la joindre aux autres trésors qu'on a retirés de ses fouilles.

Telle qu'elle est, cette statue nous paraît la plus remarquable parmi celles que le sol fécond de la ville antique a rendues à la lumière, et, pour mon compte, je trouve que les objets précieux que l'antiquité nous livre ne sont jamais mieux à leur place que sur le lieu de leur découverte; mais puisque nos contrées en sont privées, j'aime mieux la savoir dans les collections du Louvre que partout ailleurs.

Au milieu de quelques-uns des plus beaux spécimens de l'art antique, l'œuvre trouvée à Vienne ne peut pas les déparer, et elle complète cet ensemble de richesses dont la comparaison offre une si grande utilité aux véritables intérêts de l'art et de la science.

En dernier lieu la parole est accordée à M. de Marsy, pour donner des renseignements biographiques sur Louis de Gaya, auteur d'une histoire du Dauphiné.

Louis de Gaya, et son histoire des Dauphins.

Parmi les ouvrages que l'on recherche plus à cause de leur rareté que de l'intérêt qu'ils offrent, figure l'*Histoire des Dauphins de Viennois*, de Louis de Gaya, imprimée en 1683, chez Michallet.

L'auteur habitait Compiègne, où son père et plusieurs membres de sa famille ont exercé, pendant plus d'un siècle, les fonctions de major. J'ai pensé être agréable aux membres du Congrès en détachant du travail que je prépare sur Messieurs de Gaya, quelques renseignements relatifs à Louis de Gaya.

Les Gaya sont originaires d'Italie; le premier d'entre eux dont le nom nous soit connu servait à Casal comme major du régiment italien de *Mercurin*, et s'employa activement pour déjouer une conspiration, formée en 1638, par le comte Octave Monteglio, en vue de livrer cette place aux Espagnols. Louis XIII, pour le récompenser de ce service et pour le soustraire à la vengeance des conjurés, dont plusieurs étaient restés dans le pays, l'appela en France et lui donna la charge héréditaire de major de la ville de Compiègne, à laquelle il joignit une rente perpétuelle de 2,000 livres. On voit par l'étendue de cette faveur l'importance du service que Richard Gaya avait rendu à la couronne de France.

Ce Richard Gaya eut quatre enfants, et le troisième, un fils, fut celui qui nous occupe. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance, mais nous la croyons antérieure à l'arrivée en France de son père.

D'abord enseigne au régiment de Lorraine, puis capitaine au régiment de Champagne, il se fixa à Compiègne vers 1674, et était alors qualifié du titre d'homme d'armes des ordonnances du roi. C'est alors qu'il se maria et commença la publication d'une série de travaux d'art militaire et d'histoire.

Le premier de ces livres fut *l'Art de la guerre et la manière de la faire à présent,* ouvrage dédié au roi, et qui eut trois éditions (1677-1679-1689. *Paris, Michallet*). Vint ensuite un petit volume sur les *Cérémonies nuptiales de toutes les nations,* 1680 (1).

Puis, en 1683, l'*Histoire généalogique des Dauphins de Viennois, depuis Guigues Ier jusques à Louis V, fils de Louis le Grand.*

Ce livre, petit in-12 de 302 pages, publié par Michallet, fut édité avec un certain luxe, accompagné de 6 planches d'armoiries et tableaux généalogiques. Il est aujourd'hui fort rare, et le seul exemplaire qu'il nous ait été possible de consulter est celui qui est conservé à la Bibliothèque nationale (2).

Dans la dédicace, adressée au Dauphin, Gaya s'exprime en ces termes :

« Voicy tous les Dauphins de Viennois qui se présentent devant vous, et qui vous demandent la liberté

(1) La première édition est de 1680; la deuxième, La Haye, 1681; la troisième, Cologne 1694; une quatrième a été donnée, il y a vingt-cinq ans environ, à Lille, par Blondel-Castiaux. Il en existe, en outre, une sorte de contrefaçon, publiée en 1750, à Paris, sous la rubrique de Genève, par un maître de pension appelé Hurtault.

(2) Bibl. nat. L K^2-641. Le privilége est du 26 janvier 1683. Guigard, dans sa *Bibliothèque héraldique*, met par erreur 1633.

d'environner le berceau du petit-fils de Louis le Grand. Ne leur en refusez point l'accez; ils ne veulent paroître dans cette histoire que pour faire éclater votre auguste nom et annoncer à la postérité qu'étant le fils unique du plus grand Roy de la terre, vous deviendrez bientôt le père fécond du plus grand des princes de l'univers. »

Je ne suis pas en état de juger du mérite du livre de Gaya et d'apprécier la valeur de ses recherches (1).

Pour achever l'énumération des productions littéraires de Gaya, il nous reste à citer l'ouvrage ayant pour titre : *Les huit barons fieffés de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne,* imprimé à Noyon en 1686, et dans lequel Gaya prend le titre d'écuyer, sieur de Tréville. Ce livre, rempli de recherches curieuses, est encore aujourd'hui consulté avec fruit.

La bibliothèque de Compiègne possède aussi un plan autographe de Compiègne, dressé par Louis de Gaya, et entouré des blasons des Gouverneurs.

Gaya se maria à Compiègne, eut au moins trois enfants, et mourut au commencement du XVIIIe siècle, à une date que je ne puis préciser.

La séance est levée à six heures.

(1) Gaya, qui ne néglige jamais les occasions de se faire valoir, ainsi que les siens, rappelle (p. 259 et 260) les souvenirs du siége de Casal, et de l'établissement de sa famille en France.

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1879.

Suivant l'ordre indiqué par le programme, les membres du Congrès, vers les neuf heures du matin, se dirigeaient vers le Champ de Mars, pour examiner la belle mosaïque d'Orphée, découverte depuis quelques jours, par les soins de la ville, pour la montrer aux savants étrangers. Tous ont été ravis de voir cette mosaïque aux vives couleurs, et M. Palustre a manifesté le désir qu'elle soit enlevée, pour être mise au musée épigraphique de l'église Saint-Pierre, dont elle sera un des principaux ornements.

De là, tout le Congrès s'est dirigé vers la spina du cirque (*vulgairement appelée Plan de l'Aiguille*), où M. Quenin, qui dans une séance précédente avait déjà donné d'intéressants détails sur les fouilles faites sous la direction de son père, les a renouvelés, et a montré les différents travaux qui ont été exécutés et dans quel sens. Les membres du Congrès ont remarqué que cette pyramide n'avait jamais été achevée, que les chapiteaux des colonnes sont bruts et simplement ébauchés.

Ensuite, les membres du Congrès se divisent, et tandis que les uns s'acheminent vers différents quartiers de la ville, d'autres vont visiter la nouvelle voie romaine découverte au Palais du Miroir.

Séance de clôture.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE.

Siégent au bureau, MM. Ronjat, sénateur, maire de Vienne, Floret, sous-préfet de Vienne, Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon, et Gustave Vallier, de Grenoble.

M. le Président commence par rappeler une visite qu'il a faite avec M. Bizot, au pont Saint-Martin; il dit que ce pont, quoique fort intéressant, est de construction relativement moderne, mais en partie bâti avec des matériaux romains comme il s'en rencontre tant dans les environs. M. Bizot présente quelques observations sur le même sujet. M. Palustre rend compte de la visite faite à l'église Saint-André-le-Bas, où il a reconnu, dans les murs latéraux, une construction remontant très-probablement au IXe siècle. Ces murs ont été surélevés plus tard et renforcés à l'intérieur par l'application de colonnes engagées. Une inscription indique que cette opération a eu lieu dans la seconde moitié du XIIe siècle. Alors fut également construit le clocher, qui aurait besoin actuellement d'une complète restauration. Il faudrait également dégager un ancien enfeu situé au chevet, que l'on a quelquefois pris pour une porte, sans songer à tout ce qu'une semblable ouverture présenterait de singulier à cette place.

M. Brouchoud fait quelques remarques sur la voie romaine découverte au Palais du Miroir; il la trouve fort belle, construite avec des matériaux plus forts que ceux de la voie qui se trouve sur le bord du Rhône, et suppose

que cette voie devait conduire en Provence par la rive droite.

M. Bizot, dans une intéressante causerie, résume toutes les questions traitées pendant la session du Congrès; il passe en revue l'amphithéâtre et le théâtre romain, et dit qu'avant de prendre une décision, il serait bon que des fouilles fussent faites sur l'emplacement de ces deux monuments; il parle ensuite de la basilique ou du temple découvert dans la Grand'Rue. Il y verrait volontiers les abords d'un port sur le Rhône, mais il réserve la question jusqu'à ce que les fouilles soient continuées; il exprime le regret que les statues trouvées rue Peyron, chez M. Brousse, serrurier, aient été vendues hors de la ville, et donne quelques notes sur ces statues, ainsi que sur celle trouvée chez M. Combaudon, ce qui donne lieu à M. Récamier de présenter d'intéressantes considérations sur la beauté d'exécution de cette dernière statue.

M. Gautier Descottes, d'Arles, lit ensuite une notice fort intéressante sur le château de Mantaille et sur ses possesseurs.

M. le marquis de Monclar donne quelques détails sur le même château et sur le roi Bozon.

M. Chollier Auguste, de Vienne, rappelle l'ouvrage de M. Chéreau, sur le *Christianismi Restitutio*, de Michel Servet, édité par Arnollet, et dit qu'il n'existe plus que deux exemplaires de cet ouvrage, l'un à la Bibliothèque nationale, et l'autre à celle de Vienne (Autriche). M. de Marsy prie M. Chollier de vouloir bien donner une note à ce sujet et de la remettre au Congrès.

M. Vingtrinier lit un extrait de l'ouvrage qu'il prépare sur les Lyonnais à la Convention, et donne la biographie de Michel de Comberousse, né à Villeurbanne.

M. Vallier a la parole et indique que, dans ses voyages

dans les différentes communes du département de l'Isère, il a recueilli près de 1,200 inscriptions de cloches, et que beaucoup d'elles rappellent des noms de familles dauphinoises, les plus anciennes remontant au XVe et même au XIVe siècle.

M. Brouchoud, en rappelant la mission donnée à M. Lebas, en 1846, pour faire des fouilles à Sainte-Colombe, fait observer que le gouvernement avait mis des soldats à sa disposition pour lesdites fouilles; il exprime le vœu que M. le sénateur maire de Vienne fasse une semblable demande à M. le ministre de l'instruction publique, et dit que de cette manière les fouilles pourraient être plus étendues et plus fructueuses. Au sujet de la mosaïque d'Orphée, trouvée à Vienne, M. de Laurière montre une photographie d'une mosaïque, trouvée en Sicile, qui représente le même sujet, mais dans laquelle les animaux sont groupés d'une manière différente. Il en rappelle une autre trouvée à Laon (Aisne).

La parole est ensuite donnée à M. de Fontenilles, secrétaire du bureau, pour proclamer les noms des lauréats du Congrès, ainsi qu'il suit :

Médailles en vermeil, grand module.

1. M. Joseph Leblanc, bibliothécaire, conservateur du musée de Vienne, pour ses divers travaux archéologiques;

2. M. le chevalier da Silva, architecte du roi de Portugal, pour son ouvrage élémentaire d'archéologie;

3. M. Lucien Bégule, de Lyon, pour sa *Monographie de l'église Saint-Jean de Lyon.*

Médailles en argent.

1. M. Claudius Brouchoud, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon, pour ses divers travaux archéologiques;

2. M. Florian Vallentin, juge suppléant au tribunal civil de Grenoble, pour ses divers travaux archéologiques;

3. Mme la vicomtesse de Quatrebarbes, au château de la Roche, près Vaas (Sarthe), pour sa découverte du théâtre romain d'Aubigné (Sarthe);

4. M. Arthur de Maret, pour ses fouilles préhistoriques.

Médaille de bronze.

M. Ollieu Charles, de Vienne, pour ses généreuses et intelligentes réparations des différentes armes du musée de Vienne.

M. de Fontenilles annonce ensuite que le Congrès met à la disposition de M. Leblanc une somme de 200 francs, pour fouilles dans l'arrondissement de Vienne, à la condition que les objets trouvés seront la propriété du musée de Vienne.

M. le président résume dans une causerie tous les travaux du Congrès pendant sa 46e session, donne les titres de quelques mémoires qui n'ont pu être lus en séance, mais qui seront insérés dans le compte rendu général. Il termine en remerciant M. le maire de Vienne, M. le sous-préfet, MM. les Membres du bureau, les secrétaires

généraux et le trésorier qui ont bien voulu l'aider pendant la session.

Enfin M. le sous-préfet, dans un discours très-sympathique, remercie M. le président du Congrès et les savants qui sont venus de divers points de la France pour admirer les restes de l'antique cité de Vienne. Il termine en exprimant le regret que l'état de santé de M. le préfet de l'Isère ne lui ait pas permis de venir lui-même remercier les illustres visiteurs.

La séance est levée à cinq heures.

BANQUET.

A six heures a eu lieu, dans l'ancienne basilique Saint-Pierre, transformée en musée lapidaire, le banquet offert par la ville de Vienne aux membres du Congrès.

La Commission d'organisation, présidée par M. Floret, sous-préfet, avait fait décorer la salle avec un goût parfait et une prévoyance des plus délicates. Un parquet couvert de tapis, une large tenture déployée en plafond, ont permis de rester, pendant trois heures et demie, dans cette vaste salle ordinairement froide et un peu humide, sans y ressentir plus de fraîcheur que n'en demandait une installation confortable. Éclairée par des bougies électriques entourées de globes opaques, la salle du banquet, avec ses deux côtés latéraux garnis de monuments antiques, présentait un effet de lumière des plus saisissants; toute la place Saint-Pierre et la rue Saint-Georges, qui conduit de la Grand'Rue au musée, étaient bordées de deux rangs de lanternes vénitiennes aux couleurs les plus variées.

M. le sénateur maire de Vienne présidait le banquet, ayant à sa droite M. Léon Palustre, directeur de la *Société française d'Archéologie*, et à sa gauche, M. H. Couturier, député; on remarquait à la table d'honneur M. le sous-préfet; MM. les membres du bureau du Congrès; en tout cent vingt convives environ.

Le repas a été servi par le personnel de l'*hôtel du Nord*, avec une perfection et un ordre qui n'ont rien laissé à désirer; les mets, qui étaient exquis, font le plus grand honneur à M. Chapuis. Le menu était gravé sur une carte-feuillet portant sur la première page le nom du convive, sur la deuxième le menu en lettres d'or, et sur la troisième une reproduction photographiée des anciens monuments de Vienne; un choix très-varié de ces reproductions avait permis à MM. les commissaires de rappeler avec un à-propos des mieux réussis les travaux de chacun.

Au dessert, M. le sénateur maire de la ville a pris la parole pour remercier le Congrès d'avoir tenu à Vienne sa 46e session. Sa parole, émue et sympathique, a été couverte d'applaudissements quand il a exprimé l'espoir de voir un jour le Congrès revenir dans nos murs pour y constater l'influence heureuse de la *Société française d'Archéologie* sur le mouvement des études historiques à Vienne.

M. Léon Palustre, directeur de la Société, président du Congrès, a exprimé de nouveau, à M. le maire de Vienne les remerciements de toute l'assemblée, pour l'accueil si cordial que les membres du Congrès ont trouvé chez la population viennoise; il a assuré de toute sa reconnaissance l'administration municipale, qui s'est prêtée avec le plus fécond empressement à favoriser les travaux du Congrès. Il a terminé par un toast « : A la prospérité de la ville de Vienne! »

M. Francard, de Mons, en Belgique, a saisi avec bonheur l'occasion du Congrès de Vienne pour venir en France, et il a exprimé avec une parole entraînante toutes ses sympathies pour notre pays; il a terminé en buvant : « A la France! »

M. Brouchoud a porté à la ville de Vienne, et d'une voix à peine contenue par l'émotion, le toast suivant :

« La ville de Vienne vient de marquer sa place parmi les cités les plus dévouées au progrès de la science. Jusqu'à ce jour, éclipsée par le renom des villes voisines, elle avait été reléguée au second rang. Désormais elle n'aura plus rien à envier à ses rivales, puisque le Congrès archéologique de France y a tenu sa 46e session avec un éclat qui ne le cède en rien à l'importance des sessions précédentes.

« Nous saluons avec bonheur le réveil du goût public pour les études, dans cette vieille cité dont le nom rayonna autrefois jusques aux confins les plus reculés de notre sol national. L'abondance des richesses qu'elle renferme y maintiendra, nous n'en doutons pas, le culte de l'antiquité. Mais si jamais la ville de Vienne sentait son courage faiblir, qu'elle se rappelle l'émotion profonde que provoque dans le monde savant chacune de ses découvertes.

« Déjà notre honorable président, interprète de nos sentiments à tous, de la plus vive, de la plus sincère reconnaissance pour l'accueil si sympathique et si cordial que la ville de Vienne a fait au Congrès, a porté un toast à sa *prospérité industrielle*. Je vous propose, Messieurs, interprétant le vœu de M. le maire, de boire encore à la ville de Vienne, à son avenir, comme centre nouveau d'études et de travaux historiques.

« L'antiquité aura admiré Vienne la Belle; le moyen

âge aura connu Vienne la Sainte; il nous sera donné de voir Vienne la Savante. »

M. Gautier-Descottes a terminé cette charmante fête par la note gaie, en portant un toast « Aux dames de Vienne », *bien qu'elles ne fussent pas de la fête.* « Il m'est permis à moi, qui suis presque un monument, a dit le spirituel orateur, de regretter sans arrière-pensée leur absence, car leur présence ici, en ce qui me concerne du moins, n'eût certes pas allumé une nouvelle guerre de Troie. »

M. Ronjat, sénateur et maire de la ville, a répondu aussitôt à M. Gautier, avec un à-propos plein d'esprit et un sourire plein de finesse :

« Je ne manquerai pas de transmettre aux dames de Vienne le toast qui vient de leur être si gracieusement porté. Mais je dois dire à l'honorable orateur que, s'il a pu se comparer un instant au beau Pâris, il n'aurait pas trouvé une Hélène dans la ville qui a vu naître *Lucrèce.* »

De frénétiques applaudissements ont couvert cette spirituelle allusion à l'un des chefs-d'œuvre de l'illustre poëte viennois.

L'assemblée s'est séparée à neuf heures et demie, vivement impressionnée par le charme de cette brillante réception.

DE

L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME

DANS LA PROVINCE DU DAUPHINÉ

RÉSUMÉ.

Les plus anciens vestiges de l'homme en Dauphiné ne remontent pas, jusqu'à ce jour du moins, au delà des temps néolithiques. L'homme a bien pu, avant cette époque, pénétrer dans nos vallées, mais il a été obligé de se retirer devant les glaciers qui, en s'étalant dans nos plaines, ont dû faire disparaître ses traces. Après la fonte de ces fleuves de glace, notre province est restée longtemps inhabitable, l'amélioration du climat ne se produisit que très-lentement. Aussi quand l'homme retourna sur notre sol, les révolutions géologiques avaient déjà pris fin, et l'industrie humaine était entrée dans une nouvelle phase de développement.

L'époque néolithique paraît avoir eu en Dauphiné une assez longue durée : l'homme habitait, soit sur les plateaux (*Aspres-les-Veynes, Clansayes, Voiron,* etc.), soit sur les bords des cours d'eau (*la Balme*, etc.). Il avait l'habitude d'ensevelir ses morts dans les grottes (*la Salle près Briançon, la Buisse, la Balme, Aix,* etc.). Le mobilier funéraire est partout le même (grattoirs, couteaux,

pointes de flèches, coquillages, poterie noirâtre mal cuite, etc.). La grotte de *Fontabert*, à la Buisse, a fourni un bel ornement, un croissant en spilite, bijou unique. Dans les autres régions de la France, l'époque néolithique est caractérisée par les dolmens; en Dauphiné, la grotte sépulcrale remplace le dolmen, ce qui est un argument sérieux à l'appui de l'opinion de M. de Mortillet sur l'origine de ces monuments mégalithiques.

La race qui habitait alors notre province était brachycéphale, de petite taille, vivant de la pêche et de la chasse; sur les plateaux où elle se rendait, on a recueilli un grand nombre de silex ébauchés, instruments rompus, manqués ou rejetés, et des fragments de poterie.

La civilisation néolithique reçut, à une époque inconnue, un précieux auxiliaire, le bronze, apporté sans doute par des émigrants venus de l'Inde en Dauphiné, par les cols des Alpes. Le bronze caractérise une époque bien définie dans l'histoire de l'humanité : les découvertes confirment sur ce point les données historiques. L'âge du bronze n'est nettement caractérisé dans notre province que par des sculptures, où le métal se montre sous la forme d'objets de luxe (armes et parures) : on continue à se servir de la pierre, qui fut plus finement travaillée. Les poteries deviennent plus élégantes, et l'ornementation en est variée. Les sculptures de cette époque sont encore peu nombreuses (*la Balme, Cessieu, Courtenay, Cognin, Saint-Jean-Saint-Nicolas, etc.*). M. Chantre, dont on connaît le remarquable ouvrage sur l'*Age du bronze* dans la vallée du Rhône, a attribué à cette époque un grand nombre d'objets de métal trouvés isolément sur notre sol; ces attributions ne sauraient être fondées, car ces objets isolés peuvent parfaitement avoir appartenu à une époque postérieure. Ce même érudit a, en outre,

classé dans l'âge du bronze, certains dépôts découverts sur divers points de la province, et qu'il divise en *trésors* (Réallon, Ribiers, La Fare, Beaurières,) et en *fonderies* (Genalin, le Poype, Saint-Siméon-de-Bressieux, Ternay, etc.). L'origine italienne de ces dépôts n'est pas douteuse; ils sont analogues à la fameuse trouvaille de Bologne, et la provenance de quelques-uns marque la direction de l'importation.

L'Italie connaissait déjà le fer, et certains types de nos dépôts appartiennent incontestablement à l'âge du fer. Les palafittes remontent à l'aurore du bronze, et la plupart eurent leur plus grand développement pendant la période du fer; aussi la distinction entre les deux périodes était-elle presque impossible.

L'âge de bronze n'est nettement caractérisé jusqu'à ce jour en Dauphiné que par des sépultures. Il est fort probable que le métal eut un certain développement dans notre province : il s'agit de retrouver cette phase, appelée à juste titre par M. Chantre *phase rhodanienne*. L'homme du bronze était bien supérieur à l'homme néolithique, il avait des connaissances utiles, il avait quelques notions d'agriculture.

La période du fer, qui succéda à la période du bronze, paraît avoir été assez importante en Dauphiné; ce fut, en quelque sorte, la belle époque du bronze. C'est, en effet, à cette période que se rapportent nos dépôts, ainsi que la plupart des objets trouvés isolément. La civilisation brilla d'un certain éclat dans les palafittes de la Savoie et de la Suisse; il dut en être de même dans notre province. Toutefois nos lacs n'ont pas encore été explorés; je crois que des habitations ont existé sur le lac de Paladru (sur un point non fouillé par M. Chantre), ainsi que sur des marais et des tourbières où ont été recueillis, à

diverses reprises, des instruments en pierre, en bronze et en fer (*Bourgoin, Morestel, Trept, Tullins, etc*).

L'âge du fer, dans diverses contrées, et notamment en Autriche (*Hallstatt*) et en Italie (*Somma, etc.*), est complété par des renseignements fournis par des cimetières. En Dauphiné, ces nécropoles font défaut; car ce n'est qu'à une époque postérieure plus récente qu'il faut rapporter les sépultures groupées principalement au pied de nos Alpes (*Briançonnais*, *Embrunais*, *Diois*, *Baronnies*, *Oisans*, *etc.*). Ces sépultures occupent souvent de grands espaces et constituent de véritables nécropoles (*Guillestre*, *Ornon*, *etc.*); quelques-unes se trouvent sur les plus anciens passages de France en Italie (vallées du *Guil*, de la *Durance* et de la *Romanche* supérieures : les morts sont déposés tantôt sous des tumulus, tantôt sous des *clapiers*, tantôt en plein champ, etc. Le mobilier funéraire se compose généralement de bracelets, torques, fibules, pendeloques, etc., en bronze, de perles en verre bleu et de perles d'ambre rouge, d'ornements de corail, etc.

Ces sépultures ne sont pas spéciales à notre province, comme le pense M. Chantre; elles présentent un ensemble de caractères qui doit les faire rattacher aux cimetières de diverses autres régions de la France, et notamment à ceux de la Marne. Aussi il me paraît incontestable que nos sépultures appartiennent à une même race, qui habitait alors le sol de la France, et cette race ne peut être que la race gauloise. Les découvertes faites dans l'Italie septentrionale, et récemment à *Soldo* (Alzate-Brianza), confirment cette opinion; on sait que les traditions historiques rapportent qu'au IVe siècle avant l'ère vulgaire, la Cisalpine fut envahie et occupée par les Gaulois. Aussi M. Henri Martin a-t-il eu raison de dire, au Congrès de Copenhague, que le deuxième âge du fer se confondait

en France avec la période gauloise. MM. Bertrand et de Mortillet partagent la même manière de voir.

La civilisation gauloise eut une réelle importance, elle a laissé de curieux et d'intéressants vestiges en Dauphiné; mais cette étude est en dehors du cadre de cet aperçu, et je dois m'arrêter.

Tels sont, en quelques mots, les faits et les documents qui se rattachent à l'ancienneté de l'homme en Dauphiné (époque préhistorique); j'ai ainsi résumé les matériaux que j'ai recueillis sur cette époque et que j'espère publier prochainement; j'ai été obligé de négliger les questions relatives soit aux races qui se sont implantées sur notre sol, soit aux monuments mégalithiques, si rares dans notre province.

La civilisation a marché de l'est à l'ouest : elle a pénétré à travers les cols des Alpes dans le Dauphiné, avant de se répandre dans le reste de la France. La situation particulière de notre province en a fait le grand chemin des nations.

FLORIAN VALLENTIN.

L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

ET GAULOISE

DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Les études préhistoriques entrent à peine dans une phase scientifique, et cela n'a pas lieu de nous étonner, puisque les découvertes qui en sont la base datent de peu d'années encore. La division en âge de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer, que l'on veut appliquer indistinctement à toutes les contrées, est quelque peu arbitraire. Les instruments de pierre ont été certainement longtemps encore en usage quand le bronze était déjà connu; lors même qu'ils eurent perdu toute utilité pratique, ils ont continué probablement à être employés dans les rites funéraires et religieux, et ont été entourés d'un respect superstitieux. L'usage du bronze a persisté plusieurs siècles après l'introduction du fer dans les Gaules; en effet, s'il est moins résistant, il est plus inaltérable. Telle tombe où l'on ne trouve que des objets de bronze, date cependant d'une époque où le fer était très-répandu; le fer en a été exclu à cause de sa trop prompte destruction. Les formes mêmes sont souvent une médiocre ressource pour caractériser les diverses époques avec certitude; les fibules, les boucles de ceinturon, les pendeloques, les appliques, les chaînettes, etc., n'ont guère varié comme dessin général jusqu'à l'époque mérovingienne.

Le bronze était depuis longtemps employé dans cer-

taines contrées, lorsque la pierre était seule connue à quelques centaines de lieues de là; on a retrouvé des silex taillés aussi bien chez les Égyptiens que chez les Scandinaves; toutes les civilisations à leur début ont usé des mêmes procédés; seulement les couteaux de silex n'étaient plus qu'un vague souvenir en Égypte, au temps d'Hérodote, tandis qu'au commencement de l'ère chrétienne, les Scandinaves en faisaient encore usage, et que les insulaires de la Polynésie s'en servaient encore il y a peu d'années.

Rien n'est moins certain que l'usage auquel étaient affectés beaucoup de ces objets, soit en pierre, soit en bronze, que l'on découvre dans les tombes ou les habitations celtiques; on décore arbitrairement certains instruments du nom de grattoirs, aiguilles, scies, etc.; tout ornement en bronze en forme d'anneau devient un bracelet, tout objet pouvant être suspendu est nommé pendeloque ou tintinnabulum. Rien de moins sûr que ces appellations, dont l'inexactitude a été parfois démontrée, et dont la seule utilité est de permettre à ceux qui s'occupent de ces sciences de s'entendre entre eux.

Une difficulté très-grave se présente de plus dans nos contrées, relativement aux monuments mégalithiques. Beaucoup de rochers isolés, bizarres par leur forme, entourés même parfois d'un respect superstitieux, sont considérés par certains auteurs comme dressés par la main des hommes. Or les Alpes foisonnent de blocs erratiques de forme remarquable, souvent tenus en équilibre par des phénomènes inexplicables, et des éboulements de rochers en créent tous les jours de pareils. Si on considère les premiers comme des *menhirs* ou des *dolmens*, il n'y a aucune bonne raison pour que, dans quelques années, on n'en fasse autant des autres.

Chercher à opérer une classification définitive, et surtout assigner une date, même approximative, aux monuments préhistoriques, est donc très-imprudent dans l'état actuel de la science. Il n'y a, à mon avis, autre chose à faire pour le moment qu'à enregistrer avec soin les découvertes, les décrire avec précision, et peut-être plus tard, à l'aide d'un catalogue très-complet, comme celui que rédige avec tant d'autorité la commission de la carte des Gaules, pourra-t-on se hasarder à formuler des lois générales.

Je commencerai donc ce travail par l'inventaire des trouvailles faites dans le département des Hautes-Alpes; je le ferai suivre de quelques réflexions que m'ont suggérées mes recherches (1).

(1) Voici la liste des auteurs qui se sont occupés de l'époque préhistorique dans les Hautes-Alpes :

1. Eugène Chaper. *Notes sur les restes d'un tombeau celtique situé à Tallard* (*Bulletin de l'académie Delphinale*, 1866, p. 45, tirage à part).

2. Ernest Chantre. *Découverte d'un trésor de l'âge de bronze à Réalon*. Annecy, 1873.

3. Le même. *Les nécropoles des Alpes* (*Annuaire du Club Alpin-Français*, 1878, p. 515).

4. Ladoucette. *Histoire et topographie des Hautes-Alpes*. Paris, 1848 (passim).

5. De Laplane. *Histoire de Sisteron*. Digne, 1843, volume I, p. 35 (*Description du trésor de Ribiers*).

6. J. Roman. *Courrier des Alpes*, de Gap (résumé des recherches qui sont plus longuement développées dans les pages suivantes).

7. L'abbé Paul Guillaume. *La station préhistorique de Panacelle*. Bordeaux, 1878. Le travail de M. Guillaume serait assez complet, relativement au but spécial qu'il s'est proposé,

I

DESCRIPTION DES TROUVAILLES

1. Agnelles (commune, canton d'Aspres-les-Veynes).

Caverne, 1877. Dans une petite caverne, ou plutôt un enfoncement de rocher, situé à une assez grande hauteur au-dessus de la route de Grenoble à Sisteron, on a trouvé une mâchoire d'ours des cavernes; le sol paraissait mêlé de débris carbonisés (M. Jaubert, ingénieur à Gap).

2. Aiguilles (chef-lieu de canton).

Menhir. « Sur une éminence, entre Aiguilles et Chateau-Vieille, est planté un monolithe mince et aplati, auquel M. Fauché-Prunelle a reconnu une hauteur de sept mètres, un mètre à sa base, cinquante cent. vers le sommet;

s'il y avait joint le catalogue et la description des objets découverts à Peyrehaute ou Panacelle. Il contient en outre un assez grand nombre d'erreurs géographiques, et l'auteur a eu trop de confiance dans les affirmations de quelques écrivains peu dignes de foi.

8. F. Vallentin. *Sépultures préhistoriques découvertes dans les Hautes-Alpes*. Grenoble, Maisonville, 1878.

9. Esnest Chantre. *Les Nécropoles du premier âge de fer des Alpes françaises*. Lyon, Georg, 1878.

10. Charles Chappuis. *Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette*. Paris, Durand, 1862. Dans cette brochure, qui contient un assez grand nombre d'erreurs, quelques pages sont relatives aux vallées de la Durance et du Queyras.

11. Tournier. *Essai d'inventaire préhistorique des Alpes*. Genève, 1871.

suivant lui, sa longueur a dû être de sept à huit mètres. Au pied, on a exécuté une fouille de deux mètres, sans apercevoir son extrémité. Il a été taillé grossièrement et sans inscription.

Jean Brunet regarde cette pierre comme un monument de partage. Le nom de *Pierre-Fiche*, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours, prouve incontestablement que ce monument a servi, il y a vingt siècles, aux rites des druides » (Ladoucette, p. 186.)

Ce monolithe est tombé et a été brisé depuis quelques années; ce qui en reste paraît favorable à l'opinion qui veut y reconnaître un menhir.

3. Alberts (les) (hameau, commune du mont Genèvre, canton de Briançon).

Bronze. Il a été signalé, dans le territoire de ce hameau, une trouvaille d'objets préhistoriques en bronze. J'ignore quelle était la nature de cette trouvaille, et dans quelles mains elle se trouve.

4. Barret-le-haut (commune, canton de Ribiers).

Pierre. Deux haches en pierre polie (serpentine) trouvées séparément dans les champs (M. Tournier, à Genève).

5. Beaumette (la) (hameau, commune et canton d'Aspres-les-Veynes).

Camp. Sur le sommet d'une colline, au pied de laquelle sont les quelques maisons de campagne qui composent le hameau de la Beaumette, est un camp d'une parfaite conservation, mesurant environ cent cinquante mètres de large. Un retranchement élevé en terre, sur chacun des côtés du parallélogramme, et un fossé au pied de ce retranchement, sont encore parfaitement reconnaissables. Au centre, ou à peu près, le terrain est élevé en forme de monticule.

Il est peu problable que ce camp soit un oppidum gaulois; en effet, au bas de la colline, tout autour de la maison de campagne de M. Jourdan, on voit, presque au ras du sol, une grande quantité de substructions romaines; les murailles, fort épaisses et coustruites en petit appareil, s'étendent dans toutes les directions jusqu'à plusieurs centaines de mètres. Le propriétaire ayant fait faire quelques fouilles, a mis à jour une petite salle séparée en deux par une muraille à hauteur d'appui, supportant une colonne en briques demi-circulaires. Il y a trouvé des cubes de mosaïque, des fragments de poterie, une grossière statuette en bronze, et une foule de médailles romaines. Il a cependant trouvé également deux médailles gauloises dont il sera question à l'article suivant.

Nous sommes donc probablement, à la Beaumette, en face d'un camp romain; il dominait les vallées de Veynes, d'Aspres et de Savournon. Les murailles qui se voient au pied de la colline appartenaient à des bains, à des magasins, à des logements d'employés militaires. Je crois que c'était là le véritable emplacement de la station de *Mons Seleucus;* les voies de Gap à Luc, de Sisteron à Luc et de Grenoble à Sisteron se croisaient à cet endroit.

Monnaies. M. Jourdan a trouvé dans les fouilles qu'il a fait faire, en 1869, à quelques mètres de sa maison de campagne, les deux monnaies gauloises en bronze suivantes, elles sont parfaitement conservées.

Sans légende. Buste de femme à gauche, les cheveux épars, vêtue de la stola.

℞. [CALIAS] CIIS. Aigle éployé, à gauche un aigle plus petit (*Carnutes*).

VOL... Buste de femme à droite, les cheveux relevés.

℞.... Personnage dans un vêtement à longs plis, debout à gauche; devant lui une palme (*Volce areconici*).

Bronze, 1877. En creusant une tranchée pour le chemin de fer, on a trouvé, immergés dans un argile bleu fort liquide, sous une couche de 0m50 de tuf ou pouddingue, des ossements humains dans lesquels étaient enfilés un certain nombre de petits bracelets de bronze. Ils étaient minces et ornés de stries ou de coches. Enfin des trous circulaires étaient comblés de pierres; ils n'ont pas été fouillés (M. Jaubert).

6. Briançon (chef-lieu d'arrondissement).

Inscription. L'inscription suivante, qui a longtemps été encastrée dans une muraille de Briançon, a été transportée à Gap, où elle est conservée dans le jardin de l'évêché.

V (*animal — feuille — animal*) F
T· PARRIDIVS . PARRIONIS .
FIL . QVIR . QRATVS . QVAEST
II VIR . MVNIC . BRIGANTIEN
SIBI . ET. PARRIONI . EXCINGI . F . PATRI
VENNAE . NEMATEVI . F . MATRI.
SOLITAE . SORORI . V . ADNEMAE . SOROR
V. TITTONIAE. TITTONIS . F. TERTIE . VXOR
V . T . PARRIDIO . INGENVO . FILIO ·
V . PA[RR]IDIAE . GRATAE . FILIAE .

Monnaies. Vers 1865, on trouve dans un champ, aux environs de Briançon, une obole en argent au type des oboles massaliètes, dont voici la description :

DVRN. Tête de divinité à gauche.

℞. AVSC. Dans les quatre cantons d'une roue.

Cette monnaie, attribuée par M. de Lagoy aux Ausci, a été avec beaucoup de raison restituée par M. de Saulcy à Auscrocos, chef gaulois, probablement aïeul de Cottius, dont on a des monnaies au type de la ligue contre Ariovisto avec la légende, DVRNACOS-AVSCROCOS (M. Roman).

7. CHAMPCELLA (commune, canton de Guillestre).

Bronze. Vers 1870, découverte d'une sépulture en pierres sèches, contenant les restes d'un squelette auprès duquel on a trouvé une hache de bronze, une lame de poignard, un bandeau ou plutôt un mince bracelet composé d'une feuille de bronze plate, ornée de dessins géométriques gravés au trait, enfin une dent d'ours perforée (M. Tournier).

8. CHATEUNEUF DE CHABRE (comm., canton de Ribiers).

Pierre. Trois haches en serpentine trouvées séparément, dans les champs (M. Rouy, à Gap).

9. CHATEAUROUX (commune, canton d'Embrun).

Bronze, 1877. Découverte d'une sépulture en pierres sèches, contenant un squelette ayant aux bras de minces anneaux de bronze. Trois de ces anneaux étaient passés l'un dans l'autre (M. Roman).

10. CHORGES (chef-lieu de canton).

Inscription. Sur un bloc de pierre on lisait, suivant Ladoucette, l'inscription suivante :

F · INV · AVG · V
COS · PRO
CIVIT
CATVR . D . N ·
ECVR PEC
F · DIC . FE .
P . CVR.
RO . AL .

Il est impossible maintenant de contrôler cette lecture, qui paraît fautive; il y a une vingtaine d'années, Mgr Depery, évêque de Gap, la trouvant peu distincte, l'a fait regraver, ainsi qu'une seconde inscription qui se trouvait sur la face opposée du monument.

Les mots CIVIT. CATVR doivent être interprétés par *Civitas caturigum.*

11. CRAUSE (la) (écart. commune de Rozan).

Or. Un tumulus ayant été fouillé dans ce lieu dit, qui se trouve sur la limite des départements des Hautes-Alpes et de la Drôme, on y a trouvé un squelette ayant aux bras des bracelets d'or et entouré d'ossements de cheval. Ladoucette, qui nous donne ces renseignements, ne nous dit pas ce que sont devenus ces curieux objets.

12. ÉCOYÈRES (les) (hameau, commune d'Arvieux, canton d'Aiguilles).

Bronze. « On a exhumé près de ce hameau, écrit Ladoucette (p. 89), des vases de grès et des objets en cuivre. » Étaient-ce des monuments de l'époque préhistorique?

Inscription. Les linteaux des deux portes de la chapelle de Sainte-Madelaine, sont faits avec les restes d'une curieuse inscription qui donne le nom de plusieurs peuplades gauloises; la voici, telle qu'elle a été restituée d'après mes dessins, par mon ami Héron de Villefosse, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.*

· · · · · · · QVART · · · · · · ·
· · · · · *buss*VLLI . F*il et*
· · · · · · · *b*VSSV*llo* · · · · · ·
· · · · · · *fi*L . PATRI · · · ·
*bussul*LAE . LVT*atiae*
· · · · · · · MATRI · · · · · ·
ALBANO . BVSS*ulli* . *fi*L . FRATRI
PRAEF . CAPILL . A*danatiu*M . SAVINCATI
um QVARIAT*ium et* BRICIANIORVM
OI · · · · O . BVSVLLI . F . FRATRI
· · · NIAE . BVSSVLLI . F . SORORI .

Cette inscription donne les noms des *Capillati*, connus seulement d'après Pline, des *Savincatii*, des *Quariatii*,

des *Briciunii* et peut-être des *Adanates*. Elle rectifie une lecture défectueuse de l'inscription de l'arc de triomphe de Saze, sur laquelle on avait toujours lu le mot QUARIATES, écrit QUADIATES. Enfin elle prouve d'une façon indubitable que la peuplade des *Savincatii*, qu'on a quelquefois voulu placer à Savines (Hautes-Alpes), était voisine des *Briciunii* (Briançonnais) et des *Quariates* (Queyrassins), c'est-à-dire loin de Savines. L'hypothèse la plus admissible, à leur égard, est celle proposée par d'Anville, qui les place à Savincaux, sur le versant italien des Alpes.

13. EMBRUN (chef-lieu d'arrondissement).

Monnaies. Vers 1860, découverte de deux monnaies gauloises d'argent, de la série dite de la ligue contre Arioviste, dont voici la description :

AMBIL. Tête de divinité casquée tournée à droite.

℞. EBVRO. Cavalier la lance en arrêt, galopant à droite.

14. EYGOIRE (hameau, commune et canton de Savines).

Bronze. En 1860, M. Béraud, cultivateur, mit à jour une sépulture renfermant le squelette d'un homme, ayant aux bras 220 anneaux, les uns pleins, les autres formés d'une lame de métal repliée autour d'une armature en bois. M. le docteur Olivier, de Digne, a acquis la plus grande partie de cette trouvaille.

Quelques années plus tard, M. Masse, à quatre cents mètres environ du lieu de la première trouvaille, exhume également une sépulture contenant un squelette et quelques anneaux. Ces anneaux, comme les premiers, sont généralement ornés de stries et de dessins à la pointe (1). (M. Olivier.)

(1) M. Chapuis (*Étude sur la vallée de Barcelonnette*) signale près d'Eygoire un hameau de *Rama*, dont il fait remarquer l'analogie avec la station romaine de Rama, aujourd'hui Cass-Rom, dit-il. Le nom de ce hameau lui vient de l'ancienne

15. Fare (la) (commune, canton de Saint-Bonnet).

Bronze. Vers 1840, au quartier nommé Bois-Vert, un orage ayant fait ébouler les berges d'un ruisseau, on y recueillit un trésor de l'époque du bronze, consistant en larges bracelets renflés au milieu, les extrémités ouvertes et retournées, en couteaux, chaînettes, boutons, pendeloques, etc. Beaucoup de ces objets étaient ornés de dessins à la pointe formant des figures géométriques. Le tout, pesant dix-huit kilogrammes, a été vendu à un marchand de vieux fer et fondu.

16. Faudon (quartier, commune d'Ancelle, canton de Saint-Bonnet).

Tumulus. Le dictionnaire publié par la commission de la carte des Gaules enregistre la découverte de plusieurs tumulus, faite par M. Lukis, ingénieur anglais. Ce savant y aurait trouvé, entre autres objets curieux, un coffret en bronze (?). J'ai été moi-même sur les lieux, où j'ai séjourné plusieurs jours, interrogeant les habitants et les deux curés de la commune d'Ancelle; aucun d'eux n'a souvenir d'aucune fouille et d'aucune découverte faite sur le territoire de cette commune. Le même dictionnaire mentionne une *pierre percée,* située au haut de la colline de Faudon, et qui serait l'objet d'un respect superstitieux de la part des habitants. C'est un bloc naturel, qui présente une bizarrerie que l'on retrouve dans quelques autres pierres voisines, car le sol de Faudon a subi de nombreux déchirements, et est très-tourmenté. Il n'y a là rien qui intéresse l'âge préhistorique.

famille de Rame, éteinte seulement au milieu de XVIIIe siècle, qui y avait une terre. L'ancienne Rame ne se nomme pas aujourd'hui Cass-Rom, mais Rame; les ruines du château détruit au milieu du XVIIIe siècle se voient dans une île, au milieu de la Durance.

17. Faurie (la) (comm., canton d'Aspres-les-Veynes).

Pierre. Le territoire de cette commune est l'un de ceux qui fournissent le plus de haches en pierre polie. On en a trouvé, à ma connaissance, une dizaine. Une, entre autres, déposée au musée de Gap, est remarquable par l'un de ses tranchants, qui n'est pas entièrement aiguisé. (Musée de Gap. Musée d'Annecy. M. Tournier.)

18. Freyssinières (commune, canton de Guillestre).

Pierre. Vers 1870, hache en pierre polie trouvée dans un champ. Cette hache est le seul objet authentique de l'âge de la pierre qui ait été, à ma connaissance, trouvé dans la région comprise entre Chorges et l'Italie. (M. Tournier.)

19. Gap.

Camp. Le haut de la colline de Saint-Main, tout proche de Gap, est évidemment nivelé de main d'homme et avec beaucoup de soin; le côté qui regarde Gap est en assez bon état de conservation; celui, au contraire, qui est tourné du côté de la vallée de Trechetel a été détérioré par des éboulements successifs. Un monticule plus élevé se voit au milieu du parallélogramme formé par la partie plane de la colline; c'est là qu'est située la petite chapelle dédiée à saint Main (sanctus Mamitus, 1251). Sommes-nous en face d'un reste d'oppidum gaulois ou d'un camp romain? On n'a fait aucune fouille sur ce terrain, ce qui ne permet pas de s'éclairer par la nature des objets qui auraient pu y être découverts. En outre, une tradition, qui ne paraît pas devoir être rejetée sans examen, affirme que la chapelle de Saint-Main était dédiée, au commencement du moyen âge, à saint Mamert, et qu'elle changea plus tard de patron. Ce nom de Mamert ne rappelle-t-il pas le nom de Mars (*Mamers*), et la chapelle de Saint-Main ne serait-elle pas placée sur les restes d'un

petit temple dédié à ce dieu? Nous serions alors en face d'un camp romain.

Cependant nous ferons observer qu'une monnaie gauloise a été trouvée sur les pentes de la colline de Saint-Main. (Voir plus loin.)

Tant qu'on n'aura pas fait de fouilles, la question demeurera indécise.

Dolmen, 1866. En creusant des fondations pour élever un couvent dans le quartier dit de Camargues, à trois cents mètres environ hors de la ville, les ouvriers mirent à jour un dolmen composé d'une table de deux mètres environ de longueur supportée par deux blocs de moindre dimension. Au-dessous on remarquait les traces d'un foyer, des charbons, des cendres et des ossements calcinés. Ce monument a été détruit, sans que les environs aient été suffisamment fouillés.

On n'a trouvé qu'un seul dolmen dans ces fouilles et non plusieurs, ainsi qu'on l'a écrit.

Un lieu-dit, portait en 1276, le nom de *Pierre-Fiche* (*ad Petram Ficham*, charte de Durbon); peut-être est-ce l'indication d'un monument mégalithique. Le monument et même le nom du lieu-dit ont disparu.

Un énorme bloc erratique, non loin de la route de Gap à Grenoble, à deux kilomètres environ de la ville, porte le nom de *Peyre Ossel* (Pierre Oiseau). Rien n'indique qu'il ait été transporté par la main de l'homme et qu'il ait eu une destination funéraire ou religieuse.

Médailles. Vers 1850, dans les vignes entre Gap et la colline de Peymaure, on trouve un denier gaulois en argent des Allobroges des montagnes : sans légende. Tête laurée à gauche.

Sans légende : Bouquetin courant à gauche (M. Roman).

1875, sur les pentes de la colline de Saint-Main, on

trouve un denier gaulois en argent des Eduins dont voici la description :

Sans légende. Tête tournée à gauche.

℞. DIVISAÇOS (ou DIASVLOS). Cheval au galop. (M. Goulain, architecte à Gap.)

Le dictionnaire de la carte des Gaules cite encore comme trouvés aux environs de Gap deux deniers au type des Allobroges des bords du Léman. Ces pièces, qui m'appartiennent, ont été achetées par moi à Paris. M. Revon, directeur du musée d'Annecy, qui a fait cette communication, s'est trompé dans cette circonstance.

20. GRAVE (la) (chef-lieu de canton).

Bronze. On a, dit-on, trouvé dans le territoire de cette commune des tombes renfermant des squelettes ayant des colliers d'ambre et de pierres dures et portant aux jambes et aux bras de minces bracelets de bronze (Ladoucette, p. 182).

21. GUILLESTRE (chef-lieu de canton).

Menhir. Au quartier de la Chalp il existe un bloc erratique nommé le *Pain de sucre*, que Ladoucette considérait comme un monument mégalithique. « Ce n'est pas sans étonnement, écrit-il, qu'on aperçoit à une distance assez grande des montagnes de calcaire, une grosse pierre ou roche de même nature et droite. On croit généralement que c'est un autel des druides. » (P. 199.) Rien ne justifie cette opinion, et je ne puis voir dans ce prétendu menhir autre chose qu'un simple bloc erratique.

Un autre bloc, nommé *Pierre verte*, à moitié chemin entre Guillestre et Risoul, est considéré par M. l'abbé Guillaume comme pouvant être un monument mégalithique. C'est encore une opinion qu'il m'est impossible de partager.

Ces rochers pourraient être considérés comme dressés

de main d'homme, s'ils se trouvaient dans un pays de plaine où les blocs erratiques sont rares; dans les Alpes, au contraire, ces blocs existent en abondance et affectent toutes les formes et toutes les positions. Si on admet que les pierres de Guillestre sont des monuments mégalithiques, il n'y a pas de raison pour refuser le même titre à plusieurs milliers de rochers isolés qui se rencontrent sur toute la surface du département des Hautes-Alpes.

Bronze, 1853. M. Court, propriétaire, dans un quartier nommé *Champ-Chevalier*, au bord de la route de Guillestre à Abriès, voulant extraire du milieu de son champ un bloc assez épais qui gênait la culture, mit à jour une sépulture, dans laquelle il aperçut un squelette étendu, ayant auprès de lui une épée ou poignard, des bracelets aux jambes et aux bras, des objets paraissant en bronze disséminés autour de lui. Craignant de commettre une profanation, M. Court remplit de terre avec soin la cavité, et laissa le squelette comme il l'avait trouvé.

Il paraît que cette sépulture n'est pas isolée.

22. Labatie-Mont-Saléon (comm., canton de Veynes).

Inscriptions, 1836. On a exhumé à Labatie Mont-Saléon à cette époque un cippe en grès, à sommet triangulaire, sur lequel on lit :

POMPEIA LUCILLA
ALLOBROG
V · S · L · M ·

M. Léon Renier croit que c'est un vœu fait à une divinité du nom d'*Allobrogus*. Au IIIe siècle de notre ère, époque de cette inscription, le nom des Allobroges avait en effet disparu pour faire place à celui de *Viennenses*.

Un autre fragment d'inscription encastré dans le mur d'une maison porte le nom suivant :

· · · ECTOSAG · · · ·

dans lequel il faut reconnaître celui de TECTOSAGVS. M. Renier pense également que nous devons avoir à faire à une divinité topique.

La première de ces inscriptions est conservée dans la préfecture de Gap; la seconde est encore en place à Labatie-Mont-Saléon.

23. LAYE (commune, canton de Saint-Bonnet).

Monnaies. Vers 1850, découverte de deux monnaies armoricaines en potin, représentant d'un côté une tête barbare, de l'autre un cheval au galop également barbare. (M. Rouy.)

24. LAZER (commune, canton de Lasagne).

Pierre. On a trouvé à plusieurs reprises des haches en pierre polie dans les champs qui entourent cette commune. M. le curé de Lazer en a recueilli six de grandeurs différentes.

Bronze. Vers 1820, au haut de la colline nommée la *Plâtrière,* on a exhumé des sépultures contenant des squelettes ayant aux jambes et aux bras des bracelets de bronze. Au milieu de ces ossements, on a également trouvé des perles d'ambre ayant appartenu à un collier. Tous ces objets ont été détruits.

25. LETTRET (commune, canton de Taillard).

Bronze. Vers 1840, M. Boyer, en défrichant une vigne au quartier de Grandeline, mit à jour des tombes renfermant des ossements humains, des ustensiles de fer rouillés et de cuivre. (Lad., p. 283.) Cette découverte, dont il ne reste rien, était-elle de l'époque gauloise?

26. MANSE (hameau, commune de la Rochette, canton de Labatie).

Bronze. On a trouvé une sépulture contenant des objets de bronze dans cette commune; j'ignore ce qu'ils sont devenus. En 1879, sépulture trouvée dans les travaux du canal de Gap, contenant un squelette et une lame de poignard très-oxydée.

27. MANTEYER (commune, canton de Gap).

Bronze, 1868. Un paysan trouve dans son champ une hache de bronze munie d'un anneau latéral et de deux ailettes, entre lesquelles était passé un ciseau également en bronze muni d'une douille avec renflement circulaire (M. Roman).

28. MONETIER-DE-BRIANÇON (LE) (chef-lieu de canton).

Tumulus. Sur le flanc de la montagne de l'Aréas, près d'un reste de voie romaine nommé *Chemin ferré,* on a trouvé, dit-on, des tumulus (Ladoucette, p. 141).

29. MONTA (LA) (hameau, commune de Ristolas, canton d'Aiguilles).

Bronze. 1835, M. Gérard, propriétaire, trouve au quartier du Chatelart, sous un amoncellement de pierres ou cromlech, une tombe en pierres sèches. Elle contenait un squelette, auprès duquel étaient seize bracelets; treize étaient de grande dimension et massifs; deux autres également massifs étaient unis au moyen d'une charnière mobile; enfin un dernier était plus petit, arrondi extérieurement et creux à l'intérieur. Ce petit trésor, qui pesait cinq kilogrammes, fut donné par l'inventeur à M. Rochas, juge.

Au lieu dit la Chalp, on a exhumé un squelette portant au bras un seul anneau.

30. MONTCLUS (commune, canton de Rosans).

Pierre. Deux haches en pierre polie trouvées isolément dans les champs. (M. Tournier.)

31. ORRES (LES) (commune, canton d'Embrun).

Pierre. Fragment de hache de pierre polie, trouvé en 1878 ; ce fragment est brisé et en très-mauvais état ; peut-être a-t-on tenté de le retailler. (M. Vallentin.)

Bronze. De nombreuses sépultures se rencontrent dans le territoire de cette commune, surtout au quartier nommé le Mélezet. Ces sépultures sont isolées l'une de l'autre et recouvertes d'amas de pierres ou cromlech, sur lesquels quelquefois ont poussé d'assez grands arbres. Presque toutes sont à peu près régulièrement orientées. A partir de 1875, on y a trouvé des squelettes dans des tombes de pierres brutes; ils avaient aux bras et aux jambes des bracelets larges, circulaires à l'extérieur, vides à l'intérieur, composés d'une feuille de bronze dont les bords avaient été repliés en dedans. Presque tous étaient ornés de dessins au trait assez élégants, représentant généralement des lignes horizontales coupées de distance en distance par des traits verticaux. Quelques-uns sont ornés de petits cercles.

1876. On a découvert, dans une de ces tombes, un squelette avec un bracelet à chaque membre, et sur la poitrine une boucle de ceinturon circulaire, de la conservation la plus parfaite, mais à laquelle manquait l'ardillon.

1879. Dans une autre sépulture, le squelette portait au bras un lourd bracelet de bronze plein, ouvert, d'un travail assez grossier, orné de coches et de stries perpendiculaires. Il avait en outre au cou un collier, dont les grains étaient en terre cuite vernissée, ou plutôt en verre opaque, colorés en bleu et blanc et ornés de goutelettes jaunes. Le dessin en était assez élégant; la plupart ont été brisés. (M. Roman.)

32. Pallon (hameau, commune de Freyssinières, canton de Guillestre).

Argent. Un beau torque d'argent, trouvé dans cette locatité, appartient à M. Tournier.

Il a 0m16 de diamètre et est formé d'un arc à section carrée, suivi de triples rondelles alternant avec les renflements striés. Ses extrémités sont ornées de grosses sphères déprimées.

Bronze. Bracelet épais en bronze orné de gravures en forme de chevrons, trouvé dans une vigne. (M. Tournier.)

33. Réallon (commune, canton de Savine).

Bronze, 1870. Un orage ayant fait ébouler la berge d'un torrent, a découvert un trésor de l'âge de bronze, composé de 410 pièces diverses; en voici la nomenclature : 4 faucilles, une épingle à longue tige, 3 lances, 3 anneaux ou viroles ornés de parties saillantes en forme de clous, un couteau à douille, 4 rouelles à plusieurs rayons avec anneaux de suspension, 8 pendeloques triangulaires, 67 anneaux de grandeurs diverses, 137 petits anneaux plats d'un côté, 23 ressorts à boudin, 16 tubes annelés, 1 anneau en jadéite servant de bague ou de grain de collier, 21 agrafes, une agrafe plus petite à bords rabattus, une large agrafe de ceinturon avec gravures au trait, 11 anneaux également gravés, 1 anneau brisé, 1 applique circulaire, ornée de traits concentriques, 3 grands boutons plats, 42 boutons à mamelons, 13 boutons bombés, 1 anneau jumeau, 1 bracelet fermé, 20 bracelets fermés ornés de gravures, 3 bagues, 1 bouton orné de gravures concentriques, des fragments de perles d'ambre et de grains de verre bleu et blanc. Tous ces objets, confiés par l'inventeur à M. Arnaud, curé de Réallon, ont été vendus par lui à M. Vaganet, marchand d'antiquités à Lyon, pour 50 fr. environ; ils ont été revendus 1,500 fr. au musée de Saint-Germain, où ils se trouvent maintenant.

M. Ernest Chantre a décrit cette trouvaille dans une intéressante brochure ornée de deux planches.

1874. Un nouvel éboulement a mis encore à jour un certain nombre d'objets de bronze, anneaux, fibules, etc., et une sorte de marmite en cuivre dont le fond était percé d'un trou circulaire. Ces objets, acquis par M. Chantre, sont maintenant au musée de Lyon. D'après M. Chantre, ils appartiennent à la seconde époque du bronze, contemporaine de la période lacustre.

34. Ribiers (chef-lieu de canton).

Bronze, 1834. A peu de distance du village de Ribiers, on a exhumé, j'ignore dans quelles circonstances, un trésor fort considérable de l'époque du bronze, dont voici le catalogue. 6 haches, dont quatre avec douille et virole, ornées de dessins géométriques, 8 couteaux à dos recourbé et à manche mince destiné à être encastré dans une armature en bois, plusieurs faucilles sans manche, 1 lame d'épée cannelée, terminée par deux oreillettes et une double soie, 1 ressort à boudin, 1 manche terminé par une tête d'animal, 1 scie de onze centimètres de longueur, percée d'un trou pour la fixer à un manche, plusieurs bracelets ouverts, les extrémités retournées, plusieurs épingles, depuis $0^{m}07$ jusqu'à $0^{m}20$ de longueur (la tête de l'une d'elles est faite d'une turquoise), 4 plaques circulaires ornées de rainures concentriques, les unes mamelonnées au centre, les autres ornées au même endroit d'une pendeloque triangulaire, de nombreux annelets, reste d'une chaînette, des boutons de diverses formes, les uns circulaires, les autres en forme de doubles triangles unis par leur sommet, une foule de pendeloques, les unes en forme de rouelles à plusieurs rayons, les autres en forme d'anneaux simples, les autres formées de trois anneaux concentriques maintenus par une barre

transversale, d'autres formes d'un cercle surmonté d'un ovale, d'autres enfin en forme de triangle plein ; la plupart de ces pendeloques avaient un anneau de suspension. Cette trouvaille fut acquise par M. Édouard de Laplane, de Sisteron, et divisée en deux parts; les objets les plus volumineux et les plus intéressants ont été donnés par lui au musée de Saint-Omer; la plupart des rouelles, des pendeloques et des menus objets, appartiennent à M. Vallentin, son petit-fils.

35. — Risoul (commune, canton de Guillestre).

Bronze. On a découvert à plusieurs reprises, sur le territoire de cette commune, des sépultures en pierre sèche, contenant des squelettes ornés de bracelets en bronze, de fibules et de pendeloques de la même forme que ceux que l'on trouve si abondamment à Vars (voir ce mot).

36. — Rosans (chef-lieu de canton).

Pierre. Rosans est la localité des Hautes-Alpes la plus riche, sans contredit, en fait d'objets de l'âge de pierre.

1878. Dans une sablière près de Rosans, on trouve un couteau en silex taillé, à lame étroite, à dos triangulaire, de 0m15 centimètres environ de longueur sur 0m03 de largeur. Cet objet intéressant et d'une parfaite conservation est le seul spécimen de l'époque de la pierre taillée qui ait été, à ma connaissance, découvert dans les Hautes-Alpes. (Il appartient à M. Jaubert, ingénieur à Gap.)

Il est impossible de faire le catalogue des haches en pierre polie, presque toutes en serpentine, qui ont été découvertes à Rosans; elles s'élèvent, à ce que j'ai pu connaître, à une trentaine au moins, de dimensions très-diverses. J'en possède une d'une conservation exceptionnelle, de 0m04 centimètres de longueur et de 0m025 de tranchant; d'autres mesurent jusqu'à 0m15 centimètres. On les trouve souvent brisées. Aucune, à ce que je crois,

n'a été trouvée dans une sépulture; on les rencontre dans les champs, dans le talus des routes et dans des mines de grès et de sable, très-abondantes dans la contrée. Les bergers, il y a peu de temps encore, croyaient à ces haches polies la vertu de chasser les maléfices; ils les perçaient d'un trou et les suspendaient à la toison de leurs béliers pour protéger leurs troupeaux. Les haches en pierre polie de Rosans sont répandues dans toutes les collections du département, plusieurs ont été acquises par des voyageurs inconnus. (Voy. Saint-André de Rosans.)

37. — Rousses (les) (hameau, commune de Réalon, canton de Savine).

Bronze. 1875. On a découvert, dans le territoire de ce hameau, une sépulture contenant un squelette avec une vingtaine d'anneaux à chaque membre. La plupart ont été brisés. (M. Roman.)

38. — Saint-André de Rosans (commune-canton de Rosans.

Pierre. Le territoire de Saint-André de Rosans, tout proche de celui de Rosans, est également très-riche en haches de pierre polie. On en a trouvé un assez grand nombre à fleur de sol, dans des mines de sable ou le long des ruisseaux. (Voy. Rosans.)

39. — Saint-Clément (commune, canton de Guillestre).

Bronze. Vers l'année 1860, M. Guillaume, en cultivant sa vigne, met à jour une hache en bronze. Cet objet a été perdu.

40. — Saint-Crépin (commune, canton de Guillestre).

Bronze, 1836. Au quartier de Chanteloube, on découvre une sépulture contenant un squelette avec un bracelet de bronze passé à l'une de ses jambes.

41. — Saint-Jean-des-Crottes (hameau, commune des Crottes, canton d'Embrun).

Bronze, 1870. Découverte, près du hameau des Dourieux, d'une sépulture en pierres brutes, contenant un squelette avec des anneaux minces et fermés en assez grand nombre, passés aux jambes et aux bras. Cette découverte a été détruite.

42. — SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS (commune, canton d'Orcières).

Dolmen, 1843. Au quartier de Roranches on dégage un dolmen composé d'une dalle de grès de deux mètres environ de longueur sur 0m30 d'épaisseur; elle reposait sur quatre blocs de rocher de 0m80 de hauteur. Au-dessous on reconnaissait la trace d'un foyer, des charbons, des dents d'animal. On y a trouvé une superbe hache en bronze dont il sera parlé plus loin. Ce monument a été détruit.

Pierre. Vers la même époque et dans le même quartier, on a trouvé séparément, dans les champs, deux haches en serpentine polie; l'une mesure 0m10 et l'autre 0m05 centimètres. Cette dernière est endommagée. (Docteur Nicolas, à Saint-Bonnet.)

Bronze. Sous le dolmen décrit plus haut, on a trouvé une magnifique hache en bronze d'une forme dont, à ma connaissance, on n'a pas trouvé d'autre spécimen dans les Alpes (1). Le manche est étroit, le tranchant plus évasé, enfin elle est plus aplatie et d'un travail supérieur à celui des haches qu'on rencontre dans le pays. Elle est recouverte d'une belle patine verte. (Docteur Nicolas.)

Ladoucette raconte qu'au même quartier de Roranches, on a trouvé de son temps des fragments de plomb, de fer, des haches, des lames de couteau emmanchées à l'aide

(1) Elle a beaucoup de rapport avec celle que les collectionneurs nomment hache à main.

d'une soie, des monnaies frustes. Le peu de soin qu'apportait cet auteur dans la description des objets qui passaient sous ses yeux, permet de supposer qu'il s'agit ici d'une trouvaille de l'époque préhistorique. Les monnaies frustes de Ladoucette ne seraient-elles pas des disques ou boutons plats?

1863. Au même quartier encore on trouve une tombe avec un squelette ayant aux bras quelques bracelets étroits et fermés. (M. Rouy.)

43. — SAINT-LAURENT-DU-CROS (commune, canton de Saint-Bonnet).

Pierre. Une hache en pierre polie provenant de cette commune est dans la collection de M. Tournier.

44. — SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL (commune, canton de Saint-Bonnet).

Sépultures, 1867. Non loin de ce village on a exhumé sur le bord d'un sentier une série de sépultures. Les tombes, en pierres sèches juxtaposées, contenaient des squelettes paraissant fort anciens. On n'a trouvé aucun objet mêlé aux ornements, cependant ces sépultures avaient tous les caractères des sépultures gauloises.

45. — SAINT-PIERRE D'ARGENSON.

Pierre. Vers 1865, découverte de trois haches de pierre polie.

Bronze. Vers la même époque, sépulture contenant un squelette avec des anneaux.

46. — SAINT-VERAN (commune, canton d'Aiguilles).

Bronze, 1858. Dans une tombe en pierres brutes, on trouve un squelette ayant un torques autour du cou et un lourd bracelet à chaque membre. (M. Tournier.)

47. — TALLARD (chef-lieu de canton).

Allée couverte, 1864. Au quartier du Serre-des-Fourches, un cultivateur, en défonçant un champ, a mis à

jour une allée couverte composée de larges dalles juxtaposées. Elle formait un rectangle de 2m50 de longueur, sur 1m30 de largeur, et la hauteur était 1m20. Si ce monument était une sépulture, ce qui n'est pas certain, il a dû être fouillé à une époque antérieure, car on n'y a trouvé aucun objet en pierre, en bronze, ni aucune poterie : on n'a recueilli à l'intérieur que quelques très-petits fragments d'os de chevreuil, paraissant avoir été cassés et taillés de main d'homme. Les dalles qui composaient ce monument on été vendues et dispersées ; une seule, la plus intéressante, sans contredit, existe encore ; elle est ornée d'une grossière sculpture, représentant trois disques en relief placés à la suite l'un de l'autre et un anneau sculpté en creux placé à angle droit. A droite, au-dessous du dernier disque, dans l'espace triangulaire que ces quatre ornements laissent entre eux, on remarque des stries transversales, allant en diagonale de gauche à droite.

M. Chaper a fait, en 1865, une communication à ce sujet à l'académie Delphinale. Il possède, dans sa collection d'objets préhistoriques, les ossements de chevreuil trouvés dans le monument.

Bronze, vers 1830. Au quartier de Tresbaudon, près de la route nationale, découverte d'une sépulture contenant un squelette, avec quelques anneaux aux jambes et aux bras. Ils ont été envoyés à M. Ladoucette.

Vers 1855, au même quartier, seconde découverte presque semblable ; le squelette avait plus de 200 anneaux mincés et fermés aux bras et aux jambes. On en remplit un panier assez gros. Ils ont été détruits.

48. — Trescleoux (commune, canton d'Orpierre).

Pierre, vers 1860. Hache en pierre polie, trouvée dans les champs, appartenant à M. Mourre, percepteur à Ribiers.

49. — VARS (commune, canton de Guillestre).

Bronze. Vars est une des localités des Hautes-Alpes les plus fertiles en objets de l'âge de bronze. C'est là que se trouve la seule grande nécropole qui ait été découverte jusqu'à présent dans le département. 1832, M. Gamier, cultivateur, au quartier de Moreisse (1), en labourant son champ, a trouvé enfilés au soc de sa charrue une certaine quantité de bracelets de bronze, qui avaient probablement été arrachés au squelette qui les portait.

1849. Un orage ayant fait ébouler les berges d'un ruisseau, mit à jour quelques bracelets de bronze, qui furent recueillis par une petite bergère. Le père de cette enfant, ayant fait quelques fouilles à cet endroit, y trouva quatre ou cinq livres pesant d'objets en bronze, bracelets, fibules, boutons mamelonnés ou plats, chaînettes, épingles, pendeloques, etc., le tout mêlé à des ossements humains.

M. Barry, professeur à la faculté de Toulouse, ayant donné quelque argent à Pascal (c'était le nom de l'inventeur), obtint tous ces objets et la promesse de recevoir tout ce que produiraient de nouvelles recherches. Pendant vingt ans environ, Pascal a envoyé à peu près intégralement à M. Barry une série considérable d'objets de toute nature trouvés dans les environs du hameau de Peyrehaute, et chaque année, M. Barry lui faisait remettre une somme de dix à vingt francs. Tous ces objets peuvent se voir au musée de Toulouse, auquel M. Barry les a

(1) M. l'abbé Guillaume voit dans ce nom un souvenir des Maures; pourquoi ne pas y voir plutôt le nom de *Maurice* et *Morice*, qui serait celui du premier occupant? Je ne connais aucun nom de lieu dans les Alpes qui rappelle, d'une façon certaine, les invasions arabes.

cédés avec ses autres collections pour une rente viagère de 4000 francs.

1874. M. Gamier, cultivateur à Peyrehaute, découvre en creusant un fossé entre sa maison et le champ voisin, des ossements humains et cinq bracelets qu'il céda à une personne à lui inconnue.

Vers 1869, M. Tournier, pasteur à Saint-Laurent du Cros, avait acheté le droit exclusif de fouille dans le terrain où les découvertes étaient les plus fréquentes.

Il fit faire une fouille dans une tombe enfouie à 3m50, elle a produit 2 fibules, dont une émaillée, 20 boutons plats, d'autres boutons mamelonnés, 4 bracelets ouverts et très-ornés, 30 bracelets minces et fermés, et des restes d'une chaînette, le tout en bronze.

1874. M. Tournier cède gracieusement son droit de fouille à M. Chantre, qui, après quelques essais de fouille qui ne donnèrent pas de bons résultats, entreprit, au mois de juillet 1874, une recherche qui fut couronnée de succès. Les ouvriers mirent à jour trois tombeaux complets composés de pierres de roche d'un quart de mètre cube environ, et enfouis à une profondeur de 3 à 5 mètres. Une de ces tombes présentait un squelette complet de petite taille, le cadavre avait était enseveli dans un grand manteau de laine dont le tissu avait laissé plusieurs empreintes sur les ossements. Une rangée de quarante-six boutons coniques était placée sur le squelette de la tête aux pieds; ils avaient dû servir d'ornements au manteau. Au-dessus du crâne, une grosse fibule en forme de disque était reliée par une chaînette à une agrafe placée à droite de la tête; à côté se trouvaient deux pendeloques. Le cou était orné d'un collier de neuf perles d'ambre, de dix-sept perles de verre et de onze perles de bronze. Sur la poitrine reposaient trois fibules, dont deux en spirale et une garnie d'un

mastic blanchâtre; une autre fibule en fer (1), décomposée, était sur le ventre. Le bras droit était orné de vingt-six bracelets, le bras gauche de huit; ils étaient plats en dedans, annelés sur le dos et ornés de rainures.

Une seconde sépulture a fourni trois bracelets, un collier fait d'une chaînette à anneaux ronds, et de petits fragments de bronze provenant d'un bouclier ou d'une cuirasse.

La dernière tombe contenait le squelette d'un enfant de 10 à 12 ans; elle a produit un collier et trois bracelets. Le résultat de ces fouilles est au musée de Lyon. M. Chantre en a publié un récit dans l'annuaire du Club Alpin de 1878.

La nécropole de Peyrehaute a fourni un nombre considérable d'objets disséminés un peu partout : la plus grande partie est au musée de Toulouse, au musée de Lyon, entre les mains de MM. Chantre et Tournier.

Le musée de Gap possède un beau bracelet et un bouton renflé aux extrémités, étranglé au centre, qui en proviennent.

On y a trouvé en foule des bracelets, les uns simples, les autres ornés de gros bourrelets; quelquefois le même squelette portait trois rangées de ces bracelets superposées; en ce cas, les bracelets supérieurs étaient toujours les plus ornés. On a exhumé également en grande quantité des chaînettes, des pendeloques de toute forme, des crotales, des fibules en spirale ou plates, etc. On remarque l'absence complète de poteries et d'armes.

Il serait donc à désirer que l'on pût dresser un catalogue un peu complet des découvertes faites à Peyrehaute.

(1) Cette fibule en fer est une preuve que M. Guillaume s'est trompé en écrivant qu'on n'a jamais trouvé d'objets en fer à Peyrehaute.

50. — VALGAUDEMAR (canton de Saint-Firmin).

Bronze. Quelques bracelets provenant de cette vallée faisaient partie, il y a quelques années, de la collection de M. Reynaud, à Aspres-les-Corps. Je n'ai pu savoir d'une manière positive en quel endroit de la vallée ils avaient été recueillis; ils étaient minces et fermés. D'autres objets du même genre et de la même provenance appartiennent à M. l'abbé Templier, à Gap.

51. — VEYNES (chef-lieu de canton).

Bronze, 1877. En chargeant des blocs de rocher pour empierrer une digue, des ouvriers ont trouvé sous l'un deux, dans le torrent de Glaizette, un petit trésor composé de : un grand bouton plat, quatre autres plus petits mamelonnés; l'anneau était soudé avec une goutte d'étain; quatre annelets ayant probablement fait partie d'une chaînette, et trois objets de forme assez bizarre dont voici la description. L'un avait la forme d'un fer de lance terminé par un manche mince au bout duquel était un anneau; l'autre, également en forme de fer de lance, avait un manche composé de deux anneaux successifs; le troisième avait la même forme et était terminé par un manche double au bout duquel était un anneau. La lame de ce dernier était ornée, sur l'une de ses faces, de doubles hémicycloïdes concentriques contenues dans un cadre de rainures horizontales. Ces trois objets sont considérés par M. Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain, comme des *tintinnabuli* faits pour être suspendus aux harnais des bêtes de somme. (MM. Jaubert et Vallentin.)

52. — VILLE-VIEILLE (commune, canton d'Aiguilles).

Bronze. Vers 1850, au quartier des Meyeres on trouve des vases, l'un en pierre dure et noirâtre, l'autre en terre rouge mêlée d'amiante (?), façonnés à la main, d'autres enfin dont nous n'avons pas la description, contenant des

cendres, des fragments de bronze, des bracelets, des boucles de ceinturon, des épingles et des instruments de cuisine (?).

Cette description est empruntée à Ladoucette; les objets me paraissent être mal décrits et être un trésor de l'âge de bronze, plutôt que d'être romain et sarrasin comme le pense cet auteur (1).

II

DISTRIBUTION DES DÉCOUVERTES SUR LE SOL DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

En se basant sur la composition des trouvailles de l'époque préhistorique faites dans le département des Hautes-Alpes, on peut diviser ce département en quatre zones bien distinctes.

La première zone comprend tout l'ancien Briançonnais, depuis la frontière italienne jusqu'au pertuis Rostang, un kilomètre environ avant le village de la Bessée. Dans toute cette région on n'a fait, pour ainsi dire, aucune trouvaille d'objets antérieurs à la période romaine (2).

(1) Ladoucette voyait des Sarrasins partout, c'était sa manie. Il les suit pas à pas dans les Alpes, indique les monuments qu'ils ont construits, les localités auxquelles ils ont donné leur nom, les lieux où ils ont livré des combats, ceux où ils se sont établis d'abord, ceux d'où ils ont été chassés en dernier lieu. Il est superflu de dire que tout cela est de la fantaisie et de l'invention pure, ne reposant sur rien de sérieux.

(2) Sauf deux trouvailles, une, vaguement mentionnée par

La seconde part du pertuis Rostang pour se terminer à peu près à Chorges : on y a trouvé en abondance des objets en bronze de l'époque celtique, quelques rares spécimens de fer, mais point d'instruments de pierre (1).

La troisième commençant à Chorges, embrassant la partie la plus chaude des cantons d'Orcière et de Saint-Bonnet (2) (Saint-Jean, Saint-Nicolas, Saint-Laurent-du-Cros), comprend le reste du département, sauf Rosans et ses environs. On trouve dans cette région beaucoup moins de bronze que dans les précédentes, mais en revanche on y rencontre souvent des haches de pierre polie et quelques monuments mégalithiques.

Enfin la quatrième zone, limitée à Rosans et à son territoire, a donné des haches polies et un couteau de silex taillé à grands éclats.

Peut-être des recherches futures viendront-elles détruire cette division, mais à l'heure actuelle son existence ne saurait être mise en doute.

On pourrait en induire que les hommes, lorsqu'ils se sont aventurés pour la première fois dans nos froides con-

Ladoucette, et partant peu sûre (voy. Le Monetier de Briançon), l'autre aux Alberts (voir ce nom). J'excepte de cette règle le canton de la Grave, qui jadis ne faisait point partie du Briançonnais, mais de l'Oisans et du diocèse de Grenoble.

(1) Excepté une hache trouvée à Freyssinières (voir ce nom), mais ici l'exception confirme la règle. Un anneau en jade, faisant partie du trésor de Réallon, était un simple bijou. Enfin, un fragment de hache trouvé aux Orres était isolé, brisé et absolument hors de service.

(2) Le Valgodemar, le Devoluy et les rives du Drac, sauf dans son cours moyen, peuvent être compris dans la deuxième région; on n'y rencontre pas d'objets de pierre.

trées, se sont établis d'abord à Rosans et dans ses environs; que la population étant devenue plus dense, ce qui eut lieu à une époque où la pierre taillée avait été déjà abandonnée pour la pierre polie, les hommes s'avancèrent dans les parties les plus tempérées du Gapençais et du Champsaur; qu'obligés encore de marcher en avant, les hommes, alors qu'ils avaient déjà remplacé les instruments de pierre par ceux de bronze, s'établirent dans la vallée de la Durance et ses affluents, dans l'arrondissement actuel d'Embrun; enfin que la dernière partie du département colonisée fut le Briançonnais, et cela peu de siècles avant la conquête romaine.

Dans cette hypothèse, la colonisation de notre département se serait faite de l'ouest à l'est, c'est-à-dire des contrées les plus plates, les plus chaudes et les plus fertiles, aux plus montagneuses, aux plus froides et aux plus stériles, et cela doit paraître rationnel.

Il faut noter en outre qu'il n'existe, sur toute la surface de notre département, qu'un très-petit nombre de monuments mégalithiques (dolmens, allées couvertes) positivement constatés, ce qui semble indiquer une population peu nombreuse. En effet, dans nos contrées accidentées, les matériaux de ces monuments (ce sont les blocs erratiques que je veux dire) étaient partout à la portée des habitants, et leur transport sur des pentes inclinées y était souvent plus facile qu'en d'autres contrées.

J'en dirai autant des trouvailles de monnaies gauloises; elles se rencontrent en petit nombre, par exemplaires isolés, jamais en trésor, preuve convaincante que, même un siècle ou deux avant la conquête romaine, les populations étaient encore clair-semées dans nos régions.

III

DE L'EMPLACEMENT DES TROUVAILLES.

Contrairement à ce qui a été observé dans d'autres contrées (1), les trouvailles d'objets préhistoriques ne sont pas plus abondantes là où on retrouve des restes de la civilisation romaine; au contraire, aucune trouvaille de cette nature n'a été faite, que je sache, à Labatie-Mont-Saleon, au Forest-Saint-Julien et au Monetier-d'Allemont, qui sont les champs de fouille les plus importants pour l'époque gallo-romaine dans les Alpes.

Il est à remarquer au surplus que les découvertes d'objets en bronze sont surtout abondantes là où on n'a trouvé aucun spécimen de l'âge de la pierre; le bronze se rencontre surtout dans l'Embrunais; dans le Gapençais, au contraire, où la pierre polie n'est point rare, on ne peut signaler aucune nécropole comparable à celles de Peyrehaute ou des Orres, et le bronze s'y rencontre isolément et en petite quantité (2).

Peyrehaute et les Orres sont les deux seules nécropoles importantes, parfaitement constatées dans les hautes Alpes; elles sont toutes deux situées dans une position identique, au fond de petites vallées latérales dont les eaux se déversent dans la Durance; toutes deux ont une sortie dans la vallée de l'Ubaye ou de Barcelonnette (par le col de

(1) F. Vallentin. *Les Ages de pierre et de bronze dans l'arrondissement de Montélimar*, p. 18.

(2) Il faut excepter de cette règle le trésor de Ribiers, qui, ainsi que ceux de la Fare et de Reallon, n'est qu'un accident.

Vars pour Peyrehaute, par celui des Orres pour la vallée de ce nom). Les peuplades auxquelles appartenaient ces sépultures avaient élu probablement domicile à l'entrée des vallées, et se livraient à la culture, à la chasse et à la pêche sur les bords de la Durance, quittes à se retirer dans le fond des vallées s'il survenait une de ces agressions si communes de peuplades à peuplades à cette époque de barbarie (1). Ils avaient creusé la sépulture de leurs ancêtres dans le fond des vallées, pour pouvoir les défendre au besoin, et s'étaient ménagé une sortie sur une vallée voisine, pour y chercher un refuge en cas de nécessité.

IV

CONCLUSION.

Il est très-regrettable que les nombreuses découvertes d'objets préhistoriques, de bronze surtout, faites dans les Hautes-Alpes ne soient pas centralisées dans un musée

(1) M. l'abbé Guillaume estime que le col de Vars était très-fréquenté aux époques celtique et gallo-romaine; il pense que c'est pour cela qu'on trouve une nécropole si considérable. Je ne saurais être de son avis. Les voyageurs qui entraient dans les Gaules par le mont Genevre, ou par le col du Lauzet, suivaient : les premiers la vallée de la Durance, les seconds celle de l'Ubaye, qui était pour eux le plus court chemin ; très-peu devaient se détourner pour passer par le col de Vars, qui les éloignait de leur route directe. Maintenant encore, il n'est fréquenté que par les habitants des villages voisins.

Non-seulement aucune voie romaine ne passa à proximité du col de Vars, mais la grande voie d'Arles à Milan passait sur la rive opposée de la Durance.

régional. Pour étudier la période celtique dans notre département, il faut aller au musée de Saint-Germain, à Toulouse, à Lyon ou à Genève; le musée de Grenoble n'en possède presque aucun spécimen; celui de Gap, qui avait donné quelques espérances à son début, reste stationnaire depuis plusieurs années.

Je ne suis en aucune façon, je l'avoue, partisan des petits musées locaux; les musées cantonaux n'ont aucune chance d'avenir, et ne pourront jamais offrir de garantie suffisante pour qu'on consente à y déposer des objets de valeur. On pourrait en dire autant de la plupart des musées départementaux; l'insuffisance du local, l'absence presque totale de crédits, une surveillance intermittente condamnent fatalement les objets qui y sont rassemblés à se détériorer ou à disparaître au bout de peu d'années. C'est à Grenoble que devrait être créé un musée celtique du Dauphiné: le local est splendide, le directeur est un des savants les plus sympathiques et les plus distingués de la province; là, classés par époques et par régions, ces objets qui, isolés et sans indication de provenance, n'ont qu'un médiocre intérêt, se trouveraient dans leur véritable cadre, et offriraient aux savants un ensemble dont ils pourraient tirer un parti excellent (1).

(1) Le musée de Besançon peut servir de modèle dans ce genre aux musées provinciaux: il fait le plus grand honneur à son directeur, M. Vuilleret. Là, toutes les trouvailles sont isolées et classées par région et par date; on a ainsi sous les yeux un tableau d'ensemble de l'époque préhistorique dans la Franche-Comté.

J. Roman,
Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

NOTE

SUR LES

RESTES DE MURAILLES ANTIQUES

SITUÉES A VIENNE

AU-DESSOUS DU MONT PIPET

Il existe du côté de la ville, sur le versant occidental du mont Pipet, qui couronne Vienne et au sommet duquel on a construit de nos jours, probablement à la place de l'ancien oppidum romain, une chapelle consacrée à la Vierge Marie, des murs de soutènement considérables, établis en courbes concentriques et supportant des terrasses, qui ont été considérées par plusieurs auteurs comme les restes d'un amphithéâtre.

Le Congrès s'était donné la mission d'étudier ces murailles, et dans la journée du 2 septembre 1879, un grand nombre de ses membres se sont rendus sur la montagne et ont parcouru dans tous les sens ces terrasses échelonnées les unes au-dessus des autres, qui composent l'ensemble des ouvrages proposés à son attention. Cultivées en jardins de produit, ces terrasses forment le fond de la propriété d'un orphelinat, dirigé par des sœurs du Bon-Pasteur, dans lequel les saintes filles donnent leurs soins à de pauvres incurables et à de jeunes enfants que la desti-

née a laissés sans soutien. Comme me le disait récemment une des sœurs : Nous nous occupons de tout ce dont personne n'a cure, et il n'y a pas à craindre qu'on nous envie un troupeau qui n'est formé que de ce que la société repousse ou rejette de son sein.

Une longue discussion s'est élevée, sur les lieux mêmes, entre les membres du Congrès qui soutenaient l'opinion que ces ruines sont les restes d'un vaste amphithéâtre, puisqu'il y avait, disaient-ils, un théâtre à côté, situé sur le revers méridional du ravin, en deçà duquel on se trouvait, et ceux qui ne trouvaient pas des raisons suffisantes pour partager cette manière de voir, soit à cause de la disposition des lieux, soit en raison de la nature et de la forme des substructions. D'ailleurs, la proximité d'un théâtre, fût-elle prouvée, ne leur paraissait pas un motif suffisant, et ils rappelaient que les amphithéâtres les plus connus se trouvent tous en plaine, de manière à pouvoir être abordés de tous les côtés.

Partisan de cette dernière opinion, je l'ai soutenue dans la séance du Congrès qui a suivi cette excursion; mais notre savant Directeur ayant désiré que je donnasse un corps aux motifs que j'avais développés verbalement, j'ai dû m'incliner, et, après une nouvelle visite des lieux et un nouvel examen de ces ruines curieuses, je vais essayer de faire connaître le monument qui a si vivement excité l'intérêt des membres du Congrès.

Toutefois, je ne me dissimule pas qu'en combattant l'opinion généralement admise, j'allais presque dire universellement reçue, que ce monument renferme les restes d'un amphithéâtre, j'entreprends une œuvre difficile et des plus délicates, et que je n'aurai jamais assez de bonnes raisons à donner pour prouver et convaincre que cette destination doit être repoussée.

J'essaierai d'abord de faire comprendre par une description exacte et sincère quel est l'aspect actuel des ruines; je dirai comment s'est formée à leur sujet la légende qui a prévalu; je tenterai ensuite d'expliquer à quel usage elles ont pu être destinées.

La propriété de l'orphelinat s'étend sur ce qui paraît avoir constitué la plus grande partie de l'ancien édifice, dont les ruines très-mutilées sont cependant visibles dans leurs grandes masses, et notamment dans la partie orientale appuyée contre la roche qui forme l'ossature du mont Pipet. Elles commencent au point le plus élevé au-dessous du sommet du plateau supérieur, à 25 mètres environ, et descendent par échelons jusqu'à une dernière terrasse bordée au couchant par des maisons qui forment le côté oriental de la rue du Repentir, en se perdant sur ce point pour devenir invisibles. A la partie supérieure du mur, le rocher se fait voir à plusieurs endroits, et les maçonneries paraissent lui être contiguës comme s'il leur servait d'appui, sans trace de passages intérieurs dans les massifs facilitant l'accès des parties supérieures.

Ce mur supérieur, dont la construction est bien antique, est formé d'une maçonnerie assez grossière, faite d'un blocage composé de débris de la roche même, mêlée à un mortier qui a acquis la plus grande dureté. Les parements apparents sont formés de moellons un peu plus gros et un peu mieux choisis que les autres; mais l'ensemble indique un travail fait d'une façon hâtive et sans beaucoup de soin. Enfin ce mur supérieur décrit une courbe assez régulière, et qui paraît à l'œil formée d'un peu moins de la moitié d'une ellipse à très-grand rayon, plutôt que d'un segment de cercle.

A l'extrémité septentrionale et à celle méridionale ce mur se termine brusquement par des arrachements qui

peuvent faire supposer qu'il s'étendait au delà, dans la direction du couchant, mais qui laissent aussi cette impression qu'il ne s'avançait pas beaucoup plus avant, attendu que les pentes deviennent de plus en plus considérables dans cette direction. Au-dessous de ce mur, qui repose actuellement sur une terrasse, et dans la partie centrale, on rencontre six autres petites terrasses cultivées comme la précédente, étroites et disposées également en courbes à peu près concentriques. Elles sont soutenues par des murailles dont plusieurs sont modernes, relevées peut-être sur des murs antiques, mais dont d'autres remontent évidemment à l'époque romaine, de même que la muraille supérieure. J'ai dit que ces terrasses se trouvaient au centre, au nord comme au sud de la courbe; les terrasses situées au-dessous du mur antique supérieur sont moins nombreuses, mais elles sont en même temps plus larges, et on n'en compte plus que quatre au lieu de six. Une sorte d'esplanade, plus large que les terrasses et formée d'un demi-cercle irrégulier à l'orient et d'une ligne droite à l'occident, forme la base de cet ensemble de ruines. Ses dimensions en longueur, du nord au sud, sont de 90 mètres environ sur 15 de largeur au point central.

Au nord de cette esplanade on remarque, sur le parement oriental du mur qui porte la terrasse la plus basse, une moulure en pierre de taille rongée par le temps, et difficile à reconnaître, qui suit une inclinaison de vingt-cinq degrés environ. Cette moulure, dont le tracé n'a rien d'assez visible pour qu'on puisse préciser l'époque à laquelle elle appartient, mais qu'il est facile néanmoins de désigner comme antique, est avec deux bases assez grossières et de petit diamètre que j'ai reconnues dans le monument, les seules pierres de taille façonnées que

j'y aie rencontrées. L'esplanade s'élève au-dessus d'un jardin qui forme la partie inférieure de la propriété de l'orphelinat, d'une hauteur approximative de six à sept mètres; il ne m'a pas été possible de m'assurer si le mur qui la supporte était antique dans toutes ses parties; je suis cependant porté à croire qu'il l'est dans une assez forte proportion. Enfin le jardin inférieur, dont je viens de parler, est borné à l'ouest par des maisons particulières qui forment le côté oriental de la rue du Repentir. Si j'ai bien décrit l'ensemble de la propriété, on comprendra que le mur en ligne droite qui ferme le côté à l'ouest de l'esplanade est, en quelque sorte, la corde d'une série de cercles irréguliers plus ou moins concentriques placés à l'est, et soutenant des terrasses superposées, sur une hauteur qui ne m'a pas paru moindre de vingt à vingt-cinq mètres. La plus grande partie des murs qui supportent ces terrasses est antique et romaine, le reste est moderne, et destiné seulement à soutenir les terres pour en faciliter la culture. Mais depuis le mur en ligne parfaitement droite qui fixe la largeur de l'esplanade à l'ouest, si tous les murs placés à l'orient sont formés de lignes plus ou moins circulaires, tout ce qui se trouve à l'occident est au contraire composé de lignes droites à peu près parallèles, depuis le mur de l'esplanade lui-même jusqu'aux murs des maisons qui ferment le jardin et à la rue qu'elles limitent.

Toujours à partir de ce mur d'esplanade, les constructions antiques sont apparentes à peu près partout; je dirai tout à l'heure, avec plus de détails, de quoi elles se composent, tandis que du côté opposé elles n'apparaissent plus que sur un seul point, du côté nord et au niveau du jardin inférieur. Sur ce point, il existe encore une salle voûtée dont les côtés semblent parallèles au mur de

l'esplanade que j'appellerai le grand axe de l'édifice. Cette salle voûtée n'est pas la seule. Au niveau de l'esplanade il existe encore, et j'ai pu pénétrer dans quelques-unes, une série de voûtes placées à son niveau et perpendiculaires à la courbe qui l'entoure, qui se trouvent dans la partie située au nord de la circonférence et du côté de l'entrée. A la suite de ces voûtes, mais à un niveau inférieur, on trouve une longue galerie curviligne qui s'étend sur une longueur que je n'ai pas pu reconnaître, mais qui, dit-on, est considérable dans un sens opposé à celui des autres voûtes. Elle avait, sur l'esplanade, une ouverture couverte à plein cintre qui est actuellement bouchée, et on y entre par l'extrémité nord. Au-dessus et en retraite, j'ai pu apprécier l'entrée d'une autre galerie du même genre qu'on ne peut pas parcourir en entier; mais qui paraît être aussi étendue que la première. Ces deux galeries me semblent, de toute évidence, avoir été faites pour soutenir les maçonneries supérieures; mais comme elles paraissent à peu près complétement privées d'ouvertures, elles ne doivent pas avoir pu servir de communication.

Il résulte des explications qui précèdent, qu'un hémicycle placé à l'est du mur droit de l'esplanade est certain; que cet hémicycle était appuyé à la montagne et au rocher qui la compose; que dès lors il n'avait pas et ne pouvait pas avoir de dégagements de ce côté, ce qui est tout à fait contraire aux règles admises dans l'antiquité romaine pour la construction des amphithéâtres, au moins si nous nous en rapportons aux exemples arrivés jusqu'à nous.

Tous ceux que l'on connaît ont des entrées latérales dans tout le pourtour (je citerai en passant le Colisée à Rome, l'amphitéâtre de Vérone, et en France ceux de Nîmes et d'Arles), et l'on pouvait arriver aux places supé-

rieures par des escaliers indépendants, sans passer par les gradins des étages inférieurs. A Vienne, si nous supposons, ce qui est en effet très-probable, que les murs concentriques en retraite les uns derrière les autres, les galeries circulaires et les voûtes perpendiculaires à la courbe, mais inclinées en dedans, indiquent que des gradins devaient couronner tout cet ensemble, quoiqu'il nous ait été impossible d'en trouver aucune trace, il devait être nécessaire à la foule de passer par l'intérieur même de l'édifice pour se répandre aux différentes places qu'il renfermait.

Or le rocher, dont la forme naturelle en demi-cercle paraît avoir été utilisée par les constructeurs romains, le point élevé qu'il occupe, à près de cent mètres au-dessus du Rhône, le cours de ce fleuve, la ville et les pittoresques montagnes qui accompagnent le Pilat, les maçonneries elles-mêmes destinées à soutenir les gradins et qui s'appuient directement au rocher, tout cela fait plutôt naître l'idée d'un théâtre, dans lequel l'accès des différentes places se faisait en plein air, par des escaliers qui coupaient en plus ou moins grand nombre l'étendue des gradins servant de siéges aux spectateurs.

Mais si la disposition des lieux paraît exclure la pensée d'un amphithéâtre, pour éveiller au contraire celle d'un théâtre, ce n'est pas seulement cette disposition qui en suggère l'idée, mais la nature même des terrains sur lesquels repose l'édifice. En effet, les pentes sont considérables; elles atteignent au moins 25 mètres, de l'esplanade au sommet actuel des maçonneries antiques, et si le mur de cette esplanade devait être considéré comme un axe, il faudrait supposer à l'autre moitié du monument une hauteur à peu près égale pour arriver au sol, sans compter les profondeurs de fondations nécessaires pour

élever d'aussi gigantesques constructions. Pour des gens aussi pratiques qu'étaient les Romains, comment supposer que, lorsqu'ils pouvaient établir un cirque en plaine, près du Rhône par exemple, et de manière à obtenir facilement, par des canaux, l'eau nécessaire aux spectacles nautiques, ils aient été choisir un emplacement des plus difficiles, aussi bien pour la construction que pour l'accès? Comment admettre qu'ils aient préféré aux avantages qu'ils pouvaient rencontrer partout ailleurs, un terrain borné au sud par un ravin, et dont les pentes considérables les mettaient dans l'obligation d'élever, tant en fondations qu'en soubassements, sur la moitié de l'étendue du monument, de quinze à vingt mètres de maçonnerie inutile, rien que pour atteindre le niveau de l'arène?

En outre, comme il a été dit plus haut, la vue des lieux ne montre plus aucune trace de courbes à partir du mur qui sépare l'esplanade du jardin inférieur. Ce mur est une limite où elles viennent mourir d'un côté, tandis que de l'autre on ne voit plus que des lignes droites; et involontairement encore l'esprit se porte vers la scène d'un théâtre. On la cherche sur ce point, et on se dit qu'en raison de la disposition particulière du terrain, on avait dû l'établir à un niveau tel que le beau paysage qu'on découvre du sommet des gradins supérieurs ne fût pas perdu pour les spectateurs. Sans doute qu'avec leur intelligence si nette de la mise en scène architecturale, les artistes romains avaient aussi établi les décorations devant lesquelles jouaient les acteurs à un niveau plus bas qu'ils ne le faisaient d'habitude. Ces décorations, qui ne portaient rien, ne nécessitaient plus ces substructions formidables qu'auraient exigées l'établissement de plusieurs rangées de gradins; malgré

la profondeur, des fondations ordinaires suffisaient pour les soutenir et permettre leur élévation à la hauteur voulue seulement pour le jeu de la scène, en laissant la vue s'étendre par-dessus et au delà sur les plus riches horizons.

Mais sur quel fondement repose donc la légende qui fait désigner comme l'assiette d'un amphithéâtre les ruines dont je m'occupe? Uniquement sur ce fait, que Schneyder, professeur à l'école de dessin de Vienne, et le premier auteur qui se soit occupé, à la fin du siècle dernier, des antiquités de cette ville, a cru voir de l'autre côté du ravin dont j'ai déjà parlé des ruines aujourd'hui invisibles en forme de demi-cercle, qui lui ont paru renfermer les restes d'un théâtre, d'où il a conclu à l'impossibilité que deux édifices de même genre fussent aussi rapprochés. Pareille difficulté ne doit plus arrêter aujourd'hui les archéologues, lorsqu'on se rappellera qu'à Pompeï on rencontre deux théâtres absolument contigus, et destinés l'un à la tragédie et l'autre à la comédie. Pompeï ne devait pas avoir, comme population, une importance bien supérieure à celle de Vienne, et si les usages et les besoins de cette population exigeaient deux théâtres dans l'Italie méridionale, pourquoi dans la Gaule narbonnaise, si profondément devenue romaine, ne pouvait-on pas aussi les rencontrer? Mais Schneyder s'est peut-être trompé dans ce qu'il a pris pour un théâtre. Le contrôle est devenu difficile, puisque l'on ne voit plus rien aujourd'hui de ce qu'il a cru voir; il faudra donc attendre la circonstance heureuse de nouvelles fouilles pour affirmer ou infirmer son assertion.

Schneyder a donné encore plus de gravité à son erreur, lorsqu'il a pris la ligne actuelle du mur séparatif entre l'esplanade et le jardin dont j'ai parlé, pour le petit axe de

son amphithéâtre, ce qui rendrait la construction encore plus impossible que je ne l'ai dit, en la rejetant plus avant à l'ouest, dans des profondeurs toujours plus grandes.

MM. Rey et Vietty, dans leur grand ouvrage sur Vienne, publié en 1831 (1), tout en adoptant l'idée de Schneyder, que le monument est un amphithéâtre, ont compris qu'il fallait au moins changer le grand axe en le rendant parallèle au Rhône, et pour atténuer l'objection que l'édifice devait avoir à l'occident une hauteur disproportionée au-dessus de sa base, ils ont supposé, sans pouvoir donner aucune preuve à l'appui, puisque de ce côté il n'y a presque rien d'apparent, qu'il devait exister du même côté un étage de moins que du côté de la montagne. C'est un hommage que Rey et Vietty ont rendu à la logique et qui n'a pas moins de force, quoique exprimé timidement : il prouve que, tout en acceptant la donnée de Schneyder, ils se croyaient dans l'obligation d'en diminuer la portée.

Schneyder paraît être venu à Vienne en 1772, pour y mourir en 1813, à l'âge de 83 ans. Nommé professeur de dessin, en 1775, à l'école gratuite instituée à Vienne par lettres patentes du roi, Schneyder n'avait pas de connaissances archéologiques proprement dites. C'était un esprit curieux, investigateur, un homme de goût et un dessinateur d'une certaine habileté, mais la science lui faisait défaut, et d'ailleurs elle n'était pas faite encore cette science toute moderne à laquelle le regretté fondateur de notre Société française, M. de Caumont, a donné

(1) *Monuments romains et gothiques de Vienne, en France*, dessinés par Étienne Rey, suivis d'un texte historique et analytique par E. Vietty. — Paris, imprimerie Firmin Didot.

un si vigoureux élan. Il faut donc savoir le plus grand gré à Schneyder de tout ce qu'il a recueilli de documents pour l'histoire de la contrée qu'il avait adoptée pour résidence, et des aperçus qu'il a développés le premier, et ne pas s'étonner des erreurs qu'il a pu commettre et qui appartiennent surtout à l'époque où il vivait.

En résumé, pour toutes les raisons que j'ai développées dans cette étude, que j'aurais voulu présenter d'une manière plus précise, s'il m'avait été donné de le faire sans avoir recours à des fouilles ou à des sondages actuellement impossibles, je crois qu'il ne faut pas chercher à voir dans les ruines situées sous le sommet du mont Pipet les restes d'un amphithéâtre, c'est-à-dire d'un monument fermé de toutes parts, et aussi bien du côté de l'ouest que du côté de la montagne. Tout au plus peut-on se représenter l'énorme masse de murailles superposées au rocher, comme des substructions destinées à supporter les gradins d'un théâtre dont la scène établie à un niveau assez bas, par rapport aux rangs supérieurs, a disparu depuis longtemps, en raison de son peu d'importance et de la légèreté relative des matériaux avec lesquels elle avait été élevée.

Avril 1880.

T. DESJARDINS.

Le monument a-t-il été, à l'origine, construit d'un seul jet ? L'auteur qui a fait sur cet édifice l'étude la plus étendue, Delorme, en 1841, prétend qu'il a été d'abord construit sous le règne de l'empereur Claude, dans les années 43 ou 45 de l'ère chrétienne, pour honorer la mémoire de son aïeule Livie et d'Auguste son époux, et qu'il a exigé une importante restauration, qu'il attribue au ve siècle. Delorme ajoute que la partie du fond appartient à la première période, tandis que les six colonnes de la façade et quatre colonnes en retour de chaque côté sur cinq, appartiennent à la seconde avec les parties de corniche et d'entablement qui les surmontent. Nous verrons tout à l'heure ce que vaut cette déclaration.

La façade principale se compose, comme je viens de le dire, de six colonnes d'ordre corinthien portant sur un stylobate élevé, et couronnées d'une corniche à modillons sans sculpture et d'un fronton. Un escalier en occupe toute la largeur, mais il est coupé aujourd'hui par un autel qui le sépare en deux parties à sa base. Cette façade contient, dans sa frise et dans une partie de son architrave, des trous qui sont évidemment les trous des scellements d'une inscription en lettres de bronze. Si l'inscription existait encore, elle nous donnerait la clef de l'origine du monument, en nous faisant connaître en l'honneur de quelle divinité ou de quel personnage éminent et par quelles mains il a été élevé. On a donc cherché dans ces scellements la trace des lettres qu'ils fixaient à la pierre de taille, et plusieurs interprétations ont été tentées à ce sujet. Schneyder, qui le premier, autant que je puis croire, s'est occupé des monuments de Vienne avec de certaines connaissances et un véritable intérêt, a donné la sienne. Plus tard Rey et Vietty, dans leur grand ouvrage sur les monuments romains et gothiques de Vienne, l'ont

adoptée, et Delorme l'a acceptée à son tour avec une légère modification. Mais, je le répète, il n'existe que des trous, et tous ceux qui ont voulu les interpréter ont été forcés d'en négliger une partie pour faire concorder le texte de l'inscription qu'ils croyaient pouvoir admettre, avec quelques-uns de ces scellements. On voit donc que l'interprétation qui a prévalu en général repose sur une base assez fragile, et que rien n'est moins sûr que le texte admis.

Voici du reste celui que Schneyder accepte comme bon :

CON · SEN · DIVO · AVGVSTO · · · OPTIMO · MAXIMO
ET DIVAE AVGVSTAE

Du consentement du sénat au dieu Auguste, très-bon, très-grand, et à la déesse Augusta.

C'est apres avoir soigneusement relevé les empreintes des trous sur du papier, que Schneyder, en étudiant les formes de lettres qui pouvaient s'y adapter, a cru pouvoir admettre l'inscription que l'on vient de lire. Mais Schneyder déclare en même temps que la frise renferme un certain nombre de trous auxquels il lui a été impossible de rapporter aucune lettre, et qu'il a dû laisser sans emploi, et il explique leur présence par la négligence ou la maladresse des ouvriers chargés de mettre en place l'inscription.

Quelque incorrecte que soit l'exécution du monument viennois, ainsi qu'on le verra plus loin, cette explication paraît difficile à admettre. La pose de l'inscription dédicatrice était une chose capitale pour les ordonnateurs ou directeurs de l'œuvre, et il n'est pas supposable qu'ils aient laissé les ouvriers aller à l'aventure sans que l'ins-

cription ait été présentée sur place, et chaque trou de scellement tracé avant que la pierre soit entaillée.

Dans ce cas, on peut s'expliquer quelques erreurs, mais en très-petit nombre, tandis que Schneyder est obligé d'avouer qu'il a négligé beaucoup de trous inutiles à son interprétation. L'invention du procédé dont il s'était servi n'appartenait pas à Schneyder, celui-ci l'avait emprunté à son contemporain le savant Séguier, de Nîmes. Pour obtenir les empreintes des inscriptions également arrachées à la Maison-Carrée de Nîmes, Séguier s'était servi du moyen que je vais indiquer, et qui manquait d'une précision vraiment scientifique. Il frottait avec du crayon le bord des trous, et appuyant dessus du papier, il obtenait des empreintes à rebours qu'il rapportait à l'endroit par un procédé de calquage au moyen d'une vitre. Il est facile de reconnaître l'imperfection d'un procédé qui possédait tant de chances d'erreurs; mais Séguier n'en connaissait pas de meilleur, et c'est de cette façon u'après avoir relevé tous les trous de scellements du temple de Nîmes, il les avait interprétés en faisant remonter sa fondation au temps d'Auguste, tandis qu'il a été reconnu depuis que le monument devait être postérieur aux Antonins.

Consulté par Schneyder sur sa découverte, Séguier lui donna son entière approbation, et depuis, l'inscription du temple de Vienne a été adoptée par tous les auteurs, telle que Schneyder l'avait admise.

En raison de la base fragile sur laquelle on s'appuyait, il y a eu pour la lecture de ces inscriptions de grandes dépenses d'érudition faites en pure perte, car, lors même que le procédé très-primitif employé par les deux savants de Nîmes et de Vienne eût été remplacé par celui de l'estampage, qu'on emploie aujourd'hui avec succès et qui

présente de plus grandes garanties de précision, comment peut-on être assuré d'une inscription qui ne peut être établie que par les trous formés par les scellements des lettres qui la composaient? Pour une même lettre, les scellements ne peuvent-ils pas être faits de plusieurs manières différentes, et l'interprétation ne devient-elle pas tout à fait arbitraire? On ne peut donc pas, à mon avis, faire un fond sérieux sur les résultats, quelque ingénieux qu'ils soient, qui ont été obtenus par Schneyder à Vienne et par Séguier à Nîmes, et c'est par d'autres moyens qu'il faut chercher à reconnaître l'âge des monuments dont ils se sont occupés.

Bien convaincu de cette vérité, ce n'est donc pas sans étonnement que j'ai lu dans un article anonyme (1), publié récemment sur le savant qui est considéré, avec raison, comme le fondateur de l'épigraphie moderne, Bartholomeo Borghesi, et à propos de la Maison-Carrée de Nîmes, que la question d'origine du monument avait été tranchée définitivement par l'épigraphie. Celle-ci, disait-on, n'avait-elle pas déclaré, par l'organe de Séguier, que ce monument avait été élevé à Caius César, fils d'Auguste, consul, et à Lucius César, fils d'Auguste, consul désigné pour l'année suivante, etc. etc.

On ajoutait que les deux Césars, fils d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, étant morts dans l'an II de l'ère chrétienne, c'était en l'an IV ou V que le temple avait été élevé. Voilà une façon bien prompte de trancher une question des plus difficiles, et n'est-il pas surprenant qu'avant d'affirmer avec tant d'éclat, l'auteur n'ait pas cherché à connaître les bases sur lesquelles Séguier s'était appuyé?

Malheureusement de ce côté, malgré cet article si

(1) *Magasin pittoresque*, p. 231 (1879).

absolu, tout reste encore aussi incertain que pour le temple de Vienne, auquel je m'empresse de revenir.

Delorme, dans le livre qu'il a écrit sur le musée de Vienne, et qui est précédé d'une notice historique sur le temple d'Auguste et Livie, propose une légère modification à l'inscription trouvée par Schneyder, en introduisant entre les mots AVGVSTO et OPTIMO le nom ET JOVI, et de lire sur la frise DIVO AVGVSTO ET JOVI OPTIMO MAXIMO. Il emprunte à Séguier cette interprétation et l'adopte, en donnant à l'appui de nombreuses raisons. Il faut dire qu'entre les mots AUGVSTO et OPTIMO il existe un espace étendu, qui se trouve au centre de la frise, et qui contient des trous plus profonds que les autres, et dans lesquels il convient plutôt de voir les scellements d'un motif décoratif, plusieurs auteurs et Schneyder lui-même parlent d'un aigle aux ailes déployées, qu'un supplément d'inscription. En terminant les développements qu'il a donnés à tout ce qui concerne l'inscription du temple, Delorme déclare que la découverte de Schneyder n'est pas illusoire, mais qu'elle repose sur des données certaines; ainsi, conclut-il, le monument était consacré non-seulement à Auguste et à Livie, mais encore à Jupiter.

La science archéologique doit être traitée avec plus de précision, et il est temps de combattre les conclusions qui ont trop longtemps régné au sujet de l'origine du monument de Vienne et dont on a pu déjà reconnaître la fragilité. Delorme, parlant de l'inscription telle qu'elle a été admise par ses prédécesseurs et par lui-même, développe avec beaucoup de sens tous les motifs qui lui font supposer que l'empereur Claude était le seul qui pût élever, à la mémoire d'Auguste et de Livie, l'édifice dont je m'occupe; son raisonnement est inattaquable, si l'on persiste à lire sur la frise et sur l'architrave les noms d'Auguste et

de sa femme; mais y sont-ils bien? Voilà ce qu'il aurait fallu démontrer avec une certitude entière, absolue, et en s'appuyant non pas sur des conjectures plus ou moins spécieuses, mais sur des faits précis et indiscutables.

Or c'est ce qu'on doit faire aujourd'hui. Il faut oublier l'inscription qui a hanté jusqu'à nos jours l'esprit de tous les antiquaires de manière à fausser leur jugement, et étudier le monument en lui-même et sans autre préoccupation que d'arriver à la vérité en le comparant à d'autres édifices antiques dont la date de construction est connue. On reconnaîtra bien vite alors que les caractères qui lui sont propres doivent le faire remonter à l'époque qui a succédé aux Antonins, et que je crois pouvoir fixer à la fin du IIe siècle de notre ère, mais que rien du Ve siècle d'un autre côté, comme l'a cru Delorme, ne se montre dans aucune des diverses parties de l'édifice qui restent encore sous nos yeux.

Delorme croit que la partie la plus ancienne du temple est celle du fond ; il la trouve plus pure, plus correcte, et cette opinion est partagée par M. Questel, membre de l'Institut, qui l'a soutenue dans un savant rapport qu'il a fait aux monuments historiques, le 15 février 1844, sur le temple d'Auguste et Livie.

Enfin l'épigraphiste distingué M. Allmer, dans une notice qu'il a consacrée au monument, s'exprime ainsi : « Une reprise de construction qu'on observe de chaque côté, entre la première colonne et la seconde, à la suite du mur de retour, permet de constater deux œuvres successives. La partie postérieure, plus ornée que le surplus de l'édifice, paraît avoir été faite la première. »

Certes le témoignage de mon excellent et consciencieux ami M. Questel, celui de M. Allmer, dont la compétence en matière d'antiquité romaine est si grande, sont

pour moi du plus grand poids, et cependant, en examinant avec l'attention la plus soutenue les différences de travail que l'on peut constater entre la façade orientale et celle placée à l'occident, je ne suis pas convaincu. Il me semble même que les chapiteaux des deux dernières colonnes et des pilastres, placés à la suite, trahissent un travail moins correct que celui des chapiteaux des six colonnes de la façade et des huit qui sont sur les côtés. Les chapiteaux du fond sont très-mutilés du reste, la pierre en est très-fruste, sans doute parce qu'elle s'est trouvée de moins bonne qualité, et c'est peut-être ce qui a trompé Delorme et les auteurs dont je viens de parler en leur faisant croire que c'était là une marque d'ancienneté. M. Questel ajoute dans son rapport que, dans la partie du fond, l'architecture *gréco-romaine* se montre dans toute sa pureté; mais il dit qu'elle est en même temps la moins considérable et la plus dégradée, en raison des constructions voisines au milieu desquelles elle se trouve engagée.

Je ne sais pas s'il serait encore aujourd'hui de la même opinion, car s'il est vrai que les moulures de la corniche, actuellement visibles dans tout le pourtour de l'édifice, paraissent avoir été exécutées avec plus de soin à l'occident qu'à l'orient, je ne crois pas qu'on puisse en dire autant des chapiteaux. Si, à la distance d'où on peut juger ces chapiteaux, ainsi que tous les autres détails de la construction, une affirmation est possible, c'est qu'il y a entre la partie du fond, qui se compose du mur, des deux retours en équerre et des deux premières colonnes à la suite, une interruption de main d'œuvre; mais il me semble certain aussi qu'elle dut être de peu de durée et de quelques années seulement. Il n'y a du reste pas un intérêt bien considérable à vouloir approfondir davan-

tage une question qui ne peut être résolue en faveur de la priorité de l'une ou de l'autre des parties du temple, qu'au moyen d'échaffaudages et d'une étude directe et à hauteur de l'œil, des procédés de l'exécution; je passerai donc à d'autres considérations.

Je crois, après examen, que l'édifice a été construit postérieurement aux Antonins, de 140 à 170 ans après Jésus-Christ, mais par des artistes du second ordre et sous une influence fortement provinciale. Ce qui tend à le prouver, c'est qu'à Rome et à la même époque on rencontre des monuments plus purs de style et surtout de détails.

C'est ce dernier point qui a été le plus négligé dans le temple d'Auguste et Livie; l'ensemble au contraire dénote que les bonnes traditions n'avaient pas encore disparu, et il présente dans ses lignes une harmonie générale qui indique une bonne direction, et ce que j'appellerai un bon plan, tandis que l'exécution est inégale, grossière dans les moulures et sèche à l'excès dans les sculptures. Si, avec les mêmes détails, l'édifice formait un ensemble moins correct, on pourrait attribuer sa construction à une époque plus rapprochée de nous; mais, je le répète, il n'en est rien, ses proportions générales sont bonnes, il ne pèche que par les détails. Il faut donc attribuer uniquement à l'insuffisance ou à l'inexpérience des exécutants, les défaillances de l'exécution.

Aujourd'hui entièrement dégagé et isolé de toutes parts, le temple de Vienne est un rectangle régulier qui tient du prostyle et du periptère. Orné sur la façade de six colonnes cannelées et de cinq en retour de chaque côté, il se termine ensuite par un mur plein, orné de pilastres de la largeur d'un entre-colonnement, qui se continue par derrière, où il forme une surface lisse qui n'a

pas d'autre décoration que les lignes accusées des assises, et les pilastres d'angle dont je viens de parler.

Le monument, orienté de l'est à l'ouest assez régulièrement, est d'ordre corinthien; il est porté sur un stylobate, renfermant sur la façade un grand perron interrompu toutefois au centre par un autel de création récente. La corniche, qui couronne les colonnes et qui supporte la toiture, terminée sur la façade principale et sur la façade postérieure par des frontons, est ornée de modillons qui paraissent n'avoir jamais été qu'épannelés. Pour isoler l'édifice et mettre à découvert le stylobate dans toute sa hauteur, on a dû chercher le sol ancien; il a été découvert sur une assez grande étendue autour du monument, et comme les voies modernes sont à un niveau sensiblement plus élevé que le sol antique, la différence a été rachetée par des murs de soutènement, couronnés par une balustrade en fer.

En général, toutes les restaurations faites aux murailles extérieures et à leurs principes décoratifs, tels que soubassements, colonnes, chapiteaux, entablements, corniches et frontons, ont été faites avec une grande prudence et un soin parfait. Chaque fois que la pierre de taille présentait une résistance suffisante, on l'a conservée avec une intelligence et une réserve qu'on ne saurait trop louer; mais il n'en a pas été de même pour certaines parties qui, ayant complétement disparu, devaient être refaites entièrement. Ici la personnalité de l'auteur de la restauration, M. Constant Dufeux, s'est trouvée trop puissante pour l'œuvre à accomplir, et l'artiste n'a pas su faire assez abnégation de ce qu'il savait, en cherchant à compléter ce qui manquait à l'édifice. Trop de science peut nuire à une restauration, et rarement les plus habiles, parmi les artistes, font-ils assez abstraction de

Héliog. Dujardin — Eudes imp.

TEMPLE D'AUGUSTE ET LIVIE

Vienne (Isère)

[illegible]

leurs connaissances pour s'oublier, dans l'étude d'un modèle donné, jusqu'à en copier les naïves erreurs. Les monuments qui appartiennent à une époque de décadence sont plus difficiles encore que les autres à bien restaurer, parce qu'on ne consent guère à répéter ou à reproduire une maladresse ou une imitation grossière de quelque chose de bien, et que les corrections inconscientes ou non qu'on se permet vis-à-vis de l'original, finissent tout naturellement par lui imprimer un cachet différent de celui dont il était d'abord investi.

M. Constant-Dufeux me paraît donc s'être trompé, sur quelques points, dans sa restauration des parties de l'édifice qui avaient disparu. La cella, qu'il a rétablie d'après des indications qui ne sont pas douteuses, puisque d'une part on a rencontré contre le mur du fond de l'édifice les arrachements de ses murs latéraux, et que, d'autre part, ses fondations ont été rencontrées en fouillant l'ancien dallage, la cella, dis-je, a été conçue sous l'inspiration des monuments de l'architecture hellénique. En examinant la porte qui lui donne entrée, on remarque notamment dans les moulures qui l'encadrent, aussi bien que dans l'inclinaison des deux chambranles à la partie supérieure et du côté du vide, que l'artiste a bien plus consulté l'art grec que l'époque d'art romain déjà abâtardi qu'il avait sous les yeux. La charpente apparente qu'il a adoptée soulève aussi quelques critiques. Son dessin d'assemblage est un peu moderne, et avec les dorures qui la décorent, elle détonne au milieu des mutilations de tout genre que le monument renferme et que la restauration a justement respectées.

Mais ce qui choque peut-être le plus, et M. Constant-Dufeux, s'il n'a pas trouvé les éléments qui l'ont amené à l'établir, me paraît avoir assumé une sérieuse responsa-

bilité, c'est son introduction si peu opportune d'un autel au milieu des marches du seul perron qui donne entrée à l'édifice.

Outre que cet édicule gêne la circulation, il ne paraît ni motivé ni justifié par l'usage dans les édifices romains; c'est un souvenir des monuments grecs qui a entraîné l'artiste au delà du but, et trop de science lui a encore été nuisible.

Il résulte, en définitive, des observations que je viens de faire, qu'on éprouve à la vue du temple, si improprement attribué à Auguste et Livie, une certaine déception résultant du défaut d'harmonie et d'unité, dont la cause a besoin d'être cherchée et qui laisse, à la première impression, une sorte d'incertitude.

J'ai dû m'expliquer franchement sur les défauts d'une restauration dont l'importance est considérable; on doit la vérité aux morts, et malheureusement Constant-Dufeux n'est plus. Dans toutes les parties qui avaient conservé des traces visibles, il a parfaitement interprété son modèle; en voulant le corriger en quelque sorte, lorsqu'il avait à rétablir des parties disparues, il a été plus loin qu'il ne devait, entraîné par sa personnalité, sa science et ses sympathies d'artiste; il fallait le constater, et j'ai cru devoir le faire.

Quoi qu'il en soit, le temple viennois est un monument presque unique en France; son importance est considérable, et il justifie le grand intérêt que lui portent tous les hommes de goût, et parmi eux surtout ceux qui apprécient et admirent l'antiquité. Le Congrès l'a considéré avec la plus grande attention, en l'étudiant dans tous ses détails, et dans plusieurs séances le monument a fait l'objet de sa sollicitude et motivé des communications. J'ai cherché à exposer, dans cette courte notice, ce

que j'avais dit moi-même sur l'édifice. J'ai su que mes idées sur son origine avaient, en particulier, soulevé des objections en heurtant les opinions reçues. Je devais donc développer ces idées en toute sincérité, et donner ainsi à mes contradicteurs, s'il en existe, l'occasion de produire au grand jour leur manière de voir.

Mai 1880.

T. DESJARDINS.

NOTE

SUR

LES REMPARTS ROMAINS

DE VIENNE

Ces remparts datent évidemment de la conquête de l'Allobrogie par les Romains, c'est-à-dire environ de l'an 100 avant J.-C. Ils furent, suivant la tradition, renversés et détruits vers l'an 880 de notre ère, après le siége que soutint la ville pour la cause de Boson.

Il ne reste plus aujourd'hui que les fondations de ces remparts et les assises inférieures de quelques-unes de leurs parties, qui, servant de murs de soutènement, n'ont pas été détruites, dans la crainte d'éboulements considérables.

Le tracé de ces remparts a été relevé avec grand soin, au commencement de ce siècle, par M. Schneyder, professeur à l'école publique de dessin et conservateur des musées. M. Rey, qui succéda en 1813 à M. Schneyder dans ses différentes fonctions, continua son œuvre, et le plan que nous publions est le résultat de leurs travaux. C'est le seul document dont nous connaissions exactement l'origine et auquel nous puissions avoir une foi entière.

M. Mermet a donné dans son histoire de Vienne d'autres renseignements fort intéressants sur les remparts, mais il les a présentés sous une forme qui nous laisse

ignorer la source de ses informations (1). Nous les reproduisons donc, mais avec toutes réserves :

« I. Les Romains venaient à peine de conquérir l'Allobrogie, qu'ils songèrent à fortifier la ville de Vienne, et, pour n'éprouver aucune entrave dans l'exécution du vaste plan qu'ils avaient conçu, ils renversèrent toutes les constructions qui existaient alors. Aussi ne trouve-t-on plus de vestiges qui puissent rappeler l'ancienne capitale de l'Allobrogie.

Les Romains savaient que la province n'était vulnérable que de ce côté; il leur importait de la mettre à couvert des invasions des peuples du Nord par un boulevard formidable, et ils sentaient aussi la nécessité de comprimer les Allobroges, dont, depuis longtemps, ils avaient apprécié l'esprit indépendant et l'humeur belliqueuse.

II. Ces murs ont une épaisseur moyenne de 21 pieds sur une élévation de 45. Ils sont couronnés par des tours de différentes dimensions; celles qui sont les plus fortes renferment un escalier pour parvenir de la ville sur les remparts.

Les petites tours rondes qu'on aperçoit de distance en distance, à mesure que la partie supérieure des remparts cesse d'être au même niveau, servent, comme je l'expliquerai plus tard, à la communication entre elles de toutes les parties de ces mêmes remparts dont la circonvallation renferme quatre monts ou collines.

III. La position de la ville la rend, pour ainsi dire, inatta-

(1). On sait que M. Mermet a présenté la partie de l'histoire de la ville qui s'étend dans la période de César, comme due à la plume d'un sénateur, nommé Trebonius Ruffinus, duumvir de la cité.

quable. Elle est séparée en deux parties inégales par la rivière la Gère, qui la traverse d'orient en occident.

Elle coule dans une vallée étroite, dominée par trois des collines fortifiées dont je viens de parler.

Sur la rive gauche, le terrain est soutenu par des murs de 60 pieds d'élévation également couronnés par des tours.

Sur la rive droite, les rochers sont coupés à pic; cependant, sur quelques points, on trouve aussi des murs de soutènement comme de l'autre côté.

IV. Deux des monts fortifiés compris dans l'enceinte de la ville se trouvent au nord, sur la rive droite de la Gère.

Le premier, qu'on nomme Sospolium (aujourd'hui mont Salomon), a ses versants très-prononcés, l'un au matin sur la vallée de Fuiscinet, le second au midi sur la Gère, le troisième au couchant sur le Rhône, et le quatrième au nord sur la rivière de la vallée (aujourd'hui Levaux).

Sospolium n'est accessible que dans un petit espace au nord-est, qui a été fortifié avec le plus grand soin.

C'est au pied de ce mont, le long du Rhône et de la rivière de la vallée, que passe aujourd'hui le prolongement de la *voie domitienne*.

Mais, pour être maître de cette route, on a jeté une tour (1), tout à fait sur le bord du Rhône, laquelle, par un mur très-épais, se rattache aux remparts de Sospolium.

On a ménagé dans le mur une arcade sous laquelle se trouve la route, qu'on peut intercepter à l'aide d'une herse en fer.

(1) Cette tour a existé jusqu'à l'établissement du quai actuel le long du Rhône; on la nommait *tour de Pilate*.

V. L'autre mont, qu'on appelle Prompæciacum (aujourd'hui mont Arnaud), a aussi ses versants très-prononcés, particulièrement le long de la Gère, où le rocher est coupé à pic.

Il se lie à Sospolium (mont Salomon) par la prolongation du rempart à travers la vallée qui sépare ces deux monts.

Prompæciacum et surtout Sospolium offrent sur leurs sommités des plateaux couverts d'habitations. Il existe aussi des constructions remarquables, dont je parlerai plus tard, au pied de Sospolium, depuis l'embouchure de la Gère jusqu'à la vallée de Fuiscinet.

Un pont est jeté sur la Gère au pied mais en dehors des remparts, pour le service de la voie domitienne.

VI. Au midi et sur la rive gauche de la Gère, sont les deux autres monts renfermés dans le pourtour des remparts.

Le mont Quirinum ou Quiriacum (aujourd'hui Sainte-Blandine) domine du côté du nord sur la Gère, et se rattache à Prompæciacum (mont Arnaud) par le mur de rempart, beaucoup plus élevé et plus épais dans cette partie que partout ailleurs.

Ce rempart est percé de deux arcades, dont l'une assez basse, mais fort large, donne passage aux eaux de la Gère, et l'autre à la route de l'Italie, qui, à peu de distance de la ville, se divise en deux embranchements : le premier tend aux Alpes Grecques par Bourgoin, et le second aux Alpes Cottiennes par Cularo (Grenoble).

VII. Le mont Quiriacum offre divers étages ou plateaux, tous soutenus par d'immenses murs de terrasse ; de sorte que, pour arriver au plateau supérieur, sur lequel repose la citadelle, il faut, outre les remparts, traverser au moins deux enceintes de ces murs.

VIII. Le mont Crappum (aujourd'hui Saint-Just) est séparé de Quiriacum (Sainte-Blandine) par une vallée où passe une route qui rejoint l'embranchement tendant à Cularo, mais les deux monts sont réunis par la continuité des remparts qui traversent cette vallée.

Crappum se lie aussi aux fortifications de la basse ville, et c'est vers le point de jonction qu'aboutit la voie domitienne; car on a vu que son prolongement, qui n'existait pas alors, est hors du mur, du côté de l'ouest.

IX. Au nord de Crappum est une éminence fortifiée avec le plus grand soin ; elle domine le plateau inférieur de Quiriacum (Sainte-Blandine); cette éminence se nomme Eumedium (aujourd'hui Pipet).

X. Les portes de la ville sont au nombre de cinq.

La première est au midi, sur la voie domitienne.

La seconde est au matin, sur la route entre Crappum (Saint-Just) et Quiriacum (Sainte-Blandine).

La troisième est également au matin, dans la vallée de la Gère, sur la route d'Italie.

La quatrième est au nord, dans la vallée de Fuiscinet, sur la route de Genève.

Enfin la cinquième est aussi au nord, sur la voie domitienne, au pied de Sospolium (mont Salomon).

Les approches de ces portes sont dominées par les fortifications voisines.

Il existe plusieurs autres portes ou issues secrètes pour faciliter les sorties en cas de siége, mais elles ne sont accessibles qu'aux piétons. Quant aux cinq portes extérieures dont je viens d'indiquer la situation, on les nomme actuellement :

La première, la porte de Jupiter Férétrien.

La seconde, la porte Triomphale.

La troisième, la porte d'Apollon.

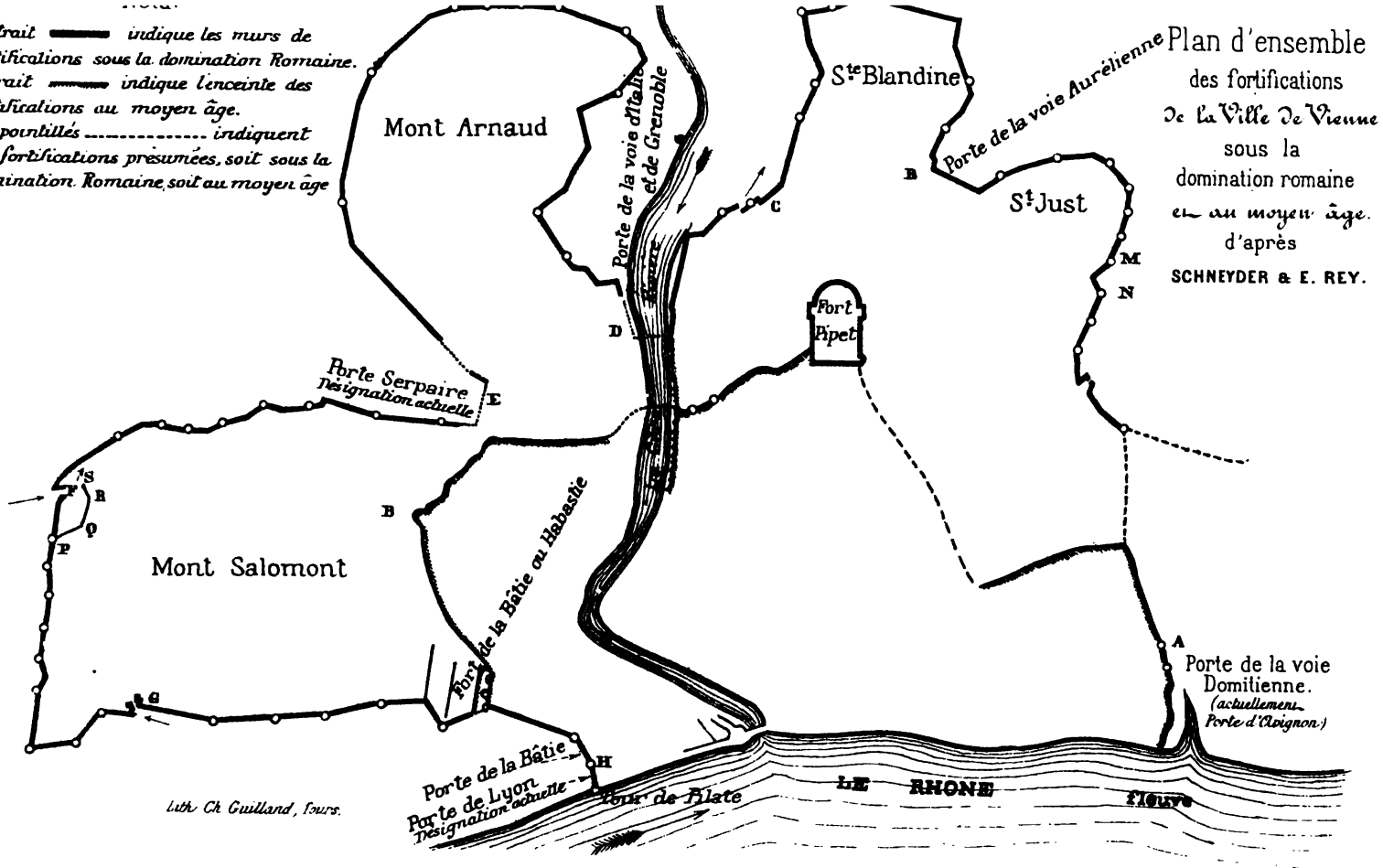
Le trait ▬▬ indique les murs de fortifications sous la domination Romaine.
Le trait ▬▬ indique l'enceinte des fortifications au moyen âge.
Les pointillés ..... indiquent les fortifications présumées, soit sous la domination Romaine, soit au moyen âge
Plan d'ensemble des fortifications de la Ville de Vienne sous la domination romaine et au moyen âge. d'après SCHNEYDER & E. REY.
Mont Arnaud
Porte de la voie d'Italie et de Grenoble
Ste Blandine
Porte de la voie Aurélienne
St Just
Fort Pipet
Porte Serpaire
Désignation actuelle
Mont Salomont
Fort de la Bâtie ou Habastie
Porte de la Bâtie
Porte de Lyon
Désignation actuelle
Tour de Blate
LE RHONE
FLEUVE
Porte de la voie Domitienne.
(actuellement Porte d'Avignon.)
Lith. Ch. Guilland, Tours.

[illegible]

La quatrième, la porte de la Victoire.

Et la cinquième, la porte de la Conquête.

XI. Vienne se divise en basse, moyenne et haute ville.

Le rempart de la basse ville part de la porte de la Conquête, il traverse la Gère, sur laquelle il fait l'office d'un pont, et vient aboutir en droite ligne à la porte de Jupiter (De la tour de Pilate à la porte Saint-Gervais).

Un mur de terrasse parallèle au rempart prend naissance à la muraille, sur la rive gauche de la Gère (vers la rue Cuvière), et se termine sous le palais des Thermes (la salle actuelle de spectacle).

La partie de Vienne qui, sur la rive gauche de la Gère, se trouve comprise entre le rempart et le mur de terrasse, et celle qui, sur l'autre rive de la rivière, s'étend de la porte de la conquête (la tour de Pilate) à celles de la Victoire (la porte de Serpaise) et d'Apollon (à Pont-Évêque), forment la basse ville.

XII. Ce qui est au-dessus du mur de terrasse jusqu'au pied d'Eumedium (Pipet), Crappum (Saint-Just) et Quiriacum (Sainte-Blandine), compose la moyenne ville.

Ce mur est élevé de trente pieds au-dessus de la basse ville, mais il ne dépasse pas le niveau de la moyenne ville. Il n'y règne qu'un parapet de quatre pieds, suffisant pour prévenir les accidents sans priver du coup d'œil enchanteur dont on jouit de cette magnifique esplanade.

Trois escaliers superbes, l'un à chaque extrémité, l'autre au milieu de la terrasse, servent aux communications de la basse et de la moyenne ville.

XIII. La haute ville repose sur les plateaux des quatre collines fortifiées.

Au reste, des monuments magnifiques se développent sur les versants d'Eumediun (Pipet) et de Crappum (Saint-Just), de sorte que la ville, quand on arrive de la

Province ou qu'on se trouve sur l'autre rive du Rhône, présente l'aspect d'un immense amphithéâtre, dont les sommets se perdent dans l'horizon.

XIV. Les remparts extérieurs environnent la ville sans interruption ; leur épaisseur, dans la partie supérieure, est au moins de dix-huit pieds, de sorte qu'on peut y établir avec facilité les balistes et autres machines de guerre propres à repousser les attaques.

Un parapet règne du côté de la ville, et un autre du côté des champs; ainsi peut-on faire le tour de Vienne sur les remparts, sans courir aucun danger. Leur pourtour est de plus de quinze mille pas.

XV. Quoique ces remparts, excepté du côté de la basse ville, suivent la courbe des collines, et se trouvent tantôt dans des vallées, tantôt sur des sommités, on a cependant maintenu leur partie supérieure aussi égale qu'il a été possible, en l'élevant ou l'abaissant de quelques pieds, selon les accidents du terrain; mais comme, de distance en distance, il a fallu nécessairement changer les niveaux, on trouve, aux points où ces changements s'opèrent, des tourelles dans lesquelles est un escalier pour monter sur la continuité des remparts.

Outre ces communications apparentes d'une fortification à une autre, il en existe de secrètes. Quelques-unes sont pratiquées dans l'épaisseur des remparts, d'autres enfouies sous terre à une grande profondeur, de sorte qu'il serait possible, en cas d'attaque, de porter des secours sur le point menacé à l'insu même des habitants, dont bien peu connaissent l'emplacement et la direction de ces communications.

XVI. Les remparts ne sont pas bâtis au pied des collines qui les supportent, mais au contraire sur leurs versants, de sorte que l'approche des machines de siége n'est pas

praticable. Quant à la partie de ces remparts qui défend la basse ville, elle est entourée, depuis la porte de Jupiter (vers Saint-Gervais) jusqu'à l'embouchure de la Gère, par un fossé de quatre pieds de profondeur et de largeur.

On n'a pas jugé la même précaution nécessaire depuis la Gère jusqu'à la porte de la Conquête (*vers la tour de Pilate*), attendu le retrécissement du terrain occupé par le Pomœrium, et postérieurement par le prolongement de la voie domitienne; mais, à partir de l'embouchure de la Gère jusqu'à la porte de Jupiter, le terrain vacant devient plus large, et on voit de très-beaux jardins entre la voie domitienne et le Rhône, ce qui a fait donner à ce territoire le nom de *Val-des-Jardins.* »

L'état actuel du terrain ne me permet d'ajouter aucun renseignement nouveau à ceux que l'on vient de lire, et que l'on est obligé, pour la plupart, d'accepter de confiance.

On peut constater cependant que les murs des remparts sont formés d'une maçonnerie homogène de moellons bruts noyés dans un bain de mortier sans trace de tuileaux. On reconnaît que le travail a été conduit par couches horizontales régulières, d'environ un décimètre de hauteur. (C'est l'appareil que Vitruve appelle *Isodomum*). Les parements ont été élevés en même temps, et se composent d'un simple placage sans boutisses; les pierres qui le forment sont des parallélipipèdes rectangles très-réguliers, qui mettent bien en évidence le système de construction. De distance en distance deux cours de briques superposées forment des chaînes horizontales, qui, tranchant par leur rouge vif sur la blancheur de la pierre, donnent au mur un aspect architectural. Un des résultats du manque de liaison des parements avec le corps de la maçonnerie, aussi bien que de la beauté des matériaux

qui la composent, a été leur disparition presque complète. On en voit cependant encore des fragments sur la face nord de Pipet et sur quelques autres points.

La comparaison de la fortification de Vienne à l'époque romaine et au moyen âge est très-intéressante pour un ingénieur. Elle révèle, au premier coup d'œil, la différence des conditions politiques et militaires. Au temps de César, Vienne était le pivot de la défense de la Province au nord; elle devait servir de refuge et de centre de ravitaillement aux nombreuses troupes qui pouvaient avoir à opérer à l'extérieur contre les Gaulois. Aussi voyez-la : elle se compose de cinq camps retranchés, assis sur des plateaux où pouvaient s'établir des légions entières.

Au moyen âge, il n'en est plus ainsi. La puissance romaine et sa puissante centralisation ont diparu; les royaumes se font et se défont à la mort de chaque souverain; les villes fortes deviennent des unités indépendantes qui n'ont plus que leur valeur propre, plus d'autres défenseurs que leurs habitants ou une très-faible garnison. Il en résulte que, toutes les fois qu'elles peuvent être modifiées, les fortifications se contractent; elles se collent contre les maisons de la ville, de façon à ne laisser aucune partie en l'air, et à ne présenter qu'un développement minimum de créneaux à garnir de défenseurs. Il suffit de jeter les yeux sur le plan joint à cette notice pour voir comment, du jour où l'on n'a plus eu d'armée, on a supprimé tous les emplacements consacrés aux troupes qui devaient faire rayonner au dehors l'action de la forteresse.

Le tracé de l'enceinte au sud, tracé dont on ne retrouve aucune trace, pourrait peut-être se déterminer à l'aide des temples ou des lieux publics de l'antique cité, si on en connaissait exactement l'emplacement.

Voici, en effet, ce que dit Vitruve (liv. I, ch. VII).

« Après avoir ordonné la division des rues, il faudra songer à choisir la place des édifices qui sont communs à toute la ville, comme sont les temples et la place publique : car si la ville est sur la mer, il faudra que l'endroit où l'on doit bâtir la place publique soit proche du port; si elle est éloignée de la mer, cet endroit doit être au milieu de la ville. Les temples des dieux tutélaires, de même que ceux de Jupiter, de Junon et de Minerve seront situés au lieu le plus éminent, afin que de là on découvre la plus grande partie des murailles de la ville; ceux de Mercure, d'Isis et de Sérapis seront dans le marché; ceux d'Apollon et de Bacchus près du théâtre; celui d'Hercule dans le cirque, s'il n'y a point de lieu particulièrement destinés pour les exercices ni d'amphitéâtre; *celui de Mars dans un champ hors de la ville, de même que celui de Vénus, qui doit être près des portes.* La raison de cela se voit dans les écrits des aruspices toscans, qui veulent que les temples de Vénus, de Vulcain et de Mars soient mis hors de la ville, afin d'ôter aux jeunes gens et aux mères de famille, par l'éloignement du temple de Vénus, plusieurs occasions de débauches; et pour délivrer les maisons du péril des incendies, attirant hors la ville, par des sacrifices à Vulcain, tous les mauvais effets de ce dieu qui préside au feu; et aussi mettant le temple de Mars hors les murailles, pour empêcher les meurtres et les querelles parmi les citoyens et les assurer contre les entreprises des ennemis. *Le temple de Cérès doit encore être bâti hors la ville* en lieu reculé (1), et où l'on ne soit point

(1) Ces règles n'étaient pas sans exception; ainsi à Rome, le temple de Mars vengeur était dans la place d'Auguste, et celui de Vénus dans la place de Jules César.

obligé d'aller que pour y sacrifier, parce que ce lieu doit être traité avec beaucoup de respect et une grande sainteté de mœurs. »

Il me semble probable que, du côté sud, le rempart romain devait se trouver en arrière du ruisseau des Tupinières qui, élargi, pouvait donner un excellent fossé plein d'eau. Aucune raison ne portait, de ce côté-là, à en modifier l'emplacement, et le mur du moyen âge a été sans doute élevé sur les fondations du rempart romain. Je ne serais point étonné que le Champ-de-Mars actuel soit encore sur l'emplacement du Champ-de-Mars antique, et peut-être les membres du Congrès trouveront-ils intéressant d'étudier cette question, si elle n'est déjà élucidée, ce que j'ignore.

Les profondes sinuosités qu'affecte le tracé de l'enceinte romaine sont destinées à permettre de franchir les vallées en ne donnant au rempart qu'une pente assez douce pour qu'on puisse circuler facilement soit à son sommet, soit à son pied intérieur, et porter rapidement des secours en tous les points où les besoins de la défense l'exigeraient. D'autre part, les portes sont toujours des points faibles, parce qu'elles font l'effet de véritables brèches dans la muraille, et aussi parce qu'elles sont situées sur des routes qui donnent un accès commode aux machines de l'assiégeant. Or, l'un des moyens les plus efficaces employés par l'ingénieur militaire pour renforcer un point faible, consiste à le placer au fonds d'un rentrant prononcé, dans lequel l'ennemi, pour l'attaquer, est obligé de s'engager, exposé de tous les côtés aux coups de la défense.

Un autre procédé pour protéger les portes, consistait à remplacer cette sorte de couloir extérieur par une avant-cour intérieure, dans laquelle l'assaillant se trouvait

enfermé, quand il avait franchi la première ouverture. On en voit un exemple en F. Cette porte devait être importante, et sa disposition est plus ingénieuse encore que celle de la porte de Messène, si souvent citée par les archéologues. Mais pour s'en rendre compte, il faut quelques considérations préliminaires.

Aujourd'hui, le soldat est également vulnérable de tous côtés; autrefois il était protégé d'une façon très-efficace, sur le côté gauche, par le bouclier. L'art de l'ingénieur, qui fortifiait une place consistait à adopter des dispositions telles que l'assiégé eût le côté droit (celui qui était privé de bouclier) protégé par une pièce de fortification, tandis qu'au contraire l'assiégeant devait être forcé, autant que possible, à présenter au défenseur ce même côté droit.

Ainsi, dans le cas de la porte *f*, l'assiégeant, au lieu de trouver précisément en face de lui, comme à Messène, une seconde porte intérieure vers laquelle il pouvait se précipiter au pas de course après avoir franchi la première, l'assiégeant, dis-je, était obligé de rompre son élan et de tourner à gauche, présentant ainsi son côté droit et même son dos à l'ennemi qui garnissait le parapet P Q R S.

La disposition de la porte G est plus simple, mais basée sur le même principe. La porte est percée dans un petit mur de flanc, tourné vers la droite de l'assaillant, de sorte que celui-ci, pour l'enfiler, est obligé de présenter son côté droit aux vues de la place.

Quant à la porte C, placée sur les penchants escarpés qui bordent la Gère et située de plus dans un rentrant, elle avait peu à craindre des attaques de l'ennemi. Ce devait être une simple poterne destinée à effectuer des sorties : aussi voyons-nous qu'elle est disposée en sens inverse de la porte G. Son ouverture est tournée vers

l'ennemi qu'il s'agit d'aborder, et elle est placée, par rapport au rempart, de telle façon que le défenseur, en sortant, se trouve protégé pendant longtemps, sur le côté droit, par le mur de la ville. Deux tours rondes, pouvant envoyer leurs traits dans tous sens, étaient destinées à couvrir la retraite des sorties.

Je terminerai, Messieurs, ces remarques, par une hypothèse sur la forme que présente la courtine M N. Je suis porté à croire que c'est un retranchement élevé en arrière d'une brèche. Voici, en effet, ce que dit l'auteur anonyme d'un traité d'art militaire sous le règne de Justinien :

« Si une partie du rempart venait à s'écrouler, par suite de la grande négligence des assiégés, qui n'auraient pas su découvrir la présence des mines souterraines de l'ennemi, nous devrions, pour nous isoler de la brèche, construire rapidement à droite et à gauche un ouvrage qui, commençant d'un côté du mur écroulé, irait jusqu'à l'autre.

« *La forme de ce mur doit être un triangle auquel il manque un côté, représenté par la brèche*, afin que si les ennemis s'emparent de la portion du rempart attaqué, ils ne deviennent point, par la même occasion, maîtres de tout le rempart. »

ALBERT DE ROCHAS,

Chef de bataillon du génie.

LES

NOMS DES LIEUX-DITS

DE L'ARRONDISSEMENT DE VIENNE

DE L'ÉTYMOLOGIE DES NOMS DE LIEU. — FAIRE LA PART DES DIVERSES CIVILISATIONS QUI SE SONT SUCCÉDÉ DANS LES TEMPS HISTORIQUES.

Telle est, Messieurs, la 19e question posée par le programme de cette session. Je ne veux l'aborder que par un de ses côtés, celui qui me paraît le plus pratique.

Parmi les noms de lieu, ceux qui se rapportent aux centres importants de population existent en général depuis longtemps, et appartiennent à des langues aujourd'hui disparues ; ils sont, de plus, défigurés par l'usage ; il faut une érudition très-sûre et de longues recherches pour arriver à déterminer leur forme et leur sens primitifs.

Quant aux noms qui désignent les parcelles rurales, qu'on a l'habitude d'appeler les *lieux-dits*, ils ne sont point complétement fixes ; ils changent souvent avec les propriétaires, avec les conditions nouvelles de leur exploitation ; aussi beaucoup d'entre eux appartiennent-ils à des patois encore en usage. Il est possible, avec un peu de patience et de perspicacité, de découvrir leur sens et par suite l'orthographe qu'il convient de leur donner.

C'est là, en effet, Messieurs, le but immédiat auquel il faut tendre, afin d'être prêts à guider les géomètres au moment, peu éloigné sans doute, où l'on refera le cadastre. Le cadastre est, vous le savez, la base fondamentale de tout l'édifice géographique; c'est la source à laquelle viennent puiser les officiers d'état-major et du génie, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, tous ceux, en un mot, qui ont à lever des cartes à grande échelle; les erreurs qu'il commet se reproduisent indéfiniment, s'amplifiant encore, pour la partie dont il s'agit ici, avec les erreurs de lecture et d'écriture.

Je voudrais (et on y arrivera sans doute, car cette question préoccupe vivement les gens compétents) que des commissions locales fussent nommées pour déterminer d'une façon aussi correcte que possible les noms à inscrire sur le nouveau cadastre, et qu'il fût décidé, en outre, afin d'éviter les erreurs à venir, que tout nom de lieu cité dans un acte public serait écrit au moins une fois en lettres capitales.

Un autre résultat de ces études serait la confection d'un glossaire, contenant les mots des divers patois de la France qui servent à désigner les accidents du sol. Ce n'est point devant un auditoire comme celui-ci qu'il est besoin d'insister sur l'importance considérable d'un pareil recueil, tant au point de vue de la linguistique que des sciences topographique et géologique. Si les anciennes langues parlées dans nos contrées ont laissé des traces, c'est certainement dans les noms des montagnes, des ruisseaux, des vallées, des rochers, et de toutes les choses de la nature que les premiers habitants ont vues à peu près dans le même état que nous les voyons encore aujourd'hui.

D'autre part, l'étude de la surface terrestre prend, à notre époque, un développement considérable. A chaque science

nouvelle, il faut des mots nouveaux ; ces mots, nous n'avons qu'à les puiser dans ce riche réservoir où nous les trouvons tout faits, et faits suivant le génie de notre langue.

Depuis plusieurs années, j'ai poursuivi ces études avec un intérêt d'autant plus vif, que j'ai trouvé partout aide et sympathie.

En 1874, M. Chappuis, recteur de l'académie de Grenoble, a bien voulu demander à tous les instituteurs des on ressort la liste des lieux-dits de leur commune avec leur signification, s'ils la connaissaient, ou avec les renseignements propres à la faire découvrir. Les instituteurs ont répondu avec beaucoup de zèle à cet appel, et dans le grand nombre de travaux qui me sont parvenus, il s'en est trouvé d'excellents.

Je me propose aujourd'hui de vous donner le résultat de mon analyse, relativement à ceux qui appartiennent à l'arrondissement de Vienne, et je suis heureux d'avoir trouvé précisément dans cet arrondissement trois rapports qui méritent spécialement d'être cités; ce sont ceux de MM. les instituteurs de Royas, de Saint-Symphorien d'Ozon et de Mont-Sévéroux.

Dans l'arrondissement de Vienne, comme dans la plupart de nos contrées, les noms des lieux-dits tirent leur origine d'un certain nombre de causes qu'il est commode de répartir en dix classes.

La première a trait à la forme extérieure du sol;
La deuxième à sa nature;
La troisième à sa situation;
La quatrième aux eaux;
La cinquième aux végétaux;
La sixième aux animaux;

La septième aux habitants;

La huitième aux chemins;

La neuvième aux faits historiques et à quelques causes secondaires;

Et enfin la dixième aux influences onomastiques.

Je vais les passer successivement en revue.

I.

FORME DU TERRAIN.

Parmi les noms que nous retrouvons le plus souvent, il faut mettre en première ligne celui de *Molard*, qui désigne une élévation de terrain de forme arrondie. La plupart des molards sont d'anciens tumuli, et en les fouillant on y trouve encore des ossements; tels sont le *Molard-charnier* à Jarmeyrieux, le *Molard du mort* à Sainte-Anne-d'Estrablin, *les Molards* à Meyieux, le *Molard Collier* à Four, etc. On trouve encore le *Molaret* et le *Molar-Culminel.*

Le *Chatelard* désigne également un lieu élevé, mais qui a été occupé dans l'origine par une fortification, au lieu d'avoir été consacré par un tombeau.

Le *Truc* et ses dérivés *Truchet, Truc-haut* (que le cadastre écrit Truchaud), sont assez nombreux dans l'arrondissement. Ils se rapportent à des hauteurs qui, suivant l'étymologie, devraient être rocheuses; car, dans les parties élevées des Alpes où le langage ancien s'est conservé le plus pur, le substantif *truc* désigne une grosse pierre enfouie dans le sol, et le verbe *estronrac* l'action de débarrasser le sol de ces pierres. On trouve des éminences portant le nom de *Truc* depuis Vienne jusqu'à Turin.

Le mot *Mont* a donné naissance au diminutif *Mon-*

tet, à *Montsec*, *Montrond*; à *Mont-molon* et *Mont-Serra*, qui paraissent être des tautologies; *molon* et *serre* désignant, en beaucoup de parties du Dauphiné, l'un un coteau arrondi comme le molard, l'autre un coteau allongé.

Du radical *pui*, *pié*, etc., si fréquent dans toute la Gaule pour désigner des mamelons isolés ou des contreforts formant une saillie détachée de la montagne, dérivent : *Pui-troquet* (tautologie), *Pié-blanc*, *Pié-poulet*, que le cadastre écrit pied-blanc, pied-poulet; *Pié-joli*, *le Puet*; *Pey-Reynaud*; *Pey-Ménard*, etc. La forme *la Poype*, qui est en usage dans les Dombes, s'étend jusqu'à Reventin-Vaugris, où l'on en trouve un exemple isolé.

Beaucoup de montées s'appellent encore dans le langage courant *la Poya*; d'autres *le Banchet*; quelques-unes ont pris les noms figurés de *Tire-cul* ou *Coupe-jarret*.

On trouve comme noms de lieux-dits : *la Montagne*, *le Coteau*, *la Colline*; seulement, dans tout le haut Dauphiné, ce dernier mot signifie non un exhaussement, mais au contraire une dépression où l'eau coule.

Le mot gaulois *cogn* s'appliquait à une saillie, soit d'une hauteur entre deux plaines, soit d'une langue de terre entre deux cours d'eau. De là les *Cognins*, *Cognet*, *Coin*, etc.

On appelle :

Le *som*, l'*échine*, le *feyta*, la *faytaz*, le *faytau*, la *feytalière*, le sommet, le faîte d'une montagne, d'un coteau;

La *douve*, un talus d'une médiocre hauteur;

La *barrouillère*, un talus plus étendu sur lequel on peut *barrouler* (rouler comme un barral ou tonneau) (1);

(1) J'ai retrouvé souvent le nom *le Crapon* appliqué à des

Le *pillon*, un lieu dominant (ce nom paraît avoir la même origine que le mot français pile et les nombreux Mont-Pilat);

La *balme* ou la *baume*, soit une grotte, soit une falaise, soit même un talus très-incliné;

La *caborne*, une caverne;

Le *terrat* ou le *terrier*, une excavation un peu considérable dans le sol;

Le *goulet* ou le *gourre*, un défilé étroit;

La *conche*, un terrain creusé en forme de coquille;

La *coche*, une entaille dans le rocher;

La *craze*, un défilé moins prononcé que le goulet (1).

Le mot *chirat*, qui, en Auvergne et dans les Hautes-Alpes, s'applique aux amoncellements de pierres, désigne, dans l'arrondissement de Vienne, un ravin, probablement à cause des pierres qui en forment le lit (2).

La *combe* est une vallée de peu d'étendue; de là dérivent: *Combe-Noire*, *Combe-Géla*, *Male-Combe*, *Combe-Féline* (3); la *combe d'Illay* (la combe d'au delà, que le cadastre écrit combe de lait; la *combe de Vau* (tautologie), que le cadastre écrit combe de veau.

Le *vau* a donné naissance à : *Vaufroide*, *Vaugelas*, *Vaux-milieu*, *Vaugris*, *Bonnevaux*, *Arnevaux*, *Vaulx en Velin*, etc.

On trouve également comme noms de lieux : la *Valla* et la *Gorge*, qui ont à peu près le même sens.

lieux en pente; peut-être faut-il faire dériver ce mot de la même racine que le verbe cramponner.

(1) Il ne faut pas confondre ce mot avec *la Cray* ou *la Craz*, qu'on trouvera dans l'art. II.

(2) Voyez *Meurgey*, art. II.

(3) Voyez *Feline*, art. VII.

Le penchant d'une montagne s'appelle la *côte*, d'où *la Côte-Saint-André, les Côtes-d'Arey*, *les Côtières, les Coutures* (1).

Si cette côte présente des ravins profonds, des déchirures, ces accidents de sol se nomment la *chalance* ou l'*écharina*.

Un terrain mamelonné a pris le nom de *Rogneuse;* un autre ondulé, celui de *Farbalas*, par comparaison avec les falbalas d'une robe de femme; d'autres encore, parsemés de creux analogues à des marmites ou à des pots, ceux de *les Oulettes*, *le Piot* (2) ou *la Tupinière*.

Les parties planes, en pays de coteau, ont donné les noms : le *Plan*, au *Plan, Planot*. Le mot *Platre* désigne plus spécialement une place publique.

Une dépression peu profonde s'appelle *flache* ou *baisse;* d'où la *flache*, les *flachères*, la *baisse*, etc. Plus accentuée, elle prend le nom de *crozet*, d'où le *crozet*, le *crouzet, cruzeuil*, etc.

On remarquera à ce propos que les terrains horizontaux ou légèrement concaves se distinguent difficilement à l'œil; aussi le paysan a-t-il des mots analogues pour les désigner. Dans la langue d'oc, un lieu plat s'appelle *clot* ou *crot*, un lieu creux *crot* ou *cros;* dans la langue d'oil, d'où dérive le patois viennois : le *sué, sueil* ou *solin*, est une aire à battre le blé, un plateau, un seuil de porte, et le *souillat* une faible dépression, un endroit humide.

(1) Ce nom est quelquefois une corruption de *Les Cultures*.

(2) Ces noms peuvent aussi provenir de fabriques de poteries. Voy. art. VII.

II.

NATURE DU TERRAIN.

Un nom très-répandu dans ce pays est celui de *cré*, avec le sens de terrain pierreux (1); d'où *le cré*, *la craz*, les *craz*, les *craies*. En patois *crec* signifie sec, et *craz* noyeau. Dans le Forez, on a *cret* ou *creu*, substantif masculin pour montagne, et *creu* pour noyau. Tous ces mots dérivent d'un radical antique qui a donné naissance aux expressions : les Alpes craies, la crau, la craie, le grau, la grave, le gravier.

On nomme *meurgey* ou *morgey* un tas de pierres amoncelées de main d'homme.

Clapier a à peu près le même sens, quoique plus général; il y a entre ce mot et le mot *lapis* la même différence qu'entre le gaulois *Clodowig* et le bas latin *Ludovicus*.

Les *casses* ou *casselières* désignent des terrains couverts de débris de roc.

Du mot pierre dérivent : *la perrière*, qui s'emploie dans le sens de carrière, *le pierrier*, *la peyrouse*, *la peyrellière*, *pierre-longue*, *pierre-blanche*, *la peyronnière*, etc.

Les terrains sablonneux s'appellent : les *sables*, l'*arénier* (que le cadastre ne manque jamais d'écrire l'araignée), les *arénières*.

Les terrains argileux : les *ardillaux*.

(1) Il ne faut pas confondre ce *Cré* ou *Craz* ni avec *Craze*, dont on a parlé à l'art. I, ni avec le *Crest* ou *Cret* en usage dans la Drôme.

Les terrains sujets à glisser : les *rades* ou les *colières*, des verbes *rada* et *cola*, qui ont le sens de tomber, couler, glisser; c'est de cola que vient *colanchon* (précipice), le verbe *se coloncha*, glisser sur la glace, et le lieu-dit : *Champcolé*.

La langue du cultivateur est extrêmement riche pour désigner le mauvais terrain, son ennemi de tous les jours. *Pan-perdu*, *Sans-pan*, *Bramafom*, *Mange-temps*, *Mauchamp*, les *Mauvaisières*, s'expliquent tout seul; il est un peu plus difficile de trouver l'association d'idées qui a conduit aux noms : *Matefam* (qui apaise la faim), *Charge-saume* (charge-âne) et *Ventebran* (vanne-son). Par *Ferrière* et *Machefer* en entend, non des mines de fer, mais un terrain dur comme du fer. La *Ripe*, *Ripet*, aux *Briches*, les *Brichettes*, paraissent dériver des mêmes radicaux qui, dans le Forez, ont donné naissance aux substantifs féminins *rippe* et *brinque* (rosse, fainéant).

Les lieux incultes et par suite déserts portent les noms *Frettes*, *Hermes*, *Hermières*.

Vaure et ses dérivés *Vièré* et *Vièroz*, que l'on retrouve avec des formes analogues dans l'Oisans, le Queyras et quelques autres parties des Alpes, pourraient bien venir, comme *les Variages* et *les Varilles*, d'un radical signifiant terrain vague.

Les bons fonds portent les noms de *Paradis*, *les Sades*, *Parassac* (1) (prépare ton sac pour la moisson).

Les *Condamines* étaient, d'après les vieux historiens dauphinois, des terres à blé d'une grande étendue.

On donne quelquefois le nom *faysselle* à des terrains

(1) Ce nom se donne aussi quelquefois aux moulins: voyez art. VII.

pierreux qui laissent passer l'eau comme le moule à fromage (faisselle, de *féo*, brebis) laisse passer le petit lait.

III.

SITUATION ET EXPOSITION DES TERRAINS.

Les pentes exposées au midi portent les noms de *l'Adreit*, *Beausoleil*, *la Provencière*. Quand elles sont brulées par le soleil, elles s'appellent : *le Buclé* (1), *Champ-rôti*, *les Grillettes* ou *les Grillères*, *les Sécherets*.

Les pentes exposées au nord sont désignées par les noms : *l'Envers*, *l'Enversin*, *le Gelas*, *Pragela*, *Freduras*, *Cul-frais*, *Givray*.

On trouve :

Pour un sommet battu par les vents : *Grand-vent*, *Corne-Vent*, *Bel-Air*, *la Buserie*, *les Embouffes* (2).

Pour un lieu où la vue est belle : *Miribel*, *Beauregard*.

Pour les endroits bas : les *Basses*, les *Fumées* (à cause du brouillard qui les couvre souvent).

Pour les bords d'une rivière : le *Rivier*, *Auberive*, est situé sur un sol très-blanc le long d'un ruisseau.

(1) Ce nom peut aussi venir du défrichement par le feu; voyez art. VII. Le verbe *Buclar* est encore employé dans le sens de rôtir; ainsi on bucle un porc quand on lui grille le poil. C'est de *buclé* que viennent, par corruption, certains noms tels que *le Bouclé*, *le Bouclier*, etc.

(2) Du verbe *Buffar*, souffler.

Le *coin* et *virequoa* (tourne-queue) indiquent des endroits écartés, des impasses.

IV

NOMS TIRÉS DES EAUX ET MARAIS.

Voici d'abord des noms de quelques rivières ou ruisseaux de l'arrondissement :

La *Gère*, dont le nom se retrouve près de Grenoble. Le ruisseau qui descend d'Uriage vers l'Isère s'appelait *Gera* au moyen âge; il a laissé son nom au principal village qu'il traverse; aujourd'hui on l'appelle le *Sonnant;* l'un de ces mots serait-il la traduction de l'autre?

La *Somme;* il faudrait connaître la forme ancienne pour savoir si ce nom dérive de *Sonnant* ou de *Sequana*.

Le *Dolon;* ce mot dérive sans doute de la même racine que le *Doron*, la *Doire*, l'*Adou*, etc.

Le *Cizon* ou *Suzon* et la *Suze;* en Dauphiné, on appelle *Size* une haie; le nom de ces ruisseaux ne viendrait-il pas de ce que, dans l'origine, ils ont servi de limite à quelque territoire?

La *Cuisse* est peut-être une corruption du mot précédent, ou l'indication d'un cours d'eau dont le volume serait celui de la cuisse en sortant de terre.

La *Sane* pour la Saine; dans les Hautes-Alpes, on trouve la Marsane (la Malsaine).

Rival, *Rui*, *Rieu* désignent une foule de torrents ou ruisseaux. *Amberieu* est un lieu au confluent de deux ruisseaux, et par extension on a donné ce nom au torrent qui le traverse.

Un autre ruisseau s'appelle le *Besson*, probablement parce qu'il se divise en deux bras voisins.

Le torrent de *Chalançais* tire sa source et son nom d'une chalance (voy. art. Ier).

Le nom celtique de *Nant*, si fréquent en Savoie, se retrouve souvent dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin; je n'en ai rencontré qu'un exemple dans celui de Vienne, et encore sur les limites de l'arrondissement. La commune de *Nantoin*, située dans la même région, tire probablement son nom de *Nant*. Il serait possible, pour ce mot comme pour la *Poype*, le *Bric*, le *Truc*, le *Molard* et quelques-autres, de teinter sur des cartes tous les pays où on les rencontre, et on aurait ainsi, relativement à la distribution des anciennes races sur notre sol, des renseignements qui pourraient être fort utiles.

La *Valaize* ou *Varaize* est le nom de trois rivières coulant entre Grenoble et le Rhône, à savoir : un affluent du Rhône qui passe à Saint-Julien de l'Herms, un affluent de la Gère, et un affluent de l'Isère qui passe près de Veurey. Peut-être ce mot signifie-t-il *vagabonde*. et dérive-t-il de la même racine que *Varage* ou *Varaze*, dont il est parlé dans l'art. II, à propos de *Vaure*. Dans ce cas, elle serait l'équivalent du nom italien la *Maïra*, qui paraît venir de *mairar*, changer.

On prétend que la *Bourbre* tire son nom de la lenteur de son cours et de la vase qui encombre son lit. Le *Saluant* et le *Silan* pourraient bien venir du verbe latin *Salire*, jaillir.

Le *Canal* ou *Canar* (et par corruption le Canard), le *Chenal*, le *Béal*, la *Béalière*, la *Bialla*, la *Bielle*, sont des canaux de dérivation.

La *Duye*, l'*Œil*, les *Sordières* ou *Sordueres*, le *Dégout*, les *Gouttes*, le *Goutérat*, les *Gouttières*, les *Goutelles*, les *Pissolles*, sont des sources.

On appelle *Eydoches* (eaux douces) et *Eaux-Noires*, des sources qui présentent des qualités et un régime particuliers.

De fontaine dérivent : *Fontaine, Fontanil, Fontainebleau, Fontfroide, Fontcru;* à Bellegarde, on trouve la *Sainte-Fontaine,* à laquelle on vient en procession tous les ans à la Saint-Martin. J'ignore l'origine de la *Fontdolent* à Montsévéroux. La *Font-famineuse*, à Ternay, ne jaillit, dit-on, que les années où la récolte de blé doit manquer.

Le *triomphe* est le support qui élève le goulot de la fontaine.

Du mot patois *aigue* (eau) viennent : les *Aiguais, Grosse-Aigue, Aiguebelle* et *Belleliegue* (pour bellaigue).

Bournay a la même origine que le mot germanique bronn (source) : en Dauphiné nous avons la *Bourne* rivière, la *Brunerie* (propriété ayant des eaux magnifiques), et le mot *bourneau*, conduite de fontaine.

On appelle *Pisserotte* et *Pissevache* des cascades.

La Rase, un fossé (à Ornacieux, le cadastre à écrit l'*Arras*).

Lau, un lac (le cadastre écrit souvent lot).

Serve, gabot, nayzat, nayzi, nayve, galliot, gollia, gour, un réservoir d'eau, une petite mare.

Bachot, bachasse, bacholle, un bassin, un abreuvoir.

Pataudière, Pathiondière, Patrouillard, Patruillat, Barbottière, Grassoullière, des lieux où l'on patauge dans l'eau ou dans la boue.

Le *gua*, la *Gaffe*, un gué, un endroit où l'on marche ayant de l'eau jusqu'aux genoux (du verbe *gaffa*).

Gollet, goulet, gourret, un passage resserré pour les eaux.

La Paute, la Pottaz, le Fangeat, le Bourbier, la Laca, terrains boueux.

Le *Blétonnet*, le *Blétennet*, des terrains humides.

Le Moillat, *la Moille*, *les Mouillières*, *Molliez*, *Moulièze*, des terrains mouillés.

Le Palud, *Malapalud*, *Paluyet-les Bauches*, *la Laiche*, *la Laichère* (1), des marais; le *marais-sétive* est un prémarais, un marais que l'on peut faucher (2).

Puiz, *Puizet*, *Poizat*, un terrain mouvant sur une flaque d'eau.

L'*Allive*, les *Auves*, des terrains d'alluvion.

Les *Lones* ou *Loines*, des bras de rivière présentant peu de courant;

Les *Isles*, les terrains découpés par ces bras.

Les *Brotteaux*, des terrains submersibles. Ce nom, qui est très-usité sur les bords du Rhône au-dessus de Lyon, ne se retrouve qu'une fois dans l'arrondissement, à Solaize.

V.

DES VÉGÉTAUX.

L'arrondissement de Vienne fut autrefois très-boisé, un grand nombre de lieux-dits s'appellent : *la Forêt*, *Piéforestier*, *la Forêt des Cerisiers*, *la Forêt de Bièvre*, *le Bois*, *le Bois-neuf*, *le Grand-bois*, *le Bouchet*, *Bossieu*, *le Taillis*, *le grand Taillat*, *Taillicavas* (Taillis-creux), *Taliberland* (taillis où l'on trouve la roche appelée berlaud).

L'Aye, *l'Aya*, *les Ayes*, *les Ayet*, *l'Ayette*, *Grand-Ayet*, *Petite-Ayette*, ont le sens de forêt.

(1) Voyez *Bauche* et *Laiche*, à l'art. V.

(2) Voyez *Sétive*, art. V.

Breuil et ses dérivés *Berlez* et *Berlioz*, celui de bois ou taillis.

Il en est de même de *la Touche*, qu'on retrouve dans une grande partie du Dauphiné et en Bretagne :

Beaugé paraît venir de *baugium*, taillis.

Nemos, du latin *nemus* (1).

Lemps, du celtique *lans*, bois, d'où seraient dérivés les nombreux *lans* et *lanzo* des deux versants des Alpes.

Les noms de *le Char*, *les Chals*, *Cailleret*, qui sont fréquents dans l'arrondissement, dérivent-ils de la racine *Cail* qui a donné naissance à tant de noms dans le nord de la France?

Les Brosses, *les Broches* désignent des lieux couverts de broussailles.

La Ronze, *le Ronget*, *Boissonnet*, *Maubuisson*, *Epinouze*, ont à peu près le même sens.

Verdin, *Verdet*, *Verdure*, *Verdache* et *Neyroux*, se rapportent à des lieux couverts d'une verdure plus ou moins sombre.

La Fouillouze, *les Effeuillis*, *Herbuyats*, à des terrains garnis de rameaux feuillus ou d'herbes épaisses.

Si nous passons aux essences particulières, nous trouvons :

Le Revol ou *Revô*, *le Revolon*, *la Revola*, *le Revolat*, *le Revolet*, *la Rivoire*, *le Rivoireau*, *les Blaches*, *le Chan*, *le Chanay*, *Chanaz*, *les Glandières*, pour les bois de chênes ;

La Pinéa, pour les bois de pins;

Le Fay, *la Fayette*, *la Fayolle*, *le Fayollet*, *le Fayeret*, pour les bois de hêtres;

Les Saules, *la Saulaye*, *le Sauzet*, *le Sauget*, *Saulèze*, pour les bois de saules;

(1) En Gaule on appelait *Nemet* des bois consacrés où les druides allaient cueillir le gui sacré.

La Verne, Vernet. Les Aulnes, pour les lieux plantés d'aulnes;

Pivou, Pivé, Pivoz, pour les lieux plantés de peupliers;

Le Tramolet, de tremble;

Le Charpenet, les Charmes, de charmes;

Le Biesset, les Biesses, Biessy, Biesseret, de bouleaux;

Pelossier, les Pelossons, de pruniers;

Les Pires, de poiriers;

Noyaret, le Noyarat, de noyers;

Les Sorbières, de sorbiers;

Les Olagnières, de noisetiers;

Les Armandières, les Alamandières, d'amandiers;

Les Châtaigneraies, Châtanay, de châtaignes;

Le Vignon, les Vignettes, le Plantié, de vignes;

Les Ginets, les Baléas, de genets (1);

Genevray, de genevriers;

Jonchères, Anjou (du lat. *adjotum*), de joncs;

Le Rampeau, la Buissieri, de buis;

La Feuge, Feugères, Fugières, Fuzier, les Foges, de fougères;

La Bruyère, de bruyères;

La Rosière, Rozay, de rosiers;

Les Avenières, d'avoine;

La Seiglière, de seigle;

La Fromentière, Fromentaux, la Condamine (2), de froment;

La Ravière, Ravanat, de raves;

Les Millères, de millet;

Les Pézières, Pizieu, de pois;

(1) Que l'on emploie à faire des balais.

(2) Voyez *Condamine*, à l'art. II.

Magoussière, de fraises;

La Bourrachère, de bourrache;

La Chardonnière, de chardons;

Les Aigrettes, d'oseille sauvage;

Civas, d'oignons;

Les Ceps, de champignons;

On appelle *le Truffay*, un lieu qui produit des truffes (Saint-Maurice-d'Exil, Péage de Roussillon);

Bigalières et les *Peysselets*, un bois où l'on va couper les *paisseaux* ou *bigues* pour la vigne.

Les Chaumes, les Chomettes et *Louze*, désignent des sols qui produisent un gazon fin et serré propre seulement au pâturage. Près de Moras, on appellerait *la Pieu* une prairie.

La Tronche rappelle une forêt que l'on a exploitée en coupant le tronc à une certaine hauteur;

Les Rages, le Rajat, indiquent des lieux où l'on a trouvé dans le sol une très-grande quantité de racines.

VI.

LES ANIMAUX.

Du loup dérivent : *la Louvatière, Combe-au-loup, Combelouve, Compaloup, Champloup;*

Du renard : *Jappe-renard, Renardière, la Verpillière* (qui s'écrivait la *Vulpillère* avant le cadastre de 1693);

De fouine : *Fouinière, Murtoret;*

De lièvre : *la Lieura,*

De taupe : *Darbonnière, Drabonnière;*

De porc : *le Gorret;*

Du bœuf et de la vache : *Bouvière, Bouvatière, Bouvaratière, Bouverie, Vacheresse;*

De l'âne : *les Anières, la Saume* (1);

Du grillon : *Chantemuzy;*

Du crapaud et de la grenouille : *Chantabot, Crapaud, Grenouiller, Pont des Grenouilles;*

Des poules : *Jalinières, Chantegroux;*

Des oiseaux : *l'Uiset;*

Des pies : *les Grailières;*

Des pinsons : *Quincias, Quinsonnas;*

Des rossignols : *Rossignolières;*

De l'épervier : *Espervoz;*

Du chat-huant : *Chavanoz, Chavagneux, Chavagnères* (2).

VII.

LES DÉFRICHEMENTS, JARDINS ET HABITATIONS.

Les *Routes, le Rompey, la Rompure, les Essards,* sont les noms génériques des défrichements.

Le Piardey, la Puardière, sont des sols défrichés à la pioche ou qu'on ne peut travailler qu'à la pioche (*piarde*);

(1) Ces noms et les semblables désignent quelquefois des moulins, soit parce que le moulin est le rendez-vous des ânes de la contrée, soit par moquerie, le meunier étant toujours accusé par le paysan de lui voler sa farine.

(2) Ces noms viennent quelquefois du radical qui a fourni *cabane* et *chavane.*

Le Buclé, les Grillères, des sols défrichés par le feu ou brulés par le soleil (*buclar*, griller);

L'Ouche, un terrain défriché il y a plusieurs siècles, alors que ce nom était en usage.

La Verchère, est le terrain qui avoisine immédiatement la maison d'habitation, le vol du chapon.

Le Curtil est la cour ou le jardin;

La Size, les Epalisses, la Palisse, les Closures, la Haye désigne des clôtures;

Meyzieu, Meyssiez paraissent dériver de *Marceries*, qui, au moyen âge, désignait la clôture entourant un vignoble.

Nous trouvons comme noms de lieu :

La Grand-Maison, les Granges, les Granges-Blanches, le Baracon, le Colombier, Chèze-Neuve (Casa-Nova), *les Cassinettes, Ville, Villeneuve, Fourville, Ville-sous-Anjou, Villarnoud, Villette-d'Anthon, Villette-Serpaize, Viller, Villeurbanne, le Mas, les Mas* (que le cadastre écrit les *Mats*), *les Mazières, le Moulin-à-Vent.*

Les maisons isolées portaient autrefois les noms de *Cella*, d'où : *les Salles, la Celle, Ville-Salle;*

Estrablin paraît dériver de *Stabula*, écurie;

Chapponay, de *Chappa*, remise de chars; *Félines*, de *Figlina* fabrique de poteries. On trouve des *félines* à Ortas et à Meyrien.

On appelle :

Séyta, une scie à eau;

Tinal, un cellier;

Troay ou *trolieu*, un pressoir;

Batoir, un appareil propre à égrener les céréales;

Rafour, un four à chaux;

Four, fourmache, un four à cuire le pain;

Tiolay, la tuillière, la tuilerie, une fabrique de tuiles;

Carronnerie, une fabrique de dalles en terre cuite (*carrons*).

Tupinière, une fabrique de pots (*tupins*).

Buron, une cabane de plâtre;

Bégude, un cabaret. Ce mot, qui est tout à fait provençal, a remonté le Rhône avec les charretiers, et le dernier exemple qu'on en trouve au nord est à Feyzin, sur la grande route de Marseille à Lyon.

Bouenne désigne une borne.

Les habitations féodales ont donné naissance à : *le Château; Chatellerault* (écrit queiquefois *Chantilleraud*), *le Chaffault, la Batie, Beaurepaire* (*reparium*, maison fortifiée).

Des monuments religieux dérivent : l'*Église*, le *Mottier*, l'*Abbaye*, la *Croix*, etc.

Les anciennes léproseries sont indiquées par les noms *la Maladière*, qu'on trouve à Saint-Pierre de Chaudieu, Saint-Maurice-l'Exil, Beaurepaire Villefontaine, Domarin; dans cette dernière commune on trouve également *la Ladrière*. A la Verpillière il y a un lieu appelé *l'Hôpital*.

VIII.

LES VOIES DE COMMUNICATION.

La Vie est le nom générique des chemins; de là dérivent : *la grande Vie*, *Vie d'enfer*, *Vie des glands*, *Vie du berger*, *Vie marchère*, *Vie de Nantoin*, etc.

Les embranchements de deux ou trois routes, ou bien l'impossibilité de passer par un autre chemin, ont donné

naissance aux noms : *Vibesse, Trievos* ou *Drième* et *Visole*.

Le Malatra est un passage dangereux;

La Charrière, un chemin ou une rue à chars;

La Traverse, un chemin de traverse, un raccourci;

La Recourbe, un coude;

La passière, la passerie, un couloir pour le passage des bois.

Les passages des cours d'eau ont produit les noms : *le Gua, le Pont, le Pontet, la Planche, la Passerelle, la Traille.*

IX.

LES MESURES AGRAIRES; LA FORME ET LA DIMENSION PAREILLES; L'ORIGINE ET LA DESTINATION DU LIEU.

La *Sétive*, mesure de superficie des prairies, est l'étendue qu'un homme peut faucher en un jour. Elle a donné naissance à un certain nombre de noms qui s'appliquent toujours à des terrains propres à fournir des prairies : *la Sétive, les Sétives, Marais-Sétive*, etc.

On trouve également : *les Arpents, les Séterées, Eyminaz.*

La forme et la dimension des parcelles ont produit : *le Coin, le Coignet, le Carton, la Longuenne, la Barre, Terre-longue, la Ronde, Prarond, Riondet, Herpiat* (la Herse), *Herpieux, l'Oreillat, la Cornaz, la Gambière, Particelle, Grand-Champ.*

Les lieux destinés à la pâture publique prennent les

noms de *la Troupillière, le Champéyage,* parce que les troupeaux de la commune y vont *champeyer.*

Des redevances féodales, religieuses ou civiles dérivent : *les Albergeries, les Corvées, les Taches, les Franchises, Fief, Rois-des-Dîmes, Pré-de-la-Cure, Pré-de-la-Dame, le Péage* (à Oytier, Septème, Péage de Roussillon, etc.). *La Luminière, Luminaire, Luminarie, la Lampe,* sont des terrains dont le produit est destiné à l'entretien d'une lampe à l'église (Heyrieux, Saint-Priest, etc.).]

On appelait : *la Garenne, le Devez, le Défendu,* des lieux soumis à certaines prohibitions, telles que celle de la chasse, de l'exploitation des bois, etc.

Les faits militaires ont laissé leur empreinte dans les : *la Garde, Bellegarde, les Batailles, Bataillouse* (Bellegarde), *les Artilleries, Pré-des-Soldats, Bois-des-Soldats, Coteau-des-épées* (saint Hilaire), *Fournas* (Chonas), où l'on trouve les traces de nombreux feux de campement.

Les établissements religieux ont produit les noms des lieux suivants, où l'on ne trouve souvent même plus de ruines.

Jons et *Montjoie* (temple de Jupiter?) ;
Arcoule à Agnin (temple d'Hercule?);
Le Temple à Saint-Alban-des-Roches;
Le Prioré à Solaise;
La Commanderie à Valencin;
L'Abbaye à Villette d'Anthon;
L'Abbesse à Estzablin.

A Saint-Symphorien-d'Ozon, une terre porte le nom d'*Inviolata,* parce qu'elle a été donnée à l'église sous la

condition que le curé réciterait, tous les samedis, la prière qui commence par ce mot.

Dans la commune d'Heyrieux, on appellé *Pierre-des-Morts* un lieu où s'arrêtent les convois mortuaires qui viennent du mos du Rajat au chef-lieu de la commune, et où les porteurs ont l'habitude de déposer le cercueil pour se reposer.

Le nom de *Dauphinères* à Toussieu rappelle, dit-on, le souvenir d'une nuit passée en ce lieu par le dauphin Humbert II.

On ignore l'origine des noms *les Empereurs* et *Malemort* à Bougé-Chambalut, de *Champ-dolin* à Saint-Priest, et de *la Femme-Morte* à Saint-Pierre de Chaudieu.

Plusieurs *la Gaité* s'appliquent à des maisons situées sur des carrefours; le nom de *Beaurepas* à Heyrieux, a été donné à un terrain où l'on avait autrefois l'habitude de déposer les charognes pour les faire dévorer par les loups de la forêt voisine.

Bonne-famille s'appelait autrefois *Menu-famille*, et c'est en 1825 que M. le comte de Guillet de Moidieu de l'Estang, maire de la commune, fit changer ce nom.

Dans la commune de Sablons est un lieu isolé, situé près de la rivière, au milieu des aunes, l'abri cher aux lutins; c'est là que, suivant la légende, les sorciers se rendaient autrefois pour faire le sabbat.

Le pauvre peuple effrayé fit tant de prières, que le patron de la paroisse, touché de compassion, descendit du ciel sous la figure d'un jeune pèlerin qui sema dans ce lieu une plante appelée *moly*, plante précieuse, car elle a le don, non-seulement de guérir les humains de la morsure des serpents, mais d'étendre raide mort tout sorcier qui marcherait dessus, et de chasser fées et revenants.

C'est depuis ce moment que le lieu a pris le nom de *Moly-Sabbata*.

X.

LES INFLUENCES ONOMASTIQUES.

Les maisons isolées tirent souvent leur nom du nom de leur propriétaire :

Sillan, *Varambon*, *Moiroux*, *Bigallet*, *Guillonnet*, *Achard; chez Rayan*, *chez Badin*, *chez Gayoud*, *chez Magoussier*, *chez Rose*, *chez Chapuy*, *chez Pichot; le Morellet*, *le Bonon*, *l'Archimbault*, *le Gaillard*, *le Gonnet*, *le Liaudet* (le Claude).

Ou de sa profession :

Le Grollier (le savetier), *le Coquetier* (le marchand d'œufs et de volaille), *le Maréchal*, *le Boucher*, *le Moine*.

De même les noms des hameaux dérivent fréquemment des noms de leurs habitants ou de leurs professions :

Les Termets, *les Besmets*, *les Drevets*, *les Artaud*, *les Prots*, *les Bertins*, *les Bertholons*, *les Manins*, *les Vials*, *les Falques*, *les Ginets;*

La Berthière, *la Richardière*, *la Guillotière*;

Les Fabres (les ouvriers en fer), *les Sauniers* (les ouvriers en sel; *les Merciers;*

Les Peyrolières (le hameau des chaudronniers); *les Bédossières* (le hameau des scieurs de long), etc.

Les villages et hameaux qui possèdent une chapelle ont presque toujours pris le nom du saint sous l'invocation duquel la chapelle a été placée :

Saint-Maurice, *Sainte-Blandine*, *Saint-Georges*, *Saint-Ferjus* ou *Fréjus*, *Saint-Corps*, *Saint-Christ*, *Saint-Prim*, *Saint-Eynard*, *Saint-Just*, *Saint-Mamert*, *Saint-Sorlin*, *Saint-Bonnet*, *Saint-Oblas*, *Saint-Romain*, *Saint-Marcel*, *Saint-Agnin*, *Saint-Gervais*, *Saint-Ignace*, *Saint-Ours*, *Saint-Alban*, *Saint-Clair*, etc.

ALBERT DE ROCHAS,

Inspecteur des études à l'École polytechnique.

LE

TOMBEAU DU MARÉCHAL D'ORNANO

MONUMENT HISTORIQUE DE L'ARDÈCHE

Il existe dans le Vivarais un monument historique sur lequel nous désirons appeler l'attention du Congrès archéologique : c'est le tombeau du maréchal d'Ornano, qui se trouve dans l'église paroissiale de la ville d'Aubenas. Il est relégué dans une vieille chapelle servant de sacristie. Il serait à désirer qu'on lui donnât une meilleure place.

Nous avons déjà dit quelques mots sur ce tombeau, dans la *Revue du Dauphiné et du Vivarais*. A cette époque, on pouvait encore le voir, et avec bien des difficultés nous avons pu en obtenir la reproduction par la photographie. Ce ne serait plus possible aujourd'hui : M. le curé vient de faire construire une enceinte de planches et de briques qui cache complétement ce monument historique de l'Ardèche. Nous venons protester, Messieurs, contre un pareil procédé.

Avant de décrire le magnifique tombeau d'Ornano, nous allons esquisser la vie du célèbre maréchal.

Jean-Baptiste d'Ornano naquit à Sisteron, le 5 juillet 1581; il était petit-fils de San-Pietro de Bastelica et

fils aîné d'Alphonse d'Ornano (1). Il succéda à son père dans les fonctions de colonel général des Corses, au service de la France, et fut gouverneur de Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII. Il remplit cette charge avec beaucoup de distinction. En 1624, il suggéra au prince le désir d'entrer au conseil, afin d'y entrer lui-même. Le 7 avril 1626, il reçut le bâton de maréchal de France. Quelques jours après, accusé d'avoir conspiré contre le cardinal de Richelieu, il fut arrêté à Fontainebleau, où la cour passa une partie du printemps (2), et conduit au château de Vincennes, où il mourut le 9 novembre 1626, pendant qu'on instruisait son procès. Il fut étranglé, disent les uns, empoisonné, assurent les autres; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il périt victime de la jalousie que ses éminentes qualités avaient inspiré à de vils courtisans ennemis comme toujours du vrai mérite.

En 1631, on ordonna à Marie de Montlaur, veuve d'Ornano, qui était à Compiègne auprès de la reine mère, de se retirer dans ses terres (3).

(1) On sait que c'est au courage et à la fidélité d'Alphonse que Henri IV dut la prise de la ville de Lyon. Aussi voulut-il lui remettre lui-même le bâton de maréchal. On fit à cette époque les vers suivants pour d'Ornano :

Quand il remit Lyon dans son obéissance,
On le fit maréchal de France,
Quoique le nombre fût de quatre seulement;
Et comme sa valeur était incomparable,
Henri le Grand changea cet ordre justement,
Puisqu'il ne pouvait pas le faire connétable.
(*L'Hermite de Souliers.*)

(2) *Histoire du cardinal de Richelieu.*

(3) Marie de Montlaur, marquise de Maubec et dame de Vals, était propriétaire de nos anciennes sources minérales :

Elle obtint du roi, non sans peine, la remise du corps du maréchal. Elle le fit embaumer et transporter à Aubenas, où il resta exposé dans l'église paroissiale, jusqu'à ce que le sculpteur, qu'elle avait fait venir à grands frais d'Italie, eût terminé le tombeau qui devait recevoir la dépouille de celui qu'elle avait tant aimé et qu'elle ne devait plus maintenant que pleurer (1).

Ce tombeau, qui est en marbre noir, se compose d'un soubassement carré, en pierres formant socle, revêtu extérieurement d'épaisses lames de marbre gris, et de quatre piliers massifs posés à chacun des coins du soubassement et supportant une voûte en plein cintre, couronnée d'une corniche à rebords très-saillants; sur cette corniche ou portique, d'un style noble et sévère, se présentent agenouillées, l'une à côté de l'autre, sur un prie-

c'est d'elle que viennent les noms de la *Marie* et de la *Marquise*.

(1) Ce monument n'est pas le seul consacré par Marie de Montlaur au souvenir de son cher époux, le maréchal d'Ornano. La vie, depuis la mort de ce dernier, n'avait plus pour elle aucun charme, et elle résolut de dire au monde un dernier adieu. Elle fit construire, non loin du château, un couvent, où elle établit une communauté de dames religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, qu'elle dota richement, et dont elle suivit la règle et ne tarda pas à prendre l'habit.

La maréchale vécut de nombreuses années, et mourut (le 27 janvier 1672) abbesse du couvent qu'elle avait fondé. Aujourd'hui l'église, si coquette et si ornée du couvent des Bénédictines, sert de halle aux grains, et les appartements somptueux habités jadis par une maréchale de France, abritent, entre leurs murs nus et dépouillés, la partie la plus infime et la plus pauvre de la population d'Aubenas : *sic transit gloria mundi*. (O. de Valgorge, *Souvenir de l'Ardèche*, t. II, p. 121.)

Dieu, deux statues en marbre blanc de grandeur naturelle représentant : l'une, le maréchal d'Ornano portant, au-dessus de son vêtement de guerre, le grand manteau de l'ordre du Saint-Esprit, orné de flammes symboliques; l'autre, la maréchale d'Ornano, parée de son magnifique costume de cour, à corsage tailladé et longues manches à crevés. Les ciselures de la cuirasse du maréchal rappellent certaines armures du XVIe siècle qu'a publiées Achille Jubinal dans son *Armeria real*. Au-dessous de la voûte, sur un entablement en marbre blanc, creusé à l'intérieur et destiné à recevoir le cœur et les entrailles des nobles époux (d'Ornano), était sculpté un coussin à glands pendants, sur lequel reposaient la couronne seigneuriale et le bâton de maréchal de France. Une Renommée en bronze doré déployait ses ailes au sommet du monument.

En 1793, ce magnifique tombeau fut mutilé de la façon la plus indigne; la statue du maréchal, privée de la tête, des mains et des pieds, ne présente plus que les fragments réunis d'une pesante armure. Ce ne sont que débris de cuissards, de brassards et de cottes de mailles. Celle de la maréchale a éprouvé, à peu près, le même sort : la tête et les mains ont été enlevées. De douze bas-reliefs en marbre blanc, il n'en restait que huit en 1854; six existent encore.

Il y a une quinzaine d'années seulement, il s'est passé, à Aubenas, un fait aussi curieux qu'intéressant. Un jour de la semaine sainte, à huit heures du soir, une personne qui allait se confesser, heurta, en entrant dans le confessionnal, un paquet très-lourd; elle prit un cierge à la chapelle pour examiner ce dépôt étrange; quelle ne fut pas sa frayeur en voyant, parfaitement enveloppée de deux serviettes très-propres, une tête!... On court à la

sacristie, on appelle M. le curé, on examine la tête, et on reconnaît qu'elle n'est autre que celle de la maréchale d'Ornano, qui manque à sa statue. Le lendemain, M. le curé s'empressa de la faire réintégrer. Aujourd'hui on peut la voir intacte, parfaitement soudée au cou de la maréchale.

Cette restitution, que très-peu de personnes connaissent, est d'une grande importance pour le monument d'Ornano; aujourd'hui, la statue de la maréchale est à peu près complète, il n'y manque que les mains, que l'on peut facilement restaurer (1). Heureuse coïncidence! des deux statues, c'est la plus belle; sans contredit, elle est de beaucoup supérieure à celle du maréchal. Comme l'a très-bien dit M. de Valgorge : « elle révèle à un degré éminent le sentiment de la beauté et de la pureté de la forme. Les contours du corsage, le sein et les épaules sont modelés avec une grâce charmante, et les longues et flottantes draperies du manteau de cour qui, partant de la taille, enveloppe dans ses plis ondoyants la partie inférieure du corps, ont du jet et de l'ampleur. »

Nous l'avons dit, le tombeau du maréchal d'Ornano, qui était placé à la fin du siècle dernier dans une chapelle latérale de l'église, est maintenant caché dans une sacristie remplie de poussière; il est loin de mériter l'oubli et l'abandon dans lesquels on le laisse depuis si long-

(1) Il y a des gens qui ont une singulière façon d'écrire l'histoire. Un rédacteur de l'*Écho du monde savant*, M. Ch. Grouet, dans un article publié en 1844, fait la description « du mausolée d'Ornano qu'il a vu récemment (en 1844) à Aubenas ». Les mains de la maréchale, dit-il, sont parfaitement modelées. Or, les mains furent brisées en 1793; comment a-t-il pu les voir?

temps. Indépendamment des souvenirs historiques qu'il rappelle, il a, comme œuvre d'art, un grand mérite d'exécution. Partout on y reconnaît les traces du ciseau exercé d'un de ces habiles sculpteurs du XVIe siècle, émules de Jean Goujon et de Franca Villa (1).

Nous désirerions que le tombeau d'Ornano fût réintégré à la place honorable qui lui appartient, à plus d'un titre, dans l'église d'Aubenas. Nous aimons à croire que, si l'on demandait au gouvernement de venir en aide à la restauration des parties mutilées, aujourd'hui surtout qu'on a découvert la tête de la maréchale, il s'empresserait d'y contribuer. C'est à la ville d'Aubenas à prendre l'initiative.

Ne terminons pas ce mémoire sans dire quelques mots sur le genre de mort qui fut réservé au maréchal d'Ornano. Personne n'ignore combien les historiens sont divisés sur cette question historique.

(1) Quelques pièces du tombeau ne sont pas à leur place; ainsi la pierre, mutilée sur le devant, qui supporte le heaume du maréchal, était placée sous la voûte. C'est sur cet entablement en marbre blanc, creusé à l'intérieur pour recevoir le cœur et les entrailles des époux d'Ornano, qu'était placé le coussin sur lequel reposaient la couronne seigneuriale et le bâton de maréchal de France. Le socle ou piédestal, parfaitement conservé, que l'on voit sous la voûte, était placé sur la corniche, derrière le heaume, et supportait une Renommée.

Les rebords de la corniche d'une des faces principales du tombeau, celle de derrière, sont revêtus de six panneaux en marbre blanc inscrusté, sur lesquels l'artiste a sculpté, en demi-relief, des trophées d'armes groupés et agencés avec un goût parfait.

Des six bas-reliefs de la face de devant, il en existait deux il y a quelques années; aujourd'hui, ils ont complétement disparu.

L'Hermite de Souliers rapporte les vers suivants qui furent trouvés sur le drap mortuaire du maréchal :

L'envie et les malheurs triomphèrent de moi.
. . . . . .
Mais ceux qui m'ont haï d'une invincible rage,
A la mère et au fils m'ayant mis en ombrage,
Me donnèrent la mort avecque le poison.

« Les amis du maréchal d'Ornano publièrent que Richelieu l'avait empoisonné, et le duc d'Orléans l'insinue dans une lettre qu'il écrivit depuis au Roi. Tenons-nous-en au témoignage du duc de Rohan. Il rapporte qu'Ornano mourut de la pierre, qui lui causa une rétention d'urine (1). »

Poncet de la Grave donne des détails bien intéressants sur l'arrestation et les derniers moments du maréchal d'Ornano. « Il se forma, dit-il, une conspiration à la cour, non-seulement pour empêcher le mariage du duc d'Anjou avec Mlle de Montpensier, mais encore pour chasser le cardinal de Richelieu ou l'assassiner; on parla de détrôner le Roi et de l'enfermer dans un couvent comme imbécile, de faire épouser la reine Anne d'Autriche au duc d'Anjou, et de l'élever sur le trône avec elle. Le cardinal de Richelieu reçut, de toutes parts, des avis de cette conspiration; il en découvrit les auteurs et conseilla au Roi, de faire arrêter le maréchal d'Ornano, qui en était l'âme et le chef. En vain chercha-t-on à ramener ce Maréchal; en vain le marquis de Fontenai-Mareuil, qui était aussi de ses amis, eut-il ordre de l'assurer que s'il voulait porter Monsieur à consentir au mariage, le Roi

(1) Michel Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 63.

lui laisserait la disposition de toutes les charges de la maison de Madame; il résista à cet appas.

« Le 4 mai, la cour étant à Fontainebleau, le Roi fit faire en personne l'exercice à dix ou douze compagnies du régiment de ses gardes; il les mit en bataille, et donna ses ordres d'un ton à demander s'il était homme à se laisser détrôner; le maréchal d'Ornano était présent, et le Roi lui fit plus de caresses qu'à l'ordinaire.

« Sur les onze heures du soir, un garçon de la Chambre, nommé La Rivière, vint dire au maréchal d'Ornano que le Roi le demandait; il quitta son souper pour se rendre à l'appartement du Roi, et là, du Hailler, capitaine des gardes, lui déclara qu'il avait ordre de l'arrêter; il fut aussitôt conduit dans la même chambre où le maréchal de Biron avait été mis du temps du feu roi : au même temps, un des exempts de la garde arrêta, chez M. de Rohan, le sieur de Chaudebonne, premier maréchal des logis de la maison de Monsieur, et le conduisit dans la chambre de M. du Hailler, où il coucha.

« Un des pages du maréchal d'Ornano voyant son maître arrêté, monta aussitôt à cheval pour porter cette nouvelle à la Maréchale, qui était à Paris.

« Le lendemain, le Maréchal et Chaudebonne furent conduits, séparément, au donjon du château de Vincennes, dont on donna le commandement au sieur de Hécourt et quatre mousquetaires, avec ordre de les garder à vue et de veiller sur eux nuit et jour.

« Le Maréchal y arriva sous l'escorte du sieur de Buhi, enseigne de la compagnies des Gendarmes, des Chevau-Légers et des Mousquetaires du Roi; arrivé là, M. du Hailler le mit entre les mains du sieur d'Hécourt, avec cent soixante soldats du régiment des Gardes, pour garder le donjon.

« Pendant qu'on le conduisait à Vincennes, Testu, chevalier du Guet, reçut une lettre signée de la main du Roi, qui lui ordonnait d'arrêter les deux frères du maréchal, et de saisir tous les papiers du maréchal d'Ornano et de ses deux frères, et d'y mettre les scellés.

« Le Maréchal ne survécut pas longtemps à la ruine entière du parti qu'il avait formé à la cour; il était toujours prisonnier au donjon de Vincennes, où il n'avait d'autre compagnie que ses gardes, un chanoine de la Sainte-Chapelle qui venait lui dire la messe tous les jours et qui avait la permission de le confesser.

« Il fut d'abord servi par les officiers de la bouche du Roi; on les lui ôta dans la suite, et le sieur d'Hécourt eut ordre de le faire servir par ses gens; ce changement étonna le Maréchal, il craignit que d'Hécourt, qui le traitait avec beaucoup de dureté, n'eût ordre de le faire empoisonner, il refusa de manger ce qu'on lui présenta, et le sieur d'Hécourt eut la cruauté de lui dire: « Vous avez peur qu'on vous empoisonne, guérissez-vous de cette crainte; car, quand le Roi le voudra, je vous poignarderai de ma propre main, sans m'amuser à vous donner du poison, » digne réponse d'un geôlier sans cœur et sans humanité, et d'autant plus misérable, qu'il offensait la Majesté Royale, en supposant Louis XIII capable d'une bassesse indigne d'un roi de France, où les lois sont le seul glaive dont le souverain se sert pour punir les coupables avec les armes ordinaires.

« Le Maréchal, qui avait la plus grande confiance en son élève, Monsieur, frère du Roi, ayant appris par d'Hécourt qu'il venait d'épouser Mademoiselle de Montpensier, sans avoir stipulé sa liberté, fut accablé de ce revers; il fut attaqué d'une suppression d'urine, accompagnée d'une dyssenterie et d'une grosse fièvre dont il mourut au

donjon de Vincennes, le 2 septembre, à l'âge de 45 ans : il avait été traité, pendant sa maladie, par trois des plus fameux médecins de Paris : Brayen, Carré et Le Tellion; son corps fut ouvert après sa mort, en présence des médecins, qui lui trouvèrent de l'eau dans la tête, et les reins entièrement gâtés ; les ennemis du Cardinal firent courir le bruit qu'il avait été empoisonné.

« Avant de mourir, il pria son confesseur d'aller rendre compte au Roi des paroles qui suivent : « Allez trouver le Roi à son retour, et dites-lui qu'avant de recevoir le Viatique je l'assure, sur la part que je prétends au paradis, que je meurs innocent des accusations intentées contre moi, et que je ne me suis jamais démenti de l'obéissance que je dois à Sa Majesté. »

« Le confesseur, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, eut effectivement l'honneur de parler au Roi, un dimanche au sortir de la messe, en présence des courtisans, et répéta les mêmes paroles qu'on vient de rapporter, mais le Roi se contenta de répondre par un signe de tête. Le Maréchal, par sa mort, évita le supplice dont il était menacé, le Roi ayant déjà envoyé ordre au parlement de lui faire son procès (1). »

Dans un article publié en 1844 par le *Progressif*, journal de la Corse, nous lisons ce qui suit :

« En 1782, on exhuma le corps du Maréchal du précieux tombeau qui le renfermait. M. Teissier père, avocat d'Aubenas, qui assistait à cette opération, nous a assuré

(1) Poncet de la Grave, avocat au parlement, *Mémoires pour servir à l'histoire de France, ou Tableau historique, chronologique, pittoresque, ecclésiastique, civil et militaire des Maisons royales, châteaux et parcs des Rois de France*, t. II, p. 27 à 31.

que le corps d'Ornano était fort bien conservé. La barbe avait poussé d'un sixième de mètre environ; les bandelettes qui enveloppaient le corps étaient bien conservées et exhalaient une odeur aromatique provenant de l'embaumement. M. Teissier nous a assuré que la tête était bien *adhérente* au corps : par conséquent, c'est à tort que l'on a prétendu qu'il avait été *décapité.* »

Voici maintenant ce que nous avons relevé dans les *Notes* de M. Henri Deydier : « Jean-Baptiste d'Ornano ne fut pas empoisonné dans le sens absolu du mot, comme le bruit en courut en 1826. Ce fut son cachot, privé d'air, qui causa sa mort, comme il causa celle de Puylaurens, en 1835. Aussi, Mme de Rambouillet disait-elle que cette chambre valait son pesant d'arsenic.

« Quelques personnes ont cru que d'Ornano avait été *décapité* en prison, mais cette erreur fut démontrée en 1793, quand ses restes furent arrachés du mausolée où ils reposaient, à Aubenas. L'abbé Martel, professeur d'humanités au collége, assista curieusement à cette exhumation, et s'assura que la tête n'était point séparée du tronc. »

On le voit, les auteurs sont bien divisés sur les moyens employés par le cardinal de Richelieu pour se débarrasser du maréchal d'Ornano.

Nous sommes en mesure de pouvoir éclairer d'un grand jour ce point obscur de l'histoire de l'infortuné Maréchal. En 1859, en remplaçant les dalles de l'église d'Aubenas, le caveau d'Ornano fut ouvert, en présence d'une commission dont faisait partie M. l'abbé Pic, curé, M. le maire et M. le docteur Tailhand. On put s'assurer que le corps du Maréchal était parfaitement conservé, et que, contrairement à l'assertion de MM. Teissier et Henri Deydier, *la tête ne tenait au corps que par un fil d'or.*

Le maréchal d'Ornano a eu la tête tranchée à Vincennes; le fait est incontestable.

Il fallait que le vindicatif Cardinal eût un grand intérêt à cacher cette décapitation, pour que les historiens ne l'aient jamais connue d'une manière certaine.

HENRY VASCHALDE,

Officier d'Académie,
Membre de la Société française d'Archéologie.

Vals-les-Bains, 1er *août* 1879.

FOUILLES AU PALAIS DU MIROIR

EN 1836 ET 1837

En 1836, M. Garon, propriétaire à Sainte-Colombe, faisant des fouilles dans une vigne dite *le Palais du Miroir*, mit à découvert une grande quantité de corniches, de frises, d'architraves, de débris de colonnes en marbre de diverses couleurs, enfin des voûtes romaines, dont jusque-là on avait ignoré l'existence. Il en fit part à plusieurs personnes de Vienne, et M. Mermet, membre de la Société des antiquaires de France, par sa lettre du 27 mars 1836, signala ces découvertes à M. le Préfet du département du Rhône, en lui demandant de faire accorder à M. Garon des secours pour la continuation des travaux. Le 7 avril suivant, M. le Préfet communiqua ces renseignements à M. le Président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et demanda s'il ne serait pas à propos d'envoyer sur les lieux une commission qui fût chargée de lui faire un rapport sur l'état de ces fouilles.

Cette Société savante délégua deux de ses membres, MM. Rey et Chenavard, qui se rendirent à Sainte-Colombe, et le 27 juin 1837, remirent le rapport que nous allons publier *in extenso*.

Nous remercions M. le Président de l'Académie des sciences de Lyon du bon accueil qu'il a fait à notre

demande de publication et de l'autorisation qu'il nous a gracieusement accordée.

J. LEBLANC.

Bibliothécaire et conservateur du musée de Vienne (Isère).

Rapport de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sur les antiquités découvertes à Sainte-Colombe.

MESSIEURS,

Des découvertes d'antiquités dans la commune de Sainte-Colombe, près de Vienne, avaient été signalées à M. le Préfet du département du Rhône. Ce magistrat a prié l'Académie de lui faire connaître si ces découvertes méritaient tout l'intérêt que paraît y attacher le membre correspondant de la Société royale des antiquaires qui lui avait écrit à ce sujet (1).

Vous avez désigné MM. Rey (2) et Chenavard (3) pour cette mission, et les avez chargés de vous en rendre compte. Vos commissaires, Messieurs, se sont rendus à Sainte-Colombe; ils ont parcouru avec le sieur Garon, auteur des fouilles, toutes les ruines antiques qu'il avait découvertes.

Ils regrettent que des circonstances indépendantes de

(1) M. Mermet, auteur de l'*Histoire de Vienne*.

(2) M. Rey, peintre, ancien directeur du Musée de Vienne, professeur à l'École de dessin de Lyon; auteur des *Monuments romains et gothiques de Vienne en France*.

(3) M. Chenavard, architecte à Lyon, auteur de *Lyon antique*

leur volonté ne leur aient pas permis de vous présenter plus tôt le résultat de leurs observations.

Le travail dont vous nous avez fait l'honneur de nous charger, a été une bonne fortune pour nous; il nous a donné l'occasion de renouveler le plaisir que nous avions eu si souvent de faire ensemble des explorations de ce genre pour nos travaux particuliers.

Sainte-Colombe, assise sur un sol jonché de ruines, réduite aujourd'hui à l'état d'un bourg considérable, faisait partie de la ville de Vienne, au temps de sa splendeur, sous la domination romaine; c'est ce qu'attestent ces restes antiques encore apparents sur le sol, les nombreuses mosaïques d'un travail précieux, les bronzes, les statues, les fragments d'architraves, de frises, de chapiteaux qu'on y découvre chaque jour, dont les uns appartiennent au plus beau temps de l'art chez les Romains, les autres au moyen âge.

Tous les voyageurs, en traversant Sainte-Colombe, sont frappés de l'aspect imposant de ces ruines romaines; elles ont donné lieu à diverses interprétations. Aucune tradition n'est venue jusqu'à nous sur l'édifice qui s'élevait en cet endroit. A la vue des nombreux aqueducs, des bassins revêtus de marbre, des hypocaustes, on croirait y reconnaître des thermes. Les historiens de la ville de Vienne, et notamment Chorier, gardent le silence sur la nature de ces ruines, laissant à ceux qui devaient les suivre le soin d'interrroger le sol et de déterminer, par l'inspection des débris, à quelle espèce de monument elles avaient pu appartenir.

Le territoire de Vienne fut saccagé, en 736, par les

restauré, d'un *Voyage en Grèce et dans le Levant*, et de plusieurs ouvrages d'achitecture.

Sarrasins, qui brûlèrent les monuments et détruisirent cette partie de la ville, occupée aujourd'hui par le petit bourg de Sainte-Colombe.

En effet, ces ruines portent l'empreinte de la mutilation et non des seuls ravages du temps. La prodigieuse quantité de marbre dont le sol est rempli, offre de toute part des fragments brisés en menus morceaux.

Ce n'est que marbre, que porphyre, brèches de couleurs variées, dont les tables servaient de revêtement aux salles de ce vaste édifice. Ces matières inaltérables, ces masses que le temps ne fait que durcir, ont succombé sous les efforts d'une horde de barbares, et le soc de la charrue les soulève à chaque pas. Ces tables de marbre sont si nombreuses, qu'elles ont fait donner à l'enceinte qui les renferme le nom de Miroir, par les habitants de Sainte-Colombe.

Combien serait précieuse, pour l'archéologie de notre contrée, une recherche faite avec méthode! elle nous ferait connaître, par la trace des substructions, le périmètre de l'édifice, ses principales dispositions, et par leur similitude avec les monuments antiques qui nous sont connus, à quelle espèce ces ruines ont appartenu.

Déjà des statues en marbre de haute proportion et d'un beau travail, des fragments de bas-reliefs, des bronzes, des lampes, en ont été retirés et forment dans le musée de Vienne, dans le musée Michoud et dans la tour de Sainte-Colombe, une nombreuse collection. Quelques fragments font partie du musée lapidaire de notre ville, et une grande mosaïque orne le pavé de notre grande salle de tableaux.

Des découvertes plus nombreuses encore seraient le fruit de nouvelles recherches, si le sol compris dans l'enceinte de ces ruines était fouillé.

Les découvertes faites par le sieur Garon consistent en quatre galeries voûtées, dont trois parallèles entre elles ont vingt-quatre mètres de longueur sur quatre mètres de largeur.

Près d'un hypocauste, dont il sera parlé plus tard, est un escalier qui aboutit à la réunion de deux de ces galeries; la principale a son entrée formée par des jambages et un linteau d'un seul bloc.

Cette galerie et celles qui font suite sont dépourvues de lumière, et nulle part on ne reconnaît qu'il ait été ménagé des moyens pour les éclairer, à moins qu'on ne regarde comme devant remplir cet office quelques soupiraux plutôt faits pour aérer que pour leur donner de la lumière. Dans ces voûtes sont entassées des décombres, des débris de murailles, des revêtements de marbre, des fragments de frise et de chapiteaux, dont l'amoncellement s'élève jusqu'au sommet des voûtes.

Ces souterrains n'ont pu avoir de destination particulière, et n'ont dû servir qu'à assainir les salles supérieures, dont le pavé reposait sur un sol voûté. Un hypocauste, comme il a été dit, se trouve placé sur le sol supérieur, près de l'escalier par lequel on descend à ces souterrains.

Ce fragment, d'une intéressante conservation, a été pour nous l'objet d'une étude particulière. Nous y avons reconnu les divers compartiments qui se retrouvent dans les fourneaux antiques découverts aux thermes de Caracalla, à Rome, et à Vienne même, au lieu de Romestang. Ces derniers, qui n'existent plus, ont été mesurés par M. Mermet, membre de la Société royale des antiquaires de France, qui a bien voulu nous en communiquer les dessins.

L'hypocauste découvert par M. Garon est entièrement

en briques de 0m45 de longueur, 0m32 de largeur et 0m06 d'épaisseur. Il se compose d'un compartiment de un mètre de hauteur, 0m70 de largeur. La partie de sa longueur découverte est de deux mètres, le surplus, encombré, reste indéterminé.

C'est dans cet espace qu'était jeté le combustible; la fumée et la flamme étaient appelées par des tuyaux d'aspiration dans un autre compartiment de même étendue, et dont le plafond formé par des briques semblables à celles que l'on vient de découvrir, était supporté par deux rangs de colonnes également en briques de 0m20 de diamètre.

Le plafond de l'hypocauste était chargé d'une aire en béton de 0m35 d'épaisseur, recouvert par des dalles de marbre blanc. Autour de la salle placée au-dessus, était une suite de tuyaux en terre cuite, dont l'orifice présentait un parallélogramme de 0m11 de longueur sur 0m07 de largeur. Ces tuyaux étaient en contact les uns avec les autres, semblables à un jeu d'orgues et communiquant entre eux par une petite ouverture latérale. Ainsi rapprochés, ils tapissaient les parois de la salle; ils étaient recouverts par des dalles en marbre d'une mince épaisseur, et avaient tous leur naissance à la hauteur du plafond du fourneau. C'est par ces tuyaux que s'échappait le calorique dont l'hypocauste était rempli. Il échauffait aisément les revêtements en marbre du pourtour de la salle supérieure dont ils devaient élever la température à un haut degré.

Il est probable que cette salle était un *laconicum*, soit qu'elle ait fait partie d'un bâtiment des thermes, soit qu'elle ait dépendu d'un vaste palais renfermant dans son enceinte des salles de bains, et toutefois nous serions autorisés à penser que ces ruines sont celles de thermes et non d'un palais; les tuyaux de plomb qui y ont été trou-

vés, la multitude de canaux, les bassins pratiqués dans le sol et revêtus de marbre découverts dans la propriété Michoud, que déjà nous avions reconnus en 1826, justifieraient cette opinion. D'ailleurs, on sait que dans toutes les villes romaines on avait introduit les usages de la capitale, la ville de Vienne devait avoir ses thermes comme elle avait ses théâtres et ses amphithéâtres. L'hypocauste découvert au quartier de Romestang est un témoignage de l'existence de bains dans cette partie de la ville antique; le quartier de Sainte-Colombe, le Transtevère de Vienne, pouvait bien avoir les siens.

Tous les doutes se lèveraient bientôt, si les traces des murs étaient suivies et mises à découvert. Aucune localité ne présente plus de facilité que celle-ci : un sol de vaste étendue, sans habitation, et le voisinage d'un bourg où l'on trouverait tous les ouvriers nécessaires. Que de précieuses découvertes ne devrait-on pas attendre, si l'on donnait aux recherches faites par le sieur Garon un plus grand développement! On doit au zèle de son ardent explorateur la découverte de nouvelles ruines, lorsqu'on les croyait bornées à celles que renferme la propriété Michoud. Il a mis les archéologues sur la voie de découvertes plus importantes; mais les ressources d'un particulier peuvent rarement suffire, et bientôt peut-être ces recherches seront abandonnées. Fatal abandon! car il en résultera cette opinion que le sol a été entièrement exploré, que désormais on n'en doit plus rien attendre, et elles seront perdues sans retour.

M. le Préfet, Messieurs, vous a demandé votre avis sur le degré d'intérêt que mérite cette découverte; votre commission n'hésite pas à vous prier d'appeler sa sollicitude en leur faveur, vous sauverez de la destruction des monuments découverts chaque jour par les habitants, et presque

aussitôt détruits par eux; de ce nombre, il en est un que l'on doit à jamais regretter : c'est une mosaïque d'une grande étendue. Lors de sa découverte, le bruit s'en répandit bientôt à Vienne. La grandeur de cet ouvrage, l'intérêt du sujet et le mérite de son exécution attirèrent une foule de curieux. C'était le temps des récoltes, elles furent foulées aux pieds, dans des champs ouverts de toutes parts, et les cultivateurs, ne pouvant s'opposer à cette foule, brisèrent en une nuit cette mosaïque dont la conservation était demeurée intacte tant qu'elle fut ignorée, preuve de l'importance qu'il y a à recueillir promptement ces monuments à mesure qu'on les découvre.

Cette mosaïque, dont le dessin se voit dans l'ouvrage de M. Artaud, sur les mosaïques de Lyon et des départements méridionaux, représentait Achille reconnu à la cour de Lycomèdes; le fils de Pelée déguisé y paraît auprès de Déidamie et de deux de ses compagnes; au son de la trompe que tient Diomède, Achille s'est saisi de la lance qu'Ulysse avait placée parmi les présents qu'il destinait aux filles du roi, il l'agite, et il lui découvre ainsi le secret de son déguisement.

Déidamie, les bras élevés vers Ulysse, semble le supplier de ne pas dévoiler ce secret, tandis que les autres femmes s'enfuient frappées de surprise et d'effroi. D'autres tableaux représentent les bustes de Vertumne, Pomone, Némésis, Cérès et du dieu Pan. Les dessins variés de divers compartiments se font remarquer par l'élégance du style et l'éclat des couleurs.

Pour sauver de la destruction ces chefs-d'œuvre que le temps avait respectés, il n'est qu'un moyen, c'est de les enlever des mains de leurs possesseurs, qui n'en apprécient pas tout le mérite, en leur présentant en échange un peu d'or.

Le sol de Sainte-Colombe est une mine abondante, qui n'attend qu'un peu de travail et de persévérance pour donner les plus brillants résultats.

Nous avons relevé avec soin le plan général de ces ruines, ainsi que leurs élévations prises sur divers points. Nous avons dessiné plusieurs fragments recueillis par M. Garon, et qui ornent l'intérieur et les terrasses de la tour Sainte-Colombe.

Telles sont, Messieurs, les observations que nous avions à vous présenter; nous terminerons en exprimant ce vœu : Que le département fournisse au sieur Garon les moyens de donner une nouvelle extension à des recherches dont la science a de grands avantages à espérer.

Lyon, le 27 juin 1837.

E. Rey, A. Chenavard,

Rapporteurs.

ARMURIERS DE VIENNE

14e QUESTION. — RECHERCHER LES FAMILLES DES ARMURIERS DE VIENNE. — DRESSER LES PLANS DES MARTINETS AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES A L'APPUI.

Lorsque Rainiers li chevaliers adrois,
Qui s'en arma contre lui de menois;
Si le feri de l'espée Vienois.
Mort l'abati de son dextrier Norois,
Iceste Onor vos valuit Vienois.

(*Roman de Girard de Roussillon*, par Bertrand de Bar-sur-Aube. Édition de Reims, 1850, page 31.)

ÉTABLISSEMENT.

La Gère, qui ne tarit jamais et qui ne gèle par aucun froid, la sûreté des ports, la facilité des communications avec les grands centres qui permet d'amener les fers de Bourgogne et de Franche-Comté, peut-être bien aussi le bon air qu'on respire dans la ville, l'excellence des aliments de premier besoin et la variété des productions des campagnes environnantes, attirèrent dans Vienne des ouvriers qui durent s'occuper de la fabrication d'épées dont la renommée s'étendit bientôt au loin. Cette industrie devint florissante, et bientôt on construisit des martinets, non-seulement pour les lames d'épée, mais encore pour les couteaux, les affûts, tous les ouvrages en

acier et en fer; à côté se trouvaient aussi les fonderies de cuivre, et plus tard les fabriques d'ancres pour vaisseaux. Ces ateliers occupaient parmi leurs ouvriers des martineurs, des rabatteurs, des fourbisseurs, des aiguiseurs, etc.

Les lames d'épées fabriquées à Vienne étaient expédiées dans les grands centres pour y être montées et livrées au commerce.

Pour la provenance des aciers, nous trouvons dans le XVIIe siècle un manuscrit qui nous l'indique en ces termes : « Les aciers sont fabriquez d'éguise, lesquels estants raffinez, il en fault trois quintaulx pour faire deux quintaulx d'acier, et ainsy il doibt rester, après le raffinage, un quintal de fer ou crasse de fer.

« L'on prend des guises à la forge de Saint-Gervais et à la Grande-Chartreuse, qui sont les meilleurs et qui ne payent aulcun droict, estants tirez de la province.

« La plus grande quantité vient de la Bourgogne, qui poysent quinz à dix huict cents la pièce.

« Les aciers provenant de ces guises sont mis par petits carreaux en ballons qui poysent environ cent vingt livres. »

Malgré la renommée des armes de Vienne, ce n'est que vers le commencement du XVIe siècle que les registres consulaires en font mention.

La première indication de martinets est une reconnaissance de 1503, par laquelle noble Catherin Combe, tant pour lui que pour Philippe, son fils, reconnaît un moulin à papier et un *martinet* situés sur la rivière de Gère, à Vienne, qu'ils avaient acquis de noble Jacques de Miribel, seigneur de la maison forte de Malissolle.

En 1524, François Moleyron obtint de François Ier des lettres patentes le nommant *forgeur ordinaire des épées de Sa Majesté,* et l'exemptant de toutes tailles et sub-

sides. En 1597, nouvelles lettres patentes du roi Henri IV, en faveur de l'armurier Oréon de la Cour, ordonnant aux consuls « de le faire jouir des priviléges et exemptions dont jouissent les officiers de la cour ».

En 1579, M. de la Tour voulait faire construire un martinet à épées, près de la porte de Saint-Martin; les habitants du quartier dénoncèrent cette œuvre aux consuls comme devant leur être préjudiciable. Les consuls, après avoir examiné les pièces, reconnurent la dénonciation fondée et refusèrent l'autorisation de construction. M. de la Tour s'en inquiéta peu et établit son martinet.

MARTINETS DANS VIENNE.

Des cinq ou six qui existaient anciennement, le parcellaire de 1640 ne nous en montre que quatre, dont voici les confins :

1° MM. les chanoines du Chapitre de Saint-Maurice.

« Maison, magasin, moulin à bled et à huile, *martinet*, battoirs à chanvre, le tout joinct ensemble, siz à la paroisse de Saint-Severt, siz au milieu de la rivière de Gière, et jouxte la place du Carneve du matin, chemin neufz de bise; la rivière de Gière entre deux, Pont de Gière, du soir; ladicte rivière entre deux, maison de honneste Jehan Rebastel et sollée de Vincent Bonnardel et une petite ruelle tendant de la rue de Cuvière auxdicts artiffices de ventz, contenant le tout cent septante deux toyses et un trente sixiesme. »

2° Noble Jacques de Costaing, seigneur de Pusignan.

« Maison, *martinet*, battoir à chanvre, cour, jardin, et sollée, tout joinct ensemble, siz au faubourg de la paroisse

de Saint-Martin, jouxte la maison et jardin de Louis Mayet de matin; rivière de Gère, de ventz; maison de sieur Théode Picquet, de soir; rue tendant de la porte de Saint-Martin à celle de Servageot, de bize, contenant le tout, sans comprendre les battoirs à chanvre, lesquels sont siz sur la rivière de Gère, sept centz huict toyses faisant le tout une bicherée trois quarts et un quarante huictiesme. »

3° Noble Charles de Verdonnay, seigneur de Villeneufve.

« Moulin à blé, *martinet*, battoir à chanvre et cour, le tout joinct ensemble, siz au faubourg et à la paroisse de Saint-Martin, jouxte la rivière de Gère de matin, et de ventz et de soir; maison et jardin des hoirs Anthoyne Penet et une petite place, de bize, contenant le tout cent six toyses et demy. »

4° M. Corneille Sambein, conseiller à la cour des Aydes de Dauphiné.

« Maison, grand jardin, sollée, cour, moulin à blé, moulin à papier, *martinet à espé* et à fert, et battoir à chanvre, le tout joinct ensemble et siz au faulbourg de Pont-Evesque et à la paroisse de Saint-Martin, jouxte aultre maison dudict sieur conseiller Sambein du soir, une petite ruelle entre deux tendant du grand chemin de Grenoble à la rivière de Gère, ledict grand chemin tendant de Vienne audict Grenoble, de bize; terre d'Anselme Peyrieu, du matin, une autre petite ruelle entre deux tendant aussy dudict grand chemin de Grenoble à ladicte rivière de Gère, ladicte rivière de Gère, de ventz; lesquels artiffices sont siz au milieu de ladicte rivière de Gère, contenant la maison, moulin à blé et à papier et les martinets deux centz toyses et les cours deux centz septante huict toyses; le jardin, quatre bicherées trois quarts et un dou-

ziesme; les sollées, deux bicherées et un quart, revenant le tout à huict bicherées et un trente sixiesme. »

M. Sambein tenait une partie de cette propriété de la famille Faber.

Ces artifices ont été ravagés et ruinés par les inondation de la Gère, le 11 novembre 1636, en octobre 1679 et en février 1684.

En 1743, dans l'inventaire des archives départementales (B 2195), nous voyons une lettre du roi Louis XV « qui maintient Marie-Anne Paquet, veuve et héritière testamentaire de Claude Sambein, président en la cour des comptes du Dauphiné, dans la possession et jouissance des forges, fourneaux, martinets et artifices qu'elle avait sur la rivière de Gère, près de Vienne. »

CAUSES DE LA DÉCADENCE.

Les fabriques de lames d'épées de Vienne, qui avaient eu une grande renommée jusqu'au XVIe siècle, virent arriver les jours de décadence. « Les ouvriers se trouvant écrasés par le logement des gens de guerre qu'il fallait alors nourrir, et éprouvant chaque jour l'enlèvement, sans paiement, des objets qu'ils confectionnaient, prirent à regret le parti d'abandonner les rives de la Gère, et allèrent à la recherche d'une rivière qui présentât les mêmes avantages pour la trempe des métaux, et fût en même temps assez éloignée du passage des troupes, pour n'avoir plus à craindre les désagréments qui forçaient leur émigration. Ils arrivèrent sur les bords du Furens, et s'ils ne furent les fondateurs de Saint-Étienne, du

moins ils en accrurent considérablement l'industrie (1). »

Les droits de douane perçus sur le fer et les aciers étaient exorbitants; le 15 février 1622, une requête est adressée à M. de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, qui accorda les articles suivants :

« Item, que les guyses qui entrent dans ladicte ville pour estre faict de l'acier, ne payeront aulcune chose, puisque led. acier paye en sortant, et comme estoit observé au premier establissement de la douane;

« Item, que le fer et acier qui entreront pour estre employés à faire des lames d'espées, ne payeront aulcune chose à l'entrée, attendu que les lames payeront en sortant, demeurant néantmoins au choix du fermier de prendre une seule fois le droict, soit du fer et acier ou des lames, et ce à raison de vingt sols pour charge, suyvant l'ancienne pancarte. »

Ces dispositions n'eurent pas une longue durée, car, en 1645, les marchands piniers, ferratiers, martineurs et autres, se pourvurent à la Cour de Parlement et s'opposèrent à la vérification du bail de la douane, attendu qu'autrefois ils ne payaient les droits qu'en sortant, et qu'on voudrait les leur faire payer en entrant et en sortant. Ces artisans prièrent les consuls de prendre pour eux la cause en main, ce qui leur fut accordé par une délibération du 28 mars de la même année.

La fabrication des lames d'épées se perdait de jour en jour, non-seulement à Vienne, mais dans tout le Dauphiné; nous en avons la preuve dans un arrêt du Parlement qui, en 1649, approuva un traité fait par les fermiers des artifices à épées soit sur la rivière de la Fure, soit à Moirans, à Voiron et à Vienne, pour le rétablisse-

(1) Mermet, *Chroniques de l'arrondissement de Vienne.*

ment de cette industrie dans le Dauphiné. (Inventaire cité.)

En 1705, il n'existait plus que 3 armuriers, 4 fourbisseurs et un éperonnier.

Enfin, nous lisons dans un mémoire manuscrit sur les martinets, manufactures et moulins qui sont sur la petite rivière de Gère, la mention suivante ;

MARTINETS A FAIRE LAMES D'ÉPÉES.

« Des cinq ou six qui étoient sur cette riviève, il n'en reste plus qu'un, qui travaille rarement à blanchir de vieilles lames; ils ont tous cessé depuis que l'on a estendu les droits du tiers surtaux, qui est un droit de la douane de Lyon, appartenant à la ville, dans l'estendue de la province du Lyonnois sur les marchandises qui la traversent. Avant cet establissement, on faisoit quantité de lames d'espées que l'on envoyoit à Saint-Étienne pour y estre montez et payoient, pour la douane de Valence, quinze solz cinq deniers le quintal, suivant le septiesme article du tarif. Ainsi ces marchandises ne pouvantz supporter avec les droits de lad. douane sur des tiers surtaux, les marchandz de Saint-Étienne prirent le parti de faire construire des martinets chez eux; ç'a été l'unique raison qui a faict cesser les martinets de Vienne, ce qui porte un grand préjudice à M^rs les fermiers généraux en ce qui concerne la douane de Valence, parce que Vienne fournissait tout le royaume et les pays étrangers de lames d'épées .»

Depuis, cette industrie est toujours allée en déclinant, jusqu'au moment où elle fut entièrement perdue.

En 1793, on essaya cependant de rétablir quelques martinets, et le 20 septembre, en vertu d'un ordre donné au quartier général de la Ferrandière à Lyon, et signé Sébastien de la Porte et Dubois-Crancé, Jean-Gabriel-Alexandre Bourry fut autorisé à se rendre à Vienne et à Valence pour examiner dans lequel des deux endroits il serait plus convenable d'établir une fonderie. Les consuls firent valoir tous les avantages qui pourraient résulter de cet établissement à Vienne, par les prises d'eau, les bâtiments, la sûreté des abordages et surtout la facilité de se procurer soit du charbon, soit des fers de Bourgogne, de Franche-Comté et d'Allevard.

Le 13 octobre suivant, la municipalité fit de nouveau, dans un mémoire, ressortir tous ces avantages.

C'en était fait, malgré la pressante invitation des membres du Comité de salut public, les artifices ne purent être rétablis, et Vienne ne devait plus revoir les fabriques d'armes si florissantes autrefois.

En terminant, qu'il nous soit permis de remercier M. Bouvagnet père, membre du Conseil municipal de Vienne, de l'extrême obligeance qu'il a eue en nous communiquant ses dossiers manuscrits sur les armuriers de Vienne.

Nomenclature alphabétique des armuriers de Vienne.

Allard.—André Allard, drapier, marié à Marie Perret, dont :

Georges, qui devint armurier; il se maria, le 1er mars 1756, à Anne Morel, et en eut :

Claude, qui suit :

Michel, né le 18 janvier 1757.

Nicolas, né le 18 août 1758.

Claude Allard, armurier, marié à Marie Plantier, dont :

Pierre,

Claude-François, né le 6 octobre 1788.

Baron. — Floris Baron était émouleur d'épées, en 1562.

En 1580, les deux frères Antoine et Jean Baron étaient éperonniers; ils vendirent la boutique qu'ils possédaient à Jacques Pradon, armurier, qui la possédait encore en 1624.

Baroz. — Jean Baroz était armurier en 1680. Le 28 mai, il passa une reconnaisance de pension au profit de Pierre Mitalier, reçue Bugnon, notaire. (Archives de l'hospice.)

Baudrand. — Pierre Baudrand, armurier, était marié à Marie-Anne Bourgey, dont il eut :

François, décédé le 25 février 1746, à l'âge de 15 ans et demi.

Pierre Baudrand est mort le 12 mars 1759.

Benoit. — Barthélemy Benoît était fourbisseur en 1562.

Bérardier. — Jean Bérardier, armurier à Saint-Étienne, était marié à Isabeau Bouvard, dont il eut :

Antoine, qui devint coutelier à Vienne, et se maria le 10 juillet 1731, à Anne Gaillard.

Bernard (Pont-Évêque). — Claude Bernard, fondeur d'épées en 1593, était marié à Jeanne de Morat. Celle-ci fait son testament le 7 mai 1593. (Archives de l'hospice, B. 146.)

Bertrand.—Gabriel Bertrand, fourbisseur, était marié à Jeanne Vallet, dont il eut :

Françoise, née le 25 octobre 1632.

François, né le 9 juillet 1651.

Le 9 avril 1661, Gabriel Bertrand sous-loue à Antoine Lafond une portion de la maison qu'il occupe place Saint-Sévère.

En 1660, François Bertrand possédait maison et jardin dans la paroisse de Saint-Martin, joignant la maison de Philippe Quarre, de matin, rue d'Orouze, tirant de la porte de Saint-Martin à celle de Servageot, de vent; maison et jardin des hoirs Étienne Leusse, de soir, rochers de Montarnaud, de bize. (Parcellaire de Vienne, art. 796, p. 178.)

Blanchet. — Claude Blanchet était rabatteur de lames d'épées en 1580.

Blénoz. — N. Blénoz était émouleur de lames d'épées en 1580.

Blunat. — Pierre Blunat était armurier en 1640. Le 14 octobre, il passa un contrat avec les sieurs maire et administrateurs du grand Hôtel-Dieu de Vienne, pour apprendre l'état d'armurier à Reynaud Girard, enfant de l'hospice.

« L'an mil six centz quarante, et le quatorziesme jour du mois d'octobre, avant midy, pardevant moy, notaire et secrétaire de la ville de Vienne, soubzigné, et présentz les tesmoins soubzignés, s'est personnellement estably sieur Pierre Ranchon, maire du grand Hostel-Dieu de ladite ville et consul, lequel agréablement et de l'advis des autres sieurs consulz et administrateurs du dudit Hostel-Dieu soubzignés, et ensuitte de la conclusion prise ce jourd'huy dans le bureau desdits pauvres, a donné pour apprentif à M. Pierre Blunat, maître armurier, de ceste dicte ville, cy présent et acceptant pour luy apprendre par ledit Blunat ledit mestier d'armurier, comme il a promis et promet par ces présentes sans luy celer aucune chose en iceluy, à la charge et condition que ledit apprentif luy sera fidelle et obéissant en tout ce qui luy sera commandé ez choses raizonnables et sans que ledit sieur Ranchon, ses successeurs en ladite charge ou ledit Hostel-Dieu soit tenu ny obligé donner aucune chose audit Blunat, que d'entretenir de vestements et habitz convenables audit mestier ledit apprentif, pendant le temps et terme de quatre années à commencer de ce jour, pour lequel temps est passé le présent apprentissage et pendant lequel ledit Renaud sera nourry et entretenu aux dépens dudit Blunat en le servant comme ledit apprentif pourra faire fidellement comme sus est dit, et en donnant tant seulement par ledit sieur Ranchon un escu d'or pour estraines, lequel a esté tout présentement délivré audit Blunat et par luy retiré et d'iceluy s'en est contenté et quitte ledit sieur Ranchon et ses successeurs en ladite charge. Et pour l'observation de ce que lesdites parties ont soubmis et obligé ledit Blunat et Girard, tous et vingtz chacuns leurs biens présentz et à venir quelques qu'ilz ont soubzmis à touttes cours royalles delphinalles, bureau desdits pau-

vres, et chacune d'icelles seule, renon et clauses opportunes, formées par serment en bonne forme. Faict et passé dans la salle dudit bureau des pauvres de Vienne, en présence de Me Jean Riondet, procureur audit Vienne, et Catherin de Comberousse, clerc, tesmoins signés avec les parties, non ledit Girard, apprentif, pour ne scavoir escripre, anquis. Ont signé : Ranchon, maire de Vienne; L. Argoud, G. David ab: d: T:, P. Blunat, Paschal, adjoint des pauvres, Riondet, présent; Decomberousse, présent, et moy notaire et secrétaire recepvant, Voysin. (Archives de l'Hospice, série G. n° 147.)

En 1647, Noël Blunat possédait une maison et une saulée au faubourg de Pont-Évêque. (Parcell. n° 537, p. 83.)

Borelly. — Claude Borelly était forgeur de lames d'épées en 1574.

Bouillet. — Humbert Bouillet, dit Bombardon, martineur, était imposé à la taille pour une maison avec jardin, sis au fauboug Saint-Martin.

En même temps, Claude Bouillet était aussi imposé pour une maison sise à la paroisse de Saint-Martin; il la possédait encore en 1703.

En 1675, Julien Bouillet, faiseur de lames d'épées, était marié à Marie-Angélique Sornin, dont il eut :

Laurent, né le 14 janvier 1684. Ses descendants devinrent couteliers.

« Le 23e jour de septembre 1684 fut ensevely, dans l'esglise de Saint-Martin, Jean Bouillet, forgeur de lames d'espées, qui mourut le jour d'hier d'un coup d'espée au travers du corps, qu'un soldat du régiment de Vivonne luy donna le dix septiesme dudit mois. »

Bouvier. — Bernardin Bouvier était rabatteur de lames d'épées en 1659. Le 14 juillet, il sous-loue de Bonaventure La Bastie, bourgeoise de Vienne, une maison des dames de Sainte-Claire, située dans la paroisse de Saint-Martin de Vienne.

Brès. — Blaise de Brès était émouleur de lames d'épées en 1580.

Brocheton. — Pierre Brocheton, armurier, était marié à Catherine Bruyat, dont il eut :

Charles, né le 23 avril 1650.

Jacques, né le 5 mai 1652.

Isabeau, née le 28 mai 1655; elle se maria à Jacques Loriol, maître fourbisseur.

Le 1er juillet 1671, Catherine Bruyat, veuve de Pierre Brocheton, passe quittance à Pierre Bruyat, armurier, de la somme de cent livres pour vente du fonds d'armurier lui appartenant par le décès de son mari, et consistant en outils, canons de mousquets et autres accessoires, par acte reçu Me Michel, notaire.

Catherine Bruyat épousa en secondes noces Claude Royer, maître fourbisseur.

Bruyat. — Pierre Bruyat, maître armurier, marié à Justine Ollier, dont il eut :

Justine, décédée le 2 juillet 1664.

Jean, né le 4 mars 1663.

Sébastienne, née le 13 février 1664.

Catherine, née le 25 janvier 1666.

Joseph, né le 6 septembre 1668.

Françoise, née le 11 février 1671.

Marie, née le 7 novembre 1679.

Jean-Baptiste, né le 28 septembre 1682, décédé le 6 novembre 1693.

En 1705, Henri Bruyat était armurier.

Bruyère (Saint-Ferréol). — Guillerme Bruyère était fourbisseur en 1500. Il était neveu de Barthélemy Frojon, aussi fourbisseur. (Archives de l'Hospice, B. 114.)

Buffard (Saint-Martin). — Gabriel Buffard était fourbisseur en 1557. Il était marié et avait trois enfants. (Archives de l'Hospice, B. 121.)

Calcat. — Claude Calcat était émouleur de lames d'épées en 1580.

Chaboud (Saint-Martin). — André Chaboud était émouleur de lames d'épées en 1542. Le 3 février, il alberge à Jacquemet Vison de Septème, une terre, un bois audit lieu, terroir de Montmain. (Archives de l'Hospice, B. 22).

Chabroz. — Antoine Chabroz était fourbisseur en 1580.

Champin. — Pierre Champin, forgeur de lames d'épées, était marié à Isabeau Charrier, dont il eut :

Marie, née le 1er janvier 1675.

Charneye. — Claude Charneye était armurier en 1609.

Charron. — Alexis Charron Muzinier était faiseur d'épées en 1672. Par acte reçu, Me Michel, notaire, le 24 février 1672, ledit Charron Muzinier s'engage à

prendre, pendant un an, comme ouvrier armurier, François Monnet, armurier.

« L'an mil six cents soixante et douze, et le vingt quatriesme jour du mois de febvrier, appres midy, s'est personnellement estably honn. Alexis Charron Muzinier, maître faiseur d'espées de Vienne; lequel, de son gré, pour luy et les siens, a affermé, comme par ces présentes il afferme François Monet, aussi faiseur d'espées dudit Vienne, icy présent et acceptant, pour travailler aux espées et icelles esmouler pour ledit Muzinier, pendant une année commençant au premier jour du prochain mois de mars et à semblable jour finissant, et pendant ledit temps ledit sieur Monet travaillera de son pouvoir pour ledit Muzinier à esmouler les espées, pour raison de quoy ledit Muzinier luy payera un sol pour chaque espée qu'il esmoulera ainsi qu'il promet faire à proportion du travail comme aussi de luy payer pour estraines à la fin de ladite année la somme de vingt deux livres, et au moyen de ce ledit Monet ne pourra quicter le travail dudit Muzinier pendant ledit terme, à peine de tous despens, dommages et intérêts. Le tout faict soubz les promesses et obligations, soubmissions, renonciations et clauses à ce requises et nécessaires jurées en forme. Faict et récité audit Vienne, dans la maison dudit Muzinier, en présence de messire Antoine Recourdon, prebstre incorporé de Saint-Maurice dudit Vienne, et de Jean Coindat, rabatteur d'espées dudit Vienne, tesmoins requis. Ledit sieur Recourdon a signé avec ledit Muzinier, non ledit Monet ni ledit Coindat, pour ne savoir, enquis et requis. — Alexis Charron, Recourdon, et moy, notaire recepvant, Michel. (Étude de M. Fougerolles, notaire.) »

CHASTEL (Pont-Évêque).

Antoine Chastel, dit Jacquemard, était forgeur d'épées en 1553; M. Guy de Maugiron, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur d'Ampuis, Beauvoir, Montléans, Meyrieu et Leyssin, confesse avoir reçu dudit Chastel la somme de 200 livres tournois sur l'arrentement que ledit seigneur lui a fait du martinet qu'il possède à Pont-Évêque.

« L'an mil cinq cens cinquante troys, et le huictiesme jour du moys de mars, pardevant le notaire royal delphinal soubsigné et en présence des tesmoingtz soubz nommez, estably et constitué en sa personne, messire et puissant seigneur messire Guy de Maulgiron, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur d'Ampuys, Beauvoir, Montléans, Meyrieu et Leyssin, lequel sachant de son bon gré, pure et franche voulenté, sans contraincte, confesse avoir heu et receu de Anthoine Chastel, dit Jacquemard, fourgeur d'espées, présent et acceptant, assavoir : la somme de deux cens livres tournois en laquelle et plus grande somme il est tenu audit seigneur, à cause de l'arrentement faict par ledict seigneur audict Chastel, à cause de son martinet de l'Ouvre, situé sur la rivière de Gière lez Pont-Évesque, et en déduction de plus grand somme et de laquelle somme en acquicte et quicte ledit Chastel et les siens, avec promesse de jamais en demander aulcune chose. Promectant ledit seigneur constituant par ses foy et serement preste sur les sainctz evangilles de Dieu, manuellement touchez et soubz obligations de tous et un chacuns ses biens quelzconques, tout à ce que cy-dessus et après est escript avoir agréable, ferme, stable et non au contraire, soy soubmectant à toutes cours royales delphinales, supériorité, ressort et commune de Vienne. Renonçant à tous droicts par lesquelz il pourroit venir au contraire. Faict et passé à Vienne, en

la maison dudit seigneur, ès présence de noble Loys de la Toron, secrétaire, du sieur Michel de Villeneuve, docteur en médecine, et Lyonet des arts, serviteur dudit seigneur, tesmoingtz, et moy, notaire royal delphinal soubzsigné recepvant. Signé : Savignieu.

CHAZET. — Jean Chazet était martineur en 1580.

CHENAVIER. — Antoine Chenavier, faiseur de lames d'épées, était marié à Marie Régis, dont il eut :

Anne, née le 6 février 1677.

« En 1661, Antoine Chenavier possédait une maison, sise dans la paroisse de Saint-Martin, joignant la maison des héritiers de Claude Châtaignier de matin, grande rue de Cuvière, tendant du pont de Gère au pont de Saint Martin de vent; maison des héritiers d'Antoine Ginet de soir, rivière de Gère de soir. » (Parcel., art. 599, p. 134.)

CHÈZE. — Pierre Chèze était fourbisseur en 1577. Par acte reçu Me Savignieu, notaire, le 4 octobre 1577, François Tollin, affaneur à Bonnefamille, reconnaît devoir à Pierre Chèze, fourbisseur à Vienne, la somme de cinq livres tournois pour vente d'une épée et un poignard avec fourreaux.

« L'an mil cinq cens septante sept, et le quatriesme jour du mois d'octobre, pardevant le notaire royal dalphinois soubzigné et en présence de tesmoingtz soubz nommés, s'est personnellement estably en sa personne, Fran. Tollin, affaneur, habitant à Bonnefamille, mandement de Follavier, lequel scacchant de son bon gré, pure et franche volonté, sans contrainte, lequel confesse debvoir et estre tenu payer à Pierre Chèze, forbisseur de Vienne,

absent, et moy notaire soubzigné stipulant et recepvant pour luy et les siens, assavoir la somme de cinq livres tournoiz, et ce, pour raison et à cause de vendition et expédition d'une espée et poignard avecq les fourreaulx, qu'il confesse avoir en sa puissance, et laquelle somme de cinq livres tournois, ledit Tollin a promis et promect payer audit Chèze ou les siens, à la feste de Saint-Martin prochain à peine de tous dépens, dommages et intérestz en sa mayson d'habitation et à sa prière de requeste, a estably en sa personne Glaude de la Varochère du lieu de Sainct-Georges d'Espéranche, lequel, pour et au nom dudit Tollin est constitué plaige, caution et principal payeur envers ledit Chèze au terme susdit, et ledit Tollin promect en garantie et de somme ledit Claude de la Varochère, envers tous ce qu'il appartiendra et de tous despens, dommages et intérêtz. Pour ce faire se sont soubmis et soubmectent ledit principal et caution et chascung deulx seul sans division des discussions, leurs corps et biens a touttes les cours royalles dalphinoises, supériorité, ressort et commune de Vienne, ordinaire dudit Sainct-Georges et Fallavier et à une chascune d'icelles promesses jurées en tous formes, renonce à tous droitz. Faict et passé à Vienne, dans la bouticque de moy notaire soubzigné, en présence de Jean Clugnet, clerc, et François Mollin, sergent ordinaire dudit Vienne, tesmoingtz soubzignés et non le principal et caution, car ne sçait.

« Clugnet, j'ay esté présent Mollin. Moy notaire recepveur Savignieu. »

Claude. — Jean Claude était armurier en 1651.

Coindat. (Saint-Sévère). — Claude Coindat était forgeur de lames d'épées en 1575.

Jean Coindat, rabatteur de lames d'épées, était marié à Marie Malachais; il en eut :

Françoise, née le 7 juillet 1675.

Guillaume Coindat, forgeur de lames d'épées, était marié à Laurence Maret, dont :

Antoinette, née le 19 octobre 1705.

Alexis Coindat était forgeur d'épées en 1704.

« En 1647, Antoine Coindat possédait une maison dans la paroisse de Saint-Sévère, joignant la rue de l'Éperon, tendant du pont de Gère au pont de Saint-Martin, de vent; maison dudit Coindat, de matin; rivière de Gère de bise, maison de Jean Rebatel de soir. (Parcel., pp. 31, n° 206.)

« Il possédait une autre maison et un chazal dans la même paroisse, joignant la grande rue de Cuvière de vent, maison de Jean Pichat, de matin; rivière de Gère de bise; autre maison dudit Coindat, de soir. (Parcel., n° 206.)

« Il possédait aussi une maison dans la paroisse de Saint-Martin. Elle avait pour enseigne les *Trois chapeaux rouges*. (Parcel., p. 133, n° 859.)

Collet (Saint-Sévère). — Antoine Collet était piquier en 1605. (Arch. de l'Hospice, B. 32.)

Colombat (Saint-Martin). — Claude Colombat, rabatteur de lames d'épées, marié à Françoise Chazal, dont :

Jean, marié le 27 novembre 1677 à Olympe Arnaud.

Condraz. — Antoine Condraz était martineur en 1609.

Corday ou Courday (Saint-Martin).

« En 1660. Les hoirs de Antoine Corday ou Courday

possédaient un jardin, sis en la paroisse de Saint-Martin, joignant la Grande-Rue tendant de la porte de Saint-Martin à celle de Servageot, de matin et de vent; maison et jardin de Benoît Boissat, de soir; roches de mont Arnaud de bise. (Parcel., art. 806.) Ils le possédaient en 1646. (Parcel., p. 126, art. 815.)

Denis Corday était maître faiseur de lames d'épées en 1675.

Charles Corday, forgeur de lames d'épées, marié à Françoise Salomon, dont il eut :

Jeanne, décédée le 29 février 1686, agée de 3 semaines.

Marie, née le 21 juin 1687.

Marie, née le 9 avril 1689.

Jean, né le 25 avril 1693.

Laurence, né le 3 avril 1605.

Coupelin (Saint-Martin). — Barthélemy Coupelin était forgeur d'épées en 1570. Il reconnaît un servis d'une coupe de froment au profit de l'Hôtel-Dieu. (Arch. de l'hospice, B. 129.)

Cullin. — Guillaume Cullin, fourbisseur, est nommé portier à la porte du Rhône, le 2 février 1570. (Registres consulaires).

Curtet. — Pierre Curtet était émouleur d'épées en 1582 et était marié à Florie Pontrequin. (Arch. de l'hospice, B. 143.)

Cuzin. — Étienne Cuzin était martineur en 1609.

Dagan. — Jean Dagan était émouleur d'épées en 1580.

DESGRANGES. — Jacques Desgranges était fourbisseur en 1560. Le 26 octobre 1561 il passe une obligation de 20 livres au profit de l'Hôtel-Dieu. (Arch. de l'Hospice, B. 70.)

DESVIGNES. — Jean Desvignes était fourbisseur en 1562.

« Quand le camp fust entré, on me sacquagea ma boutique de dix espées tant dorées que coloriées et de six dagues et de trois allebardes valiant 50 liv. » (Archives municipales.)

DEVUN (Saint-André-le-Bas). — Jean Devun, dit Vilaron, est nommé, le 9 juin 1725, syndic des arquebusiers pour percevoir le droit de joyeux avénement sur les arts et métiers de Vienne. Marié à Claudine Tivy, il en eut :

Marguerite, née le 24 février 1724.

Anne, née le 26 mai 1726.

DIJON (Saint-Martin).

« En 1660, Pierre Dijon possédait au faubourg et paroisse de Saint-Martin une maison joignant le jardin et la maison de Claude Pascal, de matin; les maisons de Jean Henry, de bise et de soir; une ruelle entre deux; chemin de Vienne à Grenoble, de vent. (Parcel., art. 2581, p. 281.)

« Il possédait aussi un jardin contenant 26 toises (art. 2582; page 281).

« Il les possédait déjà en 1647. (Parcel., p. 78, n°s 503 et 504.)

Claude Dijon, émailleur d'épées, marié à Marguerite Georgin, dont il eut :

Marie, née le 18 juillet 1683.

Marguerite, Geneviève, jumelles, nées le 25 février 1686.

Antoinette, née le 12 octobre 1690.

Jean Dijon, forgeur de lames d'épées, marié à Magdeleine Vellay, dont :

Jean, né le 17 décembre 1707, qui suit :

Laurence, née le 30 mai 1709, décédée le 14 juin 1712.

Marguerite, née le 15 février 1712.

Isabeau, née le 27 mars 1714.

Louise Drevonne, née le 16 janvier 1716.

Anne, née le 13 janvier 1717.

Françoise, née le 16 décembre 1719.

Joseph, né le 5 décembre 1721.

Jean Dijon, forgeur d'acier, marié le 2 août 1729 à Magdeleine Trouillon, dont il eut :

Élisabeth, née le 30 avril 1730.

Magdeleine, mariée le 18 février 1765 à Joseph Fayard, marchand au Péage-de-Roussillon.

Autre branche.

Jean Dijon, forgeur d'acier, marié à Marie Massard, dont :

François, forgeur d'acier, marié le 10 septembre 1717, à Anne Astier.

N., mariée à Jean Brissaud, martineur.

Doron. — Jean Doron était rabatteur de lames d'épées en 1640. Le 4 juin, il prend en apprentissage Joseph Bouillet, enfant de l'hospice. (Archives de la charité.)

Joachim Doron, maître ouvrier de forges, marié à Jeanne-Baptiste Mognot, dont :

Jean, né le 11 juin 1737, qui suit.

Marie, née le 15 avril 1739.

Françoise, née le 7 mai 1742.

Ennemond, décédé le 9 juin 1743, âgé de 10 ans.

Thérèse, mariée le 17 juillet 1744 à Pierre Puzin, affineur d'acier.

Jean Doron, affineur d'acier, marié à Jeanne Bertougne, dont :

Joseph, né le 20 février 1759.

Ducoin (Pont-Évêque). — Antoine Ducoin était maître forgeur de lames d'épées, en 1657.

Le 8 septembre, il sous-loue de Jean Boissat, marchand à Vienne, rentier de Françoise de Fillon, veuve de Pons de la Porte, les artifices qu'elle possédait au faubourg de Pont-Évêque sur la rivière de Gère.

« L'an mil six centz cinquante sept, et le huictiesme jour du mois de septembre, après midy, pardevant moy notaire royal dalphinal héréditaire de Vienne soubzigné et présentz les tesmoingtz soubzignés, s'est estably en personne sieur Jean Boissat, marchand de ladite ville de Vienne, lequel de son gré pour luy et les siens en qualités de rentier de demoiselle Françoise de Fillion, veuve de noble Pons de la Porte, d'une partie de ses artifices situés au Pont-Evesque, sur la rivière de Gière, a soubz arrenté et à ce tiltre remis à honnête Anthoyne Ducoing, maître forgeur de lames d'espées dudit Pont-Évesque cy-présent et acceptant, ascavoir le grand martinet dudit Pont-Évesque deppendant de l'arrentement dudit sieur Boissat avecq le jardin y joignant, ensemble la chambre qui est au-dessus de la bouticque ou ledit sieur Boissat tient les assiers, ainsy que le tout se contient et comporte pour en jouir par ledit Ducoing pendant le temps et terme de trois années ja commencées à la feste de sainct Jean-Baptiste dernier et à semblable jour finissant, et ce moyennant le prix et somme pour chacune année de trois

centz livres payables par ledit Ducoing audit sieur Boissat, quartier par quartier, le premier commençant à la Sainct-Michel prochain venant, et ainsy continuant d'année en année jusques à fin dudit arrentement, pendant lequel ledit Ducoing y usera et versera en bon père de famille sans y user d'aulcunes malversations ny détériorations, ains rendra le tout au mesme estat, bonté et valleur qu'il luy sera remis, et se chargera à cest effect ledit Ducoing de tous les outils et autres choses qui luy seront remises par ledit sieur Boissat dont invantaire sera faict par le notaire soubzigné à la première requisition de l'une desditz parties. Ne sera tenu ledit Ducoing faire aulcune réparation dans les choses sus soubz arrentées excédant la somme de vingt solz fort et excepté celles ausquelles les rentiers de semblables artifices sont tenus, et cas advenant que par inondation d'eau ou autrement ledit grand martinet vint à cesser de travailler plus de douze jours continuelz, audit cas sera tenu le sieur Boissat de rabattre à proportion sur le susdit prix audit Ducoing. Ainsy convenu et accordé entre lesdites parties, qui ont promis d'avoir le tout à gré, ferme, stable, observer, maintenir par ledit Boissat comme il sera mainctenu par ladite dame de la Porte et bien payer par ledit Ducoing aux termes susditz à peyne respective de tous despens, dommaiges et intérestz, obligeantz, pour ce tous vingtz chacungz leurs biens meubles, immeubles, présentz et advenir quelconques et propres corps dudit Ducoing à tenir prison comme deniers royaux submissions à touttes cours royalles dalphinalles ordinaires des parties renoncés et autres clauses à ce requises et nécessaires jurées en forme. Faict audict Vienne dans l'étude de moy dict notaire en présence de noble François Guérin, advocat en la Cour des aydes et finances de Dauphiné et honneste François Bouchet, maistre tailleur

d'habitz, tous dudit Vienne, tesmoingtz signés avecq ledit sieur Boissat, nomme ledit Ducoing pour ne scavoir enquis.

« Boissat, Guérin et Garin, notaire recepvant. » (Minutes de M. de Fougerolles.)

Le 11 septembre 1657, il s'associe avec Pierre Pascal, faiseur de lames d'épées, pour la fabrication.

« L'an mil six centz cinquante sept, et le vinziesme jour du mois de septembre, avant midy, pardevant moy notaire royal dalphinal héréditaire de Vienne, soubzigné et présentz les témoingtz soubzignés, s'est personnellement estably honneste Anthoyne Ducoing, maistre faiseur de lames d'espées du Pont-Évesque, lequel de son gré, pour luy et les siens en qualité de soubz rentier de sieur Jean Boissat, rentier du grand martinet à lames dudict Pont-Évesque appartenant à Madame de la Porte, a associé et mis en part, comme par ces présentes il associe et met en part audit soubz arrentement audit Pierre Pascal aussy faiseur de lames dudit Pont-Évesque, cy présent et acceptant et ce pour le temps et terme contenu au contrat de soubz arrentement receu par moy dict notaire, le huictiesme dudit mois, dont lecture leur a esté faicte de mot à autre et ce pour payer le prix du soubz arrentement et faire valloir et travailler dans ledit martinet ensemblement à moitié de tous proffictz et pertes qu'il plaira à Dieu leur envoyer et aux conditions suivantes, scavoir que ledit Pascal sera tenu, comme de ce faire il promect, de payer toutte la moulure des lames qui se fabriqueront dans ledit martinet et ledict Ducoing toutte la rabatture, bien entendu que le tout sera payé par moytié esgallement par lesdicts associés et dont ilz compteront fidellement tous les mois ensemble et pour ce qui concerne la soudure et marcure desdictes lames ensemble les estraynes dont nommé

Georges Barrail soudeur, qui s'est affermé avecq ledit Ducoing sera payé par moytié et daultant que le fils dudict Pascal est rabatteur, il ne luy sera payé aulcunes estraynes en considération de ce que ledict Ducoing sera tenu de payer celles qu'ilz donneront à lesmolleur qui travaille avecq ledict Pascal, et cas advenant que lesdicts associés ne se puissent accommoder ensemblement, ils prendront des maistres pour régler les différents qui pourroyent survenir entre eulx, et ou lesdits maistres ne les pourroyent régler, il leur sera permis de se séparer dans une année sans prétendre aulcungz dommages ny intérestz les ungz contre les autres. Ainsy convenu et accordé entre les parties qui ont promis le tout avoir à gré, observer, maintenir et accomplir et ny contrevenir directement ny indirectement à peyne respective de tous despens, dommages et intérestz, obligeans et soubzmectans pour ce tous et ungz chacungz leurs biens présentz et advenir quelzconques et propres corps à tenir prison comme pour deniers royaulx à touttes cours royalles dalphinales ordinaires des parties, renoncées et aultres clauses à ce requises et nécessaires jurées en forme. Faict et passé audit Vienne, étude de moy dict notaire en présence de Claude Bourdon, praticien, et honneste Claude Fournaz, aussi faiseur d'espées dudit Vienne, tesmoingtz signés, non les parties pour ne scavoir enquis.

« Bourdon, T. Fournas et Garin, notaire recepvants. » (Minutes de M. de Fougerolles).

Le 11 septembre 1657, il afferme Louis Champin comme émouleur de lames d'épées.

« L'an mil six centz cinquante sept, et le vinziesme jour du moys de septembre, avant midy, pardevant moy notaire royal dalphinal héréditaire de Vienne, soubzigné et présentz les tesmoingtz soubzignés, se sont personnélle-

ment establys, Louis Champin, esmolleur d'espées, et Jacques Pascal, rabatteur aussy d'espées, tous deux du Pont-Évesque. Ledict Pascal procédant en tant que de besoing de l'autorisation d'honneste Pierre Pascal, son père, icy présent, et à l'effect des présentes lauthoriser, lesquels de leurs grez se sont affermez comme ilz s'afferment à honneste Anthoyne Ducoing, maistre faiseur de lames aussy dudit Pont-Évesque, cy présent et acceptant, à scavoir de le servir ledict Champin en qualité desmolleur et ledict Pascal de rabatteur de lames pendant le temps et terme d'une année ja commencée à la feste de Saint-Jean-Baptiste dernier et à semblable jour finissant aux estraynes audict Champin de quarante cinq livres et douze solz pour chasque douzaine de lames quil esmoulera bien et deuement payables lesdits estraynes quartier par quartier et lesdits douze solz par douzaine à proportion de travail, et quand audict Jacques Pascal, il n'aura ny pourra prétendre aulcunes estraynes en considération du contract de société fait entre ledict Ducoing et ledict maistre Pierre Pascal, son père, ce jourd'huy receu par moy dict notaire, ains seullement douze solz pour chacune douzaine de lames qu'il rabattra bien et deuement et sans que lesdicts Champin et Pacal puissent absenter ny discontinuer le service dudict Ducoing pendant ledit temps ny saffermer ailleurs pour quelle cause et occasion que ce soit, mesme au privillege destre maistre auquel ilz renoncent expressément, sans laquelle réserve ledict Ducoing ne les aurait affermés. Ainsy convenu et accordé entre lesdites parties qui ont promis le tout observer, mainctenir, accomplir et ny contrevenir directement ny indirectement à peyne respective de tous despens, dommages et intérestz, obligeans pour ce tous et ungz chacungz leurs biens et propres corps desdicts Champin et

Pacal à tenir prison, subsmissions à toutes cours royalles dalphinalles ordinaires des parties, renonce et autres clauses à ce requises et nécessaires jurées en forme. Faict audit Vienne, estude de moy dict notaire en présence de Claude Boudon, praticien, habitant à Vienne, et honneste Claude Fournas maistre faiseur de lames, aussy dudit Vienne, tesmoingtz signés avecq ledict Jacques Pascal, non les autres pour ne scavoir enquis.

« Jacques Pascal, Bourdon, C. Fournas, et moy dict notaire soubzigné recepvant, Garin. » (Minutes de M. de Fougerolles.)

Le 25 novembre 1658, il passe avec Jean Boissat l'inventaire des outils du martinet à épées de Mme veuve Pons de la Porte.

« Premier. S'est trouvé dans ledit martinet une grosse enclume de soudeur avecq une paille au milieu.

« Item, une autre grosse enclume de soudeur où le forgeur faict les pointes.

« Item, une enclume à dresser les lames, pesant nonante une livres, de peu de valeur.

« Item, une enclume de rabatteur, pesant soixante trois livres avecq une mise bonne.

« Item, une autre enclume de rabatteur.

« Item, une autre enclume pour faire lames à escorce, pesant quarante six livres.

« Item, trois tacs à chevallie.

« Item, deux tacs à dresser les lames, pesant quarante huict livres.

« Item, un tac à rompre lassier, pesant quinze livres.

« Item, trois tenailles à tremper les lames.

« Item, trois tenailles pour le soudeur.

« Item, un cure feux, une broche pour servir au soudeur.

« Item, deux bernards et deux martelles pour les esmolleurs et trois marteaux d'abatteur, deux d'assier, l'un diceulx de peu de valeur.

« Item, un martelet à dresser les lames et un piasson à percer les moustardeaux.

« Item, un siseau pour le soudeur.

« Item, un marteau à rompre lassier.

« Item, une masse de rabatteur pesant six livres et demie.

« Item, une coinette pour le soudeur.

« Item, trois broches, deux servant pour le rabatteur et une pour le soudeur.

« Item, un rouet garny de quarante-une livres de fert.

« Item, quatre fert et quatre boîtes servant aux moutardeaux.

« Item, une ape de fert neufz pour les meulles et deux pour la catelle.

« Item, les rouages sont garnys de leurs liens et turillons.

« Item, quatre estampes et un tour de peu de valeur.

« Item, deux touvières de cuivre au mesme estat que ledit sieur Boissat les a receus de ladite dame de la Porte, inséré dans l'inventaire ja faict desdicts outils.

« Item, deux paires soufflet, en bon estat.

« Item un manche de maliot garny de toutes ses ferrures.

« Item, trois clavettes pour tenir les aix de la meulle.

« Item, trois aix servant aux esmolleurs.

« Item, deux petites catelles de peu de valleur.

« Item et finalement, une enclume vieille, assez en bon estat, pesant septante huict livres, et un maliot pesant vingt-sept livres, lesquels enclume et maliot ont esté mis audit martinet par dame Marguerite Parron, veufve de

sieur Claude . . . . . à laquelle il doibt estre rendu au mesme estat à la fin du susdit arrentement.

« Tous lesquelz outils ledit Ducoing confesse avoir receu à la forme contenu audit inventaire et promect yceulx rendre au mesme estat à la fin de son soubz arrentement audict sieur Boissat et à ladite dame Parron, à peyne de tous despens, dommaiges et intérestz, obligeant pour ce tous et ungz chacungz ses biens présentz et advenir quelconques, propres corps à tenir prison comme pour deniers royaulx, subzmettions à touttes cours, renoncés et autres causes à ce requises jurées en forme. Faict et stipulé audit martinet ce vingt-cinquiesme novembre mil six centz cinquante-huict, en présence de honneste Pierre Pascal, maistre esmolleur de lames d'espées, et honneste Claude Bouvier, maistre rabatteur de lames d'espées, tesmoings convenus par les parties. Signé ledit Bouvier, avecq ledit sieur Boissat et non les autres pour ne scavoir enquis.

« Claude Bouvier, — Boissat, — et Garin, notaire recepvant. » (Minutes de M. de Fougerolles.)

Antoinet et Renoît Ducoin possédaient, en 1660, le logis de la Cornemuse, Pierre Gandil en a été chargé le 28 décembre 1697.

Duport. — Philippe Duport, émouleur d'épées en 1586, avait deux filles qui furent élevées dans l'Hôtel-Dieu. (Archives de l'Hospice, B. 144.)

Dupuis. — Pierrre Dupuis était faiseur de lames d'épées en 1658.

Favier. — Claude Favier était martineur en 1609.

FORESSIER. — Pierre Foressier était martineur en 1580.

FOURNEAU. — I. Jean Fourneau, maître armurier, marié à Isabeau Clapisson, dont il eut :

Magdeleine, mariée le 17 août 1670 à Pierre Collomb, marchand tanneur.

François, né le 20 novembre 1650.

Antoine, né le 21 juillet 1652.

Françoise, née le 1er mars 1654.

Jean, né le 20 mai 1655.

François, né le 11 février 1657.

Jean, né le 19 mai 1658.

II. Jean Fourneau, fourbisseur, marié à Ennemonde Tespa, dont :

Jean-Baptiste, marié le 9 février 1712 à Marie Bruyat, fille de Pierre Bruyat, maître armurier, et de défunte Justine Ollier.

Marie-Philippe, née le 18 décembre 1692.

Benoîte, née le 6 décembre 1693.

« En 1660, les hoirs de Jean Fourneau possédaient une maison et cour, servant de jardin, sises au faubourg et paroisse de Saint-Martin, joignant la maison des hoirs Jacques Rousset, de matin, place de l'Affuterie, de vent et bise, contenant 50 toises et demie. Ils la possédaient déjà en 1647.» (Parcel., p. 134, art. 860.)

FROJON (Saint-Ferréol).— Guillaume Frojon était fourbisseur en 1468; il eut pour fils :

Barthélemy Frojon, aussi fourbisseur, marié à Marguerite N. (Archives de l'Hospice, B. 114.)

GASCON (le). Antoine le Gascon était fourbisseur de lames d'épées en 1649.

GERIN ou GIRIN. — Antoine Gérin était forgeur de lames d'épées en 1676. Marié à Louise Pascal, il eut :

Jean, forgeur de lames d'épées et qui plus tard devint maître de forges, marié le 30 janvier 1703 à Anne Plantier ; il en eut :

Joseph, né le 25 octobre 1703.

Françoise, née le 23 avril 1706, décédée le 20 septembre 1726.

Catherine, née le 15 février 1708, décédée le 12 novembre 1708.

Jeanne, née le 7 mars 1710.

André, né le 27 août 1711.

Claude, né le 19 juin 1713.

Louis, né le 9 mai 1715, qui suit.

Jean-Baptiste, né le 17 septembre 1717.

Joseph, né le 20 février 1721.

Jean-François, né le 6 août 1722.

Antoine, né le 30 août 1725.

Antoinette, née le 9 juin 1729, décédée en bas âge.

Louis Gerin, affineur d'acier et maître de forges, marié le 11 janvier 1734, à Anne Mignot dont :

Anne, née le 1er septembre 1734, décédée en bas âge.

Jean, né le 19 juin 1735, décédé en bas âge.

François, né le 21 mai 1736, décédé en bas âge.

Anne, née le 4 octobre 1737.

Anne-Joseph, né le 9 février 1739, décédé en bas âge.

Pierre, né le 7 février 1740.

Anne, née le 15 décembre 1741.

Claude, né le 18 septembre 1743.

Alexis.

Pierre, qui suit.

Jean-Louis, né le 23 décembre 1749, décédé le 26 mai 1771.

Pierre Gerin, affineur d'acier, marié le 10 janvier 1769 à Catherine Ollagnier, dont :

Marguerite, née le 30 janvier 1771.

Pierre, né le 9 février 1774.

Magdeleine, née le 2 septembre 1775.

Louis, né le 30 décembre 1777.

Jean-Louis, né le 22 décembre 1779.

Mathieu, né le 31 décembre 1781, décédé le 10 février 1786.

Pierre, né le 10 octobre 1784.

François, né le 29 août 1786.

Deuxième branche.

Jean Girin, affineur d'acier, marié à Marie Poyet, dont :

Ange-Joseph, né le 10 mai 1748.

Louis, né le 26 octobre 1749.

Anne, née le 24 mai 1751, décédée âgée de 12 ans.

Marie-Anne, née le 11 mai 1753, mariée le 18 août 1771 à Michel Charreton, drapier.

Justine, née le 23 mai 1754.

Vincent, né le 5 août 1756, décédé à l'âge de 4 mois.

Françoise, née le 21 février 1758.

Reine, née le 27 mars 1759.

Marie-Anne, née le 23 mars 1761.

Marie-Anne, née le 13 novembre 1763.

Giraudier (Saint-Martin). — Claude Giraudier était martineur d'épées en 1626. (Archives de l'Hospice, B. 33.)

Girod ou Giroud (Saint-Martin). — Claude Girod était forgeur de lames d'épées en 1580. En 1554, il était martineur au martinet de Vaulpergue.

Michel Giroud était piquier en 1609.

GRATTET. — Claude Grattet, faiseur de lames d'épées, vivait avant 1674; il avait une fille nommée Gilette-Marie.

Gabriel Grattet, fourbisseur, paraît avec Jean Vallet à l'hôtel de ville pour entendre la lecture de l'arrêt du Conseil, du 29 mai 1692, concernant la taxe des arts et métiers; marié à Claudine Naudet, il eut :

Etienne, armurier, marié le 5 novembre 1708 à Marie Delaloy, dont :

Marie, née 6 septembre 1709.

« Etienne Grattet est nommé receveur des droits sur les fourbisseurs et les armuriers de Vienne, en 1709. »

GRIFFET. — Martin Griffet était forgeur d'épées en 1562.

GUINET. — Roch Guinet était martineur en 1609.

HENRY (Saint-Sévère). — Gilles Henry, armurier, marié à Jeanne Magnin, dont :

Jean, né le 20 janvier 1634, marié à Lucrèce Pélissier, dont :

Antoine, né le 9 août 1658.

André, né le 5 mai 1664.

Marie, née le 7 mars 1666, mariée le 19 mars 1694 à Glaude Graillat, cordonnier.

Marie-Thérèse, née le 10 janvier 1668.

Nicolas, né le 19 février 1670.

Jeanne, née le 8 mai 1672.

Antoinette, née le 18 avril 1674.

Michel, né le 17 septembre 1675.

Damienne, née en 1676.

Pierre Henry était fourbisseur en 1678.

« En 1660, Jean Henry possédait deux maisons et jar-

dins, joints ensemble, dans le faubourg de Pont-Évêque, joignant la maison de Pierre Dijon, de matin ; ruelle entre-deux, tendant du grand chemin de Grenoble à une des maisons dudit Henry, laquelle joint celle dudit Dijon, de vent, jardin et maison de Claude Pascal, de matin, vigne de Jean Colombat, de bise, grand chemin tendant de Vienne à Grenoble, de vent, maison et jardin des hoirs Bathélemy Viala, de soir, contenant les deux maisons 22 toises, et le jardin 35 toises. (Parcel. cité page 281, art. 2580.)

Joly. — Jean Joly était éperonnier en 1609.

Josson. — Pierre Josson était arbalétrier en 1580.

Juillet. — Pierre Juillet était martineur en 1589.

La Cour. — Oréon de La Cour était armurier en 1597. — Le 13 avril, le roi Henri IV, par ses lettres patentes, ordonne aux consuls de faire jouir Oréon de La Cour des priviléges et exemptions dont jouissent les officiers de sa cour.

« De par le Roy,

« Chers et bien amés, Nous avons choisy et retenu Oréon de La Cour, armurier, demeurant en nostre ville de Vienne, pour l'ung de noz armuriers ordinaires et iceluy faict coucher et employer dans l'estat de noz officiers domestiques et commensaux, actuellement servant pour la grande expérience qu'il a en son art, et voulans qu'il jouisse des mesmes priviléges et exemptions de nosdits officiers domestiques et commensaux. Nous ayans servy quartier de janvier, febvrier et mars dernier passé, Nous luy avons a ceste fin faict expédyer noz lettres patentes,

lesquelles Nous voulons estre exécutées, gardées et observées de poinct en poinct selon leur forme et teneur. A ceste cause, Nous vous mandons et ordonnons que suivant icelles, vous faictes, souffrez et laissez ledit de La Cour jouyr et user de tous et chascuns lesdits priviléges, exemptions, franchises et immunitez contenues en nozdites lettres et dont ont accoustumé jouyr et user nozdits officiers, sans y faire aulcun refuz ny difficulté. Car tel est nostre plaisir. — Donné à Paris, le XIIIe jour d'avril 1597. Signé : Henry, et plus bas : Frize. (Archives de Vienne, case 70, n° 7.)

LORIOL. — Charles Loriol, maître fourbisseur, marié en premières noces à Charlotte Collomb, et en secondes noces à Charlotte Magnin.

Du premier lit, il eut :

Marguerite, né le 15 mai 1660.
Jeanne, née le 29 mai 1662, décédée le 18 août 1663.
Jeanne, née le 19 janvier 1665.
François, né le 9 octobre 1666.
Louis, né le 24 juin 1669.
Jacques, qui suit :

Du second lit :

Pierre, né le 21 avril 1671.

Pierre, né le 22 mai 1673, praticien, marié, le 13 avril 1705, à Marguerite Puzin.

Marie, mariée, en 1675, à Jean Rostaing, sellier de Vienne.

Jacques Loriol, fourbisseur, fait son testament le 14 décembre 1703. — Il était marié à Isabeau Brocheton et avait eu :

Catherine, née le 19 janvier 1689.
Claude, né le 22 juillet 1690.
Laurent, né le 10 janvier 1692.
Claude, né le 14 mai 1697.

Deuxième branche.

Joseph Loriol, chaudronnier, marié à Anne Michon, dont :
Antoine, né le 8 février 1701.
Étienne, né le 20 mai 1702.
Pierre, né le 19 avril 1705.
Marie, née le 6 novembre 1717.

« En 1660, Claude Loriol, dit la Mollière, possédait une maison dans la paroisse Saint-Martin, joignant les jardin, maison et cour des hoirs Jean Penet, de matin, bise et soir, rue tendant de la porte Saint-Martin à celle de Servageot, de vent, contenant 21 toises 3|4. » (Parcel., p. 172, art. 770.)

LYONNET. — Pierre Lyonnet, armurier, marié à Hélène Eymin, dont :
Marie, née le 20 décembre 1631.
Jean, né le 1er mai 1632.
Anne, née le 29 août 1634.

MAGNIN. — Louis et Pierre Magnin étaient armuriers en 1609.

MANIQUET. — Claude Maniquet était piquier en 1609.

MARNAY. — Jean Marnay était piquier en 1609.

MAYET. — Pierre Mayet était martineur en 1609.

MOLEYRON. — François Moleyron était forgeur d'épées en 1524.

François Ier, par ses lettres patentes du 5 août 1524, lui accorde l'exemption de toutes tailles et subsides, et lui donne pour marque de ses épées une figure particulière.

« De par le Roy Daulphin,

« A tous lieuxtenans, gouverneurs mareschaulx, baillifz, seneschaulx, prévostz, maires, eschevins de villes et aultres, noz justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans, auxquelz ces présentes seront monstrées, salut et dillection. Scavoir vous faisons que, nous deuement advertis et acertenez que nostre très-cher et bien amé François Molleron, demourant en nostre ville de Vienne, est très-expert scavant et expérimenté en lart et mestier de forger espées, ycelluy pour ces causes et aultres et à ce Nous mouvans, l'avons aujourd'huy retenu et retenons par ces présentes maistre forgeur ordinaire de noz espées pour dores en avant nous servir de luy audit art ou mestier, aux honneurs, franchises, libertez, prouffitz et émolumentz qui y appartiennent. Lesquelles espées qui seront faictes et forgées par ledit Molleron, il marquera de la marque ci-dedans figurée (un bâton coupé par trois traverses qu'unissent deux cercles). Et voulons et nous plaist que nul aultre puisse forger que luy à ladite marque, et affin qu'il soit plus curieux et sougneux de bien et loyaulement faire et exercer ledit art et mestier de forger espées, Luy avons octroyé et octroyons de nostre grace spéciale, plaine puissance, et auctorité royal et dalphinal, par ces présentes qu'il soit quicte et exempt sa vie durant de toutes aydes, tailles, impositions, emprunts et aultres subvencions quezconques mises ou à mectre sus pour le faict de noz guerres et affaires et pareillement de huic-

tiesme, sixiesme ou quatriesme des vins qui seront de son creu tant seulement. Si voulons vouz mandons et expressement et enjoignons et à chascun de vous si comme à luy appertiendra que de ceste nostre présente retenue et de tout le contenu cy-dessus vous faictes, souffrez et laissez ledit Molleron joyr et user pleinement et paisiblement sans en et de luy faire mectre ou donner, ne souffrir estre faict, mis, ou donne aulcun empeschement, lequel si faict, mis ou donné luy estoit au contraire, mectez-le ou faictes mectre incontinant à plaine délivrance, car tel est nostre plaisir. Donné à Lyon, soubz le scel de nostre secrétaire, le cinquiesme jour d'aoust l'an mil cinq cens vingt-quatre. Par le Roy Daulphin, signé, Breton. »

28 août 1536. — « De par le Roy Daulphin,

« Noz amés et féaulx, dès le cinquiesme jour d'aoust mil cinq cens vingt-quatre, nous avons retenu François Molleron, demeurant en nostre ville de Vienne, en l'estat de maistre forgeur ordinaire de noz espées, aux honneurs, franchises, libertez, droictz, prouffictz et émolumens accoustumez qui y appartiennent, ainsi que plus à plain est contenu, dict et déclairé par les lectres de retenue que pour ce Nous luy en avons dès ledit temps faict expédier, suivant lesquelles, Nous vous mandons, commandons et très-expressément enjoignons le souffrir, permectre et laisser joyr dudit estat et retenir ensemble des susdits droictz, honneurs, prérogatives et préeminences sans permectre ne souffrir que sur ce luy soit faicte aulcune entre prinse, travail, moleste ny empeschement, lesquelz si faictz mis ou donnez luy estoint, mectez le ou faictes mectre tantost et sans délay à plaine et entière délivrance, car tel est nostre plaisir. Donné à Valence, le XXVIIIe jour de aoust MCXXXI. Signé : François, et plus bas : Breton. »

« L'an mil cinq cens trente-six, et le dix-neufviesme jour d'octobre, en la cité de Vienne et maison d'habitation de monsieur maistre Jehan Palmier, docteur ez droictz, vibaillif au bailliage de Viennoys et terre de la Tour pour le Roy Daulphin, nostre sire, et pardevant icelluy, s'est comparu en personne Françoys Molleron, habitant de ladite ville de Vienne, lequel a présenté audit seigneur vibaillif certaines lectres missives, royaulx, données à Valence le XXVIIIe jour d'aoust MVXXXVI, signées Françoys et au dessoubz Breton, esquelles ces présentes sont atachées, dirigées audit seigneur vibaillif, le requérant luy faire observer et maintenir le contenu en icelles selon leur forme et de la présentation desdictes lectres, luy estre faict acte au prouffit de luy. Lesquelles ledit seigneur vibaillif a humblement receu à honneur et révérence, et après en avoir faict lecture, s'est offert ledit seigneur obeyr à ce que par lesdites lectres luy est mandé et commandé et accomplir de son pouvoir la bonne volenté dudit seigneur suyvant la teneur d'icelles lectres. Néanmoings a commandé estre faict ce présent acte audit Molleron pour moy cy. signé, notaire dalphinal, es jour lieu et date que dessus, en présence des après dénommés Mossier et Philippes Morel, dudit Vienne, tesmoingtz à ce appelez et requis. Et moy, notaire dalphinal. Signé : Vallier. » (Archives de Vienne, case 70, n° 3.)

MARTEL (Pont-Évêque). — Mathieu Martel était forgeron d'espées en 1561. — Le 14 septembre, il reconnaît au profit de l'Hotel-Dieu une pension de 15 sous sur sa maison à Pont-Évêque. (Archives de l'Hospice, B. 70.) — Il eut pour fils Jean Martel. (Archives de l'Hospice, B. 138.)

MARTINET. — Gaspard Martinet était fourbisseur de lames d'épées en 1572, marié à Étiennette Roux.

Le 15 juillet, il présenta requête aux consuls de Vienne pour obtenir la permission de faire à sa maison, située à côté de l'église des Jacobins, un ou deux arcs en pierre de taille. Les consuls, eu égard à sa pauvreté et à sa maison qui est si petite, lui accordent cette permission.

Le 27 juillet, Jean Meillon, consul et trésorier de Vienne, passe quittance à Gaspard Martinet, fourbisseur, et à Étiennette Roux, sa femme, de la somme de vingt livres tournois pour la permission à eux donnée le 15 juillet. (Archives de Vienne.)

MOLIN. — Antoine Molin était arbalétrier avant 1666. Il était marié à Étiennette Eymin.

Le 24 décembre 1666, Étiennette Eymin, sa veuve, passe quittance à Michel Molin, aussi arbalétrier de Vienne, de la somme de dix livres tournois, à valoir en déduction de toutes les sommes dues par ledit Michel Molin. (Minutes de M. Magnin, notaire.)

MONARD ou MAUNARD (Saint-Martin). — Louis Monard aliàs Maunard était maître armurier en 1618. Le 22 avril, il signe un contrat par lequel il s'engage à apprendre son art à Antoine Robert, dit Moyrard, enfant de l'Hôtel-Dieu. (Archives de l'Hospice, B. 77.)

MONET. — François Monet était émouleur d'épées en 1672. (Voir Charron.)

MONTAGNON. — Pierre Montagnon était forgeur d'épées en 1575. (Archives de l'Hospice, B. 74.)

MORATZ (du). — Jacquemo du Moratz était forgeur d'épées en 1529, et faisait partie de la Confrérie des marchands de Vienne.

MOUNARQUET (Saint-Sévère). — Louis Mounarquet était armurier en 1608. (Reg. de l'état civil.)

PAILLÈRES (Saint-Martin). — Pierre Paillères, forgeur de lames d'épées, existait en 1669. Marié à Marguerite de Nolly, il eut :

Marguerite, née le 23 juin 1669.

Anne, née le 4 septembre 1675.

PAPET. — Floris Papet était martineur en 1609.

PASCAL (Saint-Martin). — Pierre Pascal était rabatteur de lames d'épées en 1657. Le 11 septembre, il s'associe avec Antoine Ducoin, armurier, pour la fabrication des épées. Il eut pour fils :

Jacques Pascal, aussi rabatteur, marié le 6 mai 1674 à Pernette Golombat, dont il eut :

Denis, né le 11 juillet 1675. (Voir Ducoin.)

PEILLON. — Gaspard Peillon était piquier en 1609.

PÉLISSIER. — Antoine Pélissier, fourbisseur, est mort en 1663. Le 25 novembre 1671, Antoine Guigard, maître de Vienne, passe quittance à Isabeau Pradon, veuve d'Antoine Pélissier, de la somme de vingt-quatre livres pour entier payement du prix-fait donné par cette dernière audit Guigard, le 30 septembre 1670, pour réparations à une maison qu'elle possède au lieu de Bérardin, mandement de Saint-Alban.

PENET (Saint-Sévère). — Antoine Penet, dit la Vigne, était martineur en 1580. (Arch. de Vienne, état civil.)

Hector Penet était émouleur d'épées en 1576. (Arch. de l'Hospice, D. 2, p. 160.)

PERRET. — François Perret était armurier en 1609. (Archives de Vienne.)

Humbert Perret était piquier en 1626. (Archives de l'Hospice, B. 33.)

PEYRIEU (Pont-Evêque). Louis Peyrrieu était martineur en 1680. En 1660, les hoirs de Benoît Peyrieu possédaient maison, chasal et jardin, joints ensemble au faubourg de Pont-Évêque, paroisse de Saint-Martin, joignant le chemin de Pierre Dijon de soir, vigne de Jean Colombat, de bise, chemin de Vienne à Grenoble de vent, jardin de Jean Giroud de matin. (Parcel., art. 2,584, p. 281, verso.)

PERROSSE (Saint-Martin). — Laurent Perrosse était faiseur de lames d'épées en 1675. Il signe au testament de Louis Carles, curé de Saint-Martin de Vienne.

PERROUD. — Antoine Perroud était fouleur de lames d'épées en 1674.

Claude Perroud, faiseur de lames d'épées en 1675, signe au testament de Louis Carles, curé de Saint-Martin de Vienne.

PEYSSONNEAU. — Jean Peyssonneau était armurier en 1705.

PRADON. — Jacques Pradon était armurier en 1609.

PUZIN. — Gaspard Puzin était piquier en 1609.

RABASTEL (Saint-Martin). — Antoine Rabastel était piquier en 1660.

RACHET. — Jean Rachet, dit la Croix, rabatteur de lames d'épées en 1670, était marié à Benoîte Lardière.

Le 7 octobre 1670, Jean Rachet passe quittance des sommes de 115 et 171 livres à Alexis Charron Muzinier, maître faiseur de lames d'épées, pour raison du travail fait aux artifices que ledit Charron tient en rente de MM. de Saint-Maurice. (Minutes de M. Michel, notaire.)

REBOTON (Saint-Martin). — Claude Reboton était piquier en 1589. (Arch. de l'Hospice, B. 31.)

Jean Reboton était piquier en 1609. (Arch. de Vienne, état civil.)

REMILLIER (Saint-Martin). — Jean Remillier était rabatteur de lames d'épées en 1626. Le 27 octobre, il reconnaît, au profit de l'Hôtel-Dieu de Vienne, une pension de 12 sous sur sa maison à Saint-Martin. (Arch. de l'Hospice, série B.)

REVILLET (Saint-Martin). — Revillet était rabatteur de lames d'épées en 1626. (Arch. de l'Hospice, B. 33.)

REYBET. — Claude Reybet était armurier en 1656.

REYMOND (Saint-Martin). — Claude Reymond, aiguiseur de lames d'épées en 1684, marié à François Perroud, il eut :

Étienne, né le 13 janvier 1684.

Dominique, né le 27 novembre 1689.

RICAUD dit PEYRAUD. — Pierre Ricaud était fourbisseur en 1562. Les soldats de M. de Riaumont lui firent du dégât à leur entrée à Vienne, voici sa déclaration extraite des archives de Vienne :

« En sa boticque par les souldars de Monsieur de Ryaumont luy fust osté par force et prins en sa boticque une arquebuse à rouet avec tout le garniment vallant quatre escus d'or sol. X livres.

« Item, fust prins et osté par force audict Peyraud deux arbalestes d'assier par les gens et souldars de M. de Leyssins, vallant douze livres et dix solz tournois. X l. 10 s.

« Item, dans sa maison par lesdits souldars fust prins par force une espée appartenant à Monsieur de Brenet, lequel despuys en a faict payé audit Peyraud cinq livres tournoiz. V livres.

« Item, dans sa boticque, par forse luy a esté osté, tant en lames, dagues, espées garnyes, garnitures d'espées et dagues par certains souldars à luy incogneuz jusques à la valeur de trente livres tournoiz pour le moings. XXX l. »

Michel Peyraud, soudeur d'épées, s'était marié le 16 janvier 1639 à Isabeau Bisseaud, de Villette.

ROSSET. — Julien Rosset était piquier en 1609.

ROYER. — Claude Royer, maître fourbisseur, marié en premières noces à Françoise Perroche, en secondes noces à Françoise Rosset, et en troisièmes noces, le 28 juillet 1671, à Catherine Bruyat, veuve de Pierre Brocheton, armurier.

Il eut du premier lit :

Claudã, née le 25 septembre 1655.
Joseph.

Barthélemy, né le 8 juin 1661.
Claude, né le 17 juin 1659, décédé en 1668.

Du second lit :

Etienne, né le 30 avril 1664, décédé en bas âge.
Jean-François, né le 16 juillet 1665.
Michel, né le 22 juillet 1666.
Claudine, née le 8 janvier 1668.
Marie-Françoise, née le 4 janvier 1670.
Jean, né le 7 mars 1671.

Du troisième lit :

Isabeau, née le 18 mai 1673.

Le 13 septembre 1670, Guillaume Glodisson, marchand de Lyon, donne son neveu, Guillaume Glodisson, comme apprenti armurier à Claude Royer, pour trois ans et une pistole d'étrennes. Au bout d'un an et demi, Guillaume Glodisson, sans cause légitime, quitte ledit Royer. Guillaume Glodisson, oncle, et Royer se quittent mutuellement de tous les droits contenus au contrat d'apprentissage. (Minutes de M. Thibaud, notaire.)

Le 16 avril 1671, transaction passée entre Messire Perroche, prêtre et curé de Cheylieu, et Joseph Royer, fils de Claude Royer, armurier de Vienne, au sujet des biens laissés par Claude Perroche, décédé curé de Cheylieu. (Minutes de M. Michel, notaire.)

Salomon (Saint-Martin). — Laurent-Marquet Salomon était maître faiseur de lames d'épées en 1675.

Termet (Saint-Martin). — Pierre Termet était piquier en 1626.

Tessard ou Tissard (Saint-Martin). — Jacques Tessard ou Tissard était martineur en 1609.

Étienne Tessard ou Tissard, forgeur de lames d'épées en 1693, était marié à Jeanne Chataignier. Celle-ci était héritière de Jeanne de Morat, femme de Claude Bernard. (Archives de l'Hospice, B. 147.)

THIOLLIER (Saint-Sévère). — Ennemond Thiollier était piquier en 1627.

TOUFFON (Pont-Évêque). — François Touffon était forgeur d'épées en 1567. Le 25 novembre, il était nommé capitaine pour le faubourg de Pont-Évêque. (Registre consulaire, p. 304.)

URGET. — Claude Urget, forgeur de lames d'épées, marié à N., dont :

Jean, forgeur d'épées, qui existait en 1619.

VALLET.— Louis Vallet, forgeur d'épées, avait un martinet en 1562.

Jean Vallet était maître fourbisseur en 1676.

Leurs descendants devinrent forgerons et fondeurs.

VARNETTE (Saint-Martin). — Jean Varnette était rabatteur de lames d'épées.

Son fils Jean Varnette, reconnaît, le 28 octobre 1626, une pension de 12 sous au profit de l'Hôtel-Dieu de Vienne, sur sa maison à Saint-Martin. (Archives de l'Hospice, série B.)

VAROT (Saint-Sévère). — Benoît Varot, armurier, marié à Magdeleine Perret, dont :

Rambert, né le 3 août 1626.

VAUGELET. — Ennemond Vaugelet était piquier à Vienne en 1571. Il eut pour fils :

Rémy et Jean, aussi piquiers. (Archives de l'Hospice, B. 31 et 126.)

VIFFRAY (Saint-Sévère). — Gabriel Viffray, fourbisseur, en 1569, reconnaît, au profit de l'Hôtel-Dieu de Vienne, une maison à Saint-Martin sous la pension d'un florin, le 26 décembre 1569. (Archives de l'Hospice, B. 23.)

VINCENT, dit PHILIBERT, alias GADOT (Saint-Ferréol.) — Jean Vincent, émouleur d'épées, était marié à Louise Giraud. Il fait son testament, le 6 octobre 1569, en faveur de ses quatre enfants.

Hector.

Antoinette.

Jeanne, mariée à André Luxo.

Marguerite. (Arch. de l'Hospice, série B.)

Alexandre et Louis Vincent frères, étaient piquiers à Saint-Sévère, en 1605. (Archives de l'Hospice, B. 32.)

VINIAN. — Louis Vinian était piquier en 1609.

ADDITIONS.

24 février 1539. — *Mariage entre Pierre Culin, fourbisseur de Vienne, et Louise Symond de Saint Chamond.* (Archives de l'Hospice, B. 68, fol. 30.)

Au nom de Dieu, à tous qu'il appertiendra, soit notoire que l'an de grâce nostre Seigneur, mil cinq cens

cinquante-neuf à l'Incarnation, et le vingt-quatriesme jour du moys de febvrier, pardevant moy, François Savignieu, notaire royal dalphinal, soubzsigné, et en présence des tesmoingtz soubz nomméz, establys et constitués en leurs personnes Pierre Culin, filz de Guilhaume Culin, fourbisseur de Vienne, de l'aucthorité, congé et licence dudit Guilhaume Culin d'une part. — Et Loyse Symond, fille de feu..... Symond, et de Françoyse du Tenel, sa mère, illec présente, du lieu de Sainct-Chaumond, diocèse de Lyon, de l'aucthorité de ladite Françoyse, sa mère, d'aultre. — Lesquelles parties de leurs bons grés, pures et franches volantes sans contrainctes ont faict et font les pactes, promesses, constitutions de doct, donations et augmentations que s'ensuyct. Et premièrement, ledit Culin de l'aucthorité de sondit père, illec présent, a promis et juré de prandre à femme et loyalle espouse ladite Loyse Symond, illec présente, et à ces fins se présenter en la face de la saincte mère Esglise, touttes fois et quantes il en sera requis de la part de ladite Loyse. Et semblablement ladite Loyse de l'aucthorité de sa mère présente et à ce l'aucthorisant a promis et juré de prandre pour son espoux et loyal mary, ledit Pierre Culin et à ces fins se présenter en face la saincte mère Esglise touttes fois et quantes qu'il en sera requis, et si ont juré et affermé avec serment entre mes mains ycelles parties quilz n'ont faict par le passé, ny feront à l'advenir chose pour quoy se présent mariage ne sorte son plein et entier effect. Et pour ce qu'il convient aux femmes constituer dottes aux maris pour mieux et facillement supporter les charges du mariage, ladite Loyse de l'aucthorité que dessus a constitué en dotte et mariage audit Pierre Culin, son espoux advenir, assavoir la somme de quatre-vingtz dix livres tournoiz, payables le jour de la solennysation du présent mariage et pareille-

ment une contre de baloffe, une couverte de sardif et aultres garnimens de lictz, comme curtines et pendans douze linceux, quatre mantilz, huic serviettes, une casse fer, deux olles de fer avec leurs couvercles, une grande et une petite, ung ceaulx de boys avec un bassin de cuivre, ung pot, une feuillhette, esguière, salière, deux escuelles plates, deux escuelles à oreilles et une coupe à boire, le tout d'estaing, establye aussy en sa personne ladite Françoyse du Teneil, mère de ladite Loyse, laquelle se esjouyssant et avoir à gré le présent mariage, a constitué et donné et par ses présentes constitue et donne par donnacion irrévocable faicte entre vifz et sans espoir de la révoquer à ladite Loyse, sa fille, présente et acceptante, assavoir la somme de trente livres tournoiz, payables par ladicte Françoyse ou les siens à l'advenir, dans troys ans prochains. Le premier payement commenceant d'aujourd'huy en vng an et ainsy d'an en an jusques à fin du payement desdites trente livres, et lesquelles trente livres ladicte mère a situé et imposé sur tous et chascunz des siens quelzconques présens et advenir, et, en oultre, estably ledit Pierre Culin, lequel sachant et de son bon gré de l'aucthorité que dessus, s'est constitué et constitue tous en chascun ses biens présentz et advenir quelzconques mesme une couche de plume couverte avec deux linceux, deux chanlis de noyer, lung garny de ce que dessus, ung buffet de noyer, ung coffre noyer, le tout fermant a clef, une table noyer, deux mantilz, huicts serviettes, trois estaux avec un long ban à fourbir espées, une doulzaine espées garnies ensemble, tous aultres utilz aptes, nécessaires et appartenantz à une boutique de furbisseur. Lesquelz meubles, ledit Guilhaume Culin père dudit Pierre dict avoir donné audit Pierre, son filz, et de rechef en tant que de besoing les luy donne et confirme sans espoir de les révoquer. Et si a

ledit Pierre Culin donné et donne à ladite Loyse sa future femme pour augmentation et accroissement du présent mariage, cas de restitution advenant ou aultrement la somme de soixante livres tournoiz, payables à raison de vingt livres par an et ainsy dans un jusques à fin de payement. Et oultre ce, au cas que dessus rendre ladite dotte payée ou non payée ainsi qu'elle aura esté receue, et si a promis donner à ladite Loyse une robe et une cotte et aultrement lengoelle selon son estat et qualité. Laquelle somme constituée par ladite Loyse et donnée par ladite Françoyse sa mère sera ledit Pierre Culin tenu mettre et imposer sur fondz ou aultrement au prouffict de ladite Loyse, à peyne que dessus. Promectant lesdites parties et chascunes d'icelles respectivement pour leurs foy et sermentz prestez sur les sainctz Evangilles de Dieu, manuellement touchez et soubz obligation de tous et ung chascun, leurs biens quelzconques tout ce que cy-dessus et après est escript, avons agréable, ferme et stable et jamais ne venir au contraire. Ainsi pour lesdits mariez Guilhaume Culin et Françoyse du Tenel, observer et entretenir à peine de tous despens, dommages et intérestz, soy pour ce soubmectant à toutes cours royalles delphinalles, suppléantes, ressort commun dudit Vienne et dudit Saint-Chaumond et à toutes aultres pour lesquelles pourront estre contrainctz. — Renonçant à tous droictz par lesquelz pourroient venir au contraire, mesme au droict disant la généralle renonciation ne valloir si la spécialle ne précedde. Faict et passé à Vienne, en la maison de honneste Jehan Lescot, bourgeois marchant dudit Vienne, es présences dudit Lescot, David Abel, Marco Munier et Jehan Tranchand, cordanier, à Sainct-Chaumond, tesmoingtz requis et appelés. Moi recepvant : Savignieu.

« *Inventaire et description de l'estat du grand martinet à lames d'espées appartenant à noble François Sambein, conseiller du Roy, maistre ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné, tenu en arrentement par sieur François Chaix, bourgeois de Lyon, ensuite du contrat du quatorzieme du présent mois de novembre, receu par notaire soubzsigné.* — (Bibliothèque de M. Bouvagnet père.)

Premièrement, dans ledit artiffice, il y a deux forges pavées de pierre de taille, la grande d'icelle est garnie d'une barre de fert avec deux clavettes au bout, et la petite garnie d'une petite platine de fert, pour la conservation de la pierre de taille, laquelle pects de platine pèze vingt-neufz livres; lesdites forges garnies la chescune dun paire de soufflets bons et en bon estat, avecq leurs tonneres ou tuyeaux de cuivre, les deux pesant vingt-deux livres cuivre, et lesdits soufflets sont pozés, garnis de touttes leurs ferrures nécessaires, pozés sur leurs bancs, jouant deubement par le moyen de la roue, le tout garny de sasimmicolle murgoz et aultres ferrures nécessaires aussy en bon estat, comme aussy ladite roue quy les faict jouer.

La roue du mailliot en bon estat comme aussy les moyses et aultres bois nécessaires. L'arbre dudit mailliot, garny de ses liens et turillions et autres ferrures nécessaires.

L'arbre de la roue de la meulle en bon estat, comme aussy le rouet, grande et petite patelle, le tout garny de leurs liens, turillions et autres ferrures nécessaires, et quand à la roue de ladite meulle, ledit sieur Chaix n'en sera

chargé, attendu la réserve portée par le contrat et la fera plier dans un coing dudit artiffice.

Le rouet de ladite meulle est garny de trente-six liens de fert, et ladite grande patelle de ses appes de fert nécessaires. Il y a pour ledit mollage sept fert de meules et cinq boistes, vnze assises et les trois aix sur lesquelles se couchent les esmolleurs, garnies de leurs clavettes et autres ferrures nécessaires, comme aussy seize appes de fert quy servent à tenir les grappes de meulles et générallement tout ledit mollage bien vivant, tournant et en bon estat.

Les canaux des rouages, garnis de leurs esuamais avec leurs fourches, clavettes et autres ferrures, mesme de leur chenillions, le tout de fert avecq leurs enversoirs au-devant, le tout aussy en bon état.

La porte dudit martinet garnie de son loquet et serrure fermant à double tour avec deux verroux en bon estat.

Dans ledit artiffice, il y a trois larmiers, garnys le chacun de quatre barres de fert, et les autres de leurs portes de bois garnies de leurs esparres, gons et verroux, le tout donnant jour sur lesdites forges, et le plassage où sont les meulles à esmoudre prend jour par cinq grandes fenestres, quatre desquelles sont des bas, et l'autre sur icelles lesdites fenestres basses fermant avecq portes bois sapin garnies de leurs gons, esparres et verroux, et la fenestre de dessus trelissées de quatre barres de fert, lesdites quatre fenestres d'en bas garnies de leur châssis, le tout en bon estat.

A costé dudit membre où sont les meulles est un cambetoulon monté par des degrés de bois, la séparation en dedans est avecq aix sappin, comme aussy la porte de l'entrée, laquelle garnie de gons, esparres et d'une serrure fermant à clefz, en bon estat, comme aussy le plancher dudit cabinet, lequel prend jour par deux larmiers

garnis, l'un, de quatre barres de fert, et l'autre, de trois; l'un desquels ferme encore avecq une porte bois sappin garnie de ses gons, esparres et verroux.

Le magasin servant de charbonnier, séparé par un parefeuille d'aix d'avecq celluy que tient honneste Denis Courdez, est pouce d'aix chêne; la porte et fenestre d'ycelluy pour vuider le charbon est garnie de ses gons, esparres et serrures fermans à clefz, le couvert dudit charbonnier ensemble celluy dudit martinet bien recouverts et ramenez à neuf, et en bon estat.

Plus, dans dans le susdit martinet, il y a trois bachats servant : l'un, pour tremper les lames d'espées, l'autre, pour les soudeurs, et l'autre, à recevoir les eaux du capot de la mola, lequel capot tout neufz est en fort bon estat.

Item, dans ledit martinet, il y a sept plos, deux desquelz sont garnys d'un cercle de fert chescun, et trois petis plos pour les esmolleurs, de peu de valeur.

Le gros mailliot ou marteau de fert pour souder, en bon estat, pesant.....

Le gros enclume fert pour le soudeur, aussy en bon estat, pesant deux quintaux, assis et neufz et le corps sein.

Un tac de fert pour rompre les charges, pesant vingt-six livres.

Deux grosses chevilles de fert, servant aux deux mailliots avecq leur ferpes aussy de fert, garnies de leurs clavettes, le tout en bon estat.

Un autre mailliot de fert, tout neufz, pesant vingt-six livres, et pose pour archinailler les espées.

Un autre enclume de fert, pour mettre soubz ledit mailliot, pesant soixante-sept livres, assis à neufz et le corps bon.

Un autre enclume de fert, pour les rebatteurs, pesant huictante-cinq livres.

Un autre enclume de rebatteur, pesant nonante-cinq livres.

Un autre enclume de rebatteur, pesant cent cinq livres.

Une autre enclume de rebatteur, pesant huictante livres; les corps desquelz susdites quatre enclumes de rebatteurs sont bons et en bon état.

Un autre enclume de peyrollerie, servant à forger dessus, pesant huictante huict livres, assis et neufz.

Une table d'enclume, servant pour dresser les lames d'espées, pesant vingt-huict livres, en bon estat.

Sept tacs de fert, pesant soixante-quatre livres, en bon estat.

Deux autres tacs de fert, pour chenailler les espées, pesant trente-six livres.

Une masse de fert, pesant quinze livres, en bon estat; une autre masse de fert, pour les rebatteurs, pesant vingt livres, aussy en bon estat.

Plus, cinq marteaux et une estampe de fert, pesant, avec leurs armures de bois, vingt-trois livres, le tout en bon estat.

Deux martellets pour les esmolleurs, en bon estat; quatre tenailles, cinq broches, une paille, un cure-feu, et un bernard, le tout de fert, pesant vingt-deux livres comprins la grande broche qui sert aux soudeurs, le tout en bon estat.

Une grande tenaille servant à forger le mailliot, pesant dix-huict livres, en bon estat; trois tenailles à tremper les espées, pesant trois livres pièce, en bon estat, comme aussy une essette et une petite sie, le tout en bon estat.

Tous lesquelz outilz, attraictz et autres choses cy-dessus descriptes et inventoriées, ont esté remises audit sieur Chaix, lequel s'en est chargé en bonne forme et promis le

tout rendre au mesme estat, bons, poidz et valleurs qu'ilz sont speciffiez ansemble, de remettre et rétablir toutes les choses qu'il pourroit demollir pendant son arrentement au mesme estat quelles sont à présent, en sorte qu'il ny aye aucun changement dans ledit artiffice à la sortie d'icelluy et qu'il soit rendu tournant, et vivant et en bon estat comme il est, ce que ledit sieur Chaix a promis faire, et, pour ce, il a soubmis et un chescun ses biens présents et advenir quelconques à touttes cours royalles, ordinaires des parties, aultre. Renonçants à tous de or et contraire ès clauses requises et nécessaires. Faict et passé à Vienne, en la maison du sieur Sambein, cy présent et acceptant, le.....

Audience du mardy 24e may 1718, par-devant M. le lieutenant général de police.

Entre sieurs Gabriel et Estienne Gratet, maîtres fourbisseurs jurés de la ville de Vienne, demandeurs en requête exploittée le jour d'hier par Roman, audiencier, conseiller à Vienne, le mesme jour par Boyer Petiot, d'une part, — ..... Chenavier, marchand épicier dudit Vienne, deffendeur d'aultre.

Me Girauton, avocat des demandeurs, a plaidé les fins des requêtes et, en conséquence, conclud à ce que deffenses soient faittes au deffendeur de vendre et de debitter aucunes lames d'épées ni autrement ainsi qu'il a fait par le passé et sans aucun droit ni cause, et que pour raison de ce, il soit condamné en lamende de telle somme qu'il nous plaira, pour tenir lieu aux demandeurs de dommages intérests, et qu'en outre il soit condamné aux dépens de l'instance.

A comparu ledit Chenavier, assisté de Me Ginet, son procureur, lequel a dict qu'on n'a jamais vu un pareil procès à celluy-cy, qui n'a pour but que la vexation, et une jalousie sans fondement; d'un costé, il n'appert pas que lesdits sieurs Grattet père et fils soient maistres jurés du corps des forbisseurs de Vienne, car il n'y a qu'eux de fourbisseurs. Ils sont le chef et le tout de leur compagnie, en quoy, il n'ont pas droit d'empescher, ny l'establissement d'autres fourbisseurs, s'ils s'en venoient establir dans Vienne, ny à un marchand d'achepter ny de vendre de lames d'espées : les édicts et déclarations du Roy faicts au sujet des maistres et gardes dans chaque corps d'arts et mestiers, syndics et autres, du mois de mars et septembre 1691, aoust 1694, février et mai 1705, ne donnent pas ce droit, et on ne sçait sur quoy les demandeurs fondent leurs prétentions; s'ils l'avoient déduit et estably, ledit Chenavier y auroit délibéré autrement; mais en l'estat, ils ne fondent ladite prétention que sur l'authorité quils se veullent donner destres les maistres de vendre ou de ne pas vendre la marchandise de leur profession, et de le faire à gros ou à petit prix comme il leur plaist et à leur discrétion, comptant que les achepteurs ne peuvent passer que par leurs mains, n'y ayant pas d'autres fourbisseurs à Vienne : ce qui est certainement contre le droit commun et le bien public, mais enfin, ce n'est pas trop l'affaire dudit Chenavier, qui n'est pas fourbisseur marchand, acheptant et vendant touttes sortes de marchandises; et sy bien, il a chez luy quelques espées, c'est pour les avoir acheptées des officiers des casernes de Vienne, de rebut et de réforme, avec les ceinturons, suivant les certificats qu'il nous exhibe, desquels espées, ceinturons et hardes vieilles, il a vendu partie à ceulx qui en ont voulu achepter, ledit Chenavier ayant achepté desdits officiers les-

dites espées pour en avoir principalement le leton qu'il en a osté, pour en faire débit dans sa boutique, qui n'est pas simplement d'espiceries mais d'autres quinquailleries, en tout quoy, il n'a encore ny peines ny amendes, sürtout ne scachant sur quoy lesdicts Gratet se fonde, ny la prohibition audit Chenavier de continuer son commerce; c'est pourquoy il conclud au déboutement de la demande desdits Gratet avec dépens.

Lesdits Gratet père et fils ont répliquez que par les taxes sur les arts et mestiers, dont les répartitions ont été faictes sur chacun d'yceux, il est disposé qu'aucun ne pourra estre receu à la maistrise desdits arts, sans avoir payé leur part desdites taxes au proffit et à la décharge de ceux qui les ont payés, cela est porté littéralement par l'ordonnance du Roy, du 10 décembre 1701, qui ordonne la levée d'une milice sur les arts et mestiers du royaume, pour lesquels la répartition sur les arts et mestiers fut de quatre-vingts soldats, à raison de quatre-vingts livres chacun, qui coûtèrent plus de cent livres chacun, par les différentes des soldats qu'ils avoient enrollées et payées; ce qui nous est pareillement cognu par la direction que nous en avions et les différents que nous en ont rendus chacun des scindics desdits arts et mestiers, et cette ordonnance du 10 décembre 1701 porte, en termes exprès, qu'aucun à l'avenir ne pourra estre receu maistre dans aucuns desdits arts et mestiers, sans contribuer à cette dépense, au proffit de ceux qui l'ont faicte et, par conséquent, c'est contre tous droits de raison que ledit Chenavier, qui ne peut estre receu maistre sans contribuer au proffit desdits Gratet, à la somme qui leur en a couté, prétend d'en faire le mestier, vendre des lames et ceinturons, oster le proffit de la débitte aux fourbisseurs, sans se faire recevoir maistre, ny sans contribuer à la dépense et auxdites

taxes des arts et mestiers. Lesdits Gratet n'empêchent point qu'il ne soit receu des maistres fourbisseurs, mais ils empêchent qu'il n'en soit receu qu'à la charge de cette contribution et que nul ne puisse faire les fonctions de maistre qu'il ne le soit. Révoquant à l'injure qu'ils se prévalent destre seuls, nestants pas causes que les autres fourbisseurs soient morts et qu'il n'en soit pas venu de nouveaux, et scavent bien que le voisinage de Lyon leur otteroit leur débitte, s'il levoit leurs marchandises à trop haut prix. Mais enfin ce n'est point audit Chenavier d'entrer dans cet examen, puisqu'il n'est point de leur corps et que les actions publiques ne roulent point sur cela. Il avoüe qu'il tient des lames d'espées, ce qui est du métier des fourbisseurs. Il avoüe de n'estre point maistre fourbisseur; il est donc juste qu'il soit condamné en lamende, pour avoir entrepris sur le métier des fourbisseurs, et que cette marchandise soit confisquée et qu'il soit condamné aux dépens.

Signé : G. GRATET, GRATET fils.

Ledit Me Ginet a répliqué, qu'il n'appert pas de l'allégation desdits sieurs Gratet, ny des ordonnances, ny des taxes, ny des quittances des payements, ainsy on n'y doit avoir aucun esgard. Il n'a pas prétendu se rendre vandeur publicq ; il sçait que l'action ne réside pas en luy, c'est pour cela que ce dont il s'est plaint, il s'en est rapporté à vous. Il n'a pas prétendu se dire maistre fourbisseur, il s'est seullement qualiffié, comme il est, marchand quinçaillier, et en cette qualité il peut achepter et vendre toutes sortes de marchandises; il a achepté des officiers des vieilles espées de rebut des soldats refformés et en a revendu de mesme, mais il n'a vendu aucunes espées neuves, et ainsy quand

tout ce qu'allèguent lesdits sieurs Gratet seroit vray, ce qui ne paroit pas, il ne seroit tombé dans aucune contrevention, et il n'y sauroit tomber mesme à l'avenir tant qu'ils ne feront pas voir qu'ils ont droit eux seuls de vendre des espées à l'exclusion de tout autre, surtout cette prétention ne pouvant pas se présumer, puisque c'est contre le droit des gens et l'intérêt public, c'est pourquoi il persiste.

Nous ordonnons qu'il en sera délibéré à la chambre du conseil.

(Registre des audiences de police.)

Signé : PEROUZE.

LES OSTENSOIRS DU XIVe SIÈCLE

EN LIMOUSIN

I.

Personne, que je sache, n'avait encore signalé les ostensoirs du moyen âge conservés dans le diocèse de Limoges, lorsque j'en constatai l'existence (1). C'est donc une véritable découverte, qui offre un grand intérêt pour nos études spéciales.

Mais, avant de les décrire en détail, il est nécessaire d'émettre préalablement quelques considérations générales qui permettront d'en mieux saisir l'importance liturgique et archéologique.

Recherchons d'abord et suivons le développement des idées, afin de comprendre parfaitement les transformations successives du rite eucharistique.

Les Orientaux, qui sont restés plus que nous dans une certaine immobilité pour les choses du culte, célèbrent

(1) L'abbé Texier n'en parle que comme *reliquaires*, et encore oublie-t-il celui de Guéret (*Ann. arch.*, t. XV, p. 292, 293; *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1842, p. 238, 239).

encore, comme le firent à l'origine les Latins, c'est-à-dire que, pendant une partie de la messe, tout le canon, l'officiant se soustrait aux regards des fidèles, en se cachant derrière des rideaux, tirés seulement pendant ce moment solennel. De là, le nom de *saints mystères* donné très-anciennement à l'office principal du jour, non pas seulement à cause du prodige de la transsubstantiation, incompréhensible à la raison humaine, mais aussi en raison des précautions prises pour célébrer secrètement et mystérieusement.

Plus tard, le peuple, chez qui la foi diminuait, voulut voir de ses propres yeux et intervenir plus directement à la consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur. Alors le ciborium fut disloqué et ses colonnes, détachées de l'autel, s'écartèrent de manière à faire une enceinte plus vaste. Les rideaux se maintinrent aux entre-colonnements, mais seulement sur trois côtés, en sorte que la partie antérieure demeurait libre et ouverte. Ce ne fut pas encore assez: les paroles du canon se disaient à voix basse, on tint à en voir le résultat immédiat, et, en conséquence, les saintes espèces furent montrées au peuple dans un rite particulier nommé l'*élévation* (1). Chose singulière, les fidèles

(1) « On ne trouve aucun vestige de l'élévation du corps et du sang de Jésus-Christ dans les anciens Sacramentaires; Alcuin, Amalaire, Strabon, le Micrologue n'en font point mention. Mabillon nous apprend qu'en France cet usage a commencé vers le milieu du XIe siècle et qu'il est incertain si ce fut bientôt après que l'Église romaine adopta cette pratique. Lebrun démontre..... que l'élévation, qui se fait maintenant après la consécration, a été instituée lorsque Bérenger eut nié la présence réelle de Jésus-Christ... Alors on donna aux fidèles ce témoignage public de la foi catholique, afin qu'ils l'opposassent à l'hérésie de Bérenger; on y ajouta le son d'une clochette pour avertir le

voulaient contempler l'hostie et le calice; actuellement que l'idée première de ce rite est connue des seuls archéologues, et que le peuple, blasé par l'usage, n'a plus ce vif désir de ses ancêtres, on se prosterne et on ne regarde pas (1), quoique l'élévation ait lieu uniquement pour une satisfaction personnelle. L'introduction de cette coutume pieuse comporta toujours quelque solennité : aussi eut-on soin de sonner la cloche (2), et d'allumer d'autres

peuple d'adorer Jésus-Christ présent. » (Fornici, *Institut. liturgiques*, p. 141).

« Cum autem in sacello ejusdem episcopi ipse cum aliis adstante, *primum* Deo sacrum offerret, cœlesti favore meruit recreari; nam angelus... apparuit. — Electus fuerat eo tempore Innocentius tertius, qui, illis (S. Jean de Matha et S. Félix de Valois) benigne acceptis, dum secum de re proposita deliberat, in festo sanctæ Agnetis secundo, Laterani inter missarum solemnia ad sacræ Hostiæ elevationem, angelus ei.... apparuit. (Lect. IV et V de l'office de S. Jean de Matha.) Nous sommes ici à la fin du XIIe siècle, sous le pontificat d'Innocent III.

(1) L'hymne des dimanches de l'année, au bréviaire parisien, met ce rite d'accord avec la poésie liturgique. En effet, les fidèles baissent la tête pour ne pas regarder la sainte hostie, et les anges, au ciel, se voilent la face pour mieux adorer Dieu. Heureusement que l'iconographie n'osait pas reproduire à la lettre l'étrangeté du vers final de cette strophe :

« O luce qui mortalibus
Lates inaccessa, Deus;
Præsente quo sancti tremunt
Nubuntque vultus angeli. »

(2) « D'après certains auteurs, ce serait Grégoire IX qui, en 1238, aurait prescrit d'une manière générale de sonner les cloches de l'église au moment de l'élévation; mais cet usage avait été introduit quelque temps auparavant dans plusieurs endroits. L'ordre de Cîteaux fit à ce sujet, en 1215, le statut

cierges. La dévotion fut même poussée jusqu'à faire des fondations à cette occasion (1).

suivant : « Quando minor campana pulsatur, in elevatione salutaris Hostiæ, in missis de conventu, omnes qui pulsationem audierint, flectant genua præter eos qui in dormitorio fuerint, orationem quam inspiraverit Deus facientes. » .... Bona et Lebrun avancent que c'est en France qu'a d'abord été introduit l'usage de sonner les cloches à l'élévation, qu'il existait chez nous dès les premières années du XIIe siècle..... Malgré l'autorité des deux célèbres liturgistes, nous ne pouvons considérer cette preuve comme irréfragable..... Nous croyons donc que l'on peut remonter aux premières années du XIIIe siècle et même, quoique ce ne soit pas aussi certain, au commencement du dernier tiers du siècle précédent, mais non pas au delà.

« L'usage de sonner la clochette pendant l'élévation date probablement de l'époque même où s'est introduit celui de sonner, dans ce précieux instant du sacrifice, une ou plusieurs des grosses cloches de l'église. Peut-être même lui est-il antérieur de quelques années. Guillaume Durand, qui écrivait dans la dernière moitié du XIIIe siècle, en parle comme d'une pratique déjà généralement adoptée : « In elevatione autem utriusque squilla pulsatur, nam et in veteri Testamento levitæ tempore sacrificii tubas clangebant argenteas, ut earum sonitu populus præmonitus foret ad adorandum Dominum præparatus. » ..... Césaire d'Heisterbach, dans ses dialogues composés en 1222, et Albéric, dans sa chronique écrite peu d'années après, nous apprennent que le cardinal Guy, envoyé à Cologne en qualité de légat apostolique pour confirmer l'élection de l'empereur Othon, avait fait, en 1200, les mêmes prescriptions pour les églises d'Allemagne : « Bonam illic consuetudinem institnit ut ad elevationem hostiæ omnis populus in ecclesia ad sonitum notæ veniam peteret, sicque usque ad calicis benedictionem prostratus jaceret. » (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 289-291, art. du chanoine Barraud.)

Les textes cités ne prouvent pas en faveur de la clochette,

Quand la Fête-Dieu eut été instituée, en plein XIIIe siècle,

car *squilla* et *nola* s'entendent uniquement des cloches. Je préfère insister sur le synode de Coventry, en 1237, et de Worcester, en 1240, tous les deux invoqués également par le docte chanoine de Beauvais, car le mot *campanella* se réfère spécialement à la clochette : « Præcipimus quod in elevatione Eucharistiæ, quando ultimo elevatur et magis in altum, tunc primo sonet campanella, quæ sit modica tuba denuntiantis adventum Judicis, immo Salvatoris ad nos venientis. » — Cum autem in celebratione missæ corpus Domini per manus sacerdotum in altum erigitur, campanella pulsatur, ut per hoc devotio torpentium excitetur ac aliorum caritas fortius inflammetur ».

L'archevêque de Milan, en 1229, avait prescrit le son de la cloche au moment de l'élévation : « Circa ornatum ecclesiarum sollicite intendant tam in iis quæ circa altaria exercentur quam in aliis. Corpus autem Domini cum omni custodia, si servari contigerit, in tutissimo loco reponatur, in elevatione campana pulsetur, et si per civitatem portetur vel villam, portans cum stola ad collum incedat et portet honeste, et qui contrafecerit tribus diebus veneris in pane et aqua jejunet. » (Frisi, *Mem. stor. di Monza*, t. II, p. 95.)

(1) « Ab eadem parte epistolæ paretur cereus ad elevationem sacramenti accendendus. » (*Rubr. Miss.*, XX). — « Interim, dum celebrans elevat hostiam, accenso prius intorticio (quod non extinguitur, nisi postquam sacerdos sanguinem sumpserit vel alios communicaverit, si qui erunt communicandi in missa), minister manu sinistra elevat fimbrias posteriores planetæ » (VIII, 6). — « In missa solemni ad finem præfationis accenduntur duo saltem intorticia ab acolythis[1], quæ extinguuntur post elevationem calicis, nisi aliqui sint communicandi, et tunc extinguuntur post communionem » (VIII, 8).

Voici, après la loi commune formulée en rubrique, quelques textes du moyen âge sur l'usage des torches à l'élévation : « Hic fundavit..... duas candelas ad elevationem : quarum

par un pape français (1), et à l'instigation d'une religieuse belge, il semble que l'on n'ait pas encore assez fait pour contenter une piété de plus en plus exigeante et insatiable. L'élévation n'était que transitoire : on demanda une exposition prolongée, qui fut limitée d'abord à la Fête-Dieu et à son octave, puis étendue, au XVIe siècle, sous forme de quarante heures ; enfin, depuis deux cents ans, elle est devenue d'une fréquence telle qu'elle fait parfois traiter

una debet ardere usque post communionem in choro, » en 1280. (*Monum. Boica*, t. I, XII, 296.)

« De parochiarum eleemosynis sacerdotes procurent duos fieri tortisios, in canone missæ ardentes, prout in ecclesiis multis hactenus fieri consuevit. » (*Synod. Exonien.*, an. 1287.) — « Torchetam ad ardendum in levatione corporis J. C. » (*Litter.*, an. 1420.) — « Torchiæ..... quatuor librarum ceræ illuminantes in elevatione corporis D. N. J. C. » (*Testament.*, ann. 1430). — « Quotiescumque missam in choro celebrari contingit, quod duæ torchæ cereæ in perpetuum ad expensas capituli in elevatione corporis Christi habeantur et teneantur accensæ. » (Lobineau, *Hist. Paris.*, t. III, p. 100.)

« Et aussi nous manegliers (de l'église Saint-Germain-sur-Bresle), sommes tenus de livrer, fournir, maintenir et entretenir le luminaire qui seroit de deux cherges ardants durant ladite messe et une torse à la élévation du saint Sacrement. » (Testament de 1450, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VII, p. 747.)

Sur un tableau de Roger van der Weyden (*Annal. arch.*, t. XXVII, p. 239), la torche de l'élévation est tenue par le servant de messe; à la cathédrale de Poitiers, sur un panneau du XVIe siècle, elle est plantée dans un chandelier au bas de l'autel. A Sainte-Marie *in via lata*, à Rome, à la messe conventuelle, on allume au *Sanctus* les deux grands cierges qui sont à l'entrée du chœur, et on ne les éteint qu'après la communion.

(1) Urbain IV, en 1264.

le saint Sacrement avec une familiarité presque indécente (1).

La vogue de l'exposition passa comme celle de l'élévation et, dès le début du XIVe siècle, le pape Clément V, au concile de Vienne (2), autorisait à porter solennelle-

(1) On lisait dans le *Rosier de Marie*, en 1879 : « La Sacrée Congrégation des Rites vient de défendre l'usage d'une certaine machine inventée par un mécanicien de Turin, dans le but de faire monter et descendre le Saint-Sacrement dans les expositions solennelles qu'on fait dans les églises. — Quelques évêques en avaient déjà permis l'usage dans leur diocèse, en réservant, cependant, au Saint-Siége le droit de statuer ce qu'il croirait le plus opportun. — La Sacrée Congrégation en ayant compris les inconvénients, nonobstant les recommandations ou permissions de ces évêques, a interdit l'usage de cette invention, et s'est vue dans la nécessité de dénoncer au public cette défense, afin que personne ne puisse être induit en erreur ».

(2) On lit cette inscription peinte au-dessous de la représentation du concile de Vienne (1311), dans la bibliothèque du Vatican : CLEMENTE V' PONTIFICE..... PROCESSIO SOLEMNITATIS CORPORIS DOMINI INSTITVITVR. Je devais la reproduire ici, quoique je l'aie déjà donnée dans ma *Bibliothèque Vaticane*, p. 20, pour l'opposer à cette assertion de M. Darcel « que la procession a commencé d'être pratiquée, dans certaines églises, de 1320 à 1330. » (*Annal. arch.*, t. XXI, p. 39). Il ne faut pas voir là un fait isolé, mais l'application directe de l'ordonnance conciliaire à une époque déterminée, sans préjudice d'une application plus immédiate ailleurs. Si les écrivains ont limité ce fait à « certaines églises », il ne s'ensuit nullement que l'exécution n'ait pas été générale, mais uniquement que l'on a raisonné sur les textes qu'on avait à sa portée, sans être sûr de les avoir épuisés tous. Il serait absurde aussi de conclure que « le concile provincial de Cologne soit le premier » qui, en 1452, ait prescrit que l'hostie fût « posée ou portée visiblement dans

ment le saint Sacrement en dehors de l'église. Dans le lieu saint, on ne pouvait le voir qu'à distance; dans les rues, si on lui rendait de plus grands honneurs, on avait du moins l'avantage de l'approcher et de le considérer de plus près.

De ce double besoin de l'exposition et de la procession est née, parmi les vases sacrés, une forme nouvelle, celle de l'ostensoir, à qui la tradition, dans la succession des siècles, a donné différents noms. *Tabernacle* est le terme liturgique, maintenu à la fois dans le *Cérémonial des évêques* (1)

certaines monstrances », (*Ibid.*) puisque nous avons des monstrances de date antérieure et d'affectation indubitable, où l'hostie est tout à fait apparente derrière la sphère de cristal.

Dès 1226, on signale à Avignon une procession et exposition solennelle du saint Sacrement, auxquelles le roi Louis VIII assista. Elles étaient célébrées par la confrérie des Pénitents gris. Le fait n'en reste pas moins exceptionnel, s'il est réellement authentique. (*Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXVII, p. 37 et 38.)

(1) « Tabernaculum pulchrum ex auro vel argento, sive ostensorium, in quo SS. Sacramentum ponendum portandumque erit. » (*Cærem. Episc.*, lib. II, cap. XXXIII, n° 14.)—« Accepto tabernaculo seu ostensorio cum sanctissimo Sacramento, illud ambabus manibus velatis elevatum tenens, vertens se ad populum, cum illo signum crucis super populum ter faciet. » (n° 27.) — Voir aussi le mot *Tabernaculum* dans Du Cange. M. Muntz (*Les Arts à la cour des papes*, t. I, p. 209) a reproduit ce texte de l'an 1456 : « Item florenos 334..... pro valore unius tabernaculi cum figuris Salvatoris et sancti Thomæ deaurati, ponderis librarum 34. » En plaçant ici l'apôtre saint Thomas, l'artiste a eu l'heureuse pensée d'opposer la foi à l'incrédulité et de rappeler ainsi indirectement la parole du Sauveur : « Quia vidisti, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt et crediderunt. » (S. Joann., XX, 29.)

et le *Rituel* (1); mais il est moins expressif que le mot *monstrance* (2), car celui-ci dit tout de suite sa signification propre, qui est de montrer et de faire voir l'hostie sainte qu'elle renferme. On ne s'est servi de l'expression *soleil* (3) que lorsque les orfévres eurent donné au contour de l'hostie l'apparence de cet astre, projetant des rayons alternativement droits et flamboyants.

L'ostensoir primitif est tout petit. Exposé sur l'autel, il n'est pas écrasé par son entourage, puisque, à l'encontre de ce qui se fait de nos jours, il est isolé, par conséquent attire seul les regards, actuellement distraits par toutes sortes d'inventions modernes, chandeliers, fleurs et draperies. Il est impossible de ne pas être frappé de cette noble simplicité dans la célèbre fresque de Raphaël, connue sous la désignation populaire de *Dispute du Saint-Sacrement* (4). Et comme l'enthousiasme et le zèle agissent

(1) « Sacerdos primum celebret, in qua duas hostias consecret : et sumpta una, alteram in tabernaculum in processione deferendam ita reponat ut per vitrum seu crystallum, quo ipsum tabernaculum circumseptum esse debet, exterius adorantibus appareat. « (*De proces. in fest. SS. corporis Christi.*)

(2) J'extrais les deux textes suivants de Du Cange : « Fecit autem fieri in suam memoriam magnam monstrantiam pro deportatione sacramenti in festo corporis Christi. » (*Chronic. Vormat.*, ad ann. 1427.)—« Iste fecit fieri monstrantiam argenteam deauratam, qua defertur sacrosanctum corpus Christi ipso die ejusdem sacramenti. » (*Hist. monast. Villar.*)

(3) Un grant vaissel rond de cristal, de deux pièces pareilles, faites en manière d'un soleil, garni d'or en façon d'une grande couppe. » (*Inv. de la sainte Chapelle de Bourges*, 1405.)

(4) L'autel, revêtu d'un parement et d'une nappe, n'a ni croix ni chandeliers, mais, au milieu, légèrement haussé par un autel portatif caché sous la nappe, un ostensoir bas, dont le disque étroit est rehaussé de têtes d'anges.

souvent au rebours du bon sens, quand on s'est aperçu tardivement que cette simplicité était choquante, on chercha à y remédier de la façon la plus étrange. Ainsi, au lieu d'agrandir l'hostie, ce qui était naturel afin de la mettre plus en évidence, on développa progressivement son support, et on arriva à ces ostensoirs espagnols, faits uniquement pour l'exposition parce qu'ils ne sont pas mobiles, qui mesurent un mètre ou deux d'élévation. L'hostie disparaissait ainsi sous ce flot d'orfévrerie et n'était plus qu'un point microscopique, saisissable à distance aux seuls yeux de l'intelligence et de la foi.

Ne se proportionnant plus à l'hostie qu'il doit contenir, l'ostensoir n'est pas davantage en harmonie avec le célébrant qui a mission de le tenir dans ses mains. Il cesse donc d'être portatif, et alors on invente les cordons passés au cou pour appuyer la partie inférieure, les planchettes suspendues au dais pour le soutenir, et on va même jusqu'à le porter sur un brancard que soulèveront les épaules de deux prêtres. Rome a condamné tout cela, et elle a bien fait; mais franchement est-on devenu plus sage ou moins intempérant de nos jours?

L'ostensoir est, à l'époque moderne, un vase usuel, car il est employé très-fréquemment, soit pour les expositions, soit pour les bénédictions ou encore pour les processions, qui ne sont plus une rareté. Il n'en était pas ainsi au moyen âge. On visa donc à l'économie, et, pour cela, on combina l'ostensoir tantôt avec le calice, tantôt avec le reliquaire.

Le Saint-Siége a condamné l'un et l'autre système, parce que chaque vase liturgique doit avoir sa destination spéciale. Le calice sert au saint sacrifice, non à l'exposition (1), quoiqu'elle en soit pour ainsi dire le prolon-

(1) Il est interdit de se servir du pied du calice pour en for-

gement. Deux cérémonies distinctes requièrent deux vases séparés; d'ailleurs il n'est pas convenable de plonger dans la coupe du calice le pied d'un ostensoir incomplet.

Rome n'a pas fulminé directement contre l'ostensoir-reliquaire, parce qu'elle en a probablement toujours ignoré l'existence, mais elle a, ce qui est l'équivalent, défendu de renfermer dans le tabernacle à la fois l'eucharistie et des reliques (1), puis de mêler la vraie croix aux reliques des saints (2). La raison, elle-même l'a donnée dans un décret spécial, où elle montre que le culte réservé à Dieu étant d'un ordre supérieur, il serait inconvenant d'y adjoindre celui des saints, qui est le culte au premier degré. Si l'on adore la sainte hostie et le bois sacré sur lequel le Christ expira, nous ne devons qu'un culte de vénération aux dépouilles mortelles des saints.

Comment se tirait-on d'embarras au moyen âge dans

mer celui de l'ostensoir. Ces deux vases doivent toujours être distincts et complets par eux-mêmes. Cependant, dans la fabrication moderne, soit pour les pays pauvres, soit pour les pays de mission, on a imaginé des ostensoirs de deux façons; tantôt on visse le soleil sur le pied du calice, ou tantôt on l'adapte à la coupe même. Cet usage inconvenant a été prohibé en 1706 par la Congrégation des évêques et réguliers, qui écrivait à un évêque, le blâmant d'avoir édicté des censures *ipso facto* pour avoir désobéi sur ce point à sa décision : « Il faudra abroger les dispositions qui édictent la suspense *ipso facto* contre les prêtres..... s'ils se servent du pied du calice pour l'ostensoir.....; toutes ces censures devront être abrogées, et il faudra pourvoir sous une autre forme. »

(1) *Traité de la visite pastorale*, p. 100.

(2) *Traité pratique de la construction et de l'ameublement des églises*, t. I, p. 410.

cette situation complexe? Je suppose qu'on enlevait les reliques (1) ou qu'on les couvrait (2), lorsqu'on exposait l'hostie dans le reliquaire, l'hostie retirée, et, les reliques seules étaient sous les yeux des fidèles.

Les ostensoirs du Limousin n'étant pas une exception sous ce rapport, je citerai quelques exemples analogues.

L'inventaire du château de Cornillon, en 1380, décrit très-vaguement trois objets d'orfévrerie que M. Darcel croit être des ostensoirs, et qui pour moi sont simplement des custodes, non pour porter, mais pour reposer le saint Sacrement: « Vas..... ad repponendum corpus Christi. » — « Unum reliquarium ..... pro ponendo corpus Christi. » — « Una pixis sive bostia ..... ad reponendum corpus Christi. « (*Rev. des Soc. sav.*, VIIIe série, n. 187.) Je n'hésiterais que pour le *reliquaire,* précisément à cause de son analogie avec les reliquaires-ostensoirs du Limousin.

« Item le vassel où on pose le saint Sacrement, où on met des sainctuaires des Apostres. » (*Inv. de N.-D. de Lens,* XVe siècle.)

L'inventaire de la cathédrale de Soissons, rédigé en

(1) Je suis autorisé à l'affirmer d'après cet article de l'inventaire de Clairvaux, en 1504, qui montre le pied seul du reliquaire affecté au transport du saint Sacrement : « Item vas argenteum deauratum, sine suo pede, honeste compositum, in quo est pars capitis sancte Anne, matris Dei Genitricis, ponderis III marcharum dimidie uncie et unius trientis, cujus etiam pes servit ad portandum corpus Christi in die sanctissimi Sacramenti altaris. » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 118.)

(2) Rome exige, chaque fois que le saint Sacrement est exposé, qu'on enlève ou qu'on couvre les reliques placées sur l'autel, afin de ne pas confondre les deux cultes, qui sont essentiellement distincts.

1502, enregistre un ostensoir-reliquaire : « Vas quoddam nobile, argenteum, deauratum, ad deferendam sacratissimam Eucharistiam in festo sanctissimi Sacramenti..... a parte anteriori habet angelum, genu flexo, tenentem scutum cristallinum continens reliquias sequentes. » (*Ann. arch.*, t. VI, p. 343.)

L'inventaire de Poligny (Jura), daté de 1517, contient cet article : « Ung relicquiaire d'argent, ouquel a dessus ung saffifz, ouquel a une croix d'or garnie de quatre grosses parles, une ymaige de saint Anthoine, et plusieurs relicques, ensemble la fourniture d'argent dorée et verire pour pourter, ou lieu de l'imaige sainct Anthoine *Corpus Domini.* » (*Rev. des Soc. sav.*, 6e série, t. IV, p. 230.)

L'inventaire de Laon (1523) est non moins explicite : « *Vas* quoddam nobile argenteum deauratum ad efferendam sacratissimam Eucharistiam in festo sanctissimi Sacramenti, habens desuper imaginem Salvatoris sedentis in judicio, et a lateribus duos angelos, quorum unus tenet crucem, alter lanceam; et a lateribus vasis, in quo solet reponi Eucharistia, sunt imagines beatorum apostolorum Petri et Pauli; et a parte anteriore habet angelum, genu flexo, tenentem scutum cristallinum continens reliquias sequentes, videlicet : De cunabulo Domini, de lintheo quo Dominus extersit pedes discipulorum in cena, de purpureo vestimento, de ligno sanctissime Crucis, de lapide montis Calvarie sanguine Christi resperso, de monumento Christi, de sindone Domini, et de lapide sepulchri; et sub cristallino vase, ubi solet poni Eucharistia, est id inscriptum : *Me Jehan Dimanche.* Circa ejus pedem vasis et in stipite supernis sunt affixa..... folia esmaillata; sed..... desunt. Et super pedem sunt corpora resurgentium duo ex sepulchris. In vase illo cristallino,

ubi reponi solet Eucharistia, sunt duo angeli tenentes crescentem ubi locatur ipsa. » (Ed. Fleury, *Inv. de la cath. de Laon*, p. 4.)

Voici deux textes sans dates. L'un est emprunté à l'*Anglicanum monasticon*, t. III, 2e partie, p. 82, et se réfère à la chapelle royale de Windsor : « Item duo Angeli, stantes et portantes feretrum de berillo, ad imponendum corpus Christi; in cujus summitate est una crux argentea deaurata et aymalliata cum tribus ymaginibus et unus angelus genu flectus coram Dominico *feretro*, tenens parvum vas de berillo pro reliquiis reponendis. » L'autre est emprunté par Du Cange au Nécrologe des Frères mineurs de Senlis : « Item reliquit unum ferculum et reliquiare ad reponendum Corpus Domini in paradiso (1) in festo Eucharistiæ. »

Avec le procès-verbal de la visite de la commanderie de Bourganeuf, rédigé en 1672, nous revenons en Limousin. « Plus, autre reliquaire de lotton, où il y a des reliques, et au-dessus un soleil pour porter le saint Sacrement. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1842, p. 343.)

Enfin, pour citer un monument encore existant, j'ajouterai que M. de Farcy, dans ses *Mélanges de décorations religieuses*, a donné la photographie et la description de l'ostensoir-reliquaire de l'église de Sainte-Vaudru, à Mons (Belgique), qui date, comme les nôtres, du XIVe siècle. Sur le pied rectangulaire, deux anges debout tiennent à deux mains un tube horizontal dans lequel est une relique d'un saint évêque de Noyon, puis au-dessus s'arrondit la custode eucharistique, flanquée de quatre clochetons et surmontée d'un pignon que termine un crucifix.

(1) En Anjou, le reposoir du jeudi saint se nomme encore *paradis*.

II.

On ne connaît que trois ostensoirs du XIIIe siècle. Ce sont ceux de Saint-Quentin de Hasselt (Belgique), du Vatican et de Bari. M. de Farcy a publié le premier et le dernier, la collection des *Antiquités chrétiennes de Rome* contient une photographie du second (1). Je les décrirai tous les trois, en parlant du trésor de Saint-Nicolas de Bari. Ceux du XIVe siècle sont plus communs. Je citerai les trois publiés par M. de Farcy (2) et fournis par la Belgique (3); un quatrième a été gravé dans les *Annales archéologiques*, il appartient à l'église de Conques (4)

(1) Voir aussi ma *Bibliothèque Vaticane*, p. 88.

(2) Si ces ostensoirs datent réellement du XIVe siècle, il faut les reporter tout à fait à la fin, car ils sont plutôt conçus dans le style du XVe.

(3) Voilà donc cinq ostensoirs primitifs, les trois du Limousin porteront le total à huit. Il importe de constater ce chiffre pour ne pas laisser les archéologues sous l'impression de cette phrase, presque dogmatique, écrite en 1861 par M. Darcel : « Nous ne croyons pas..... que l'on ait cité aucune monstrance qui fût, d'une façon authentique, antérieure au XVe siècle. » (*Ann. arch.*, t. XXI, p. 40.)

(4) L'ostensoir de Conques n'est du XIVe siècle que par le pied; le disque, de l'aveu de M. Darcel, n'est pas antérieur au XVe. On croit que c'est un ostensoir, parce que telle est actuellement sa destination; mais deux choses démentent formellement cette attribution, les gravures du pied et la croix du sommet, qui en font certainement un reliquaire de la vraie croix. En effet, que disent les quatre sujets empruntés à la vie

(Aveyron). Enfin un cinquième a figuré à l'exposition de Lille en 1874 (1).

Je n'ai à m'occuper ici que des trois découverts en Limousin et qui, remarque digne d'intérêt, concordent, à quelques années près, avec l'institution de la procession de la Fête-Dieu.

Ces trois ostensoirs ont une forme identique. Le pied est rond ou carré, mais sans pattes ni griffes; la tige est coupée dans sa hauteur par un nœud; la thèque ronde est

du Christ? Qu'il fut flagellé, au début de sa douloureuse passion; qu'il est ressuscité, vainqueur de la mort; qu'il est descendu aux limbes et qu'il viendra juger les hommes au dernier jour. Mais, dans tout cela, rien ne se rapporte à l'Eucharistie. L'idée de la croix seule domine, puisque le Christ la tient en main, lorsqu'il s'élance du tombeau et qu'avec elle il renverse et transperce Satan, détenteur des âmes des justes; enfin, elle est arborée à sa droite, dans la scène du jugement final. Ce qui est encore décisif, c'est que la croix terminale n'est pas une croix ordinaire, mais une croix à double croisillon, qui indique toujours la présence du bois auguste de notre rédemption et qui, à cette place, tient lieu de la crucifixion, oubliée à dessein sur le pied.

(1) Le chanoine Van Drival en a donné la photographie dans sa docte brochure : l'*Exposition de Lille*, pl. XVI. Le type est celui de l'ostensoir limousin, avec variante au pied seulement; mais comme la photographie est très-réduite, je ne décrirai que l'aspect général, sans entrer dans les détails. Pied large et à pans coupés, tige haute, nœud combinant la boule et le pan coupé, tube horizontal de cristal pour la relique; pignon accosté de deux clochetons, fleuronné sur les rampants, amorti en croix tréflée posée sur une boule identique au nœud; lunette de l'hostie, flanquée de trois trèfles. La date est le XIVe siècle avancé. Propriété de M. Desmottes, à Lille.

munie d'un cristal et le fronton se couronne par un crucifix. Tout cela a sa raison d'être et demande à être justifié ici.

La croix, d'après Benoît XIII, est, sur un vase sacré, le signe extérieur de la présence réelle. Si l'on y ajoute le Christ souffrant et mourant, c'est pour mieux accuser le lien intime qui unit le sacrifice du Calvaire au sacrifice eucharistique.

Le fronton équivaut ici au dais, comme attribut d'honneur. Au milieu brille l'hostie sainte, enfermée respectueusement dans une double enveloppe de cristal qui la laisse voir, sans qu'on puisse y toucher. Au-dessous sont couchées, comme dans un tombeau, les reliques des saints que l'aliment eucharistique a vivifiés (1) et rendus dignes, en les sanctifiant, de participer aux gloires célestes. Le nœud, exigé par le goût, est rendu également nécessaire par l'usage de l'ostensoir. Que le prêtre s'en serve pour l'exposer, pour le porter en procession ou pour bénir les fidèles agenouillés, il le prendra toujours de la main droite, qui entoure le nœud de ses doigts repliés, tandis que le pied sera soutenu en dessous par la main gauche (2), comme fait le prêtre à l'offertoire (3) et à l'élévation du calice (4).

(1) « Panis vivus vitam præstans homini. » (Hymne *Adoro te* de saint Thomas d'Aquin.)

(2) « Manibus contectis extremitatibus anterioribus veli humeralis, ostensorium accipiet dextera ad nodum, sinistra infra pedem. » (Martinucci, *Manual. sac. cærem.*, lib. III, p. 75.)

(3) « Accipit (sacerdos) manu dextra calicem discoopertum, stans ante medium altaris, ipsum ambabus manibus elevatum tenens, videlicet cum sinistra pedem, cum dextra autem nodum infra cuppam. » (*Rubr. Missalis*, VII, 5.)

(4) « Ambabus manibus tenens calicem, videlicet sinistra

La tige exhausse et le pied supporte; c'est sur ces deux éléments que repose tout le petit monument d'orfévrerie. Les artistes ont fait le pied indifféremment carré ou rond, suivant l'idée qu'ils avaient de la forme de la terre qu'il représente (1). Ce symbolisme est celui du moyen âge, qui l'a clairement exprimé sur l'ostensoir de Louis XI, dont M. de Farcy a donné une photogravure d'après l'original conservé en Belgique, à l'église Saint-Martin de Hal (2). Or, au xve siècle, on estimait que le globe terrestre, croisé comme il l'est en blason pour exprimer les trois parties dont il se compose, trouvait sa signification dans cette strophe d'une hymne pascale, gravée tout autour en légende : « Claro paschali gaudio sol mundo nitet radio, cum Xpistum iam apostoli visu cernunt corporeo. » Le sens ne peut être autre que celui-ci : Les apôtres, qui ont instruit le monde, se sont réjouis lorsque, au soleil radieux qui éclaira la résurrection, ils virent le Christ ressuscité, sorti du tombeau, victorieux de la mort et avec le même corps qu'ils lui avaient connu pendant sa vie mortelle; de

pedem, dextra nodum infra cuppam,..... elevat eum. » (VII, 7.)

(1) « Ipsa species crucis, quid est nisi forma quadrata mundi? Oriens de vertice fulgens; Arcton dextra tenet; Auster in læva consistit; Occidens sub plantis firmatur. » (S. Hieron., *in Marc.*, c. XV.)

« En France, jusqu'à la mort de Philippe-Auguste, la plupart des hommes de lettres se figuraient que la terre était carrée, quoique Alain de Lille l'eût déclarée ronde. Pour nous, disait Gervais de Tilbury, nous plaçons le monde carré au milieu des mers. » (Daunou, *Hist. littér. de la France.*) — Voir aussi Ferd. Denis, *le Monde enchanté*, p. 229.) — La croyance à la forme carrée a persisté jusqu'au xve siècle.

(2) *Mél. de décorat. relig.*

même (1), à la vue de Jésus-Christ résidant corporellement dans l'eucharistie, nous devons être pénétrés d'une sainte allégresse. C'est la vie continuée et maintenue pour toute l'éternité, et, par conséquent, le gage de notre immortalité future. Pensée sublime que nous pouvons appliquer même à des ostensoirs plus anciens, car rien ne démontre qu'elle soit propre au xve siècle et qu'elle n'ait pas été connue plus tôt.

Le pied de l'ostensoir, comme celui du calice et du ciboire, pose directement sur l'autel. Tout autre objet, secondaire et accessoire, ne s'y appuie, au contraire, que le moins possible, tels que les chandeliers, châsses et reliquaires, qui ont des supports ou griffes. Ces griffes se montrent momentanément au xve siècle; mais les osten-

(1) « Tristes erant apostoli
De Christi acerbo funere.....
Mox ore Christus gaudium
Gregi feret fidelium.....
« Galilææ ad alta montium
Se conferunt apostoli
Jesuque, voti compotes
Almo beantur lumine. »

(*Hymne du commun des apôtres au temps pascal.*)

« Cujus resurrectio, omni plena gaudio,
Consolatur omnia.
Resurgentis itaque Maria Magdalene
Facta est prenuntia,
Ferens Xpisti fratribus ejus morte tristibus
Expectata gaudia.
O beati oculi quibus regem seculi,
Morte jam deposita, est intuita. »

(Séquence de Pâques *Mane prima sabbati.*)

soirs les repoussent généralement, et elles ne reparaissent qu'au XVIIIe siècle. Elles sont encore très en vogue de nos jours, quoiqu'il faille les rejeter absolument, car à quoi servirait le corporal qu'on étend au-dessous, si l'ostensoir ne devait y toucher qu'à peine et par ses pointes extrêmes?

Reste à expliquer le symbolisme de l'Agneau attaché à la croix sur un des trois ostensoirs. Je le ferai à l'aide de documents du moyen âge, dont on ne peut révoquer en doute la haute portée.

Saint Ambroise, au IVe siècle, avait fait peindre, dans son église de Milan, Jérémie sanctifié dès le sein de sa mère et voyant le Seigneur sous la forme d'un Agneau pour le sacrifice.

Hic est Hieremias sacratus matris in alvo,
Hostia cui Dominus sæpe monstratur ut Agnus.

Saint Ambroise, dans une hymne pour le temps de Pâques, nous montre l'Agneau cuit sur l'arbre de la croix; invités à la cène où il est servi, nous buvons son sang, nous mangeons sa chair, et par là nous vivons de la vie même de Dieu.

Ad cœnam Agni providi.....
Cujus corpus sanctissimum
In ara crucis torridum,
Cruore ejus roseo
Gustando vivimus Deo.

Saint Paulin décrivant, au Ve siècle, les sujets symboliques qu'il avait fait représenter dans sa basilique de Nole, nous montre le Christ, Agneau blanc, debout au

pied de la croix, qu'il a rougie de son sang, et victime innocente qu'immole une mort injuste.

Sub cruce sanguinea niveo stat Christus in Agno,
Agnus ut innocua injusto datus hostia letho.

La croix exprime à la fois la sainteté et la victime.

Sanctam fatentur crux et Agnus victimam.

Au VIe siècle, saint Fortunat, évêque de Poitiers, disait dans une strophe de ses hymnes que le doux Agneau, qui est le Christ, en se faisant victime sur la croix par amour pour nous, nous avait arrachés à la gueule du loup infernal.

Mitis amore pio pro nobis victima factus,
Traxit ab ore lupi qua (crux) sacer Agnus oves.

Au IXe siècle, l'archevêque de Lyon, saint Remy, reçut en don une nappe ouvragée, qui, en 1671, se voyait encore dans l'église Saint-Étienne de cette ville. L'Agneau y était brodé, et invoqué pour avoir pitié de nous et nous délivrer de nos fautes. Pain vivant, il fournit une nourriture céleste et il abreuve de son propre sang. Pour participer à ce banquet, il faut sonder son cœur, en ouvrir au prêtre les secrets, afin que les taches qui le souillent disparaissent, pardonner les offenses et déposer toute colère.

Agne Dei, mundi qui crimina dira tulisti,
Tu nostri miserans cunctos absolve reatus.

Hic panis vivus cœlestisque esca paratur;
Et cruor ille sacer qui Christi ex carne cucurrit.
Qui cupit hoc epulum sanctumque haurire cruorem
Se prius inspiciat cordisque secreta revolvat,
Et quidquid tetrum conspexerit et maculosum
Diluat, offensas omnesque relaxet et iras.

La vie de saint Anschaire, moine de Corbie, a été composée, vers l'an 1050, par Gualdo, religieux de cette abbaye. On y lit que le sang du Christ qui coule sur l'autel est celui de l'Agneau tué pour le salut du monde et dont la chair devient la nourriture par laquelle nous méritons le ciel, en sorte que notre âme est transformée au sépulcre même du Sauveur.

Verus in altare Christi de corpore sanguis
Stillat, et occisi pro mundo carnibus agni
Vescimur in terra, per quod revocamur ad astra;
Fitque per hoc epulum Domini mens nostra sepulcrum.

A Cluny, une pierre sculptée qui provient de l'ancienne abbaye et est attribuable au XIIe siècle, proclame le petit Agneau grand dans le ciel.

† In celo magnus hic parvus sculpor et Agnus.

III.

L'ostensoir du musée de Guéret n'est peut-être pas le plus riche des trois, cependant il n'est pas le plus simple ni le moins orné. Son pied est rectangulaire, à côtés concaves, pour éviter la sécheresse de la ligne droite.

Sa décoration consiste en un rang de perles sur la tranche et une collerette de trèfles sur la surface plane. Les angles sont garnis de quatre feuilles angulés, dont le fond est d'azur, pour faire songer au ciel, habité par les esprits bienheureux, messagers de la Divinité : le champ est occupé tout entier par un ange debout, issant de nuages rouges et les ailes baissées. Ces ailes sont couleur de feu, pour traduire la vivacité de son amour, et au repos, car l'attitude ici est celle de la contemplation unie à l'adoration, et à ce moment, Dieu n'assigne aux anges aucune autre mission à remplir. La cour céleste est descendue sur la terre, figurée par le carré du pied.

Ainsi se trouve traduit à la lettre ce que saint Thomas d'Aquin a pu écrit, avec tant de poésie et de vérité, dans une des hymnes de l'office de la Fête-Dieu :

Panis angelicus fit panis hominum :
Dat panis cœlicus figuris terminum.
O res mirabilis! manducat Dominum
Pauper servus et humilis. (1).

A Angers, au xve siècle, on avait gravé, en gothique carrée, autour de la sphère (2) de l'ostensoir, cette autre strophe du même poëte liturgique :

(1) Hymne *Sacris solemnitis*. Saint Jean Chrysostome, dans une homélie qui figure parmi les leçons de l'octave de la Fête-Dieu, dit : « Quotquot igitur hujus participes corporis efficimur, quotquot sanguinem degustamus, cogitemus quod illum sursum sedentem, qui ab angelis adoratur incorruptibili vicinus virtuti, hunc degustamus ».

(2) Terme italien, inscrit par Benoît XIII dans sa *Méthode pour la visite pastorale*. Voir mon *Traité de la visite*, p. 101.

† ECCE PANIS ANGELORUM FACTUS CIBUS
† UIATORUM UERE PANIS FILIORUM NON · M · C · † (1)

La tige, taillée à pans, est interrompue par un nœud qui affecte la même disposition. En quittant les formes arrondies du XIIIe siècle, on pressent par là que l'on est en marche vers le XVe. Cette tige supporte un plateau rectangulaire, mais très-étroit, sur lequel s'allongeait horizontalement le tube destiné à contenir les reliques. Il n'en est resté que les deux extrémités, rehaussées de gros cabochons en cristal; le cylindre lui-même a disparu. De cette base s'élancent à droite et à gauche deux petits clochetons, qui sont, en architecture, l'accompagnement obligé du pignon central, tréflé à son tympan et garni de feuillages sur ses rampants.

La custode circulaire, destinée à la réserve, forme comme l'*oculus* de ce fronton monumental, qui a pour amortissement un nœud carré, dans lequel s'implante une croix tréflée. Sur cette croix est représenté, d'un côté, le Christ, et, de l'autre, l'Agneau, en sorte que l'artiste a associé ensemble l'humanité divine du Sauveur et son emblème le plus ancien et le plus populaire. De cette façon est aussi exprimée nettement la conformité qui existe entre les deux sacrifices, et, de plus, le symbolisme de l'Agneau apparaît dans l'oracle d'un prophète qui l'annonce à l'avance comme victime de propitiation (2) : ou,

(1) Le défaut d'espace a seul empêché d'écrire en entier *non mittendus canibus*. Cette strophe fait partie du *Lauda Sion* et de la messe du saint Sacrement.

(2) « Et ego quasi agnus mansuetus qui portatur ad victimam. » (Jerem., XI, 19.)

pour emprunter les paroles de la liturgie appliquées au Christ triomphant, c'est ici l'Agneau divin qui, par son immolation perpétuelle, comme jadis par l'effusion de son sang, continue à racheter les brebis qui composent son troupeau et à les réconcilier avec le Père céleste (1).

Cette monstrance, de cuivre doré et émaillé, date à peu près du milieu du XIVe siècle.

Il y a quelque affinité entre les deux ostensoirs de Guéret et d'Eymoutiers. L'un et l'autre ont servi en même temps de reliquaire, et leur pied est décoré d'anges. Mais j'observe aussi quelques différences notables : ainsi le pied devient circulaire et la gravure fait tous les frais de l'ornementation, sans qu'il y ait la moindre trace d'émail. La matière, comme précédemment, est du cuivre doré.

L'ostensoir d'Eymoutiers mérite peu par lui-même de fixer l'attention, car l'exécution en est mauvaise; on sent là une œuvre de pacotille et de commerce, ou travaillée par une main peu exercée. Cependant on ne peut se dispenser de l'enregistrer dans une série qui a pour but de collectionner les plus anciens types. Comme dimensions, nous restons dans les proportions acquises, 0^m34 pour la hauteur et 0^m14 pour le diamètre du pied.

L'époque de confection de ce vase sacré ne me paraît pas devoir être descendue plus bas que le premier tiers du XIVe siècle.

Le pied est arrondi, forme qui ne subsistera pas longtemps, car elle provient de l'époque romane et de la première période gothique, et se transformera ultérieurement en se découpant en lobes ou à pans rectilignes. Il est

(1) « Agnus redemit oves,
« Christus innocens Patri reconciliavit peccatores. »
(Prose *Victimæ paschali.*)

décoré de quatre médaillons, à fond pointillé, entre lesquels montent des ornements feuillagés que termine une fleur de lis d'une épaisseur disgracieuse. Dans chaque médaillon est inscrit un ange debout, aux ailes abaissées et aux pieds non apparents, par suite de cette double pensée symbolique que les anges sont des êtres immatériels qui ne connaissent pas les passions humaines, et que l'eucharistie, qui nourrit spirituellement les âmes, est aussi le pain spirituel des anges.

La tige cylindrique s'harmonise avec sa base ainsi qu'avec le nœud hémisphérique qui ôte de la monotonie à son élévation; mais, pour faire pressentir la transformation qui ne tardera pas à s'opérer, la petite boule destinée à offrir à la main un point d'appui est coupée, comme à l'ostensoir de Limoges, par un filet à huit pans.

La plate-forme qui reçoit le reliquaire est arrangée de façon à pouvoir se démonter facilement à l'aide de deux charnières. Le tube horizontal, dans lequel est renfermée la relique, a lui-même l'apparence d'une colonnette, dont les bouts sont ornés d'un quadrilobe feuillagé et à pétales arrondis. Une ouverture, pratiquée sur le côté, permet de retirer la relique à volonté : on ne s'en faisait pas scrupule au moyen âge, les reliquaires n'étant pas scellés.

Le pignon, buté de deux contre-forts, se termine par une croix tréflée, percée de trois trèfles arrondis et appuyée, à la partie inférieure, sur deux ogives tréflées : des feuillages courent sur ses deux pentes. Au milieu de ce pignon saillit un disque de cristal de roche très-épais, muni d'une clavette par derrière, afin de l'assujettir, et rehaussé à son pourtour d'une suite de rinceaux gravés au trait.

L'ostensoir de Limoges est le plus important et le plus

beau. L'abbé Texier, qui l'a connu, mais qui n'y a vu qu'un reliquaire, prétend qu'il provient de l'abbaye de Grandmont, et, pour le prouver, renvoie à l'inventaire de l'abbaye, mais à un numéro qui ne concorde nullement pour la description avec l'objet en question (1).

Cette pièce, en cuivre doré et émaillé, offre cette particularité qu'on y distingue parfaitement deux époques, l'une complétant l'autre. Au commencement du XIVe siècle, vers 1320 au plus tard, a été exécuté le pied, modifié par l'applique de nouveaux médaillons, lorsque, vers 1350 environ, on a achevé la transformation par l'addition de la partie supérieure. D'où je conclus qu'à l'origine le pied servit à un reliquaire et que, ultérieurement, changeant sa destination, on lui superposa un appareil nouveau propre à l'exposition ou au transport solennel du saint Sacrement.

Le pied est rectangulaire, rehaussé dans son pourtour de dents de scie, tournées en dedans. Comme elles sont tantôt arrondies et tantôt pointues, il y a là quelque négligence de la part de l'artiste qui hâtait sa besogne. La surface plane est entièrement couverte d'émail bleu champlevé, où n'ont été réservés qu'un semis de marguerites, quatre médaillons et quatre dragons.

Les marguerites (2) ont six pétales, chaque lobe étant poinçonné en creux à l'aide d'une matrice. Elles sont

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1842, p. 239.

(2) Ces fleurs semblent ici rappeler la résurrection, qui s'associe si bien à l'eucharistie, puisque celle-ci est le triomphe du Christ perpétué dans l'Église. On ne peut oublier que, dans le langage populaire, elles se nomment *pâquerettes*, pour témoigner de l'époque de leur plein épanouissement, qui coïncide avec les joies pascales.

jetées sans régularité, mais avec une grande profusion, ce qui les rapproche les unes des autres.

De la base de la tige s'élancent quatre dragons, dont l'épine dorsale est arrondie et qui, appuyés sur leurs deux pattes, retournent la tête, exprimant à la fois leur rage et leur impuissance. Le corps de ces monstres a été retouché au burin.

Le pied est par eux divisé en quatre triangles : chacun a pour ornement un médaillon circulaire émaillé, où l'on distingue des traces d'un bleu verdâtre. Je dis des *traces*, parce que d'autres médaillons, de forme différente, leur ont été superposés postérieurement, lors du remaniement du reliquaire. Ces petits disques sont rivés sous le pied; il serait donc facile de les desceller, sans nuire à l'ostensoir, pour constater, dans l'intérêt de la science, ce qu'ils recouvrent. Ces quatre-feuilles, de forme aiguë, avec lobes arrondis aux points de jonction, sont placés soit en carré, soit en losange, de manière à faire des oppositions, qui se répètent sur le fond, alternativement bleu ou rouge, avec des roses réservées dans le lobe aigu. Au milieu est un médaillon circulaire, où alternent également le bleu et le rouge. Chacun d'eux renferme une tête de femme couronnée, à cheveux longs et bouclés; la couronne est ornée de trois fleurons, celui du milieu marqué d'une croix.

Tâchons de saisir la signification de cette ornementation, qui probablement est symbolique par plus d'un côté. Nous avons déjà vu que la forme carrée répondait à l'idée de la terre. Innocent III en fait l'emblème de la constance de l'âme, que les adversités n'abattent pas parce qu'elle peut leur opposer les quatre vertus cardinales dont elle est ornée (1).

(1) « Quaternarius autem qui numerus est quadratus, con-

Nous savons de plus, par Hugues de Saint-Victor, que la couleur bleue était affectée à l'ancien Testament; car il a été dit des apôtres, qu'ils sont plus beaux que le saphir (1). Mais Innocent III veut qu'elle exprime encore l'espérance du ciel et, par le mépris de la terre, les saintes aspirations vers la patrie future (2).

Pourquoi, dans cet ordre d'idées, les quatre femmes couronnées ne seraient-elles pas de ces reines de Juda qui figurent dans la généalogie du Sauveur et que le moyen âge, par exemple à Angers et au Mans, au XIIe siècle,

stantiam mentis insinuat, quæ neque deprimi debet adversis, nec prosperis, elevari, quod tunc laudabiliter adimplebit cùm quatuor virtutibus principalibus fuerit adornata : videlicet justitia, fortitudine, prudentia, temperantia. »

(1) « Per sapphirum, eo quod cœli pretendat colorem, spiritualis ejusdem Testamenti (veteris) viros recte possumus designare; sancti autem apostoli sunt sapphiro pulchriores. » (Hug. à S. Vict., *De Apostol.*; II, 320.)

(2) « Sapphiri serenitas spem..... significat..... habet igitur in saphiro quod speres. » (*Lettre du pape Innocent III à Richard, roi d'Angleterre.*) — « Hoc..... pretioso lapide apostoli ornati et decorati terram despiciunt, cœlestia concupiscunt..... non terrena lucra sed sapphiros quibus ornantur considerantes, illuc ascendere cujus in sapphiro colorem contemplantur, totis viribus anhelant. » (Bruno Astens., *Præfat. in lib. sup. Apoc.*, c. 21.) — « Tropol. sapphyrus significat, eos qui corpore in terris, mente et vitâ in cœlis versantur, unde in Apoc. tribuitur S. Paulo ut vult Aretas, vel potius S. Andreæ, qui amore cœli et radiis Christi, biduo apud eum manens, percussus, in ejus amorem exarsit, et terrena omnia, prospera æque et adversa calcavit. Virilis ergo Andreas juxta nomen suum fuit ἀνὴρ id est, vir. » (Cornel. à Lap., *in Exod. comm.*, c. 28.)

dressait à l'ébrasement de la grande porte et mêlait aux rois de cette grande tribu, comme pour mieux accentuer cette idée que le Christ, régnant et glorifié plus haut, avait pris sa chair, sortie victorieuse du tombeau, dans cette glorieuse série d'ancêtres (1)? Je ne soupçonne pas d'autre signification à ces reines, qui ne peuvent être ici précisément des personnages historiques et qui, n'étant pas nimbées, ne doivent non plus être considérées comme des saintes. Rien ne répugne à les regarder comme quelques-unes des ces figures ou personnalités de l'ancien Testament (2), dont la tradition justifie la présence.

(1) C'est avec la même intention de rattacher le corps eucharistique au corps formé dans le sein de Marie, que l'Église de France, dans un de ses plus beaux tropes, lançait, en plein moyen âge, ce salut d'amour et de foi : « Ave, verum corpus natum de Maria Virgine, » salut que l'Église romaine a conservé dans l'office du saint Sacrement sous une forme analogue : « Jesu, tibi sit gloria, qui natus es de Virgine. »

(2) Quatre femmes seulement sont mentionnées par l'évangéliste saint Matthieu dans sa généalogie du Sauveur : Thamar, Rahab, Ruth, la femme d'Urie. (S. Math., I, 3, 5, 6.) Mais Bethsabée fut seule reine, quoique les autres aient pu recevoir la couronne par assimilation; ou bien s'agit-il de reines innommées, quatre exprimant un nombre indéfini correspondant à celui des rois de Juda ?

Au lieu de reines, des rois sont figurés, également en buste, sur un parement d'autel que décrit ainsi l'inventaire de Boniface VIII, au commencement du XIVe siècle : « Item una tobalea de opere theotonico ad capita Regum cum aurifrisio ad ymagines Salvatoris in medio. » De part et d'autre, l'idée est identique : ici cette représentation établit que le corps du Sauveur est le même sur l'autel, après la transsubstantiation du

Saint Jean Chysostome, dans une de ses homélies au peuple d'Antioche, qui devient une des leçons de l'octave de la Fête-Dieu, dit aux fidèles que la table eucharistique les rend terribles au démon : « Tamquam leones ignem spirantes ab illa mensa recedamus, facti diabolo terribiles. » Or la fuite des dragons répond à cette victoire opérée par le sacrement.

La tige est, à elle seule, une preuve de la transformation de la pièce, car elle est d'un cuivre différent. Cependant elle est encore ronde et inégalement divisée par un nœud, arrondi en manière de boule, godronnée à la partie supérieure et coupée au milieu par un filet octogone.

La tablette horizontale sur laquelle s'appuie le pignon mesure 0^m16 de longueur et se découpe en trèfle à chacune de ses extrémités.

Au milieu du pignon saillit une masse ronde de cristal de 0^m20 de diamètre, qui n'est autre qu'une tasse antique ou au moins byzantine. Cette tasse est taillée à pans, en manière de rose, et se présente par le fond, légèrement proéminent. Ce rebord ou pied reproduit les pans coupés de la lèvre extérieure, qui sont au nombre de douze. La tasse est retenue par des dents aiguës, et, à la partie antérieure, une goupille permet d'ouvrir et de fermer (1). Deux

pain, que le corps formé dans le sein de la Vierge du sang des rois de Juda.

(1) Comme terme de comparaison, je citerai l'ostensoir des ducs de Bretagne, au château de Nantes, qui était orné de personnages sur le pied et dont la custode avait la forme d'un *miroir*, c'est-à-dire qu'elle était entièrement ronde, sans aucun motif d'architecture dessus ou autour. Quoique le texte ne date que de 1488, rien ne s'oppose à ce que l'objet décrit ne soit

cercles, imitant l'un des perles et l'autre des feuillages tréflés, circonscrivent la place réservée à l'hostie, qui est de 0m50. La tranche présente des rinceaux qui se développent sur un champ pointillé.

De chaque côté du médaillon central montent deux clochetons à six pans. Leurs deux étages forment comme des fenêtres tréflées, remplies alternativement d'émail rouge ou bleu. Et comme si l'émailleur avait douté de la solidité de son œuvre, quoique la surface à décorer soit très-restreinte, il a réservé dans le métal des points minuscules destinés à retenir l'émail. Sur un des clochetons, celui de droite, est debout saint Jean : il porte la main à sa figure, en signe de douleur, et tient dans sa gauche le livre fermé qui symbolise son rôle d'évangéliste ou d'apôtre : en témoignage de sa virginité, il est imberbe, et à l'exemple de son maître, le Nazaréen, il porte des cheveux longs. La Vierge lui fait pendant sur l'autre clocheton, joignant les mains, ce qui est, en iconographie, une des manières reçues d'exprimer la douleur. Entre les deux statuettes, là où est actuellement un petit vase, d'aspect moderne, devait se dresser un crucifix, complément natu-

plus ancien. « Et ung sacraire ront, sans massonnerie, garny d'esmaulx faiz d'esmail sur esmail, à plusieurs personnaiges, le hault ront en faczon d'un myrouer. Et ou dedans se mect *Corpus Domini;* le pommeau en faczon du corps d'une esguière garny d'esmaulx. Ledit sacraire assiis sur troys piez de griffon et troys pommectes rondes et persées. Sur chacun ung personnaige dessur et pareillement garny d'esmaulx à plusieurs personnaiges, pesant ledit sacraire cinquante marcs d'argent doré, achapté de Pierre de Cresme, marchant de Venise; et est garny d'estuy..... » (De la Nicollière, *Descript. du chapeau Ducal..... et d'un grand nombre de bijoux du trésor des Ducs de Bretagne,* p. 40.)

rel de la scène évangélique et indice de la nature même du sacrement, institué pour rappeler la mort du Sauveur (1).

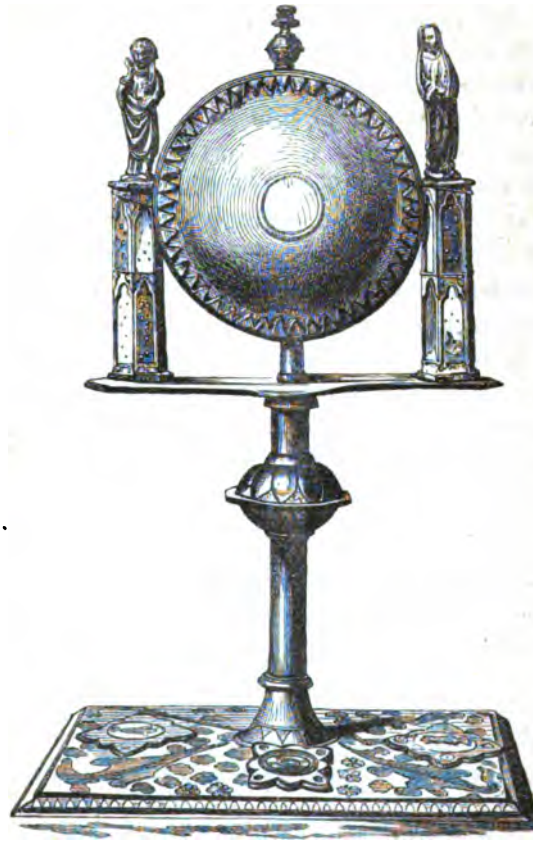

Bon nombre d'ostensoirs du moyen âge se terminent,

(1) « O memoriale mortis Domini. » (Hymne *Adoro te.*)

non par une croix simple, mais par un crucifix (1), pour établir le lien incontestable qui existe entre les deux sacrifices.

On pourrait croire que les statuettes ont été interverties dans leur placement respectif, car, dans l'iconographie chrétienne, la sainte Vierge est toujours à droite du Christ mourant; ici, au contraire, elle cède la place la plus digne à son fils adoptif. Ce ne peut être sans motif plausible, puisque le même fait se répète sur l'ostensoir de Louis XI. Or le but évident de l'artiste a été d'appeler les regards sur l'apôtre bien-aimé, en sa qualité de prêtre, continuant, par la consécration eucharistique, à appliquer le bienfait de la Rédemption. De la sorte, le rôle de la Vierge, tout historique, devient accessoire : ce n'est qu'au XVIIe siècle, dans une pensée toute mystique, mais plus ingénieuse que fondée, que l'on a voulu retrouver en Marie le type du prêtre et que, pour cela, on l'a qualifiée plus ou moins heureusement *Virgo sacerdos* (2).

Le prêtre réel, le vrai sacrificateur est ici saint Jean,

(1) La Belgique possède un ostensoir du XIIIe siècle et un du XIVe : tous les deux sont surmontés d'un crucifix, tandis qu'un ostensoir du XVe, dans la même contrée, n'a qu'une simple croix.

« Item parvulum portisacrum cum crucifixo.

« Item unum portisacrum cum duobus angelis, et superius cum uno crucifixo. » (*Inventaire de la cathédrale de Vannes*, 1488.)

(2) Santeuil a fait pour le Bréviaire de Paris et la fête de la Présentation (21 novembre) l'hymne : Quam pulchre graditur, dont je détache cette strophe :

« Quid nos illaqueant improba gaudia?
Cur nos jam pigeat vincula rumpere?

qui ne se contente pas de rendre témoignage de ce qu'il a vu (1) et qui a affirmé le dogme eucharistique de la manière la plus probante (2), mais qui encore, suivant une respectable tradition, a communié de ses propres mains sa mère adoptive, après l'Ascension du Christ (3).

« Dux est Virgo sacerdos,
Fas sit quo properat sequi. »

Or, plus haut, la Vierge était qualifiée *autel de la divinité* et *victime des autels :*

« Virgo, Numinis ara,
Aris victima sistitur. »

Identifier ensemble l'autel, la victime et le prêtre, c'est franchement un peu trop à la fois.

(1) S. Joann., XXI, 24.

(2) Voir le chapitre IV de son Évangile.

(3) « Après l'Ascension du Sauveur, Marie ne faisait que languir sur la terre. Elle ne pouvait vivre sans son Fils; elle appelait son divin Jésus avec ardeur, elle se mourait de tristesse et d'amour. Pour la consoler, saint Jean offrait le saint sacrifice sous ses yeux et déposait respectueusement sur ses lèvres Jésus-Hostie. Durant les quinze années qu'elle vécut encore, la sainte Vierge ne manqua jamais de participer au banquet sacré. Chaque jour le pain des anges devenait la nourriture de la Reine des anges; chaque jour le pain de vie formait l'aliment de celle qui avait donné la vie à son Dieu. Ainsi se dédommageait-elle de l'absence de son bien-aimé Jésus! Ainsi se renouvelaient les joies de l'avoir porté dans son sein, nourri et élevé avec la plus affectueuse tendresse! Bien plus, de savants docteurs affirment que ces espèces sacramentelles demeuraient en Marie sans se corrompre d'une communion à l'autre, en sorte qu'elle fut le tabernacle perpétuel et vivant de son Fils, comme elle l'avait été avant sa naissance et comme elle le sera, dit un pieux auteur, toute l'éternité. » (*Rosier de Marie.*)

Il est aussi l'apôtre vierge par excellence, ce qui lui a valu les préférences du Sauveur.

Sur l'ostensoir de Limoges comme sur celui de Belgique, si c'était une exception de lui donner la place d'honneur, ce n'était pas, à tout considérer, une témérité injustifiable.

Les dimensions de l'ostensoir sont 0m19 en longueur et 0m12 en largeur pour le pied; 0m25 pour la hauteur de la tige.

X. Barbier de Montault,

Prélat de la maison de Sa Sainteté.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des membres de la Société française d'Archéologie. I
Comptes du trésorier. LIII
Programme de la XLVIe session du Congrès archéologique de France. 1
Liste des adhérents 5

Séance d'ouverture du mardi 2 septembre 1879. 15

Les découvertes faites à Vienne depuis l'année 1841 jusqu'à ce jour, par M. J. Leblanc 17
Fouilles archéologiques opérées à Vienne pendant les années 1875, 1876 et 1877, par M. J. Leblanc. 60
Note sur une sculpture en bois découverte à Vienne, par M. de Laurière. 72
Note sur les poteries fabriquées à Vienne, par M. E. Récamier. 76
Des voies de communication entre Vienne et Lyon dans l'antiquité, par M. C. Brouchoud 78
Pont du Rhône entre Vienne et Sainte-Colombe, par M. J. Leblanc. 89
Tour de Sainte-Colombe, id. 97
Palais du Miroir, id. 105

1re *Séance du mercredi* 3 *septembre* 1879. —

Remarques sur le palais du Miroir et les restes du monument antique adossé au mont Pipet. . . . 112

Rapport sur les fouilles exécutées dans les grottes de la rive droite du Rhône, entre Saint-Étienne-des-Sorts et Roquemaure, par M. H. Nicolas. . . . 113
Les Troglodytes de l'Ardèche, par M. Ollier de Marichard. 138
Stations préhistoriques de la grotte du Placard, près de Rochebertier (Charente), par M. A. de Maret. . 162
Le tumulus de Solaise et l'Ager octaviensis, par M. C. Brouchoud. 178

2e *Séance du mercredi* 3 *septembre* 1879. . . . 192

Transport miraculeux de trois lions de pierre, de Rome dans l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne; document communiqué par M. J. Leblanc. . . . 193
Du mot *Carpusculus*, à propos d'une inscription du musée de Vienne, par M. Léon Palustre. . . . 197
De quelles ressources sont les inscriptions chrétiennes pour l'avancement des études relatives aux origines de l'Église de Vienne, par M. l'abbé de Meissas. . 206
Le peuple roumain ou valaque. Étude sur son origine et celle de la langue qu'il parle, par M. Paul Hunfalvy. 215
Mors de bride mexicains anciens, munis d'appareil galvanique, par M. le docteur Charvet 263

Excursion à Saint-Antoine, 4 septembre 1879. . . 271

1re *Séance du vendredi* 5 *septembre* 1879. . . . 275

Étude sur un bijou en or découvert à Vienne en 1855, par M. J. Leblanc 276
Les voies à rainures chez les anciens, par M. Caillemer. 277
Observations sur l'ancienne église Saint-Pierre de Vienne, par M. de Laurière. 289

2e *Séance du vendredi* 5 *septembre* 1879. . . . 302

L'église de Saint-Maurice, ancienne cathédrale de Vienne, par M. Lucien Bégule. 303
Torques avec figures humaines, trouvé dans le cimetière de Courtisols (Marne), par M. Morel. . . . 314
Note sur les Tables de Claude, par M. Caillemer. . 319
Inscription latine découverte à Grenoble en mai 1879, relative à un monument élevé dans cette ville, en l'an 269 de notre ère, en l'honneur de Claude le Gothique, par M. Florian Vallentin. 323

Excursion à Gemens. 332

Séance du samedi 6 *septembre* 1879. — Résumé d'une communication de M. Florian Vallentin sur l'ancienneté de l'homme en Dauphiné. 334

Note de M. G. Vallier sur les inscriptions de cloches du département de l'Isère. 335
Note sur un denier de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, par M. Morin-Pons. 337
Des objets d'art provenant de Vienne, par M. de Laurière. 340
La Vénus de Vienne, par M. Tony Desjardins. . . 360
Louis de Gaya et son histoire des Dauphins, par M. le comte de Marsy. 358
La mosaïque du Champ de Mars et le monument vulgairement connu sous le nom de Plan de l'Aiguille. 361

Séance de clôture, 7 *septembre* 1879. — Compte rendu de la visite à l'église Saint-André-le-Bas. . 362

Remarques de M. Bizot sur les divers monuments de la ville de Vienne. 364
Distribution des médailles. 363
Banquet donné par la ville dans l'ancienne église Saint-Pierre de Vienne. 366

De l'ancienneté de l'homme dans la province du Dauphiné, par M. Florian Vallentin. 371
L'époque préhistorique et gauloise dans le département des Hautes-Alpes, par M. J. Roman. . . . 376
Note sur les restes de murailles antiques situées à Vienne, au-dessous du Mont-Pipet, par M. Tony Desjardins. 411
Le temple romain de Vienne en Dauphiné, par M. Tony Desjardins. 422
Note sur les remparts romains de Vienne, par M. le commandant de Rochas. 436
Les noms de lieux-dits de l'arrondissement de Vienne, par M. le commandant de Rochas. 449
Le tombeau du maréchal d'Ornano à Aubenas (Ardèche), par M. Vaschalde 376
Fouilles au palais du Miroir en 1836 et 1837. . . 486
Recherches sur les anciennes familles d'armuriers de Vienne, par M. J. Leblanc. 486
Les ostensoirs du XIVe siècle, en Limousin. . . . 555

TABLE MÉTHODIQUE

I.

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

Rapport sur les fouilles exécutées dans les grottes de la rive droite du Rhône, entre Saint-Étienne-des-Sorts et Roquemaure, par M. H. Nicolas. . . . 413

Les Troglodytes de l'Ardèche, par M. Ollier de Marichard. 138
Stations préhistoriques de la grotte du Placard, près de Rochebertier (Charente), par M. A. de Maret. . . 162
Le tumulus de Solaise et l'Ager octaviensis, par M. C. Brouchoud 178
Torques avec figures humaines, trouvé dans le cimetière de Courtisols (Marne), par M. Morel. . . 315
De l'ancienneté de l'homme en Dauphiné, par M. Florian Vallentin. 371
L'époque préhistorique et gauloise dans le département des Hautes-Alpes, par M. J. Roman. . . . 376

II.

ÉPOQUE ROMAINE.

Les découvertes faites à Vienne depuis l'année 1841 jusqu'à ce jour M. J. Leblanc. 17
Fouilles archéologiques, opérées à Vienne, pendant les années 1875, 1876 et 1877, par M. J. Leblanc. . 60
Note sur une sculpture en bois de l'époque romaine, découverte à Vienne, par M. de Laurière. . . . 72
Des voies de communication entre Vienne et Lyon, dans l'antiquité, par M. C. Brouchoud 78
Le Palais du Miroir, par M. J. Leblanc. 105
Remarques sur le palais du Miroir et les restes du monument antique adossé au Mont-Pipet. . . . 112
Du mot *Carpusculus*, à propos d'une inscription du musée de Vienne, par M. Léon Palustre. . . . 197
Note sur un bijou en or découvert à Vienne en 1855, par M. J. Leblanc. 276
Les voies à rainures chez les anciens, par M. Caillemer. 277

Inscription latine découverte à Grenoble en mai 1879, relative à un monument élevé dans cette ville à Claude le Gothique, par M. Florian Vallentin. . . 323
Des objets d'art provenant de Vienne, par M. de Laurière. 340
La Vénus de Vienne, par M. Tony Desjardins. . . 350
Note sur les restes de murailles antiques situées à Vienne, au-dessous du Mont-Pipet, par M. Tony Desjardins. 411
Le temple romain de Vienne, par M. Tony Desjardins. 422
Rapport sur des fouilles faites au palais du Miroir en 1836 et 1837 486
Note sur les remparts romains de Vienne, par M. le commandant de Rochas. 436

III.

MOYEN AGE.

Pont du Rhône entre Vienne et Sainte-Colombe, par M. J. Leblanc. 89
Tour de Sainte-Colombe. 97
Observations sur l'ancienne église Saint-Pierre de Vienne, par M. de Laurière. 289
L'église Saint-Maurice, ancienne cathédrale de Vienne, par M. Lucien Bégule. 303
Les inscriptions de cloches du département de l'Isère, par M. G. Vallier. 335
Note sur un denier de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, par M. Morin-Pons. 337
Quelques mots sur l'église Saint-André-le-Bas. . . 362
Le tombeau du maréchal d'Ornano à Aubenas (Ardèche), par M. Vaschalde 474
Les ostensoirs du XIVe siècle en Limousin. 555

HISTOIRE.

Transport miraculeux de trois lions de pierre, de Rome dans l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne; document communiqué par M. J. Leblanc. 193
De quelles ressources sont les inscriptions chrétiennes pour l'avancement des études relatives aux origines de l'Église de Vienne, par M. l'abbé de Meissas. . 206
Du peuple roumain ou valaque. Étude sur son origine et celle de la langue qu'il parle, par M. Paul Hunfalvy. 215
Louis de Gaya et son histoire des Dauphins, par M. le comte de Marsy. 358
Recherches sur les anciennes familles d'armuriers de Vienne. 495

MÉLANGES.

Mors de bride mexicains anciens, munis d'appareil galvanique, par M. le docteur Charvet. 263
Excursion à Saint-Antoine. 271
Excursion à Gemens. 332
Les noms de lieux-dits de l'arrondissement de Vienne, par M. le commandant de Rochas. 449

PLANCHES ET BOIS

1. Fouilles faites en 1875 et en 1877 dans la rue Vimaine, à Vienne. 64
2. Fouilles faites en 1876, sur la place Saint-Paul, id. 64

3. Fouilles faites en 1877, dans la rue de la Gare, id. 61
4. Sculpture en bois de l'époque romaine, au musée de Vienne 72
5. Pont du Rhône et tour de Sainte-Colombe, d'après un dessin de 1555. 89
6. Pont du Rhône d'après une ancienne gravure. . 96
7. Plan de l'une des piles de l'ancien pont du Rhône. 96
8. Plan des voûtes souterraines du palais du Miroir, des ruines extérieures et de la voie romaine. . . 105
9 et 10. Objets découverts dans la grotte du Placard (Charente). 168
11. Autres objets découverts dans la grotte du Placard. 173
12. Carte de l'ancien Ager octaviensis. 184
13. Mors de bride mexicains. 264
14. Bijou en or découvert à Vienne en 1855. . . 276
15 et 16. Voie antique du Val-de-Fier (Haute-Savoie). 280
17. Un denier de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne 338
18. Le temple d'Auguste et de Livie 432
19. Plan d'ensemble des fortifications de la ville de Vienne, à l'époque romaine et au moyen âge . . 440
20. Ostensoir limousin 587

IMPR. PAUL BOUSSEREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.